





LA

SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

2e Année. — Tome IV.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1887.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LE CINQUANTENAIRE

DES

CHEMINS DE FER.

Les chemins de fer viennent d'atteindre leur cinquantaine.

Sans faire aucune allusion à la prétendue exposition qui devait célébrer cet anniversaire, le moment n'est-il pas venu de nous demander quelle a été l'influence sociale d'une pareille invention?

Lorsqu'une découverte d'une telle importance se répand avec une aussi prodigieuse rapidité, transformant, modifiant tout sur son passage, il est facile de concevoir que les esprits les plus puissants, eux-mêmes, ne peuvent mesurer immédiatement ses effets sur la société. Mais lorsque cette découverte est devenue une institution, lorsque cette institution fonctionne depuis cinquante ans, elle a déjà montré beaucoup de ce qu'elle pouvait donner; les faits, les résultats abondent. C'est alors que les gens sérieux, qui veulent autre chose que ces opinions banales, nées des enthousiasmes ou des haines du premier instant, observent ce qui se passe autour d'eux, et recueillent les éléments d'un jugement définitif.

Regardez autour de vous, mais regardez attentivement; observez ce qui se passe à l'étranger, et dites-moi, tout d'abord, si les chemins de fer ont produit en tous lieux des résultats identiques.

Cette simple constatation est décevante, je l'avoue. Il est si com-

mode de vivre d'une idée générale, de décider à priori que les chemins de fer produisent en tous lieux le même effet, apportent partout la richesse et le bien-être, rendent les nations plus policées, plus morales! Certes tout cela serait très beau; il n'y a qu'un malheur, c'est que les faits contredisent ces généralités de la façon la plus formelle.

Il faut donc, en la question que nous étudions aujourd'hui, comme en tant d'autres questions sociales, renoncer à la douce pensée qu'une institution réussit toujours et partout de la même manière, quelles que soient les mille conditions différentes au milieu desquelles elle fonctionne. Combien nos pères n'auraient-ils pas évité de dures et cruelles leçons s'ils n'avaient pas caressé cette chimère; à quelles rudes écoles aurions-nous échappé si nous n'avions pas eu ce même travers!

Mais telle était la manie de l'esprit français à la fin du dernier siècle: telle est encore la maladie dont il souffre aujourd'hui. Voyez les Constituants introduisant le régime parlementaire en France parce qu'il réussit en Angleterre; voyez plutôt l'opinion européenne voulant imposer ce même régime à la Turquie et à l'Égypte. Il me semble, cependant, que la France, l'Angleterre, l'Empire ottoman ne sont pas enfants des mêmes parents; leur conformation, leur éducation, leurs mœurs leur donnent une tournure singulièrement différente, et on veut leur mettre le même habit!

N'en a-t-il pas été un peu de même avec les chemins de fer? En théorie, les chemins de fer devaient apporter partout la richesse, la puissance, la lumière. Aussi départements, villes, jusqu'aux moindres villages, tout le monde voulait son chemin de fer, tout le monde voulait devenir riche, puissant, éclairé; quoi de plus naturel? Nos gens réclamaient leurs lignes avec d'autant plus d'énergie que le système adopté pour les construire semblait rejeter sur tous une dépense qui allait faire la fortune de quelques-uns.

En a-t-on assez abusé de ces bons chemins de fer comme moyen de réclame électorale! — « Nommez-moi, vous aurez votre chemin de fer. Je suis très bien en cour, voyez plutôt la lettre que m'écrit

mon ami, le ministre des travaux publics ». — Et le candidat était nommé, on mettait le projet à l'étude ; enfin on construisait la voie, si les élections continuaient à être favorables au gouvernement. Le chemin de fer une fois créé, pour une ligne qui faisait de bonnes affaires, cinquante en faisaient de mauvaises ; les trains circulaient à vide, les gens ne s'enrichissaient pas, et, en fin d'année, leur note chez le percepteur était même un peu plus lourde.

Il suffit de réfléchir une seconde sur des faits que tout le monde connaît, pour bien se convaincre que les résultats des chemins de fer diffèrent d'un endroit à un autre. Ici, une ville en est morte ; malgré son antique renommée, son commerce a décliné peu à peu, puis a disparu complètement devant l'afflux des produits d'une autre région. Combien de préfectures, combien de chefs-lieux d'anciennes provinces sont dans cette triste situation. Là, au contraire, une ville est née comme par enchantement ; le point de jonction de plusieurs lignes est devenu le centre d'un vaste entrepôt commercial. Telle campagne, dont la chétive agriculture pouvait à peine nourrir ses habitants, a vu tout à coup le bien-être régner parmi ses populations, les étrangers venir se fixer dans ses villages : de puissants moyens de transport avaient permis d'exploiter les richesses métallurgiques de la contrée. Tel autre pays s'est tout à coup vidé, aujourd'hui la terre demeure veuve de ses travailleurs : le chemin de fer les emporte pour renouveler le personnel d'une grande cité manufacturière.

Je n'en finirais pas, si je voulais citer tous les exemples que révèle une observation sommaire ; je ne puis descendre au menu détail, il y aurait là matière à d'énormes volumes, et peut-être bien à une science des chemins de fer tout autre que celle qu'ont créée nos ingénieurs, cela soit dit en passant.

Aujourd'hui, dans une rapide causerie, nous nous bornerons à étudier les plus importantes conséquences sociales des chemins de fer. Nous observerons les voies ferrées dans trois régions où, par leurs effets absolument différents, elles ont donné naissance à trois types divers : *le type français, le type américain, le type russo-asiatique*, autour desquels tous les autres peuvent venir se ranger. L'ordre dans lequel nous avons classé ces

types ne préjuge rien sur leur valeur, sur l'excellence des effets produits; il indique simplement que nous avons voulu aller en procédant du plus connu au moins connu.

I.

Lorsqu'en 1837 on commença à construire en France les premiers chemins de fer, notre pays se trouvait dans un état social tout particulier. Arrêtons-nous un instant à l'étude de cette époque, elle va nous expliquer bien des choses. Il n'est pas indifférent, en effet, pour juger des conséquences sociales des chemins de fer, de connaître quelle était l'organisation d'une société dont tous les éléments allaient se trouver tout à coup en possession d'un tel moyen d'action.

Tout le monde connait aujourd'hui, après les études de M. Taine, le courant d'idées qui agitait nos pères à la veille de la Révolution. Pour des causes différentes, toutes les classes, peuple, bourgeoisie, noblesse, clergé, tout le monde se plaignait de l'ordre de choses existant, tout le monde voulait son renversement. Les chefs de cette armée de mécontents, les encyclopédistes, Rousseau et ses disciples, considèrent toute organisation sociale, et en particulier celle de l'ancien régime, comme le principal obstacle au bonheur de l'humanité; ils demandent le retour à l'état de nature.

D'après le Contrat social, il est établi en axiome que dans l'État il ne faut pas de corps constitués, il ne doit exister que l'État, dépositaire de tout pouvoir, et une poussière d'individus désunis, désagrégés. Aussi les législateurs de l'époque renversent les groupes les plus naturels; ils détruisent le groupe fondamental, la famille, en lui imposant un régime successoral qui, à chaque génération, va disperser tous ses membres, liquider tous ses biens; ils abolissent les groupes les plus spontanés, ceux que forme la communauté de métier, et bientôt le travail et le commerce sont désorganisés, comme la famille. Rien ne trouve grâce devant eux : les anciennes provinces, les anciens Etats provinciaux, les an-

ciennes administrations municipales, les parlements, les jurandes les maîtrises, tout y passe, tout est renversé.

Désormais tous les Français sont égaux et libres, rien ne les distinguera les uns des autres, l'unité est faite. Il n'y a plus, d'après la loi, de nobles et de roturiers, de grands propriétaires et de paysans, de patrons et d'ouvriers, de maîtres et de domestiques, d'aînés et de cadets, de Bretons et de Provençaux; dans nos colonies, il n'y a plus de nègres et de blancs... toutes les inégalités sociales, toutes les diversités qui résultent du lieu, du travail, de l'intelligence... tout a disparu; il ne reste plus que des Français, c'est-à-dire de pures entités, des êtres que rien ne distingue, ni la famille, ni la profession, ni le pays.

Pour atteindre un tel but, pour créer ce personnage, dont le principal caractère est de n'en avoir aucun, nos idéologues ont bien compris qu'il fallait briser l'ancienne organisation sociale : leurs lois ont fait cette besogne. Mais pour que leur victoire soit complète, pour empêcher un retour offensif de l'ennemi, ils ont pourvu par les interdictions les plus expresses, les plus formelles, par les peines les plus sévères, à ce que jamais, sous aucun prétexte, aucun groupe ne pût se reformer; ils ont prohibé toute tentative d'organisation, quelle qu'elle fût; ils ont, si on me permet ce barbarisme, institué l'an-organisation.

Mais, et c'est ici que le spectacle devient assez curieux, les faits, dans leur marche terre à terre, ne suivirent pas la course folle des idées; et si, en droit, les anciens groupements, les anciennes institutions n'existaient plus; en fait, les hommes continuaient à leur demeurer fidèles, à s'en servir, et cela bien inconsciemment, par la force naturelle des choses. Les Français savent que la loi leur permet tout, qu'ils sont libres et égaux, qu'ils peuvent aller et venir où bon leur semble, mais on dirait que cette simple constatation de leurs droits leur suffit. Les conditions matérielles, dans lesquelles ils vivent, leur imposent cette philosophie!

Comment aurait-il pu en être autrement?

La loi a désorganisé la famille: elle permet à chaque enfant de contraindre ses frères à la vente du bien paternel, de prendre sa part et d'aller où cela lui plaira. Voilà l'autorité du père ruinée,

puisqu'elle demeure privée de son plus puissant moyen de sanction. Mais, au bon vieux temps des pataches, on ne circule pas comme on veut; il faut donc tenir compte des volontés du chef de famille, puisqu'on doit rester sous sa coupe; il faut s'arranger entre parents, puisqu'on ne peut aller s'établir ailleurs. Cette stabilité n'est qu'apparente, la famille est désorganisée à fond; vienne un moyen facile et rapide de communication, et on verra comme tout cela va crouler.

L'ancienne organisation du travail et du commerce a disparu. La loi a supprimé les jurandes et les maîtrises, brisé les corporations, aboli les douanes intérieures. En constatant ce fait, je ne désapprouve ni ne loue la destruction de ces anciennes organisations, je constate simplement que le législateur n'a pas voulu les transformer, et qu'une fois détruites, il n'a pas songé à les remplacer.

Les ouvriers sont libres, désormais ils peuvent exercer le métier qui leur plaît, aller travailler où ils veulent. De leur côté, les patrons sont libres, ils peuvent mettre leurs ouvriers à la porte, en faire venir d'autres régions. Mais, dans chaque contrée, il n'y a qu'un certain nombre de patrons, exerçant un certain nombre d'industries; il n'y a aussi qu'un certain nombre d'ouvriers qui connaissent ces métiers. Si nos gens veulent profiter des libertés qu'ils ont réclamées, il faut que les patrons fassent venir de loin d'autres ouvriers; il faut que les ouvriers aillent chercher au loin d'autres patrons; cela coûterait tellement cher qu'on y renonce. Voyez aussi sur quoi repose l'organisation du personnel de chaque métier? La permanence des engagements n'a plus pour fondement une obligation morale, la *stabilité* ne repose que sur la difficulté des communications.

Chacun peut fonder une industrie, achalander une maison de commerce; il n'y a au fond des Vosges si petit forgeron, dans un coin de la rue des Lombards si petit épicier, qui n'ait le droit, s'il le peut, d'approvisionner la France entière. Mais ce n'est pas tout de demander l'abolition de l'ancienne organisation du commerce et de l'industrie, de proclamer la libre concurrence, il faut en venir au fait, et, sans moyens de transports rapides et peu

coûteux, les industriels et les marchands sont forcés d'avoir humble ambition et clientèle modeste. Aussi notre forgeron continue à forger pour son village, notre épicier à vendre aux bourgeois de sa rue. Viennent les chemins de fers, nos gens vont se faire une belle concurrence, et nous verrons si leur manque d'organisation les soutiendra dans cette lutte.

Les anciennes institutions des communes [et des provinces. qui, variant d'une contrée à une autre, répondaient aux différentes conditions où se trouvaient les habitants et assuraient leur indépendance; toutes ces anciennes institutions ont disparu pour faire place à une seule commune et à un seul département, reproduits en un grand nombre d'exemplaires. Les pouvoirs locaux, les pouvoirs provinciaux sont enlevés, sur la demande générale, aux autorités naturelles, qui souvent s'en étaient montrées peu soucieuses ; ils sont donnés aux agents du gouvernement ou aux élus du suffrage. Mais l'action du pouvoir central rencontrait de singulières entraves dans la difficulté des communications, et les autorités naturelles n'étaient pas encore supplantées dans les élections par les politiciens qui naquirent. en chaque village, de la diffusion de la presse à un sou.

Tous les usages, toutes les coutumes provinciales, tous les organismes, corporations, parlements, académies, universités, etc., qui donnaient à chaque province sa physonomie particulière, et qui, assurant une vie propre à chacune de ces unités, faisaient la force de la France, tout a disparu. Rien ne doit plus distinguer un Normand d'un Champenois. Cependant le brave paysan normand qui va à Valognes trouve que c'est loin; aller à Caen est pour lui toute une histoire; à Rouen, un événement dont on parle longtemps; mais aller à Paris... on n'y songe qu'en rêves. Aussi notre Normand, continuant à vivre dans la même atmosphère, au milieu des mêmes gens, reste Normand. Il en va de même pour tous; le Lorrain reste Lorrain, le Provençal reste Provençal, le Gascon mieux que jamais se vante d'avoir été partout... en cela il reste Gascon. Du temps même des diligences, chacun devait demeurer chez soi, dans son groupe : on observait les vieilles coutumes locales, et le bruit de l'exté-

rieur ne vous arrivait que lorsque le postillon faisait claquer son fouet sur la grande route.

Les quelques privilégiés qui, au prix de grandes fatigues et de grosses dépenses, avaient circulé un peu partout, ne revenaient plus au pays tels qu'ils étaient partis. On sentait qu'ils n'étaient plus à l'unisson, qu'ils avaient... déteint; ils avaient beau jeu de critiquer tout ce qui se faisait chez eux, on les écoutait, on les enviait. Comme ils n'étaient que quelques-uns, perdus dans le grand nombre, la masse restait encore ce qu'elle était trente ans auparavant. Si la province se conservait originale, avait sa manière de voir et de s'habiller, ce n'était plus par respect pour les anciens usages, c'était par ignorance des nouveaux. Avec les chemins de fer, nous allons voir tout s'uniformiser.

En résumé, si, sous la Restauration et au commencement de la monarchie de Juillet, la France paraissait encore organisée, elle ne demeurait pas dans cet état par un effet de sa volonté, mais parce que les conditions matérielles lui imposaient cette stabilité. Notre pays ressemblait à un superbe palais bâti sur pilotis; la plupart de ces pilotis sont pourris, le châtelain le sait, il défend de faire la moindre réparation et le palais se tient toujours; vienne une secousse et voilà notre édifice en ruines. L'antique organisation sur laquelle reposait la France était pourrie en maints endroits, le législateur le savait, mais au lieu de faire de prudentes réparations, au lieu, si cela lui plaisait et si cela était possible, de donner une autre organisation à la société, il détruit tout; les difficultés des communications maintiennent la nation dans un état d'apparente organisation; viennent les chemins de fer, et toutes les belles théories vont devenir des réalités. Jusque-là les Français avaient eu le bénéfice de la nouveauté et du brillant de leurs théories, sans ressentir les inconvénients de la mise en pratique; ils allaient, avec les voies ferrées, en tenter l'expérience. Ceci explique en passant la singulière faveur dont bénéficièrent pendant si longtemps les idées de la Révolution.

Les chemins de fer couvrent la France.

Voulez-vous juger de leur effet?

Allez, si vous en avez le loisir, flâner pendant une matinée dans

la gare de la moindre ville de province, et observez ce qui s'y passe. Dès l'aurore, le premier train apporte les journaux de Paris, chaque famille va recevoir les siens; le père lira tel journal; le fils, tel autre un peu plus avancé, beaucoup plus... croustillant; sur toutes les questions les plus sérieuses comme les plus futiles, nos gens vont accepter une opinion toute faite, et faite par qui!... Je ne connais pas de meilleur moyen pour former les caractères, façonner les intelligences, perpétuer l'esprit de tradition. Par les trains suivants, arriveront les lettres, les revues, les derniers romans parus, les nouvelles pièces de théâtre, les chefs-d'œuvre des tailleurs et des modistes; puis les amis et connaissances, qui viennent se reposer quelques jours en province, se moquer des provinciaux, et leur donner d'excellents exemples.

C'est alors que le père de famille peut se vanter de bien gouverner sa maison; elle est vraiment sous sa coupe, cette maison éventrée, pénétrée, pour ainsi dire, par les influences étrangères. Lorsque notre homme sera mort, ses enfants vendront, s'ils le peuvent, un bien qu'ils doivent partager, et fileront sur Paris.

A la campagne, le tableau est le même, les traits ont peut-être moins de relief, mais ils y sont tous. Les familles paysannes, ébranlées ou détruites par la loi successorale, ne peuvent résister aux influences du dehors, elles rejettent la direction de leurs chefs, et subissent l'uniforme domination de la presse, de l'opinion régnante. Remarquez que les trains pouvaient aussi bien se faire les véhicules des bonnes idées, des heureuses influences. La famille était désorganisée, ils ne lui ont apporté que la nourriture qu'elle était capable de digérer.

J'entends d'ici bon nombre de lecteurs se dire : « C'est vrai, les chemins de fer n'ont pas été des agents très actifs pour la propagation de la morale, mais il me semblerait fort que ce Monsieur songeât à contester les immenses services qu'ils ont rendus au commerce et à l'industrie; les progrès économiques réalisés par les voies ferrées sont incontestables. » Je ne veux rien contester; comme toujours nous allons observer les faits.

A mesure qu'ils se développaient, les chemins de fer ne pro-

duisirent pas le même effet sur l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Tout d'abord les voies ferrées mettent les différentes parties de la France en rapide communication; désormais de nombreux échanges peuvent s'effectuer du nord au midi, de l'est à l'ouest, grâce à de puissants moyens de transports, dont les prixsont en rapport avec la valeur de la chose transportée.

Alors tous les agriculteurs, tous les industriels, qui, dans une même région, qui, dans la France entière produisaient les mêmes objets, entrent tout à coup en concurrence. Dans cette lutte, par une véritable sélection naturelle, la victoire resta aux plus forts, c'est-à-dire à ceux qui produisaient dans les meilleures conditions; cette victoire n'est pas de minime importance, puisque les victorieux conservent non seulement leur situation et leur clientèle, mais la voient s'accroître encore de tout ce que perdent les vaincus.

Jusque-là, en chaque contrée, on produisait tout ce qui était utile aux habitants; avec les chemins de fer, chaque province peut s'adonner presque exclusivement à la culture que son climat ou la richesse de son sol favorise, à l'industrie dont elle possède la matière première; alors elle se fera approvisionneur pour les autres régions, qui, à leur tour, lui enverront ce qu'elle ne produit pas.

Ajoutez à cette révolution faite par les chemins de fer la révolution, tout aussi importante, que les nombreuses inventions mécaniques viennent opérer dans l'industrie et même dans la culture. Pour toutes choses le coût de production diminue, partant la consommation augmente : c'est une transformation complète.

Devant la puissance des moyens de transports, qui apportent ici le blé, là le bétail, les paysans des hauts plateaux renoncent à demander à la terre un blé de qualité inférieure qu'elle ne donne qu'à grand'peine, ils ne font plus que de l'élevage; et, en échange de leurs animaux, les habitants des plaines leur envoient du froment. Ailleurs, on donne tous ses soins à la culture industrielle; ailleurs, on les donne à la vigne, etc.

Dans l'industrie, cette division, cette répartition du travail s'accentue davantage. Les industries domestiques disparaissent peu à peu devant le bon marché de produits manufacturés. En chaque chaumière, les femmes ne tissent plus la toile, l'antique rouet se tait; les hommes ne foulent plus la laine de leurs troupeaux; la toile et le drap arrivent des manufactures du nord. Bientôt les paysans ne prendront même plus la peine de faire leurs vêtements, ils les achèteront tout faits, etc. Les dernières forges à bois, qui luttaient encore assez efficacement contre les hauts fourneaux, doivent s'arrêter; ceux-ci, placés à proximité des bassins houilliers, des gîtes métallurgiques, envoient dans toute la France des trains chargés de leurs fers. C'est une révolution complète dans le travail.

A vrai dire, la situation est encore plus compliquée qu'elle ne le paraît. Non seulement les chemins de fer rendent possible cette libre concurrence que la loi a proclamée, bouleversent les marchés, détruisent les foires d'antique renommée, étendent la clientèle des uns aux dépens de celle des autres; mais, au moment même où de pareils changements se produisent, les inventeurs, dont l'esprit est éveillé par la nécessité de mettre l'industrie à même de fournir les immenses marchés qui s'ouvrent devant elle, opèrent de profondes modifications dans l'outillage industriel. Toutes ces causes agissant, une autre disposition du personnel devient nécessaire; l'usine naît, les grandes cités manufacturières apparaissent.

C'est alors qu'une solide organisation du travail devenait plus que jamais nécessaire. Malheureusement, à cette époque on était encore sous l'empire des anciens errements; on niait ou on ne voyait pas la nécessité de cette organisation. Les patrons commençaient bien à être gênés par la loi successorale, mais ils tournèrent la difficulté en mettant leurs usines en actions. Les ouvriers gagnaient ce qu'ils voulaient et ne songeaient qu'à bien vivre.

En 1867, notre situation paraissait si brillante, notre agriculture si prospère, notre industrie si bien outillée, que le gouvernement n'hésita pas à mettre les forces productrices de la France en libre concurrence avec celles des pays étrangers. On inaugura

le système du libre échange. Chaque jour nos chemins de fer, nos navires exportaient à l'étranger les richesses dont notre sol paraissait si abondamment pourvu, les objets dont notre habileté et notre goût artistique nous avaient jusque-là assuré le monopole. Notre pays semblait dans une voie de prospérité inouïe; les chemins de fer enrichissaient tout le monde. Mais attendons la fin.

Peu à peu les étrangers ne se contentent plus d'admirer nos produits, il les observent de plus près, et s'essayent à les copier; d'abord ils firent mal, puis mieux, enfin ils réussirent parfaitement bien. Aussi ils approvisionnent leurs marchés et bientôt envahissent le nôtre; et ces mêmes chemins de fer, qui nous avaient servi à pénétrer chez les nations voisines et à leur vendre ce dont elles avaient besoin, servent aujourd'hui à inonder la France de mille objets dont le bon marché nous étonne; les chemins de fer se retournent contre nous.

Comment un pareil phénomène s'est-il produit? Comparez l'organisation de l'industrie en France et à l'étranger; demandez-vous ce que coûte un ouvrier français, ce que coûte un ouvrier étranger, et dites-moi si une nation ne commet pas une faute énorme, en rejetant comme secondaire ou comme néfaste toute idée d'organisation du travail? On commence à se rendre compte aujourd'hui qu'il n'est pas indifférent de fonder une usine à la ville où à la campagne; qu'il est peut-être dangereux de traiter des ouvriers comme des machines, de les embaucher en grand nombre quand les affaires marchent, de les renvoyer impitoyablement quand un ralentissement se produit; avec ce beau système on pousse les ouvriers à s'organiser, mais à s'organiser contre leurs patrons, à faire des grèves ruineuses, à demander des salaires excessifs. Voilà quelle est l'organisation de notre industrie : les patrons ne peuvent faire œuvre durable, la loi successorale s'y oppose; les ouvriers, livrés à eux-mêmes et à l'influence démoralisatrice des grandes villes, n'ont qu'un but : travailler le moins possible, gagner et s'amuser le plus possible; tant pis si leurs prétentions et leur conduite ruinent l'industrie nationale. Lors de l'enquête des 44, tous les patrons ont déclaré

à la Commission parlementaire qu'ils ne pouvaient lutter avec l'étranger à cause de la cherté de la main-d'œuvre; tous se plaignaient de la concurrence de l'industrie allemande, qui, grâce au bas prix des salaires, s'empare peu à peu de notre marché.

Remarquez que les chemins de fer ne sont pour rien dans cette crise que nous traversons. En 1867, ils exportaient les produits français en Allemagne; en 1887, ils importent les produits allemands en France. Leur seul effet a été de mettre en concurrence, en lutte, deux industries : la victoire demeure à la mieux organisée.

Si nous jetons les yeux sur l'agriculture, nous voyons le même spectacle : l'agriculture française est vaincue, elle ne peut plus soutenir aujourd'hui la concurrence de l'étranger, qui envoie chaque jour en France des trains et des navires chargés de blé. Je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail et de montrer à nouveau que l'effet des chemins de fer et des transports à vapeur a été de mettre la France en concurrence avec les autres nations, et que notre agriculture, désorganisée ici par l'absentéisme des grands propriétaires, là par le morcellement exagéré du sol, n'a pu soutenir victorieusement la lutte.

Que propose-t-on aujourd'hui pour sortir d'une pareille situation?

C'est bien simple, n'est-ce pas? puisque le mal provient de la désorganisation qui existe dans le régime du travail, on songe à sa réorganisation.

Que vous êtes naïfs! On propose de célébrer le cinquantenaire des chemins de fer en détruisant les chemins de fer.

Non pas en les détruisant matériellement, mais en annihilant leur principal effet, leur principale vertu qui est de transporter à bon marché.

L'industrie demande un remaniement des tarifs, la suppression des tarifs différentiels qui permettent aux régions les plus éloignées d'entrer en concurrence.

L'agriculture fait mieux : elle demande et elle a obtenu des droits protecteurs; ces droits nuisent aux transports puisqu'ils arrêtent l'introduciion des produits étrangers.

Je ne veux pas rallumer ici la vieille querelle du libre échange et du système protecteur. C'est là une question qui mérite d'être abordée de front et non en passant, nous le ferons un jour ou l'autre, mais je me borne à faire remarquer qu'un homme, qui observe les faits sans parti pris, ne peut demander l'établissement de droits protecteurs lorsqu'il s'agit de protéger la désorganisation.

Tel est l'effet des chemins de fer sur le travail; ils pouvaient être les agents de la prospérité dans l'agriculture et dans l'industrie; ils ne l'ont pas été, on ne peut pas le leur reprocher : la désorganisation du régime du travail était déjà faite par les lois.

Faut-il maintenant, pour que notre étude soit complète, étudier l'action des chemins de fer sur les pouvoirs locaux, sur les pouvoirs provinciaux? C'est faire un tableau que tout le monde connaît. Les parlements, les universités, les États provinciaux, les académies... tout a disparu. Les fantômes qui les remplacent n'ont pas de vie propre; pour végéter tant bien que mal, il leur faut l'appui de Paris. Les magistrats qui composent les tribunaux et les cours n'ont qu'un but, venir siéger à Paris; les professeurs de faculté n'ont qu'une ambition, enseigner en Sorbonne; les conseillers généraux se présentent à la députation pour quitter leur département; les préfets songent à l'avancement, et l'avancement c'est le départ; le dernier homme de lettres se soucie fort peu d'être membre de l'académie d'Aix, il veut être un des quarante de l'Académie française; les gros curés du midi sont faits évêques dans le nord; les grands propriétaires résident à Paris, il y a longtemps qu'ils ne viennent plus dans leurs châteaux que pour l'ouverture de la chasse. Quels sont aujourd'hui les hommes de talent, les hommes d'esprit qui veulent bien rester dans leur province? On les compte. Il semblerait que les chemins de fer ont détruit en passant toute l'ancienne vie locale, qu'ils ont emporté la campagne à la ville, la ville à Paris. Leur action pouvait être tout autre, ils pouvaient être des agents actifs de relation entre Paris et les différents centres provinciaux. Pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi? Parce que, lors de la création des chemins de fer, la province, désorganisée

à fond ne tenait plus à son autonomie, et tous nos gens pour partir n'attendaient plus que le passage du train.

En résumé, les chemins de fer furent en France les agents actifs de la désorganisation sociale; leur effet aurait pu être tout autre si l'état du pays avait été différent. Mais lorsque dans une nation, les groupes les plus essentiels et les plus spontanés sont désagrégés, lorsque les individus ne tiennent plus à un lieu déterminé, et peuvent, comme les carpillons de la fable, se vanter d'être citoyens de l'univers, on se trouve en face de la plus parfaite désorganisation sociale. L'homme n'est plus en société avec l'homme ; c'est le triomphe l'individualisme.

Cette an-organisation sociale et cette an-organisation économique que les voies ferrées avaient accélérées, ne tardèrent pas à exercer une influence désastreuse sur les chemins de fer eux-mêmes. Avec ce beau système, les forces productives de la France, qui tiennent fondamentalement à l'organisation du travail et à la sécurité des affaires, se sont peu à peu ralenties; aujourd'hui la crise est générale, et, la production tombant, les chemins de fer voient leur trafic décroître, leurs trains circulent à moitié remplis. Aussi, au bout de cinquante ans d'existence, nos grandes compagnies semblent épuisées, c'est à peine si elles entretiennent les grands réseaux, construits en partie avec les milliards que l'État a donnés, et elles se déclarent dans la plus complète impossibilité de construire de nouvelles lignes. Si de temps en temps on ouvre une nouvelle voie, le déficit de nos budgets nous dit ce que les conventions ont coûté et coûtent chaque jour à la France.

Tandis que les chemins de fer français en sont réduits à cet état d'anémie et d'impuissance, nous allons voir les chemins de fer américains en pleine vie et en continuel développement.

II.

Si vous voulez voir des chemins de fer dont la construction, l'exploitation, dont tous les effets sociaux présentent un spectacle

absolument différent de celui que nous venons d'observer en France, il faut passer en Amérique.

Aux États-Unis, la voie ferrée ne sert pas seulement, comme en Europe, à relier des centres de population préexistants, et à développer entre ces centres des relations que d'autres moyens de transport moins parfaits avaient déjà permis d'établir; elle ne sert pas, comme en France, à faire le vide partout où elle passe et à accélérer la désorganisation sociale; elle est, au contraire, un puissant agent d'organisation sociale, dans les solitudes à peine explorées de l'Ouest, elle devance la population, entraîne les émigrants et fonde campagnes, villes et comtés.

Ce sont là des faits connus de tous; mille témoignages appuyent mon dire. « Sans ce merveilleux instrument, écrivent deux ingénieurs dont le livre fait autorité en cette matière, il serait tout à fait impossible de s'expliquer les rapides progrès de la colonisation aux États-Unis dans ces vingt-cinq dernières années : la vallée du Mississipi et les contrées qui avoisinent les grands lacs, jusqu'alors occupées par les Indiens, vivant en tribus peu nombreuses, et par de rares colons disséminés le long des grandes voies navigables, n'ont commencé à se remplir d'habitants, et à se couvrir de cultures, qu'à partir du moment où l'extension du réseau des chemins de fer y a fait affluer l'émigration européenne, en établissant partout des communications faciles et des débouchés permanents (1). »

Ainsi, et c'est d'ailleurs ce que nous allons expliquer, le principal effet des chemins de fer américains est de créer la vie partout où ils passent.

Au début de la colonisation, les émigrants anglais restent sur les côtes et y fondent leurs établissements; mais dès que les premières voies ferrées furent construites, et elles le furent bien plus tôt en Amérique que dans notre pays, on voit les Américains s'élancer à la conquête d'immenses territoires. Leur système est excessivement simple. Lorsque quelques hommes d'initiative se rendent compte que le moment est venu de défricher une con-

(1) *Les Chemins de fer en Amérique,* par MM. Lavoinne et Pontzen, t. I.

trée, relativement voisine de leur État, ils cherchent à attirer de leur côté le courant de l'émigration. La première chose à faire pour cela, est de faciliter aux nouveaux arrivants le moyen de se rendre dans ces contrées à peine explorées, et d'assurer aux premiers colons un débouché certain pour les produits de leur culture. Il faut donc créer un chemin de fer. Nos gens s'associent, recueillent des capitaux et lancent l'affaire, la plupart du temps elle réussit, quelquefois elle échoue; on en est quitte pour recommencer plus tard.

Vous comprenez déjà que ces braves gens qui s'associent pour construire à leurs frais un chemin de fer dans une région déserte, ne vont pas dépenser des sommes folles pour exécuter de beaux travaux d'art; seuls nos ingénieurs français, qui savent que l'État doit payer la note ou garantir la créance, peuvent s'offrir un pareil luxe; ils construisent aussi des lignes superbes, des tunnels, des ponts, des gares magnifiques dans des régions complètement improductives. N'est-ce pas là l'histoire du plan Freycinet et des chemins de fer d'intérêt... électoral? Les ingénieurs américains qui font ces nouvelles voies réduisent au minimum les travaux d'art; « il n'est pas rare de rencontrer de ces chemins de fer rudimentaires établis sur le sol naturel, soit avec des rails et des traverses de rebut, soit avec de simples fers plats fixés sur des longrines, qui marquent la première des phases successives par lesquelles passera la ligne à mesure que croîtra son importance (1). » Si l'affaire réussit, si elle donne des bénéfices, on les emploiera à établir définitivement et confortablement la ligne.

Dès que les rails sont posés les trains commencent à circuler et les colons arrivent. Une fois débarqués, ils sont absolument libres, c'est à eux de se tirer d'affaire, de s'organiser comme ils l'entendent. Ces régions sont peuplées d'après le système de la *colonisation libre*, si heureusement décrit dans cette Revue (2); je ne puis que rappeler en quelques mots ce que di-

(1) *Les Chemins de fer en Amérique*, t. I, p. 5.
(2) *La Science sociale*, t. II, p. 148.

sait M. de Rousiers. « Lorsqu'une douzaine de familles se trouvent établies, dans un certain rayon, des intérêts communs commencent à se faire sentir; les familles, livrées à elles-mêmes, sont bien obligées d'y pourvoir, la vie publique sort peu à peu de la vie privée. Les colons se réunissent et se taxent volontairement. Peu à peu et suivant les besoins, ils établissent un « supervisor », un « collector », un « clerk », un « constable » et des juges de paix. Bref, ils trouvent en eux-mêmes ce qu'il faut pour constituer une hiérarchie extérieure à la famille, et cette aptitude leur vient de la famille-souche ; ils ne sont pas entravés dans leur développement normal, et cela tient à la colonisation libre (1). »

Voilà comment, grâce aux chemins de fer, les déserts disparaissent, comment de magnifiques fermes remplacent ici une steppe, là une forêt; voici maintenant comment, sous l'action de la même influence, se fondent les villes. Lorsque les colons commencent à être assez nombreux, un trafic important s'établit; il faut apporter et ce que le sol ne donne pas et les mille produits de l'industrie; il faut aussi emporter aux marchés du littoral les blés, le bétail, les récoltes des fermes. Importation et exportation, tout se fait par le chemin de fer; aussi « les stations, que les compagnies établissent, marquent habituellement les emplacements des villes, qui se créent sur la route, et la voie ferrée est destinée à former la première rue : loin que la voie ferrée ait à éviter les habitations, elle les attire. C'est ce qui explique comment il est si fréquent de voir les trains circuler au milieu des rues, aussi bien dans les villes de formation récente, que dans certains quartiers de villes plus anciennes, grâce à l'habitude que les populations ont prise de ce passage sur d'autres points (2). » Paroisses, villes, comtés se forment peu à peu, et à peine le nouveau territoire peut-il vivre de ses propres ressources, que le Congrès l'élève au rang d'État.

A cette puissance organisatrice des chemins de fer américains, qui, là où rien n'existait, créent des fermes, des ateliers, des paroisses, des villes, des comtés, des États; qui développent la

(1) *La Science sociale*, t. II. p. 159.
(2) *Les Chemins de fer en Amérique*, t. I. p. 39.

production partout sans la faire baisser nulle part, comparez l'action de nos chemins de fer français : de ceux qui traversent la France, en détruisant peu à peu la famille, les ateliers, les villes, les provinces, et de ceux que nous construisons à grands frais dans nos colonies; je ne fais pas allusion à la ligne à jamais légendaire du Sénégal, mais à nos lignes algériennes. Combien ont-elles coûté à l'État, sous forme de subventions et de garanties d'intérêt? pour quel résultat? Pardon! j'allais oublier qu'elles sert au transport gratuit des caravanes ministérielles!

Vous allez peut-être me dire que l'Amérique est un pays neuf et que les chemins de fer servent précisément à le coloniser, tandis que la France est un pays déjà bien vieux, dont tout le sol est approprié depuis des siècles, et que le rôle des chemins de fer devait y être forcément différent.

Je goûte fort cette remarque. Elle me donne singulièrement raison.

Vous en êtes donc arrivé à vous rendre compte que les voies ferrées ne produisent pas partout les mêmes effets; l'auriez-vous reconnu au début de cette causerie? Mais, ce que je tiens surtout à faire remarquer, c'est que ces mêmes chemins de fer, qui ont si puissamment contribué à la désorganisation économique et sociale de la France, ont été capables d'organiser entièrement et d'amener en pleine prospérité un pays où il n'y avait rien avant leur venue. Il y aurait donc des forces qui, absolument indépendantes des chemins de fer, agiraient les unes pour organiser, les autres pour désorganiser une nation; le seul rôle des chemins de fer serait de centupler les effets, quels qu'ils soient.

D'ailleurs, si j'ai choisi l'exemple américain, afin de montrer l'action puissante que les chemins de fer pouvaient exercer pour organiser la vie privée et la vie publique sur d'immenses territoires, défrichés par des colons issus de fortes races, je ne demande pas mieux que d'indiquer en quelques mots quelle a été leur influence sur des nations très vieilles, autres que la France.

Il faut bien reconnaître que si les chemins de fer français ont coûté des milliards à l'État et ont produit les beaux résultats que nous avons observés, les chemins de fer anglais ont été une ma-

gnifique opération pour l'industrie privée et une superbe affaire pour l'État anglais, qui les a vus se développer sans bourse délier et offrir ainsi un puissant moyen d'action à toutes les forces économiques et sociales qui se trouvaient dans le pays (1).

Je ne puis entrer dans le détail et montrer pour l'Angleterre, comme je viens de le faire pour la France, l'influence que les voies ferrées ont exercée sur la famille, le travail, le commerce et les pouvoirs publics. D'ailleurs, en procédant ainsi, je ne ferai qu'évoquer le souvenir de traits que tout le monde connaît et qui donnent à la Grande-Bretagne une physionomie si particulière. Les chemins de fer n'ont pas désorganisé la famille, parce qu'ils ne la trouvèrent pas ébranlée et chancelante ; bien plus, ils ont même servi à l'heureuse solution que les Anglais surent trouver au dangereux problème des agglomérations urbaines ; grâce au métropolitain, l'habitant de Londres a pu conserver un foyer qui fût exclusivement à lui ; dès que ses affaires sont terminées, notre homme quitte la Cité, prend le train et va retrouver sa famille dans la petite maison qu'elle occupe seule.

Sous l'action des voies ferrées, qui apportent partout à très bon compte les houilles et les autres matières premières de l'industrie, « d'immenses villes industrielles surgirent là où ne se trouvaient autrefois que des villages agricoles et des cités murées ; toute une vaste région manufacturière fait équilibre dans le nord à la région agricole et commerçante du midi de l'Angleterre ; Birmingham, Sheffield, Manchester, Leeds et toutes les cités grandissantes qui les entourent, sont nées spontanément sans attendre l'impulsion de la capitale ; elles ont développé librement leur vie propre, gardant ainsi le bien précieux de l'initiative ; chacune est devenue un centre indépendant de Londres, agissant à sa manière, exerçant sur le monde une influence à part (2). » Est-il nécessaire d'ajouter que l'Angleterre est la nation commerçante par excellence ; et qu'après avoir adopté le libre échange, elle

(1) Les lecteurs qui voudraient se rendre compte de la construction et de l'exploitation des chemins de fer anglais n'ont qu'à se reporter à l'ouvrage si complet de M. Malézieux, inspecteur général des ponts et chaussées.

(2) *Géographie universelle* d'Élisée Reclus, t. IV, p. 358.

n'a pas été obligée, comme la France, d'en revenir au régime du protectionnisme, d'annihiler le principal avantage des transports à vapeur en établissant des droits qui arrêtent le trafic.

La vie provinciale est restée aussi forte après la création des chemins de fer. Les comtés ont conservé leur ancienne autonomie, les universités, leur peuple d'étudiants. Des relations plus fréquentes et plus étroites se sont établies entre ces différents centres et ont accru leur force et leur vitalité.

Aussi, malgré l'étroitesse de son sol, qu'une exploitation séculaire semblerait avoir épuisé, l'Angleterre arrive à nourrir une population qui augmente sans cesse. Les chemins de fer centuplent sa puissance; combinés avec de nombreuses lignes de steamers, ils mettent la vieille terre bretonne en rapport avec le monde entier, permettent à la race anglaise de conquérir d'antiques empires, de peupler d'immenses continents. Aujourd'hui, les colonies anglaises comprennent une superficie de 2,500 millions d'hectares, renferment une population de 260 millions d'habitants et achètent à la métropole pour plus de 3 milliards de marchandises par an. Voilà un bel aliment pour les transports à vapeur.

Les chemins de fer construits à peu près à la même époque en France et en Angleterre ont eu des résultats absolument différents pour ces deux nations; cependant toutes deux possédaient un sol riche, une heureuse situation géographique, une race robuste et intelligente. Certains prétendent même, avec assez de vraisemblance, que notre pays était le mieux partagé. Pendant que, ruinés et affaiblis, auteurs et victimes de maintes révolutions, nous célébrons, sans conviction, le cinquantenaire des chemins de fer, en nous demandant si les résultats que nous avons retirés de cette admirable invention répondent aux sacrifices que nous avons faits, les Anglais célèbrent avec un indicible enthousiasme le jubilé de leur reine, dont les cinquante années de règne ont été une ère de prospérité remarquable, grâce au parti que la nation, puissamment organisée, a su tirer des voies ferrées.

La conclusion de notre étude se dessine; pour la rendre encore plus évidente, nous allons donner un dernier exemple.

Tous les jours, on lit dans les journaux que les chemins de fer de l'Asie russe font de nouveaux progrès. Peu à peu la voie ferrée s'avance au milieu de la steppe, au milieu de régions aussi neuves, et, en certains endroits, aussi fertiles que le Far-West américain ; mais la colonisation ne la suit pas, le pays reste immobile, endormi comme par le passé. Les nomades s'arrêtent un instant pour voir filer les trains, et lorsque la fumée de la locomotive a disparu à l'horizon, ils reprennent tranquillement leur marche errante. A quelques mètres de la voie ferrée, la population demeure parfaitement indifférente, à tel point que, si on ne voyait pas les rails sur le sol, on ne se douterait pas de l'existence des chemins de fer en ces contrées. Les rares établissements, qui se fondent le long de la voie, sont établis par des races étrangères et pour les étrangers, qui seuls circulent sur ces lignes. Une station ne marque pas, comme nous l'avons vu en Amérique, l'emplacement futur d'une ville.

C'est dans un but purement stratégique que la Russie s'est imposé les lourds sacrifices nécessaires à la construction de ces chemins de fer. Pour être à même de jouer contre l'Angleterre la redoutable partie dont l'empire de l'Inde sera le prix, les Russes s'efforcent de relier les frontières de l'Afghanistan aux arsenaux et aux ports de la mer Caspienne. Mais ils savent ce que leur coûte une partielle entreprise !

Pourquoi les chemins de fer de l'Amérique et ceux de l'Asie russe ne donnent-ils pas les mêmes résultats?

La Chine, le plus vieil empire du monde, qui, sur un territoire relativement très étroit, doit nourrir une population de 400 millions d'habitants, ne devait-elle pas, comme l'a fait l'Angleterre, accueillir avec enthousiasme la création des chemins de fer? Vous savez s'il en a été ainsi ; une première ligne établie, il y a quelques années, a été détruite par les Chinois, et ce n'est qu'à grand'peine que nous avons obtenu du gouvernement impérial, lors de la guerre du Tonkin, la promesse de s'adresser à l'industrie française, si jamais la construction des chemins de fer était résolue.

Pourquoi, en Asie, les voies ferrées trouvent-elles tant d'obs-

tacles et, une fois construites, donnent-elles si peu de résultats ?

C'est qu'en Asie les chemins de fer ont devant eux des races patriarcales, ennemies jurées de toutes nouveautés (1). Lorsque ces peuples sont maîtres de leurs destinées, ils repoussent les voies ferrées comme le font les Chinois ; lorsqu'ils sont sous la domination étrangère, ils regardent les trains passer et continuent à vivre et à circuler comme autrefois. On peut dire que le chemin de fer est sans action sur les races purement patriarcales ; il ne sert ni à les organiser ni à les désorganiser.

Nos pères avaient un vieux proverbe qui exprime, d'une façon pittoresque, l'étroite relation qui existe entre la prospérité d'un pays et la vigueur de la race qui l'habite : « Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. » Ne pourrait-on pas dire, avec autant de vérité : « Tant vaut la famille, tant vaut le chemin de fer » ?

En France, les chemins de fer ont trouvé l'instabilité dans la famille, la désorganisation dans la société, et ils ont accéléré la décadence de notre nation.

En Amérique, en Angleterre, leurs résultats furent merveilleux ; au service de familles fortement constituées, ils ont porté à l'extrême limite la puissance de la race anglo-saxonne.

En Orient, ils ont passé à côté de la famille patriarcale sans l'ébranler ; leur seul rôle, en ces régions, est d'être un instrument de domination pour les peuples conquérants de l'Europe.

Cette loi sociale, une fois manifestée par les faits, se conçoit d'ailleurs à merveille.

Les chemins de fer sont les moyens de transports peut-être les plus énergiques, en tout cas les plus rapides. Comme tels, ils produisent toutes les conséquences sociales des transports, en les portant au maximum de leur intensité. *L'effet ordinaire des transports est de pousser à l'instabilité*, non seulement parce qu'ils sont les agents de la locomotion et du déplacement, mais encore et surtout, parce que, mettant d'une façon continue les régions

(1) Je ne puis refaire ici une démonstration déjà faite, et donner les raisons scientifiques de l'immobilité orientale Je renvoie mes lecteurs aux articles de M. Demolins sur les peuples pasteurs et leurs dérivés et à mes études sur la Chine.

les plus différentes en rapport les unes avec les autres, ils leur font ressentir à toutes le contre-coup de ce qui arrive à chacune d'elles.

Les chemins de fer ont porté à un nouveau degré ce principe d'instabilité, parce qu'ils emploient une force essentiellement capable de se développer en puissance et en vitesse.

Cet ébranlement, donné naturellement à toutes choses par les moyens de transport, menace aussi bien ce qui doit demeurer fixe et stable que ce qui peut être remué et changé.

Pour que les chemins de fer produisent dans une nation des résultats heureux, il faut donc que cette nation ait pour base une organisation familiale, une organisation sociale, qui fasse la part de la stabilité et celle du mouvement, c'est-à-dire qui fixe invariablement une partie de la famille, une partie de la race, et qui rende l'autre partie libre de toute entrave, prête au mouvement et curieuse de nouveautés. Alors les chemins de fer sont de puissants auxiliaires. Ils établissent des relations continues entre les anciens groupes et les nouveaux qui se fondent chaque jour. C'est ce qu'on voit dans les pays Anglo-saxons

Si toute la famille est mobilisée, le mouvement emporte tout, ne laisse rien sur place; les chemins de fer désorganisent les anciens groupes et sont impuissants à en créer de nouveaux. C'est ce qu'on voit en France.

Si toute la famille est immobilisée, comme la famille patriarcale, elle ne peut prendre aucune part au mouvement; alors le chemin de fer passe et la famille le regarde passer. C'est ce que nous avons vu en Asie.

Pour être un instrument de progrès, les chemins de fer réclament forcément une organisation familiale, qui fasse la part entre la stabilité et le mouvement; cette organisation, nos lecteurs la connaissent, c'est la famille-souche.

Notre conclusion peut paraître curieuse, elle est vraie. Observez les faits, refaites la démonstration et vous serez forcé de reconnaître que : « Tant vaut la famille, tant vaut le chemin de fer. »

Robert Pinot.

LE « GUILLAUME TELL »

DE SCHILLER.

L'OBSERVATION SOCIALE DANS L'ART.

Rien ne ressemble moins à une tragédie qu'une autre tragédie. Ceci est vrai surtout du « Guillaume Tell » de Schiller, si on le compare aux drames de notre théâtre classique. Il s'en éloigne plus encore que les pièces de Shakespeare.

Corneille, Racine, Shakespeare, Hugo lui-même, mettent en scène une passion, un caractère, un type général de l'humanité : ici, l'amour romanesque sous la toque d'Othello ou avec le pourpoint d'Hernani ; ailleurs, la générosité du martyr et la fermeté du pontife sous la tunique de Polyeucte ou l'éphod de Joad. « Le personnage n'est qu'un symbole, une figure poétique représentant un des aspects généraux du cœur humain (1) », sous l'éclat emprunté d'un costume archéologique. Notre théâtre, en ses commencements, avec moins d'artifice et plus de naïveté, faisait parler la passion elle-même sous son propre nom : dans les pièces ou dans les scènes de romans du moyen âge, « Preud'homie, Bon-Conseil, Papelardie, Malebouche et dame Oyseuse » brûlaient les planches.

Schiller n'entend pas ainsi la tragédie. Il ne vise pas à représenter l'homme, mais des hommes. Aussi la société où il prend ses personnages est-elle tout le contraire d'une société qu'on arrange d'imagination.

Sur son théâtre, il jette tout un peuple. Toutes les conditions y

(1) *Lettre de Schiller à Gœthe*, 28 août 1798.

figurent: on les voit agir entre elles comme dans la vie commune, mais pour une grande action qui les confond dans une égale grandeur.

Sur cette scène, il n'y a point de recherche de ce qui est noble; mais les vulgaires usages du pays et de la race y apparaissent dans leur grâce et leur force naturelles.

Le plus simple citoyen y retrouve sa vie de tous les jours, mais il la trouve glorifiée : il en comprend le sens et la portée. La représentation close, il retourne chez lui plus apte aux vertus quotidiennes et aux devoirs patriotiques.

Dans la trame de l'action se mêlent constamment les souvenirs du foyer et les souvenirs du champ de bataille, qui composent ensemble l'histoire populaire et qui ne manquent jamais de faire vibrer à l'unisson les âmes des spectateurs de tous rangs. Le pays réapparaît tout entier, dans son glorieux passé et jusque dans ses fautes aimées. Sous la magique influence du poète, l'assistance ne fait vraiment plus qu'un peuple. Ce peuple se sent lié d'une étroite étreinte avec les générations qui l'ont formé et avec celles qui le doivent continuer.

C'est ainsi qu'à la moindre vibration de la lyre d'Homère, toute la Grèce se sentait tressaillir. C'est ainsi qu'elle trouvait dans les hymnes de son poète toute l'expression d'elle-même; c'est là qu'elle prenait, mieux que partout ailleurs, conscience de sa grandeur. Elle y avait des chants pour célébrer les joies et les émotions diverses de la vie quotidienne, dans les ravissantes peintures d'Ulysse à la recherche de son foyer; elle y avait des chants pour ranimer sa valeur guerrière et le sentiment de sa liberté aux jours des agitations populaires ou de la guerre étrangère, dans le tableau de l'union des chefs grecs, de leur hardiesse belliqueuse devant Troie. Son théâtre, animé par le génie d'Eschyle et de Sophocle, lui rendait les mêmes émotions.

Pourquoi cette différence dans les impressions que nous donnent les écoles dramatiques française et allemande? Et pourquoi l'école allemande apparaît-elle comme la seule fille légitime de la Muse grecque, alors même que l'école française semble plus attachée qu'elle aux souvenirs de l'antiquité hellénique? — C'est que

ces deux écoles, puisant toutes les deux leur valeur dans l'observation de la nature, n'ont pas procédé à cette observation de la même manière.

Il y a deux manières d'observer : l'une, qui poursuit le même trait à travers mille personnages; l'autre, qui étudie le même personnage dans tous ses traits.

Cette dernière méthode est la monographie. Elle a prévalu dans les sciences : il n'y a pas de science sans elle.

Est-il étonnant que la critique soit amenée aujourd'hui à reconnaître que cette même méthode monographique est celle qui prévaut dans l'art?

C'est celle qui a été suivie par Schiller et par les Grecs; c'est celle qui a donné à leurs œuvres les caractères supérieurs que nous avons indiqués tout à l'heure et qui les hausse dans l'histoire de l'art à un rang au-dessus duquel rien ne s'est jamais élevé.

Poète dramatique, Schiller a fait pour la Suisse ce qu'Homère, poète épique, a fait pour la Grèce, qui a été de décrire un peuple, une civilisation, en réunissant autour de l'action principale du poème tout ce qui est de la vie de ce peuple, aussi bien les choses les plus vulgaires que les plus extraordinaires et les plus rares.

Autant vaudrait dire qu'Homère et Schiller ont fait la monographie des peuples grec et suisse. Et c'est la vérité même.

En Schiller l'observateur scrupuleux double le poète. Du premier coup d'œil il saisit le nœud de son drame. Quand le petit peuple suisse sauva sa liberté des entreprises de l'Autriche, il avait contre lui un Empire, et pour lui, lui seul! Et il a triomphé. D'où lui venait donc la force mystérieuse qui soutint et consolida son indépendance? Tout l'intérêt du drame est dans la réponse à cette question. Il n'échappe point à la perspicacité du dramaturge que cette force vient au peuple suisse de la vigueur de sa constitution sociale, comme la vigueur d'un homme lui vient de ses muscles et de la richesse de son sang. Dès lors, c'est à connaître cette constitution sociale de la Suisse que Schiller applique l'effort de son observation, et, par un prodige de son génie, ce poète a observé avec une telle minutie de savant, il a décrit si exacte-

ment la Suisse, que Le Play lui-même, avec la précision de sa méthode scientifique n'aurait pas eu un détail important à relever dans cette monographie.

I.

Le piquant est que Schiller, pour composer son drame, procède de point en point comme Le Play pour faire sa monographie. Son premier soin est de définir le *Lieu* où agiront ses personnages, d'arrêter les lignes de la superficie étudiée.

Ce sont les trois vieux cantons suisses, Schwytz, Uri, Unterwalden, formant à eux trois, par la composition de leur sol, un bloc. Leur masse montagneuse est comme un môle en saillie adossé à la gigantesque muraille en demi-lune que dressent, du lac de Genève au lac de Constance, les Alpes Bernoises, le Saint-Gothard et les montagnes de Glaris, ou comme un donjon, engagé par l'arrière dans le massif du château-fort représenté par le massif central des Alpes, et qui, en avant, fait ventre sur l'immense plaine de Berne, de Lucerne et de Zurich. Ainsi, rattachés comme montagnes au système des Alpes, ces trois cantons sont nettement séparés de la plaine ; mais, par un fait singulier, ils ne se confondent pas non plus avec la série des Alpes. Ils composent à eux trois un tout homogène, une unité; on n'en peut considérer un à part des deux autres et quand on veut parler du cœur de la Suisse, on ne dit pas Schwytz, on ne dit pas Uri : on dit Schwytz, Uri, Unterwalden.

Un lien naturel unit les trois cantons : le lac de Lucerne, sur lequel ils sont pendants tous les trois, qui les soude l'un à l'autre, les fond ensemble et leur donne un moyen d'action commun que n'a pas l'immense développement des Alpes depuis le Jura jusqu'au Tyrol. Les trois cantons se pressent sur les bords du lac de Lucerne, comme trois maisons autour d'une place publique; comme seraient trois palais voisins plongeant à pic sur le grand canal de Venise, et qu'une gondole rejoint l'un à l'autre. Ainsi le lac est la grande place navigable qui fait le commun voisi-

nage des trois cantons. Il longe Schwytz et Unterwalden et pénètre à fond dans Uri, comme un grand fleuve qui s'enfonce dans les terres massives. D'une rive on « touche l'autre des yeux, le son de la voix peut y arriver, une barque peut y transporter (1) ».

C'est une route royale ouverte entre les Waldstetten (2). Tous les autres cantons montagneux qui s'accotent aux Alpes, ne communiquent ensemble que par les sentiers des hauts sommets, les escarpements des rochers, qu'à travers les obstacles des glaciers, qu'en passant, à grands efforts, par-dessus les immenses remparts des montagnes. Quelle conjuration pourrait-on mener au milieu de pays de communications si difficiles? Au contraire, entre Schwytz, Uri, Unterwalden, quelle unité! quelle sûreté d'action, grâce au lac!

Dans la partie qui va se jouer, il est de fait le premier des conjurés, celui qui tient le rôle le plus actif, le plus décisif! C'est par les facilités de correspondre qu'il donne aux confédérés, qu'au jour dit, les trois cantons se lèveront comme un seul homme.

Schiller est frappé de cette action du lac, et il faut admirer le parti qu'il en tire pour son drame. C'est le lac qu'il met tout d'abord en scène. Au lever du rideau, il poste le spectateur sur le bord des eaux, comme sur un belvédère d'où il embrasse le théâtre de l'action, le *lieu*, sujet d'étude.

On est sur la rive où confinent Uri et Unterwalden : « Le lac sourit entre ses berges verdoyantes, il invite au bain; au delà, sur l'autre bord, on voit les vertes prairies, le village et les *höfe* (3) de Schwytz éclairés par le soleil. A droite, dans le lointain, les glaciers des montagnes d'Uri. » Et le premier être vivant qui apparaît, c'est « le batelier qui chante en menant sa barque sur les eaux », le serviteur naturel et nécessaire, l'instrument indispensable du lac.

Cette exposition, où l'on saisit d'un coup d'œil toute la scène

(1) Acte I, sc. I.

(2) *Cantons forestiers*, terme commun employé pour désigner Schwytz, Uri, Unterwalden.

(3) Maisons de famille, domaines héréditaires si bien connus de la race allemande.

de l'action, est consacrée à peindre le rôle heureux du lac. Quand il est pacifique, il est comme une avenue par où se joignent les trois cantons, où le passeur incessamment chemine. Le soir où les confédérés doivent se rencontrer au Rütli, il se fait serviteur obéissant de l'entreprise; « il est, dit le poète, admirablement calme et riant pour la traversée de ceux qui viennent de Schwytz, » il s'illumine tout à coup d'un arc-en-ciel lunaire, — c'est sa manière de conspirer, — et Schiller, traduisant dans une scène grandiose cette heureuse complicité du peuple suisse et de son lac, fait passer la barque de Stauffacher, premier auteur de la conjuration, sous l'arc-en-ciel, symbole de l'alliance : « Dans la belle nuit, éclairée par la lune, le lac est uni comme un miroir. Voyez! ne voyez-vous rien? — Oui, vraiment un arc-en-ciel au milieu de la nuit. — C'est la lumière de la lune qui le forme. C'est un signe rare et extraordinaire! Il y a bien des gens qui n'ont jamais vu cela. — Il est double, voyez, un plus pâle est au-dessous : une barque vogue justement dessous. »

Ainsi, l'habile observateur n'oublie aucun détail : il a étudié le sol, ses reliefs et ses contours, la vigueur que donnent à cet acteur son ossature et son sang, ou, pour mieux dire, ses montagnes et son lac. Mais celui-ci joue un second personnage. A côté de l'état calme et du rôle d'union qui sont ordinaires au lac, il a un autre état et un autre rôle, son état tourmenté, le rôle où il trouble les rapports des trois pays, où il suspend entre eux toute communication. Peu de voyageurs traversant le lac des Quatre-Cantons n'en ont fait la terrible expérience. Le lac est paisible, est souriant; tout à coup, sans que rien annonce cet intrus, « le vent du midi qu'on appelle le Fœhn, souffle des gorges d'Uri du *Couvent du Diable* ou du *Trou des tempêtes;* il se déchaîne; les nuages, gris baillis de la vallée, descendent, le glacier gronde sourdement, le Mythen met son bonnet de brouillards et l'orage est là avant qu'on n'y ait pensé. » C'est un chaos de vagues sombres, furieuses qui s'entrechoquent : « Alors le gouverneur et le pilote sont inutiles, le vent et les flots jouent avec l'homme comme avec une balle. »

Schiller, si habile à se servir des charmes du lac, se sert aussi

de ses caprices comme d'une machine de théâtre, pour amener des événements imprévus. Ici encore il n'invente rien.

Les tragédies soudaines sont constantes dans l'histoire des Suisses, où les surprises des éléments, avalanches, torrents, éboulements, orages, tempêtes, jouent leur rôle dans toutes les entreprises. Dans le poème, les surprises viennent aussi, comme choses absolument naturelles, servir l'effet dramatique en coupant les événements au moment où l'intérêt de l'action exigerait le plus qu'ils fussent faciles. Dès la première scène, c'est une tempête inattendue, tombant à l'improviste, qui met en relief l'énergie de Tell. Un malheureux qui fuit devant la poursuite d'un bailli, arrive sur le bord du lac : il s'agit de le passer à Schwytz. Le batelier épouvanté s'y refuse ; Tell, qui entend le galop des reîtres allemands, pour sauver une vie d'homme saisit les rames et brave la tempête. Quelle entrée du héros en pleine difficulté ! Et quelle simplicité, quelle vérité de moyen ! Tout le monde sait la scène où Tell, embarqué avec Gessler par un temps calme, pour être emprisonné, est détaché, prend le gouvernail au milieu de la tourmente, pousse la barque près d'un rocher qui surplombe, y bondit et repousse du pied dans le tumulte des vagues, la barque du bailli. Quel art chez ce poète à faire entrer dans la trame de son œuvre tout ce que l'observation attentive de la nature lui découvre ! Et elle ne lui dissimule rien de ce qu'il lui est intéressant de connaître.

Son but est de célébrer, dans toute sa pièce, l'union parfaite des trois cantons. Il a bien vu que le lac qui en fait l'unité physique en fait aussi l'unité sociale, puisqu'il établit entre eux un commerce permanent. Ce n'est donc ni par un désir de beau décor, ni pour un effet de théâtre, comme en cherche le vulgaire metteur en scène, qu'il a établi sa pièce sur le lac, qu'il a imaginé ce lac « avec les montagnes qui le pressent de leurs poitrines de pierre », ces arcs-en-ciel et ces tempêtes ; c'est par une connaissance profonde de son sujet, une vue très juste des nécessités de l'action commune des trois cantons et l'ambition de la sincérité et du naturel dans l'art. Je ne sais si Sophocle lui-même les a poussés jusque-là, mais je sais qu'il n'y aurait rien à ajouter à

la description des Waldstetten tracée par Schiller : elle formerait, sans y rien changer, le premier chapitre d'une monographie de la Suisse. Tout y est : superficie étudiée, et ce qui fait son unité, reliefs, contours, accidents atmosphériques, etc. Mais, d'ailleurs, poursuivons l'analyse : la monographie est complète.

II.

Le relief des Waldstetten donne lieu à deux natures de travaux. On les trouve côte à côte, notamment dans Unterwalden.

Ce canton, engagé par le sud dans la montagne qui le joint à Uri, est compris par le nord dans la grande plaine ouverte en éventail sur Berne, Lucerne et Zurich. De ce côté, la montagne, couverte sur ses hauteurs de forêts et de pâturages, descend en pentes douces qui paraissent se baisser petit à petit pour appeler et aider les travaux des hommes, jusqu'à ce qu'enfin, à partir du lac de Sarnen, elle se confonde avec la plaine. « C'est le grand pays plat où les eaux n'écument plus en mugissant, où les fleuves coulent calmes et mesurés, où l'on voit librement toute l'étendue du ciel. » Dans cette région basse d'Unterwalden se pratique la culture : les terres végétales qui ne s'éboulent plus comme celles qui sont attachées aux flancs de la montagne, s'enfoncent en couches épaisses et grasses. Les torrents, enserrés entre leurs berges, les fertilisen au lieu de les émietter et de les disperser. Le sillon a tout l'espace qu'il lui faut pour s'allonger, et à l'août, « cette surface unie et fertile qui paraît comme un jardin, » se couvre d'épis mûrs, à perte de vue.

Unterwalden, au nord, est donc engagé par la nature et le relief de son terrain dans la grande plaine. Cette situation fait d'Unterwalden le moins indépendant des trois cantons, puisqu'il n'est pas aussi protégé que les autres par le rempart des montagnes. Mêlés aux mêmes travaux que les gens du pays plat, les gens d'Unterwalden sont aussi mêlés aux mêmes événements politiques. De même que leur canton est plus ouvert aux influences du dehors, leur esprit est plus accueillant aux nouveautés d'ou-

tre-monts. Moins isolés que ceux d'Uri ou de Schwytz, ils sont moins montagnards, moins enracinés dans les vieilles mœurs et les vieilles traditions nationales. Ils ont les avantages et les défauts des gens de plaines. Aussi furent-ils les premiers atteints par l'oppression de l'Autriche, qui, après avoir étendu son empire, sur Lucerne, Berne et Zurich, entreprit la confiscation des antiques frontières des Waldstetten.

Tandis que Schwytz et Uri ne sont encore que menacés, Unterwalden est atteint. Sur son territoire, en plein cœur de pays, l'Empire a déjà dressé deux châteaux forts, en signe de domination, l'un à Sarnen, l'autre à Rossberg. « Derrière leurs remparts, l'ennemi s'abrite facilement et ravage le pays ; les baillis pillent, et, en sûreté derrière leurs forteresses, se raillent de l'impuissante colère (1). »

A Schwytz, l'Empire n'affiche pas sa tyrannie de cette façon violente. Son bailli dissimule son château dans une embrasure de montagnes, sur la rive du lac, sur les extrêmes confins du canton, aux bords de la plaine de Lucerne, à Kussnacht. A Uri, chez ce peuple âpre et têtu de la montagne, il n'y a rien encore ; on commence seulement à bâtir, mais le pâtre, en voyant les assises de la citadelle, demande déjà avec un sourire de mépris : « Combien faudrait-il poser de taupinières comme celle-là, l'une sur l'autre, pour arriver jusqu'à une montagne, même la plus petite, du pays d'Uri (2) ? » « Ce que des mains bâtissent, dit Tell, des mains peuvent le démolir », et, montrant la montagne : « Dieu nous a construit là la maison de la liberté (3). » Uri et Schwytz, protégés par leurs montagnes, sont encore libres qu'Unterwalden ne l'est plus.

Aussi, le premier à désirer la délivrance, il est le moins capable de la procurer : il n'a d'espoir de se soustraire à la tyrannie qui monte de la plaine qu'en faisant appel à ceux de Schwytz et d'Uri qui s'élèvent derrière lui. Ce sont les sommets qu'il invoque.

Tels sont les traits bien marqués et absolument pris sur le fait

(1) Acte II, sc. II.
(2) Acte I, sc. V.
(3) Acte II, sc. II.

que Schiller donne à ses personnages d'Unterwalden. Baumgarten et Melchtal sont les boute-feu de la conjuration, l'un, forestier dans la partie montagneuse d'Unterwalden, l'autre, laboureur dans la plaine.

C'est Baumgarten qui jette dans le drame la première note tragique. C'est cet homme qui « d'un coup de hache a béni le bain du bailli » insulteur de sa femme et qui, pourchassé par les cavaliers allemands, arrive, pour passer à Schwytz, sur les bords du lac furieux. Melchtal, le conjuré historique d'Unterwalden, est de la plaine; il le dit en se plaignant à un homme d'Uri de l'insupportable oppression : « J'ai dû fuir, et qu'ai-je donc fait de si coupable? A l'insolent valet qui, sur l'ordre du bailli, voulait emmener, sous mes yeux, ma plus belle paire de bœufs, j'ai cassé les doigts avec un bâton. »

Je voudrais savoir mettre en lumière l'art profond de Schiller, qui donne à chacun de ses personnages avec une étonnante précision, les traits qu'il a dans la nature. Voyez comme cet homme de la plaine s'exalte. Son interlocuteur d'Uri le lui fait bien entendre : « Vous êtes trop emporté. » Celui-ci a la vieille sagesse montagnarde, calme, solide, vigoureuse. Melchtal a dans les veines le sang d'un homme qui n'a pas été formé par la rude vie de la montagne; il crie, il est impatient de la tyrannie des baillis. Écoutez le paysan : « Cela me déchira l'âme lorsque le valet détela les bœufs de la charrue; les belles bêtes, elles beuglaient sourdement comme si elles avaient le sentiment de l'injustice et donnaient des coups de cornes (1). »

Unterwalden, qui sent si vivement l'oppression et qui se voit incapable d'en triompher seul, recourt à la montagne; dans la conjuration, à laquelle les persécutions dont il est la victime donnent le branle, ce n'est pas Unterwalden qui dirige : ce sont les sages et les prudents de la montagne. Unterwalden suit les deux autres. Schwytz et Uri mènent le complot qu'Unterwalden provoque. C'est pour cette raison sans doute que Schiller a fait de Melchtal un jeune homme afin de l'harmoniser avec cette situa-

(1) Acte I, sc. IV.

tion d'homme impressionnable aux vexations, ardent aux excitations, mais qui devra marcher à la suite des autres pour l'exécution. Au serment du Rütli, Unterwalden ne brigue pas contre Schwytz et Uri l'honneur de présider l'assemblée ; par la bouche de Meier de Sarnen et de Melchtal, il dit : « Schwytz peut se disputer cet honneur avec Uri. Nous d'Unterwalden nous nous retirons ; nous sommes les suppliants, nous implorons le secours de nos puissants amis. « Que Schwytz, s'écrie le curé Rösselmann, soit notre chef dans les conseils et Uri sur les champs de bataille ! »

En effet, Schwytz et Uri sont les deux piliers de l'indépendance helvétique. On n'y pratique pas la culture et le labourage.

Dans les cantons exclusivement montagneux, dans Schwytz et dans Uri, on pratique le pâturage et l'élevage des bestiaux.

Sur les montagnes, il y a pour les travaux de l'art pastoral deux saisons bien tranchées. En hiver, sur les hauts sommets, le froid, les vents, les neiges rendent les Alpes inhabitables. Les habitants demeurent dans le creux des vallons, où l'on est abrité par le mur des montagnes et par les forêts de sapins dont les mille aiguilles tamisent le vent et en rendent les atteintes moins glaciales. Dans ces lieux protégés contre les grands froids et les rafales de neige, le pays reste habitable et le pâtre s'y enferme dans sa demeure avec ses troupeaux.

Mais dès que la neige s'en va et que l'été s'annonce, dès « l'aimable mois de mai, quand le coucou donne le signal », les habitants gagnent sur les hauteurs les pâturages alpestres où ils mènent « estiver » leurs troupeaux. D'abord on occupe les premières pentes, puis on s'élève, on atteint le milieu, on le dépasse : toute la montagne est verte et les extrêmes sommets, enfin quittés par la neige, sont envahis par les troupeaux. Les troupeaux et la neige se poursuivent perpétuellement. Quand les vaches sont sur les sommets, c'est-à-dire au bord des précipices, il faut les garder avec une vigilance extrême, « les maintenir sur d'étroites plates-formes, sur des versants très inclinés et rapides ». A ce moment deux ou trois membres de chaque famille montent pour surveiller les bêtes et sont remplacés par d'autres tous les

quinze jours. Quelquefois même, la famille entière monte avec son petit bagage dans les huttes de la haute montagne qu'on appelle les chalets. C'est pour cela que les touristes de la belle saison, qui se tiennent dans les vallées basses ou qui ne font pas d'ascensions, reviennent si souvent stupéfaits de leurs excursions de Suisse, où ils n'ont pas rencontré une vache !

Le chalet de l'*Alpe* n'est pas une maison, c'est une étable : rien de plus. Il est abrité dans une embrasure contre les avalanches. On y ménage une petite place pour la chaudière et les ustensiles nécessaires à la confection du fromage, une soupente pour les hommes ; le reste appartient aux animaux. A l'exception des baquets et des seaux qui contiennent le lait, aucune pièce de mobilier : on s'assied sur les pierres qui entourent l'âtre placé au centre du chalet.

Le troupeau broute tranquillement les herbes fraiches, sous la conduite de la vache matrone. C'est la vache dont le pied est le plus sûr et qui s'aventure le plus loin jusqu'aux bords des précipices. Cette vache est la préférée de l'armailli, il la pare, il l'orne, il n'en parle qu'avec amour.

Quand il lui a choisi une cloche bien sonore qui s'entend de loin, le pâtre est tranquille : « Je reconnais à sa clochette la brune Lisette, il ne nous manque pas une bête, c'est elle qui va le plus loin. » Elle a le plus beau collier du troupeau : « Elle sait bien, dit le pâtre en la regardant d'un œil attendri, qu'elle mène toute la bande, et si je le lui ôtais, elle cesserait de manger. »

On reste à la montagne de la première fleur à la première neige. Quand elle tombe, on descend s'établir un peu plus bas ; puis la neige descend à son tour et on recule encore, on la fuit comme on l'a poursuivie, pied à pied. « Adieu pâturages, et vous prairies ensoleillées, adieu ; il faut que l'armailli descende, l'été n'est plus. » Plus de clochettes, plus de chansons. Les vachers ne se saluent plus en s'appelant des hauteurs d'Uri et d'Engelberg », les chalets sont vides, le chasseur hardi qui s'y aventure y est « hôte et hôtelier à la fois, » on redescend aux cabanes des vallées. Au mois d'octobre, tous les paysans avec leurs troupeaux y sont revenus.

C'est précisément ce temps que Schiller a choisi pour les préparatifs de la conjuration. Il fallait que, pour l'entente de ce petit peuple d'armaillis, tout le monde fût réuni, et aux premiers vers de sa tragédie, le poète, le jour de Saint-Simon et de Saint-Jude, le 28 octobre (c'est le batelier superstitieux qui marque la date), montre les pâtres qui descendent, en chantant le ranz des vaches, « l'Alpe étant épuisée » ! Comme il avait su découvrir le lieu de l'union de ces paysans, Schiller a bien saisi le moment, le vrai moment de leur action commune. C'est du mois d'octobre au mois de mai que le peuple suisse est réuni et qu'il fait ses affaires, et c'est à cette époque de l'année que Schiller place la conjuration.

Schwytz et Uri et la portion montagneuse d'Unterwalden, c'est-à-dire la partie de beaucoup la plus considérable des trois cantons, sont ainsi exploités par le pâturage.

Mais dans ces travaux identiques pour les trois, on relève encore des différences, à raison de la disposition des pentes et des difficultés de la montagne pour l'estivage ; et, comme nous l'allons voir, ces difficultés du lieu et du travail, ont leur retentissement jusque dans le caractère et dans les mœurs de ces pâtres.

J'en ai dit assez sur Unterwalden, je ne parle plus que de Schwytz et d'Uri.

Schwytz s'ouvre en vallée largement découpée dans la montagne, qui écarte ses versants. Vrai bassin de verdure où cheminent, au milieu de prés fleuris, des ruisselets d'eau claire. A l'orée des bois qui descendent des pentes, se perdent les groupes de cabanes blotties comme des troupeaux au pied des escarpements, « maisons, disent leurs habitants pacifiques et sans envie, riches comme des manoirs, construites de beau bois, solidement établies d'après les règles de l'art ; de nombreuses fenêtres, vitrées de petits verres ronds qui ne permettent pas de voir dehors, y laissent entrer une claire et commode lumière ; elles sont couvertes d'écussons de couleur et de sages sentences que le voyageur lit en passant et dont il admire le sens. » Au-dessus de ces vallées tranquilles, les plateaux, comme ceux d'Einsielden

et de Rothenturm, se développent avec ampleur les uns derrière les autres en immenses corbeilles herbues. Le pays est riant, à ciel ouvert. « L'activité des pâtres y est bénie, les fenils sont pleins d'herbes qui sentent bon, les troupeaux de vaches et de chevaux bien nourris, aux croupes luisantes, reviennent toujours heureusement des montagnes en pentes douces, pour passer l'hiver dans les étables. »

Au milieu de ces herbages plantureux, « protégés par ces hautes murailles à l'abri desquels repose la douce certitude de la paix et de la liberté (1) », « les hommes libres de Schwytz habitent heureux leur propre bien »; chez tous, « la fortune est prospère » ; ils sont aisés, souriants, d'esprit cultivé.

Schwytz, ainsi le plus ouvert et le plus accessible des trois cantons, est aussi le plus avancé. Tout en gardant le caractère montagnard, déjà un peu effacé dans Unterwalden, il est le premier à suivre le mouvement du progrès, à quitter volontiers ce qui lui paraît encombrant et suranné dans les coutumes locales; il semble tenir à marcher du même pas, quoique avec prudence, que les villes de la plaine. Aujourd'hui même, il est le seul des trois cantons qui ait renoncé à l'assemblée annuelle où tous les paysans-citoyens comparaissaient et apportaient leurs vœux et leurs doléances et arrêtaient les coutumes. A Schwytz, il n'y a plus de Landsgemeinde, ou du moins elle ne se réunit plus que pour des questions d'intérêt très général : la nomination des magistrats et l'apurement des comptes du canton. Quant aux décisions à prendre dans toutes les affaires du pays, la responsabilité en est abandonnée à un conseil élu et en exercice permanent.

Au milieu des trois cantons, Schwytz est le pays des hommes à idées. Que cette initiative et cette ouverture d'esprit viennent à ses paysans de l'abondance et de la tranquillité de leur vie et de leur heureuse condition matérielle, ceci n'est pas douteux. Mais, il y a une autre cause intéressante à cette culture. C'est que, par le lac, Schwytz a une porte ouverte sur Lucerne. Lucerne est

(1) Müller. *Histoire des Suisses*, t. III, ch. 15.

la ville, et le canton de Schwytz s'y approvisionne des idées qui font marcher le monde, des nouveautés et des progrès. Ainsi les anciens cantons de la Grèce venaient à Athènes prendre le ton et se mettre au courant des façons du beau monde. Dans les cités, les esprits sont plus hardis, plus entreprenants dans les affaires nouvelles et de grande conséquence; aussi est-ce en fréquentant les gens de Lucerne que le principal artisan de la conjuration helvétique, Stauffacher, arrêta son plan.

De ce détail encore Schiller tire profit, et la première scène où se marque le mouvement de la conjuration contre l'Autriche s'ouvre précisément par une conversation d'un homme de Lucerne, Peiffer, qui vient visiter Stauffacher, et les paroles du citadin donnent du coup le programme de l'action. Il parle en homme qui sait le prix de la liberté déjà perdue dans la ville : « Oui, oui, monsieur Stauffacher comme je vous le disais, ne prêtez pas serment à l'Autriche, si vous pouvez l'éviter. Tenez fermement et bravement à l'Europe, comme jusqu'ici ! Que Dieu vous garde vos anciennes libertés. Si vous étiez une fois à l'Autriche, vous y seriez pour toujours ».

Ainsi la nature de leurs travaux qui réclament peu d'efforts et les relations que, dans leurs longs loisirs, ils entretiennent si facilement avec Lucerne, font des gens de Schwytz les représentants de la tradition progressive et les placent à la tête des conseils quand les trois cantons se réunissent.

Tout autres sont le pays et les gens d'Uri. La vallée n'est qu'une fente entre deux murailles de rochers perpendiculaires. On y exploite aussi les pâturages, mais Dieu sait au prix de quelles difficultés ! On ne monte aux Alpes que par des sentiers en labyrinthes et sous la menace perpétuelle des éboulements et des avalanches. Le soleil n'égaie jamais de ses rayons ces longs couloirs sombres où vivent les Uraniens séparés du reste du monde, montagnards renforcés, au caractère sombre, rude, sauvage. A lutter tous les jours contre la montagne et contre ses dangers, ces habitants d'Uri, s'ils ne gagnent pas le nuancé de caractère et de façons que prennent ceux de Schwytz dans leurs travaux faciles, ils y acquièrent une grande énergie de résolu-

tion et d'action. Elle se trouve personnifiée par Guillaume Tell. J'en parlerai en bonne place.

Ces oppositions de caractère des trois cantons s'accusent dans le drame de Schiller avec une franchise et un naturel admirables. Melchtal d'Unterwalden, Stauffacher de Schwytz, Walther Furst d'Uri sont les artisans de la conjuration. Dans la scène où ils se rencontrent, l'homme de la plaine se montre emporté, furieux. Poursuivi par le bailli d'Unterwalden pour sa résistance violente, Melchtal s'est réfugié à Uri dans la maison de Walther Furst; ils s'entretiennent ensemble des malheurs de la Suisse, quand arrive de Schwytz, Werner Stauffacher. Il vient tâter les résolutions de son voisin d'Uri. La conversation s'engage.

Melchtal, l'homme de la plaine, impatient du joug, se répand en menaces contre les baillis et, sans considérer les longs préparatifs d'une action commune, s'écrie que la Suisse doit se soulever. — Ici paraît l'homme de Schwytz. Habile à dire et savant à mener une affaire, il voit le parti qu'on peut tirer, pour l'entreprise qu'il médite, de l'ardeur de Melchtal, et, avec beaucoup de calme, il mène la conversation au point où il exaspère le jeune homme et s'assure de son concours. Suivez la scène où, pas à pas, Stauffacher avance. Il prépare et mesure tous ses coups jusqu'au dernier, qui triomphera des dernières hésitations. Sachant où il veut en venir, il se fait, pour ainsi dire, tirer les paroles de de la bouche. Au début de cette scène, Melchtal n'est pas présent. En entendant venir Stauffacher, il s'est caché dans la pièce voisine, d'où il peut suivre l'entretien de son hôte et de l'homme de Schwytz. Celui-ci raconte d'abord la persécution d'un bailli contre un homme d'Alzellen en Unterwalden : « Ce qui s'est passé là est quelque chose de grave » ; il l'explique, puis, comme se parlant à lui-même : « Ce qui s'est passé à Sarnen est encore plus horrible... le cœur de tout honnête homme doit saigner. » Quel avertissement à bien écouter ! L'homme d'Uri, anxieux, interroge : « Qu'est-ce? » Stauffacher, doucement, avec une précision calculée et une abondance de détails significative : « Dans le Melchtal, lorsqu'on entre à Kern, demeure un homme juste; on l'appelle Henri de Halden et sa voix est écoutée dans les assemblées. » —

Walther Furst : « Qui ne le connaît ? Que lui est-il arrivé ? Achevez. » Stauffacher continue en appuyant sur chaque mot : « Landenberg punit son fils pour une faute légère ; il fit dételer de la charrue la meilleure paire de ses bœufs ; le jeune homme alors frappa le valet et s'enfuit. — Mais le père ? » demande encore Walter Furst qui prévoit un grand malheur. Stauffacher continue son récit. Chacun des détails qu'il circonstancie arrive à l'oreille de Melchtal caché derrière la porte : »

« Landenberg, dit Stauffacher, fit demander le père pour qu'il lui livrât son fils, et comme le vieillard jura, avec vérité, qu'il n'avait aucune nouvelle du fugitif, alors le bailli fit venir les bourreaux. » Walther Furst s'élance et veut l'emmener : « Ah ! silence ! Pas un mot de plus. » Stauffacher sait bien qu'un autre l'entend. Sans s'émouvoir, il reprend plus haut : « Si ton fils m'a échappé, je t'ai. » Et il le fit jeter à terre, où on lui creva les yeux. » Melchtal se précipitant : « Les yeux, dites-vous ? — Ainsi, pour ma faute, aveugle, vraiment aveugle, et tout à fait privé de la lumière ! » Devant cette immense douleur, le rude montagnard d'Uri lui-même est attendri ; il veut arrêter Stauffacher : « Ne dites plus un mot. » Stauffacher n'entend rien, il sait pourquoi il est venu, il veut, avec la ténacité du montagnard, que son dessein triomphe et il enfonce le poignard : « Je l'ai dit : la source de la vue est tarie en lui... Il est encore plus à plaindre ! car le bailli lui a tout ravi ; il ne lui a laissé qu'un bâton pour aller, dépouillé et aveugle, de porte en porte. »

La mesure est comble. Melchtal ne pardonnera jamais au bourreau de son père. Il veut partir ; rien ne le retiendra. Walter Furst, sur le cœur duquel toutes les paroles de Stauffacher sont tombées en gouttes brûlantes et qui n'a encore rien dit, sent bien qu'on ne peut supporter plus longtemps tant de cruautés. Mais le montagnard est avisé. Quand Stauffacher, toujours préoccupé du but qu'il poursuit, demande : « Attendrons-nous les dernières extrémités ? » l'homme d'Uri fait entendre sa pensée sans engager rien : « Si les trois cantons pensent comme nous trois, nous pourrons *peut-être* quelque chose. »

Il ne dit pas ce que l'on pourrait. Melchtal, lui, se prononce

nettement : « Mes amis d'Unterwalden risqueront avec joie leur corps et leur sang, s'ils ont dans les autres un soutien et un refuge. — Stauffacher sent qu'il triomphe ; il est arrivé au point qu'il voulait atteindre, le plus difficile est fait. Melchtal est conquis. Pour lui fermer toute retraite, il s'engage avec lui : « Je suis prêt à vous suivre. » L'homme d'Uri garde son calme, il exhorte encore à la prudence et ne promet rien, si l'on n'est circonspect et attentif aux précautions. Cet habitué de la montagne et des sentiers vertigineux n'avancera pas qu'il ne sache si le terrain est solide où il pose le pied : « Attendons ce que les nobles messieurs de Silinen et d'Attinghausen nous conseilleront. — Leurs noms, je pense, nous gagneront des amis ». Enfin il est décidé, et dès qu'il est question d'agir et non plus de parler, il prend la tête du mouvement. C'est lui, enfin, qui trace le plan de la conjuration, et avec quelle prudence mais avec quelle précision ! « Nous ne pouvons pas agir ouvertement. Écoutez mon avis. Nous nous réunirons au Rütli, dans une prairie cachée dans le bois. Nous pourrons y aller la nuit, par des chemins secrets et nous consulter sans bruit. Chacun y amènera dix hommes de confiance qui seront unis de cœur avec nous ; nous pourrons parler en commun et décider résolument, Dieu aidant. » Sur ces mots, les trois hommes se tiennent les mains enlacées quelque temps et ils prononcent le serment solennel : « A la vie et à la mort ! »

Telle est cette scène pathétique où trois hommes, les trois cantons de la Suisse, jurent sa délivrance. On a vu que Schiller n'a point créé de fantaisie le caractère des trois conjurés. Ce ne sont pas seulement trois hommes représentant différentes situations d'esprit, comme un artiste judicieux peut les imaginer chez des personnages qu'il va mêler à une grande entreprise ; ce sont trois hommes qui portent chacun la marque de son canton. Au Rütli, le curé Rösselmann les caractérise chacun d'un trait : « Schwytz est notre chef dans les conseils et Uri sur les champs de bataille ; Unterwalden les suit. »

III.

Dans un pays fermé comme celui des Waldstetten, où chaque famille vit à l'aise du produit de son troupeau, où aucun progrès des méthodes de travail ne saurait augmenter d'un brin d'herbe le rendement des pâturages, la richesse ne se développe guère. Aussi, à part la forte race de paysans dont nous venons d'admirer les exemplaires, ne voit-on que quelques rares personnages dont la fortune se soit un peu plus étendue.

On ne les compte pas au tas, ces grands propriétaires : ce sont, d'un côté, les monastères; de l'autre, quelques familles que des circonstances exceptionnelles ou de rares qualités ont élevées à la richesse.

Je leur trouve un équivalent chez nous dans ce qu'on appelle les familles « bourgeoises » vivant dans une maison de campagne et dirigeant elles-mêmes l'exploitation de leurs biens.

Quand le territoire inhospitalier des trois cantons commença d'être visité par les hommes; quand ils entreprirent « de transformer l'antique forêt en une habitation pour des êtres raisonnables, d'assainir les vallées, et, en coupant les bois, de déchirer le voile de brouillard que leurs cimes maintenaient sur cette contrée sauvage », ils s'établirent d'abord au fond des gorges, dans les vallées inférieures, sur les premiers versants. Chaque famille fit effort pour se constituer un domaine de quelques arpents, aux dépens de la forêt.

Dans cette lutte contre les résistances de la forêt, quelques-uns, plus persévérants, plus tenaces, arrivèrent à la longue, par quelque rencontre particulière, à arrondir, à étendre le champ de leurs pâturages, partant le nombre de leurs troupeaux. C'est de cette façon que s'est formée à côté des simples paysans la classe des paysans gentilshommes. « Les familles dès longtemps honorées par leurs vertus et leurs travaux, dit Muller, étaient appelées noblesse de paysans. »

Plus tard vinrent les moines. Désireux du silence et de la soli-

tude, ils avancèrent dans la forêt, gagnèrent les clairières pâturables dans les hautes vallées, et se taillèrent en pleine forêt, par des défrichements persévérants, des domaines à la mesure de leurs immenses monastères. Ainsi s'établirent les grandes propriétés des couvents d'Einsiedeln, de Rappersweli et d'Engelberg. Elles devinrent bientôt si vastes que les bras des religieux ne suffirent plus à leur exploitation. Elle fut alors remise par eux aux mains de tenanciers qui vivaient ainsi de la terre des couvents, moyennant de faibles redevances.

Ainsi, côte à côte avec les paysans, la Suisse voyait grandir sur son sol quelques propriétaires plus riches et quelques monastères à qui l'étendue de leurs propriétés territoriales faisaient une situation à part. Au-dessous de ces trois classes, quelques tenanciers.

Paysans, seigneurs et tenanciers, se considèrent comme égaux. C'est un trait que Schiller met en relief en plusieurs endroits.

En temps de guerre, les gentilshommes conduisent les milices ou sont porte-bannières. Ils n'ont pas d'autres distinctions. Pendant la paix, ils n'ont sur les paysans pas d'autre influence que celle que leur donne leur sagesse reconnue ou la culture de leur esprit. Cette influence est toujours librement acceptée. Ils n'ont de rang particulier que quand le choix des paysans les appelle par le vote aux fonctions éminentes de landammann et de magistrat. A part cela, ils vivent avec le reste du peuple sur le pied d'une parfaite égalité de rang et de privilèges locaux. « Quoique de noble naissance, ils aiment le peuple et honorent les anciennes coutumes. Ils ne regardent pas avec mépris le paysan et ne rougissent pas de son salut familier. Ils sont les pairs de leurs propres valets ; ils n'ont avec eux qu'une seule coupe et qu'un seul cœur. » Chaque jour, avant le travail, « d'après les antiques usages, ils boivent le coup du matin avec leurs valets, buvant les premiers et faisant passer le verre au cercle des serviteurs. « Autrefois, dit le vieux Attinghausen que Schiller met en scène, j'allais moi-même avec mes valets dans les champs et les forêts, surveillant de mon œil leur travail, de même que ma bannière les conduisait dans les combats. » Égaux aux autres

paysans, ils ont le même esprit d'indépendance. Quand l'Autriche, dans ses projets de domination, voulut s'en faire des alliés en leur promettant les honneurs de la cour, ils se glorifièrent du titre méprisant qu'elle affectait de leur donner, gentilshommes-paysans (Bauernadel), pour protester avec leurs frères les simples paysans. « Quand le pays est sous la lourde colère du souverain impérial, tout Suisse, tout homme de cœur est plein de tristesse à cause de la puissance tyrannique que nous supportons! » Ils gémissent de la douleur commune. « Pendant que la patrie saigne sous un fouet pesant, nous sommes unis avec les nôtres comme un seul homme et nous n'avons pas honte de notre misère. »

Par ces sentiments communs avec le peuple suisse, cette noblesse se fait aimer. Le peuple n'entreprend rien sans elle. C'est avec le noble Attinghausen que Stauffacher veut « délibérer pour savoir comment on pourra se délivrer des ennemis du pays. » Quand Attinghausen va mourir, Schiller l'entoure des chefs même de la conjuration, « qui viennent par reconnaissance éclairer sa dernière heure des beaux rayons de l'espérance » et lui promettre que sa « poussière reposera dans une terre libre ».

C'est dans cette union et cette intimité que vivente nsemble, pour l'indépendance du pays, les gentilshommes et les paysans, formant le gros du peuple suisse.

Quant aux tenanciers, qui appartenaient surtout aux monastères, ils étaient considérés par ces hommes libres comme de condition inférieure. Ils n'étaient pas élus aux magistratures, et quand, au Rütli, l'assemblée, prête à choisir pour la présider l'assistant le plus âgé, apprend qu'Ulrich le forgeron est tenancier, H. de Mauer crie : « C'est un homme, mais il n'est pas d'une profession libre. Aucun homme serf ne peut être juge à Schwytz. » Cependant, on ne les méprise point parce qu'ils ne sont pas comme les autres, libres possesseurs de leurs biens... » et les paysans les associent à leur entreprise : « Vous êtes des vassaux de l'abbaye disent Stauffacher et Melchtal, d'Engelberg; qu'il s'estime heureux celui qui n'est corvéable de personne sur la terre. Mais la franchise de l'âme se trouve dans toute condition. Donnez-nous la main : le tout pour être des

nôtres est d'aimer la patrie et d'avoir une bonne réputation. »

L'union et l'entente sont complètes entre ces gens de fortunes diverses. Mais les plus nombreux et les plus forts sont les paysans installés dans leur *höf*, « hommes libres habitant sur leur propre bien. Leur maison et les granges qui l'accompagnent, leurs pâturages, leurs troupeaux de vaches et de chevaux sont à eux; ils peuvent le prouver aussi bien que le prince de l'empire prouve ses possessions. Au-dessus d'eux, ils ne reconnaissent de maîtres que le plus puissant de la chrétienté, l'empereur. » On ne s'étonne plus de l'assurance et de la confiance de ces hommes et de leur force, quand on les voit si solidement enracinés sur le sol, ne vivant que du produit de leurs troupeaux, dans la certitude de trouver toujours sur la montagne accessible à eux seuls, assez d'herbe pour nourrir leurs bêtes. Quelle stabilité! et quelle indépendance!

Quoi d'étonnant que pour garder cette vie heureuse un peuple se soulève! Chacun sait le prix du libre héritage qu'il tient de ses pères, et il veut demeurer sur ce bien qui s'est transmis intact de génération en génération jusqu'à lui, sur « ce sol paternel, sur cette motte de terre qui lui appartient ainsi par des siècles de possession! »

Les citations que j'ai empruntées à Schiller dans ce paragraphe témoignent assez qu'aucun des traits de cette heureuse condition de la propriété ne lui a échappé.

IV.

Sur chacun de ces domaines ainsi constitués, comme une fleur sur un terrain approprié, s'épanouit une famille indépendante. Le retranchement des vaines richesses et l'abondance d'une vie simple et sans ambition leur conservent à toutes la paix, l'union et la liberté.

Aussi chacun des tranquilles monarques qui règnent dans ces humbles foyers n'a-t-il d'autre souci que de les garder de tout péril. Il n'a pas d'autre horizon que les murs aimés de la maison

où, auprès de sa femme et de ses enfants, il goûte le bonheur. Le sentiment de la famille pénètre tous les événements de la vie de ces bons Suisses ; il entre pour une grosse part dans la direction de toutes leurs affaires. Schiller l'a si bien vu qu'il n'est pas un de ses personnages dont le perpétuel souci ne soit de faire remonter aux affections de la famille l'honneur du moindre de ses actes.

Et toute la force des Suisses vient de là !

Chaque maison, entourée de quelques pièces de prairies closes de haies vives, est isolée. Elle forme une petite principauté autonome où gouverne un roi simple et sans suzerain, le père de famille. Il dirige les travaux, prend soin des troupeaux, administre la petite fortune du domaine et mène de son mieux, comme un homme qui sent le poids des responsabilités, le train de son foyer. Il y est maître absolu et ne redoute pas les entreprises des voisins qui vivent chez eux dans la sécurité où il vit chez lui, « sans serrures ni verrous à sa porte. » Il y prend le goût et l'intérêt que l'on prend aux choses dont on est le maître et dont on doit compte à ceux que l'on aime, aussi est-il prêt à tout, fût-ce à mourir pour garder l'indépendance de son foyer : « Jurons de combattre pour le pays, pour nos femmes et pour nos enfants. »

Rien d'autre n'occupe leur pensée, et quand la femme de Tell lui reproche d'avoir risqué sa vie pour sauver un homme sur le lac en fureur : « C'est un miracle que tu en sois revenu. Ne pensais-tu donc pas à ta femme et à tes enfants? » Tell répond : « Chère femme, je pensais à vous : c'est pourquoi j'ai sauvé le père pour ses enfants. »

Chacun d'eux ne désire rien sinon de transmettre le foyer libre où il a vécu à un fils dressé de bonne heure aux travaux et à la direction du domaine ; tout plutôt que de voir tomber aux mains d'un ambitieux une maison, prix de tant de peines, consacrée par tant d'aimables souvenirs. « Chefs de famille, ils désirent tous un fils vertueux qui vénère leurs cheveux blancs, qui veille pieusement sur leurs yeux et qui garde le foyer. »

« Comme leurs montagnes nourrissent toujours les mêmes plantes, comme leurs sources coulent sans s'interrompre jamais,

comme les nuages même et les vents suivent invariablement la même direction, ainsi les anciennes mœurs se transmettent sans changement de père en fils. »

Ils préparent de bonne heure et de leur main l'héritier qu'ils se sont choisi, aux travaux qu'il devra accomplir, à l'amour du chez-soi, et ils le dressent à ne compter que sur son initiative. Qui ne se rappelle la scène où Guillaume Tell, dans la cour de sa maison, avec sa femme et ses deux garçons, répond à l'aîné qui lui apporte son arc pour qu'il tende la corde : « Non, pas moi. Un bon chasseur se tire d'affaire lui-même. Il faut tout apprendre. Celui qui veut se frayer un chemin à travers la vie doit être armé pour la défense et pour l'attaque. » Et où l'enfant ainsi formé verrait-il de plus grand bonheur sinon à continuer les traditions paternelles? Le fils aîné de Tell, auquel son père explique la dépendance où vivent les gens de la plaine, s'écrie : « Ils ne sont donc pas libres comme toi, père, sur leur propre héritage? Oh! alors, je me sentirais à l'étroit dans cette vaste plaine et j'aime mieux habiter sous l'avalanche.

Dans ce soin du foyer et cette éducation des enfants, les pères sont puissamment aidés par les femmes. Ménagères, épouses, mères, ces femmes de paysans sont à la hauteur des tâches les plus rudes et les plus tendres. Elles sont très entendues aux affaires domestiques et de bon conseil dans les affaires publiques.

Celle qui montre le soin des traditions paternelles est Gertrude femme de Stauffacher : « Je me glorifie, dit-elle, d'être la fille du noble Iberg, ce vieillard si sage! Assise auprès de mes sœurs, je filais avec elles la laine, durant les longues veillées, tandis que les principaux du peuple lisaient les chartes des anciens empereurs et discutaient dans leurs sages entretiens sur le bien-être du pays. Là, j'entendais mainte parole sensée, je notais les réflexions de l'homme intelligent, les désirs de l'homme de bien et j'en ai conservé le souvenir dans mon cœur. »

Une fille ainsi formée est capable de se montrer femme. « Veux-tu, dit-elle à Stauffacher, son mari, que le bailli accomplisse ses mauvais desseins? L'homme sage prend les devants. Écoute mon conseil Tu sais comme ici tous les gens de bien se plaignent de

l'avarice et de la cruauté du bailli. Il ne nous arrive pas une barque de l'autre côté du lac, de Schwytz et d'Unterwalden, qui ne nous apprenne quelque nouveau malheur, quelque violence des baillis. C'est pourquoi il serait bon que quelques-uns d'entre vous, amis du pays, avisassent en secret aux moyens de se délivrer de l'oppression. »

C'est l'exhortation la plus claire à une conjuration. C'est jusqu'à ce dessein viril que s'élevait en quelques paroles insinuantes cette femme qui d'abord accostait son mari chagrin avec ces gracieuses paroles d'une femme aimante : « Comme te voilà sérieux, mon ami! Je ne te reconnais plus. Il y a plusieurs jours que j'observe silencieusement le sombre ennui qui te ride le front. Une peine secrète pèse sur ton cœur : confie-la-moi. Je suis ta femme fidèle et je réclame ma part de tes chagrins. »

Au premier accent des paroles qui poussent Stauffacher au complot, il recule, comme effrayé des pensées qui tombaient si calmes des lèvres de sa femme : « Mais, femme, quel tumulte de pensées éveilles-tu donc dans mon cœur! Tu me montres à la lumière du jour l'intérieur de mon âme; et ce que je m'interdisais à moi-même de concevoir, tu l'exprimes tout à l'aise. »

Puis il s'efforce de faire trembler Gertrude devant le rapide et véridique tableau des calamités de la guerre. Il semble qu'il la veuille prendre par son faible : « Tu te plais, dit-il, à cette maison que nous venons de construire... La guerre, l'affreuse guerre la réduira en cendres. — Gertrude : J'y mettrais le feu de ma première main, si je me croyais attachée aux biens de ce monde. — Stauffacher : Tu crois à l'humanité. La guerre n'épargne pas même le tendre enfant au berceau. — Gertrude : L'innocence a un ami dans le ciel. Regarde devant toi, Stauffacher, et non pas en arrière. — Stauffacher : Nous autres hommes, nous pouvons mourir en combattant bravement, mais quel destin sera le vôtre? — Gertrude : Une dernière ressource reste encore au plus faible : je m'élance de ce pont et me voilà libre. » Stauffacher se jette dans ses bras : « Celui qui presse un tel cœur sur sa poitrine peut combattre avec joie pour ses foyers; il ne craint les soldats d'aucun roi. »

Cette scène, aussi romaine que celle des Horaces, n'est pourtant qu'une conversation d'un paysan avec sa femme. Voyez plutôt quelle mise en scène! C'est à la première heure du jour. Emu de son entretien avec l'homme de Lucerne, dont j'ai déjà parlé, Stauffacher vient s'asseoir sur le banc que couvrait de son ombre le grand tilleul, parure de son champ, ornement de son chalet! Et comme il était là, soucieux, Gertrude vient doucement se placer à côté de lui, le regarde quelque temps en silence et cherche à ramener d'abord sa pensée vers les objets qui peuvent le distraire et lui plaire : son travail béni, ses beaux bœufs, sa moisson rentrée, la gaieté de sa demeure, la tendresse de sa femme.

Relisez cette scène : rien n'y est plus digne de la simplicité champêtre et de l'héroïque grandeur. Ces deux ordres de sentiments sont ici tellement liés ensemble, qu'ils n'ont qu'une même expression. Il n'y a dans aucun théâtre, pas même chez les Grecs, une conception mieux tirée de la nature et plus marquée du génie.

Cette scène cependant a bien une rivale dans le même drame. J'entends parler de celle où Hedwig, femme de Tell, cherche à le détourner de descendre à Altdorf le jour où, sans le savoir, il devait tomber dans les embûches de Gessler. Avec quelle adresse affectueuse elle exprime les pressentiments qui l'obsèdent! Tout, là, se passe encore dans une scène de famille toute populaire; les enfants jouent ensemble avec une petite arbalète, image réduite de celle que Tell a rendue si fameuse. Tell lui-même travaille avec la hache du charpentier à rétablir la porte rustique de son chalet et Hedwig s'occupe d'un travail de couture.

Il faudrait reproduire ici tout entière la première scène du troisième acte pour faire sentir tout ce qu'il y a de soucis maternels pour ses enfants dans le cœur de cette femme déjà tourmentée du sort de son mari. Ces émotions si naïves et si profondes tirées de la vie de famille la plus simple, sont l'expression d'une société où le foyer est le bien le plus vanté et le centre de tous les attachements.

C'est l'expression d'une société fondée sur la famille-souche. C'est elle qui donne un aspect si particulier aux vieux peuples du Nord, Hollandais, Hanovriens, Norvégiens, et tant d'autres, dont

les intérieurs jouent un rôle si pittoresque et si puissant dans leur vie de tous les jours et dans les événements nationaux.

Schiller n'a pas oublié de rattacher ces tableaux d'intérieur tels qu'il les voyait en Suisse à ceux qu'offrent tout le nord de l'Europe, et il s'est plu à justifier et à célébrer cette parenté en encadrant dans une scène de son drame la légende bien connue où les Suisses sont représentés comme descendus de la Scandinavie, à travers les plaines du Nord, et arrêtés enfin sur les bords du lac des Quatre-Cantons par la ressemblance qu'ils leur offraient avec les lacs de la Norvège : « Écoutez ce que racontent les vieux bergers, dit l'un des conjurés du Rütli. Il y avait dans les contrées du Nord un grand peuple qui souffrait d'une cruelle disette. Une troupe nombreuse s'ouvrit avec l'épée un chemin à travers l'Allemagne jusqu'à ce qu'elle arriva dans la vallée sauvage où la Muotta coule aujourd'hui à travers des prairies. En examinant la contrée de près, ils découvrirent de belles et riches forêts, des sources limpides, et ils crurent se retrouver dans leur chère patrie. Ils résolurent de rester là, et ils bâtirent le vieux bourg de Schwytz et consacrèrent de longues journées de travail à défricher l'antique forêt. »

Tel est, dans ses grands traits, ce peuple Suisse qui vit simple, content et fier du produit de ses montagnes, qui jouit des joies de son foyer modeste, de son mépris de toute ambition, de sa liberté honnête et respectueuse du droit d'autrui. Sans prétention aux grandeurs de la richesse, de la puissance et du savoir, il entend réserver l'indépendance de son domaine et le protéger contre toute domination étrangère.

Dans le drame qui va se dérouler, il est le protagoniste. C'est lui et non Tell qui va se dresser contre l'Autriche quand elle s'avisera de porter la main sur les franchises des Suisses. C'est entre ces deux personnages que la lutte va s'engager. Nous venons de voir le personnage qui défend sa liberté. Il nous reste à connaître l'agresseur, les incidents du combat et la série des faits sociaux que Schiller a dessinés jusqu'au bout.

(*A suivre.*) Prosper Prieur.

LE CONTINENT AFRICAIN.

I.

LA ZONE DES DÉSERTS DU NORD.

L'Afrique centrale est moins éloignée de nous que le Nouveau Monde ; elle est cependant beaucoup moins connue et fréquentée par les Européens. L'Amérique attira les aventuriers par l'appât de l'or, qu'elle possédait, mais n'exportait pas ; l'émigration se dirigea de ce côté.

L'Afrique, au contraire, dès la plus haute antiquité, fournissait à une active exportation divers objets précieux, en particulier l'ivoire et les esclaves. Mais le trafic s'en faisait avec l'intérieur, par l'intermédiaire des Africains eux-mêmes : il était aux mains des tribus sahariennes, soudaniennes, nubiennes, répandues dans les steppes arides qui occupent le nord du continent. Dressés par la vie nomade aux expéditions lointaines, ces trafiquants suffisaient à la demande ; et la nature même des lieux qu'ils habitent présentait une barrière capable d'arrêter les concurrents.

L'envahissement progressif de l'Amérique et de l'Océanie par les colons européens, le développement immense du commerce par suite de la facilité actuelle des transports, ont conduit à rechercher de nouvelles terres et de nouveaux débouchés. Alors des explorateurs hardis, bien équipés, et soutenus par les gouvernements, partant des stations organisées sur les côtes et sur le haut Nil, pénètrent dans plusieurs directions vers le centre du continent noir. Leurs observations, qui malheureusement sont trop souvent dénuées de méthode, donnent cependant assez de lu-

mières pour qu'on puisse essayer l'étude, au point de vue social, de l'Afrique intérieure.

Les voyages en Afrique sont pénibles et meurtriers. Il serait de toute impossibilité qu'un homme suffît à se rendre compte, par lui-même et sur les lieux, de ces contrées aussi impraticables qu'insalubres, et si différentes entre elles. Celui qui veut étudier dans son ensemble, au point de vue social, l'Afrique intérieure, doit donc borner son ambition à suivre, dans leurs récits, le plus grand nombre des explorateurs, à rapprocher surtout les observations recueillies par les plus attentifs, les plus méthodiques de ces voyageurs. Parmi eux, je citerai en lieu honorable le docteur Livingstone : il note scrupuleusement toutes les circonstances modifiant le lieu, le travail, la constitution des peuplades qu'il rencontre. Cheminant par la pensée avec lui, on se prend d'amitié pour ce guide plein de jugement et de cœur; on regrette de ne l'avoir pas connu personnellement.

Le docteur, recevant, au centre de l'Afrique, d'un savant resté dans son cabinet, la solution d'un problème géographique qu'il cherchait lui-même sur les lieux, nous montre bien quels résultats peuvent être obtenus par celui qui, sans voyager lui-même, centralise et compare les renseignements : « Quelle ne fut pas ma « surprise, dit-il, en apprenant que mon ami sir Roderick Mur- « chison avait, du fond de son cabinet, découvert avant moi qui « étais sur les lieux la véritable forme du continent africain; en « voyant que, par l'étude attentive de la carte géologique de « M. Bain, jointe à quelques renseignements que nous lui avions « envoyés,... il poussait l'assurance jusqu'à m'envoyer son opi- « nion comme une chose certaine, où je devais trouver la solu- « tion d'un problème qui pouvait m'occuper. Il était impossible « de se faire la moindre illusion : la chose était écrite, et je l'a- « vais sous les yeux... Tranquillement installé dans son fauteuil, « il avait sur moi trois ans de priorité, sur moi qui pendant « ce temps me débattais contre la fièvre au milieu des jun- « gles et des marais, caressant la douce illusion que je serais « le premier à émettre cette idée, que l'intérieur de l'Afrique « est un plateau humide, dont l'élévation est moins grande

« que celle des montagnes dont ce continent est flanqué (1). »

Cet exemple me semble bon à citer, comme réponse à une fin de non-recevoir assez superficielle, que l'on entend souvent formuler. Je n'ai pas la prétention de posséder le flair scientifique de sir R. Murchison : je vais essayer cependant l'étude du continent africain, en suivant la méthode rigoureuse d'investigation dont les lecteurs de *La Science sociale* ont eu sous les yeux le magistral exposé (2).

L'examen général, pour l'Afrique entière, du premier des faits sociaux, *le lieu*, permettra d'abord de distinguer les régions dissemblables dont se compose ce vaste continent; nous observerons ensuite séparément et plus en détail, avec la même méthode, chacune de ces régions.

C'est bien sous la forme d'une *auge gigantesque*, ainsi que l'écrit Livingstone, qu'on doit se représenter l'Afrique. Les bords de ce continent sont relevés de tous les côtés, et le centre forme un plateau d'une certaine altitude, mais plus bas cependant, sur le plus grand nombre de ses points, que les zones montagneuses rapprochées de la mer : au nord, les montagnes mauritaniennes, l'Atlas et les hauteurs qui le continuent vers l'est; à l'orient et à l'occident, deux chaînes rocheuses et abruptes, courant parallèlement à la côte, dont elles accompagnent les rares sinuosités, et ouvrant, seulement par quelques brèches, un passage au trop-plein des eaux accumulées à l'intérieur, qui se déversent par le Niger, le Nil, le Zambèze et le Zaïre; au sud enfin, les monts du cap de Bonne-Espérance, au milieu desquels le navigateur reconnaît sans peine la célèbre montagne de la Table.

La constitution géologique du sol varie peu en Afrique; c'est un terrain volcanique, où le fer abonde, et où nous devons signaler seulement des gisements très disséminés de sel. Mais les phénomènes du climat, qui sont, dans cette partie du monde, plus constants, plus marqués que partout ailleurs, produisent par conséquent des effets sociaux plus considérables.

(1) Livingstone, *Explorations dans l'Afrique australe*, p. 549.
(2) *La Science sociale*, t. II, p. 493 et suiv.

Deux voyageurs qui, partant du centre de l'Afrique, de l'équateur, se dirigeraient, l'un vers le nord, l'autre vers le sud, l'un vers l'Algérie, l'autre vers la colonie du Cap, traverseraient successivement, et dans le même ordre, des climats analogues. Ils parcourraient d'abord une région de pluies régulières et quotidiennes. Ils atteindraient ensuite une zone de pluies encore assez abondantes, mais irrégulières. A mesure qu'ils avanceraient dans leur route divergente, ils traverseraient des régions de plus en plus desséchées, et enfin de véritables déserts, jusqu'aux confins de l'Algérie d'une part, de la colonie du Cap de l'autre, où ils retrouveraient également un climat tempéré.

Cette disposition symétrique s'explique facilement.

L'anneau de nuages qui entoure notre globe vers l'équateur, et dont le déplacement régulier amène les pluies régulières des régions équatoriales, fait sentir son influence entre les latitudes de 13° N. et 17° S. environ. Cette influence se traduit, entre le 10e degré nord et le 13e degré sud, c'est-à-dire dans les régions les plus rapprochées de l'équateur, par des pluies à peu près *régulières* et quotidiennes. Sur cette surface, la hauteur d'eau tombée annuellement varie de 1m,50 à 2 mètres; elle dépasse 2 mètres au fond du golfe de Guinée, égalant ainsi la quantité reçue par le bassin de l'Amazone, dans l'Amérique du Sud (1). En s'éloignant de l'équateur, entre le 10e et le 13e degré nord et entre le 13e et le 17e degré sud, les pluies sont encore assez abondantes, mais irrégulières.

La limite des pluies régulières est nettement marquée, au nord et au sud, par les lignes terminales des savanes boisées ou forêts marécageuses; à partir de ces lignes s'étendent deux zones de quelques degrés chacune, arrosées par les pluies irrégulières qui deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. Puis le régime des alizés persistants s'établit; la quantité d'eau fournie par les pluies va en diminuant, et descend vers 10 centimètres *et même au-dessous*, dans les déserts du Sahara et de la Lybie au nord, du Kalahari au sud-ouest.

(1) *La Science sociale*, t. I, p. 217.

L'humidité des climats tempérés reparaît ensuite sur deux bandes étroites du territoire, confinant à la Méditerranée d'une part, à l'océan Antarctique de l'autre (1).

Si le sol africain avait une altitude uniforme, ces phénomènes climatériques agiraient avec une régularité presque mathématique, et l'Afrique comprendrait une zone sèche au nord, une zone humide au centre et une nouvelle zone sèche au sud.

Mais le massif montagneux de l'est et les rivages peu élevés de l'ouest viennent déranger cette belle ordonnance et donner naissance à deux nouvelles zones qui, contrairement aux précédentes, s'allongent du nord au sud.

En somme, les conditions du climat et du sol divisent l'Afrique en *cinq zones sociales* distinctes, dont nous donnons la disposition générale sur la carte ci-jointe :

La zone des déserts du nord, qui est sèche, où la végétation arborescente est presque nulle ou peu considérable ; elle constitue un ensemble de vastes déserts ou steppes plus ou moins pauvres ; elle confine à l'Asie, si nous considérons le peu d'obstacles que l'étroite mer Rouge, réellement et historiquement, apporte à ce voisinage (2).

La zone du plateau central, ou aire équatoriale, où les pluies quotidiennes assurent une humidité constante, favorable à la croissance des arbres ; c'est un immense massif de forêts luxuriantes et marécageuses, où abonde le gros gibier.

La zone des déserts du sud, qui reproduit la sécheresse croissante de celle du nord.

La zone montagneuse, située à l'est et formée par un enchevêtrement de vallées forestières et de sommets herbus.

La zone de la côte occidentale, formée au contraire par une bande étroite de rivages peu élevés.

Nous allons étudier, dans ce premier article, *la zone des déserts du nord*.

(1) Voir É. Reclus, *Géographie universelle,* t. X, p. 15 et suiv., et les cartes curieuses des p. 16, 17, 21.

(2) Reclus, t. IX, p. 1.

I.

La contrée dont il s'agit forme un grand plateau bosselé dont l'inclinaison générale, faible, mais régulière, se dirige dans le



sens du méridien, du pied des montagnes, au nord, vers les bassins du Niger, du lac Tchâd et du « pays des Rivières », au sud.

Tout ce vaste espace est compris sous un nom général : *le désert*. Il continue à travers l'Afrique la large bande de terre con-

nue en Asie sous le même nom, soumise aux mêmes influences météorologiques (1), partant du grand plateau central et comprenant les déserts du Beloutchistan, de la Perse, de la Chaldée, de la Syrie, et la Péninsule arabique. Les *déserts* se prolongent ainsi du centre de l'Asie, jusqu'à la côte africaine de l'ouest sur l'océan Atlantique, sans interruption notable, si ce n'est le passage de l'étroite vallée du Nil. C'est une route indéfinie que les pasteurs ont pu suivre dans leurs migrations vers l'occident, sans être contraints d'abandonner leur travail principal, l'art pastoral, et, par conséquent, sans perdre les grands traits de l'organisation patriarcale inhérente à cet art : le pouvoir paternel entier et incontesté, le groupement par tribus, l'indépendance presque absolue de tout gouvernement centralisé (2).

Il suffit de considérer la carte que nous donnons plus haut pour s'expliquer comment les Arabes, ayant pu arriver facilement jusqu'en face de l'Espagne, ont, à un moment donné, envahi l'Europe occidentale.

Mais, par suite de la pauvreté des pâturages, que la neige ne vient pas chaque année revivifier, ces nomades ne reproduisent pas le type pur et complet des pasteurs de la grande steppe, vivant exclusivement de leur bétail. Nous verrons, en examinant de plus près les habitants des déserts, quelles modifications entraîne dans leur état social cette diversité des travaux.

Si cette zone de déserts présente des caractères communs très accusés, elle offre, d'autre part, des différences sensibles. En effet, ces immenses territoires se divisent, au point de vue du climat et de la végétation, en plusieurs régions courant de l'est à l'ouest dans toute leur longueur, en Asie comme en Afrique, et se distinguant par une siccité plus ou moins grande, selon leur situation plus au nord ou plus au sud, ou leur rapprochement des côtes et des montagnes. Chacune de ces régions, par ses productions spontanées différentes, convient plus particulièrement à une espèce appropriée d'animaux, ainsi que nous l'indi-

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 790.
(2) *Ibid.*, t. XI, p. 788, 789.

quons sur la carte, et impose, par suite, au pasteur, un mode d'existence spécial.

Il ne faut pas, on s'en rend compte, se représenter ces régions comme des divisions géométriques du sol; leurs courbes limitatives sont naturellement influencées par un grand nombre de phénomènes, dus à certains courants atmosphériques, à l'altitude, à l'humidité locale provenant des fleuves ou des nappes souterraines, enfin par les golfes qui s'avancent profondément dans les terres. On ne s'étonnera pas non plus, d'après ce qui est connu précédemment, au sujet de la pauvreté du pâturage en beaucoup de ces lieux, de constater, sur certains points, la présence de populations sédentaires, groupées partout où la culture est possible, et où s'établissent des haltes de commerce. Les produits de la culture sont souvent nécessaires aux nomades de nos déserts; d'autre part, les cultivateurs et les habitants des villes, placés au milieu d'espaces immenses d'une traversée difficile, ne pourraient, sans le concours des nomades, se procurer, par le commerce, des objets qui sont, pour leur travail et leur subsistance, de première nécessité.

Les pays que nous étudions sont loin d'avoir été complètement et minutieusement explorés; je crois cependant pouvoir déterminer, d'après les renseignements actuellement connus, le nombre des régions bien caractérisées, que je me propose de distinguer et de décrire sommairement, en prenant pour base les différents modes de travail et d'existence, faits matériels, et bien constatés par la géographie et les voyages.

Ces régions, dont nous donnons les limites générales sur la carte reproduite ci-dessus, sont au nombre de quatre; elles se classent ainsi, en allant du nord au sud :

1° *Région des pasteurs cavaliers;*

2° *Région des pasteurs chameliers;*

3° *Région des pasteurs chevriers;*

4° *Région des pasteurs vachers.*

II.

1re RÉGION : *les Bédouins ou pasteurs cavaliers arabes.* — Débutons par la région la plus rapprochée de nous. Placée dans la partie septentrionale des déserts, elle participe encore un peu aux conditions des climats tempérés. Elle commence sur la frontière orientale de la Perse, dans la province d'Ispahan; comprend les déserts de Syrie, celui du Jourdain; nous la retrouvons en Égypte avec les puissantes tribus qui occupent les deux rives du Nil inférieur. Elle s'étend ensuite au pied des hauteurs cyrénaïques et de l'Atlas, dans la partie septentrionale de la Lybie et du Sahara, à travers la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc (1). Située au nord du tropique, accompagnant les montagnes ou la mer, traversée par des fleuves, des rivières et de fréquents ouâdis ou torrents, cette bande de terrain jouit d'une humidité suffisante pour nourrir d'assez nombreux troupeaux : durant la saison sèche, près de la côte ou au revers des monts; pendant la saison humide, sur les sables situés plus au sud, qui se couvrent alors de graminées (2). Le pasteur nomade y élève bien des *bœufs*, des *moutons* et des *chèvres* de petite taille, des *chameaux*, mais c'est le *cheval* qui est l'objet de sa prédilection, l'animal caractéristique; cette région est le pays des chevaux de belle race, dont la généalogie fait l'orgueil de leur possesseur.

La présence de ces diverses espèces animales, la prédominance de l'une ou de l'autre dans la composition du troupeau, exercent sur l'état social des tribus une influence que nous allons examiner; nous en verrons sortir à la fois, comme conséquences, soit les différents travaux accessoires auxquels la tribu doit se livrer, concurremment avec l'art pastoral; soit les ca-

(1) Reclus, *ibid.*, t. IX. p. 205. — *L'Univers pittoresque*, t. V, p. 282.
(2) Reclus, *ibid.*, t. XI. p. 369.

ractères particuliers des relations entretenues par cette tribu avec les populations ou les États voisins.

Les bœufs exigent des pâturages relativement succulents et frais; le bœuf veut manger à pleine bouche, et boire à sa soif. La présence d'un grand nombre d'individus de cette race dans le troupeau limite forcément les migrations de la tribu à de petits parcours, très rapprochés de la côte, des montagnes, ou des vallées fertiles où les sédentaires sont déjà groupés, et d'ordinaire défendus par des pouvoirs publics organisés.

Ces ruminants n'ont pas la ressource, comme nous l'avons dit, de pâturages revivifiés par la neige; l'été brûlant de l'Afrique diminue considérablement la quantité de lait produite par le troupeau; il réduit souvent les bêtes à l'état de squelettes ambulants.

Le pasteur ne peut, en aucune saison, s'éloigner trop des eaux : la fuite rapide et lointaine ne lui est donc pas possible; le pillage, dès lors, lui est interdit. Lorsque, pour une cause quelconque, sécheresse, épizootie, dissensions amenant des razzias, les ressources tirées du troupeau deviennent insuffisantes, la tribu doit *forcément* imiter les sédentaires : elle plie ses bœufs au joug, ou se procure des mules, et laboure, dans la limite de son parcours ordinaire, quelques champs où le bétail aura été préalablement parqué; il faudra y revenir deux fois par an au moins, pour les semailles et la moisson, et, en outre, de temps en temps, pour vider les silos.

Avec les ressources ainsi produites, la densité de la population augmentera; le territoire resté soumis au régime du pâturage deviendra l'accessoire des champs ensemencés et appropriés; on verra apparaître nettement la *propriété du sol par la tribu;* d'où le cantonnement viendra tout seul. La tribu passe au rang des demi-nomades. Alors elle tombe sous la main de l'État, et l'on voit s'y développer les phénomènes décrits à ce sujet, soit par Le Play, soit par M. Demolins (1).

(1) *Ouvriers européens*, t. II. ch. I. VIII. — *La Science sociale*, t. II, p. 405; t. III, p. 33.

Remarquons la différence entre ce genre de cantonnement et celui auquel les Bachkirs et autres nomades des steppes de l'Oural sont *contraints* par leur puissant voisin le Tzar (1) : ici, point de fonctionnaires spéciaux, point d'édits appuyés d'exécutions sanglantes; un agent naturel et inéluctable suffit : l'étroitesse des pâturages convenant à la composition du troupeau. Peu à peu les tribus se dissolvent, elles ne comptent plus parmi les *Kheych*, les nobles hommes des tentes, et donnent naissance à l'Arabe *byout* ou des maisons, « le vil peuple de l'argile (2) ».

Tel est, dans cette région, pour le travail et l'état social, le résultat final de la prédominance des bœufs dans le troupeau : résultat facile à constater, aussi bien sur le littoral méditerranéen qu'au revers du Liban.

Les moutons forment, chez d'autres tribus, soit en Syrie, soit au nord de l'Afrique, la plus grosse part du troupeau. Ces tribus sont aisées : le lait des brebis et des chèvres, la chair des jeunes bêtes, leur permettent le luxe de nombreuses *diffas*. Le mouton nomade vit bien d'une herbe rare, qu'il broute brin à brin; il boit peu; il est capable, avec le temps, d'effectuer de longs trajets. Il y a là pour le pasteur, relativement aux conditions qu'impose l'élevage des bœufs, un élément d'indépendance. Le parcours peut s'étendre assez loin, jusque dans les sables qui occupent le milieu de la zone, pendant la saison humide, c'est-à-dire l'hiver et le printemps. On vit heureux alors, au sein de l'abondance: on chevauche dans le libre espace, on se vole le bétail de tribu à tribu, — acte toujours honoré chez les nomades des steppes pauvres, mais d'où naissent les dissensions et les querelles intestines.

Quand vient l'été, l'herbe brûlée disparaît de la surface du désert; la chaleur devient torride, l'eau est rare, la poussière s'élève. C'est sous l'empire des mêmes circonstances que les moutons transhumants de Provence, abandonnant la Camargue et les plaines du littoral, envahissent, au mois de mai, les pâtu-

(1) *La Science sociale*, t. II, p. 109.
(2) *L'Égypte moderne*, 3e partie, p. 109. — Reclus, *ibid.*, t. X, p. 508.

rages des Alpes Dauphinoises, dont la neige fondante vient de renouveler la fraîcheur. Dans notre région, les troupeaux n'ont pas la même ressource ; resserré dans quelques ouâdis où persiste un peu de verdure, le bétail fatigué ne suffit plus à l'alimentation de la tribu : il faut recourir pour cette saison à une provision de grains : comment se la procurer? évidemment, si c'est possible, par tous les moyens autres que la culture.

Quand la tribu est arrivée en conquérante dans un pays déjà peuplé, — comme les Arabes sur bien des points, et en particulier dans notre Algérie, lors de la grande poussée musulmane, — le problème est facile à résoudre : les nomades réduisent le sédentaire conquis à la condition de colon partiaire, ou *khammès* (1), puis viennent paisiblement, quand le besoin s'en fait sentir, toucher leurs revenus. Mais en beaucoup d'autres lieux, la « nature des choses », la force des lois sociales, a seule agi.

Il est facile aux nomades de cacher leurs tentes et leur bétail assez loin des cultures, entre deux de ces innombrables dunes de sable qui couvrent le désert de leurs formes changeantes (2). Les hardis cavaliers de la tribu, débarrassés des *impedimenta*, s'avancent seuls vers le pays des grains; ils peuvent, la lance à la main, survenant en grand nombre, dépouiller le cultivateur de sa récolte amassée ; fouler, incendier rapidement les moissons sur pied; puis, par un *red* de vingt lieues, suivi d'une retraite générale et plus lente, se soustraire à toute vengeance, à toute répression. La situation deviendrait intenable pour le sédentaire. Aussi ne verrions nous pas des laboureurs et des nomades vivre côte à côte, si une transaction, dictée par la nécessité, n'était intervenue. Cette transaction, c'est le *khoui* ou fraternité, tribut en grains payé par le cultivateur au nomade, comme prime de garantie contre les ravages qui pourraient être exercés par lui, ou par d'autres. Ce contrat a été décrit dans la monographie des paysans du Haouran (3) ; nous n'avons pas à y revenir.

Lorsqu'un État puissant, disposant d'une forte cavalerie, se

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 563.
(2) *Ibid.*, t. XI, passim.
(3) Voir *Les Ouvriers européens*, t. II, ch. VIII, § 23, et la *Revue*, t. III, p. 62.

charge de la protection des sédentaires, son influence s'étend rapidement sur les tribus qui possèdent beaucoup de moutons. Par leur retour annuel et forcé vers les pays de culture, par la marche lente de leur petit bétail, ces tribus ne peuvent échapper aux razzias répressives ordonnées par les autorités. Nos bureaux arabes, comme les *agas* et les *chokredars* turcs (1) en Syrie, comme jadis les begs égyptiens, sont mis à même d'intervenir dans les affaires des nomades, de profiter de leurs divisions pour les dominer; de les soumettre à leur administration, et enfin à l'impôt.

Les toisons, filées par les femmes sous la tente, arrivent souvent à dépasser les besoins de la consommation personnelle dans la tribu; ces laines alimentent un certain commerce et développent la richesse (2). Dans l'ordre privé comme dans l'ordre des faits publics, le mouton est donc, pour les sociétés pastorales, un élément de complication.

Le deux races d'animaux que nous venons de présenter tendent, lorsqu'elles comptent en grand nombre dans le troupeau, à fixer le pasteur sur un petit parcours assez limité, près de la contrée cultivée en grains. Voici une troisième espèce, qui tend, au contraire, à allonger vers le sud la migration des nomades, à les attirer vers le pays des dattes; c'est *le chameau*.

Il ne s'agit pas encore ici du dromadaire ou méhari, chameau coureur : cette race est difficile à élever dans le nord des déserts (3). La variété que possèdent en assez grand nombre les pasteurs de notre région, c'est le chameau porteur, soit *bactrien*, soit *arabe* (4), dont l'introduction au nord de l'Afrique par les pasteurs orientaux est historiquement connue. Cet animal, fort et lourd, est employé chez toutes les tribus : c'est un serviteur indispensable pour le nomade; à chaque déplacement, c'est lui qu'on charge des tentes, des provisions, des ustensiles; il porte les femmes, les enfants, tous ceux qui ne peuvent franchir à pied ou à cheval

(1) Fatallah Sahyeghir, p. 56, 62, 68, etc.
(2) Vivien de Saint-Martin, *Dict. géogr.*, art. « Algérie », p. 77, col. 2.
(3) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 807.
(4) Malte-Brun, *Géogr.*, t. II, p. 272

les longues traites du désert. Sobre, comme tous ceux de son espèce, le chameau de bât se nourrit des végétaux coriaces et rugueux que les autres quadrupèdes n'osent attaquer, il boit à de longs intervalles, porte en lui-même une provision d'eau, et se charge des outres nécessaires à tout voyage dans le désert. Il fait environ 5 kilomètres à l'heure, au pas, son allure habituelle, et fournit de longues journées de marche.

Le lait des chamelles, la viande des jeunes bêtes de l'espèce convenablement engraissées, le poil même, jouent, dans le midi de la région, le rôle rempli, dans les parties moins sèches, par les produits similaires du bœuf et du mouton. Pour ces diverses raisons, on comprend que toute tribu poussée vers le sud, soit par le trop-plein des populations du littoral, soit pour toute autre cause, doit faire prédominer le chameau parmi son bétail. Réciproquement, nous l'allons voir, toute tribu possédant beaucoup de chameaux doit étendre ses voyages du côté du midi.

Ne perdons pas de vue la pauvreté des déserts, leur insuffisance pour l'alimentation des nomades; c'est là le point essentiel qui distingue, de la société pastorale *simple* de la grande steppe, les sociétés à *travaux divers* que nous étudions. Le souci quotidien causé par cette insuffisance, l'éloignement du pasteur pour la culture, voilà les deux termes du problème. Il est résolu par la facilité des transports au moyen du chameau. Pourvue en nombre suffisant de ces précieux auxiliaires, la tribu peut s'avancer à travers les dunes et les plateaux, malgré la rareté des puits, jusqu'aux oasis et aux *ksours* à dattes épars dans le midi de la zone. Elle charge, à destination du nord, leurs fruits précieux et recherchés; elle rapporte en retour les grains et les laines du littoral, utiles aux sédentaires méridionaux (1). Elle prélève naturellement sur ce double courant le complément de ressources qui lui est nécessaire. Je ne fatiguerai pas le lecteur par l'énumération des innombrables têtes de lignes de ce commerce. Bornons-nous à constater la permanence de la région, de l'est à l'ouest, en citant les lieux célèbres par la qualité de leurs produits : Bassorah

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 309.

sur le golfe Persique, Ghadamès en Tripolitaine, le Souf tunisien et algérien, Tafilalet au Maroc.

Soit par la supériorité de ses forces vis-à-vis du sédentaire, soit par les ressources que le commerce permet d'accumuler, le nomade est devenu maître dans presque toutes ces oasis; dédaignant les minces produits du jardinage, que le travail à la bêche fait prospérer dans ces terres fertiles et fraîches à l'ombre des palmiers, le Bédouin les abandonne au cultivateur, métayer ou esclave, chargé de la garde et de la récolte des fruits. Mais il s'est réservé les arbres, et jusqu'ici sa propriété n'a guère été touchée que de loin en loin par l'administration et par l'impôt : elle est défendue par la distance et par la « mer de sable » contre la main-mise de l'État : le Bédouin du sud, le Chambâa de l'Algérie, échappe facilement à nos colonnes (1); celui des déserts de Bagdad et de Bassorah, suivant son expression typique, « se soucie du sultan et de son vizir comme d'un crottin de chameau (2) ».

Nous venons de passer en revue les principaux modes accessoires de travail, qui, remédiant à la pauvreté des steppes, concourent à l'alimentation des nomades : avec les bœufs, la culture directe du grain; avec les moutons, l'exploitation du laboureur sédentaire; avec les chameaux, le commerce du nord au sud de la région. La chasse et la cueillette des fruits sauvages sont ici d'un produit si minime, que nous pouvons les négliger.

J'ai gardé pour la fin les observations à faire sur le rôle social de la quatrième espèce d'animaux, *le cheval*, qui m'a semblé devoir imposer son nom à la région entière.

Le cheval n'est pas pour l'Arabe nomade un animal à produit direct. Ce n'est pas, avec lui, un travail accessoire, une ressource complémentaire que nous sommes amenés à étudier; c'est l'art principal du nomade, la conduite des troupeaux et les institutions fondamentales qui en découlent. Tout a déjà été parfaitement dit et décrit, sur la forme patriarcale imposée aux familles et aux tribus par la vie pastorale; nous devons donc nous borner

(1) Goblet d'Alviella, *Sahara et Laponie*, p. 74.
(2) Fatallah Sahyeghir, p. 63.

à constater le fait (1) pour notre région, et à indiquer autant que possible les différences qui l'éloignent de la société *simple* de pasteurs.

Tout le monde connaît le cheval arabe et ses qualités éminentes. S'il peut être gagné de vitesse par quelques rares produits du sang anglais, s'il ne présente pas, malgré son tempérament de fer, la résistance à toute épreuve du cheval tartare, le compagnon chéri de l'Arabe n'en est pas moins, pour la perfection de l'ensemble, le premier des chevaux de selle, à la fois souple et robuste, agile et fort.

D'où vient à cette race le privilège de toutes ces qualités? sans doute, pour une grande part, du lieu où elle s'élève, du sol et des pâturages; mais aussi, des soins constants et éclairés qui ont présidé à sa formation, qui président encore à son entretien. Et d'où vient cette sollicitude de l'éleveur? des grands avantages qu'assure au nomade, dans notre région, la possession d'une monture appropriée aux climats qu'il affronte, infatigable, douce et commode au cavalier.

Au milieu des maigres pâtures des déserts, qu'il faut aller chercher au loin par des marches continuelles, la jument n'est pas laitière comme sa sœur de la grande steppe, parcourant sans se hâter des herbages substantiels; loin de la traire pour les besoins de la tribu, on doit donner au poulain une part du lait des chamelles. Son poil fin est trop court pour être tissé. En Afrique et en Arabie, le cheval est uniquement consacré à la selle; il faut aller jusqu'au nord-est de la Perse, dans le Khorassan, pour trouver le cheval de bât, employé aux caravanes.

Ce n'est donc pas, comme nous l'avons dit, pour un produit direct que l'Arabe élève le cheval. C'est comme un aide nécessaire à son métier de pasteur, dans les conditions où il l'exerce. Le pâtre sédentaire, qui a mangé sa soupe à la ferme, peut, avec l'aide de ses chiens, garder pédestrement un certain nombre de bestiaux dans des prairies limitées; autre chose est la garde et

(1) Voir dans Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 627, le tableau de la tribu et de la famille des pasteurs arabes.

la conduite des troupeaux immenses dont le produit doit nourrir en *grande partie* toute une population. La difficulté redouble, lorsqu'on doit très fréquemment changer de lieux, veiller sur la colonne de gens et de bêtes qui s'allonge au loin à travers des espaces illimités, des terrains vagues et sans chemins tracés. Il faut des cavaliers pour remplir cette mission, et surtout lorsque le troupeau se compose *de races animales diverses,* dont la différence d'allures, les exigences particulières, amènent une dispersion plus étendue pendant les haltes, une complication plus grande en marche.

S'accommodant sans peine du climat qui convient aux bœufs, aux moutons et aux chèvres, pouvant même suivre assez loin vers le sud le chameau porteur, à l'aide des grains et de l'eau dont ce dernier est chargé, le cheval est l'auxiliaire indiqué du pasteur des steppes pauvres possédant de grands troupeaux composés de ces races diverses. Là où le cheval ne peut plus le seconder, le nomade doit réduire le nombre de ses bêtes et abandonner la variété des espèces. C'est là que se termine la région des cavaliers.

Le « bon Mongol » de la grande steppe vit en paix avec tout le monde : son parcours est libre, ses ressources ne sont pas disputées. Mais ici, il faut trouver, en chaque saison, les rares emplacements convenables à chaque espèce de bétail ; les tribus s'y rencontrent, on se bat pour les occuper, ou pour chasser les premiers arrivés ; de cet état de lutte incessante naît la coutume de voler le bétail. Il faut donc une monture de guerre : c'est le cheval, inférieur, il est vrai, au dromadaire quant à la vitesse, mais bien supérieur par la légèreté et la prestesse de ses mouvements, par son exacte obéissance (1).

On comprend, dès lors, quel soin doit apporter l'Arabe à choisir et à améliorer ce compagnon fidèle, auquel est confiée la défense de ses biens et de sa vie même. On s'explique pourquoi les femmes de la tribu occupent leurs loisirs à ramasser pour lui l'herbe sèche, qui augmente sa vigueur ; pourquoi le Bédouin de Syrie fixe sous le feutre qui lui sert de couche la chaîne qui en-

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 861.

trave pendant la nuit sa jument de race (1); pourquoi l'homme de grande tente, le noble scheik d'Algérie, assiste solennellement à la distribution de l'orge; pourquoi enfin, chez les Hammâma de Tunisie, on place le nouveau-né sur le dos du cheval de guerre, en chantant ce refrain :

La selle et la bride, et la vie sur l'Islam.

La « vie sur l'Islam », c'est le vol du bétail (2).

Le coursier arabe, l'« ami de la tente », clôt dignement notre étude sur la zone des cavaliers : il nous fait connaître d'une façon générale les faits relatifs à la vie pastorale, base de l'existence de ces tribus dont nous avons examiné, avec le bœuf, le mouton et l'indispensable chameau, les travaux accessoires.

III.

2e RÉGION : *les pasteurs chameliers.* — Avançons encore au midi, vers le tropique du Cancer : nous voici au milieu de la « mer de sable », dans le pays de la soif et de la liberté.

Cette région comprend le désert proprement dit, le type de la steppe absolument pauvre. Elle peut être considérée comme ayant son origine, à l'est, dans le désert limitrophe de la Perse, de l'Afghanistan et du Beloutchistan, l'un des pays les plus secs de l'Asie (3), vers le 30e degré de latitude nord. Accompagnant à peu près le tropique, tantôt un peu au nord, tantôt un peu au sud de cette ligne, elle s'étend dans les déserts de l'Arabie qui entourent le Nedjed; chez les tribus Bedjas des Ababdehs et des Bicharin d'Égypte; enfin dans le grand Sahara africain, dont les habitants portent le nom collectif de Touaregs.

Le caractère général de cette région, c'est d'être, dit É. Reclus,

(1) Fatallah Sahyeghir, p. 75.

(2) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 194.

(3) *Ibid.*, t. IX, p. 116 à 130, 174 à 180; t. X, p. 367 et suiv.; p. 448 à 451; t. XI, p. 785 à 861. — Malte-Brun, t. II, p. 331, 332, 355-360, 367 et suiv.; t. VII, p. 71 et suiv., p. 140 et suiv. — Dr Potagos, *ibid.*, p. 225 à 230. — Palgrave, *ibid.*, p. 60, 61.

« sans eau et sans arbres ». Ces solitudes vraiment terribles ne sont point constituées par l'ancien lit d'une mer desséchée ; c'est le lit d'un *torrent athmosphérique*, d'un fleuve d'air froid et entièrement sec, qui traverse l'ancien continent, depuis l'extrémité est du désert de Gobi jusqu'au Sénégal. La science météorologique donne des explications très plausibles de ce phénomène, dont les conséquences directes sont l'extrême sécheresse et les variations brusques de la température, du jour à la nuit, entre une chaleur torride et un froid très vif. On ne doit pas, pour se représenter cette zone, évoquer l'image d'une vaste étendue plane : le Sahara, en Afrique, est sillonné d'une foule d'arêtes rocheuses qui le parcourent du nord au sud ; les solitudes centrales de l'Arabie, offrent le même caractère, avec leurs *néfouds* (1) dirigés de l'est à l'ouest ; les déserts de Reig-Rawan, de Lour, de Kharan, au commencement de la région à l'est, ont une constitution analogue. L'action du courant atmosphérique, celle du rayonnement nocturne intense succédant à un soleil tropical, désagrègent ces roches, et les transforment soit en graviers soit en sables et poussières mobiles (2), que le vent amoncèle en collines perpétuellement variables de forme et de situation. De l'abondance de ces poussières dans la plus grande partie de la région vient, pour les habitants, la coutume de se voiler la bouche et une partie du visage, surtout pendant les voyages rapides (3).

Les tourbillons embrasés soulevant des poussières brûlantes, connus sous le nom de *sirocco* en Afrique, de *simoum* ou *semoum* en Arabie et en Perse, sont encore une conséquence de cette disposition du sol et de l'atmosphère (4) ; on peut aussi lui attribuer le phénomène du *mirage*.

Si nous considérons la flore, il nous faudra faire une exception pour les oasis, lieux humectés, situés d'ordinaire en cette région sur les pentes de chaînes élevées qui concentrent et condensent les rares vapeurs de l'air. On y récolte en abondance la datte,

(1) Palgrave, *ibid.*, p. 60. — Reclus, *ibid.*, t. IX, p. 35.
(2) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 791.
(3) *Ibid.*, t. XI, p. 812.
(4) *Ibid.*, p. 789 ; t. IX, p. 54.

qui est le pain du chamelier, et diverses sortes de grains. Nous examinerons à part ces îlots de la mer de sable : prenons note seulement de leur *nécessité* pour l'alimentation des nomades et de leur *isolement*. Sur les territoires beaucoup plus étendus, dévolus aux tribus errantes, on ne rencontre qu'une végétation très maigre et très disséminée : des buissons épineux rabougris; le palmier nain, dont la racine pivotante va chercher l'humidité au plus profond des sables, qui sert de nourriture aux chameaux, et dont l'homme mange également les pousses nouvelles (1); un grain sauvage très petit et de qualité inférieure, nommé *drinn* en Afrique, *sam* en Arabie : trois boisseaux de ce grain valent un boisseau d'orge; enfin, une baie du genre jujube, que l'on mélange au lait; les Sahariens l'appellent *sidra*, les Arabes *mesa* (2), le tout poussant spontanément et sans culture; c'est une ressource à peu près insignifiante pour l'alimentation des tribus.

Il n'y a point de sources en ces contrées; Palgrave n'en a vu *qu'une seule* en Arabie. L'eau se tire de puits souvent profonds, toujours très distants les uns des autres. Dans telle partie du désert, il faut, d'un puits à l'autre, un assez grand nombre de journées de voyage.

Dans ces conditions, le chameau est indispensable à la population nomade comme au voyageur. De plus, c'est le seul animal (3) qui puisse supporter assez la privation d'eau, et s'alimenter à l'aide de la flore décrite ci-dessus; il n'y en a donc pas d'autre à considérer dans le troupeau.

Le pasteur chamelier possède deux variétés de cette race : le chameau *porteur* d'Arabie, et le dromadaire ou *coureur*. Elles lui sont aussi nécessaires l'une que l'autre. Toutes deux contribuent à procurer aux nomades la base de leur subsistance, le lait; et leurs aptitudes différentes se complètent, en outre, soit au point de vue de l'art pastoral, travail principal, soit pour l'exécution des travaux accessoires.

Le coureur remplit ici les fonctions dévolues au cheval dans

(1) Reclus, t. IX, p. 119, 120; XI, p. 609.
(2) *Ibid.*, t. XI, p. 182, 184. — Palgrave, p. 77.
(3) *Ibid.*, t. XI, p. 807.

la région précédente ; c'est la monture imposée pour la conduite des troupeaux, pour les voyages et pour la guerre (1). Aussi est-ce lui qui devient l'animal privilégié, l'« ami de la tente », dont la race est perfectionnée à mesure que les nécessités augmentent avec l'aridité et l'ampleur du désert : le chameau rapide du Beloutchistan (2) peut faire en une journée, comme *le méhari* des Arabes, 130 kilomètres ; le *heirié* du Sahara central fait par jour sept journées d'homme, environ 170 kilomètres ; et, dans la partie occidentale, la plus désolée, le *tasayé*, de race fine, arrive à des parcours invraisemblables, jusqu'à 300 kilomètres, au dire des voyageurs (3). On comprend la nécessité de se voiler la bouche pour de semblables courses à travers les sables. On ne sera pas étonné d'entendre dire que le chamelier entreprend, jusqu'à plus de cent lieues, des expéditions de guerre ou de commerce.

Nous avons décrit précédemment le rôle du chameau porteur ; il est ici plus indispensable encore pour le transport des campements : la maigreur du pâturage, l'éloignement des puits, rendent les déplacements plus fréquents, plus longs et plus pénibles ; le lait des chamelles devient rare, et ne peut suffire à faire vivre la tribu. D'où la nécessité absolue de recourir à d'autres ressources. Celle qui s'offre aux nomades, c'est l'industrie du transporteur et du convoyeur de caravanes.

Les contrées situées au nord du grand désert tirent des régions méridionales des produits nombreux et précieux : la poudre d'or, la gomme, les esclaves. Elles importent au sud, en compensation, des étoffes, des instruments, du sel (4). Les grandes oasis livrent les produits de leurs cultures, et reçoivent en échange les marchandises du nord et du midi. Si l'on considère que le prix des objets qui ont traversé le désert subit une hausse de 150 à 500 pour cent (5), on peut se rendre compte de l'importance que prennent pour le chamelier l'industrie des trans-

(1) Reclus. *Ibid.*, t. XI. p. 852.
(2) *Ibid.*, t. IX. p. 205.
(3) Malte-Brun. *ibid.*, t. VII. p. 104.
(4) Reclus. *ibid.*, t. XI. p. 874 à 880. — Malte-Brun, t. VII. p. 142-147. — Raffay, *Abyssinie*, p. 188.
(5) Malte-Brun. *ibid.*, t. VII. p. 219.

ports, et le commerce qu'il fait pour son propre compte, en comparaison des faibles produits de l'art pastoral tel qu'il peut l'exercer.

Or, nous remarquerons l'obligation, pour les caravanes, de traverser la « mer de sable », qu'elles se rendent du Sénégal au Maroc, de Tombouctou à Ghadamès, d'Aghadès au Fezzan, ou à Tripoli, du Caire en Abyssinie ou au Darfour, de Palmyre à la Mecque ou au Nedjed, de Perse en Indoustan. Dans ces voyages pénibles, beaucoup de chameaux succombent : le nomade fournit des bêtes de remplacement. Il faut des guides connaissant la route et la situation des puits; impossible de se passer des services de l'homme du pays. Il faut à ces longs convois pesamment chargés, qui arrivent exténués à la halte, deux choses : la sécurité, et des puits intacts. Le nomade fait payer sa protection, ou pille facilement en cas de refus; il cède, moyennant une large rétribution, son droit de premier occupant aux points d'eau; ou, sinon, tarit les citernes en abreuvant largement ses bêtes : la quantité d'eau qu'un chameau peut absorber est extraordinaire. Dans l'habitant du désert, il y a deux hommes : le convoyeur bien payé, probe et fidèle (1), — c'est son intérêt, — et le nomade des steppes pauvres, rançonneur et pillard, par nécessité. Le chamelier vit *surtout* aux dépens des caravanes : c'est ici l'occupation accessoire qui procure le plus de ressources : mais elle est liée indissolublement à l'art principal, l'élevage du chameau et la vie nomade.

Les circonstances du lieu et du travail, que nous venons d'exposer, donnent naissance à un état social particulier qu'il est intéressant de connaître.

Nous sommes bien éloignés des tribus immenses de la grande steppe, même des groupements nombreux usités chez les cavaliers arabes. Dans la région des chameliers, le fractionnement en petits *douars* est imposé par une nécessité absolue : on n'y trouve pas de puits suffisant pour abreuver rapidement plus de 200 chameaux; force est donc de se diviser, et le lien central de la tribu

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 839.

se relâche. C'est une première déformation de la société pastorale. Nous allons en présenter d'autres provenant des conditions du travail accessoire.

Ce n'est pas en vain que le nom de « mer de sable » a été donné au grand désert. C'est bien *une mer*, en effet, que traversent le chameau de charge des caravanes et l'admirable coureur du Touareg ; le premier est le navire marchand, le second le corsaire du désert (1).

Restreint quant à l'étendue, le pouvoir du chef n'en est que plus concentré et plus fort dans le petit groupe qui lui est soumis. Les rapports souvent tendus avec les négociants armés des caravanes, les jalousies de métier entre les fractions diverses des nomades, les expéditions lointaines de commerce ou de pillage (2), créent, d'une part, un état continuel de défiance et de guerre, de l'autre, des relations à entretenir ou à étendre. La nécessité du chef, comme celle du patron de barque, se fait sentir chaque jour, pour diriger ces opérations, diverses par leur nature même; le *douar* errant devient un établissement d'avenir, ayant sa vie propre, sa clientèle, nécessitant une direction aussi intelligente que vigoureuse : on y voit apparaître immédiatement une situation patronale, dont la conservation s'impose.

L'industrie et le commerce amènent une certaine richesse accumulée, dont il faut régler le sort à la mort du possesseur ; il ne s'agit plus seulement ici de transmettre à l'un des anciens le dépôt de l'autorité traditionnelle. Il est fait deux parts des biens du père mourant : l'une, les *biens de labeur*, fruits de l'art pastoral, reste commune, ou est divisée également entre les enfants, suivant l'usage patriarcal ; pour l'autre, les *biens d'injustice*, acquisitions provenant du commerce et de la guerre, *on fait un aîné.* C'est d'ordinaire le fils de la sœur aînée du mort qui reçoit la totalité de ces biens (3).

Ainsi se constitue une hiérarchie des familles, une classe dirigeante et noble, dont l'insigne est le *litzam* ou voile noir, porté,

(1) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 844.
(2) *Ibid.*, t. XI, p. 859.
(3) *Ibid.*, t. XI, p. 840. 841.

par imitation, jusque dans les campagnes humides du Soudan, chez les races qui prétendent à la noblesse (1).

Le nomade des sables, nous l'avons vu, est, comme le pêcheur, entraîné hors du foyer par de lointains travaux : la femme restée au campement est chargée par là même d'une grande part dans la direction de la famille, l'éducation des enfants, l'administration du ménage, le dépôt de l'épargne, la surveillance et le soin des esclaves que le Touareg reçoit des caravanes, ou qu'il enlève.

Le rôle de la femme du grand désert n'est plus celui de ses sœurs arabes : son influence croît avec sa responsabilité. Elle n'a plus à moudre le blé : ses esclaves pilent les grains tendres importés du sud. Elle emploie ses loisirs à développer son instruction, et cultive la musique et la grammaire, sans négliger ses fonctions plus importantes. Compagne et suppléante de l'homme, elle maintient tous ses droits et n'omet aucun de ses devoirs ; on la voit prendre la lance, et défendre le camp surpris à la place du mari absent ; maîtresse sous la tente (2), où elle est déchargée des travaux trop pénibles, elle n'y admet ni la seconde épouse, ni la concubine noire : elle marie entre eux ses jeunes esclaves ; et, d'après Reclus, le Touareg devient « éleveur de nègres, comme « le planteur de Virginie » (3) ou l'habitant de Saint-Domingue.

La race saharienne est ainsi pure de tout mélange avec le sang noir, à la différence de beaucoup de tribus d'Afrique ou d'Arabie, et, de ses familles monogames, sortent de nombreux et courageux rejetons, qui alimentent une émigration assez importante, dirigée vers le sud, ou vers les grandes Oasis (4).

Il y a de curieux rapprochements entre les conditions sociales qui se développent dans les solitudes de la « mer de sable », et la transformation subie par les pasteurs arrivant sur les rivages de la mer du Nord, sous l'empire d'une même nécessité : l'obligation

(1) Reclus, *ibid.*, t. XII, p. 589, 629, 694.
(2) *Ibid.*, t. X, p. 371 et suiv. ; XI, p. 840-842. — Malte-Brun, t. VII, p. 145.
(3) *Ibid.*, t. XII, p. 593.
(4) *Ibid.*, t. XI, p. 123, 129, 130, 749.

d'aller chercher loin du foyer les principales ressources de la famille.

Les Oasis. — Après avoir étudié les pasteurs nomades des deux premières régions, il convient de jeter un rapide coup d'œil sur les groupes sédentaires fixés dans les mêmes contrées, sur le parcours des tribus.

C'est du relief du sol que dépend ici l'approvisionnement d'humidité indispensable à la culture. Cette cause agit de deux manières différentes : vers la limite qui sépare les deux régions, au nord de la dernière, les eaux filtrant à travers les sables s'accumulent dans les dépressions du sous-sol argileux et y forment des nappes de peu d'étendue. Vers le centre ou le midi du pays des chameliers, des hauteurs considérables dont nous avons déjà parlé, arrêtent les vapeurs atmosphériques et donnent naissance à des sources qui arrosent les pentes inférieures des montagnes.

Ces deux variétés de sols cultivables portent le même nom : les oasis. Leur étendue est très variable ; elle amène des conséquences sociales diverses.

Les petites oasis, ne pouvant contenir qu'un petit nombre de cultivateurs, tombent sous la dépendance absolue des nomades. Leurs tribus en deviennent propriétaires, au moins pour la plus grande partie (1) ; il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit de leur rôle dans l'approvisionnement des populations du désert.

Mais les territoires arrosés, plus vastes, susceptibles de contenir une nombreuse population sédentaire, se trouvent dans des conditions toutes différentes : cette population peut résister aux tribus, presque aussi bien que les peuples agglomérés en dehors des rives de la steppe pauvre ; elle joint à la puissance du nombre et de la concentration, celle que donnent le commerce et la possession de la richesse.

Les stations arrosées et cultivées attirent forcément les caravanes, qui y trouvent, avec le repos et le rafraîchissement nécessaires au milieu de leurs pénibles parcours, le renouvelle-

(1) Goblet d'Alviella. *Sahara et Laponie*. p. 91.

ment de leurs provisions en vivres, et des débouchés pour leurs marchandises. Dans toute oasis assez considérable, on rencontrera une ou plusieurs villes, places de commerce plus ou moins importantes. L'aisance pour les habitants en général, des fortunes considérables pour plusieurs, sont le fruit de ce mode de travail. Généralement, un gouvernement, indépendant ou vassal, est appelé à garantir la sécurité indispensable soit aux négociants soit aux cultivateurs qui les nourrissent (1). Plusieurs oasis ont été dans le passé, ou sont encore de nos jours, le siège d'États puissants.

L'histoire à la main, nous pouvons constater des variations singulières dans le sort de ces établissements : l'examen des conditions du lieu nous en révélera peut-être les causes.

Certaines stations, — c'est la généralité de celles situées au nord du grand désert ,— doivent leurs eaux, base de la fertilité, à des moyens artificiels : pour plusieurs, l'emplacement a été déblayé de main d'homme jusqu'à la profondeur suffisante ; pour d'autres, le moyen d'irrigation consiste en de longs canaux ; pour toutes celles dont nous parlons, des travaux continuels sont nécessaires afin de les préserver du retour offensif perpétuellement tenté par les sables, sous l'action du vent. Si la richesse des habitants est compromise, soit par un fait de concurrence commerciale, soit par l'insécurité des routes qui conduisent à l'oasis, soit par les désordres intérieurs ou la guerre, l'entretien de ces travaux coûteux diminuera, ou même cessera ; la culture et la vie se retireront dans la même proportion. C'est ainsi que Palmyre et Bagdad, ces deux « perles du désert », sont devenues des bourgades, et la poussière a enfoui jusqu'aux ruines de célèbres capitales antiques, comme Ninive et Babylone.

Mais les massifs montagneux situés au centre et au sud, soit des déserts d'Arabie soit du Sahara africain, sont placés dans des conditions différentes : ils recèlent des vallons *naturellement* arrosés, protégés par les hauteurs contre l'envahissement des

(1) Voir, dans *La Science sociale*, La Colonisation, par M. P. de Rousiers, t. II, p. 64, 69.

sables, et qui, sans le concours de l'ingénieur produisent des récoltes et peuvent entretenir du bétail. Il y a là une population rurale (1) dont l'existence ou l'accroissement sont soumis seulement aux conditions climatériques, beaucoup moins variables que les faits humains. Toutes ces oasis n'atteignent pas la splendeur magique, mais éphémère, des riches cités fondées artificiellement par le commerce ; du moins elles traversent les siècles, sans autre variation sensible que l'oscillation de leurs limites, gagnant ou perdant, sur le bord des sables, une étroite bande de terrain, suivant les périodes prolongées d'humidité ou de sécheresse. Telles sont, entre autres, les régions du Nedjed et de Sana, en Arabie ; du Tibesti, d'Aïr et d'Asbèn, en Afrique.

Un phénomène commun à toutes les oasis doit attirer notre attention : la famille patriarcale, fixée au sol par sa profession commerciale ou agricole, subit les modifications déjà décrites par M. Demolins (2). Le culte, notamment, sort de la famille, et donne naissance à des associations religieuses, qui se rapprochent du type patriarcal. Telles sont les *zaouïas* puissantes de l'Afrique septentrionale, les confréries musulmanes du Nedjed et de la Mecque, les couvents du Liban. Tels étaient les collèges des prêtres égyptiens, les monastères de la Thébaïde ; on peut rapprocher *la forme* de ces associations de celles des lamaseries nombreuses situées à portée des steppes mongoles.

IV.

3e RÉGION : *Les pasteurs chevriers.* — Après avoir traversé le pays de l'extrême sécheresse, nous nous retrouvons maintenant sous une latitude un peu plus rapprochée de l'équateur : les pluies irrégulières plus fréquentes, la situation de la contrée vers le bas de la pente du plateau septentrional, conservent la fraîcheur sous les sables à une moindre profondeur ; elles alimentent

(1) Voir *La Science sociale*, t. II, p. 461, 462.
(2) *La Science sociale*, t. II, p. 405 et suiv. ; t. III, p. 33 et suiv.

les *fouls*, ou mares, que le Dr Potagos a vues en Nubie comme en Asie (1). Nous sommes, sous ce rapport, dans des conditions qui rappellent le sud de la région des cavaliers. Le troupeau comprend une partie des mêmes espèces animales : le chameau, la chèvre et le mouton ; mais la principale ressource est ici la chèvre. Son association au chameau, en quantité importante, constitue la différence, la limite, entre cette région et la précédente.

En effet, le territoire où nous sommes parvenus est éminemment propre à la croissance des arbres et arbustes épineux, recherchés par la chèvre ; mais l'équilibre entre l'humidité et la chaleur du soleil est ici de telle nature, que les graminées sont rares ; le bœuf et le cheval ne peuvent prospérer dans cette région. Une herbe appelée *faleslez* (2) y croît en abondance : elle engraisse la chèvre et le chameau ; mais sur les hauteurs elle devient mortelle pour le cheval et même pour l'âne. Aussi les tribus, dont le parcours comprend des régions montagneuses, ne fournissent que des forces d'infanterie ; celles au contraire qui ne visitent que des plaines, possèdent en assez grand nombre l'âne d'Arabie, animal vigoureux et assez rapide, qui fait en une demi-heure 1,750 pas doubles de ceux de l'homme (3). Je puis citer la tribu de El Hadidi, que Fatallah Sahyeghir vit apparaître le matin d'un combat, forte de quatre mille cavaliers montés sur des ânes et armés de fusils (4).

Le lecteur connaît déjà le rôle du chameau chez les nomades ; il est inutile d'y revenir. Les tribus dont nous avons à nous occuper peuvent, grâce à lui, se transporter facilement à la suite de leurs troupeaux de chèvres. Nous allons étudier l'influence exercée dans cet te région par ce dernier animal.

La chèvre peut satisfaire à deux des besoins primordiaux de l'homme : le *vêtement* et la *nourriture*, et, pour ces nomades, dans le vêtement, on doit confondre le *logement* : la tente est faite du poil des animaux.

(1) Dr Potagos, *ibid.*, p. 262. — Reclus, *ibid.*, t. IX, p. 117.
(2) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 820.
(3) Malte-Brun, *ibid.*, t. II, p. 271.
(4) Fatallah-Sahyeghir, p. 170.

L'industrie du poil de chèvre, en la suivant à la trace au sud des grands déserts, fixera l'emplacement de notre région. Elle commence à se dessiner en Afghanistan, sur les contreforts occidentaux de l'Indo-Koh, chez les *Sia-Poh* ou noirs-vêtus (1); elle se dirige à travers les déserts vers Khirman en Perse (2), franchit l'Arabie par les sables du sud et le plateau de Sana; on la retrouve en Nubie avec les puissantes tribus du Sennaar, celles des Kababbisch (3) dont El-Obéïd est le centre, et qui se prolongent au loin vers l'ouest, occupant les dernières dunes du Sahara, au sud de Kanar, et l'oasis d'Asben; enfin aux environs de Tombouctou, puis, au nord du Sénégal, chez les *Tischitt*, les *Oulad-Mbarek*, les *Brakna*, les *Douysch* et les *Trarzas* (4). Ces dernières tribus sont connues sous le nom général de *Maures*.

La chèvre est bonne laitière; pendant la plus grande partie de l'année, elle nourrit les tribus. Mais un phénomène particulier à la région vient de temps en temps arrêter dans leur croissance les végétaux qui l'alimentent et imposer aux nomades un travail accessoire : du reste, la Providence a placé le remède à côté du mal. Le phénomène en question est le vent d'*harmattan*, courant du nord, qui souffle de temps à autre au sud du grand désert, pendant des périodes assez longues, et particulièrement pendant les mois de janvier et de février. Son action se fait sentir jusqu'à la côte de Guinée (5).

C'est un vent excessivement sec, qui, ayant traversé les solitudes sablonneuses et stériles situées au nord de la zone, apporte des tourbillons ou plutôt des *brouillards* d'une poussière presque impalpable, dont il recouvre tout. Sous son action, les feuilles et les menus rameaux se crispent et tombent desséchés et grillés comme par le feu. Les animaux souffrent alors, soit de la pénurie d'aliments soit de la difficulté de la respiration. Mais voici la ressource ménagée aux pasteurs pour ces saisons dé-

(1) Reclus, *ibid.*, t. IX, p. 78.
(2) *Ibid.*, t. X, p. 618; t. IX, p. 273, 305. — Malte-Brun, t. II, p. 331-332.
(3) Reclus, *ibid.*, t. X, p. 401, 408, 414, 451, 452.
(4) Malte-Brun, t. VII, p. 140-143. — *Univers pittoresque*, Sénégambie, p. 5.
(5) L'abbé Bouche, *La Côte des esclaves*, p. 11.

sastreuses : ils la doivent à un arbre qui croît abondamment dans toute la contrée, l'*acacia-mimose*. Au souffle desséchant de l'harmattan, la végétation extérieure de l'arbre est arrêtée; le tronc se fendille et craque de toutes parts, présentant un grand nombre de petites fissures par lesquelles s'écoule la sève, que les rameaux ne peuvent absorber; elle sort sous forme de gouttes transparentes qui en séchant s'attachent au tronc. C'est la gomme arabique. L'arbre à gomme se rencontre spécialement au sud de l'Arabie (1), sur les confins de la Nubie et du Soudan (2), « de la mer Rouge à l'Océan », et surtout vers l'ouest de l'Afrique, où ses groupes sont assez considérables pour porter le nom de forêts (3).

La gomme est consommée par les tribus, soit seule soit mêlée au lait; d'une conservation facile, elle fait l'objet d'un commerce important qui leur procure, comme objets d'alimentation, les dattes et le dourah, ou millet. Il faut remarquer que la production intense de la gomme est liée à l'Harmattan, et par suite à la situation de notre région par rapport au grand désert.

Voilà donc le principal travail accessoire de nos tribus; c'est la cueillette; nous ne l'avions pas rencontrée, au moins comme ressource importante, dans les autres régions. Quelle est son influence, au point de vue social, sur les nomades chevriers?

Rien, dans l'organisation du troupeau de chèvres, n'impose la division des tribus en petits *douars* : les eaux sont assez abondantes pour ce petit bétail, qui boit peu, et permettent par conséquent les groupements nombreux. L'action de la cueillette se fait sentir, en ce sens, d'une manière coactive. La main agile d'un enfant ou d'une femme vaut, pour ce travail de simple récolte, celle du chef de famille lui-même; il y a donc intérêt à s'entourer de nombreux subordonnés (4). D'autre part, on le com-

(1) Malte-Brun, *ibid.*, t. II, p. 274.

(2) Reclus, *ibid.*, t. IX, p. 871; t. X, p. 400-401; t. II, p. 677.

(3) Malte-Brun, t. VII, p. 140, 180. — *L'Univers pittoresque*, Sénégambie, p. 80 et suiv.

(4) V. *La Science sociale*, La Question corse, t. III, p. 531.

prend, l'attrait même d'une récolte sans fatigue, à la portée de la main, est éminemment propre à amener des contestations et des violences. L'autorité d'un puissant chef de tribu est nécessaire à la paix entre les familles.

C'est ainsi que la cueillette de la gomme concourt, avec l'art pastoral du chevrier, à maintenir l'organisation patriarcale en grandes tribus. L'éloignement des États puissants, que le désert de sable sépare de notre région, assure leur indépendance, et tend encore à rapprocher les chevriers des steppes pauvres, du type simple vivant dans la grande steppe,

La paix règne ainsi au sein de chaque tribu; mais d'une tribu à l'autre, les occasions de querelles sont multipliées; il n'y a pas de juges entre elles, pas d'autorité capable de leur faire observer la paix. Ici la formation de la race, telle qu'elle dérive de la cueillette, amène le résultat constaté pour la Corse par les historiens anciens et modernes (1), et expliqué récemment par M. J. Moustier; comme ces insulaires, les chevriers pratiquent la justice vis-à-vis des membres de leur tribu; mais pour les relations en dehors de ce groupe, nous retrouvons chez les Maures de notre région, d'après Malte-Brun, des hommes lâches et perfides, traîtres et sans foi, ne connaissant aucun sentiment humain (2).

V.

4e ZONE : *les pasteurs vachers.* — Les déserts que nous venons de parcourir sont accompagnés, au sud, d'une bande d'*avant-déserts* (3) qui s'en distinguent par une humidité beaucoup plus grande. Cette condition climatérique est produite, en Asie, des frontières de l'Indoustan au détroit de Bab-el-Mandeb, par le voisinage de la mer, que les montagnes suivent à très faible distance, et dans toute la largeur de l'Afrique, par les pluies irrégulières, qui augmentent considérablement d'intensité, à partir du 13e degré

(1) V. *La Science sociale*, t. III, p. 521.
(2) *Malte-Brun*, t. VII, p. 142.
(3) Reclus, *ibid.*, t. XI, p. 786, 789.

de latitude à mesure qu'on s'avance vers le sud. D'après le Dr Potagos (1), il pleut pendant trois mois de l'année dans le Kordofan, et pendant sept mois à Hofra-el-Naâs.

Nous retrouvons, par ces conditions différentes, des causes climatériques semblables, depuis les bouches de l'Indus jusqu'à celles du Sénégal; ces conditions déterminent la quatrième et dernière des régions que nous devons examiner. Elle est arrêtée, au sud, soit par la mer, soit par la ligne des forêts qui marque la limite des pluies régulières.

Sous les influences que nous venons d'indiquer, dans cette contrée intermédiaire entre les déserts arides et l'aire équatoriale, la terre fréquemment arrosée, se couvre d'une flore riche et vigoureuse, où les graminées abondent; une herbe fine et drue fournit de succulents pâturages : elle pousse de plus en plus abondante à mesure qu'on s'avance vers le sud, où elle devient si forte que le bétail répugne à y entrer (2).

Mais les plantes sèches et coriaces dont se nourrit le chameau sont bannies de la flore; autour des puits ou des mares croissent, au contraire, certaines herbes et habitent certains insectes, qui donnent la mort à cette espèce (3), quoique inoffensifs pour les autres quadrupèdes. Le rôle du « vaisseau du désert » est terminé. Une partie de ce rôle est cependant indispensable aux nomades, pour le transport des campements. Avec le mouton, avec le cheval, nécessaire à la garde des troupeaux hétérogènes, nous voyons apparaître auprès de l'homme un nouveau serviteur : le bœuf à bosse aux cornes branlantes, le bœuf porteur. Sur son dos, on roule la tente faite de cuir, ou tressée de joncs et de branchages; il sert de monture aux vieillards et aux femmes; en un mot, il est dressé à l'usage du bât. Ce bœuf peut même acquérir, comme animal de selle, une certaine souplesse dont ses congénères européens nous paraîtraient incapables : Livingstone a traversé l'Afrique australe sur son bœuf *Sinbad;* et chez les Arabes Schouâa, au Bornou, le major Denham a vu

(1) Reclus, *ibid.*, p. 260.
(2) *Ibid.*, t. IX, p. 19.
(3) Dr Potagos, *ibid.*, p. 263, 266.

la fille d'un émir, assise sur un taureau dressé, faire exécuter des courbettes à sa lourde monture (1).

La région est parfaitement caractérisée par l'absence ou la rareté du chameau, et la présence du bœuf porteur (2).

A côté de ses précieuses qualités, cette race de bétail présente un inconvénient grave : les vaches ont *très peu de lait* (3). Le pasteur est donc contraint à chercher un supplément de ressources hors de son art; la situation géographique du lieu le lui fournira.

Si nous remontons vers l'origine de la région, à l'orient, nous [illegible] les tribus de vachers établies le long de la côte baloutche appelée *Makran*, resserrées entre des montagnes arides et la mer, et obligées de compléter leur alimentation par la pêche sur ces rivages découpés et poissonneux (4). Cette côte présente de nombreux gisements d'huîtres perlières et nacrières, dont l'exploitation fournit une matière précieuse et très recherchée par le commerce depuis les temps les plus reculés. Les mêmes caractères conviennent au littoral du golfe Persique, à celui de l'Oman et de l'Hadramaut en Arabie (5); on ne sera pas étonné de voir la pêche des perles et la navigation se développer dans toute cette contrée. L'activité du commerce y a fondé des villes et des royaumes, et amené la création d'une marine importante, dont les ports principaux sont : Hendjam sur la mer des Indes; Hoveït, El-katif, Méhama, Mascate dans l'Oman, Cher et Makalla en Hadramaut, Bir-Ali et Magdeha, en Yémen. La navigation cependant ne fait pas abandonner l'art pastoral; mais en plusieurs lieux, la rareté des pâturages est telle, que le bétail est nourri, en certaines saisons, de poisson sec.

Sur ces territoires resserrés, où le commerce agglomère une population assez nombreuse, comment s'affranchir du travail

(1) Malte-Brun, t. VII, p. 254.

(2) Pour s'en convaincre, voir : Malte-Brun, t. II, p. 381; t. VII, p. 248, 254, 267; — Palgrave, p. 87, etc.; — Reclus, t. IX, p. 874; t. X, p. 190, 401-409-414, 450-452; t. XII, p. 568, 683 à 705; — Gallieni, p. 381, 392, 448, 455, 608.

(3) Reclus, *ibid.*, t. X, p. 401; t. XII, p. 681.

(4) *Ibid.*, t. IX, p. 121, 860.

(5) Palgrave, *ibid.*, p. 293.

agricole? Par l'importation des noirs. — Les boutres arabes, bien longtemps avant les vaisseaux portugais, avaient abordé la côte orientale d'Afrique; les imans de Mascate en avaient pris possession, et y avaient bâti de nombreuses forteresses : le sultanat de Zanzibar est le dernier débris de leur puissance (1). La traite des noirs pour l'Orient est encore dans les mains de ces Arabes : leurs marchands ont été rencontrés par les voyageurs, jusqu'au centre de l'Afrique, ramenant des convois de captifs : l'Hadramaut est toujours la terreur des noirs (2); et de nos jours, en 1878, malgré les croisières anglaises, l'importation des esclaves a été de *deux mille* au moins, pour un an, et pour l'Yémen seul. Voilà, dans cette première partie de la région, les occupations qui, en dehors de l'art pastoral, procurent aux vachers des ressources considérables. Elles tendent à modifier profondément la population, et font entrer dans sa constitution sociale un élément nouveau : la guerre pour le profit privé, ou la piraterie.

La marine, dès longtemps florissante chez les Arabes Katânistes ou *Kouschites* dont nous venons de parler, explique facilement comment les tribus qualifiées également de *Kousch* ou *Kouschi* (3), depuis les temps de l'antique Égypte, se sont répandues en si grand nombre en Afrique du 13e au 10e degré de latitude nord. Elles se sont trouvées, dans ce pays, soumises à des conditions de lieu beaucoup plus favorables à l'exploitation des troupeaux, et sont revenues immédiatement au mode d'existence primitif de leur race : l'art pastoral exercé en société patriarcale. Ces tribus ont prospéré; c'est quelquefois par colonnes immenses, évaluées, hommes et bêtes, à cinquante mille individus (4), que se font leurs migrations régulières, du sud au nord et du nord au sud. Ces déplacements sont nécessaires à la conservation des troupeaux : la saison humide détrempe les pâturages du

(1) Malte-Brun, t. II, p. 285. — Berlioux, la *Traite orientale*, ch. v, vi, vii.

(2) Burton, p. 453. Ce voyageur a fait son expédition aux grands lacs avec une escorte de Beloutchis.

(3) Reclus, *ibid.*, t. IX, p. 883, 885, 898.

(4) Voir : Lenormant, *Manuel d'Histoire ancienne*, p. 237, 415 : — Reclus, t. IX, p. 885. *Univers pittoresque*, Nubie, p. 34; — Malte-Brun, t. VII, p. 87; — Palgrave, *ibid.*, p. 80 et suiv.

sud, y fait naître une multitude de taons qui harcèlent le bétail, de scorpions dangereux qui entourent les puits et les mares, et forcent ainsi les pasteurs à remonter vers une contrée où les pluies sont moins abondantes. La saison sèche, au contraire, tarit les mares dans le nord, et ramène les troupeaux vers les herbages méridionaux plus arrosés, où les insectes sont alors moins redoutables (1).

Telles sont, au point de vue de l'art pastoral, les conditions dans lesquelles vivent et se meuvent, en Afrique, non seulement les tribus berbérines des Baggara, mais celles qui s'échelonnent dans cette région de l'est à l'ouest : les pasteurs du Begharmi, du Wadaï, du Bornou et de Kanem; les Schouâa, les Fellata ou Foula, les pasteurs Peuls et les Toucouleurs du Sénégal.

Nous avons marqué déjà la présence du bœuf porteur dans leurs troupeaux; c'est l'animal dominant, mais il n'est pas seul : le cheval y occupe également une place importante. Bien qu'inférieur de tous points au coursier arabe ou persan, le cheval du Soudan joue ici son rôle d'auxiliaire de l'homme, à la chasse ou à la guerre; pour le nomade, au cœur du continent africain, il remplace la barque du pêcheur de nacre ou le navire effilé du pirate. Nous retrouvons ici, dans les travaux accessoires imposés par l'insuffisance de la steppe, la trace visible des traditions apportées des rivages perliers de l'Asie.

Ramenée fréquemment, à la suite des troupeaux, sur la lisière des forêts, chaque tribu profite de ce séjour pour organiser au moins une battue annuelle contre l'éléphant (2). Signalons l'apparition de cet énorme et sagace animal, appelé à exercer une influence si considérable sur les phénomènes sociaux dans l'Afrique centrale. Le concours du cheval diminue les risques et augmente les profits de la chasse à l'éléphant; il permet aux nomades de se procurer facilement et abondamment l'*ivoire*, qui, remplaçant la nacre, alimente le commerce des caravanes et celui de la batellerie du Nil.

(1) Reclus, t. X, p. 409 : *Nubie*, p. 22.
(2) Reclus, t. X, p. 240.

Ce commerce est complété par l'exportation des grains tendres du Soudan : le riz de Sokoto, le dokn, le dourah, dont la consommation est grande chez les tribus des déserts ; nous l'avons indiqué déjà en particulier pour les Touaregs. Notre région, suffisamment humide, comprend de vastes terrains propres à la culture, habités par des peuplades noires sédentaires et désorganisées. Ici commence le rôle du cheval de guerre. Grâce à leur cavalerie, les Talibés du Sénégal, les Kanembous, les Bornouens couverts d'armures en fer, ont asservi ces populations nègres ; ils les contraignent à labourer, à récolter pour eux, à garder leurs troupeaux, et même à combattre sous leurs ordres. C'est l'exploitation directe du nègre ; elle s'étend de l'Atlantique à l'extrémité est du bassin du lac Tchâd.

Quant aux tribus berbérines du Darfour et de la Nubie, elles sont en contact avec les nègres chasseurs des forêts et des marécages ; plus rapprochées des lieux où la demande d'esclaves est active, elles se livrent à la traite, à destination de l'Égypte ou de l'Arabie. Sous la direction des « seigneurs marchands », véritables pirates par terre, ces tribus recrutent de petites armées, composées soit d'une cavalerie aussi infatigable que dénuée de scrupules, soit de bataillons à pied qui pénètrent jusqu'à la région des grands lacs (1).

Aussi ces nomades tiennent à la traite et la défendent : ce sont les tribus Berbérines, Baggara ou Kabbabisch, qui ont composé les forces redoutables du Mahdi, et refoulé hors du Soudan les expéditions anglo-égyptiennes.

On retrouve donc, de l'Indus au Sénégal, dans la zone des vachers, avec la vie pastorale plus ou moins intense, les mêmes occupations accessoires : la recherche d'une matière précieuse pour le commerce et l'exploitation des noirs.

Nous avons suivi à travers les déserts les tribus nomades qui les ont peuplés ; nous sommes arrivés, au moyen de notre méthode, à les classer et à rendre raison, autant qu'il nous a été

(1) Berlioux, *La Traite orientale*. — Baker-Pacha, *Ismailia*.

possible, de leurs usages différents et des faits d'apparence mystérieuse qui les distinguent, en nous appuyant sur les conditions du lieu et du travail. A l'aide de ces seules données, laissant de côté les mille détails, souvent contestés, fournis par l'ethnologie et la linguistique, nous croyons qu'on peut jeter un jour nouveau sur la question de l'origine commune et du point de départ de ces tribus. La tradition des nomades africains est conforme aux conclusions que nous dicte la science sociale : tous, blancs, bruns ou noirs, déclarent venir de l'Orient; d'accord avec les meilleurs auteurs, tous se disent *Arabes*, et maintiennent inébranlablement cette affirmation de leur origine, avec la forme patriarcale de leurs familles.

Cette étude nous a, en somme, conduit à constater, que chacun des quatre groupes de populations du nord de l'Afrique se rattache socialement à un groupe de population habitant, sous la même latitude et le même climat, dans l'Arabie et l'Asie antérieure. Ces quatre groupes descendent donc, comme autant de fleuves, de ces hauts plateaux de l'Asie centrale, où s'est constitué, dans sa forme la plus pure et la plus complète, le type des grands pasteurs, dont tous les autres ne sont que des dérivés et des déformations.

Ces déformations, nous les avons observées en Afrique et nous avons essayé d'en déterminer la loi. On a vu comment le climat, en modifiant les productions végétales et animales, modifiait, par le fait même, le type social. Nous sommes arrivés ainsi à enrichir la nomenclature sociale de quatre variétés nouvelles du type pasteur, que nous avons dénommées, d'après l'animal dominant dans le troupeau : le pasteur cavalier, le pasteur chamelier, le pasteur chevrier, le pasteur vacher.

Nos prochains articles nous amèneront à constater l'influence sociale considérable d'un autre animal, l'éléphant, dans les parties de l'Afrique où dominent les forêts.

(*A suivre.*)

A. de Préville.

SAINT COLUMBA

ET LES DESTINÉES DE L'ANGLETERRE.

Les hommes qui s'adonnent aujourd'hui aux travaux de l'histoire ne savent guère qu'il se prépare une révolution dans le métier.

Autrefois, pour être historien, il suffisait de recueillir ce qu'avaient dit les conteurs d'avant soi. Quand se leva l'école de la critique historique, on mit au second rang les chroniqueurs, et tout l'art de l'historien fut absorbé dans la recherche des documents immédiats, des chartes qui avaient établi tels droits, des armes qui avaient servi à telle époque, des monnaies qui avaient été frappées pour tel événement. On s'inquiétait peu, ou beaucoup moins, de ce qui avait été raconté; beaucoup plus, de ce qui s'était fait et avait laissé une trace vivante.

Mais, lourdement chargé de ce bagage de faits qui ressemblait assez à un musée d'antiquailles, — sinon à un magasin de bric-à-brac, — l'historien ne restait qu'un érudit, un curieux, un savantas, s'il ne cherchait à mettre bout à bout les objets de ce bibelot historique et à reconstituer quelque physionomie vivante et vraisemblable des temps qu'il avait ainsi pillés de son mieux. Ce fut le grand art de Chateaubriand, d'Augustin Thierry et de beaucoup d'autres moins illustres.

Dans ce petit raccommodage du passé, l'imagination après tout faisait encore les plus grands frais. L'hypothèse ingénieuse, la psychologie émouvante, les comparaisons hardies avec le présent, avec le présent de son pays à soi et des affaires auxquelles on s'était trouvé mêlé, servaient à peu près seuls à dresser le cadre

épique et philosophique où l'on enchâssait les débris du passé, comme dans un reliquaire d'un goût très contestable. Ainsi avec des faits vrais on composait des histoires imaginaires.

On compte par milliers, dans l'école les gens qui, par exemple, donnaient à Romulus « des escadrons de chevau-légers » tout comme à Louis XV. Le mieux est de relever une erreur plus illustre. Elle est du roi de l'école, Augustin Thierry. Il avait bâti avec ces vieux débris du passé de la France, une pyramide triomphale au sommet de laquelle il plaçait Louis-Philippe, comme le terme des destinées françaises. Voilà une petite chapelle qui ressemble fort aux reliquaires que je viens de dire!

Le malheur de l'école historique actuelle est d'être obligée de rebâtir une société avec ces matériaux, si bien éprouvés qu'ils soient, tandis qu'elle ignore absolument de quelle façon est constituée une société humaine quelconque. Elle tombe dans le défaut du statuaire d'Horace :

... Infelix operis summæ quia ponere totum
Nesciet.

Et, pour le trancher net, les meilleurs historiens du jour décrivent des sociétés sans avoir la moindre idée de la science sociale.

On s'en aperçoit bien.

Je m'en vais le montrer, comme au courant de la lecture, dans une œuvre éminemment sympathique et dont l'auteur ne m'inspire que de l'admiration. On ne m'accusera pas de partialité au sens où je dois conclure.

L'œuvre est extraite des *Moines d'Occident*. Je sais qu'il y a beaucoup de réserves à faire sur l'ensemble du livre au point de vue de la critique historique, même au point de vue de l'allure littéraire. Mais de cette vaste composition se détache un morceau qui est un chef-d'œuvre. C'est la Vie de saint Columba (1).

Je ne crois pas que l'érudition ait beaucoup à ajouter aux documents que Montalembert a été rechercher lui-même à travers toutes les bibliothèques monastiques. Il a fait plus, il a pris la

(1) *Les Moines d'Occident*, t. III, X, XI, XII (édit. in-12, 1868 : Lecoffre).

peine de parcourir les lieux qui ont été le théâtre de la vie de son héros. Il en a étudié tout le détail géographique, il a remué avec la curiosité de l'archéologue les pierres des couvents et des églises ruinés; il s'est livré aux émotions des grands spectacles de la grotte de Fingal et de la chaussée des Géants. Entouré de tant de témoins que la nature ne laisse point vieillir, de tant de débris qui luttent énergiquement contre la mort, il a pu voir, comme de ses yeux, le temps de Columba et sentir renaître en son âme les sentiments du grand moine celtique.

Aussi ne peut-on lire ce merveilleux récit sans être saisi de cette partie de la vérité historique qu'on a bien appelé *couleur locale.*

Si, çà et là, l'auteur recueille une légende, un vieux dire, il a le soin exact de rappeler à quel titre il emploie ce genre de documents.

En un mot, dans ces pages choisies, il a rempli avec autant de grandeur que de scrupule tous les devoirs de l'historien moderne.

Mais il a manqué à la tâche nouvelle de l'histoire : il ne s'est pas rendu compte de l'ordre nécessaire des sociétés, de leurs principales variétés et des rapports qui expliquent leurs diverses parties les unes par les autres. Est-ce un reproche à lui faire? ou n'est-ce qu'un regret à exprimer? Pouvait-il connaître déjà cette science sociale qu'avait nettement formulée Le Play et qui avait transformé dans les ouvrages de celui-ci l'histoire contemporaine des peuples européens? Pouvait-il appliquer aux sociétés anciennes cette méthode sûre et éprouvée? Il était ami de Le Play et l'un de ceux qui en admiraient le plus les travaux :

« Je me suis mis à relire la *Réforme sociale*, dit-il. Aujourd'hui je l'annote, je m'en imbibe goutte à goutte à raison de quatre pages par jour. Je suis arrivé ainsi à la fin du premier volume, où j'ose croire que rien ne m'a échappé, et, cette lecture achevée, je n'hésite pas à dire que Le Play a fait le livre le plus original, le plus utile, le plus courageux, et, sous tous les rapports, le plus fort de ce siècle (1) !

(1) *Lettre de Montalembert à un ami*, 8 janvier 1866.

Au commencement même de son étude sur les prédécesseurs de Columba, il invoque l'autorité de Le Play, touchant le caractère éminemment religieux de la race anglaise (1).

Voilà un glorieux hommage, voilà un appel flatteur au crédit de Le Play ; mais au demeurant on ne voit dans les études historiques de Montalembert sur Columba aucune application des nouvelles connaissances sociales.

L'auteur débute par un superbe portrait du peuple anglais. « Il y a dans l'Europe moderne, à sept lieues de la France, en vue de nos plages du nord, un peuple dont l'empire est plus vaste que celui d'Alexandre ou des Césars, et qui est à la fois le plus libre et le plus puissant, le plus riche et le plus viril, le plus audacieux et le plus réglé qui soit au monde. Aucun peuple n'offre une étude aussi instructive, un aspect aussi original, des contrastes aussi étranges (2). »

Il va sans dire que l'orateur ne s'arrête pas en si belle période et relève avec bonheur toutes les oppositions du caractère anglais. L'effet est d'un agréable miroitement. Il faut bien cependant qu'il en vienne aux causes plus profondes de ces oppositions ; mais il ne leur accorde pas plus de valeur qu'aux autres. « Aussi mobile que pas un dans ses affections et ses jugements, dit-il du peuple anglais, mais sachant presque toujours se contenir et s'arrêter à temps, *il est doué à la fois d'une initiative que rien n'étonne et d'une persévérance que rien n'abat* (3). » Voilà l'antithèse plus caractérisée : l'« initiative » d'une part, la « persévérance » de l'autre. Mais quelle institution fournit à la race ce double avantage? Montalembert va le dire sans s'en douter et sans l'expliquer. « Avide de conquêtes et de découvertes, l'Anglais erre et court aux extrémités de la terre, puis revient plus épris que jamais du foyer domestique, plus jaloux d'en assurer la durée et la dignité séculaires (4). »

En bon français, la famille-souche est toute la cause de ces heu-

(1) *Les Moines d'Occident*, t. III. p. 8.
(2) *Loc. citat.* l., X, ch. I. p. 3, 4.
(3) *Loc. citat.*, p. 4.
(4) *Loc. citat.*, p. 4.

reuses oppositions de caractère dont Montalembert aurait pu à volonté restreindre ou étendre la liste. Mais au moment où il touche à cette cause manifeste de l'organisation de tout peuple, c'est-à-dire la famille, il ne sait pas en reconnaître l'efficacité décisive. « Un progrès lent, obscur mais ininterrompu, a créé à la race anglaise, dit-il, un fonds inépuisable de force et de vie (1). » Voilà qui n'est pas clair. « Chez elle, continue-t-il, la sève débordait hier et débordera demain (2). » — Pourquoi? — « Plus heureuse que Rome (serait-ce affaire de chance?) malgré mille inconséquences, mille excès, mille souillures, elle est, de toutes les races modernes et de toutes les nations chrétiennes, celle qui a le mieux conservé les trois bases fondamentales de toute société digne de l'homme : l'esprit de liberté, l'esprit de famille et l'esprit religieux (3). »

De ces trois esprits quel est celui qui a maintenu les autres? Ce n'est pas l'esprit religieux, puisqu'il a changé. C'est cependant à lui que Montalembert a demandé le secret de cette vitalité indestructible de l'Angleterre. « Comment, dit-il, cette nation *où survit et triomphe* un orgueil tout païen, et qui n'en est pas moins restée, *jusqu'au sein de l'erreur*, la plus religieuse de toutes les nations de l'Europe; comment et par quelles mains, le christianisme y a-t-il jeté de si indestructibles racines? Question capitale à coup sûr parmi les plus capitales de l'histoire (4). »

« A cette question capitale, ajoute-t-il aussitôt, il est permis de répondre *avec une précision rigoureuse*. Nul peuple au monde n'a reçu la foi chrétienne plus directement de l'Église romaine et plus exclusivement par le ministère des moines (5). » Voilà assurément un sentiment flatteur pour la papauté et l'état monastique. Mais, à y regarder de près, il n'est pas précisément flatteur au point qu'on pourrait croire, puisqu'il semblerait, à ce compte, que l'Église romaine et les moines eussent une action

(1) *Loc. citat.*, p. 7.
(2) *Loc. citat.*
(3) *Loc. citat.*
(4) *Loc. citat.*, p. 8.
(5) *Loc. citat.*, p. 9.

plus triomphante de loin que de près. Personne, en effet, n'a été plus directement sous l'influence romaine et monastique que les peuples de l'Italie, et, il serait difficile de chanter leur grandeur et leur puissance dans les termes où Montalembert célèbre la valeur de la race anglo-saxonne.

Rome et les moines ont assez fait pour qu'on ne les vante point pour ce qu'ils n'ont pas fait.

Si Rome et les moines disparus d'Angleterre, la religion y subsiste, c'est qu'elle s'est identifiée avec l'institution qui a survécu à l'action des deux autres. Et il n'y a à cet égard aucun mystère : la religion est maintenue en Angleterre par les habitudes traditionnelles de la famille. « Ce sont les moines et les moines seuls, dit cependant Montalembert, qui ont porté, semé et cultivé dans cette île fameuse la civilisation chrétienne, sous la conduite directe de l'Église romaine (1). »

Il est bien vrai qu'ils l'ont fait ainsi deux fois : une première fois, quand l'île était peuplée par les Celtes; une seconde fois, quand elle était peuplée par les Anglo-Saxons.

Dans les deux cas tout était pareil, sauf la race implantée au sol.

Dans les deux cas, les résultats ont été tout contraires.

La question est donc bien moins de savoir qui a semé, moines et Église romaine, que de savoir au milieu de quelle race ils ont semé, celtique ou saxonne.

Ce sont donc bien des moines, et tous relevant immédiatement de l'Église romaine, qui ont évangélisé les Bretons d'abord et les Anglo-Saxons ensuite dans la Grande-Bretagne.

Rien n'est plus illustre que le développement de l'ordre monastique chez les Celtes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. Il y apparaît à la première aurore du christianisme; il y reproduit les merveilles de la Thébaïde; il compte ses couvents par centaines et leurs habitants par milliers (2); il ne relève d'ailleurs d'aucune Église du monde chrétien, sinon de Rome.

(1) *Loc. citat.*, p. 9.

(2) Le chiffre de 3.000 religieux est celui que l'on retrouve sans cesse dès qu'il s'agit d'un des grands monastères de l'île (*loc. citat.*, p. 88).

Il avait acquis sur la race celtique, bretonne et calédonienne une influence royale, il y gouvernait presque également les choses divines et humaines; il était volontiers obéi par les communautés semi-agricoles de pâtres et de chasseurs qui faisaient le fonds du peuple, par les chefs de clans dont l'autorité héréditaire se perdait dans la nuit des temps, et par ces corporations de bardes qui constituaient le monde lettré et qui étaient la continuation du collège des druides.

Tout son art de convertir s'était donc exercé, de la façon la plus remarquable et la plus heureuse, à adapter aux institutions antérieures et fondamentales de ce peuple celtique, les exigences générales de la vie chrétienne. Pâtres et chasseurs étaient restés pâtres et chasseurs. Les chefs de clans étaient les mêmes. Les bardes avaient gardé les cultures intellectuelles en abandonnant aux moines l'action religieuse. Chacun était exhorté à remplir les devoirs de ces diverses conditions sans les changer. Le peuple celtique était demeuré celtique tout en devenant chrétien.

Il y a bien là quelque chose qui doit tourner à l'honneur de la foi catholique. Elle justifie glorieusement son nom en s'adaptant à tous les peuples de l'univers; mais, en ne faisant dépendre la foi d'aucune constitution sociale, elle ne répond des destinées temporelles d'aucune race humaine. Certaine de son éternelle durée à elle-même, elle ne promet à aucun peuple l'immortalité de ce monde.

Quand les Anglo-Saxons parurent dans les Iles-Britanniques, les populations celtiques se retirèrent devant eux. Celles-ci, encore mal faites au régime de la propriété, cherchaient à la façon des nomades leur salut dans la retraite, tandis que les Anglo-Saxons, occupant le territoire délaissé, s'établissaient fortement sur le sol à la façon des cultivateurs et pêcheurs scandinaves. Les moines celtiques, en fuyant à la suite des clans auxquels ils étaient liés, faisaient devant les envahisseurs le vide dans le monde religieux.

Cette grande chrétienté primitive de l'Angleterre, cette fille des moines et de Rome, comme aime à le redire Montalembert,

disparaissait du territoire ainsi que la paille que chasse le vent. Elle ne laissait derrière elle que des ruines de monastères et d'églises, véritables énigmes pour les nouveaux venus. Il n'y a pas trace dans l'histoire de l'action de cette chrétienté toute-puissante sur les conquérants anglo-saxons.

D'ailleurs, toute la race celtique s'efface, à un tel point qu'on en est à se demander si elle n'a pas été exterminée par les vainqueurs. Mais de ces massacres il n'y a pas trace, du moins pas plus qu'en tout pays où se rencontrent deux races qui se combattent d'abord et qui se mêlent ensuite.

Ce qui reste acquis, c'est que, dans la Grande-Bretagne, la trace des Celtes disparaît partout où arrivent les Anglo-Saxons Quel mystère s'est accompli là? Y a-t-il eu une extermination organisée? Y a-t-il eu un asservissement et une absorption aussi sourde que précipitée des vaincus? Grand problème qui n'échappe pas à la sagacité de Montalembert. Il constate l'anéantissement des Celtes, mais ne constate aucun procédé particulier des Anglo-Saxons pour les exterminer.

En un mot, il ignore qu'une race à familles-souches, comme les Anglo-Saxons, se trouvant, par la conquête, en face d'une race à familles instables, comme celle des Celtes, pasteurs désorganisés par la chasse, opère fatalement, sans parti-pris, sans plan concerté, l'éviction du peuple envahi. C'est ce qu'ont fait, avec des nuances très appréciables, les Européens qui ont complètement fait disparaître du sol américain les Indiens de toutes formes, sans recourir au massacre systématique.

Le vrai est qu'une chrétienté, d'une vitalité religieuse très remarquable, avait vidé le pays devant des races païennes, inférieures en nombre, mais constituées sur le fonds naturel de la famille-souche.

De ce fait, il était bien établi qu'un peuple profondément catholique pouvait succomber devant des Barbares. L'exemple n'est pas isolé puisque ce fut toute l'histoire des quatrième, cinquième et sixième siècles : l'écrasement final des Romains faits chrétiens, sous le flot formidable des Scandinaves, des Germains et des Slaves encore païens.

Tandis que les moines celtiques fuyaient devant les conquérants, des moines, venus de Rome comme eux, reprenaient auprès des Saxons l'œuvre que les premiers avaient faite auprès des Celtes et des Bretons.

Un jour, on vit apparaître au midi de l'embouchure de la Tamise, à la pointe nord-est du comté de Kent, aux lieux où les blanches et abruptes falaises s'interrompent subitement pour ouvrir une anse sablonneuse entre les villes modernes de Sandwich et Ramsgate, une majestueuse procession de moines revêtus de leurs habits sacerdotaux et faisant porter devant eux l'étendard de la croix. Ils allaient ainsi au-devant du roi saxon Éthelbert, établi dans Canterbury. A leur tête, marchait le moine-évêque Augustin, sorti du couvent que le pape Grégoire, actuellement régnant, avait établi dans sa demeure patrimoniale de Rome.

Le roi, entouré d'un grand nombre de ses fidèles, les reçut, assis sous un chêne et les fit asseoir devant lui. Après avoir écouté les discours qu'ils lui adressèrent, il leur fit cette réponse digne de mémoire : « Voilà, leur dit-il, de belles paroles et de belles promesses, mais tout cela est pour moi nouveau et incertain. Je ne puis tout d'un coup y ajouter foi, en abandonnant tout ce que j'observe depuis si longtemps avec toute ma nation. Mais puisque vous êtes venus de si loin pour nous communiquer, à ce que je vois, ce que vous-mêmes croyez être la vérité et le bien suprême, nous ne vous ferons aucun mal, au contraire, nous vous donnerons l'hospitalité et nous aurons soin de vous fournir de quoi vivre. Nous ne vous empêcherons pas de prêcher votre religion et vous convertirez qui vous pourrez (1). »

A partir de cette rencontre toute nouvelle des missionnaires catholiques, monastiques et romains, avec la nouvelle race païenne de la Grande-Bretagne, la foi chrétienne fit derechef la conquête de l'île. Elle y fut accueillie comme elle l'avait été jadis, et, dans cette conversion renouvelée de l'Angleterre, on ne vit pas plus que la première fois le combat sanglant du martyre.

Dès que l'avenir parut assuré à la prédication chrétienne parmi

(1) *Loc. citat.*, p. 360 à 365.

les Saxons, le moine Augustin et ses compagnons de mission eurent la pensée de rejoindre les moines celtiques qui, avec les peuplades de leurs races, s'étaient retirés dans le pays montagneux de Galles, et de les appeler à leur venir en aide dans leur ministère apostolique.

Rien ne fut plus étrange que la réponse des moines celtiques. Tout y était réserves, temporisation, conditions posées. Le seul effet auquel put parvenir le zèle d'Augustin fut de les amener à une conférence où ils se reconnurent en communion avec les convertisseurs des Saxons, mais de laquelle ils se retirèrent, refusant de prendre part à cette œuvre de suprême charité à l'égard d'une race ennemie.

Dans cette curieuse rencontre, il apparaissait au plus haut point que les apôtres des Celtes, bien loin d'avoir transformé les sentiments nationaux de la race, les avaient accueillis en leur prêtant une valeur religieuse qui n'était rien moins que contestable.

L'Église est certainement une admirable école où le génie de chaque peuple vient apprendre, avec la morale, la plus glorieuse manière de faire. De quelle race, de quel temps n'a-t-elle pas fourni la plus haute expression? Qui, par exemple, représente plus fièrement que Jean Chrysostome cette Grèce bâtarde, nourrie dans les déserts de l'Arabie, éloquente comme on l'est au désert, mêlée aux passions mondaines et aux intrigues politiques de la Constantinople impériale?

Transportez-vous à l'autre bout de l'Europe, chez les Celtes rejetés les uns sur les autres par les Saxons déjà maîtres de l'Angleterre : qui vous donnera une plus haute idée de cette indépendance bretonne, de cette horreur de l'étranger, de cette union patriarcale des familles, de cette puissance nationale du clan, de cette poésie populaire et agissante des bardes, de cette influence d'un seul homme sur tout un peuple, de cette communauté religieuse de toutes les conditions; qui, en un mot, personnifiera le génie celtique dans tout ce qu'il peut avoir de grand, de surhumain et de divinisé, sinon Columba, le Breton, le guerrier, le chef de clan, le barde, le moine, le saint?

Montalembert semble avoir été moins préoccupé de trouver ce qui, dans son héros, est le fait de la race celtique, des habitudes du lieu, des énergies de la vie, de l'opinion commune, des formes du gouvernement, que ce qui résulte de ses dons personnels, du degré éminent de sa piété et de son zèle.

Il lui a manqué le sens des caractères sociaux d'un peuple et de leur rôle prodigieux dans l'histoire. Il a cherché tout ce que Columba devait à être chrétien, tout ce qu'il devait à être lui-même, mais non ce qu'il devait à être Celte.

Quelle était donc cette race celtique? Comme tous les premiers habitants de l'Europe, elle était authentiquement fille des hordes de pasteurs qui s'étaient fait un chemin des plateaux de l'Asie aux plaines boisées de l'extrême Occident. Elle avait poussé de proche en proche ses troupeaux domestiques au milieu des clairières, dans les forêts qui lui fournissaient des troupes d'animaux sauvages. Elle avait ainsi gardé le mépris du pasteur et du chasseur pour les établissement sédentaires ; mais elle avait gardé, comme le seul lien naturel et primordial, les relations de la famille patriarcale.

Tous ceux qui grandissaient parmi eux n'y développaient pas les droits particuliers et la situation indépendante de leurs familles, mais, leur rôle sur le champ de bataille et leur part dans l'administration du bien commun. L'élévation de l'homme ne se traduisait pas par l'indépendance de la vie privée, mais par un rôle donné dans la vie publique. On conçoit que cette rivalité pour un bien qui n'appartenait foncièrement à personne, devait développer au sein de la race des compétitions bien autrement violentes que les droits attachés immuablement à la possession héréditaire des domaines.

Ainsi l'aristocratie n'était là que vacillante, querelleuse, essentiellement guerrière : mauvaise façon de patrons ! Les cultures intellectuelles, selon la loi commune, allaient de l'allure des autres classes sociales. Elles étaient représentées par les bardes, dont tout le soin était de tenir les généalogies de familles, de cette parenté sur laquelle le pays reposait en l'air au lieu de s'appuyer sur la puissance territoriale. Les bardes étaient encore les chantres

attitrés de tous les événements nationaux qui remuaient l'esprit public; mais la situation dégradée, le rôle de mendiants que jouent leur successeurs aujourd'hui, témoignent assez que ces aimables et pathétiques esprits étaient plus les serviteurs de l'opinion publique que ses guides.

Que pouvait, dans un gouvernement de rivaux, cette cohue de peuples exaltés aux chants d'une muse complaisante et flatteuse? Que pouvait pour l'organisation sérieuse et virile de cette race l'élan chrétien, qui ajoutait son ardeur dévouée aux sentiments patriotiques?

Montalembert n'admet pas, devant une brutale invasion de païens, les désastres, les débandades, les reculades de cette brillante, chevaleresque et poétique race des Celtes, trois fois trempée dans l'esprit chrétien. Elle a fait tout son devoir, dit-il, et elle est tombée.

Comment ne serait-elle pas tombée? Partout où l'Anglo-Saxon posait le pied, il implantait sa famille dans le sol; il ne connaissait pas, ou pour ainsi dire pas, cette propriété publique des champs et des bois qui étaient demeurés le domaine commun et habituel des Celtes. Là où il s'arrêtait, c'était pour toujours et pour lui seul. Il y bâtissait sa « masure » au centre des terres qu'il s'attribuait sans partage; il dressait à ses côtés un de ses fils, un homme choisi, à perpétuer sur cette motte de terre tout ce qui constituait l'essentielle condition de sa vie. Et de ce lieu, expression parfaite de toute la puissance de la famille, il tirait à l'aide de son héritier, associé, tout ce qui pouvait soutenir et engaillardir au loin l'action de ses autres fils. Il était venu d'en face, des côtes scandinaves où toute la manière pastorale et patriarcale avait disparu, supplantée par l'installation du pêcheur avec son abri solidement établi sur la côte et la grande voie ouverte sur la mer.

Comment n'aurait pas disparu cette incessante chevauchée celtique, toute chrétienne qu'elle fût, devant cette prise de possession pied à pied de la famille saxonne, païenne il est vrai, mais consacrée par le culte du foyer, enracinée au sol?

La partie était supérieure du côté des Celtes au point de vue

religieux, elle était pour eux inférieure au point de vue social. C'est ainsi qu'ils succombèrent.

Mais comment l'aurait pu comprendre Montalembert, qui, avant toute étude historique et sociale, se croyait obligé de soutenir que la perfection religieuse était la mesure exacte de la prospérité des peuples? Oui! cela est vrai, *mais toutes choses égales d'ailleurs.*

Il ne sera jamais vrai qu'une race mal organisée, mal installée sur le sol, mal pourvue des conditions qui font vivre et qui rendent la paix aisée et naturelle, soit appelée à l'emporter en puissance, en stabilité et en domination sur une race où la famille bien constituée, appui invariable de toutes les traditions, des connaissances, des arts et des vertus humaines, foyer de la sagesse antique et de la hardiesse juvénile, développe les ressources que Dieu, dans les âges modernes aussi bien que dans les temps anciens, a exigées de toute nation appelée à dominer les autres.

Il n'y a pas d'illusion à se faire; la conclusion est inéluctable : un peuple païen avait battu et fait disparaître de toute l'Angleterre du nord-est une population chrétienne douée d'une éclatante valeur. C'est qu'en ce temps-là, comme elle l'est aujourd'hui, l'organisation fondamentale et décisive d'une nation était dans la famille, dans la puissance de la vie privée, dans le juste règlement des pouvoirs publics. C'est par là que les nations, fussent-elles également catholiques, se distinguent et poussent leurs destinées dans des voies diverses. Ce n'est pas là un accident dans l'histoire; c'est la loi permanente.

Parcourez l'espace et le temps, vous y verrez des peuples catholiques à tous les degrés de la prospérité et de l'influence nationale. Vous en verrez qui s'élèvent et s'imposent; vous en verrez qui se maintiennent et se défendent; vous en verrez qui déclinent et s'affaissent.

La foi, cependant, se montre égale des uns aux autres, et nul n'oserait dire qu'elle est plus pure, plus sainte et plus courageuse chez ceux qui triomphent que chez ceux qui tombent, dans les États catholiques de l'Allemagne, Bavière, Tyrol.

Bohême et Hongrie, que dans les chrétientés de l'Irlande, de la Pologne et de la France.

« A la fin du sixième siècle, après cent cinquante ans d'invasion et de luttes triomphantes, les Saxons n'avaient rencontré dans aucune des trois populations chrétiennes ou récemment converties, Bretons, Scots et Pictes qu'ils avaient abordés, combattus et vaincus, ni des apôtres disposés à leur annoncer la bonne nouvelle, ni des pontifes capables de maintenir le dépôt de la foi chez des peuples conquis par eux. En 586, les deux derniers évêques de la Bretagne conquise, ceux de Londres et de York, abandonnèrent leurs églises et se réfugièrent dans les montagnes du pays de Galles, emportant avec eux les vases sacrés et les saintes reliques qu'ils avaient pu dérober à la rapacité des Barbares (1). »

Ce fut la triste conclusion du conflit engagé entre une race de navigateurs scandinaves, la mieux organisée qu'il y eût, quoique païenne, et une population issue et désorganisée de l'art pastoral, de la chasse et d'une demi-culture, quoique chrétienne.

Ce qui était advenu aux Bretons après leur établissement sur le sol anglais, arriva aux Saxons après qu'ils s'y furent installés à leur tour. L'Église romaine leur envoya des moines. Nous avons vu leur entrée triomphale en présence du roi Éthelbert, nous avons entendu le salut d'accueil réservé qu'il leur avait donné. Augustin et son clergé, comme jadis les moines celtiques, usèrent du bon vouloir de la nation, adoptèrent ses usages et leur imposèrent les conditions morales qu'exigeait l'Évangile. Ils reçurent, eux aussi, des monastères et des églises, y établirent le culte au milieu de la pratique nationale de la vie usuelle.

C'était bien la même religion qu'avaient reçue les Celtes, premiers habitants de la Bretagne, c'était bien la même manière de l'implanter, mais les institutions nationales de la race auxquelles venait s'adjoindre cet esprit chrétien étaient toutes contraires. La suite des temps montre ce qu'il advint du voisinage des Bretons et des Anglo-Saxons.

(1) *Loc. citat.*, p. 331-332.

La race celtique, représentée éminemment par le peuple irlandais, continua à s'effacer devant la race anglo-saxonne. Elle lui fut inférieure dans les rencontres décisives ; les rivalités des clans continuèrent à amener périodiquement des divisions au sein de la nation, le territoire ne fut jamais solidement organisé sous le régime de la propriété particulière. Cette éviction lamentable des Celtes qui signala le premier établissement des Anglo-Saxons se poursuit, jusque sous nos yeux, à l'égard des *tenanciers* irlandais.

Le peuple demeure fidèle à sa foi, mais ne cesse de courir à la décadence ; l'esprit national du clergé est aussi vif qu'aux jours de Columba, mais, aujourd'hui comme alors, il n'y a pas dans tout le zèle religieux qui se déploie une recherche scientifique des usages nationaux qui ont été la perpétuelle faiblesse de l'Irlande.

Pendant que l'Irlande suivait ainsi le cours naturel de ses destinées, l'Angleterre continuait aussi les siennes.

Liée à un clergé qui avait appris d'elle l'art des grandes fondations, elle s'est trouvée, du moyen âge à la Réforme, le plus puissant peuple catholique rivalisant avec la France.

Le succès seul a fait son péril, et la vie mondaine et les richesses de son clergé au moment de la Réforme ont assuré le triomphe des caprices séparatistes de Henri VIII et d'Élisabeth. Sa grandeur religieuse est tombée de haut ; mais elle est bien loin d'avoir disparu, et, parmi les peuples modernes lancés à travers les grandes inventions du travail, l'Anglais est encore celui qui tient le plus résolument au respect public de la religion.

Ce reste puissant de caractère chrétien qui lui est demeuré tient, comme tout le reste, à la stabilité incomparable de la famille et des traditions de tout genre dont elle est le véhicule.

Tout compte fait, l'Angleterre ayant aujourd'hui repoussé la forme la plus pure et la plus parfaite du christianisme, se retrouve ce qu'elle était à l'origine, une race à conditions naturelles de stabilité, de vigueur, d'organisation sociale, de succès national, de prépondérance indiscutables : elle avait cela déjà étant païenne ; elle le garde, toute protestante qu'elle soit.

Il est donc clairement montré par l'histoire que l'Église catho-

lique s'adapte à merveille à toutes les formes de peuples, qu'elle élève et sanctifie toutes formes honnêtes des institutions humaines, qu'elle porte chaque degré et chaque forme de civilisation à son plus haut point, qu'elle peut se maintenir dans un peuple en voie de décadence matérielle et politique, qu'elle peut disparaître du milieu d'un peuple plein de splendeur, qu'elle ne promet à aucun peuple ni la puissance, ni la richesse, ni la durée : elle ne les assure que de son immortalité à elle, à travers toute les crises des empires et toutes les vacillations des croyances dans le monde.

Montalembert a visiblement erré, quand il a attribué la grandeur de l'Angleterre à ce qu'elle avait reçu la foi directement de l'Église romaine et des moines.

Elle l'a reçue deux fois de cette manière : une fois, au temps des Celtes, qui sont venus finir aux Irlandais opprimés ; une autre fois, au temps des Saxons, qui sont venus finir à l'Angleterre protestante d'aujourd'hui.

Il y a loin de là à la thèse que l'auteur prétendait soutenir. Quand on veut déterminer les causes de la grandeur et de la décadence des peuples, il faut y regarder de très près ; il ne faut pas chercher de parti pris la glorification d'un principe unique qu'on aime avec infiniment de raison d'ailleurs, mais dont on risque de changer le rôle, de compromettre le caractère, d'engager la responsabilité, de méconnaître la vraie gloire.

Jacques Villaret.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LA QUESTION DE LA MONARCHIE

À PROPOS

DU JUBILÉ DE LA REINE VICTORIA.

Il n'y a pas, à vrai dire, au point de vue social, de *questions du jour*, si on entend par ces mots des questions n'ayant qu'un intérêt éphémère. Les questions qui, pour intéresser, doivent être saisies au jour même, comme ces mille riens dont les journaux sont remplis, n'ont, dans l'ordre social, qu'une importance très secondaire.

Mais il en est d'autres, qui demeurent à l'ordre du jour bien au delà du moment qui leur a donné naissance; voilà les vraies questions : elles se manifestent à un jour donné, mais elles demeurent, elles s'imposent pendant longtemps à l'attention.

Tel est bien le caractère de la question du jour que je compte traiter aujourd'hui. Elle a trouvé un à-propos de circonstance, une occasion de vogue, une raison d'être à la mode, dans un événement qui a déjà, il est vrai, un mois de date : c'est le jubilé de la reine Victoria, la célébration du cinquantenaire de son règne; mais la question que cette fête passagère a mise en relief est depuis longtemps et sera longtemps encore actuelle : il s'agit de la *question de la monarchie*.

Dites-moi si ce qui vient de se passer de l'autre côté de la Manche n'est pas un spectacle curieux et bien fait pour dérouter le penseur?

Jugez plutôt.

Voilà le peuple le plus positif, le plus pratique, le plus froid, le plus dépourvu d'enthousiasme ; en même temps le plus lancé dans le mouvement des sociétés modernes, dans l'industrie, dans le commerce : eh bien, ce peuple va fêter un anniversaire national avec un enthousiasme tel que notre fête du 14 juillet disparaît devant lui comme un spectacle morne et dédaigné ; ce peuple va faire, par la seule initiative privée, bien au delà de ce qu'on nous fait avec l'argent des contribuables, à l'instigation de l'État.

Et pourquoi cet enthousiasme? Sans doute, pour quelque découverte, pour une machine agricole plus perfectionnée, pour un moteur à vapeur plus puissant, pour une invention qui permettra de dévorer plus rapidement l'espace et de multiplier le temps, car pour l'Anglais, « le temps c'est de l'argent ».

Nullement. Ce peuple si moderne, si industriel, si commerçant et tourné par conséquent vers tous les progrès matériels, va s'enthousiasmer pour une des plus vieilles institutions qui existent parmi les hommes; pour une institution tellement vieille que beaucoup la considèrent comme définitivement perdue ; que ses partisans apparaissent en France comme des revenants d'autres âges, comme des gens rétrogrades, tournant le dos au progrès, à la civilisation, aux lumières : ce peuple va fêter avec enthousiasme la monarchie !

Et quel est le représentant de cette monarchie? Est-ce quelque grand capitaine qui a conduit le peuple anglais à la victoire, un Louis XIV, un Napoléon? Non, c'est une simple femme, âgée, bonne mère de famille ; son règne a été généralement paisible, et on ne cite guère d'elle que son attachement pour son époux et pour ses enfants.

Dans ces conditions-là, cet enthousiasme n'est pas naturel, il ne s'explique pas de lui-même.

Ce n'est rien que de dire, comme l'ont fait tous les journaux, que les Anglais célèbrent le jubilé de leur reine, qu'ils fêtent la monarchie ; ce qu'il faut, c'est expliquer comment ce grand enthousiasme pour une reine et pour l'institution monarchique

peut se produire dans un pareil pays et dans un siècle comme le nôtre.

Or voilà précisément ce que les journaux n'ont pas dit.

Et c'est ce que je vais essayer de vous dire, si vous voulez bien me prêter quelque attention.

Remarquons d'abord, quoique cela ait l'air bien banal, qu'il y a des pays où la monarchie se maintient, où elle est même très populaire, comme en Angleterre, et d'autres pays, au contraire, où la monarchie est tombée au milieu de l'indifférence et parfois de la haine des populations.

Ce n'est pas le hasard qui a créé deux destinées aussi différentes. Le hasard n'est qu'une explication facile et sotte à l'usage des ignorants.

La vérité est qu'il y a deux grandes variétés de monarchies dont le sort est bien différent : la première se maintient toujours, partout, en dépit de tout, tandis que la seconde décline rapidement et s'écroule. Ce double caractère est si manifeste que si une monarchie appartenant, par exemple, à la première variété, évolue, par une série de transformations, vers la seconde, elle ne tarde pas à décliner et à disparaître. Aucune, jusqu'ici, n'a pu échapper à cette conséquence.

On voit combien il est important de se rendre très exactement compte des phénomènes différents qui caractérisent chacune de ces deux variétés. Nous allons les étudier successivement, d'après les types les plus célèbres que nous livrent le présent et le passé.

I.

Parmi les peuples de l'occident de l'Europe, je remarque que les pays où la monarchie paraît le plus solidement établie, le plus unanimement acceptée par les populations sont : l'Angleterre, la péninsule Scandinave, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie.

Voilà bien les citadelles de l'institution monarchique, et on peut dire que, parmi elles, l'Angleterre tient la tête, et présente par conséquent le type le plus pur.

Dans tous ces pays la monarchie affecte un caractère commun que nous ne retrouverons plus, en étudiant les régions appartenant à l'autre variété.

Quel est donc ce trait commun, caractéristique de la première variété tout entière?

Il est très difficile d'en rendre la définition immédiatement compréhensible à des esprits français, parce que, depuis trois siècles, nous avons perdu la notion de la chose, en en perdant la pratique : je vais cependant essayer.

Dans ces divers pays, les pouvoirs publics sont constitués par une série de groupes, ou petits organismes spontanés, autonomes, et indépendants entre eux.

On peut se rendre compte de ce mode de groupement, par la description que M. Demolins a donnée ici même de la commune d'Hermannsbourg, dans le Lunebourg hanovrien (1). C'est, sur un petit théâtre et dans ses caractères généraux, la reproduction du phénomène que nous signalons.

Voyez ce qui se produit dans cette commune. Les habitants éprouvent-ils le besoin d'ouvrir des chemins et de les entretenir, d'organiser une police, de veiller à l'assistance des pauvres; ils forment à cet effet autant d'associations, de groupements qu'il y a de régions naturelles distinctes dans la commune. S'ils éprouvent le besoin d'organiser l'exercice du culte public, ils forment une autre association. Ils s'associent de même pour l'organisation de l'enseignement scolaire, etc., etc. On entre ou on sort librement de ces associations, suivant qu'on estime avoir un intérêt personnel à jouir du service auquel chacune de ces associations doit pourvoir. Ainsi, ceux qui ont intérêt à l'entretien de la même portion de chemin s'associent ensemble afin d'y pourvoir collectivement. Ceux qui ont des enfants en âge de fréquenter l'école s'associent, pour entretenir une école dans le voisinage de

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 585-593.

leur habitation. Et les membres de cette association peuvent n'être pas exactement les mêmes que ceux de l'association précédente. Ces groupements sont donc *spontanés*. Ils sont en outre *autonomes* et *indépendants* entre eux, puisqu'ils s'administrent librement et sans s'inquiéter du fonctionnement du groupe voisin et de l'opinion du pouvoir central. Ils sont même d'autant plus autonomes, d'autant plus indépendants que personne ne leur a donné naissance, ne les a constitués, en dehors de ceux qui en font partie.

Vous voyez donc bien le mécanisme : autant de groupes, d'organismes différents qu'il y a, sur chaque fraction du territoire, d'intérêts différents à pourvoir.

Et maintenant, étendez à toutes les communes d'un pays l'organisation que nous observons à Hermannsbourg ; appliquez, en outre, cette génération spontanée, que nous venons de voir dans de petits groupes locaux gérant eux-mêmes leurs intérêts, appliquez-la aux circonscriptions plus étendues, aux comtés, aux provinces se constituant d'eux-mêmes, pour le besoin d'intérêts communs plus larges, et vous vous rendrez compte que, sous un pareil régime, les citoyens administrent eux-mêmes leurs affaires dans le cercle de la famille, de la commune et de la province.

N'est-ce pas le spectacle que vous offre au plus haut degré l'Angleterre ? Non seulement on y trouve les groupes essentiels que nous avons constatés plus haut, mais on peut dire que toutes les nuances de l'activité humaine y donnent lieu à des groupements spontanés. Tout s'y fait par l'initiative privée. « Les sociétés particulières fourmillent, dit M. Taine... Il suffit de se promener dans les rues et de feuilleter les journaux, ou les revues, pour deviner la multitude, ou l'importance de ces institutions. Mes amis me disent qu'elles sont presque toutes conduites avec sérieux et conscience. L'Anglais ne se détache pas des affaires publiques : ce sont ses affaires ; il veut prendre part à leur gestion (1). »

Mais si, grâce à cette multitude de groupes, d'associations,

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 225.

d'organismes spontanés, autonomes, indépendants, les citoyens se distribuent, et exercent eux-mêmes les diverses fonctions des pouvoirs publics; que peut donc bien avoir à faire le chef de l'État, le monarque?

Voilà précisément la question.

Dans ces pays, *le chef de l'État n'a d'autres fonctions que celles qui n'ont pas pu être remplies par les groupes constitués dans les familles, dans les communes, ou dans les provinces.*

En d'autres termes, la monarchie n'est, purement et simplement, que le pouvoir central chargé des intérêts *généraux* de la nation, mais elle n'est nullement la réunion, la collectivité des divers pouvoirs locaux; elle n'exerce pas elle-même, au moyen de ses agents, toutes les fonctions sociales, depuis les plus hautes, dans la capitale, jusqu'aux plus infimes, dans le dernier des villages.

En fait, chacun de ces petits groupes autonomes a une existence aussi assurée, exerce une autorité aussi légitime et qui est, si je puis ainsi dire, autant de droit divin et de droit humain, que la monarchie elle-même. Il n'est pas plus permis d'empiéter sur eux que d'empiéter sur elle. Ou, pour mieux dire, l'existence de ces groupes est plus fondamentale que celle de la monarchie, puisqu'ils lui sont antérieurs, et que la monarchie n'a pour mission que de les suppléer, de les maintenir en paix chacun dans son rôle.

Maintenir en paix; voilà comment, en dernière analyse, on entend le rôle du monarque dans ces pays. Le chef de l'État n'est que le grand mainteneur de la paix publique à l'intérieur et à l'extérieur.

Dès lors, si la paix n'est pas troublée, le chef de l'État n'a véritablement rien à faire, puisque la machine marche seule, grâce aux milliers de petites autorités, de petits groupes, de petits organismes locaux faisant leur fonction sociale, chacun dans sa sphère.

Et tel est bien le régime politique anglais : « C'est un trait distinctif de ce pays, dit l'*Edinburgh Review* (1), et un trait dont

(1) Juillet 1861.

nous sommes fiers, que nous conduisons nos affaires nous-mêmes et *sans l'intervention de l'État.* » C'est ainsi, par exemple, qu'en vingt et un ans, sur treize millions deux cent mille livres sterling dépensés pour l'instruction publique, l'État na donné que quatre millions deux cent mille livres; le reste a été fourni par des souscriptions.

« La reine et le prince Albert, écrivait M. Taine en 1862, s'enferment dans leur rôle de monarques constitutionnels et ne *songent jamais à le dépasser;* ils consentent à n'être que de *simples modérateurs,* à suivre la direction du parlement et de l'opinion. Ils n'ont pas de parti au parlement; ils n'intriguent jamais contre un ministre, même contre celui dont la personne ou les idées leur sont désagréables, ils l'acceptent loyalement et jusqu'au bout (1). »

Les autres monarchies du nord de l'Europe présentent le même caractère : les attributions du pouvoir central y sont étroitement limitées par une série de coutumes, d'institutions locales et provinciales. M. de Bismark lui-même sait, par exemple, qu'il doit compter avec de véritables nationalités provinciales qui s'appelent le Hanovre, la Bavière, la Saxe, etc., etc. L'empereur d'Autriche doit tenir compte de la Hongrie, de la Bohême, de la Galicie, du Tyrol, etc.

Il en était de même dans les monarchies du moyen âge, qui appartenaient également à ce type. C'est le cas de la monarchie française jusqu'à Philippe le Bel.

« La royauté, dit M. Boutaric, ancien professeur à l'École des chartes, *n'était qu'un pouvoir modérateur et protecteur.* Le règne de saint Louis offre l'idéal de la royauté féodale, et l'on peut affirmer que ce prince a été un grand roi constitutionnel, car il *respecta scrupuleusement* la constitution politique qu'il trouva établie. Il chercha sans doute à en tirer parti, *mais il n'essaya pas de la transformer à son profit,* sous prétexte de l'améliorer. C'est donc saint Louis qu'il convient d'étudier pour se former une juste idée de la royauté féodale (2). »

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 239.
(2) *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, par Edgard Boutaric, p. 2.

Le même auteur constate que le frère de saint Louis, Alphonse de Poitiers, nommé comte de Toulouse, respecta également les coutumes et l'organisation locale des provinces du Midi dont il avait le gouvernement. « Il avait à régir, dit-il, des provinces ayant *chacune son caractère*, on peut dire son *autonomie*, le *mot est juste*. Or, cette autonomie, Alphonse se fit un devoir de la respecter (je me demande comment il aurait pu faire autrement), se conformant ainsi à la conduite tenue par saint Louis et par les rois ses prédécesseurs. C'est ce *respect des institutions* en vigueur dans les provinces conquises, ou réunies à la couronne par une cause pacifique qui a fait la *force et la grandeur de la royauté française au moyen âge*. Elle ne *cherchait pas à s'assimiler* ses nouveaux domaines, en changeant les lois et les usages établis, pour y introduire une législation nouvelle, au risque de choquer les habitudes et les préjugés. Elle s'efforçait peu à peu de supprimer les abus, d'affaiblir les résistances, de contenir la noblesse, de protéger le tiers état, en un mot de *faire régner l'ordre et respecter le principe d'autorité* (1). »

Les fonctions du comte de Toulouse étaient tellement limitées, qu'il ne résida jamais dans ses domaines ; il ne fit même que les traverser, en revenant de Terre sainte et en se rendant à la dernière croisade. Il demeurait habituellement dans les environs de Paris, allant de château, en château à l'exemple des princes de sa race. Rien ne montre mieux comment la fonction du souverain, sous ce type de monarchie, est une sinécure, tant que les mille organes qui constituent réellement les pouvoirs publics fonctionnent régulièrement.

D'ailleurs les représentants de ces pouvoirs publics spontanés et autonomes n'étaient guère disposés à abdiquer entre les mains d'un souverain quelconque. Alphonse en eut bien la preuve dès 1249 ; les habitants de Toulouse ne voulaient lui prêter serment de fidélité qu'avec cette restriction, qui fut admise par la reine Blanche : « Je dis, proteste et entends que, par ce serment, nous ne perdrons, ni moi ni les autres citoyens et bourgeois de

(1) *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, par Edgard Boutaric, p. 8, 9.

Toulouse, rien de nos coutumes et libertés. » Le gouverneur institué au nom d'Alphonse dut leur jurer de conserver toutes leurs libertés légitimes.

Or ces libertés légitimes ne consistaient en rien moins qu'en un gouvernement vraiment républicain, qui levait des armées, faisait la guerre aux seigneurs voisins, jouissait de la haute, basse et moyenne justice, exerçait le pouvoir législatif, etc.

Et le cas de Toulouse n'est pas une exception, c'est, sous des formes variables, le cas général. Voici, par exemple, la fameuse *Loy de Beaumont* en Argonne, publiée et commentée avec tant de talent par M. l'abbé Defourny. Elle était la coutume de *plus de cinq cents communes*, notamment des villes de Nancy, de Port, de Lunéville, de Marville, dont les mayeurs et jurés devaient venir *penre langue, droict et loy* à Beaumont, dans le cas où le texte serait obscur pour eux (1). Or cette coutume n'accorde au seigneur suzerain d'autre attribution positive que celle de défendre la commune contre les ennemis extérieurs et de faire grâce en certains cas spécifiés. Il ne nomme ni les magistrats, ni les juges, ni les collecteurs d'impôts, ni les officiers ministériels; il n'intervient ni dans l'administration de la ville ni dans l'exercice de la justice. Il ne peut lever arbitrairement les impôts ni modifier la charte, qui est donnée comme *ferme et stable*, et qui l'a été en effet. Elle l'a été si bien que lorsque, après deux siècles de fonctionnement, le seigneur de Beaumont transféra ses droits politiques au roi de France, celui-ci dut s'engager à respecter les droits et franchises contenus dans la charte de Guillaume de Champagne. Voilà évidemment des gens qui ne durent pas sentir bien lourdement le poids de la monarchie. Et de fait, ces bourgeois, deux siècles après, constatent eux-mêmes la durée et l'excellence de leur loi et charte, lors de l'assemblée des États de Vermandois à Laon; ils en sont tellement satisfaits, qu'ils déclarent vouloir s'en tenir aux anciens droits et coutumes contenus dans leur charte (2).

Et dans la charte octroyée, en 1182, à la ville de Reims par

(1) Voir *La Loy de Belmont*, t. I, *passim*.

(2) Voir, outre l'ouvrage de M. l'abbé Defourny, l'*Histoire de la commune de Montpellier*, par M. Germain

Philippe-Auguste, ne lisons-nous pas : « Il est de la dignité d'un roi de conserver avec zèle, dans leur intégralité et dans leur pureté, les libertés, les droits et les anciennes coutumes des villes. » En écrivant cela, Philippe-Auguste ne faisait que s'incliner devant un fait contre lequel d'ailleurs il ne pouvait rien (1).

Ainsi que le constate Aug. Thierry, « lorsque les rois voulaient imposer des tailles aux villes, ils étaient obligés de traiter avec les mandataires spéciaux des communes (2). » Guizot à son tour s'exprime ainsi : « Les bourgeois du moyen âge se taxent, élisent leurs magistrats, jugent, punissent, s'assemblent pour délibérer sur leurs affaires : tous viennent à ces assemblées ; ils ont une milice ; en un mot, ils se gouvernent, ils sont souverains (3). » C'est également le mot de Monteil : « Les communes, dit-il, sont véritablement de petits États souverains (4). »

En somme, les monarchies du moyen âge appartiennent au même type social que les monarchies actuelles du nord de l'Europe. L'Angleterre elle-même a conservé jusqu'à ce jour la plupart des coutumes et des usages de cette époque.

Après ce que nous venons de dire, il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi, dans ce type de monarchie, les souverains ne songent pas à sortir de leur rôle de modérateurs.

En effet, ils sont maintenus, confinés étroitement dans leurs fonctions par l'organisation sociale dont ils sont, non pas l'âme, mais le simple couronnement, le faîte. Supposez qu'un souverain des pays appartenant à ce groupe veuille sortir de ce rôle, qu'il veuille jouer à la doctrine de « l'État c'est moi », il va aussitôt voir se dresser devant lui cette multitude de corps, de groupes bien vivants, bien organisés, fonctionnant librement dans les familles, dans les communes, dans les provinces ; ayant une existence indépendante de la sienne et capable par conséquent de lui résister. Aucun espoir de renverser toutes ces cita-

(1) Voir l'ouvrage de M. Edmond Demolins, *Le Mouvement communal et municipal au moyen âge*.

(2) *Lettres sur l'hist. de France*, lettre XXV.

(3) *Civilis. en Europe*, l. VII.

(4) *Hist. des Franç. des divers États*, p. 79, 80.

delles, où se sont barricadées, depuis des siècles, l'initiative privée et l'action locale. En Angleterre, deux souverains, subissant l'influence de pays étrangers, tentèrent cette folle entreprise : l'un, Charles Ier, périt sur l'échafaud en 1649 ; l'autre, Jacques II, fut renversé en 1688 et remplacé par Guillaume III, prince d'Orange. Mais il est remarquable que ces exécutions n'entamèrent en rien l'attachement, le respect des Anglais pour la monarchie : ils avaient des griefs contre un homme et non contre l'institution elle-même. C'est le contraire de ce qui se produisit en France au moment de la Révolution : chez nous, on fit périr Louis XVI, bien qu'on n'eût aucune animosité contre lui personnellement ; on voulait frapper en lui l'institution qu'il représentait et qui était devenue odieuse, pour des causes que nous signalerons plus loin.

On s'explique l'attachement des peuples du Nord pour une institution dont ils sentent les bienfaits, sans en sentir le poids. Comme elle ne fait rien, à l'ordinaire, et qu'elle n'intervient que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles, en cas de grands désordres patents, on ne peut la rendre responsable de rien. De quoi, en effet, voudriez-vous qu'on la rendît responsable ? Ce sont les citoyens eux-mêmes qui pourvoient librement et sans aucune intervention directe de l'État, à l'administration de tous les intérêts de la commune, du comté ou de la province, au point de vue du culte, de la police, de la voirie, des impôts, de l'assistance des pauvres, de la justice, de l'instruction, etc. Si quelque chose cloche, on ne peut s'en prendre qu'à soi.

Ainsi, la monarchie reste populaire, parce qu'elle est utile, sans être gênante.

Dès lors, nous allons nous expliquer un des phénomènes qui paraissent choquer le plus nos idées françaises modernes. Je veux parler de la facilité avec laquelle tant de peuples ont passé d'une souveraineté sous une autre.

Ces changements ne paraissent soulever aucune de ces répulsions, qui nous sembleraient cependant bien naturelles. L'histoire est pleine d'exemples de ce genre ; au moyen âge, par exemple, une partie de la France passa sans trop de peine sous l'autorité anglaise ; le midi de la France, si différent cependant du nord,

accepta facilement, ainsi que nous l'avons vu, la suzeraineté royale de saint Louis, et devint rapidement au moins aussi royaliste que le nord. Actuellement encore, la plupart des peuples du Nord vivent sous l'autorité d'un souverain étranger : l'Écosse a un souverain anglais; la Norvège un souverain suédois; les Suédois eux-mêmes sont gouvernés par un descendant de Bernadotte; le Luxembourg a un souverain hollandais; les États allemands un souverain prussien; la Hongrie, la Bohême, etc., un souverain autrichien; et non seulement ces souverains sont acceptés, mais ils sont aimés, ils sont populaires, ils sont véritablement nationaux.

Au contraire, voyez à quelles répugnances invincibles on s'est heurté, lorsqu'on a entrepris, il y a quelques années, de donner à l'Espagne un souverain italien : le sentiment espagnol s'est soulevé si unanimement que le prince Amédée a dû repasser la frontière. En France, croyez-vous qu'on acclamerait jamais un souverain étranger? D'ailleurs nous avons un exemple actuel, dans les Bourbons d'Espagne, qui n'ont pu rallier autour d'eux presque aucun légitimiste français. On les considère, en dépit de leur origine, comme des étrangers. Il y a là un sentiment public qu'il est impossible de braver.

Pourquoi n'observons-nous pas le même fait chez les peuples du Nord?

Précisément, parce que le souverain n'étant chez eux qu'un rouage en quelque sorte externe, n'intervenant qu'indirectement et en cas de désordre, dans le fonctionnement de la machine sociale, il est relativement peu important que le souverain soit un étranger. Bien plus, ce caractère d'étranger, loin d'être regardé comme un obstacle, peut parfois être considéré comme une garantie par des peuples désireux surtout de maintenir leurs initiatives privées et leurs libertés locales. En effet, ils ont moins à redouter les empiètements d'un prince éloigné, ou disposant, à cause de son origine étrangère, de moyens d'action plus faibles. C'est ce qui nous explique ce mot d'un historien : « Ce n'était pas sans regret que les barons du Poitou se rappelaient ce bon temps, où, sous les rois d'Angleterre, leurs pères étaient les

rois du pays (1). » Ils étaient les rois du pays, parce que le souverain était loin. Pour des gens qui veulent être maîtres chez eux ce n'est pas là une mauvaise situation.

On doit comprendre maintenant pourquoi la monarchie a été absolument incontestée pendant tout le moyen âge et pourquoi elle est encore incontestée dans les pays du nord de l'Europe où se sont maintenus, avec les traditions de cette époque, l'indépendance des familles et des pouvoirs locaux; en un mot, dans tous les pays où la monarchie est plus utile que gênante.

Il nous faut voir maintenant pourquoi, dans d'autres régions, elle a été ébranlée, ou renversée.

II.

La monarchie a été contestée, ébranlée, puis renversée, dans tous les pays où les institutions privées, les pouvoirs locaux que nous venons de voir fonctionner, ont été déracinés.

Alors s'est créé peu à peu l'autre type de monarchie, que l'on a appelé souvent la monarchie absolue, parce que le monarque y remplissait par lui-même, ou par ses agents, non seulement toutes les fonctions de l'État, mais encore tous les pouvoirs publics jusqu'au fond de la commune.

Ce type de monarchie a soulevé autour de lui de grandes discussions, où se sont rencontrés, non sans éclat et sans violences, les théologiens et les politiques. Il est intéressant d'aborder la même étude, avec la lumière directe que donne l'observation scientifique.

Tandis que le type précédent de monarchie ne s'observe aujourd'hui que dans le nord de l'Europe, celui que nous allons décrire ne se trouve, d'une façon générale, que dans le Midi. L'Espagne, mais surtout la France, en présentent le spécimen le plus caractérisé. Examinons donc d'abord comment ce type a pris naissance en France.

(1) Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 503.

Vers le quatorzième siècle, l'on voit apparaître, dans notre pays, une classe particulière que n'ont connue ni l'Angleterre, ni les États scandinaves, ni les autres peuples du Nord, je veux parler des légistes.

Les légistes sont ces hommes de loi qui, vers le quatorzième siècle, introduisirent en France les traditions du droit romain. Ils eurent pour ambition de faire de la royauté un pouvoir taillé sur le modèle de celui de Justinien et de Théodose : « Si veut le roi, si veut la loi, » telle fut leur doctrine, et ils l'appuyèrent de toutes les fausses similitudes qu'ils rassemblaient dans les codes anciens.

Michelet a très bien saisi ce caractère : « Les légistes, dit-il, furent, sous les petits-fils de saint Louis, les tyrans de la France. Ils procédèrent avec une horrible froideur dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Rien ne les troublait, dès qu'ils pouvaient répondre à tort ou à droit : *Scriptum est*. Ces cruels démolisseurs du moyen âge sont, il coûte de l'avouer, les fondateurs de l'ordre civil aux temps modernes (1). »

Les légistes devinrent les conseillers de la royauté d'autant plus naturellement qu'ils donnaient aux rois le conseil séduisant d'étendre leur autorité. A côté d'un prince qui violait ces anciennes coutumes, ces libertés, ces franchises dont nous venons de constater l'existence au moyen âge, on voit toujours, à partir du quinzième siècle, apparaître un légiste assurant que rien n'est plus légitime, et prouvant savamment que la violence est juste et que l'opprimé a tort (2).

Aussi la cour du roi ou le Parlement devint-il par l'admission des légistes, le foyer le plus actif de transformation du type de la monarchie. « C'est là, dit Aug. Thierry, que reparut, proclamée et appliquée chaque jour davantage, la théorie du pouvoir impérial *un et absolu*, égal envers tous, *source unique de la justice et de la loi*. Les légistes du moyen âge, fondateurs et ministres de l'autocratie royale, furent soumis à la destinée commune des grands révolutionnaires : les plus audacieux périrent sous la

(1) *Hist. de France*, t. III, p. 39.
(2) De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 308.

réaction des intérêts qu'ils avaient blessés et des mœurs qu'ils avaient refoulées (1). »

C'est qu'en effet l'œuvre fut longue et difficile. Il ne fut pas aisé d'habituer les esprits à l'intervention incessante de l'autorité publique dans la vie des familles. Les légistes et les rois mirent peu à peu ces idées en pratique, en remplaçant la coutume par des lois écrites, partout où ils ne rencontraient pas trop de résistance. Ils multiplièrent ainsi les cas d'intervention obligée des gens de loi, dans les actes les plus importants de la vie des familles et, par voie de conséquence, l'intervention des fonctionnaires publics dans la vie communale et provinciale.

Le pouvoir royal seconda d'autant plus volontiers l'action des légistes que ces derniers lui fournissaient les moyens d'étendre sa domination, en amoindrissant tous les pouvoirs locaux. Les derniers Valois, par exemple, créèrent une multitude d'emplois de justice et de finances dont les titulaires se substituèrent peu à peu aux organismes sociaux naturels de l'ancien ordre social; ces fonctionnaires à la dévotion du pouvoir royal vinrent encore exagérer la centralisation.

Peu à peu la royauté se donna la mission de provoquer la prospérité publique et privée, même dans les modes d'activité jusqu'alors réservés à l'initiative individuelle. Elle prit ainsi l'habitude d'intervenir en tout et à propos de tout; elle se substitua, de proche en proche, aux pouvoirs locaux, aux corporations, aux familles. Elle pourvut directement et exclusivement aux services de la police, de la voirie, de la salubrité; elle intervint, par une multitude de mesures, dans les travaux de l'agriculture, des manufactures, du commerce. Il serait difficile, ainsi que le remarque Le Play, de trouver une sorte d'intérêts, ou une branche d'activité sur lesquels les hauts fonctionnaires de l'ancien régime en décadence n'aient pas cherché à étendre leur influence par des conseils, par des faveurs, ou par une réglementation formelle (2).

(1) *Le Tiers État*, ch. II, p. 27, 29.
(2) *La Réforme sociale en France*, t. IV, p. 28.

Ainsi la monarchie prend peu à peu un caractère nouveau : elle cesse d'être tutélaire, pour devenir tyrannique, oppressive. Louis XIV est, en France, la plus haute personnification de ce nouveau type de monarchie.

On ne se contente plus de l'application, on réduit la pratique en théorie, en corps de doctrine. Louis XIV lui-même s'exprime ainsi dans son *Instruction au Dauphin* : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre... Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, pour en user en tous temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de l'État (1). »

Et Louvois, en bon courtisan, enchérit encore sur le maître : « Tous vos sujets, dit-il, quels qu'ils soient, vous doivent leurs personnes, leurs biens, leur sang, sans avoir droit d'en rien prétendre. En vous sacrifiant ce qu'ils ont, ils font leur devoir et ne vous donnent rien, puisque tout est à vous (2). »

Le résultat le plus net de cette pratique et de cette théorie de la monarchie fut de ruiner les peuples, et d'amener, avec la décadence, la haine du régime et finalement la chute de la monarchie elle-même.

En Espagne, où le même type de monarchie s'est développé avec Philippe II, la royauté a été ébranlée comme en France, et livrée également à tous les vents des révolutions.

On voit bien par là que ce genre de gouvernement est essentiellement instable, incapable de durer et voué fatalement à l'impuissance, à la désorganisation et finalement à la mort. Les partisans de la monarchie qui, sous prétexte de loyalisme, ont entrepris de défendre les Louis XIV et les Philippe II sont donc de dangereux amis ou plutôt les pires adversaires des rois et de la monarchie. Dans le passé, ils ont hâté la chute du régime

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 93 et 121.

(2) *Testament politique de M. de Louvois ;* Amsterdam, 1719, p. 136.

et amené la mort de Louis XVI; dans le présent, ils rendent impossible le rétablissement des rois et de la monarchie.

Mais ici se pose une question : Comment se fait-il que les rois et les légistes aient si complètement réussi en France dans leur entreprise de transformation de la monarchie? Pourquoi n'ont-ils pas obtenu le même succès en Angleterre et dans les autres monarchies du Nord? Pourquoi, lorsqu'à certaines époques, cette tentative a été faite, a-t-elle toujours échoué complètement, si bien que, dans ces pays, la monarchie est restée jusqu'à ce jour conforme au type que nous avons précédemment décrit?

Cette différence tient à l'origine sociale des deux groupes de pays. Cette constatation est fondamentale.

Remarquons, en effet, que tous les pays du premier groupe appartiennent au type des *sociétés issues de pêcheurs* et *organisées par conséquent en familles-souches*. Or, nous savons que cette forme de famille développe au plus haut degré l'esprit d'indépendance de la vie privée et d'indépendance de la vie locale (1). Des hommes formés à cette rude école ne sont pas disposés à accepter les empiétements du pouvoir central; les maximes et les pratiques de la monarchie des Louis XIV et des Philippe II ne peuvent pas plus se développer dans ce milieu que le phylloxéra ne peut entamer la forte constitution des vignes américaines. Le type du légiste n'existe pas dans les pays du Nord.

Au contraire, les pays du second groupe sont placés dans de tout autres conditions sociales. La France, par exemple, appartenait surtourt aux pays à familles-souches par la Normandie et, d'une façon générale, par le Nord (2), où les pirates normands avaient surtout pénétré. Aussi, tant que l'influence du Nord fut plus puissante que celle du Midi, c'est-à-dire jusqu'à Philippe le Bel, la monarchie française n'essaya pas, ainsi que nous l'avons vu, de se substituer aux initiatives privées et locales. Elle ne put réussir dans cette entreprise que plus tard, lorsque, par suite de

(1) Voir les articles sur le *Bordier norvégien* et sur le *Bauer du Lunebourg*, t. III, p. 327 et 558.

(2) Voir à ce sujet, dans *La Science sociale*, « *Les sociétés issues de pêcheurs et les sociétés issues de chasseurs.* » t. II, p. 116 et suiv.

la réunion du Midi à la couronne, les influences méridionales vinrent contrebalancer celles du Nord. Or les sociétés du Midi, formées originairement par la décomposition de la famille patriarcale, avaient évolué plus ou moins vers la famille instable. Elles étaient donc moins aptes que celles du Nord à résister aux envahissements de l'État, parce que la vie privée et l'esprit d'indépendance étaient chez elles beaucoup moins développés (1).

Ils l'étaient tellement moins, qu'aujourd'hui, bien que la monarchie soit tombée, le régime de la monarchie absolue, après s'être incarné dans Napoléon Ier, persiste avec la république. En effet, il n'y a qu'une différence d'étiquette entre les institutions qui régissent actuellement les Français et la monarchie de Louis XIV ou de Philippe II. Au contraire, il y a une différence constitutive, une différence d'espèce, entre cette dernière et la monarchie anglaise, ou l'ancienne monarchie française de saint Louis.

Le pouvoir central actuel, tout comme celui de Louis XIV ou de Philippe II, exerce souverainement toutes les fonctions qui, dans le type précédent, sont dévolues à l'initiative privée et locale. Non seulement il gouverne les départements par ses préfets et son armée de fonctionnaires, les communes par la tutelle administrative, mais il fait l'esprit public, il répand sa doctrine, car il y a une doctrine d'État, de vrais dogmes, au moyen d'une autre armée, celle des instituteurs, des professeurs de l'université, qu'il nomme et révoque arbitrairement. Par là, il se substitue aux pères de famille dans l'éducation des enfants, comme il se substitue à eux, en leur imposant un mode particulier de succession. C'est l'État qui déclare, car il sait tout, car il peut tout, si vous êtes capables d'être avocat, médecin, pharmacien, ingénieur, etc. C'est lui qui récompense l'agriculture, encourage le commerce, l'industrie, etc., ou plutôt c'est lui qui les entrave par son intervention incessante, abusive, ridicule; c'est lui qui nomme les évêques et les curés, et par là il est pontife, il a une doctrine religieuse qu'il s'efforce d'imposer, comme il s'efforce d'imposer

(1) Voir cette démonstration dans *La Science sociale*, t. I, p. 212 et suiv.

une doctrine scientifique, et, dans ce nouveau rôle, il est aussi incapable, aussi ridicule que dans le premier.

L'État pénètre, réglemente, annihile non seulement la vie publique, mais la vie privée; quelle différence essentielle y a-t-il, je vous prie, entre ce régime et celui de Louis XIV? En réalité, c'est le régime de Louis XIV aggravé par la puissance des moyens d'action que donne aujourd'hui au pouvoir central d'une part le développement considérable des voies de transport; et par la désorganisation plus avancée de la famille, qui ne met plus en face du pouvoir central que des individus isolés, sans défense et sans appui.

Les exemples abondent; pour trouver des preuves de cet envahissement de l'État, il suffit d'ouvrir au hasard un journal français. Je lis, par exemple, dans le *Temps* du 18 juillet dernier, un discours de M. Spuller, ministre de l'instruction publique et des cultes, où je relève cette définition du pouvoir central : « La république, c'est la *lutte incessante*, non pas contre les personnes, mais contre les choses qui ont fait leur temps et qui, dans leur vétusté, embarrassent et paralysent la marche en avant de la société. » (C'est cela! Vive adhésion! Bravos et applaudissements.) N'est-ce pas là la pure doctrine du despotisme, la doctrine de Louis XIV? Le pouvoir central n'a plus pour simple mission de maintenir l'ordre et la paix, il doit « lutter constamment contre les choses qui ont fait leur temps ». Mais qui sera juge des choses qui ont fait leur temps? Évidemment le pouvoir lui-même. Dès lors c'est le plus pur arbitraire. L'État se substitue à moi, à vous, à nous tous, dans des affaires qui sont les miennes, les vôtres, les nôtres et non les siennes.

Et ne croyez pas que ces idées soient spéciales aux républicains, vous les retrouvez aussi intenses chez les conservateurs; ceux-ci n'ont pas davantage l'idée de l'action personnelle, de l'action locale, de l'action de la famille, si intense chez les peuples du Nord. J'en trouve un exemple entre mille dans la récente discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre, au sujet de la nouvelle loi militaire. Un membre de la droite démontre que la loi rend impossible le recrutement des instituteurs. Si on fait partir l'instituteur,

« le pays, dit-il, reste absolument désorganisé. Il ne reste rien derrière l'armée pour assurer l'ordre; lorsque le curé et l'instituteur sont partis il ne reste que le garde champêtre. (Très bien, très bien à droite.)...

Ce député et les membres de la droite semblent oublier que la première des forces sociales est le père de famille. Il est vrai que, depuis deux siècles, les légistes de la monarchie et de la république ont si bien réduit le rôle des pères de famille et les ont rendus tellement incapables, que personne ne paraît se douter qu'ils constituent une force sociale!

Cet esprit de centralisation, qui n'est que l'esprit de despotisme, a tellement pénétré les Français, que Le Play n'a pu, malgré tous ses efforts, en préserver son école. Tous ses actes eurent pour but de constituer les diverses institutions qui formaient cette école dans une indépendance réciproque, à l'exemple de l'organisation sociale des peuples du Nord : « Mes amis les plus ardents, écrivait-il avec tristesse, ne voient pas aussi clairement que moi la décadence infligée depuis trois siècles à notre race par les excès de la centralisation... je résiste autant qu'il dépend de moi, quand mes amis me pressent de préparer la réalisation de leurs espérances, en soumettant à une centralisation forcée des efforts qui doivent rester libres et spontanés (1). » Et il ajoute : « Les quatre institutions de l'École seraient inévitablement affaiblies et même désorganisées par un régime de centralisation. » On sait que le respect dû à sa mémoire n'a pu empêcher cet esprit de centralisation et d'intolérance de se produire avec éclat. Cette crise n'a été, sur un petit théâtre, que la manifestation de l'état d'esprit qui domine, depuis trois siècles, le gouvernement de la France.

On doit maintenant se rendre compte qu'une pareille forme de souveraineté, quel que soit le nom dont elle se couvre, est essentiellement oppressive. Elle opprime constamment et sur tous les points, parce qu'elle intervient sans cesse et en tout. Un pareil pouvoir ne se borne pas à maintenir l'ordre, mais, selon le

(1) *Les Ouvriers européens*, t. I, p. 601-603.

mot de M. Spuller, il se donne pour mission de « lutter » contre tout ce qui ne lui plaît pas. Or ce qui ne lui plaît pas varie avec les ministères, et Dieu sait si ceux-ci changent souvent! en sorte qu'il finit par lutter contre tout, à tort et à travers, aujourd'hui sous le couvert des idées conservatrices, demain sous celui des idées révolutionnaires. Qui d'entre nous, à quelque parti qu'il appartienne, n'a pas été froissé mille fois dans sa liberté, dans ses croyances, dans son action légitime de père de famille, ou de citoyen, par ce pouvoir qui change de nom et de couleur, mais qui reste toujours tyrannique et vexatoire?

Et il a tellement ce caractère que, depuis un siècle, les Français n'ont trouvé d'autre remède aux maux que leur cause l'envahissement du pouvoir, que de renverser périodiquement ce pouvoir. Dans leurs nombreuses révolutions, ils n'ont épargné aucune forme de gouvernement. Ce n'est donc pas l'étiquette, mais le fond même du régime politique qui est en cause, c'est lui qui n'est pas viable.

Nous avons bien essayé de mettre dans nos constitutions les garanties que les peuples du Nord placent dans leurs libertés locales et provinciales. C'est là une de nos plus grandes illusions, une illusion par trop naïve. Comment! vous vous imaginez que vos droits, que vos libertés seront en sûreté, parce que vous les aurez consignés dans une charte, dans une constitution écrite! Ne voyez-vous pas, depuis un siècle, que rien n'est plus facile à déchirer, à violer, qu'une constitution? Ce que l'on ne déchire pas, ce que l'on ne viole pas facilement, ce sont des coutumes traditionnellement respectées, des libertés qui, étant exercées directement par les citoyens dans le domaine de la vie privée ou de la vie locale, sont, en fait, sous la main des citoyens et loin de la main de l'État. Lorsque les droits sont seulement écrits, ils sont facilement abolis; au contraire, lorsque ces droits sont des coutumes, lorsqu'ils sont le produit des faits, ils sont réels, durables et difficilement destructibles, d'autant plus que derrière chaque droit, il se dresse un homme, un groupe d'hommes, une commune, une province, énergiquement décidés à le défendre.

Aussi quelle différence entre l'instabilité de nos régimes po-

litiques et la longue stabilité de la monarchie anglaise, entre les méfiances de l'opinion française vis-à-vis des anciennes familles souveraines et l'incontestable popularité de la reine Victoria!

Cet exemple est pour les rois et pour les peuples la plus éclatante des leçons.

Il prouve, d'une façon irréfutable, que le seul moyen de maintenir ou de rétablir la monarchie est de maintenir ou de rétablir les pouvoirs sociaux, sans lesquels la monarchie est absolue et par conséquent incapable de durer.

En fait, le rôle d'un chef d'État se borne au maintien de la paix publique. Lorsqu'il sort de ce rôle, lorsqu'il empiète sur les autres pouvoirs sociaux qui sont, après tout, plus légitimes et plus indispensables que lui, il devient une cause de trouble, il est, comme les Louis XIV, les Philippe II, les Napoléon, un usurpateur, un perturbateur de la paix publique. Quand les choses sont arrivées à ce point, la monarchie tombe sous la masse des intérêts qu'elle a comprimés, violentés, écrasés.

Ainsi est tombée la monarchie française.

J. Moustier.

LA GRANDE CULTURE

EN FAMILLE-SOUCHE (1).

LE GRAND PROPRIÉTAIRE ANGLAIS.

(*Première partie.*)

Il nous faut maintenant aborder l'étude de la variété la plus complexe de la culture en famille-souche : *la grande culture.*

Après avoir observé la culture fragmentaire en Norvège et la petite culture dans le Lunebourg hanovrien, nous allons observer la grande culture en Angleterre, parce que cette variété ne s'est développée dans aucun pays avec autant d'intensité.

I.

La famille-souche n'est pas, en Angleterre comme en Norvège, un produit spontané du sol; elle y a été importée du dehors.

J'ai dit précédemment comment, sur ce sol forestier, les anciens Bretons, ayant dû se livrer à la chasse, s'étaient constitués en familles instables (2), et comment ensuite leurs divisions incessantes avaient ouvert la porte aux populations à familles-souches : Scandinaves, Saxons du Hanovre, Angles du Jutland (3).

Ces immigrants occupèrent la plus grande partie de l'Angleterre,

(1) Voir les précédents articles, t. I. p. 22. 110. 212. 486; t. II, p. 116, 212, 405; t. III, p. 33, 235, 327, 558.

(2) V. *La Science sociale*, t. II, p. 141 et suiv.

(3) V. *ibid.*, t. II, p. 131-141.

et y fondèrent, aux cinquième et sixième siècles, les royaumes de l'Heptarchie. En même temps, ils refoulèrent les Bretons dans les régions montagneuses de l'ouest, notamment dans le pays de Galles, où leurs descendants ont conservé, jusqu'à une époque récente, les pratiques de la famille instable, avec la coutume de partage égal ou du *gavelkind*. Ainsi que le constate l'historien anglais Turner, la principale cause qui affaiblit les Bretons et les livra aux Saxons fut cette coutume, qui détruisait les familles et subdivisait périodiquement les héritages des chefs (1).

En occupant l'Angleterre, les Anglo-Saxons se fixèrent au sol suivant les traditions de la famille-souche, c'est-à-dire dans des domaines agglomérés à habitations centrales : « Établis en Angleterre, comme dans leur patrie originaire, *dans des fermes séparées*, les Saxons n'avaient point de gros villages ressemblant à des villes (2). »

Mais si l'Angleterre se rattache au type de la Norvège et du Hanovre, par la forme de la famille, elle en diffère essentiellement par la forme de la culture (3).

Ici, ce n'est plus la culture fragmentaire, ou la petite culture que nous observons, mais *la grande culture*.

On appelle ainsi toute exploitation rurale, qui, *dépassant les besoins et l'activité d'une famille en simple ménage, est exécutée par les familles distinctes, sous la direction d'un patron*. Tel est le cas d'un grand propriétaire ne travaillant pas de ses mains et exploitant au moyen de domestiques, de métayers ou de fermiers.

La cause première de l'établissement de la *grande culture* en Angleterre provient des *conditions du lieu*.

Les terres arables calcaires et les prairies argileuses de l'Angleterre donnent des produits bien supérieurs à ceux que nous avons constatés dans les plaines sablonneuses du Lunebourg hanovrien (4). Cette plus grande fertilité du sol tient non seulement à sa nature, mais encore à l'*humidité du climat*. Les vents qui règnent en An-

(1) *Hist. of the Anglo-Saxons*, I, 233.
(2) Ed. Fischel, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 74.
(3) Voir notre précédent article, t. III, p. 558 et suiv.
(4) Le Play. *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 17.

gleterre avec le plus de persistance ont la même direction que le *gulf-stream;* aussi sont-ils saturés de vapeur d'eau et par conséquent éminemment favorables aux productions végétales (1). La moyenne générale des pluies, en Angleterre, est notablement supérieure à celle de la France, et l'évaporation y est beaucoup moindre, à cause de l'humidité générale de l'atmosphère. La pluie, qui tombe environ un jour sur deux, atteint en moyenne, par an, une hauteur de 1 mètre 07, soit $0^{m},127$ de plus que la moyenne générale des zones tempérées.

Le *gulf-stream* a encore pour effet d'empêcher la température hivernale que comporterait la latitude de l'Angleterre. Cette température est plus douce à l'extrémité même de l'Écosse que dans le Nouveau-Monde à 20 degrés plus près de l'équateur. Dans aucun pays, les lignes isothermiques ne sont repoussées plus au nord. L'Angleterre réunit donc la plupart des avantages propres à la région froide et à la région tempérée ; elle ne connaît ni les grands froids ni les grandes chaleurs : la température moyenne de l'hiver à Londres est de 4° centig., celle de l'été de 17°. Aussi produit-elle de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Tacite le constatait déjà. « Le sol, dit-il, à l'exception de l'olivier et de la vigne, admet toutes les plantes, et même avec abondance; la maturité est tardive, la végétation rapide, et cela, par une seule et même cause, la grande humidité de l'air et du terrain (2). »

Un pareil milieu était donc favorable à la constitution d'une classe riche, occupant de grandes situations territoriales. Or une série de circonstances historiques vinrent encore faciliter singulièrement la constitution de cette classe riche et contribuer par conséquent au développement de la grande culture, ainsi que nous allons le voir.

II.

De toutes les régions de l'Angleterre, les plus fertiles sont celles de l'est et du centre, à cause de la configuration du sol. Un

(1) É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, IV, 352.
(2) *Vie d'Agricola*, XII.

voyageur qui parcourrait le pays de l'est à l'ouest s'élèverait graduellement : il traverserait d'abord de vastes plaines couvertes de magnifiques champs de blé dans toute la région calcaire, qui va du comté de Dorset au comté d'York; il rencontrerait ensuite les plaines ondulées du centre, où dominent de riches pâturages; enfin, tout à fait à l'ouest, il aurait à gravir les montagnes et les hauteurs incultes du Cornwall, du pays de Galles et du nord-ouest.

Or c'est précisément au milieu des vastes plaines à blé de la région orientale que se sont d'abord établis les émigrants anglo-saxons; ils envahirent ensuite les plaines ondulées à pâturages, du centre et refoulèrent les Bretons dans la région montagneuse et moins fertile de l'ouest.

Nous avons précédemment démontré pourquoi ces nouveaux arrivants ne formaient point une cohue comme les sociétés pastorales, mais une société parfaitement hiérarchisée, grâce aux expéditions maritimes (1). On trouvait parmi eux des autorités superposées : celle du *Viking*, ou chef d'une barque, celle du *Jarl*, ou chef d'une flottille.

Partout où ils s'établirent, les pirates du Nord constituèrent une *hiérarchie territoriale* analogue à leur hiérarchie maritime; une subordination de terres analogue à la subordination des personnes : en un mot l'organisation féodale.

Nous trouvons, en Angleterre, cette hiérarchie territoriale calquée sur celle qu'avaient développée les expéditions maritimes. Les *Jarls* deviennent les plus grands propriétaires ou *Earls*, préposés au gouvernement des comtés et des royaumes; au-dessous d'eux, et relevant d'eux sous le rapport politique, les Vikings constituent de grands domaines et président aux gouvernements locaux des *Tithings* et des *Hundreds*; enfin, au-dessous de ceux-ci, les hommes qui composaient les équipages forment une race de paysans et de bordiers.

Mais le sort de cette hiérarchie territoriale a été bien différent suivant la fertilité du sol : dans les pays à sol pauvre, comme la

(1) Voir cette démonstration dans le tome II, p. 125-131.

Norvège, le Lunebourg, les petits cantons suisses, etc., le nombre et l'importance des grandes propriétés est allé en diminuant, si bien qu'il n'est plus guère resté que des petites propriétés de bordiers ou de paysans; au contraire, dans les pays à sol riche, comme l'Angleterre, comme la majeure partie de la France, la grande propriété s'est maintenue et parfois même s'est développée au point de faire reculer et de menacer la petite.

Nous pouvons saisir, en France même, cette double influence du sol : la petite propriété et la petite culture sont plus développées dans les régions montagneuses à sol plus pauvre de l'Auvergne, du Limousin, du Rouergue, etc., tandis que la grande propriété et la grande culture dominent dans les plaines riches de la Picardie et de la Normandie.

On ne s'étonnera donc pas, si, en s'installant sur le sol fertile de l'Angleterre, et particulièrement dans la région la plus fertile de l'est et du centre, les Anglo-Saxons se sont trouvés dans les conditions les plus favorables, non seulement à l'établissement, mais encore au maintien de la grande culture.

Quant au développement extrême que la grande propriété et la grande culture ont pris chez les Anglais dans des temps plus récents, il tient à un curieux enchaînement de faits historiques et sociaux que je vais brièvement montrer.

L'établissement des Anglo-Saxons fut traversé par une cruelle épreuve, qui a laissé une trace profonde dans l'histoire d'Angleterre. Au onzième siècle, la victoire du duc de Normandie à Hastings substitua à la dynastie anglo-saxonne une dynastie normande.

La conquête normande n'eut pas pour résultat de chasser les Saxons, mais seulement de les soumettre à une minorité d'envahisseurs. Ceux-ci se substituèrent purement et simplement aux seigneurs saxons, dont ils confisquèrent les possessions et les résidences ; ils s'attribuèrent, en outre, le droit féodal de redevances sur les domaines cultivés par les petits propriétaires saxons.

La classe des grands propriétaires, loin de disparaître, reçut donc de la conquête l'augmentation d'attributions que donne la force et la victoire.

Mais ces Normands apportaient avec eux deux principes de décadence : la corruption qu'amènent les succès militaires et le droit d'aînesse. Le droit d'aînesse constitue une variété inférieure de la famille-souche ; en substituant le hasard de la naissance au libre choix de l'héritier par le père, il diminue l'autorité de ce dernier et établit pour l'héritier un droit avantageux plutôt qu'une charge en vue de l'intérêt de la famille.

Ces principes de faiblesse eurent successivement pour effet : la perte de la Normandie ; la guerre des Deux Roses ; l'extermination de la plupart des familles nobles sous les Tudors ; enfin, le relèvement des grandes familles saxonnes que la conquête normande avait abaissées.

Ces familles saxonnes avaient, en effet, échappé à la corruption et à la décadence des Normands, par suite de leurs habitudes rurales et de la liberté testamentaire. Pendant que les Normands couraient les aventures militaires, elles avaient pris racine dans le sol. « Peu à peu, ainsi que le constate Le Play, les cultivateurs saxons se multiplièrent et s'enrichirent par le travail, pendant que leurs maîtres se détruisaient ou se ruinaient par la guerre ; et ils se rachetèrent à la longue des obligations que les Normands leur avaient imposées, par le versement de sommes une fois payées. Ainsi se forma cette nombreuse classe de petits propriétaires indépendants (*Freholders*) (1). »

Non seulement les familles saxonnes comprimées par la conquête se relevèrent peu à peu, mais elles finirent par absorber les familles normandes, ainsi que cela résulte d'un texte du douzième siècle. « Déjà les Anglais et les Normands, habitant le même sol et s'unissant entre eux par des mariages, se sont tellement mélangés qu'on peut à peine aujourd'hui (vers 1170), chez la classe supérieure, distinguer les deux races (2). »

Les seules différences qui séparaient encore les Normands des Saxons furent effacées, lorsque les familles normandes adoptèrent la liberté testamentaire des Saxons et, après la perte de la Nor-

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, t. I, page 172.

(2) Dialogue sur l'Échiquier, I, 10 ; cité dans l'ouvrage de Edward A. Freeman, ayant pour titre : *The growth of the English constitution.*

mandie (1204), se livrèrent sérieusement à la culture, au lieu d'aller perpétuellement guerroyer sur le continent.

A partir de cette époque, nous voyons la grande culture se *développer rapidement aux dépens des deux autres types*, par suite de trois circonstances qu'il nous suffit de signaler :

1° Sous Henri VIII (1531) et ses successeurs, les grands propriétaires sont enrichis par la spoliation des biens de l'Église catholique, par les faveurs de la cour, par les révolutions politiques.

2° Après 1688, le régime parlementaire favorise l'aliénation des pâturages communaux et des petits domaines de paysans. « Les grands propriétaires, trouvant dans la corruption parlementaire du dix-huitième siècle, les moyens de s'assurer les honneurs et les profits de l'autorité publique, étendirent à l'envi leur influence dans les élections, en achetant les petits domaines contigus à leurs résidences. Les paysans, de leur côté, améliorèrent singulièrement leur situation, en vendant leur terre moyennant un prix élevé et en tirant, *comme fermiers*, de leur capital, un revenu triple de celui qu'ils en obtenaient comme propriétaires (1). »

3° Depuis 1815, le développement rapide des manufactures, l'exploitation de la houille et la vapeur ont créé une classe de riches industriels et commerçants. Ceux-ci, ayant le désir de conquérir la considération attachée à la possession de la terre, achètent et réunissent les domaines des petits propriétaires, qui tombent dans la condition de tenanciers, ou sont réduits à abandonner la culture.

Maintenant que nous connaissons les causes qui ont amené la prédominance de la grande culture en Angleterre (2), voyons les conditions de son fonctionnement.

III.

L'organisation rurale de l'Angleterre est fondée, ainsi que nous l'avons vu, sur la famille-souche. Celle-ci résulte, non pas

(1) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 173, 174.

(2) Voir la statistique établie par M. de Foville, *le Morcellement*, p. 216-223.

de la loi, mais de la libre volonté des pères de famille, car le testament est la charte même qui règle la succession.

Dans la rédaction des testaments, les pères de famille sont surtout guidés par la coutume *ab intestat*, la plus généralement répandue en Angleterre. Cette coutume a été résumée par deux lois, qui concernent séparément les immeubles (Real-estates) et les meubles (Personal-estates). Elles sont appliquées partout où ne sont pas en vigueur d'autres coutumes locales, c'est-à-dire dans la plus grande partie du pays. D'après leurs dispositions, les immeubles, lorsqu'il n'y a pas de testament, appartiennent à l'aîné, et les meubles seuls sont partagés également entre tous les enfants. Une coutume locale, répandue seulement dans les comtés de Surrey, Middlesex, Essex et Huntington, est également favorable à la transmission intégrale, mais seulement au profit du plus jeune fils. La grande utilité du testament, au milieu même de ces coutumes *ab intestat*, est de choisir l'héritier; de déterminer les parts des autres enfants d'une manière plus proportionnée aux besoins de chacun; enfin, de leur faire à tous les recommandations qui fixent parmi eux les effets du gouvernement paternel.

La seule coutume *ab intestat* qui prescrive le partage égal des immeubles entre tous les fils est celle du *Gavelkind*, d'origine bretonne; mais elle a été abolie dans le lieu qui était comme sa citadelle, le pays de Galles (1), et elle ne se retrouve guère aujourd'hui que dans le comté de Kent et dans plusieurs circonscriptions, dites *Sokes*, *Fees*, ou *Manors*, des comtés de Nottingham, Norfolk, Leicester, Monmouth, Salop, Hereford, Essex et Sussex (2).

Sous l'influence de la transmission intégrale du domaine à un seul enfant, nous voyons se développer, en Angleterre, les trois principales conséquences sociales que nous avons déjà constatées dans la Norvège et dans le Lunebourg hanovrien, et qui sont caractéristiques des pays à familles-souches. Il n'y a pas de démonstration plus scientifique que de constater que les mêmes

(1) L. de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 296.
(2) V. Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 234, 235.

causes produisent toujours imperturbablement les mêmes effets ; on est ainsi bien obligé de reconnaître que l'on se trouve en présence d'une loi.

1° Le domaine du grand propriétaire anglais, comme tous ceux des races à familles-souches, appartient au type du *domaine aggloméré à habitation centrale*. L'habitude de se constituer un foyer *isolé* est tellement invétérée dans la race anglaise qu'on la retrouve même dans les villes, où, d'ordinaire, chaque famille occupe seule un foyer qui lui est propre et qui n'a rien de commun avec ceux des voisins. M. Taine en fait la remarque : « Tout Anglais a dans le cœur un coin de roman à l'endroit du mariage ; il imagine un *home* avec la femme qu'il aura choisie, *un tête-à-tête*, des enfants ; c'est là son *petit univers, fermé, à lui seul ;* tant qu'il ne l'a pas, il est mal à l'aise, à l'inverse du Français, pour qui, ordinairement, le mariage est une fin, un pis-aller (1). »

Le domaine aggloméré à habitation centrale assure au grand propriétaire anglais les mêmes avantages techniques, moraux et sociaux que nous avons constatés pour le bordier norvégien (2) et pour le paysan du Lunebourg (3). Nous n'avons donc pas à y revenir.

2° Une autre habitude développée également par le type de la famille est la *résidence rurale*. Ce trait dérive du précédent. C'est ce qui a fait dire à M. Léonce de Lavergne : « Avec le génie de l'indépendance individuelle, les races barbares dont le mélange a formé la nation anglaise avaient toutes l'instinct de la vie solitaire. L'Anglais est moins sociable que le Français ; il répugne à s'enfermer dans les murs des villes et le grand air est son élément naturel (4). »

Au quinzième siècle, Le Pogge écrivait : « Chez les Anglais, il est tenu pour honteux que les nobles habitent dans les villes. Ils vivent retirés à la campagne, au milieu des forêts et des pâturages. Ils estiment la noblesse d'un homme d'après son

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 103.
(2) *La Science sociale*, t. III, p. 343, 348.
(3) *Ibid.*, p. 570, 574.
(4) *Loc. cit.*, p. 133, 134.

revenu (en terre). Ils se livrent aux soins de l'agriculture, vendent la laine et le croît des troupeaux, et ils ne trouvent rien d'inconvenant à prendre part aux profits agricoles (1). »

Les grands propriétaires ont conservé ces habitudes jusqu'à nos jours : « Les sommités de la hiérarchie sociale ont à la campagne leur principale résidence. Dans ces demeures construites avec une admirable entente des ressources locales et des vrais besoins sociaux, s'accomplissent tous les actes importants de la vie de famille. Les personnes riches, tenues, en raison du rang qu'elles occupent, de se trouver à Londres, pendant la session du Parlement et au chef-lieu du comté à l'époque des *Quarter-sessions*, ont en outre des maisons dans ces deux villes. Mais ces résidences urbaines ne jouent qu'un rôle fort secondaire dans l'existence de la famille, et, en ce qui concerne le luxe et le confort des installations intérieures, elles sont, en général, au-dessous des habitations urbaines du continent, où les personnes de même condition se plaisent à établir leur résidence principale (2). »

M. Taine observe combien cet amour de la vie rurale contraste avec notre amour de la vie urbaine. « La ville n'est pas, en Angleterre, comme chez nous, le séjour préféré. Sauf les grandes cités manufacturières, les villes de province, York par exemple, ne sont guère habitées que par des boutiquiers ; l'élite et la tête de la nation sont ailleurs, dans les campagnes. Londres, elle-même, n'est plus qu'un rendez-vous d'affaires... Les gens ont leur racine dans leur *country seat;* là est la vraie patrie, le petit cercle aimé, le centre de la famille, l'endroit où l'on trouve à chaque pas le mémorial de ses bienfaits et des bienfaits de ses ancêtres... (3). »

Prenez la liste des membres de la Chambre des lords dans les publications officielles ; ce qui suit leur nom, ce n'est pas leur adresse à Londres, mais l'indication de leur résidence à la campagne. Le duc de Norfolk est porté comme résidant à Arundel-

(1) *Poggii opera. De Nobilitate*, Bâle. 1538. in-f°, p. 69.
(2) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, I, p. 177, 178.
(3) *Notes sur l'Angleterre*, p. 190.

Castle, dans le comté de Sussex; le duc de Devonshire, à Chatsworth-Palace, dans le comté de Derby; le duc de Portland, à Welbech-Abbey, dans le comté de Nottingham et ainsi de suite. Il en est de même des membres de la Chambre des communes : quiconque possède une habitation rurale ne manque pas de l'indiquer comme sa résidence habituelle. Les uns et les autres n'ont guère à Londres qu'un pied à terre. Le préjugé va si loin sous ce rapport que, quand on a eu le malheur de naître à la ville, on le cache tant qu'on peut (1).

3° *Les familles sont nombreuses* (2) : « Presque toujours l'Anglais a beaucoup d'enfants, le riche aussi bien que le pauvre. La reine en a neuf et donne l'exemple. Nous passons en revue des familles que nous connaissons : lord... a six enfants, le marquis de... douze, sir W... neuf, M. S..., juge, ving-quatre, dont vingt-deux vivants, plusieurs clergymen cinq, six et jusqu'à dix et douze (3). »

Soyez sans inquiétude sur l'établissement de ces nombreux enfants; comme dans les types précédemment décrits, ils tirent de l'organisation de la famille-souche les ressources et la puissance d'expansion qui leur sont nécessaires. « Considérez, dit M. Taine, tous ces cadets bien élevés, bien préparés, bien munis par l'éducation générale et par l'éducation spéciale, avertis dès leurs premières années qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes... Ils ont l'épée dans les reins pour travailler. C'est tomber que de ne pas remonter à la position de leur père; ils sont tenus d'atteindre à la fortune du frère aîné (plus exactement, du frère *héritier*, car ce dernier n'est pas nécessairement l'aîné)... Ils courent aux Indes, en Chine, en Australie, écrèment le monde et reviennent fonder une famille. A Londres, il y a un quartier qu'on nomme l'Australien, peuplé de gens qui ont fait fortune à Victoria, à Melbourne. Les faibles périssent à ce régime, mais l'esprit d'entreprise, l'initiative, l'énergie, toutes les forces de la nature humaine ont tout leur jeu. L'homme se fortifie par la lutte, l'élite

(1) L. de Lavergne. *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 139.
(2) Voir la cause de ce fait dans *La Science sociale*. t. III. p. 169-180.
(3) Taine. *Notes sur l'Angleterre*. p. 206.

de la nation se renouvelle, et l'or coule à flot sur le pays (1). »

« Les faibles périssent à ce régime, » dit M. Taine, mais il reconnaît en même temps que ce régime produit peu de « faibles ». Non ; ceux-ci ne périssent pas! la famille-souche n'est pas seulement organisée pour la stabilité de l'héritier choisi et pour l'initiative des forts; elle est organisée aussi pour le meilleur secours des faibles : elle leur garde intact l'antique asile du foyer paternel, où ils sont admis par l'héritier comme ils l'étaient par leur père et où leur titre de frères et de sœurs leur donne plus de considération encore que ne leur en donnait celui de fils et de filles. M. Taine constate, par exemple, que beaucoup de filles « continuent à vivre chez le frère aîné (2) ». Elles deviennent des *spinsters*. « Il y en a *presque dans chaque famille*, dit-il; l'état de tante est très bien accepté. Elles aident à élever les enfants, gouvernent un département de la maison, le fruitier ou la lingerie, font des herbiers, peignent à l'aquarelle, lisent, écrivent, deviennent savantes (3). »

Néanmoins, il faut reconnaître qu'en Angleterre le mécanisme familial, en ce qui touche l'organisation du célibat, est inférieur aux deux types précédemment décrits en Norvège et au Hanovre. On rencontre moins souvent ces tantes et surtout ces oncles qui, se sentant incapables de fonder une nouvelle maison ou ayant échoué dans leurs entreprises, reviennent s'installer au foyer de l'héritier. Mais cette déformation du type ne se produit guère que dans la classe riche, où elle apparaît comme une conséquence du luxe. Elle se produit moins fréquemment dans la bourgeoisie et dans le peuple.

Tout compte fait, nous retrouvons ici les principales conséquences que nous avons déjà constatées, en étudiant les deux variétés précédentes de la culture en famille-souche. Il semblerait donc que l'étude de cette nouvelle variété ne va nous donner qu'une confirmation des résultats déjà acquis à la science, sans nous apporter un élément nouveau, sans nous faire faire un pas en avant.

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 207.
(2) *Ibid.*, p. 103.
(3) *Ibid.*, p. 97.

Détrompez-vous. La grande culture en famille-souche produit une conséquence que nous n'avons pas encore constatée jusqu'ici et qui va nous apparaître pour la première fois : je veux dire : *le progrès des méthodes de travail.*

Avec la culture fragmentaire et la petite culture, ce progrès est presque insensible. Si les ancêtres de nos paysans de Norvège, ou du Lunebourg, revenaient dans les domaines qu'occupent leurs descendants, ils n'y trouveraient pas des changements comparables à ceux que nous allons observer dans les grandes exploitations rurales de l'Angleterre.

IV.

Le domaine de la grande culture, étant pourvu de plus de ressources matérielles et intellectuelles que celui de la petite culture et de la culture fragmentaire, est plus favorable au progrès des méthodes de travail. L'élevage y est plus développé et mieux entendu ; les assolements y sont plus perfectionnés ; l'emploi des machines, du drainage, etc., décuple les forces et les produits. Les tenanciers, qui cultivent pour le compte du grand propriétaire, s'initient ainsi à une culture plus savante.

Du grand domaine, le progrès pénètre naturellement et forcément dans les petits domaines de paysans et de bordiers du voisinage.

Il pénètre d'abord par l'influence de *l'exemple :* on est porté à imiter ce que l'on voit faire. Mais cette imitation se fait sans danger pour ces gens à petits moyens, car ils n'imitent que les procédés dont ils ont pu constater *de visu* le succès. Ils évitent ainsi les essais toujours aléatoires et parfois ruineux ; ils n'opèrent qu'à coup sûr, grâce à la ferme-école naturelle du grand domaine voisin.

Le progrès pénètre en outre, *par les objets fournis.* Ce sont des taureaux, des étalons, des graines de qualité supérieure, etc. C'est sur les grands domaines anglais qu'a pris naissance et qu'a été développée par une habile sélection la race bovine de Durham,

d'où elle a ensuite pénétré sur les petits domaines voisins. Aujourd'hui, elle fournit des reproducteurs d'élite dans le monde entier, car elle constitue le type le plus perfectionné qui existe en vue de la boucherie.

Enfin, le progrès pénètre par les *services* que l'on retire du voisinage du grand domaine, tels que le service de pressoirs, de moulins, etc., dont l'installation serait trop dispendieuse pour une petite exploitation.

Nous nous faisons difficilement une idée de l'intérêt que la plupart des grands propriétaires anglais portent à leur exploitation rurale ; ils ne reculent au besoin devant aucune dépense. « J'ai vu de ces fermes appartenant à de très grands seigneurs, dit M. Léonce de Lavergne, et conduites directement par leurs agents, qu'on appelle des fermes de réserve, *home farms*, et qui frappent l'imagination par leur caractère grandiose, mais où le gaspillage atteint aussi des proportions homériques. Les possesseurs attachent un orgueil héréditaire à ces gigantesques établissements, monuments de richesse et de puissance (1). »

C'est qu'en effet la campagne est ici le séjour habituel, le séjour préféré. « Tandis qu'en France le travail des champs sert à payer le luxe des villes, en Angleterre, le travail des villes sert à payer le luxe des champs (2). » C'est là que l'on dépense la plus grande partie de ses revenus ; et l'on dépense d'autant plus largement que l'on réside sur sa terre, et que, dès lors, l'amour-propre est en jeu. On ne veut pas montrer à ses voisins des bâtiments en ruine, des chemins impraticables, des attelages défectueux, des champs négligés ; on met son orgueil à des dépenses productives, comme ailleurs à des dépenses frivoles, par la contagion de l'exemple.

De même qu'un riche Français tire vanité d'avoir à Paris un hôtel bien tenu et un mobilier luxueux, de même un riche Anglais se fait gloire d'avoir un domaine en bon état, exploité avec les meilleures races et les méthodes les plus perfectionnées, et il

(1) *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 130.
(2) L. de Lavergne, *ibid.*, p. 148.

est capable de s'intéresser à cette exploitation, parce qu'il réside à la campagne et qu'il voit les choses de près.

Je viens de passer en revue, à la suite de M. Léonce de Lavergne, les domaines d'un certain nombre de grands propriétaires anglais (1). En voici quelques spécimens pris au hasard.

Le domaine de M. Mechi est situé dans les environs de Londres, près de Kelvedon. C'est une création de toute pièce, une conquête sur la lande marécageuse, qui avait jusqu'ici résisté à toute culture. Il a fallu tout créer, à commencer par le sol. Aujourd'hui, cette terre donne des récoltes magnifiques. Or M. Mechi est un ancien coutelier de la Cité; comme tout bon Anglais, il a voulu consacrer à la culture les bénéfices considérables qu'il avait réalisés. « A sa place un bourgeois de Paris enrichi aurait une élégante villa avec pavillon gothique, chalet suisse, toute sorte d'inutilités fastueuses et souvent ridicules. Lequel vaut le mieux (2) ? »

Le domaine du comte de Leicester, dans le comté de Norfolk, est également une création. En 1780, l'hectare rapportait à peine 15 francs, il rapporte aujourd'hui 75 francs en moyenne. Ce domaine de 12,000 hectares, qui valait alors 5 ou 6 millions, en vaut actuellement au moins 30. Lorsque lord Leicester se décida à faire valoir lui-même ces sables stériles, il y dépensa environ 10 millions de francs en améliorations de toutes sortes. Toute cette terre, qui ne portait autrefois que du seigle, n'en porte plus aujourd'hui un seul grain; on y voit les plus belles récoltes de froment à côté du plus beau bétail du monde. Lord Leicester n'était qu'un simple bourgeois; lorsqu'il eut réalisé cette transformation agricole, il fut créé pair d'Angleterre et changea son nom de Coke contre celui de comte de Leicester. Voilà comment se recrute la noblesse anglaise.

L'amélioration agricole du comté de Bedford, a été aussi complète et aussi rapide que celle du comté de Norfolk, grâce à l'initiative et à l'exemple d'un autre lord Leicester, le duc de Bedford. Lorsqu'on pénètre dans le château de Woburn, rési-

(1) *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, voir ch. XIV à XVIII.

(2) *Ibid.*, p. 240.

dence des ducs de Bedford, à côté de galeries historiques qu'ornent des portraits de Van Dyck et où revit le souvenir des membres illustres de la famille Russel, on voit d'autres galeries pleines de modèles de charrues, de figures d'animaux de diverses races, d'échantillons choisis de plantes cultivées, en un mot un véritable musée rural. La maison de Bedford n'est pas moins fière de ces trophées que des autres.

Le duc actuel a fait construire pour ses journaliers d'excellents cottages, avec de petits jardins attenants, des écoles pour leurs enfants, des églises, etc. Dans son exploitation, tout est subordonné à l'utile. « Au milieu même de son parc, à côté de sa ferme domestique, *home farm*, s'élève une usine qui occupe cent ouvriers, on y confectionne ce qui est nécessaire aux nombreuses constructions toujours en train sur quelques points de ses vastes domaines. Des fenêtres de son château, il voit les cheminées à vapeur de sa ferme et de son usine fumer en face l'une de l'autre, non loin des derniers troupeaux de daims qui bondissent encore sur les pelouses, mais qui disparaissent tous les jours devant les moutons (1). » Nous pourrions citer, dans le voisinage et avec les mêmes éloges, le domaine de lord Spencer.

C'est un duc de Bedford, qui, au commencement du dix-septième siècle, dessécha, dans le comté de Cambridge, une étendue de 40,000 hectares de marais, qui se louent aujourd'hui de 75 à 100 francs l'hectare.

Dans le Lincoln, le progrès agricole est dû en grande partie à l'initiative de lord Yarborough. Le domaine de ce riche propriétaire, qui a 12,000 hectares et rapporte aujourd'hui 30,000 livres sterling de revenu, n'en rapportait pas le dixième, il y a un siècle.

Pour donner une idée des progrès agricoles réalisés par lord Ducie, sur son domaine du comté de Glocester, il nous suffira de citer un fait. A sa mort, le 24 août 1853, la vente d'une partie de ses étables donna les résultats suivants : 62 bêtes de la race bovine courtes cornes ont produit 9,371 livres sterling, ou 234,000 francs, soit, en moyenne, 3,775 francs par tête. Une seule

(1) *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 245, 246.

vache de trois ans s'est vendue, avec sa génisse, âgée de six mois, 1,010 guinées; il est vrai qu'elle descendait de la célèbre *Duchess* de Charles Collins. Près de 3,000 amateurs étaient accourus au domaine de Tortworth-Court pour cette vente; cet empressement donne une idée de l'attrait que les choses de l'agriculture ont pour les Anglais.

Dans le Cheshire, le domaine de M. Littledale, en face de Liverpool, est célèbre pour son admirable stabulation; on y nourrit, sur 32 hectares, 83 vaches laitières et 15 chevaux de travail.

Dans la même région, le marquis de Westminster a réalisé des merveilles au moyen du drainage; il fabrique lui-même un million de tuyaux par an et les donne gratuitement à ses tenanciers.

Dans le Berskire, citons le domaine de M. Pusey, ancien membre du Parlement, ancien président de la *Société royale d'agriculture*, mort dans ces dernières années. On y admire surtout l'élève et l'engraissement des moutons. L'hiver, ils sont nourris à l'étable avec des racines et, l'été, dans des prairies arrosées, au moyen d'un irrigateur dont l'installation a coûté 350 francs par hectare. On arrive ainsi à nourrir, sur une étendue de 2 acres ou 80 ares, 73 beaux moutons south-downs pendant les cinq mois d'été. En un an, ces moutons sont gras et peuvent être vendus à un haut prix pour la boucherie.

Dans le Stafford, nous pourrions citer les domaines du duc de Sutherland, du comte de Lichfield, de lord Willoughby, de lord Talbot, de lord Hatherton, du marquis d'Anglesea, de sir Robert Peel, etc. On connaît la fameuse lettre de ce dernier à des tenanciers, du 24 décembre 1849. Suivant le programme qu'elle contenait, il a fait drainer presque toutes ses terres, qui sont un modèle de bonne administration. « L'excellent entretien ses bâtiments ruraux, l'état des chemins, les travaux de nivellement et de drainage, la construction de bons cottages pour les ouvriers avec jardins attenants, tout annonce, chez le maître, la richesse et la libéralité; de leur côté, les fermiers, pleins de confiance dans leur *landlord*, n'hésitent pas à faire des avances à la terre qui les leur rend avec usure... C'est là, comme chez

le duc de Bedford, le duc de Portland, lord Hatherton, qu'on peut voir l'idéal du grand propriétaire anglais qui se considère comme ayant au moins autant de devoirs que de droits, et qui fait tourner au profit de la population qu'il gouverne, comme de la terre qui fructifie entre ses mains pour le plus grand bien de la communauté, la fortune dont il n'est en quelque sorte que le dépositaire (1). »

Je viens de nommer le duc de Portland; il fut un des premiers agronomes de l'Angleterre. Il n'a pas laissé passer un jour, sans employer la puissance de son nom et de sa fortune à des améliorations agricoles. Il a transformé les environs de la petite ville de Mansfield, qui n'offraient que des landes, en une riche culture. Entre autres choses, il détourna les eaux d'une petite rivière, pour former un large canal qui arrose 160 hectares. Ce travail lui coûta un million, mais le produit brut qu'on en retire aujourd'hui est évalué à 600 ou 700 francs par hectare.

Le duc de Portland, ainsi que le duc de Newcastle, ont en outre entrepris de refaire artificiellement de véritables forêts, là où l'expérience du défrichement n'avait pas réussi. Ils sont arrivés ainsi à faire produire aux mauvais terrains du comté de Nottingham une rente moyenne de 80 francs.

Je signale pour mémoire les ducs de Devonshire et de Rutland, qui ont fait, des terres improductives du comté de Derby, une des régions les plus florissantes de l'Angleterre. Le plus grand propriétaire du Lancashire, lord Derby, a renouvelé ses terres, au moyen du drainage, qu'il a pratiqué en grand avec l'aide d'un corps de cent ouvriers.

Dans le comté de Durham, les domaines sont divisés en petites fermes de 25 hectares et les fermiers ne sont pas assez riches pour faire au sol les avances nécessaires. Mais les grands propriétaires, comme lord Londonderry, lord Durham, le duc de Cleveland, rivalisèrent de générosité. De tous côtés, ils firent poser des tuyaux pour le drainage, construire des étables, transporter des masses nouvelles d'amendement et d'engrais; en quelques an-

(1) *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 275.

nées, la face du pays a été changée; n'oublions pas que c'est d'une des vallées de Durham que sort la fameuse race des bœufs courtes-cornes : elle a été créée autant par l'art que par la nature.

Le domaine de sir James Graham, Netherby, n'occupe pas moins de 12,000 hectares d'un seul tenant, sur la frontière d'Écosse, et passe pour un des mieux administrés du royaume.

Une grande partie du comté de Northumberland appartient au duc de ce nom; d'autres grands seigneurs et riches landlords y possèdent de vastes domaines. Au moment de la crise agricole, ces grands propriétaires ont accordé spontanément des remises de 10 à 25 pour 100 à leurs fermiers. En même temps, ils faisaient faire à leurs frais d'immenses travaux de drainage et autres. La crise put être ainsi conjurée.

Sous l'impulsion donnée par ces grands propriétaires et à leur exemple, l'agriculture anglaise est arrivée à des résultats véritablement prodigieux, au point de vue du progrès des méthodes et du rendement.

Ces résultats portent principalement sur les points suivants :

1° *Création de races perfectionnées.*

On sait qu'une des grandes sources de revenus de l'Angleterre, c'est le nombre et la qualité de ses moutons. Ce n'est pas pour rien que le chancelier d'Angleterre préside la Chambre des Lords assis sur le traditionnel *sac de laine*. Par un habile travail de sélection, les Anglais sont arrivés à créer trois races types de moutons, adaptées, la première aux plaines, la seconde aux coteaux, la troisième aux montagnes.

Le Dishley est le type du mouton de plaine. Ces animaux sont d'une précocité extraordinaire : ils peuvent être parfaitement engraissés dès l'âge d'un an et, dans tous les cas, ils ont acquis tout leur volume dès leur seconde année. Ils ont, en outre, l'avantage de donner le maximum de viande obtenu jusqu'ici dans l'espèce ovine, soit en moyenne 50 kil., et on en trouve assez souvent qui vont au delà. Cette race s'appelle également *nouveaux Leicester*, du nom du comté où elle a été créée.

Il serait impossible de décrire l'enthousiasme avec lequel l'An-

gleterre accueillit le résultat des longs travaux du célèbre Bakewell, le créateur de la nouvelle race. Une société se fonda, sans aucun concours ni subvention de l'État, pour la propagation des *Dishley*, elle loua à Bakewell ses béliers, pour une saison, au prix énorme de 6,000 guinées (plus de 150,000 francs). Dans les années qui suivirent, les agriculteurs anglais dépensèrent jusqu'à 100,000 livres par an (2,500,000 francs), en location de béliers.

Dans un pays où tout progrès agricole est accueilli de la sorte, où les propriétaires ne reculent devant aucune dépense dès qu'il s'agit d'améliorer leurs domaines, on comprend que chacun soit vivement incité à trouver de nouveaux perfectionnements et que l'émulation se développe avec force. C'est précisément ce qui est arrivé pour les races de moutons. Les Dishley, comme toutes les races artificielles, sont un peu maladifs, ou tout au moins délicats; originaires des plaines basses, humides et fertiles, ils ne s'accommodent bien que des contrées analogues. Aussi deux autres races ont-elles été créées : l'une, un peu inférieure au Dishley, mais tendant toujours vers lui, est pour les pays de coteaux; c'est le mouton des dunes méridionales du Sussex ou *South-Downs*. L'autre, les *cheviots*, est devenu le type du pays de montagnes (1).

Ces trois races règnent aujourd'hui dans presque toute la Grande-Bretagne, et chassent devant elles la plupart des races locales, reconnues inférieures comme rendement. « On peut dire que le génie de Bakewell a pénétré tous ses compatriotes (2). »

Voyez le résultat de ces perfectionnements.

On abat en France environ 8 millions de moutons par an, qui donnent en moyenne 18 kilos de viande nette, soit 144 millions de kilos. L'Angleterre, quoique moins étendue, produit la même quantité de têtes, et de plus, chacune d'elle donne en moyenne 36 kilos de viande nette, soit en tout 360 millions de kilos, c'est-à-dire le double.

(1) Voir Léonce de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, ch. II, p. 34.
(2) *Ibid.*

Les Anglais ont apporté les mêmes perfectionnements à l'espèce bovine. Voici, par exemple, comment ils ont obtenu cette fameuse race à courtes cornes de Durham, formée par le croisement de vaches hollandaises avec des taureaux indigènes. Elle fut créée, suivant les procédés de Bakewel, par les frères Collins, vers 1775. « L'étable de Charles Collins avait acquis une telle réputation en trente ans, que, lorsqu'elle se vendit aux enchères, en 1810, les 47 animaux dont elle se composait, dont 12 au-dessous d'un an, furent achetés 178,000 francs (1). » Aujourd'hui, la race de Durham s'est répandue dans toute l'Angleterre, et elle a pénétré depuis longtemps en France. L'avantage de cette race est de pouvoir s'engraisser dès l'âge de deux ans et d'atteindre à cet âge un poids énorme, supérieur à celui que peut donner toute autre race de bœufs. Les os sont tellement réduits, qu'on obtient près des trois quarts du poids en viande. Signalons encore les races de Hereford et de Devon, qui sont à celle de Durham ce que les South-Downs et les Cheviots sont aux Dishley.

Les résultats obtenus par cette sélection sont également très remarquables. « Avec 8 millions de têtes et 30 millions d'hectares, l'agriculture britannique produit 500 millions de kilos de viande, tandis que la France, avec 10 millions de têtes et 53 millions d'hectares, n'en produit en tout que 400 (2). »

2° *Perfectionnement de l'assolement et des engrais.*

Sur ce point encore, les Anglais ont réalisé un progrès considérable. Il ne suffisait pas de tirer des animaux le meilleur parti possible, il fallait encore en nourrir la plus grande quantité possible sur une étendue donnée de terrain. C'est un grand propriétaire, le célèbre Arthur Young, qui fit, à la fin du siècle dernier, les premières applications dans son domaine modèle de Bradfield-Hall. « De grands propriétaires, que d'immenses fortunes ont récompensés de leurs efforts, favorisaient la diffusion de ses idées, en les pratiquant avec succès (3) ». Parmi les nom-

(1) L. de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, ch. II, p. 16.
(2) *Ibid.*, p. 48.
(3) *Ibid.*, p. 58.

breux correspondants d'Arthur Young, se trouvait le roi Georges lui-même, sous un pseudonyme.

C'est avec Arthur Young que commença à se propager le célèbre assolement quadriennal, connu sous le nom d'assolement de Norfolk. Cet assolement, aujourd'hui général en Angleterre, a permis de fertiliser les terres les plus ingrates et a développé d'une façon inouie la richesse rurale. Il repose sur l'alternance des céréales et des cultures épuisantes, en général avec les plantes fourragères, qui, ajoutant au sol plus qu'elles ne lui prennent, le reconstituent, soit par elles-mêmes soit par leur transformation en fumier. L'assolement de Norfolk donne la rotation suivante : première année : racines, principalement navets ou turneps; deuxième année : céréales de printemps (orge et avoine); troisième année : prairies artificielles, notamment trèfle et ray-grass; quatrième année : blé. Souvent on conserve les prairies artificielles pendant deux ans, ce qui rend l'assolement quinquennal. Enfin, près de la moitié du sol est maintenu à l'état de prairies permanentes.

La base de cet assolement, comme de toute la culture anglaise, c'est la rave, navet ou turneps. « Cette culture, qui couvre à peine chez nous quelques milliers d'hectares, et qui est peu connue hors de nos provinces montagneuses, passe chez les Anglais pour le signe le plus sûr, l'agent le plus actif du progrès agricole; partout où elle s'introduit et se développe, la richesse la suit. C'est par elle que les anciennes landes ont été transformées en terres fertiles; le plus souvent, la valeur d'une ferme se mesure à l'étendue du terrain qu'on y consacre (1). »

En effet, cette culture permet de nourrir une grande quantité de bétail, par conséquent de fumer abondamment les terres, ce qui rend les autres récoltes plus productives. En outre, elle nettoie la terre de toutes les plantes nuisibles, par les nombreuses façons qu'elle exige et par la nature de sa végétation.

C'est ainsi que les Anglais produisent beaucoup plus de nourriture pour les animaux qu'on ne le fait en France avec une

(1) L. de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, ch. II, p. 65.

étendue double. Ils obtiennent par là
d'engrais. Mais cela ne leur suffit pas
tités immenses des engrais que déc
que, parfois même, ils font venir, comme
du monde. Les Anglais achètent annuellem
millions de guano, et nous pour deux ou troi
plus.

Dans ces conditions, un domaine anglais arrive à nourrir
moutons par hectare, tandis qu'en France la moyenne est seulement de deux tiers de mouton; et comme, d'autre part, nous avons montré que le produit des moutons anglais est double de celui des moutons français, le revenu d'un domaine anglais, pour cette partie de l'exploitation, est six fois plus élevé que celui d'un domaine français. De même, tandis qu'on nourrit en France une bête à cornes sur cinq hectares, on en nourrit une sur trois hectares en Angleterre.

3° *Pratique du drainage.*

Nous avons vu que les grands propriétaires anglais appliquaient dans leurs domaines le procédé du drainage sur de vastes étendues et à grands frais. L'exemple n'a pas été perdu pour les autres propriétaires. Aujourd'hui, plus du douzième des terres est drainé en Angleterre; en France, il y en a à peine le millième. Pour obtenir ce résultat, les Anglais dépensent annuellement une moyenne de 25 millions de francs; en France, malgré les encouragements de l'administration, nous ne dépensons guère plus d'un million.

4° *Emploi d'instruments agricoles perfectionnés.*

La terre ne demande pas seulement des engrais, du drainage, etc., elle doit encore être travaillée de mille manières. Pour cela, on a imaginé, depuis quelques années, un grand nombre de machines, que l'on perfectionne tous les jours. Or aucun pays n'en produit et n'en emploie plus que l'Angleterre. Déjà à l'exposition universelle de 1862, on comptait près de trois cents exposants de machines aratoires venus de tous les points de l'Angleterre. Quelques-uns de ces exposants, comme les Garrett et les Ransonn, emploient des milliers d'ouvriers et font, chaque année, pour des millions d'affaires. L'annonce d'une nouvelle machine est, en

breu,leterre, un sujet général de conversation, comme, en France, luiannonce d'un nouveau roman.

Dans ce premier article nous avons étudié les causes d'établissement et la condition de fonctionnement de la grande culture en Angleterre; dans un second article, nous déterminerons les conséquences qui en résultent dans la vie privée et dans la vie publique.

(*A suivre.*)

Edmond Demolins.

LES

FAUX REMÈDES AU MAL SOCIAL.

III.

REMÈDES D'ORDRE RELIGIEUX (1).

Avec la politique la religion est ce qui nous divise le plus. Les uns soutiennent que le meilleur remède aux maux de la société consiste à supprimer les curés; les autres affirment au contraire que la religion seule nous manque et qu'il n'y a autre chose à faire pour rendre la prospérité à la France que d'amener le plus de monde possible à confesse.

Voilà pour le mal social deux remèdes bien définis. Ne nous étonnons pas qu'ils soient contradictoires : pour tous les maux du monde on préconise des remèdes opposés, ce qui, par parenthèse, ne donne pas une haute idée de la perspicacité humaine.

Il faudrait pourtant s'entendre; la question religieuse est des plus importantes à résoudre : l'acharnement qu'on met des deux côtés à défendre et à appliquer ses solutions le montre du reste. Le malheur est qu'on parle, de part et d'autre, deux langues différentes. Chacun part d'un dogme, soit religieux, soit irréligieux, et entre dogmes on sait qu'il n'y a ni conciliation ni compromis. Mais la science sociale n'aurait-elle pas son mot à dire? Si étrangère qu'elle soit, par la nature de ses procédés d'étude, à toute dispute dogmatique, personne ne lui peut raisonnablement contester le droit d'étudier « des résultats » *de visu* et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Elle n'a pas à indiquer des solutions en matière religieuse, mais elle peut du moins les préparer en

(1) Voir les précédents articles. t. II, p. 517; t. III p. 359.

saisissant sur le fait les phénomènes de prospérité et de souffrance et en dégageant de leur analyse la part qui incombe à l'élément religieux. C'est ce que nous allons essayer de faire.

I. — L'IRRÉLIGION.

« Les guerres, les persécutions, les massacres, tous les fléaux en un mot que l'homme peut déchaîner sur la terre proviennent le plus souvent des querelles religieuses. Supprimons la religion, et nous supprimerons les guerres, les persécutions et les massacres en supprimant leur cause commune. »

C'est bientôt dit, et voilà une belle application de la logique. « Vous avez là un œil droit que je me ferais crever si j'étais en votre place. Ne voyez-vous pas qu'il incommode l'autre et qu'il lui dérobe sa nourriture? Croyez-moi, faites-vous le crever au plus tôt : vous en verrez plus clair de l'œil gauche. »

Cette logique-ci est aussi rigoureuse que celle-là, et si le remède où elle conduit n'a guère de partisans, c'est qu'il est cent fois pire que le mal.

En matière chirurgicale le bon sens a plus de prise sur nous qu'en matière sociale; nous aimons mieux souffrir un mal de tête que de nous faire couper le cou, mais nous trouvons tout simple de supprimer un rouage au mécanisme de la société quand son fonctionnement ne répond pas à nos désirs. Ce n'est peut-être pas aussi raisonnable.

Qu'est-ce que ce rouage religieux? quelle est sa fonction? Est-il indispensable à la bonne marche de la machine sociale, ou au contraire n'est-il qu'une cause de perturbations qu'on ferait bien de supprimer? Les animaux s'en passent. Est-ce donc une supériorité ou une infirmité de l'homme?

Cette question de la différence entre l'homme et les animaux est aussi complexe que grave. Essayons d'en démêler ce qui a trait immédiatement au problème qui nous préoccupe.

Connaissez-vous, dans votre voisinage, une famille où les enfants soient élevés comme de petits animaux et grandissent dans

la parfaite liberté de leurs instincts? Le type absolu est assez difficile à rencontrer, je le sais; mais ne connaissez-vous pas de familles qui s'en rapprochent? Ce sont, n'est-il pas vrai, de parfaits mauvais sujets que les enfants de ces familles-là? Ils n'ont aucune notion infuse et naturelle du juste et de l'injuste; ils commencent, en martyrisant les animaux, en tyrannisant leurs parents et en battant leurs camarades, une vie qui ne peut manquer d'être funeste aux autres et à eux-mêmes.

Maintenant, laissez-les grandir encore, composez-en une société, et essayez d'imaginer quelle société ce sera. Là-dessus, pas de doute possible; on s'y volera, on s'y tuera, on s'y entre-dévorera, on s'y livrera aux pires crimes plutôt que de chercher une vie honnête et heureuse dans le travail et la bonne conduite. C'est là un fait absolu et incontestable, si absolu et si incontestable que je vous défie formellement de trouver sur la terre un peuple, une ville, un village, un hameau vivant dans la paix et le bien-être, sans que les enfants y soient soumis à une contrainte, sans que les parents prennent soin de redresser leurs mauvais penchants.

Chez les animaux, au contraire, nous voyons que le libre instinct des jeunes générations est en parfaite harmonie avec la conservation de l'espèce; qu'il n'a besoin d'être ni réprimé ni modifié. Cet instinct même est si fort qu'il persiste en dépit des plus longues contraintes.

Soustrayez des abeilles, des fourmis, des castors, des hirondelles à toute influence extérieure; prenez-les aussi jeunes que vous voudrez ; mettez-les dans une condition de vie aussi différente que possible de la condition de leurs parents, puis, quand vous jugerez que les enseignements de leur éducation première ont été oubliés, abandonnez-les à eux-mêmes; vous les verrez revenir instinctivement vers leur organisation normale et chercher toujours par les mêmes moyens la satisfaction des mêmes besoins. Vous verrez les hirondelles prendre les mêmes habitudes voyageuses que leurs parents et construire leur nid de la même façon avec les mêmes matériaux; vous verrez les fourmis se creuser paisiblement leurs fourmilières comme si elles n'avaient

jamais cessé d'en faire, les castors exécuter leurs constructions aquatiques d'après les mêmes principes, les abeilles se réunir en essaims sous la forme monarchique traditionnelle de leur gouvernement, et résoudre d'emblée, dans la disposition de leurs alvéoles, ce même problème de *maxima* qui embarrasse plus d'un candidat au baccalauréat ès sciences.

Si ces bêtes survivent à l'expérience que vous aurez voulu faire sur elles, elles reviendront sans tâtonnements au mode de vie, aux procédés, qui ont été de tout temps la loi de leur espèce. Si elles n'y survivent pas, la loi de leur existence apparaît tout aussi clairement impérieuse.

Soustrayez maintenant des enfants aux influences, aux croyances, aux habitudes traditionnelles du genre humain, puis abandonnez-les à eux-mêmes dans la pleine maturité de leur âge; non seulement ils n'auront pas l'intuition de l'algèbre et de la résistance des matériaux, mais ils feront des sauvages achevés; ils se mettront d'*instinct* en rébellion contre les lois que leurs congénères reconnaissent nécessaires à l'existence de l'humanité; ils seront, par le fait même, incapables de s'associer, de se donner une organisation qui les rende victorieux dans la lutte pour l'existence; ils resteront dans un état absolu d'infériorité vis-à-vis des animaux féroces; ils feront comme tous les sauvages : ils disparaîtront au contact d'hommes comme eux, élevés autrement.

Il y a donc des lois sociales. Sans elles l'homme est le plus imparfait des animaux; avec elles il domine la terre. C'est pour lui un intérêt suprême que de les déterminer avec précision. Quels sont les principes et les habitudes que les pères s'efforcent d'inculquer à leurs enfants en tout pays où règne la paix? De quoi se compose ce patrimoine essentiel?

Nous trouvons qu'il est double : d'une part des méthodes de travail essentiellement variables et indéfiniment perfectibles; de l'autre les préceptes d'une loi morale la même partout.

Et ce double patrimoine a ceci de caractéristique qu'il n'est pas accepté de gaieté de cœur par les jeunes générations; le travail, si nécessaire à l'homme et si honorable pour lui, répugne à

sa nature ; la loi morale a pour mission de combattre à chaque instant dans la conscience de chacun les tendances innées vers la satisfaction d'appétits, de passions nuisibles toujours à la prospérité générale de l'espèce, souvent au bien-être immédiat de l'individu.

Nous n'avons pas aujourd'hui à envisager le premier de ces deux ordres de phénomènes : nous nous attacherons au second.

« Tu ne tueras point. » — « Tu ne voleras point. » — « Tu ne feras point de faux témoignages. » Voilà des préceptes formellement exprimés dans la législation de tous les peuples.

Ce sont des lois régissant les rapports des individus entre eux et des associations d'individus entre elles; des lois s'appliquant d'un homme quelconque à un autre homme quelconque. Elles ne sont méconnues d'une façon générale que chez les peuplades absolument sauvages; chez les peuples même les plus désorganisés, on les considère comme le minimum de loi morale compatible avec l'honorabilité de l'individu. « Je n'ai ni tué ni volé, » voilà le mot de l'honnête homme en pays civilisé de famille instable.

Est-ce là tout? — Non.

Voici encore une loi traditionnelle du genre humain : « Honorez votre père et votre mère afin de vivre longtemps sur la terre, » dit le Décalogue des Hébreux, et tous les peuples ont une loi semblable.

Pourquoi?

C'est qu'ils ont reconnu que ce minimum dont nous parlons ne s'assure pas tout seul. Si nous voulons nous en convaincre, nous n'avons qu'à nous rendre compte des progrès que fait la criminalité chez une nation comme la nôtre, savamment administrée et dotée d'un Code pénal des plus perfectionnés.

Il y a donc une autorité mieux placée que toute autre pour le redressement du vice originel : c'est l'autorité du père ; et cela se conçoit aisément : tandis que le gendarme ne sait que réprimer, le père sait prévenir.

Le père ! le seul souverain du monde porté par nature à aimer ses sujets, à se sacrifier à eux, à peiner toute une vie pour leur

assurer un avenir meilleur que le sien ; le père, qui, à l'expérience de la vie, joint la connaissance des besoins particuliers de tous ses enfants, qui les enveloppe de tendresse et de force, qui seul peut redresser jour par jour avec amour tous leurs mauvais penchants ; le père, cette autorité si douce, si aimable, si haute, si bienfaisante qu'on n'a jamais trouvé un plus beau nom à donner aux meilleurs rois et que les bienfaiteurs insignes des peuples ont été honorés par la reconnaissance publique du titre auguste entre tous de pères de la patrie !

A côté du père, la mère, « lien d'amour entre les membres de la communauté, » providence du foyer, dont l'aimable et continuelle influence vient rendre encore plus douce l'autorité paternelle, gant de velours de la main de fer qui doit présider à l'éducation.

En outre des préceptes prescrivant le respect des parents, la législation universelle du genre humain nous en présente deux autres obligeant l'un au respect de la femme, l'autre au respect du principe générateur que chacun porte en soi-même. Et ces préceptes-là n'ont pas besoin de longs commentaires : leur exécution est clairement nécessaire pour que la famille, constituée par le respect des parents, puisse être conservée dans sa dignité et remplir convenablement sa fonction créatrice et éducatrice.

Voilà donc un ensemble de préceptes les uns positifs, les autres négatifs, touchant tous immédiatement au bien-être des individus, des familles, des nations, et dont on comprend aisément l'importance. Ils sont nécessaires, sont-ils suffisants ?

Ici nous arrivons à un phénomène infiniment remarquable. A côté des préceptes d'ordre purement familial et social, nous en trouvons d'autres non moins unanimes obligeant au respect d'un pouvoir invisible, surnaturel, supérieur au père et aux plus hautes autorités terrestres.

Et ce pouvoir suprême possède en propre dans la croyance des peuples deux caractères constants et essentiels : il est rémunérateur, il est vengeur.

Les lois dont nous avons donné la concise énumération ne sont considérées nulle part comme un produit de la sagesse

humaine, mais partout comme l'expression de la volonté éternelle de l'Être qui préside aux destinées du monde, qui lit les pensées les mieux cachées au fond des consciences les plus secrètes et tient en réserve comme sanction finale les récompenses et les châtiments de la vie à venir.

Pourquoi cette invasion du surnaturel dans l'ordre naturel ? Pourquoi cette croyance obstinée de l'humanité en un Dieu non moins terrible par ses menaces que consolant par ses promesses ?

Il y a là un problème que la science sociale n'a pas mission de résoudre dans son intégrité ! Elle peut seulement vous dire les raisons qui font de cette croyance une condition essentielle à la vie des nations.

C'est que, pour faire une justice il ne suffit pas d'avoir un code ; il faut aussi un juge qui l'applique et qui donne à chacun selon son droit ; c'est que toute justice terrestre est faillible, qu'elle ne saisit pas tous les coupables, qu'elle punit parfois des innocents ; c'est que beaucoup d'actions contraires à la loi morale n'ont pas de témoin ici-bas ; c'est que de grands malfaiteurs ont, tout le long de l'histoire, violé sans châtiment les lois essentielles ; c'est, en un mot, que toute loi demande une sanction et que de toutes les sanctions possibles il n'en est pas de meilleure, de plus efficace, dont l'action soit plus sûrement préventive que la ferme croyance à l'autorité divine. Elle est le plus solide appui de l'autorité paternelle et de toutes les autres autorités humaines ; elle en est aussi le plus puissant contrôle.

Cette vérité est tellement éblouissante que de grands sceptiques l'ont constatée en termes énergiques :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer !

dit Voltaire.

« Un peuple de vrais chrétiens n'aurait pas besoin de gendarmes, » dit Rousseau.

La science sociale constate donc la croyance universelle du genre humain à l'existence de Dieu ; elle fournit à la science théologique un concours vigoureux, en précisant, au point de vue social, les attributs nécessaires de la Divinité.

Assurément les peuples sont loin d'avoir toujours de Dieu une notion bien juste et un peu nette. Les nations se font des dieux de bois et de métal qui ont des oreilles et n'entendent point, qui ont des yeux et ne voient point. Il ne s'ensuit pas que leur culte s'adresse exclusivement à ce bois et à ce métal. L'homme a toujours été porté à se représenter la Divinité par des images. Que ces images aient souvent usurpé des adorations qui ne sont dues qu'à l'Être invisible, c'est certain; mais il est également certain que chez aucun peuple prospère elles n'ont fait oublier la Divinité cachée qui récompense la vertu et punit le crime, et le mot, si connu de Bossuet : « Tout était Dieu excepté Dieu lui-même », est loin d'être aussi vrai qu'il est beau. Les apologistes chrétiens sont allés un peu trop loin (1), dans leurs appréciations du paganisme (je ne dis pas de l'idolâtrie); ils ne l'ont jugé qu'aux époques de décadence et dans les cités corrompues. En somme, il mérite mieux que sa réputation, puisqu'à tous les siècles de l'histoire du monde la prospérité de beaucoup de peuples s'en est accommodée. Vous vous souvenez de l'étonnement charmant du père Huc chez les bouddhistes de la steppe : « Ces bons Mongols ont l'âme essentiellement religieuse, la vie future les occupe sans cesse, les choses d'ici-bas ne sont rien à leurs yeux; aussi vivent-ils dans ce monde comme n'y vivant pas. »

Cela déroutait un peu ses notions trop classiques du paganisme.

Je ne suis pas fâché de faire, en passant, cette petite réhabilitation du paganisme; non que j'aie aucun goût pour les dieux de cette religion-là, mais parce que les philosophes modernes nous en forgent qui ne les valent pas, socialement parlant.

Non seulement ceux-ci ne voient pas, n'entendent pas et ne parlent pas, mais ils n'ont ni yeux, ni oreilles, ni bouches. C'est une infériorité flagrante.

Il y a le Dieu-Tout, il y a le Dieu-Rien; il y a le Dieu qui est trop grand et trop loin pour s'occuper de la pauvre humanité (comme si l'homme était moins grand depuis qu'il a inventé le

(1) Voir, sur ce sujet, *Histoire des Religions,* par M. l'abbé de Broglie.

miscroscope et qu'il s'intéresse aux microbes!), il y a enfin le Dieu imaginaire composé avec la quintessence de toutes les vertus possibles, mais dénué de toute existence réelle. Tous ces dieux-là sont d'une débonnaireté sans pareille; ils ont cela de commun qu'ils laissent l'homme parfaitement libre de tuer son voisin ou de lui prendre sa femme, et, sont si commodes pour les coquins qu'on pourrait croire que ce sont eux qui les ont inventés. Ils sont, de ce fait, essentiellement antisociaux. Il y a plus de sûreté avec de bons bouddhistes, ou de fervents mahométans, qu'avec les sectateurs de ces dieux perfectionnés. Tout le monde sait, par exemple, qu'un voyage dans la grande steppe asiatique est moins dangereux qu'une promenade nocturne sur les boulevards extérieurs.

A juger donc les religions par leurs résultats sociaux, et notre science ne peut faire autre chose, le paganisme est infiniment supérieur au panthéisme, à l'athéisme et à cette sorte de déisme qu'on a justement appelé un athéisme déguisé.

Les commandements prescrivant le respect de Dieu complètent cet admirable code social dont tous les articles sont partout, mais dont le Décalogue des Hébreux donne une incomparable expression ; code si parfaitement approprié aux besoins de l'homme, que Le Play a pu promettre longtemps une honnête récompense à celui qui lui trouverait le moindre voisinage vivant dans la paix sans Décalogue et qu'il a formulé la loi suivante, rigoureuse comme une loi physique : « Les peuples qui l'observent prospèrent, ceux qui le violent souffrent, ceux qui le répudient disparaissent. »

Si je me suis bien fait comprendre, le lecteur a saisi les trois grandes divisions du Décalogue et l'enchaînement qui les relie ; il a vu les préceptes d'ordre social immédiatement nécessaires à la conservation et à la prospérité de l'espèce ; les préceptes d'ordre familial immédiatement nécessaires à la bonne exécution des premiers et les préceptes d'ordre divin immédiatement nécessaires à la bonne exécution des uns et des autres : ceci n'étant d'ailleurs pas une thèse, mais la simple explication de faits qui s'imposent et que la pratique du genre humain, à défaut de toute explication, doit faire admettre.

Nous voici arrivés à la religion proprement dite.

Il est remarquable qu'aucun peuple prospère ne s'est jamais borné au respect platonique de la divinité, et que chez tous l'observateur trouve des coutumes, des rites, un culte, en un mot un commerce quotidien avec Dieu.

Ce phénomène peut paraître étrange au premier abord, parce qu'on ne saisit pas de relation immédiate entre le culte et la prospérité sociale; mais il ne faut qu'un peu de méthode pour y voir clair.

Le précepte prescrivant le respect de Dieu a ceci de commun avec les autres, c'est qu'il ne lui suffit pas d'être édicté pour être observé. Un ami qu'on ne voit jamais est vite oublié; que sera-ce d'un juge sévère que personne n'a jamais vu? Je ne sais pas bien comment, sans prières, sans culte, sans pompe religieuse, la pauvre humanité arriverait à conserver, suffisamment vivante, l'idée divine.

Cette pauvre humanité a tellement besoin de religion et de culte que des gens dévoués à la cause irréligieuse ont dû prendre une peine infinie pour découvrir parmi les peuplades sauvages les plus dégradées ce rare phénomène : une tribu sans religion, et qu'il est encore assez douteux qu'ils y soient parvenus.

C'est que le spectacle de la nature, les mystères de tout genre au milieu desquels s'agite l'homme, les mille circonstances impossibles à prévoir contre lesquelles viennent si souvent échouer ses projets les mieux conçus; en un mot, tout ce qui fait l'incertain et l'inconnu de la vie tend à nous donner le sentiment d'un pouvoir plus fort que nous et nous incite à nous ménager sa faveur. Aussi la religion manque-t-elle moins souvent à l'homme que la notion d'un Dieu véritablement social. C'est cette notion qui fait, au point de vue religieux, la différence caractéristique entre les peuples prospères, même barbares, et les sauvages dégradés; c'est elle qu'il importe le plus de conserver pure, et tous les peuples prospères y ont mis un soin particulier. La pensée de Dieu pénètre toutes leurs institutions; tout concourt à la rappeler dans la vie privée comme dans la vie publique; mais l'institution la plus puissante de toutes, celle à laquelle ils attachent

la plus haute importance et qu'ils considèrent comme la plus propre à assurer la continuité du respect de Dieu dans la race, c'est la religion, le culte privé ou public avec ses prières, ses cérémonies, ses rites toujours empreints d'un mystérieux symbolisme.

Ici j'entends un philosophe railleur, comme on en rencontre beaucoup, me dire :

« Alors, d'après vous, toutes les religions sont bonnes, ou presque toutes ; celle des Hindous, comme celle des Turcs, comme celle des Français! Et la vérité, Monsieur, qu'en faites-vous? Elle ne saurait être ici et là. Comment osez-vous bien la confondre avec l'erreur et patronner l'une et l'autre du même trait de plume? Entre tant de religions diverses, il y a bien des chances pour qu'aucune ne soit vraie; aussi trouvé-je plus sage pour mon compte de n'en point suivre.

— C'est une erreur, Monsieur le philosophe, et la plus grave de toutes; tandis que la plus grossière, la plus défectueuse de toutes les religions pratiquées par les peuples prospères permet à un peuple de tenir une place honnête dans le monde et lui assure la paix sociale, votre pratique à vous n'a jamais produit de pareils bienfaits, et cela parce qu'elle ne va à rien moins qu'à enlever tout appui à l'idée divine, par suite à la notion nécessaire du bien et du mal. Les Égyptiens d'autrefois et les Chinois d'aujourd'hui sont donc beaucoup plus près que vous de la vérité religieuse, socialement parlant. »

Les religions sont assurément loin d'être également vraies et parfaites, aussi sont-elles loin de remplir également le rôle nécessaire de la religion dans la société humaine. Je n'entends dire en aucune façon que toutes se valent, tant s'en faut! L'homme a, en matière religieuse, des moyens particuliers d'étude qui ne sont pas du domaine de la science sociale, et il est fort important qu'il les applique à une connaissance plus exacte de Dieu et du culte qui lui est dû. Il est douteux, par exemple, que la religion simple et grossière de la steppe nous pût donner une notion bien nette des devoirs compliqués qui résultent de la complication même de la société française, non plus que le ressort moral nécessaire pour y faire face. Il est certain que la morale évangéli-

que, plus pure que celle d'aucun livre sacré du monde, est mieux faite pour assurer le premier but, et que le culte catholique, avec la merveilleuse prise que lui donnent ses sacrements sur l'âme humaine, est mieux fait pour assurer le second. Mais, de grâce, quand nous traitons le point de vue social, gardons notre sévérité pour les erreurs antisociales et soyons indulgents à celles qui permettent encore le bonheur terrestre du grand nombre.

J'ajouterai que la pratique de la religion, nécessaire au peuple, n'est pas moins nécessaire aux philosophes et à tous les dirigeants.

Élevés plus haut dans l'ordre social, exerçant une influence plus décisive sur les destinées de la race, ils ont plus de devoirs à remplir et ils sont, en même temps, plus naturellement tentés d'y manquer, parce que, selon la remarque de Le Play, ils ont de plus grands moyens de faire le mal et une plus grande facilité pour en rejeter sur d'autres tout l'inconvénient.

D'ailleurs, croyez-le bien, l'expérience est là encore pour le montrer : si pure que soit votre morale et si hautes que soient vos lumières, vous n'en êtes pas moins sujets à d'étranges défaillances.

Je ne fais pas le bien que j'aime
Et je fais le mal que je hais !

Voilà le mot des meilleurs quand ils sont sincères; c'est que les meilleurs d'entre les hommes sont encore des hommes et qu'ils ont autant besoin que leurs semblables de toutes les ressources qui facilitent l'accomplissement du devoir. L'aristocratie anglaise est beaucoup plus soucieuse de pratiquer la religion que de la mettre en honneur dans la classe inférieure. C'est un sentiment très anglais, c'est-à-dire aussi pratique qu'égoïste, mais en tout cas fort instructif.

Si l'état social des peuplades sans religion ou dépourvues d'une religion suffisante n'est pas séduisant, il y a quelque chose de pis : c'est celui d'une société avancée en civilisation qui veut se priver des lumières du Décalogue et des ressources morales du culte. L'imagination ose à peine se représenter la pente ef-

froyable d'abjection, de crime et de malheur par laquelle une telle société descend vers la disparition. Je ne fais qu'indiquer ce tableau; qu'on veuille bien se le représenter. Avons-nous donc, nous aussi, des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre? N'est-il pas palpable que la portion de la société française soustraite à toute influence religieuse est descendue jusqu'à la sauvagerie scientifique? sauvagerie infiniment plus redoutable que l'autre, parce qu'elle dispose d'engins de destruction d'une terrible puissance.

Le remède qui consisterait à supprimer la religion a donc ceci de commun avec ceux que nous avons déjà étudiés : il est pire encore que le mal qu'il prétend guérir. Dieu nous garde d'un tel remède!

II. — La religion.

L'élément religieux a donc, dans toute société, une importance de premier ordre. Il n'est pas étonnant, par suite, qu'on soit tenté de lui attribuer une influence non seulement prépondérante, mais absolue, sur la bonne marche des sociétés humaines. La première partie de cette étude nous a conduits à constater qu'il est nécessaire; nous devons nous demander maintenant s'il est suffisant.

Vous vous souvenez sans doute d'un certain khalife qui s'appelait Omar et dont le plus beau titre de gloire, celui qui a fait passer son nom à la postérité, est d'avoir brûlé la bibliothèque d'Alexandrie. L'histoire nous a conservé le dilemme qui l'a porté à commettre cet autodafé, avec la tranquillité d'un sage faisant le bien : « Si ces livres disent la même chose que le Coran, nous n'en avons que faire; s'ils disent le contraire, il faut les supprimer. »

Cet Omar est le vrai patron des gens qui pensent que la religion peut tout et suffit à tout; il a laissé beaucoup de sectateurs en tous pays, autant peut-être chez nous que chez les Turcs. Étudions cette doctrine suivant la méthode; voyons quelle mesure les faits vont nous donner de sa vérité.

Puisque la religion catholique est celle de la majorité des Français, et puisque je prends à partie des catholiques (je ne m'en défends pas!), cherchons s'il est vrai que le catholicisme suffise, sans aucune autre institution sociale, à assurer la prospérité.

Quels sont, d'après vous, les peuples les plus prospères, les plus féconds, ceux qui jouissent au plus haut degré de la paix sociale, ceux qui grandissent, qui colonisent, qui exercent la plus forte action sur les affaires du monde?

Ce sont, n'est-il pas vrai, l'Angleterre, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis. Ils ne sont pas catholiques.

Quels sont maintenant les peuples les plus catholiques?

C'est la France, c'est l'Italie, c'est l'Espagne, c'est le Portugal, c'est le Brésil, c'est l'Irlande, c'est la Pologne. Il est pénible de constater qu'aucun de ceux-là ne mérite d'être cité comme modèle.

Que nous servirait de détourner les yeux de la vérité, de la vérité indiscutable et aveuglante pour pouvoir conserver nos illusions? L'étrange emploi que ce serait faire de notre raison! N'est-il pas plus sage, et je dirai aussi plus chrétien, de travailler à nous rendre compte des causes de cet affligeant contraste?

Les explications ne manquent pas; voici d'abord celle des adversaires : « cela prouve tout simplement que le catholicisme et la prospérité sont incompatibles. »

Il ne faut que deux mots pour leur répondre. D'abord il existe des États à la fois catholiques et prospères : voyez les provinces basques, la Bavière, les petits Cantons suisses, le Canada, l'Allemagne du Sud à certains égards. La France, à diverses époques, l'Espagne après l'expulsion des Maures, l'Angleterre au moyen âge ont connu la prospérité et la vraie grandeur autant qu'aucun peuple du monde : et ces nations étaient alors catholiques. Et puis nous ne voyons pas quel vice inhérent au catholicisme empêcherait la prospérité sociale. Notre religion vaut bien celle des Chinois!

Cette explication-là ne vaut donc rien. Voici maintenant celle des mystiques : « Le démon favorise les infidèles et persécute les fidèles pour ébranler la foi. Les livres saints sont remplis de

sentences et d'exemples sur la prospérité des méchants et les épreuves du juste. »

O le bon diable! et qu'il vient à propos pour nous dispenser de chercher une bonne raison! Pourtant il est bien visible que, toutes conditions égales d'ailleurs, les familles les plus véritablement religieuses de votre voisinage à tous sont généralement les plus unies, les plus heureuses, les plus prospères. Le comte de Maistre (un grand partisan du démon, pourtant) considérait déjà comme acquis que, même en cette vie, la plus grande somme de bonheur appartient à la vertu. Que Dieu se plaise quelquefois à éprouver par la souffrance ses plus fidèles serviteurs, à épurer leur âme dans l'adversité, pour y voir fleurir les plus rares et les plus nobles vertus, je n'y contredis point; mais il n'a pas donné la misère comme le prix dont tous ses fidèles dussent acheter le bonheur de la vie future. Il ne se fait pas une si haute idée de la vertu du troupeau humain; il sait mieux que personne que nulle vie ne va sans beaucoup d'épreuves et que la pratique exacte de sa loi en implique assez pour le commun des mortels. D'ailleurs, en maint passage, la Bible donne la prospérité matérielle comme une marque de la bénédiction de Dieu. C'est là la règle, le contraire est l'exception. Il faut considérer enfin que la souffrance d'un peuple est faite autant de misère morale que de misère matérielle, et l'on ne dira pas que celle-là est un signe d'élection!

Laissons donc le diable à ses affaires. La religion ne lui confère pas, d'une façon habituelle, le pouvoir de faire le malheur des honnêtes chrétiens; elle le représente seulement comme cherchant à nous détourner de nos devoirs. Là se limite son rôle ordinaire, mais il ne peut s'en acquitter qu'autant que nous consentons à être ses complices.

Voici enfin une troisième explication beaucoup plus plausible que les deux autres : « Si les peuples modèles sont plus prospères, c'est qu'ils sont plus religieux, bien que pratiquant parfois une religion inférieure. »

Tant que vous voudrez, mais vous déplacez la question sans la résoudre. Expliquez-moi donc alors comment il se fait que

les peuples les plus catholiques ne réussissent pas à être aussi religieux que les autres...

Vous aurez beau faire, vous ne sortirez pas de là et je vois qu'il faut vous venir en aide. Rappelez-vous la parabole du semeur et réfléchissez que, pour faire un champ de blé, il ne suffit pas d'avoir de bonne graine, mais qu'il faut aussi une bonne terre bien cultivée.

Il y a, en dehors de l'Église, chez les peuples catholiques souffrants, quelque chose que vous ne voyez pas et qui arrête, qui paralyse, qui détruit l'action de l'Église.

Ce quelque chose opposé à l'état religieux est l'état social; ce sont *des dispositions d'ordre temporel prises par les peuples dans l'organisation des affaires de famille, dans l'organisation des moyens de production, dans l'organisation des salaires, dans l'organisation administrative ou politique.*

Quand l'Église travaille sur une société stable, douée de cohésion, de traditions, d'esprit de suite, elle fonde dans la nation un établissement solide, durable; quand elle a affaire à une société instable, sans lien, sans cohésion, sans suite, elle n'aboutit à rien qui dure sur place, et les efforts du plus merveilleux dévouement sont perdus pour la prospérité de ce peuple.

Voyez plutôt : elle a christianisé l'Empire romain; mais, à cause de la désorganisation sociale de ce grand corps de nations décrépites, elle n'a pas réussi à lui infuser une vie énergique, et le monde romain s'est écroulé sous l'assaut des Barbares païens. Chez ces nouveaux venus, au contraire, elle a trouvé la famille fortement organisée, le corps social ébauché d'une façon sommaire mais vivace, et, en dépit de toutes les vraisemblances, c'est avec eux qu'elle a fait la civilisation chrétienne. Voilà un fait historique qu'on ne saurait trop méditer. Il y en a bien d'autres. Pareillement, les Bretons convertis de la Grande-Bretagne ont disparu comme peuple devant les Angles et les Saxons païens. Pareillement encore les Irlandais catholiques ont été vaincus et sont opprimés depuis trois siècles par les Anglo-Saxons protestants. Pareillement, enfin, la Pologne catholique est tombée sous la domination de la Russie schismatique. Il faudrait faire pro-

fession de mépriser l'histoire pour prétendre, en face de tant de mémorables exemples, que la religion catholique suffit à assurer la prospérité.

Quand les missionnaires veulent établir et fixer la foi chrétienne chez des sauvages, que font-ils? Ils ne se contentent pas de les baptiser, de leur apprendre le catéchisme et les pratiques de la religion catholique; non! ils commencent par les soustraire à leur genre de vie. Ils savent que la religion ne saurait avoir une prise durable sur ces chasseurs, et ils en font des agriculteurs. Ils voient donc clairement que le premier et le plus grand obstacle à l'établissement de la religion est l'état naturel instable de la société sur laquelle ils opèrent.

Pourquoi les missionnaires qui évangélisent la France n'ont-ils pas la même clairvoyance?

Du haut en bas du clergé, nous entendons la même plainte sur le malheur des temps retentir avec une monotone désespérance : « La foi s'en va; on ne nous écoute plus! » D'où vient que bien peu cherchent les causes profondes du mal pour y apporter un remède efficace? Ce n'est pas, Dieu merci! que le dévouement soit éteint dans le clergé français; c'est parce que ce dévouement ne sait pas dans quel sens agir.

En raison de la complication de notre société, le problème à résoudre est beaucoup moins simple que chez les sauvages, la solution n'y apparaît pas à première vue; mais au fond il est le même, il ne s'agit que de l'étudier.

Malheureusement, nous sommes trop portés à délaisser les solutions justes, quand la poursuite en est trop ardue. On se rabat alors sur les fausses; on invente remède religieux sur remède religieux, on multiplie les *œuvres*, les confréries avec plus de zèle et de dévouement que de réflexion; on couvre de cataplasmes ce pauvre corps social qui manque surtout d'une bonne hygiène. Cherchez la cause première de tant de fausses manœuvres qui aboutissent à autant d'avortements : c'est l'erreur d'Omar. Habitués aux vérités toutes faites en matière religieuse, les catholiques sont trop portés à demander à l'Église des solutions toutes faites en matière sociale.

En mon âme et conscience je tiens cette erreur pour la plus déplorable de celles que j'ai étudiées déjà dans cette Revue, car elle cache un grave devoir aux hommes les plus disposés à l'accomplir.

Les sceptiques excellent à détruire, mais n'ont jamais rien fondé; ils s'appliquent consciencieusement à leur métier de démolisseurs, et l'on ne saurait leur demander autre chose; mais qu'adviendra-t-il de nous, si les croyants, réserve de l'avenir, continuent à s'épuiser en efforts stériles au lieu de se préparer, par une étude approfondie des plans de l'édifice social, à la tâche de reconstruction qui leur incombe? L'erreur d'Omar est un mol oreiller, mais c'est un oreiller d'autant plus dangereux qu'en endormant la raison, il laisse éveillé le zèle et conserve au dormeur les apparences de la vie. En démasquant cette erreur fondamentale, j'ai conscience d'accomplir une œuvre souverainement bonne : j'irai jusqu'au bout.

Non! il n'est pas vrai que l'Église catholique donne la solution de *tous* les problèmes sociaux, ni qu'il suffise de savoir l'Évangile et le catéchisme pour être apte à les résoudre *tous*.

L'Église refuse catégoriquement de se prononcer, en vertu de la révélation sur des matières étrangères à la révélation et laissées par Dieu à l'expérimentation du genre humain.

S'agit-il des formes de gouvernement? Elles sont assurément de la plus haute conséquence sociale. Que dit l'Église là-dessus? — Rien.

S'agit-il de l'organisation de l'armée? Question vitale. Qu'enseigne l'Église là-dessus? — Rien.

S'agit-il de savoir si l'administration de l'État doit être centralisée à la capitale ou répartie entre des circonscriptions territoriales de divers degrés jouissant d'une autonomie plus ou moins étendue? Question considérable. Qu'enseigne l'Église là-dessus? — Rien.

S'agit-il de l'organisation de l'atelier : le faut-il petit ou grand, à la campagne ou à la ville, sous la direction d'un patron ou d'une compagnie, ou des ouvriers eux-mêmes, avec des salaires ou des subventions, avec des engagements permanents ou momen-

tanés, etc.? Questions si graves et si actuelles! Qu'enseigne l'Église là-dessus? — Rien.

S'agit-il de régler l'ordre des successions, question grosse de conséquences à l'égard des traditions de famille, à l'égard de la stabilité de l'atelier et de l'État? Qu'enseigne l'Église là-dessus? — Rien. Rien. Rien.

Dira-t-on que l'éducation catholique donne à l'homme des notions assez nettes du bien et mal qui le préparent à trouver aisément les solutions nécessaires? C'est absolument faux. De tels problèmes sont trop complexes, pour être résolus par un simple effort de bon sens. L'expérience le fait assez voir.

Êtes-vous unis, catholiques, sur ces questions essentielles? vous êtes divisés sur toutes.

Rappelez-vous le spectacle attristant qu'ont présenté vos pères, avec leurs funestes divisions en libéraux et ultramontains, spectacle tout prêt à se reproduire à la moindre occasion avec son orchestre de polémiques aussi peu chrétiennes que possible. Un peu de science sociale (je l'affirme, car j'en ai vu l'expérience), un peu de science sociale, et vos pères, au lieu de s'annihiler dans des luttes fratricides, auraient vu grandir l'ascendant que quelques années de sagesse leur avaient acquis, il y a quarante ans; ils auraient pu former un parti de gouvernement et entreprendre virilement la reconstitution de la France. Un peu de science sociale et vous aurez vous-mêmes ce qui leur a manqué.

L'aristocratie française a-t-elle jamais été plus attachée qu'aujourd'hui aux pratiques de la religion? Elle n'en est pas pour cela plus vivante, ni plus consciente de son rôle. Comme au temps de Mme de Sévigné, nous ne voyons les grands noms qu'à propos de petites choses. Un peu de science sociale, et tant de gens à qui il ne manque que la connaissance de leurs devoirs les rempliront pour le plus grand bien du pays.

Même chose dans le monde du travail (1).

Les patrons catholiques font quelquefois des merveilles de dévouement et de générosité; mais, faute de science sociale, ils s'en-

(1) Voir *La Science sociale*, t. I, p. 193 et suiv.

gagent dans des expériences souvent hasardées, quelquefois dangereuses.

Ici, ils préconisent la participation aux bénéfices, ouvrant de leurs propres mains la porte au socialisme.

Là, ils organisent dans leur personnel force associations religieuses. Dieu me garde de médire d'eux. Personne n'honore plus que moi leur caractère et leur sollicitude pour leurs ouvriers; ils sont avant tout de bons patrons, des patrons qui patronnent, et c'est pourquoi la paix règne dans leur usine; mais est-on condamné à admirer ces sociétés de toute sorte qui groupent *séparément* aux heures de repos, ici les pères, là les mères, là les jeunes gens, ailleurs les jeunes filles, soit pour la prière, soit pour la récréation? La divine institution de la famille n'est-elle pas quelque peu disloquée par ces trop fréquentes séparations de corps? Espère-t-on avoir découvert une combinaison mieux appropriée qu'elle à l'éducation, au culte, aux récréations?

Ces sympathiques fondations industrielles me font toujours songer aux Réductions du Paraguay. Elles étaient savamment réglementées; tout y marchait à la cloche; elles ont fait l'admiration des voyageurs. Pendant deux cents ans, les Pères Jésuites ont obtenu de fort jolis résultats, tant au point de vue social qu'au point de vue religieux; mais quand ils ont disparu tout s'est écroulé. Pourquoi? c'est que c'étaient des créations artificielles, en dehors de l'éternel plan divin, ne subsistant pas par elles-mêmes; parce que les Jésuites sont restés jusqu'au bout la cheville ouvrière du système; parce qu'ils n'ont pas pu ou pas cru devoir constituer la famille sur elle-même, dans son essentielle intégrité et substituer à leur patronage dans le travail un patronage laïque sur le modèle de tous les patronages du monde, mieux à même qu'eux de mener à bien une telle besogne, poussant des racines plus profondes dans la population indigène et moins exposé qu'eux aux revers de fortune qui font l'histoire de leur ordre.

Que l'un des patrons que je viens de dire cède la place à un mauvais patron, même un catholique (il y en a!), et, en dépit de toutes ses confréries, à cause d'elles, peut-être, l'usine qui

était un paradis sera vite un enfer. Que les confréries, au contraire, disparaissent et que le bon patron reste, la paix restera et la religion aussi. Cela se voit ailleurs.

J'ai dit qu'il y a de mauvais patrons catholiques; j'aurais pu dire qu'il y en a beaucoup. Allez dans les agglomérations industrielles; vous trouverez couramment des patrons qui visitent une ou deux fois par quinzaine, pour le compte de la Société de Saint-Vincent de Paul, une ou deux familles d'ouvriers *des autres*, et qui en ont une quinzaine *à eux*, dans la plus noire misère, dont ils ne se soucient pas. Est-ce dans l'ordre?

Les patrons remplissent si mal leurs devoirs en France, que des hommes dévoués, mus par le sentiment religieux, se sont préoccupés de les remplir pour eux. L'Œuvre des cercles catholiques, notamment, a rendu un immense service à la cause de la paix sociale, en appelant l'attention de la classe dirigeante sur le dévouement qu'elle doit à la classe dirigée. Malheureusement pour son avenir, personne ne peut suppléer le patron dans l'accomplissement des devoirs du patronage, parce que toute organisation extra-patronale manque de prise sur l'ouvrier.

Le patron seul connaît les besoins quotidiens de ses ouvriers. Il est maître de l'organisation du travail et du salaire. Par là, la paix de son atelier dépend de lui et de lui seul.

Ses intérêts sont les intérêts mêmes de ses ouvriers.

Enfin il est plus accessible que tout autre au sentiment d'une pitié agissante pour leurs souffrances. Les nombreuses misères que les faits divers des journaux amènent tous les jours à notre connaissance nous émeuvent assez peu, mais quand notre voisin tombe d'un échafaudage et que sa veuve et ses enfants sont dans la misère, nous sommes tout prêts à vider notre bourse.

L'association entre dirigeants sera très utile à la résolution des problèmes du travail, s'il s'agit de patrons qui s'associent pour étudier les meilleures solutions, pour s'exciter par l'émulation à l'accomplissement de leurs devoirs et pour mettre en commun les risques les plus onéreux du patronage.

Dans cette association, admettez les gens du monde : vous donnez entrée à l'incompétence, à l'indifférence, à l'impuissance.

aux bavardages sans raison et sans fin. Admettez les ouvriers : c'est le gâchis; vous ouvrez la porte à la Bête du Nombre.

Nous savons par expérience que les meilleures et les plus actives influences sont impuissantes à conjurer les redoutables effets de l'antagonisme établi par de mauvaises institutions sociales. Sans remonter plus haut, n'avons-nous pas vu des grèves sauvages éclater, ces deux dernières années, en Belgique et à Decazeville, sur les deux bassins houillers les plus catholiques du monde? Le dévouement collectif, *anonyme*, de la classe dirigeante à la classe dirigée, aussi étayée d'ailleurs qu'on voudra sur la religion, est, par nature, inefficace, insuffisant.

Que dirons-nous des mille ingéniosités de la charité catholique? Rien n'est plus respectable, assurément; mais puisque j'ai assumé aujourd'hui le devoir de tout dire, je dirai toute la vérité. « Aucune théorie ne saurait justifier l'abandon de ceux qui souffrent... Au risque de compromettre l'avenir et à défaut de meilleures combinaisons, il faut d'abord panser les plaies sociales avec les moyens qu'on a sous la main (1). » Le Play a pris soin par là de répondre d'avance à une objection prévue contre son œuvre. Je souscris comme tout le monde à cette parole, mais je ferai avec lui les réserves nécessaires. « Les corporations vouées au soulagement des malheureux sont loin d'être complètement bienfaisantes. Plusieurs d'entre elles viennent même aggraver le mal, en donnant à la pauvreté un caractère endémique, et en masquant par des palliatifs les vrais moyens de guérison (2). »

Voilà qui met à nu un travers assez répandu dans le monde charitable, ce travers qui consiste à ne voir comme solution sociale que la charité dans l'acception la plus étroite du mot.

Eh bien, c'est encore une forme de l'erreur d'Omar contre laquelle il importe de se mettre en garde.

Quoi! il sera dit qu'au sein d'une civilisation si fière d'elle-même, un ouvrier père de quatre ou cinq enfants ne doit pas pouvoir nourrir sa famille sans recourir à la charité privée, ou

(1) *La Réforme sociale en France*, t. III, p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 8.

publique! Il sera dit qu'après dix-huit siècles de christianisme la guerre intestine devient l'état normal de l'atelier de travail! Cette harmonie grandiose de la création qui commence à l'être inorganique, qui le cristallise suivant les plus belles et les plus pures formes de la géométrie, qui enroule la liane flexible en hélices légères, qui respire sous la fraîcheur des fleurs, qui donne la grâce à la gazelle, la souplesse au tigre, la majesté au lion; il sera dit que cette harmonie qui rayonne par tout l'univers dans la gamme des couleurs, des sons et des parfums et que l'homme lui-même peut mettre jusque dans les moindres productions de son génie, s'arrêtera devant la plus belle et la plus noble des créatures de Dieu, et que la famille de l'ouvrier est destinée par nature, depuis un siècle seulement, et pour tous les siècles à venir à ne pouvoir vivre du travail de son chef! Qui donc ose proférer un tel blasphème? Dieu a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front; où a-t-on pris qu'il l'ait condamné à le mendier?

Sachons comprendre qu'il y a là un problème que la charité ne peut pas résoudre; qu'elle est faite pour des cas particuliers et non pour le cas général. Dieu, qui a doué l'homme de libre arbitre, lui a confié, par le fait même, le soin et la responsabilité de l'harmonie sociale. Les passions humaines la troublent, mais les erreurs humaines la détruisent, et de ces erreurs les gens de bien eux-mêmes sont coupables. Combien d'entre eux font le mal sans le savoir! Combien d'honnêtes gens sont des patrons condamnables!

La nomenclature des œuvres de charité est interminable : je ne saurais les étudier toutes; le lecteur pourra le faire lui-même à la lumière de la science sociale. Quelques-unes sont bonnes, très bonnes même; beaucoup sont simplement inoffensives; plusieurs sont franchement mauvaises. Est-ce une bonne œuvre, par exemple, que d'aller prendre des orphelins dans les campagnes et d'en faire des ouvriers pour les ateliers parisiens? Que j'aime mieux le dévouement intelligent qui, au fond d'une province éloignée, s'attache à donner autant que possible aux orphelins une *famille-souche* et qui en fait de braves cultivateurs, d'hon-

nêtes Auvergnats! Le dévouement intelligent est si rare chez nous que je ne résiste pas au plaisir de saluer celui-là en passant.

La multiplicité des bonnes œuvres prouve certainement la grandeur du mal; mais, à côté de cela, elle a le grave inconvénient de faire négliger la recherche du véritable remède. Comment ne pas se déclarer satisfait quand on peut montrer un si monumental système de palliatifs? Comment penser qu'il peut y avoir ailleurs quelque chose d'essentiel et de primordial, quand on dépense déjà à tant d'*œuvres* tant de temps et tant d'argent?

Vous connaissez des *hommes d'œuvres?* Ils mettent une grande activité au service d'un grand dévouement. De 8 heures du matin à 10 heures du soir, ils courent les quatre coins de la ville; ils placent des domestiques, ils recueillent des vieux papiers; ils font du courtage d'assurances; ils président toutes sortes de bonnes œuvres, et, le soir, ils vont faire la partie de billard charitable, pendant que Madame assiste à une réunion de dames patronesses de n'importe quoi.

Que font les enfants (quand des gens si occupés ont des enfants)? Les fils sont internes chez les Jésuites, les filles sont pensionnaires au Sacré-Cœur. Voilà une famille parfaitement désorganisée... Que restera-t-il de tant de zèle? beaucoup d'argent englouti dans le gouffre insatiable de la misère, beaucoup de temps et de bonne volonté perdus, et des enfants, — je devrais dire des orphelins, — qui trop souvent couvrent de railleries la monomanie paternelle.

En France, les familles catholiques sont souvent aussi désorganisées que les autres; leurs enfants sont parfois aussi mal élevés! Le clergé lui-même est trop souvent imbu, à son insu, de préjugés révolutionnaires; trop souvent il est désintéressé de la recherche de la vérité sociale, ignorant des conditions de la paix de l'atelier et de la prospérité de la famille. Il n'y a pas lieu d'insister; c'est assez connu. Je terminerai cependant par une anecdote instructive.

Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent l'importance de la résidence rurale des classes élevées; ils savent qu'elle est la condition expresse du patronage agricole; ils savent que, sans pa-

tronage agricole, il n'y a pour la France aucune chance de relèvement ; ils savent tout cela à n'en pouvoir douter. Eh bien, tout le monde ne le sait pas.

Un homme, un sage, après avoir conquis dans l'industrie une honorable fortune, avait acheté un domaine rural pour enraciner, suivant l'usage anglais, sa famille dans le sol de la patrie. Cet homme avait fait de la science sociale plus que vous et moi, je vous assure, il était parfaitement sûr de ses conclusions. Et voilà qu'un évêque vient dire un jour au fils de ce sage : « Comment pouvez-vous passer votre vie dans un trou pareil? A votre place, avec votre fortune, j'habiterais Paris. » — Ceux qui l'ont entendu n'oublieront jamais l'accent de douleur et d'indignation de ce père s'écriant : « Cet évêque pervertit mon fils ! »

O catholiques ! vous avez beaucoup à apprendre ; vous êtes, en dehors de la religion, sujets à de grandes erreurs. Vous faites de la démocratie; vous faites du socialisme, et vous vous croyez de profonds réformateurs, quand vous avez accolé l'épithète « catholique » à la démocratie et au socialisme. Avec de telles erreurs, on perd sûrement une nation. Vous travaillez à la démolition sociale aussi bien que vos adversaires, avec autant d'ardeur, plus d'abnégation et un aveuglement qui chez vous est invraisemblable. J'ai mille fois raison de vous répéter que l'erreur d'Omar est la plus dangereuse de toutes.

Je vous adjure de laisser de côté ces illusions malheureuses et d'entrer résolument dans l'étude sérieuse, méthodique, de la science des sociétés. Méditez ce mot du grand Fénelon, plus vrai aujourd'hui que jamais : « Nous manquons beaucoup plus de raison que de religion. »

Vous avez la vérité religieuse : n'en prenez pas orgueil et ne croyez pas que votre esprit puisse trancher sans étude et sans méthode toutes les graves questions sur lesquelles il n'a pas plu à Dieu de vous donner ses révélations. Ne faites pas comme ces Juifs qui disaient : « Nous sommes les fils d'Abraham ! » et qui pensaient que c'était assez. De grâce, ne tombez pas dans l'erreur d'Omar !

E. GUERRIN.

LES

ENGAGEMENTS DANS LE TRAVAIL.

LE RÉGIME FÉODAL [1].

I.

A repasser l'histoire du régime féodal en Europe, voici ce qu'on apprend : il s'établit en Gaule après l'invasion des Francs, au cinquième siècle ; en Normandie, mieux que jamais, après l'invasion des Normands ; dans les Deux-Siciles et en Italie, après la conquête de Robert Guiscard ; en Angleterre, après la prise de possession du pays par les 60,000 Normands qu'y avait amenés Guillaume ; en Russie, quand les compagnons de Rurik organisèrent leur domination dans le pays ; en Hongrie, quand le roi Étienne Ier, conquérant son royaume sur ses propres sujets, les obligea à quitter la vie nomade pour se fixer à la terre.

Ces exemples et tous ceux que l'érudition la mieux informée y pourrait ajouter, précisent dès à présent la raison d'être essentielle du régime féodal.

Il a toujours été établi par des gens qui ont conquis le pays avec l'intention formelle ou le besoin impérieux de tirer du sol le plus de ressources possibles. C'est un procédé de colonisation.

Ce n'est pas à dire que les conquérants, dont il est ici question, aient toujours agi sur une autre race que la leur pour établir le régime féodal : c'est parfois leur propre race qu'ils ont pliée à ce régime, comme on le voit par le fait d'Étienne Ier.

Je n'en apporte pas pour exemple l'installation prétendue féo-

(1) Voir les précédents articles, t. I, p. 393 ; t. II, p. 22 et 531 ; t. III, p. 186.

dale des premières colonies de l'Amérique du Nord : il s'agit là d'une féodalité singulièrement éloignée de ses origines.

Je ne veux parler ici que de la féodalité dans sa forme pure et caractéristique. Je vais faire comprendre comment elle s'est faite : c'est le meilleur moyen de la définir. Reprenons l'exemple des Francs. Ces envahisseurs arrivent en Gaule. Arrêtés par l'Océan, ils ne peuvent plus avancer ; poussés par le flot intarissable des migrations germaniques, ils ne peuvent plus revenir en arrière. Ils ont arraché des mains des vaincus d'abord les vastes espaces que les anciens occupants avaient laissés incultes, fatigués qu'ils étaient de travailler pour voir chaque année leurs moissons détruites par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le Gépide, l'Hérule, le Burgonde, l'Aleman, le Hun, et les masses qui tombent coup sur coup des forêts de la Germanie sur l'Europe occidentale. Les Francs s'emparent aussi des domaines incommensurables du fisc romain : un bon tiers du sol était entre ses mains. Des milliers de propriétaires gallo-romains avaient depuis longtemps préféré abandonner leurs terres à cet insatiable usurier que suer pour le payer. Enfin, aux terres laissées en friche et aux propriétés du fisc les conquérants peuvent joindre les biens dont ils ont dépouillé les vaincus.

A ce moment, la situation est très nette.

D'un côté, des conquérants décidés à garder une proie qu'ils ne peuvent lâcher sans périr, puisqu'il n'y a pour eux de ressources ni en deçà ni au delà de la terre qu'ils occupent, ni dans les produits de cette terre ; nécessité d'assurer par le développement de ces produits le développement et la puissance de leur race ; impossibilité de mettre bas les armes pour entreprendre de cultiver de leurs mains, parce que les vaincus ressaisiraient leurs biens ; en un mot, un avenir à assurer, un atelier agricole et des animaux pour l'exploiter et le féconder, des instruments pour le cultiver, et pas de bras.

De l'autre côté, des vaincus qui demeurent avec leurs deux bras sans libre atelier où les occuper au gré de leurs besoins ; des gens qui, avec les regrets d'une indépendance perdue, se trouvent en face de la question de savoir s'ils auront à manger au-

jourd'hui et demain. Y a-t-il pour le vaincu un moyen d'être assuré de l'emploi et du résultat de sa main-d'œuvre? Comment le conquérant, devenu maître de l'atelier, sera-t-il sûr de compléter tous les éléments du travail, qu'il détient, par la main-d'œuvre qui lui manque?

Il n'y a qu'un moyen, c'est de s'entendre. De là naît le système d'Engagements que nous allons voir.

Le plus fort fait ses conditions; l'usurpateur dit aux anciens occupants : « Toute cette terre m'appartient en pleine propriété. Je l'ai prise et, comme je suis le plus fort, je la garde. Vous êtes une famille, deux, trois, dix familles : le domaine qui m'est échu par les chances de la guerre est assez grand pour nous nourrir tous, vous et moi. Je vais vous tailler à chacun dans ce domaine une part très grande dont je resterai le propriétaire, mais dont je vous laisse la jouissance. A moi, je me réserve, à titre de maître, une part plus grande en propriété et en jouissance. Vous n'avez pas à vous plaindre; je vous donne ce qui vous manque : un atelier complet, des champs, des charrues, des animaux; donnez-moi en retour ce qui me manque, votre main-d'œuvre; venez travailler la part que je me réserve. De cette façon, le sol que nous occupons produira à satiété pour vous et pour moi. Si vous rejetez mes propositions, vous vous ôtez vous-mêmes le pain de la bouche, et nous n'en finirons plus de lutter l'un contre l'autre. Si, au contraire, nous faisons marché de bon compte, il est bien entendu, pour votre sûreté encore plus que pour la mienne, que vous ne pourrez sous aucun prétexte me refuser le travail que je vous demande et sans lequel mon domaine resterait en friche, de même que je m'engage à ne vous retirer sous aucun prétexte l'atelier dont je vous concède la jouissance et sans lequel vous ne pourriez pas vivre. »

Voilà, en raccourci, le Régime féodal. C'est un *engagement permanent forcé* puisque, une fois formé entre le patron et l'ouvrier, ni l'un ni l'autre, comme on vient de le voir, n'en peut sortir à son gré (1).

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 189.

II.

Il est très remarquable que le Régime féodal ne s'est établi nulle part, sinon à la suite d'une conquête, et qu'il a été partout, pour les conquérants, un moyen pratique de coloniser le pays conquis : à la suite d'une conquête, c'est-à-dire après une mainmise sur la propriété du sol ; moyen de colonisation, c'est-à-dire établissement définitif d'une race, en masse compacte, sur un sol conquis. Tous les exemples que j'ajouterai à celui des Francs mettent dans tout leur jour ces deux caractères intéressants du Régime féodal.

Les Normands du neuvième siècle font leur proie des plaines du bassin de la Seine. Ils commencent par dévaster et massacrer à plaisir, pour devenir maîtres. Quand Rollon arrive, c'est d'un désert qu'il prend possession : « Le pays est inculte et abandonné ; plus de charrue qui laboure la terre ; plus de bestiaux pour la féconder ; la population elle-même a fui (1). »

Par quel miracle la prospérité reparaît-elle presque subitement dans ces champs dévastés et partout à la fois ? Comment les nouveaux venus s'y installent-ils ? Comment y vivent-ils ?

Rollon organise la conquête, il colonise suivant le procédé très simple que j'indiquais tout à l'heure : pour fixer son peuple sur une terre dont il s'est rendu maître, Rollon découpe au cordeau dans le pays conquis de grands domaines. Afin que les plus forts ou les plus avides de ses soldats ne se trouvent pas maîtres de tout le pays, et que les autres ne soient pas privés du nécessaire, Rollon fait lui-même les parts. Il les distribue aux chefs de son armée : « Illam terram suis fidelibus funiculo divisit. » Il leur dit : « Nous sommes maîtres de ces terres,

(1) Terra inculta est vomere, pecudum et pecorum grege omnino privata, hominumque præsentia frustrata. (Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum* ; ap. Duchesne, p. 83.)

mais pour que nous y vivions, installons-y des gens qui les cultivent sous nos ordres et notre protection (1).

Le Régime féodal est établi dans le pays qu'arrose la Seine.

En Angleterre, au onzième siècle, même cérémonie. Après Hastings et la conquête achevée, il reste sur le sol anglais 60,000 conquérants à caser et à faire vivre. Il y a deux choses à faire : rester propriétaire de la terre conquise, et la cultiver. Guillaume, un instant embarrassé, se demande avec inquiétude comment et par qui les domaines saxons seront occupés et exploités (2). L'embarras n'est pas long ; les Normands recommencent l'opération qui avait si bien réussi à leurs pères aux bords de la Seine : « Des Saxons autrefois libres furent attachés à la terre qui leur avait autrefois appartenu (3). » On trouve cette mention dans les chroniques : « Lors de l'invasion, l'homme libre qui possédait ce manoir est devenu vilain (4). »

Le *grand terrier* anglais, le *Livre du jugement dernier* (Domesday-Book), qui prononçait l'expropriation irrévocable des anciens possesseurs, en fait foi ; après la conquête, « on assiste à l'intrusion de tout un peuple au sein d'un autre peuple, dont les fractions éparses ne sont admises dans le nouvel ordre social que comme propriétés personnelles, comme *vêtement de la terre*, pour parler le langage des anciens actes. Les familles déshéritées alors tombent dans la classe des ouvriers, des paysans. Au centre du domaine, sur une partie réservée, habite le Normand dans son manoir ; tout autour se pressent les masures des hommes de culture et de travail, des fermiers et des artisans. Ces deux terres, ajoute Aug. Thierry sont en quelque sorte entrelacées l'une dans l'autre ; elles se touchent par tous les points (5). » C'est le Régime féodal.

(1) « Securitatem omnibus gentibus in sua terra manere cupientibus fecit. » (Dudon, *loc. cit.*, p. 85.)

(2) « Rex tenuit magnum consilium et graves sermones habuit cum suis proceribus de hac terra quomodo incoleretur et a quibus hominibus. » (Chron. sax.)

(3) Bracton, *De regibus et consuetudinibus regni Angliæ ;* lib. II, cap. II, § 1 (éd. Londres, 1569, f° 263).

(4) « In hoc manerio erat tunc temporis quidam liber homo qui effectus est unus de villanis. » (*Domesday Book*, t. I, f° 1.)

(5) Aug. Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, t. II, liv. VI, p. 288-289.

D'autres Normands avec Robert Guiscard vont l'établir encore par la conquête dans les Deux-Siciles. Ils prennent ou se font donner en Campanie d'immenses terrains et ils reçoivent ou s'arrogent de ce fait le droit d'en tirer des services ou des redevances : « Et une part richissime de Terre de Labour lui fust donnée qui lui fist tribut, » dit un auteur en parlant d'un des envahisseurs (1). Les Italiens, sentant qu'ils se sont donné des maîtres, veulent expulser ces conquérants. « Croyez-vous, répondent ceux-ci avec une bonhomie narquoise, que nous sommes venus ici pour en repartir? il y a trop loin d'ici chez nous (2). » Là-dessus, ils se distribuent d'une manière définitive tout le pays : « Guillaume reçut Ascoli; Dragon, Venouse, toute l'Apulie et la Calabre; Rainolfe eut le vaste pays du Mont-Gargano; son frère Anquetil, la contrée montagneuse d'Acerenza (3). » Les colons, de libres qu'ils étaient, devinrent dépendants, et les propriétaires de pâturages durent laisser paître les chevaux des vainqueurs. Là encore, « le Régime féodal, si énergique pour défendre et coloniser un territoire, lia immédiatement toutes les parties de la conquête (4) ».

Je ne rappellerai qu'en passant la conquête de la Russie par Rurik et l'établissement en ce pays du Régime féodal par ses compagnons, puis son organisation définitive et obligatoire au dix-septième siècle par l'énergique Boris-Godunow.

En Hongrie, le roi Étienne Ier, instruit par les moines venus de l'Italie et de l'Europe occidentale des bons effets du régime sous lequel vivaient ces pays, se résout à fixer à la terre les Hongrois toujours à demi nomades. Son projet soulève contre lui tout son peuple et il est obligé de reconquérir à la pointe de l'épée son royaume sur les récalcitrants. Vainqueur, le roi divise d'autorité toute la Hongrie, en vastes domaines, à la tête desquels il place des évêques ou des chefs devenus dociles, leur comman-

(1) Amat. *L'Yst. de li Norm.*; l. I. ch. XL.

(2) « Nouz no intrâmes en la terre pour en issirt si légèrement et moult nous seroit loing à retorner là dont nouz venimes. » (Amat, *loc. cit.*)

(3) Amat. *loc. cit.*

(4) Petit de Baroncourt. *De la politique des Normands pendant la conquête des Deux-Siciles*, p. 39.

dant de mettre le pays en culture par la main des rebelles obstinés réduits en servage. C'est à partir de cette conquête et de ce premier essai de colonisation que la Hongrie commença à compter parmi les États de l'Europe.

En Russie, le Régime féodal a duré jusqu'à l'ukase d'émancipation du 19 février 1861 ; en Hongrie, jusqu'au décret d'émancipation des révolutionnaires hongrois en 1848. Ce qui avait disparu de l'Europe occidentale depuis un siècle s'était maintenu jusque-là dans cette partie de l'Europe qui confine à « l'immobile Orient ».

Huit ans avant qu'il fût question de la faire disparaître en Russie, c'est-à-dire dans l'année 1853, et deux ans avant la révolution hongroise de 1848, Le Play a étudié sur le vif la constitution féodale.

Ses deux monographies des « Paysans à corvées des steppes d'Orenbourg » et des « Jobajjy à corvées des bords de la Theiss » nous aideront mieux que les chartes anciennes à connaître le mécanisme et le fonctionnement du système féodal (1).

III.

Le Régime féodal est, à l'origine, une organisation de l'*atelier agricole*.

La Coutume appelle les terres sur lesquelles se trouvent colloqués les maîtres du sol « terres à gaaigner ». C'est comme si elle disait : le sol cultivable constitue un atelier dont les patrons tirent tout le gain personnel possible.

J'ai déjà indiqué, en traits généraux, la combinaison faite par les possesseurs du sol pour obtenir la main-d'œuvre indispensable à l'exploitation fructueuse de leurs domaines. Il faut maintenant préciser.

Le Play me fournit un exemple excellent. Il a vu de ses yeux et décrit avec minutie les procédés grâce auxquels un seigneur

(1) *Les Ouvriers européens*, t. II, ch. II et VII.

russe du gouvernement d'Orenbourg, sur les pentes de la vallée du Volga, exploite une propriété de cent soixante-sept mille hectares. L'histoire de ce domaine est celle de tous les domaines constitués sous le régime féodal.

Cent soixante-sept mille hectares! Impossible de tirer parti d'un pareil domaine et de bénéficier de toutes ses ressources sans ouvriers. Et pour avoir des ouvriers, nécessité de leur procurer de bonnes conditions d'existence.

Le propriétaire prend, sur les cent soixante-sept mille hectares, sept mille hectares qu'il met de côté pour lui. Cette mesure lui suffit sans doute pour tous les besoins de la vie large qu'il entend se donner. C'est la *réserve;* c'est le grand atelier pour lequel il a d'abord besoin d'ouvriers.

Ici apparaît une combinaison tout ensemble simple, ingénieuse et merveilleusement efficace à assurer la vie de l'ouvrier, et, par là, la durée de l'atelier patronal.

Le patron, qui s'est *réservé* un atelier personnel de sept mille hectares, donne le reste des terres qui tiennent à son domaine aux familles qui l'entourent : il constitue à chacune d'elles une *tenure*, un petit atelier. Chaque tenure est composée de tout le nécessaire à une famille ouvrière agricole : habitation, animaux et outils propres à la culture, enfin d'une vaste étendue de terres. D'abord, quand on a du terrain à ne savoir qu'en faire, on n'y regarde pas de si près, et l'on taille largement. Puis aussi longtemps que la population n'est pas dense, il y a profit à lui laisser mettre en culture, tant bien que mal, une grande étendue de terrain. En troisième lieu, qui veut fixer les gens autour de soi et les garder à sa disposition, doit les intéresser par les avantages qu'il leur offre. Enfin, quand on entreprend l'exploitation d'une terre, on n'est pas sûr à l'avance que la culture sera productive. Dans ce cas, pour subvenir aux besoins éventuels des ouvriers, on compense la qualité par la quantité. On complète les ressources de la culture par les productions d'un grand espace de terre où il y a des pâturages, des eaux, des bois. L'exploitation des herbes, la pêche du poisson, l'abatage du bois et la cueillette des fruits sauvages, accroissent les ressources de la famille pour

la nourriture, ainsi que pour l'ameublement, l'éclairage et le chauffage des habitations.

Par ce moyen, « une famille ouvrière est installée, sans bourse délier, dans une portion de biens sur laquelle elle peut largement vivre et se développer en la cultivant : tous les fruits qu'elle en tire lui appartiennent (1) : » les produits des rivières, étangs et bois, les céréales, les légumes, les animaux et leur croît.

C'est ici qu'on saisit une première différence entre le Régime féodal et l'esclavage. L'esclave ne fait aucun travail dont le fruit soit pour lui : tout appartient au maître. Le serf recueille tous les produits de son travail.

Voilà les avantages et la sécurité donnés à la famille ouvrière. Ils peuvent compter pour quelque chose.

Ce n'est pas tout. Le patron joint à sa concession tous les droits utiles de la propriété, aussi larges que possible. Mais il se réserve le haut domaine ; ce n'est que prudence : qu'est-ce qui peut, en effet, l'assurer qu'une fois nantis, les tenanciers ne lui refuseraient pas les services qu'il entend obtenir d'eux en retour de ses dons? Dans les commencements, doutant encore de la valeur de sa combinaison, ne sachant si les ouvriers qu'il a choisis feront de bons travailleurs, il hésite même à leur concéder un usufruit complet : il le fait temporaire et révocable à son gré.

Mais il ne tarde pas à reconnaître que dans ces conditions la famille ouvrière, incertaine du lendemain, ne s'applique que mollement à l'exploitation.

Dans son propre intérêt, le propriétaire rend l'usufruit perpétuel. Pour stimuler le travail des pères, il leur donne l'assurance que ce travail profitera à leurs fils. Il s'engage à ne pas déloger le serf et à ne l'exproprier de sa jouissance sous aucun prétexte. Il ne se contente même pas de rendre l'usufruit *perpétuel;* il le fait *cessible*. Il permet à l'ouvrier de transmettre sa tenure soit par la succession soit par la vente. Tout ce que le propriétaire exige,

(1) Voir *La Science sociale*, t. III. p. 122.

c'est que, au moment où par *succession* le domaine va des mains du tenancier à son fils, on lui paie un *droit de mutation, de relief*. Ce droit est léger : le propriétaire ne l'impose pas comme une charge aux héritiers du tenancier, mais plutôt comme une reconnaissance implicite de son haut domaine.

Le seigneur autorise même le tenancier à vendre son bien, plus exactement son usufruit. Mais il n'acquiesce à *la vente* qu'à la condition que le cessionnaire exploitera comme le cédant, d'après les mêmes règles, mais aussi avec les mêmes charges, dont je parlerai plus loin.

La seule restriction apportée par le seigneur à la libre disposition que le tenancier a de ses biens, est ce qu'on a appelé la restriction de *troc*. Son domaine, — je dirai pourquoi, — ne peut être ni saisi ni hypothéqué pour dettes.

Somme toute, l'ouvrier a tous les droits utiles de la propriété : atelier, jouissance absolue des fruits de son travail; enfin, par la restriction de *troc*, il se trouve protégé contre sa propre imprévoyance. Son patron lui fait la part belle.

Mais, il ne faut pas l'oublier, le premier but du patron, en agissant avec tant de générosité, a été de s'assurer des ouvriers.

Ses terres sont « terres à gaaigner ». Ce qu'il veut, ce sont des produits dans son atelier, dans *sa réserve*, et des ouvriers pour cultiver cette réserve. Aussi, en paiement de tant de biens accordés aux tenanciers, le seigneur ne demande qu'une chose : c'est que chaque famille vienne exécuter les travaux de la culture sur les terres qu'il s'est réservées en propre. C'est là le mode de paiement de la tenure. Cela s'appelle les *Corvées*.

Ces corvées ne sont ni difficiles ni onéreuses : 1° elles sont le travail dû pour un paiement déjà reçu; 2° elles ne sont pas faites au caprice du maître ; mais, bien au contraire, déterminées à l'avance dans leur espèce et dans leur mesure.

Un serf, ouvrier agricole, n'est tenu qu'à faire des travaux de culture ; s'il est ouvrier charron, il est tenu à des travaux de charronnage, mais ne peut être obligé à des travaux de culture, auxquels d'ailleurs il serait inhabile.

De plus, le nombre de journées que chaque tenancier est

tenu de venir faire sur la réserve du seigneur est proportionnel à l'étendue de terres qui lui a été donnée, de manière que sa propre culture n'ait pas à souffrir de la perte du temps qu'il consacre à l'exploitation du maître. Un homme à qui sa famille fournit peu de bras et qui possède une tenure de deux hectares cinquante-neuf ares seulement doit vingt-six journées de son travail sur les terres du seigneur, ou, s'il y vient avec un attelage de deux bœufs, treize journées. Celui qui possède dix hectares trente-six ares doit cent vingt-cinq journées (1) : sa famille ou ses ressources lui permettent en effet d'avoir beaucoup de bras.

On le voit, ce n'est pas précisément l'homme qui est tenu vis-à-vis du maître, c'est sa terre. Il y a deux domaines en présence : celui du patron, le *domaine servi;* celui de l'ouvrier, que le seigneur a donné grevé d'une servitude, d'un certain nombre de journées de travail chez lui : c'est le *domaine servant.*

Chacune des familles de tenanciers qui représente un domaine servant est ainsi obligé à fournir des services agricoles à la réserve du maître.

Ce n'est plus l'esclavage personnel, mais le servage territorial, ni la dépendance personnelle d'un homme désigné vis-à-vis d'un autre homme, mais la dépendance d'une terre redevable d'un service à une autre terre. Le régime féodal n'est pas une subordination de personnes mais de terres.

Cette combinaison permet au seigneur, non seulement de tirer un profit personnel de ses terres, mais elle lui fournit, comme on va le voir, un moyen très naturel de multiplier ses ressources, de les varier, et de faire la prospérité de tout le pays qu'il habite..

IV.

Sur le modèle de l'atelier agricole se sont organisés en effet les ateliers des autres industries.

(1) Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. II, p. 300.

L'idée est vite venue au seigneur d'augmenter et d'étendre ses ressources par un procédé si facile et dont les résultats développaient si bien sa fortune.

Il installe sur son domaine tous les corps de métiers qui sont utiles à lui et à ses tenanciers, toutes les professions indispensables à une réunion d'agriculteurs. C'est ainsi qu'à Hatvan, en Hongrie, on trouve sur un domaine seigneurial sept artisans travaillant le fer, serruriers, taillandiers, maréchaux; vingt-sept artisans travaillant le bois, charpentiers, menuisiers, tonneliers, charrons; trente artisans travaillant la pierre, maçons, couvreurs; quarante employés pour la confection des vêtements, tisserands, tailleurs, cordonniers; six meuniers exploitant les moulins à eau du seigneur et du curé; dix-huit marchands établis préposés à l'entrepôt du sel; quinze juifs exploitant le petit commerce de colportage, dix-sept professions diverses (1).

Le seigneur a constitué à chacun de ceux qui exercent ces métiers ce qu'il avait concédé aux travailleurs de sa réserve : un atelier approprié au métier, une maison, un jardin, même un vignoble, une petite terre à maïs (2), enfin de quoi vivre.

En retour de ces biens, il est convenu que, au lieu de venir travailler sur la réserve, de venir faire la corvée agricole, le cordonnier fournira les services de son art au seigneur : il lui fera tant de paires de bottes dans l'année; le tailleur lui façonnera tel genre et tel nombre de vêtements; le marchand, les fournitures dont il a besoin.

Le service convenu une fois rendu au seigneur, l'artisan jouit personnellement des fruits de son travail. Il a un débouché tout trouvé : il vend ou échange ses produits avec ceux des autres métiers qui habitent le même domaine seigneurial. Il ne pouvait trouver une situation meilleure : il paie le loyer de son domaine en produits de son métier dont la quantité est fixée et il est sûr d'écouler le reste.

Comme il a organisé les services matériels, le seigneur installe

(1) *Les Ouvriers européens*, p. 299.

(2) *Loc. cit.*

encore les services qu'on peut appeler moraux. Il taille dans ses terres de quoi faire une cure et nourrir un curé, et il le colloque là-dedans, à charge pour le prêtre de dire la messe, de baptiser, de confesser, de marier, d'enterrer, de distribuer tous les secours de la religion, de dresser tout le monde du domaine seigneurial à la pratique de la loi morale par l'enseignement du catéchisme. Il en va de même pour l'instituteur, qui apprendra à lire, de même pour le notaire, qui enregistrera les actes et qui tiendra les comptes du seigneur, etc.

En assurant la satisfaction de ses propres besoins, le seigneur, par le jeu naturel du système, patronne efficacement tous les ouvriers qu'il emploie. Il remplit au mieux et le plus facilement du monde le double devoir du patronage : il procure aux ouvriers ce qui est nécessaire à leur vie matérielle dans la mesure de leurs besoins ; il leur donne l'Éducation morale qui dresse l'homme à maîtriser ses passions, à résister aux penchants mauvais, à l'ivrognerie, à la paresse, aux excès des sens, ruineux pour les forces physiques et par là encore pleins de dangers pour la bonne exécution du travail.

Quand on voit les gens installés sur un domaine seigneurial avoir ainsi sous la main, à peu de frais, tout ce dont ils ont besoin, on comprend sans peine ce que les chartes appellent la *recommandation*. C'est le fait de gens placés en dehors du patronage du seigneur, et qui, désireux de jouir des avantages matériels et moraux qu'il procure à ses tenanciers, viennent lui offrir de lui payer redevance, s'ils sont artisans ; de faire corvée, s'ils sont agriculteurs ; ils le prient de considérer leur terre comme *tenant* à la terre seigneuriale, moyennant quoi ils ont droit, comme tous les autres tenanciers, aux services de l'école et de la cure ; il leur sera permis de s'approvisionner chez les gens installés sur le domaine seigneurial. La recommandation à certaines époques et dans certains pays, paraît avoir donné un grand développement au régime féodal de l'atelier.

Voilà tout le mécanisme du système. C'est ainsi que s'est formé le village féodal.

Grâce au régime féodal, le seigneur est arrivé d'abord à mettre

en plein rapport son vaste atelier, puis, par une conséquence naturelle, à procurer la prospérité de tout le pays.

V.

Une fois monté sur ce pied, ni les habitants du village féodal n'ont à craindre que leur atelier leur soit enlevé, ni le seigneur n'a à redouter que ses ouvriers le quittent. La sécurité est complète. Le patronage a fondé la stabilité de l'atelier. Ni le patron ni l'ouvrier n'y peuvent rien changer.

D'abord le patron. Son intérêt le plus clair l'oblige à laisser les choses en état : il ne peut ni les détruire ni les transformer.

Il n'a pas, que l'on sache, intérêt à retirer ses tenanciers de la situation où il les a mis. La tenure qu'il leur a donnée est le paiement de leurs services. Il y a eu engagement, les ouvriers ont été embauchés sous condition : ils ne donnent leur travail au patron qu'autant que le patron leur fournit de quoi vivre. S'il leur retirait la tenure concédée, ils iraient chercher ailleurs du pain et un patron plus juste ou bien bouleverseraient son atelier. Sans ouvriers que ferait le seigneur de ses domaines? Que ferait-il de sa réserve?

Mais la sécurité que le régime féodal donne à l'ouvrier est plus grande encore. Non seulement le patron n'a pas intérêt à exproprier ses tenanciers, mais il ne saurait, sans graves dommages pour la prospérité de son exploitation, changer le mode fondamental de son atelier, c'est-à-dire installer, par exemple, un vaste atelier de fabrication à la place de sa réserve agricole. On comprend que les ouvriers de la culture manqueraient du savoir nécessaire s'il s'agissait de travaux d'un autre art. Il faudrait, dans une pareille hypothèse, que le patron allât chercher des ouvriers au dehors et les prît à sa solde, puisqu'il ne peut dépouiller pour eux ses tenanciers; il n'a aucun intérêt à le faire, puisqu'il peut poursuivre sans frais ses travaux agricoles assurés par le régime des tenures et suffisamment rémunérateurs.

Il en est de même des ateliers d'artisans, qui lui doivent des

redevances en nature. S'il obligeait un tailleur à lui faire des meubles, il serait exposé à attendre, pour avoir ses meubles, que le tailleur eût fini l'apprentissage de son métier d'ouvrier, et à porter de vieux habits jusqu'à ce qu'un autre tailleur sût travailler les étoffes.

Le seigneur est donc obligé de respecter la permanence de l'engagement qui le lie à l'ouvrier.

En second lieu, il ne peut pas quitter son domaine. « Alors même que le seigneur n'aurait pas administré personnellement son domaine, écrivait ici M. H. de Tourville, il ne lui aurait guère été facile de vivre longtemps et surtout largement sans y résider. Il n'a pas de fortune mobilière, les terres font toute sa richesse, et leur revenu consiste en services de tenanciers. Ces services, les gens « attachés à la glèbe » par les concessions dont ils jouissent ne sont tenus de les rendre au seigneur que sur son domaine. Lui devaient-ils, suivant leurs métiers, pour la tenure de leurs maisons et de leurs champs, l'un la façon de quelques paires de chaussures; l'autre, celle d'un habit; un troisième, celle de ses meubles, tout cela et le reste n'était à sa disposition qu'autant qu'il résidait. Cette condition avait aisément persuadé aux seigneurs féodaux de s'établir splendidement sur leurs terres (1) » et d'en attendre tout l'utile et même l'agréable.

Je me rappelle avoir entendu raconter à M. Rudolf Meyer une anecdote qui montre à quel point le seigneur féodal est tenu à la résidence sur ses terres et quelle y est sa vie. M. Meyer, commensal d'un seigneur hongrois en 1867, lui exprimait son étonnement de ne pas le voir profiter de ses immenses richesses pour aller faire un tour à Paris et voir l'Exposition. « Cela m'est impossible, lui fut-il répondu; je n'ai pas les fonds nécessaires au voyage. » Quelques jours plus tard, M. Meyer est stupéfait de voir son hôte couvert d'un habit si bien garni de fourrures, si bien chamarré d'or et d'argent, qu'il l'évalue à plusieurs milliers de francs. « Je croyais que vous n'aviez pas d'argent? — C'est vrai! je n'ai pas acheté cet habit : ce sont les différents ateliers de

(1) Voir *La Science sociale*, t. III. p. 121.

mes domaines, et les tailleurs qui me l'ont fourni. C'est une redevance. »

Ainsi, voilà un patron obligé à résider. Tous les services qui lui sont dus, services agricoles ou services de transports, toutes les redevances auxquelles il a droit ne lui sont dus que sur sa terre.

Par un effet naturel, s'établissent entre le propriétaire et la population des liens plus solides encore : des relations héréditaires.

Les tenures étaient à perpétuité; le bénéficiaire en pouvait céder la jouissance à ses enfants; les tenanciers se succédaient de père en fils. Ainsi faisaient les propriétaires, puisque en dehors des terres de leur père, les fils du seigneur n'avaient aucune assurance de vie facile et abondante : ils y demeuraient. Ils étaient ainsi témoins tous les jours des travaux de leurs tenanciers : ils n'avaient pas de plus grand intérêt que d'en suivre les résultats. Alors même qu'ils ne seraient pas restés agriculteurs pour leur compte, sur leur réserve, ils le seraient devenus, à titre de conseils pour leurs tenanciers, par sollicitude pour l'avenir de leurs biens.

Le propriétaire s'intéresse à des hommes avec lesquels il a été élevé; le tenancier n'a pas intérêt à quitter un maître connu dès l'enfance et dont le patronage ne se trouve pas en défaut.

Il n'y a aucune raison pour que l'engagement soit résilié, pour que l'on se sépare.

Il y a plus, toute sa fortune étant attachée au fonctionnement régulier de ses ateliers, avec quel soin le seigneur veillera à leur sécurité, à ce qu'ils produisent tout ce qu'ils peuvent produire!

Cette sécurité est assurée par la stabilité même du système. Une population qui vit toujours au même endroit, un personnel auquel ne se mêle jamais un ouvrier qui ne veut pas s'acquitter régulièrement de ses devoirs, ne sont exposés, en temps ordinaire, à aucun trouble. Mais au cas où quelque événement dût troubler l'ordre et jeter le désarroi dans son atelier, le seigneur se déclare responsable des gens qui sont sur sa terre. Il est encore de son intérêt de les protéger. Il prend la charge de la paix publique :

il rend la justice, il fait la police de ses terres, il en commande la défense en cas de guerre. Les fonctions publiques sont ici exercées par leur agent naturel : le principal intéressé à la paix et au bon ordre, le patron.

C'est précisément ce qui explique que cette institution de la féodalité, qui visait, en fin de compte, l'organisation de l'atelier, ait été en même temps une organisation politique.

On conçoit même que ces deux ordres d'institutions aient eu chacune leur histoire et leurs transformations différentes.

Il est arrivé que l'organisation féodale de l'atelier étant tombée, s'étant transformée, comme je le montrerai, par la substitution des *rentes* féodales aux services et aux redevances en nature, l'organisation politique a subsisté et s'est transformée quand les seigneurs durent accepter la suzeraineté royale. Quand l'atelier féodal eut échappé par la force des choses aux mains du seigneur, le maître voulut conserver tout au moins son influence politique. C'est à partir de ce moment que commencent les abus du régime. Cette influence politique qui lui est contestée, il la recherche et la défend *militairement*. Il quitte ses domaines pour la vie d'aventures et de guerres : il pressure ses tenanciers ou les abandonne.

Il y a donc deux histoires de la Féodalité, qu'il ne faut pas confondre : 1° féodalité dans le travail; 2° féodalité politique et militaire.

Nous venons de voir quels faits impérieux ont maintenu le seigneur dans la pratique d'un patronage qu'il étendait de la vie domestique de ses tenanciers à leur sécurité publique.

Du côté de l'ouvrier, qu'est-ce qui a garanti la permanence de l'engagement ?

En premier lieu, la contrainte. Le patron n'a concédé à l'ouvrier la jouissance d'un atelier et du matériel d'exploitation qu'à la charge pour l'ouvrier 1° de s'arranger de cet atelier pour y faire vivre sa famille ; 2° de faire un certain travail sur la réserve du maître.

L'ouvrier agricole, s'il n'est obligé par un moyen énergique de travailler la terre, a vite abandonné ses premiers essais de culture pour revenir à son ancien métier de pasteur. C'est ce qui est ar-

rivé en Russie pour le domaine dont j'ai parlé. On avait tenté bien souvent d'apprivoiser les nomades des steppes d'Orenbourg à la culture en leur donnant autant de terrain qu'ils en voudraient prendre. Le phénomène immanquable, c'est qu'au bout de dix ans, les terres cultivables étaient abandonnées par ceux qui en avaient commencé l'exploitation : ils retournaient au travail attrayant de la steppe. Une élite seule s'installait et créait les habitudes agricoles qui demandent tant de vertus sociales.

Mais, vint l'ukase de Boris-Godunow qui fixa ces nomades au sol en les obligeant à des services de culture sur le domaine seigneurial. Contraints d'user des instruments agricoles, puisqu'il fallait faire des corvées, ces ouvriers furent par là même obligés d'entretenir, sur leur propre domaine, leurs aptitudes au métier, leur instruments de travail. Ainsi ont été créées les meilleures races agricoles de l'Europe.

L'obligation de faire des corvées sur le domaine seigneurial oblige l'ouvrier à garder son atelier; elle l'oblige à rester maître de ses moyens d'existence. En effet, il ne peut pas céder à la tentation d'échanger son outillage, son atelier contre d'autres ressources : 1° Nous venons de le voir, il faut qu'il les ait dans la main toujours, pour pouvoir remplir ses obligations ; 2° En ne lui laissant que l'usufruit de la tenure, le patron protège l'ouvrier contre lui-même, contre sa propre imprévoyance. On lui permet de vendre, c'est vrai; mais à condition qu'il ait un remplaçant et que ce remplaçant, capable d'exécuter les corvées dont le domaine servant est comptable envers le domaine servi, soit connu et agréé par le seigneur. L'homme est inéluctablement lié à la glèbe.

Mais il ne peut disposer autrement de son domaine. S'il veut faire des dettes, il ne pourra pas donner hypothèque sur un bien qui n'est pas à lui en toute propriété. Le bien servant est *insaisissable*, il est pour ainsi dire frappé d'une hypothèque qui prime toutes les autres, au profit du domaine servi.

A défaut de ces contraintes qui l'obligent à garder son atelier, quel intérêt l'ouvrier a-t-il à refuser au patron d'exécuter sur la *réserve* les corvées dont il est payé par l'attribution qui lui a été

faite d'une habitation, d'une terre, de tout un matériel d'exploitation? Aucun. Le moins qu'il puisse lui arriver, c'est de se voir arracher des mains l'atelier qui le fait vivre. C'est en ce sens qu'il est « attaché à la glèbe ». Il ne peut, sans perdre sa terre, refuser d'acquitter les services auxquels cette terre est tenue vis-à-vis du domaine-chef.

Ainsi, il y a pour maintenir l'ouvrier dans les conditions de son engagement plus que la contrainte : il y a, comme pour le patron, son propre intérêt. Et ceci est décisif.

La permanence des engagements est donc complète :

D'une part, le patron est sûr d'avoir des ouvriers et de tirer tout le parti possible de son bien aussi longtemps qu'il les patronne, qu'il leur assure les meilleures conditions d'existence possible.

1° Il y est intéressé puisqu'il n'a ni corvées ni redevances, aucune ressource, s'il ne laisse à ses tenanciers ce qu'il faut pour vivre ;

2° L'engagement qu'il a pris le force à résider sur ses terres, et à garantir, par une sage administration, la continuité d'un régime auquel il doit toutes ses ressources.

D'autre part, l'ouvrier est sûr que son gagne-pain, son atelier de travail ne lui échappera pas :

1° Il est forcé de le garder, puisqu'il est obligé, pour acquitter ses corvées et ses redevances, de pratiquer son métier, et puisqu'il ne peut ni l'aliéner ni l'hypothéquer ;

2° Il est intéressé à s'acquitter de ses corvées, sans quoi son atelier lui serait retiré.

Ces liens-là sont très forts.

VI.

Les conséquences d'un pareil système paraissent d'elles-mêmes.

1° Le régime féodal a eu cette vertu que n'a pas l'Esclavage de préparer l'émancipation des ouvriers capables de devenir patrons ;

2° Il a porté à un haut point la prospérité et la puissance des pays où il a réglé les rapports entre ouvriers et patrons.

Il a d'abord été une école de bons ouvriers, puis de patrons.

Voici comment. Le tenancier, obligé à venir faire des corvées déterminées sur la réserve du patron, est forcé, comme nous l'avons vu, d'apprendre son métier, et il est mis au courant des méthodes de culture nouvelles et plus productives que le seigneur emploie sur sa terre. Avec l'abondance de main-d'œuvre et l'étendue de territoire dont il dispose, le seigneur fait de la *grande culture*. Il désire faire rendre à ses terres le plus possible. Il expérimente de nouvelles pratiques de culture ; il fait des assolements bien combinés, des fumures progressives et appropriées, il élève des animaux de choix. Autant d'enseignements et de pratiques que le tenancier met à profit. « Il fait, sous la direction du patron, l'apprentissage continu des méthodes de travail, et les applique ensuite avec une vraie sollicitude de propriétaire à son exploitation personnelle, dont la jouissance lui est assurée à perpétuité. »

Devenu plus habile, s'il trouve un champ plus vaste où appliquer fructueusement ses connaissances nouvelles, — puisque le régime féodal lui laisse cette facilité si libérale de vente, — il vend son domaine, et du prix de sa vente achète un petit domaine auquel il fait produire tout ce que des méthodes perfectionnées en peuvent obtenir.

Voilà un homme tiré de servage ; il est capable de se suffire seul ; il a recouvré l'entière disposition de son atelier, il y a un patron de plus.

Mais ceci n'est encore qu'une émancipation isolée, l'émancipation de quelques individualités d'élite. Voici que, par un jeu automatique et naturel, le système lui-même se transforme et élève progressivement l'ouvrier à la capacité du patron.

Quand le tenancier est au courant des bonnes méthodes de travail et quand il est apte, par une application de tous les instants, à décupler les fruits de son domaine, il ne tarde pas à s'enrichir. L'argent gagné, pour en tirer profit, où le mettre sinon dans la terre qui a si bien répondu à ses soins? La richesse nouvelle lui donne l'idée d'acquérir de petites terres. Comme il a besoin, pour cultiver ce domaine, de plus de temps, et qu'il en espère un surcroît de produits, il propose au seigneur de le payer

en *produits* au lieu de le payer en *journées*. Il est patron indépendant.

Peu à peu, ces redevances ne paraissant plus intéressantes par elles-mêmes, le paysan qui, grâce à l'établissement de nouveaux débouchés, peut placer avantageusement ses produits, le seigneur sollicité par intervalles de quitter ses domaines pour le séjour des villes et des cours, trouvent avantage à composer en argent : c'est *la rente sur la terre*. Peu à peu, le paysan demande à racheter la rente, et quand les seigneurs en sont venus à ce point de préférer l'argent sonnant au séjour dans leurs terres et à l'influence qu'ils y doivent exercer, le paysan est devenu capable de s'en passer, il est propriétaire, il est émancipé! Telle a été en France, autrefois, l'émancipation sage, progressive, naturelle, des « serfs de la glèbe ». Dans ses « Recherches sur la condition des classes agricoles en Normandie au moyen âge », Léopold Delisle écrit : « En Normandie, de bonne heure, les paysans sont rendus à la liberté. A partir de cette époque, il subsiste bien encore quelques redevances et quelques services personnels; mais le plus grand nombre est attaché à la jouissance de la terre. Dans tous les cas, les obligations tant réelles que personnelles sont nettement définies par les chartes et coutumes. Le paysan les acquitte sans répugnance; il sait qu'elles sont le prix de la terre qui nourrit sa famille; il sait aussi qu'il peut compter sur l'aide et la protection de son seigneur. »

Émancipé, le paysan qui possède la terre marche bientôt de pair avec son ancien seigneur. Il acquiert l'anoblissement par l'achat d'une terre noble ou par des services publics.

Il entre par le mariage dans la famille de ses anciens maîtres. Il est de force, si ceux-ci ont oublié leurs devoirs, à patronner les autres; c'est une classe neuve propre à revivifier, par ses vertus récemment acquises, et à remplacer au besoin la classe ancienne, oublieuse des ses obligations et ruinée par l'excès même de ses prospérités.

Quand on a voulu précipiter l'*émancipation* des serfs, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait donné ces admirables résultats. En Hongrie, en 1848, sous la pression des idées révolutionnaires, au

lieu de laisser, comme avant, chaque paysan conquérir ses grades, on décréta l'émancipation en bloc, sans tenir compte du défaut d'aptitudes ni des serfs incapables qui n'étaient maintenus dans le soin de leur propre terre que par les nécessités de la corvée.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Les tenanciers qui étaient capables de profiter de l'émancipation en ont profité, mais les autres sont devenus la proie des usuriers. Imprévoyants, sans patronage, ils ont fait des dettes. Amenés à user de leurs travaux d'une façon indépendante, ils n'étaient pas arrivés pour cela à se préserver des dettes accumulées. Leurs domaines, successivement hypothéqués et saisis, sont passés de leurs mains aux mains des prêteurs juifs.

C'est de 1848 que date l'agitation antisémitique en Hongrie. On a vu des Juifs établir des cabarets dans les villages; ils ont eu l'art d'y attirer les enfants, qui ont y amené les pères; ceux-ci ont bu, et peu à peu les Juifs se sont trouvés propriétaires de la Hongrie. Ils ont laissé le paysan sur le sol qu'il occupait, mais ils l'ont obligé de travailler pour payer ses dettes. C'est un autre servage; c'est aussi un autre patronage!

Les paysans prenant enfin conscience de leur dépossession, les anciens seigneurs, la classe supérieure, voyant le sol possédé par des étrangers sans lien avec les intérêts du pays, n'ont trouvé rien de mieux que d'organiser contre les Juifs la persécution.

A propos de l'élévation du serf à la condition d'homme libre, est-il besoin d'insister ici sur la distinction que j'avais déjà pris soin de faire à propos de l'esclave? — J'ai parlé, dans le cours de cette étude, non du serf attaché à la personne et au service spécial du maître, faisant partie de la domesticité du patron, mais seulement du serf *ouvrier*.

La distinction est si réelle qu'on retrouve dans les chartes du moyen âge, dans les contrats entre un serf et son seigneur, cette stipulation que le seigneur n'obligera pas le serf à épouser quelqu'un du « domestique seigneurial ».

Les historiens se demandent quel peut bien être l'avantage d'une pareille clause. « Le serf de la maison n'est-il pas, plus que

son frère, le serf de la glèbe, favorisé des attentions et des bonnes grâces des maîtres? »

Il y a une raison profonde. Le serf domestique est regardé par les serfs de la glèbe comme d'une espèce particulière, d'une condition inférieure : c'est une monnaie qui n'a pas son titre et qu'on ne veut pas faire entrer dans sa bourse. Il n'est pas de ceux qui ont la liberté et les moyens de faire leur éducation de patron : il est condamné à ne pas grandir, du moins à ne pas grandir assez pour sortir de son état et passer d'une classe dans une autre; il est condamné à ne s'élever que dans le service, tandis que le serf de la glèbe *peut*, d'usufruitier, devenir propriétaire; d'ouvrier, patron. Comme on le voit, c'est le pressentiment de son émancipation qui le protège contre les mésalliances.

J'ai dit que le second effet caractéristique du régime féodal est d'avoir porté à un haut point de prospérité et de puissance les pays où il a réglé les rapports entre patrons et ouvriers.

C'est à partir de l'établissement du régime féodal en Europe, que les populations se sont organisées. Jusqu'à lui on ne voit pas en France, par exemple, une nationalité déterminée. Des Mérovingiens à Charlemagne, c'est-à-dire jusqu'à l'organisation définitive de la féodalité, l'histoire de notre pays est informe : tout ce qui s'y fait est sans lignes précises, sans physionomie. Il semble qu'on marche sur des sables mouvants. Il y a là, sur le territoire de la Gaule, un perpétuel et incompréhensible va-et-vient de peuples : Goths, Avares, Francs, Normands, Arabes, etc.

Il semble que rien ne puisse arrêter ces terribles chevauchées. Ceux qui sont déjà installés sur le sol n'y sont, pour ainsi dire, que campés. Ils n'arrivent à réagir contre les Arabes, les Orientaux et les Normands que quand ils ont pris racine dans le sol par le régime féodal.

Ils ont alors résisté, ils ont repoussé les envahisseurs, ils ont réagi contre eux. Ils ont asservi les races mobiles qui tournaient autour d'eux, ils les ont obligées à se planter dans le sol.

Puis, après la réaction de résistance, est venue la réaction d'expansion. Prenant leur élan du sol où ils posaient, les Français, après l'établissement définitif du régime féodal, sous Philippe-

Auguste, sous ses successeurs et sous saint Louis, ont refoulé l'Orient et l'ont envahi. C'est le grand moment des Croisades.

L'Europe, qui avait commencé par être envahie au début de l'ère chrétienne, n'a commencé à remonter vers l'Orient et à le conquérir qu'après l'installation complète du régime féodal.

C'est le complet développement du régime féodal qui a fait le siècle de saint Louis. J'emprunte à Le Play le magnifique tableau qu'il en a tracé dans son étude sur la Féodalité (1) : « La France, dit-il, offrit alors les germes fort développés des meilleures institutions que les sociétés humaines aient créées jusqu'à ce jour. Les familles étaient organisées dans la majeure partie de la France selon les deux meilleurs types et elles jouissaient dans la hiérarchie féodale d'une indépendance que les familles de notre temps seraient heureuses de posséder devant les offices ministériels, le fisc et la bureaucratie remplacés par le patronage du seigneur. Les moindres communes avaient alors une autonomie vers laquelle nos grandes cités n'oseraient élever aujourd'hui leur pensée dans leurs plus vives revendications. Les ouvriers ruraux, exempts de toute dépendance personnelle, étaient liés à leurs patrons par des rapports permanents qui obligeaient également les deux parties et par les autres pratiques essentielles à la Coutume des ateliers. Dans le moindre fief, dans la baronnie, qui offrait l'unité complète du gouvernement local, comme dans les circonscriptions plus étendues qui s'échelonnaient entre la baronnie et l'État, régnait toute l'indépendance compatible avec la conservation de l'ordre social. »

Tel est le régime féodal : tels sont les merveilleux résultats auxquels il aboutit : émancipation progressive et régulière de l'ouvrier, qu'il dresse peu à peu au rôle de patron, organisation vigoureuse de la race entière, qui se partage le sol en établissant des liens forts entre la classe ouvrière et la classe patronale.

(1) *L'Organisation du travail,* p. 78, etc.

VII.

Si maintenant, en se plaçant au point de vue plus spécial que nous poursuivons à travers la série de ces études, on veut voir quelle a été l'action de ce mode des engagements permanents forcés sur la classe ouvrière, il faut le comparer à l'Esclavage.

L'esclavage ne fait rien pour modifier l'incapacité native de l'ouvrier : il le tient, l'oblige à travailler, et c'est tout.

Le régime féodal dresse le travailleur, le façonne, le rend capable de s'emparer à nouveau de la direction permanente de son travail. L'esclavage ne tient les gens que pour les diriger dans leur incapacité, mais non pour les en faire sortir : c'est un système sans issue, une impasse.

Aussi, quelle différence entre l'émancipation de gens dressés par le régime féodal, si brusque même qu'elle ait été, et l'émancipation des esclaves telle qu'elle s'est produite à la Louisiane et dans toute l'Amérique ! La première a donné tous les pays de l'Europe moderne, l'autre a donné Saint-Domingue.

On peut conclure : des deux systèmes d'engagements forcés, l'esclavage ne mène à rien ; il maintient seulement le travail et assure un morceau de pain à l'ouvrier, tant que le système dure ; — le régime féodal, au contraire, fait sortir l'ouvrier du régime féodal lui-même, qui n'apparaît, dans l'organisation du travail, que comme un système provisoire qui mène tout droit à un autre système, seul capable de répondre à un nouveau et plus grand développement du travail : le système des *Engagements volontaires*.

Prosper Prieur.

(*A suivre.*)

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LE JOURNALISME.

Comment voulez-vous qu'on reste maître des populations? me disait un jour un fort honnête homme, en voyant le marchand de journaux de sa petite ville assiégé par une foule d'acheteurs. On ne nous écoute plus, poursuivait le vieillard; nous sommes impuissants à lutter contre cette terrible force de la presse; notre influence individuelle disparaît en présence d'un moyen d'action aussi étendu. Voyez-vous, ajoutait-il en manière de conclusion, il n'y a qu'un bon gouvernement qui puisse nous débarrasser de cela, et c'est sa seule chance de salut!

Peut-être plusieurs de mes lecteurs accepteront-ils volontiers ce remède; mais beaucoup d'autres le repousseront comme peu pratique. On sait ce qu'il en coûte aux gouvernements de vouloir régenter la presse, et d'ailleurs... les gouvernements ne sont pas éternels. Il faut donc trouver autre chose.

Beaucoup mettent leur espoir dans le développement de la bonne presse, — celle de leur parti; — cette conviction est même assez forte pour provoquer des sacrifices notables de dévouement et d'argent.

Grâce à ces efforts, on peut voir dans un chef-lieu de département quatre ou cinq journaux représenter des nuances différentes de l'opinion.

La plupart du temps, ces feuilles disparaissent après une existence éphémère; mais un nouveau comité d'organisation se forme, une nouvelle liste de souscription est lancée et un nouvel organe se fonde, destiné, comme le précédent, à une fin prochaine.

C'est même de cette façon qu'un parti affirme sa vitalité, paraît-il. Du moins, c'est l'avis de ceux qui créent le journal. Ceux qui se bornent à souscrire le font avec un héroïsme résigné, qui témoigne à la fois de leur dévouement et de leur manque de confiance.

Comment voulez-vous qu'ils aient confiance? C'est la seconde, la troisième, la dixième fois peut-être, qu'on vient les solliciter de sauver la société en péril. Ils savent ce que cela veut dire, et, ne trouvant rien à répondre, ils délient les cordons de leur bourse.

Peut-être la science sociale pourrait-elle répondre pour eux, leur dire tout au moins pourquoi l'entreprise qu'ils tentent échoue périodiquement.

Les meilleures intentions les animent; ils souhaiteraient une presse sérieuse, respectable, une presse qui contribuât au bon ordre social, et lorsque par hasard ils réussissent à soutenir un journal, ce journal est un élément de désordre.

Comment un pareil fait peut-il se produire? Il est intéressant de l'examiner.

I.

J'ouvre trois ou quatre journaux appartenant à des opinions différentes, et voici ce que j'y trouve.

En tête, un premier article, dit article *de fond*. Généralement il est de pure déclamation. Le rédacteur prend un fait récent comme *platform* et le commente de manière à prouver qu'il faut renverser le gouvernement, s'il est de l'opposition, ou bien qu'il est urgent de le soutenir, s'il appartient à la faction dominante. Il y a peu de ces articles de fond qui ne renferment en germe une douzaine de révolutions.

Heureusement, comme ils sont généralement d'une allure un peu lourde, tout le monde ne les lit pas. Ce n'est donc pas là ce qui doit nous arrêter le plus longtemps.

Mais le caractère que nous avons déjà relevé dans ces pre-

miers articles, savoir, la préoccupation constante de tout ramener au blâme ou à la louange du gouvernement, va se retrouver à travers tous les autres, jusqu'à la quatrième page, de telle sorte que les faits divers d'un journal conservateur ne conviennent pas toujours à un journal républicain, et réciproquement.

Voyons, par exemple, les comptes rendus de la Chambre. Cette partie est généralement traitée d'une façon plus alerte, plus légère. Ce qu'on désire, ce n'est pas d'instruire le lecteur sur les questions soulevées par les discussions parlementaires; il s'agit surtout de peindre en charge les orateurs du parti adverse et de faire brûler quelques grains d'encens devant ceux qui sont inféodés au même groupe que le journal; aussi est-il assez facile de déterminer les attaches politiques d'un député inconnu, en pesant les éloges qui lui sont décernés par telle ou telle feuille. Parfois cela tient du lyrisme, et les épithètes sont accablantes : Si l'orateur est dépourvu de chaleur, on vante son « calme », sa « précision », sa « manière incisive et vigoureuse »; s'il a quelque élan et peu de logique, on proclame que personne ne peut résister à sa « fougue entraînante », etc. Mais voici qu'un homme monte à la tribune pour lui répondre. Celui-là, on va l'éplucher. S'il est bossu, ou chauve, ou chassieux, ou édenté, ou trop petit, ou trop grand, ou trop gros, ou trop maigre; s'il a un ton nasillard, ou un geste maladroit, c'en est assez; le rédacteur tient son article, et le lendemain matin l'honnête abonné, souriant de bonne grâce à des plaisanteries plus ou moins spirituelles, se renversera dans son fauteuil en disant : « Mon Dieu! qu'ils sont ridicules, tous les gens de l'autre parti! »

J'ai personnellement connu un journaliste qui, dans un moment d'expansion, voulut bien me révéler sa règle de conduite : « Voyez-vous, mon cher, disait-il, la presse consiste en ceci : quand un ami commet une faute, une indélicatesse, on doit crier quand même : Bravo! bravo! Quand un adversaire fait quelque chose de bien, il ne faut pas hésiter à affirmer que c'est dégoûtant » (*sic*)!

Et les moindres nouvelles sont ainsi commentées. S'agit-il d'un duel? Le champion sympathique s'est montré d'une courtoisie

chevaleresque, il a tiré en l'air. Tous les journaux opposés affirment le contraire avec un touchant ensemble; tous les journaux de même nuance s'associent à d'hyperboliques louanges. Seuls les organes modérés tiennent la chose pour douteuse, et notez bien que leur doute est tout aussi bien systématique que les assertions des deux autres. Ils doutent parce que leur opinion politique leur fait un devoir étroit et impérieux de douter. Essayez de conduire sur le terrain un député de cette fraction, et vous verrez aussitôt la férocité de leurs affirmations remplacer la férocité de leur doute.

C'est surtout en temps d'élections que cet esprit de *clan* se donne libre carrière. Je ne connais rien de grotesque comme un journal de province huit jours avant l'ouverture d'un scrutin. Dès la première page, les noms des *candidats recommandés* s'étalent en lettres énormes; puis vient le récit de leurs vertus Tous ceux qui ont porté un sabre sont des héros; on s'étonne qu'il reste encore dans leurs veines une goutte de ce sang prodigué sur tant de champs de bataille. Allez aux informations, et vous découvrirez souvent, comme dans *Tartarin de Tarascon*, que le brave commandant Bravida est un ancien capitaine d'habillement.

Les avocats, — et il y en a toujours foule, — ne prennent pas seulement les intérêts de la veuve et de l'orphelin, mais ceux de tous leurs concitoyens, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition. Tous ont une compétence indiscutable, une haute science juridique, un désintéressement sans bornes, etc.

Les propriétaires sont qualifiés de « savants agronomes », les médecins font pâlir la vieille renommée d'Esculape; enfin, pour ceux dont on ne trouve rien à dire, l'épithète d' « éminent compatriote » vient sauver leur nullité.

Cela donne l'impression des épitaphes, et on pourrait se demander, comme le visiteur du Père Lachaise, dans quel cimetière on enterre les méchants, si les candidats adverses n'étaient pas ensuite dépeints comme les créatures les plus noires que Dieu ait jetées sur notre planète en un jour de colère.

Là, l'éreintement quand même vient faire la contre-partie de

l'apothéose quand même, et, comme on a haussé le ton tout d'abord, on lance l'injure à pleine bouche, recherchant à dessein les expressions les plus dures.

En tout temps, cette partialité ridicule se fait jour à travers chaque ligne. Jamais un journaliste ami du gouvernement ne trouve les impôts trop lourds, ni les allumettes mauvaises, ni les fonctionnaires tyranniques; au contraire, le journaliste de l'opposition critique toutes choses, et toujours il rend le gouvernement responsable. C'est lui qui tue le commerce, lui qui ruine l'agriculture, lui qui menace la prospérité industrielle. Un édifice public construit il y a vingt ou trente ans vient-il à s'écrouler, les conservateurs en prennent texte pour tonner contre l'incurie de la République qui ne veille pas aux richesses léguées à la France par les gouvernements monarchiques. Les journaux républicains répondent que les monarchies ne bâtissaient pas solidement, et les sages du centre partagent le différend en faisant remarquer que la question a deux faces.

Ces pauvretés sont délectables pour le public français; elles constituent la partie confiée aux rédacteurs proprement dits. C'est avec cela qu'on se forme l'esprit et le cœur. Aussi les directeurs de feuilles politiques mettent-ils là toute leur attention.

Le reste est bien peu lu. Qui voulez-vous qui s'intéresse aux informations étrangères dans un pays où l'immense majorité des lecteurs n'a jamais franchi les frontières? On reproduit des dépêches courtes, traitant de sujets inconnus : autant de rébus! Si quelque correspondance s'étale à la seconde page, il y a gros à parier qu'elle a été rédigée à la même table que le reste, dans cette salle enfumée et désordonnée où griffonnent fiévreusement cinq ou six Parisiens. C'est d'ailleurs la seule manière d'accommoder les mets étrangers à une sauce française. Par exemple, les journaux catholiques ont une façon très simple de juger la question irlandaise ou la question des troubles de Pologne : l'Angleterre protestante et la Russie schismatique sont seules responsables de tout. Les Irlandais et les Polonais souffrent d'une oppression que rien ne justifie. Au contraire, les feuilles anticléricales attribuent à leurs convictions religieuses la décadence

dont ils sont frappés. Opinions contradictoires, mais également fausses.

En résumé, les nouvelles étrangères n'intéressent le public français qu'autant qu'il y trouve un argument en faveur de ce qu'il aime, ou contre ce qu'il n'aime pas.

Nous avons examiné la partie du journal dite sérieuse. Il y a, en effet, une autre partie, composée du courrier des théâtres, du compte rendu des tribunaux, des faits divers et du feuilleton.

Ici la passion politique, quoique persistante, cède le pas au désir d'amuser le lecteur, d'éveiller sa curiosité, parfois de la façon la moins louable. Cependant elle est encore bien visible dans certains articles de chronique judiciaire.

Qu'un désordre quelconque se produise dans un établissement congréganiste, la presse antireligieuse va s'emparer du fait pour en tirer d'innombrables articles. Est-ce pour renseigner ses abonnés? Nullement. Aucun d'eux ne fait élever ses enfants « chez les curés », mais il faut bien entretenir leur haine.

A l'opposé, si vous désirez vous tenir au courant des faits et gestes des instituteurs laïques, c'est aux journaux conservateurs, aux journaux religieux surtout, qu'il faut vous adresser. Ceux-ci, à leur tour, ne laisseront rien passer, soyez-en sûr. Ce ne sont pas des renseignements utiles que leur clientèle réclame, mais des armes pour la lutte incessante des partis.

En général, on ne se rencontre guère que sur le terrain neutre du théâtre, où les athlètes les plus farouches consentent à se reposer ensemble des fatigues de la journée, en sorte qu'on pourrait dire en copiant une phrase jadis célèbre : Le plaisir est ce qui nous divise le moins.

Voilà bien, je crois, la presse française, telle que nous la connaissons. Les différences qui s'observent viennent de ce que chez les uns la note politique ou religieuse est dominante, tandis que chez les autres c'est la distraction, la lecture facile que l'on recherche. Partout le fond est le même.

J'espère qu'aucun de mes lecteurs ne trouvera cette peinture exagérée. Si pourtant l'un d'eux conservait encore quelques illusions sur la manière dont se fabrique *son* journal, je lui conseille d'al-

ler visiter dans leur salle de rédaction les journalistes dont il savoure chaque matin la prose. Le remède est absolument infaillible.

En somme, le journalisme français est une lutte pour s'emparer du pouvoir ; chacun porte dans cette bataille quotidienne ses habitudes et sa tournure d'esprit; les uns font de grands raisonnements, les autres poussent de grands éclats de rires, mais tous poursuivent le même but : être maître de cette machine puissante qui distribue les places et les faveurs.

D'où vient ce caractère accusé?

Il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner la société qui a donné naissance au type.

Or, pour peu que l'on veuille bien jeter les yeux sur notre organisation de la vie publique en France, il est facile de voir que toute question politique conduit fatalement à attaquer ou à défendre le gouvernement, le pouvoir central.

En effet, partout il est en cause.

Depuis près de trois siècles, il a peu à peu envahi le domaine qui lui avait été interdit jusque-là, repoussant toujours devant lui, sur un territoire de plus en plus restreint, des forces de plus en plus languissantes. Aujourd'hui, il paraît avoir achevé sa triste victoire. L'État prend toutes les initiatives, règle tous les mouvements, agit pour tous, au nom de tous.

Il s'ensuit que partout on le trouve, quelle que soit la question que l'on traite. Par exemple, êtes-vous partisan de l'instruction laïque ou de l'éducation religieuse? suivant les cas, vous serez immédiatement classé comme soutien ou adversaire du gouvernement. En effet, l'État a sa doctrine sur cette matière, doctrine variable d'ailleurs avec les différents régimes et, comme son action est toujours vexatoire, si le genre d'éducation qu'il vous impose est contraire à vos légitimes volontés de père de famille, vous ne voyez d'autre moyen de reconquérir votre liberté que de renverser le gouvernement.

J'ai pris cet exemple entre mille autres. Il indique nettement que toute discussion sur les affaires publiques aboutit nécessairement à blâmer ou à louer le pouvoir central.

Dès lors le journalisme qui naîtra dans un pays ainsi constitué

aura *fatalement* le caractère que nous avons reconnu dans la presse française.

Il faut, ou se désintéresser des affaires publiques, ou bien tomber dans cette manière.

Malheureusement beaucoup de Français sont assez peu soucieux des affaires publiques et il semblerait que cette indifférence dût au moins avoir l'avantage d'amener l'apaisement de la passion politique. Mais celle-ci trouve un autre aliment dans la *chasse aux emplois*.

En effet, gérant de tous les intérêts publics et de plusieurs intérêts privés, l'État ne peut suffire à cette accablante besogne qu'en se faisant aider par d'innombrables agents. Il dispose par suite d'une foule de places.

D'autre part, le Français du dix-neuvième siècle a pour les fonctions de l'État un goût très prononcé, et jamais il ne fera un crime au gouvernement de multiplier les emplois même sans raison, surtout s'il croit avoir quelque chance d'en profiter.

On connaît les causes de cette habitude. On sait comment l'initiative des jeunes gens, comprimée dès l'âge le plus tendre par l'internat urbain, est successivement détruite par la conscription militaire et les lois de partage égal.

Il convient d'ajouter que, dans une grande partie de la France, cette initiative a toujours été peu féconde. Dans ces contrées, *se faire une position* équivaut depuis longtemps à la recherche d'une fonction publique, civile ou militaire; on n'a guère l'idée de rien créer de personnel, par sa propre force, en donnant sa mesure; on vient simplement se placer dans un cadre déterminé, dans une bureaucratie irresponsable, où, comme dans la communauté, forts et faibles sont confondus.

Je n'ai pas à indiquer ici les causes de ces phénomènes. Au surplus, leur détermination demanderait une longue étude, qui est encore à faire. Je me borne à constater le fait facilement saisissable, en particulier dans les provinces du Centre.

Ainsi préparée de longue main aux développements du fonctionnarisme et constamment gouvernée par un nouveau parti politique, obligé de satisfaire ses amis, la France se divise de

plus en plus en deux camps, le camp des fonctionnaires en exercice, le camp des fonctionnaires révoqués.

Dès lors les affaires publiques peuvent se représenter exactement par un gâteau disputé entre deux enfants gourmands.

Seulement il ne s'agit pas ici d'un caprice ; pour beaucoup, avoir une place, c'est manger; la perdre, c'est mourir de faim.

Voilà qui va donner à la politique un singulier intérêt!

Mais aussi voilà qui va faire pivoter toutes les affaires publiques sur ce seul point, subordonner les intérêts nationaux à cette seule considération : transformer toute question en une compétition.

Vous verrez des gens se frotter les mains, parce que les temps sont durs et que cela nuit à la république, tonner contre les sous-préfets en se jurant de les rétablir plus tard à l'usage de de leurs protégés, enfin profiter de toutes les circonstances, même du danger de la patrie, pour atteindre ce but unique : renverser le gouvernement.

Que voulez-vous que soient les journaux dans un pays semblable?

Ils reflètent les préoccupations de leurs lecteurs.

Sans souci des intérêts qu'ils discutent, ne les connaissant pas d'ailleurs, ils n'y voient qu'un prétexte à diatribes, ou à dithyrambes, ou à railleries : ce dont il s'agit pour eux, c'est uniquement de rendre leur parti maître du pouvoir.

A cette besogne, de piètres ouvriers suffisent. On ne leur demande généralement ni honorabilité de vie, ni élévation de caractère, ni études sérieuses; un style clair et bien trempé, l'invective vigoureuse, l'à-propos des polémiques, voilà pour un journaliste français le meilleur bagage. Aussi la presse est-elle la Providence de la bohême littéraire.

Quand un jeune homme a fait le désespoir de sa famille par ses folies, il n'est pas rare de le voir tout d'un coup devenir le guide de l'opinion publique. Combien de respectables douairières ont pleuré d'émotion, en lisant les articles brillants où quelque mauvais sujet défendait le trône et l'autel! Le public français mord toujours à l'hameçon de la politique. Une fois que vous

avez découvert l'appât qui lui convient, vous êtes maître d'en faire ce que bon vous semble.

Dans un pays semblable, la presse est éminemment dangereuse.

Elle devient facilement un instrument de perversion.

Son influence ne peut jamais être salutaire.

II.

Est-ce à dire qu'il en soit ainsi partout? Faut-il donc proclamer le journalisme corrupteur par essence, néfaste, détestable? Voyons ce que les faits vont nous répondre.

Vous est-il arrivé quelquefois de déplier les innombrables feuilles du *Times*?

La première impression d'un lecteur français, en présence de cette masse de papier toute couverte de caractères fins et serrés, est un sentiment de découragement et de stupéfaction. On se rend compte de suite qu'on n'arrivera jamais à lire tout cela et on se demande quel intérêt peut bien avoir un Anglais à parcourir chaque jour ces colonnes sans fin.

Si vous le voulez bien, nous allons essayer de débrouiller ensemble cet amas confus.

Ce qui saute aux yeux tout d'abord, c'est le grand nombre des annonces. Dans un numéro que j'ai sous les yeux elles remplissent huit pages. Et ce n'est pas là une exception. Tous les journaux font ainsi suivant leur importance. J'en compte trois pages dans le *Daily Telegraph*, quatre dans le *Daily News*, trois et demie dans le *Standard*.

Nous sommes évidemment en présence d'une société où le mouvement commercial est très intense, mais il ne faudrait pas croire que les annonces anglaises soient toutes de pures réclames. En Angleterre, un journal est une sorte de courtier. Les offres et demandes d'emplois y sont nombreuses. Institutrices, gouvernantes, dames de compagnie, intendants, secrétaires, apprentis et domestiques de toutes sortes recourent à ce procédé pour

trouver des places. C'est la manière habituelle. Dans le célèbre roman de Miss Currer Bell, Jane Eyre, désireuse de quitter la situation qu'elle occupe, fait mettre une annonce dans les journaux (*advertise*) et se trouve placée quinze jours plus tard dans un comté éloigné. Je me souviens d'un fait analogue dans *As fresh as a Rose*, de Miss Rhoda Broughton. Personne ne trouve étrange que le romancier appelle à son service, pour mettre fin à une situation difficile, ce procédé employé très ordinairement dans la vie réelle.

On sent très bien, dans ce détail, l'habitude de ne compter que sur soi-même, de se présenter seul, que développent l'éducation et l'organisation familiale en Angleterre. Chacun expose dans ces deux ou trois lignes très abrégées ses motifs de recommandation. Les valets de pied indiquent leur taille, les *nurses* se déclarent passionnées pour les enfants (fond of children); un jeune homme désirant une place de secrétaire peut se faire appuyer chaudement des témoignages d'un *nobleman* et d'un *squire*, etc., etc.

Nous saisissons là un des caractères bien marqués du journal anglais : il est l'intermédiaire entre les différentes parties du public, et ces différentes parties ont mille occasions de se mêler, dans une contrée où le développement de tous les genres d'activité se combine avec l'habitude de chercher n'importe où un débouché pour les jeunes initiatives.

Ce rôle d'intermédiaire joué par la presse anglaise se manifeste encore d'une autre manière par le grand nombre de lettres que reçoivent les journaux; j'en compte neuf dans un même numéro du *Standard*. Sur ce nombre, l'une vient de Maritoba (Canada) et discute longuement une question de chemin de fer; une autre a trait au système des égouts à Londres. Toutes témoignent de préoccupations sérieuses ou donnent des renseignements utiles.

Évidemment les personnes qui ont écrit ces lettres ne recherchent pas dans la lecture de leur journal la satisfaction de leurs rancunes politiques; elles ont plus et mieux à faire. Et le journal se trouvant en face d'un public de travailleurs va bien se garder de leur conter des sornettes.

Je parcours un long article sur l'agriculture ; il s'ouvre par une description détaillée de l'état des récoltes, des rendements déjà obtenus, avec réflexion sur la valeur comparative des différentes variétés de grains, fourrages, etc. Viennent ensuite une étude sur les moyens de combattre la contagion de la pleuropneumonie qui sévit actuellement dans les Highlands d'Écosse; quelques mots sur l'interdiction de la margarine en Allemagne et en Angleterre; un relevé des travaux de M. Pasteur; un compte rendu des expériences tentées à la station agricole de l'Ohio, pour la nourriture des porcs; enfin des renseignements statistiques sur la récolte du blé et les plantations de tabac en Amérique.

En France, les journaux spéciaux d'agriculture oseraient seuls présenter à leurs lecteurs une telle accumulation de faits. En Angleterre, cela plaît aux abonnés, parce que ces abonnés sont au courant des choses de la terre et s'y intéressent. Cela est parfois vrai même de ceux qui habitent les centres urbains. Je me souviens d'avoir vu avec stupéfaction deux jeunes misses de Londres que j'avais le plaisir de recevoir à la campagne, me demander à visiter mes étables. La prédominance de la vie rurale fait que les personnes vivant en ville parlent volontiers des races de bétail, comme chez nous un campagnard égaré dans un salon parisien essaie de causer de la dernière pièce ou du dernier roman.

Allez en Espagne, où un homme bien élevé ne connaît rien à la culture, et demeure toujours dans une ville grande ou petite, vous ne trouverez pas un renseignement agricole dans les journaux. Il est de bon ton d'ignorer ces choses, et je puis citer telle dame de Séville qui n'avait jamais visité une grande propriété à elle appartenant, située à 6 kilomètres de la ville.

Le public anglais ne s'intéresse pas seulement à l'agriculture ; il a besoin de connaître le mouvement des marchés, et les journaux consacrent à cette matière une grande place, en rapport d'ailleurs avec l'activité industrielle et commerciale. Étant en relations d'affaires avec le monde entier, les nouvelles étrangères sont pour lui pleines d'attrait; quel est, je vous prie, le coin du monde où un Anglais ne connaisse quelqu'un ? Vous êtes sûr d'être lu, si vous lui indiquez une contrée fertile, un port favorable

au commerce, si vous le tenez au courant des progrès de la colonisation. Pour un père de famille anglais ce sont là questions capitales; c'est en lisant ces renseignements de toutes sortes qu'il pourra donner à son fils un conseil éclairé, soutenir utilement ses premiers débuts. Il se doit à lui-même, il doit à sa famille de connaître ces choses, comme un père français se préoccupe du nouveau programme des écoles du gouvernement ou de l'opinion probable du prochain ministère. L'un et l'autre ont besoin de cela pour remplir leur rôle. Le premier se tient en communication avec l'univers entier. Le second concentre toute son attention sur son pays, et dans ce pays sur le gouvernement qui peut d'un signe bouleverser les programmes d'examen et changer les conditions d'entrée de mille carrières, ou bien encore accorder ou retirer, en un instant, un moyen d'existence facile à bon nombre de ses employés.

Comment voulez-vous que ces deux hommes lisent les mêmes journaux? Comment deux sociétés formées de types aussi différents pourraient-elles donner naissance à une même forme de presse?

Et le contraste s'accuse par mille autres traits. Le sport occupe dans les familles anglaises une place distinguée. Ce sont d'abord les courses de chevaux, divertissement national par excellence, qui fournissent par leurs comptes rendus, par les nouvelles des animaux à l'entraînement, par le résultat des paris et par les probabilités des paris futurs, la matière de deux grandes colonnes, soit environ quatre colonnes d'un journal français. Voici ensuite une colonne entière sur le cricket, puis les courses à rames avec le nom des vainqueurs, la description des bateaux concurrents, etc., etc. Tout cela intéresse prodigieusement un lecteur anglais, formé pendant toute sa jeunesse et principalement de douze à dix-huit ans, dans les *public schools*, à tous les exercices du corps.

Enfin, détail important, l'Anglais demande à son journal d'emmagasiner une foule de renseignements, une foule de faits. Tout cela peut lui servir : il va dans tous les pays, il s'y livre à toutes sortes de travaux, il entreprend mille genres de commerces. Et

l'habitude devient rapidement une manie. L'Anglais est capable de lire sans ennui les articles les plus lourds, les moins bien écrits, pourvu qu'il y trouve des faits.

Et la politique, me direz-vous? Que reste-t-il pour elle?

Peu de chose, il est vrai; cependant elle a une place dans la presse anglaise. Mais cette expression de politique n'a pas le même sens de l'autre côté de la Manche que chez nous.

Pour le Français, nous l'avons vu, la politique est un *moyen d'existence;* on vit de la politique, en France.

En Angleterre, on demande le pain quotidien au travail, au commerce, à la vie privée. Le soin des affaires publiques est généralement confié à des hommes qui, habitués à diriger une branche de l'activité humaine, ont les loisirs nécessaires pour les gérer *gratuitement.*

Dès lors il y a peu de compétitions. Beaucoup de candidats se trouvent écartés des fonctions publiques par le seul fait qu'ils ont besoin de toutes leurs forces pour se créer une situation, pour vivre, et la politique ne fait pas vivre.

Cependant les luttes politiques sont vives en Angleterre. J'ai entendu des Anglais conservateurs, très acharnés contre Gladstone, raconter des meetings électoraux d'où la modération était positivement absente. Certains articles de journaux sont extrêmement violents; Taine le constatait en 1860, et cela n'a pas changé depuis. Partout où la presse est développée, la libre appréciation quotidienne et publique des actions d'un homme, la nécessité d'enfler la voix pour ne pas manquer son effet amènent des excès de ce genre. Là où gît la différence, c'est dans le sujet de ces colères.

Essayons donc de voir ce qui passionne l'Anglais dans sa politique.

Deux partis divisent l'Angleterre; l'un se fait remarquer par son attachement aux anciennes coutumes, aux opinions et aux manières de faire de ceux qui l'ont précédé; l'autre est plus dégagé des attaches traditionnelles, plus ami des réformes; le premier a plus de sagesse, le second plus de hardiesse; le premier représente l'esprit de tradition, le second l'esprit de nouveauté.

Cela est tellement vrai qu'en se plaçant à ce point de vue, vous êtes sûr de connaître d'avance l'opinion du parti tory ou du parti whig sur une question donnée. S'agit-il de modifier la situation de l'Irlande, les tories se demandent pourquoi ce changement? les whigs appuient la motion et cherchent un terrain de conciliation, un moyen d'entente entre tenanciers et landlords.

Les conservateurs du Parlement sont, en somme, les modérateurs d'un mouvement dont l'initiative appartient au parti adverse. Dans la famille anglaise, l'essor de l'esprit de nouveauté se donne libre carrière, mais l'autorité paternelle en tempère les manifestations perturbatrices. Toute la politique d'Outre-Manche se résume de même dans l'action contrariée de ces deux forces, l'une poussant en avant, l'autre réglant la vitesse, quand cela est nécessaire.

Aussi ne voyons-nous pas, comme en France ou en Espagne, un parti nouveau surgir, se créer des adhérents, puis disparaître avec l'homme qui lui avait donné naissance. Voici, depuis une quinzaine d'années, le parti de Gambetta, le parti de M. Thiers, le parti du maréchal, le parti de Clémenceau et le parti de Ferry; chez nos voisins, le parti de Prim, le parti de Canovas, le parti de Sagasta, le parti de Ruiz Zorilla ou de Lopez Dominguez, etc., etc. Notez que j'ai écarté à dessein les partis dynastiques, celui du comte de Chambord, du prince impérial, du prince Jérôme, du prince Victor, du comte de Paris, des Naündorff, des blancs d'Espagne; le parti d'Isabelle, celui d'Amédée, celui d'Alphonse, de Don Carlos. On peut soutenir, en effet, que l'Angleterre, fidèle à la reine Victoria, ne pouvait pas connaître cette infinité de divisions dynastiques, bien que la cause de cette fidélité soit assez caractéristique de la société anglaise, je passe condamnation et je retiens seulement l'abondante moisson de partis inféodés à un homme politique que j'ai amassée plus haut.

Examinez la même période en Angleterre. Si vous mettez à part les membres irlandais, groupés autour de Parnell pour une cause spéciale, vous vous trouverez continuellement en présence des deux mêmes partis; franchissez un siècle et remontez au temps

de William Pitt, de Fox, etc., le Parlement vous offrira le même spectacle. Toujours des tories maintenant la tradition, toujours des whigs introduisant la nouveauté.

D'où vient ce contraste?

Pourquoi tant de partis d'un côté? Pourquoi un homme à la tête de chaque parti, de chaque journal? Pourquoi disons-nous le journal de Rochefort, le journal de Boulanger, le journal d'Henry Maret, tandis que nos voisins d'Outre-Manche n'ont jamais dit le parti ou le journal de Disraëli?

C'est que, réellement, nous nous groupons autour d'un homme quelconque pour le pousser au pouvoir et qu'il nous prenne ensuite près de lui, tandis que les Anglais n'acclament un homme, même célèbre, que parce qu'il représente leurs idées.

Est-ce donc que leur caractère est naturellement plus élevé, plus désintéressé que le nôtre? Point du tout; mais que voulez-vous qu'ils attendent d'un homme au pouvoir? Des places? Il n'en distribue pas. La seule chose qu'il puisse faire pour eux, c'est de diriger dans le sens tory, ou dans le sens whig, suivant leurs préférences. Les fonctions publiques sont peu nombreuses en Angleterre, la plupart s'exercent gratuitement; celles qui sont rémunérées dépendent souvent de l'administration particulière des comtés. Dès lors, la politique est dégagée des préoccupations personnelles qui l'absorbent en France, ou en Espagne.

J'ai parlé tout à l'heure de Disraëli, voilà un homme qui a longtemps dirigé les affaires publiques; créé lord Beaconsfield par la reine, connu du monde entier, il paraissait résumer en lui tout le parti conservateur. Au lendemain de sa mort, ce parti n'a pas perdu un seul adhérent; il s'est tout simplement donné un autre chef.

C'est qu'après lui, comme de son vivant, les deux tendances différentes qui font toute la politique anglaise subsistaient entièrement.

Au contraire, Gambetta mort, le parti opportuniste a reçu un coup terrible; le journal qu'il patronnait a vu disparaître la plupart de ses anciens amis. Et cependant, comparez la valeur des deux hommes!

Évidemment, tous nos chefs de parti, tous nos journalistes poursuivent le même but : diriger le pouvoir à leur profit; ils diffèrent peu sur les moyens à employer; tous font appel à la centralisation, à l'arbitraire, à l'absolutisme, quel que soit d'ailleurs le masque dont ils se couvrent. Nous pouvons donc indifféremment passer d'un camp à l'autre, comme un reître allemand du seizième siècle combattait successivement sous plusieurs drapeaux et pour des causes diverses. Son métier restait le même. Quand le chef de sa troupe disparaissait, il prenait du service dans une autre, et voilà tout. Nous faisons de même; nous sommes de simples instruments entre les mains d'ambitieux plus hardis que nous-mêmes et qui nous mènent à la curée.

En somme, tandis qu'en Angleterre la question politique consiste à savoir dans quel sens les affaires seront conduites, en France, il s'agit surtout de décider qui les conduira et en bénéficiera.

Il suit de là que la partie politique du journalisme anglais est absolument différente de la presse française.

Rien ne contraint un rédacteur du *Standard* à trouver bon *quand même* ce que fait un cabinet tory. Si celui-ci agit dans un sens peu conforme à ses vues, il cesse de le représenter.

Supposez au contraire un journaliste français assez indépendant pour critiquer un homme de son parti. Voyez-vous l'indignation vertueuse des journaux amis! On le déclarerait traître au parti; on organiserait contre lui la *vendetta*.

Au surplus, le journaliste anglais n'est pas tenu de donner son propre jugement sur les sujets qu'il traite. « Le lecteur anglais, écrivait Le Play en 1875 (1), tient moins à connaître les opinions du rédacteur que les avis, longuement motivés, des autorités compétentes. De là les habitudes de discussion loyale, qui sont désignées par une expression (*fair play*) presque caractéristique pour la polémique anglaise, et qui obligent, en général, l'écrivain le plus passionné à citer d'abord textuellement les opinions qu'il prétend combattre. »

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, t. I. p. 283.

Il est tout naturel, après cela, que le journaliste anglais représente généralement un niveau moral plus élevé que son confrère français ou espagnol.

On annonçait dernièrement la mort de M. Henry Mayhew, l'un des fondateurs et le premier directeur du journal satirique *Le Punch.* Savez-vous quelles étaient les occupations de cet homme? On cite, parmi ses ouvrages, l'*Histoire des Mormons,* les *Merveilles de la science,* les *Ouvriers et les Pauvres de Londres,* œuvres témoignant d'une vie sérieuse et laborieuse. En France, un journaliste satirique est un bohème.

Somme toute, un publiciste anglais conserve la liberté de ses appréciations; il n'est pas asservi à la discipline militaire, à l'obéissance passive. Il peut dire ce qu'il pense à ses risques et périls, mais n'est jamais obligé de dire ce qu'il ne pense pas. De plus, son opinion, s'il l'exprime, n'est pas un dogme. Ses erreurs sont donc peu dangereuses.

III.

Mais voici un contraste curieux : en France, le journaliste est connu; c'est un chef; souvent il devient homme politique; son titre lui donne entrée à l'Académie; parfois on lui élève des statues. On peut voir aussi d'anciens ministres, tombés du pouvoir, se donner l'illusion de la vie publique, en s'adressant à la foule par la presse.

En Angleterre, rien de semblable. Le journaliste reste un homme privé. On ne connaît pas son nom et je n'ai pas vu d'articles signés dans les journaux proprement dits. Aucun ne se pare à sa première page des noms apparents de son directeur politique, de son rédacteur en chef, de son administrateur. D'abord ils n'ont pas d'autres directeurs politiques que leurs abonnés, lesquels sont *tories* ou *whigs*, suivant leurs tendances naturelles, leur éducation et les circonstances de leur vie. Quel intérêt voulez-vous qu'ils aient à soutenir la politique personnelle de tel ou tel publiciste?

Cette différence de situation bien nette entre le journaliste français et le journaliste anglais accuse la distance qui sépare la presse française et la presse anglaise dans leurs effets sur la société.

Comment se fait-il d'abord qu'en France une influence considérable appartienne au personnel peu recommandable que nous avons étudié, tandis qu'en Angleterre des écrivains plus généralement respectables sont ignorés du public ?

Pour éclairer le contraste, voyons dans quelles mains se trouve, de l'autre côté du détroit, la direction morale de la population. Il est assez connu que les grands propriétaires du royaume, formés par l'exercice du patronage aux devoirs de la vie publique, et les grands industriels, dans une moindre proportion, conduisent réellement le peuple anglais.

Dès lors, mettez dans ce milieu un journaliste français ; il usera sa rhétorique à former des plans de campagne pour s'emparer d'une influence si bien assise ; il ne sera pas écouté ; il ne prendra pas la place à laquelle il arrive chez nous.

S'il la conquiert en France, c'est tout simplement parce qu'elle est vacante. Une société sans chefs naturels est prête à se donner au premier venu, comme de pauvres naufragés s'accrochent à la moindre planche de salut. Nous acclamons des sauveurs parce que nous sentons le besoin d'être sauvés, et notre besoin est si pressant que nous acclamons sans discernement celui qui s'impose à notre attention par la vigueur de sa réclame.

Une fois préparé ainsi à devenir la proie des intrigants et des charlatans, un peuple subit de la façon la plus cruelle les effets du genre de presse auquel il a donné naissance.

Cela est fatal et nulle loi répressive, nulle censure ne peut rien changer à cet état de choses.

On peut s'en convaincre en examinant quelques-uns de ses effets.

En France, par exemple, la presse donne aux luttes politiques une grande acuité ; elle exaspère les passions intolérantes, fournit des armes faciles à l'esprit de parti le plus étroit, fausse le sens moral et souvent corrompt les mœurs.

Pourquoi cela?

Parce que nous sommes ses complices, plus exactement nous sommes ses pères.

Et supposez qu'un parti au pouvoir puisse momentanément imposer silence à ses adversaires : cela ne ferait qu'irriter leur colère, grossir le nombre de leurs adhérents, et préparer une revanche terrible. Cela ne produirait pas l'apaisement.

En Angleterre, au contraire, voyons-nous la liberté de la presse amener de mauvais effets?

Nullement. Le journalisme anglais développe surtout le goût de l'information exacte, du fait précis; il produit le reportage. C'est un instrument commode entre les mains des directeurs du travail, parce qu'il s'intéresse aux inventions nouvelles, aux bonnes méthodes de culture. C'est aussi une agence de renseignements commerciaux, et, par ses nouvelles étrangères, il favorise le goût des voyages. C'est enfin une garantie d'indépendance ajoutée à tant d'autres pour le citoyen sûr de trouver dans la presse un écho à ses justes réclamations.

Bref, le journal français est une plaie sociale, un agent de désordre. Le journal anglais, au contraire, sert des intérêts respectables; c'est une institution utile.

Que conclure de tout cela et comment formulerons-nous un jugement général sur la presse, que nous venons de voir se présenter à nous sous deux faces si différentes?

La diversité même des résultats qu'elle produit indique sa nature. C'est une force indifférente par elle-même; elle n'a d'influence heureuse ou fâcheuse que par le fait de la direction qu'on lui imprime.

Là où une désorganisation antérieure a précédé son règne, elle n'a servi qu'à en augmenter l'intensité, à précipiter les révolutions, à favoriser l'instabilité chronique de toutes choses. C'est le cas de la France, de l'Espagne, de l'Italie.

Au contraire, dans les pays où les directeurs naturels de la société, restés dignes de commander, ont plié cette force à leur service, elle est venue augmenter la prospérité sans menacer le bon ordre. C'est le spectacle qu'offrent l'Angleterre, les

États scandinaves et, à un moindre degré, l'Allemagne du Nord.

D'un côté, les régimes de contrainte ont été impuissants à arrêter ses effets.

De l'autre, la liberté de la presse est restée possible, parce que, sans intervention du pouvoir souverain, elle se trouvait maintenue dans une direction normale et profitable.

Bref, la presse représente les opinions, les goûts, les passions de la société qui lui a donné naissance; elle est même obligée, pour vivre, de se transformer, si la société se transforme et de hâter le mouvement pour paraître le diriger.

Le journalisme est donc l'image de la société, mais une image vue au microscope, et dont chaque trait se trouve grossi, exagéré.

Le journalisme verse du côté où la société penche.

Tous les efforts du pouvoir central, tous les textes de lois, toutes les mesures préventives et restrictives sont impuissantes à modifier sa direction. Elle est fatale.

Voilà pourquoi aucun régime politique n'a pu, sans danger pour lui-même, essayer de bâillonner la presse.

Voilà aussi pourquoi les efforts tentés en France par les gens de bien pour créer une bonne presse aboutissent à de piteux échecs. Notre presse française ne peut être qu'un élément de désordre, parce qu'elle est le produit naturel d'une société désorganisée.

H. Saint-Romain.



LA GRANDE CULTURE

EN FAMILLE-SOUCHE (1).



LE GRAND PROPRIÉTAIRE ANGLAIS.

(*Deuxième partie.*)

V.

Nos lecteurs doivent être maintenant convaincus qu'il est difficile de pousser plus loin que ne le font les Anglais le développement intense et intelligent de la culture. Mais ce développement n'est pas le résultat du hasard. La terre est à la fois le plus exigeant des créanciers et le plus exact des débiteurs; elle rend tout ce qu'on lui prête, mais elle ne rend que ce qu'on lui prête. Or, pour lui prêter, pour lui faire, comme les Anglais, des avances sans compter, il faut deux choses : avoir des capitaux et connaître, pratiquer, aimer la vie rurale.

Nous avons vu que les grands propriétaires anglais possèdent ces capitaux et qu'ils prêtent à la terre avec une générosité, avec une prodigalité inouie. S'ils sont ainsi prodigues, c'est que, précisément, ils sont essentiellement des *ruraux*, c'est qu'ils aiment la campagne. Ce terme de rural, qu'en 1871 on appliquait avec mépris à un certain nombre de députés français, bien que d'ailleurs la plupart ne le méritassent guère, ce terme est considéré comme glorieux par tout Anglais.

(1) Voir les précédents articles, t. I. p. 22, 110, 212, 486; t. II, p. 116, 212, 405 ; t. III, p. 33, 235, 327, 558 : t. IV, p. 131.

« Selon moi, dit M. Léonce de Lavergne, la richesse agricole de l'Angleterre dérive de trois causes. Celle qui se présente la première, et qui peut être considérée comme le principe des deux autres, est le *goût* de la portion la plus opulente et la plus influente de la nation *pour la vie rurale*. Ce goût ne date pas d'hier; il remonte à toutes les origines historiques et ne fait qu'un avec le caractère national (1). »

Voilà des constatations très exactes et qui concordent pleinement avec les faits que nous avons exposés. Mais dès que l'auteur entreprend d'expliquer les causes de ce goût pour la vie rurale, il tombe dans des méprises que ne commettrait pas un élève de première année en science sociale. On va en juger.

« Saxons et Normands, dit-il, sont également *enfants des forêts*. Avec le génie de l'indépendance individuelle, les races barbares dont le mélange a formé la nation anglaise avaient *toutes* l'instinct de la vie solitaire (2). »

Ces deux phrases contiennent deux erreurs matérielles.

D'abord les Saxons et les Normands ne sont pas *enfants des forêts*, mais des steppes et des rivages maritimes ; ils sont venus, à travers les chemins de steppes, notamment par la basse Allemagne, jusqu'aux rivages de la mer du Nord et de la Baltique, et c'est là qu'aidés des ressources de la pêche côtière, rendus par elle sédentaires et modifiés par elle dans le régime de leurs familles, ils ont bientôt commencé à s'adonner à l'agriculture, en familles-souches, en ménages isolés, dans des domaines nettement séparés. Jamais ils n'ont été, à proprement parler, chasseurs. Toute cette démonstration a été faite ici (3). Il est vrai que, pour l'auteur, « enfants des forêts » est une manière générique et vague de désigner les « barbares », autre terme encore générique et vague. Il ne peut y avoir ni histoire précise ni science sociale avec des formules aussi indéterminées, aussi nuageuses. On brouille ainsi constamment et à plaisir les espèces les plus dif-

(1) Léonce de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, ch. II, p. 139.

(2) *Ibid.*, ch. II, p. 134.

(3) Voir t. I, p. 110 et suiv.; t. II, p. 116 et suiv.

férentes, que la science sociale a réussi à isoler, à déterminer et à définir rigoureusement.

En second lieu, il est inexact de dire que « les races barbares dont le mélange a formé la nation anglaise avaient *toutes* l'instinct de la solitude ». Cette affirmation n'est exacte que pour les Saxons et les Normands ; elle est absolument fausse pour les Bretons. Pour ces derniers, comme pour les autres Celtes, c'est le contraire qui est vrai : ils ont l'aversion de la solitude et vivent *groupés en villes et en villages,* comme tous les sédentaires issus *directement* de pasteurs, ou de chasseurs. L'habitude des habitations isolées caractérise exclusivement les populations issues de pêcheurs.

Et ce fait est tellement patent, tellement connu de tous les historiens, bien qu'ils en ignorent la cause, que M. de Lavergne le signale immédiatement après : « Les peuples latins, dit-il, suivent d'autres idées et d'autres habitudes. Partout où l'influence du génie romain s'est conservée, en Italie, en Espagne et jusqu'à un certain point en France, les villes l'ont de bonne heure emporté sur les campagnes. Les campagnes romaines avaient été abandonnées aux esclaves ; tout ce qui aspirait à quelque distinction affluait vers la ville. Le nom seul de campagnard, *villanus,* était un terme de mépris, et le nom de la ville se confondait avec celui de l'élégance et de la politesse, *urbanitas.* Dans les sociétés néo-latines, ces préjugés ont survécu. De nos jours encore, la campagne est pour nous, et encore plus pour les Italiens et les Espagnols, une sorte d'exil. C'est à la ville que tous veulent vivre (1). »

Remarquons que ces peuples latins, amateurs de villes, sont généralement restés en dehors de l'influence décisive et souveraine des races à familles-souches issues des pêcheurs du Nord ; ainsi nous comprendrons pourquoi l'agglomération en villes et en villages a plus d'attrait pour eux que la résidence des habitations isolées. En France, où les races du Midi et les races du Nord se sont plus particulièrement rencontrées, les deux types

(1) Voir t. I, p. 133. 153.

coexistent et se retrouvent encore aujourd'hui, par exemple chez les Celtes de la Champagne, agglomérés dans des villages, et chez les Normands, dont la « masure », établie au centre du domaine, est restée, en dépit de tout, le mode national d'établissement.

Les habitudes urbaines des peuples latins ne tiennent pas au « génie de la race », ce qui n'explique rien, mais uniquement à ce que ces peuples se sont fixés au sol par familles patriarcales, au lieu de s'y fixer par familles-souches. Ils sont restés réunis par *groupes*, par *clans*, suivant les traditions de ce mode de familles, au lieu de se *disperser*, de s'établir isolément par *simples ménages*, suivant les traditions de la famille-souche.

Voilà toute l'explication de ce grand phénomène, dont la cause, comme une foule d'autres d'ailleurs, a jusqu'ici échappé aux historiens.

Abordons maintenant la suite de notre démonstration.

Dans notre précédent article, nous avons montré comment s'était établie et comment fonctionnait la grande culture en Angleterre. Nous avons ainsi été amenés à constater que la grande culture en famille-souche a pour principal résultat, au point de vue technique, de favoriser le *progrès des méthodes de travail*.

Il nous faut maintenant déterminer les conséquences de cette forme de travail dans les diverses parties de l'organisme social.

I.

La grande culture en famille-souche produit une conséquence sociale tout à fait nouvelle, que nous n'avons rencontrée ni dans la culture en famille patriarcale, ni dans les deux types précédents de culture en famille-souche ; c'est le phénomène du *patronage*.

Suivant sa définition (1), la grande culture suppose nécessaire-

(1) Voir l'article précédent, p. 132.

ment un *patron dirigeant une ou plusieurs familles de paysans.* C'est donc là une *complication* nouvelle. En effet, le travail ne s'exécute plus, au moyen d'une seule famille disposant librement de ses moyens d'existence, comme dans les types précédemment décrits, mais au moyen de familles différentes subordonnées les unes aux autres. Il s'agit donc de déterminer l'action de ces familles de patrons sur les familles ouvrières, dont elles dirigent le travail, et sur les autres familles ouvrières du voisinage. Grosse question, car, suivant qu'elle est résolue d'une façon où d'une autre, elle assure la paix, la stabilité et la prospérité, ou déchaîne la discorde, l'instabilité et la souffrance. Dès que la constitution sociale comporte la présence du patron, ce dernier devient véritablement responsable de la situation heureuse, ou malheureuse, des classes inférieures, puisque ces dernières dépendent directement, ou indirectement de lui, pour leur existence tout entière.

Nous allons saisir ce phénomène du patronage sur les deux théâtres où il se manifeste : 1° *dans la vie privée;* 2° *dans la vie publique.*

Dans la vie privée, le patronage du grand propriétaire se manifeste à des points de vue très divers.

Dans notre dernier article, nous avons montré comment les grands propriétaires anglais ont contribué au progrès des méthodes de travail, par un élevage mieux entendu, par l'emploi des machines, par le drainage, par un système perfectionné d'assolement, etc.; comment ils ont agi sur les famille patronnées et voisines par l'exemple; par les objets fournis, taureaux, étalons, graines de qualité supérieure, etc.; par les services, pressoirs, moulins, fours, etc. C'est là, à proprement parler, le *patronage du travail,* nous n'avons pas à y revenir.

Le patronage du grand propriétaire, dans la vie privée, se produit suivant quatre points de vue, que nous allons examiner successivement.

1° *Développement de la richesse générale.* — La présence d'un grand propriétaire à la campagne est particulièrement favorable au commerce, à l'industrie locale. Il y a même des industries qui ne peuvent vivre que par les grands propriétaires; elles

disparaissent s'ils s'en vont : par exemple, les industries d'art, les peintres, les décorateurs, etc., dont les paysans n'emploient guère les talents. Il suffit de parcourir certaines petites villes pour reconnaître, à l'inspection des boutiques, si les grands propriétaires ruraux du voisinage résident ou ne résident pas.

Et notez que ce luxe a un caractère particulier : il n'est pas criard, extraordinaire, visant à l'effet, comme le luxe des grandes villes; c'est généralement un luxe utile, intelligent, parce qu'il est tempéré par les influences de la vie rurale, qui le maintiennent forcément dans certaines limites; ce n'est pas un luxe de parade, le luxe de « la poudre aux yeux », mais le luxe de la vie réelle, des gens qui vivent chez eux de père en fils, qui aiment leur *home* et qui entendent dès lors y être aussi bien que possible ; et ce désir est tellement intense qu'il éclate dans un mot, bien anglais, qui n'a d'analogue dans aucune langue, *le confortable*.

Pénétrons à la suite de M. Taine dans une de ces résidences rurales : « L'attention s'est reportée sur le confortable, notamment en ce qui concerne tous les détails du coucher et de la toilette. Dans ma chambre, grand tapis général, toile cirée devant la table à laver, nattes le long des murs. » Trois tables de toilette avec une abondance extraordinaire de cruches, de cuvettes, de porte-brosses, de porte-savons, de serviettes, etc. « Pour défrayer un tel service dans une maison habitée, il faut une blanchisserie en permanence. Blancheur, perfection, tissus moelleux de toutes les parties du lit (1). »

Et tout est à l'avenant dans le reste de l'habitation : « Pas un objet qui ne porte la marque de la recherche exquise et même méticuleuse. Partout des jardinières remplies de fleurs rares; au dedans, au dehors, les fleurs foisonnent; c'est le plus joli détail du luxe et ils l'entendent en vrais gourmets. Cette entente et ce soin s'appliquent à tout. Il n'y a pas un objet qui ne dénote la prévoyance et le calcul du confortable (2). »

(1) *Notes sur l'Angleterre,* p. 202, 203.
(2) *Ibid.*, p. 197.

On comprend combien de pareilles installations rurales doivent contribuer au développement de la richesse générale, par toutes les industries qu'elles mettent en œuvre et dont elles assurent la prospérité dans le voisinage. Et remarquez qu'il ne s'agit pas ici d'un séjour d'été à la campagne, suivant l'usage des familles riches en France, mais d'une résidence *permanente pendant toute l'année,* qui assure dès lors à ces industries un profit régulier et certain.

2° *Développement des cultures intellectuelles.* — Le grand propriétaire rural est, à ce point de vue, dans une situation incomparable, car il possède les deux conditions les plus favorables au développement des cultures intellectuelles : les ressources matérielles et intellectuelles et les loisirs. Le paysan, lui, n'a ni ces ressources ni ces loisirs; le commerçant, l'industriel, qui ont les ressources, n'ont pas les loisirs.

Aussi les résidences rurales du grand propriétaire anglais sont-elles un véritable centre de cultures intellectuelles. On y trouve de magnifiques bibliothèques, des objets d'art qui en font souvent de vrais musées. « Naturellement les belles choses s'accumulent dans ces mains opulentes. Miss Coots, lord Ellesmere, le marquis de Westminster ont des galeries de tableaux qui feraient honneur à un petit État. Chez lord Ellesmere, dans trois salles aussi hautes que la galerie du Louvre, quantité de Poussin, les meilleurs Flamands, surtout trois Titien de grandeur moyenne... Chez le marquis de Westminster, deux galeries et quatre salons énormes, cent quatre-vingt-trois tableaux, avec un cortège de bustes, statues, bronzes, émaux, vases en malachites, six grands Rubens, trois Titien, un Raphaël, deux Rembrandt, quantité de Claude Lorrain choisis entre les plus beaux. Ces palais ne sont que des spécimens, il faudrait trop citer (1). » Dans un autre, « la bibliothèque a cent mètres de long (2) ». Enfin, pour conclure « ces grandes fortunes héréditaires sont des conservatoires préparés pour toutes les belles choses. Au

(1) *Notes sur l'Angleterre,* p. 203, 204.
(2) *Ibid.*, p. 204.

bout de quelques générations, un château, un parc devient un écrin (1). »

Et la vie intellectuelle qui circule dans cette haute société rurale est bien faitepour nous étonner, nous Français, pour qui « rural » est synonyme de grossier. On ne peut se faire une idée de la quantité de livres, de revues, que l'on trouve dans ces habitations. Et toutes ces productions sont graves, sérieuses. « Dans aucune des maisons que j'ai vues à Londres ou à la campagne, je n'ai trouvé un journal de modes. Un de mes amis anglais, qui a vécu en France, me répond qu'ici une femme bien élevée ne lit pas de telles platitudes. Tout au rebours, une revue spéciale, *La Revue des femmes anglaises* (British Women Review), contient dans le numéro que je feuillette des documents et des lettres sur l'émigration en Australie, des articles sur l'instruction publique en France, et autres études aussi graves; pas de romans, ni de causeries sur les théâtres, ni de courrier de mode, etc. Tout est sérieux, solide; voyez, par contraste, chez nous, dans un château de province, les journaux de modes avec gravures enluminées, modèles de la dernière forme des chapeaux, explication d'un point de broderie, petites historiettes sentimentales, compliments doucereux aux lectrices, et surtout la correspondance de la directrice et des abonnés à la dernière page, chef-d'œuvre de grotesque et de fadeur. Il est honteux qu'une intelligence humaine puisse digérer une telle pâture. Mieux vaut avoir une robe mal faite qu'une tête vide (2). »

Rien d'étonnant à ce que la résidence rurale et la perpétuité des familles sur leur domaine amènent ce développement des ressources intellectuelles. On tient d'autant plus à s'entourer d'œuvres littéraires et artistiques que l'on doit rester plus complètement et plus longtemps dans l'isolement de la campagne. On ne songe pas à créer une bibliothèque, un musée, un centre intellectuel dans une habitation rurale où l'on réside seulement deux ou trois mois par an. On y arrive avec quelques livres, plutôt

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 205.
(2) *Ibid.*, p. 98, 99.

légers que sérieux, que l'on emporte en retournant à la ville.

Et voilà pourquoi, en Angleterre, la vie intellectuelle est plus développée à la campagne qu'à la ville, tandis qu'en France, elle est plus développée à la ville qu'à la campagne; à la longue, le paysan anglais en reçoit l'influence du grand propriétaire et il s'élève au contact d'une classe plus cultivée et plus instruite.

3° *Direction morale.* — Outre cette influence intellectuelle, le grand propriétaire exerce une direction morale sur les populations qui l'entourent.

La vie rurale, en effet, engendre, plus que la vie urbaine, les rapports familiers entre les diverses classes. Comparez l'attitude d'un chef d'industrie vis-à-vis de ses ouvriers avec l'attitude d'un propriétaire rural vis-à-vis de ses paysans : la différence saute aux yeux. Que de gens qui, à la ville, sont hautains à l'égard des ouvriers et qui, à la campagne, sont pleins de cordialité à l'égard des paysans, les saluent, leur serrent la main, leur parlent familièrement! Ne croyez pas que ces gens ont changé de caractère parce que leur attitude s'est modifiée; ils ont seulement changé de milieu : ils ont passé du milieu urbain dans le milieu rural.

En ville, on n'est pas connu; chacun craint donc d'être confondu avec des gens d'une classe inférieure; on ne se mêle pas, on ne se confond pas afin de ne pas perdre son rang. A la campagne, au contraire, tous savent qui vous êtes; vous pouvez donc vous mêler à la foule sans y être confondus. De plus, vous connaissez tout le monde, parce que chacun occupe, comme vous, de père en fils, le même domaine, et parce que la population est relativement peu nombreuse; vous êtes ainsi plus porté à être familier avec vos inférieurs.

Aussi la vie rurale est-elle infiniment plus favorable à la fusion des classes, à l'harmonie sociale que la vie urbaine. Vous ne voyez pas, dans les campagnes, des soulèvements, des grèves, comme dans les centres manufacturiers. Les jacqueries sont une exception dans l'histoire; elles n'éclatent que sous le coup de souffrances extraordinaires. Vous avez une preuve de cette harmonie sociale dans ce fait que les campagnes votent gé-

néralement en faveur des candidats conservateurs, qui appartiennent le plus souvent à la classe supérieure. On le voit bien, en Angleterre, où les comtés ruraux sont les plus conservateurs et n'hésitent pas à se faire représenter par de grands propriétaires.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les grands propriétaires exercent une direction morale par leurs conseils et par leur exemple. En Angleterre, cette direction s'exerce d'autant plus que le nombre des grands propriétaires est plus considérable, qu'ils résident constamment sur leurs terres et qu'ils se transmettent leurs domaines de père en fils. Cette forme de patronage ne résulte donc pas de la qualité de grand propriétaire, mais de grand propriétaire à famille-souche. « Ces riches, dit M. Taine, sont des chefs naturels, bienfaisants et reconnus. Le clergyman avec lequel je me promène, me dit qu'ils sont « presque les pères du peuple. » On trouverait à peine un de ces propriétaires, qui ne donne gratuitement une portion de son argent et de son temps pour le bien commun (1). »

En voici un, par exemple, qui possède trente millions de francs : il a bâti une église, l'a dotée et sert une rente au chapelain. A côté, il a établi une école gratuite; outre l'enseignement, on y donne de petits concerts et lui-même va faire chanter les enfants, car il croit à l'influence morale de la musique.

Autre exemple de direction morale. Un grand propriétaire, voulant faire concurrence à l'influence de la taverne et du gin, a loué un cottage comprenant deux chambres, afin d'offrir aux paysans un lieu de réunion pour le dimanche. Dans la première pièce, sont des livres et des journaux; dans la seconde, on joue aux dames et aux échecs, on cause et on fume; au lieu de gin, on boit du thé. Mais les membres payent une cotisation, afin que le club puisse s'entretenir lui-même par la suite, et qu'il ait une vie indépendante. En France, lorsqu'une institution semblable est créée, ce n'est presque jamais par un propriétaire, mais par une association dont le siège est généralement à Paris, et, de

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 186.

plus, la création, loin d'être rendue indépendante, loin d'avoir une vie propre, est systématiquement centralisée et tenue en tutelle.

M. Taine a saisi sur le fait l'effet de cette direction morale du grand propriétaire. « La maîtresse de la maison où je suis, dit-il, connaît toutes les bonnes femmes de l'endroit; elle les salue gracieusement, et leur donne la main, quand elle entre avec moi dans leurs cottages; celles-ci répondent d'un air cordial et même affectueux; on voit aisément qu'il n'y a pas de défiance ou d'hostilité entre les deux classes. L'inférieur n'est pas envieux; il ne lui vient pas à l'idée de souhaiter la place du gentleman riche; il est plutôt disposé à le considérer comme son protecteur, à se faire honneur de lui, surtout si la famille est ancienne et depuis plusieurs générations établie dans l'endroit; en ce cas, elle compte, comme les beaux arbres, parmi les ornements et les gloires du pays. Dans toute paroisse, même la plus reculée, on trouve deux, trois, cinq, six familles qui ont là leur domaine héréditaire, dont le patronage est accepté, efficace; c'est l'antique patronage du suzerain cuirassé, mais transporté du physique dans le moral (1). »

4° *OEuvres d'utilité publique.* — En France, elles sont généralement entreprises par l'État. Tout au contraire, en Angleterre ; une des formes les plus visibles par lesquelles se manifeste le patronage du grand propriétaire anglais est la fondation d'œuvres d'utilité publique. Ces œuvres ont pour objet, par exemple, la création d'écoles, d'églises, de chemins, l'assistance des pauvres, l'assainissement de marais, etc.

Voici, par exemple, le duc de Buccleugh, mort il y a trois ans, et qui mérita l'affection et la reconnaissance de toute l'Écosse. Entre autres bienfaits, son pays lui doit la création du port de Granton, près d'Edimbourg, qui rend les plus grands services et dont la construction coûta au duc de 12 à 13 millions de francs. Le duc de Sutherland a également réalisé dans le comté dont il porte le nom de véritables travaux d'Hercule : il a assaini

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 188.

et fertilisé, à l'aide de la vapeur, d'immenses marécages qui semblaient voués à une stérilité éternelle (1).

Les grands propriétaires anglais « sont tenus d'ouvrir les premiers leurs bourses, comme le baron féodal était tenu d'aller le premier aux coups. B... dit qu'il donne en souscription le dixième de son revenu et que ses voisins font de même (2).

Il est remarquable « qu'un Anglais riche a presque toujours la bourse à la main... il souscrit pour diverses charités publiques, pour des concours agricoles, etc. Il assiste de pauvres serviteurs et subordonnés, des parents hors d'état de gagner leur vie. Il fait l'aumône dans la rue et sur les routes; il met de l'argent dans l'assiette qu'on porte à la ronde aux dîners et après le sermon. Il met sous enveloppe des banknotes de 5 livr. st. à l'adresse des magistrats de la police, comme envoyés par A. X. Il distribue de la houille, des habits et de la viande à Pâques. Il donne le terrain pour l'emplacement d'une école. Il paye le médecin des pauvres. Il prête à ses inférieurs de l'argent qu'ils ne lui rendent jamais; à la fin, il meurt et fait des legs à une demi-douzaine d'établissements de charité et à d'humbles serviteurs. Assez souvent, il laisse des fonds pour un don annuel (à sa paroisse). Les femmes de la *gentry* sont, pendant tout ce temps, occupées à des œuvres de bienfaisance, sous forme domestique : surveiller des écoles, coudre des robes d'enfant, des chemises de nuit, des objets pour les ventes de charité; enseigner aux filles l'art de tresser la paille ou à faire de la dentelle, faire répéter le catéchisme les dimanches (3). »

Cette habitude d'employer une partie de ses revenus en œuvres d'utilité publique est tellement générale, elle s'impose tellement au grand propriétaire anglais, qu'il ne peut s'y soustraire, sans encourir la plus cruelle des injures, celle de ne pas être considéré comme un *gentleman*.

A gentleman! voilà un mot essentiellement anglais, qui n'a pas d'analogue en français, parce que nous n'avons pas l'espèce.

(1) A. de Foville, *Le Morcellement*, p. 36.
(2) Taine, *ibid.*, p. 190, 191.
(3) *Collected papers*, by Mrs. Grote, p. 53.

C'est le résultat d'une longue sélection morale, comme un beau représentant de la race de Durham est le résultat d'une longue sélection physique. Un Anglais voyageant en France, Thomas Arnold, écrivait à ses amis : « Ce qui me frappe ici, c'est le manque total de gentlemen et de toutes personnes ayant l'éducation et les sentiments d'un vrai gentleman... il y a ici bien peu de personnes qui en aient l'apparence et les manières... Un véritable gentleman anglais, chrétien, de cœur viril, d'esprit éclairé, c'est plus, je crois, que Guizot ou Sismondi ne pourraient comprendre. »

C'est qu'en effet le gentleman n'a aucun rapport avec le gentilhomme tel qu'on l'entend en France depuis le dix-septième siècle. Ce titre n'est décerné ni par la naissance, ni par la richesse, ni par la fonction, ni par l'instruction. Un Anglais, parlant à M. Taine d'un grand seigneur diplomate, lui disait : « Ce n'est pas un gentleman. »

Cette qualification est décernée par la voix publique. « Quand un homme riche achète une terre, il ne faut pas qu'il se mette en frais ni prévienne personne; si d'esprit, de caractère et de façon, il est un gentleman, au bout de quinze jours on le saura, et les familles voisines viendront d'elles-mêmes lui rendre visite (1). »

Ainsi se recrute naturellement, automatiquement, la classe des gentlemen. Cette classe ne peut pas se corrompre, puisque dès qu'un homme a cessé d'en être digne, il n'est plus considéré comme en faisant partie.

Mais à quels traits reconnait-on un gentleman? « Je cherche à bien comprendre ce mot si essentiel, dit M. Taine; il revient sans cesse et renferme une foule d'idées tout anglaises. La question vitale à propos d'un homme se pose toujours ainsi : « Est-il un gentleman? » Pareillement, à propos d'une femme : « Est-elle une lady? Dans ces deux cas, on veut dire que la personne en question est de la classe supérieure (2). »

(1) Taine, *ibid.*, p. 193.
(2) *Ibid.*, p. 194.

En somme, ce qui caractérise essentiellement le *gentleman*, c'est le *dévouement désintéressé au bien public*. Vivre en gentleman, c'est se dévouer soi-même et dévouer sa fortune au bien public. C'est pour cela que les Anglais créent par l'initiative privée tant d'œuvres d'utilité publique.

Mais un semblable dévouement n'est pas naturel ; l'homme n'est pas porté spontanément à sacrifier son temps et son argent au bien public. Aussi le type du gentleman est-il essentiellement une conséquence de celui du grand propriétaire rural résidant sur son domaine de père en fils. Ce gentleman ne fait que pratiquer dans un cercle plus étendu, dans le cercle du voisinage, le patronage que le grand propriétaire exerce sur les populations qui dépendent de lui. Supprimez ce type de grand propriétaire, vous supprimez par le fait même le type du gentleman. Vous aurez, par exemple, le type du grand propriétaire français, qui, ne résidant pas à la campagne, dépense son argent dans les villes pour ses plaisirs et non pour le bien public, ou qui émarge au budget de l'État en qualité de fonctionnaire. Pour l'un, les affaires publiques sont une occasion de dépense et de dévouement ; pour l'autre, une occasion de gain ; cela n'est pas la même chose ; il n'est dès lors pas étonnant que le type du gentleman n'existe pas en France. Le gentilhomme, développé en France par Louis XIV, était un type d'élégance, de bon ton, de point d'honneur, de grâce exquise, de mœurs faciles ; c'était non un rural mais un homme de cour, un courtisan, qui, loin de patronner les paysans de ses domaines où il n'allait guère, vivait des faveurs de la cour, sur la cassette royale.

Et maintenant, pour mesurer les conséquences des œuvres d'utilité publique entreprises par les grands propriétaires anglais, remarquons que ce sont les classes rurales qui en profitent surtout. Or, ces classes étant par nature les plus stables, les plus saines et les plus nécessaires à une nation, ce patronage a un caractère essentiellement national, car il tend à fortifier ce qui mérite essentiellement de l'être. C'est le contraire de ce qui se pratique en France, où la plupart des institutions ont pour but de venir en aide aux ouvriers, qu'on redoute, plutôt qu'aux paysans,

qu'on juge inoffensifs. Ces derniers ne sont dès lors patronnés ni par l'État ni par les grands propriétaires, qui ne résident pas sur leurs terres. Nous décrirons, d'ailleurs, cet état de choses dans nos prochains articles.

II.

Dans la vie publique, le patronage du grand propriétaire anglais se manifeste sur un double théâtre : dans le *gouvernement local* et dans le *gouvernement général.*

1° *Patronage dans le gouvernement local.*

« Nous avons vu que la vie rurale donne au grand propriétaire des loisirs, des capacités intellectuelles, des aptitudes apprises et exercées dans le voisinage, sous la forme de direction morale et d'œuvres d'utilité publique. Il est dès lors porté à employer ces loisirs, à développer et à appliquer ces aptitudes en dehors du cercle naturellement restreint du voisinage. Il y est d'autant plus porté que, résidant toute l'année à la campagne, il ne tarderait pas à s'y ennuyer s'il n'y avait pas des occupations. N'est-ce pas ce qui arrive à la plupart des grands propriétaires français? »

Le grand propriétaire anglais n'a pas à redouter ce désœuvrement, car le *gouvernement local, dans les campagnes, est tout entier entre ses mains.*

S'il est tout entier entre ses mains, ce n'est pas parce que le souverain a bien voulu le lui confier, ce n'est pas par une faveur spéciale, mais c'est uniquement parce que les grands propriétaires n'ont pas, comme leurs confrères de France, abandonné la campagne pour la ville ; étant toujours restés sur leurs domaines, ils y ont conservé non seulement le patronage de la vie privée, mais encore le patronage de la vie publique. Le gouvernement central n'a pas réussi à entamer leur pouvoir et la monarchie est restée dans son rôle de pouvoir simplement modérateur (1).

(1) Voir, dans *La Science sociale* : « *La Question de la monarchie*, » t. IV, p. 109 et suiv.

Cette intervention du grand propriétaire dans le pouvoir local réalise deux conditions : *la compétence* et *l'économie.*

La compétence du grand propriétaire résulte de l'habitude qu'il a de gérer une grande exploitation rurale ; nous l'avons vu à l'œuvre sur ce théâtre, nous avons constaté les progrès agricoles immenses qu'il a su réaliser. Évidemment un pareil homme est capable d'administrer avec sagesse le gouvernement local. Combien il est plus compétent qu'un préfet, qu'un sous-préfet, qu'une armée de fonctionnaires instables, étrangers au pays, ignorant ses intérêts, ses mœurs, ses coutumes, ayant passé leur vie à accomplir, dans des bureaux, une besogne de scribes ! Combien il est plus compétent que les neuf dixièmes de nos grands propriétaires français, qui résident le moins possible à la campagne, et soupçonnent à peine les choses de la culture !

L'administration du grand propriétaire réalise en outre une *économie* considérable ; c'est l'idéal du gouvernement à bon marché, puisqu'il est exercé *gratuitement ;* c'est l'utilisation sociale des riches.

Assistons au fonctionnement du pouvoir local en Angleterre.

Ce pouvoir est exercé essentiellement par les *magistrates.* Ceux-ci sont désignés par le souverain au moment de son avènement. Mais ils ne sont point désignés arbitrairement. Ils doivent être choisis parmi les propriétaires d'immeubles taxés au moins pour une rente de 2,500 francs libres de toute charge. Ce n'est pas tout : « Ils doivent résider dans le comté et pratiquer les devoirs que l'opinion publique, fort rigoureuse sur ce point, impose en Angleterre à un gentleman (1). » Les magistrates sont donc les gentlemen de la vie publique. Le chef de l'État se borne à désigner les hommes que l'opinion publique a librement classés comme gentlemen.

Les magistrates sont aussi indépendants que possible vis-à-vis du pouvoir, puisqu'ils sont nommés pour toute la durée du règne. Ils ne peuvent être révoqués que dans deux cas : quand ils n'ont plus de résidence dans le comté, et quand ils enfreignent les

(1) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, t. II, p. 25.

devoirs du gentleman. En dehors de ces deux cas, ils sont confirmés dans leur charge à l'avènement d'un nouveau roi.

Le nombre des magistrates n'est pas limité ; il s'élève dans certains comtés à plusieurs centaines ; voici les chiffres pour trois comtés : Hants, pour 420,000 hectares, 231 magistrates ; Wiltshire, pour 346,000 hectares, 206 magistrates ; Dorsetshire, pour 254,000 hect., 127 magistrates. Il résulte de ces chiffres que le gouvernement local des campagnes occupe un très grand nombre de grands propriétaires.

Et notez que les attributions de magistrates sont très étendues, car ils cumulent les *fonctions administratives* et *judiciaires*. Ils se réunissent dans des sessions trimestrielles et dans des sessions mensuelles.

Dans les sessions trimestrielles (*quarter sessions*), ils règlent l'administration générale du comté ; ils choisissent le comité de police (*police committee*), les agents de la police rurale, fixent la taxe de police (*police rate*), dirigent la vérification des poids et mesures, nomment les *visitors* pour les asiles d'aliénés, organisent les comités chargés de l'entretien des routes paroissiales (*highways*), votent sur les projets des routes à péages (*tournpike-roads*), entendent les rapports financiers et arrêtent les dépenses trimestrielles, nomment le comté d'évaluation de la *rent*, puis statuent définitivement sur cette évaluation, reçoivent le compte annuel des dépenses du comté, enfin, fixent pour chaque paroisse le contingent de la milice. Les *quarter sessions* constituent le troisième degré de juridiction de la justice locale.

Dans les petites sessions (*petty sessions*), qui se tiennent chaque mois, les magistrates constituent le second degré de juridiction pour les délits, les contestations entre les patrons et les ouvriers, les réclamations des filles-mères, l'octroi provisoire des licences, les réclamations des contribuables et des jurés. Les magistrates y nomment les constables spéciaux et les inspecteurs des poids et mesures.

En outre, *isolément*, chaque magistrate juge les menus délits qui n'entraînent pour le délinquant qu'une amende de quelques francs, ou un emprisonnement de quelques jours. Les contreve-

nants sont appréhendés et amenés aux magistrates par le constable local. Enfin, chaque magistrate est en droit de faire arrêter, en vertu d'un mandat signé de sa main, toute personne qui trouble la paix publique (1).

La fonction de magistrate n'est donc pas une sinécure, pour celui qui en remplit toutes les attributions. En même temps, on voit que, si l'aristocratie anglaise a conservé son influence sociale, c'est parce qu'elle sert le public au lieu de s'en servir. Au lieu d'émarger au budget, ou de vivre des faveurs de la cour, elle contribue largement de son argent et de son temps aux œuvres d'utilité publique et au service gratuit du pays. La suppression de l'aristocratie se traduirait en Angleterre par une augmentation énorme des charges publiques : les contribuables devraient payer toutes leurs œuvres d'utilité publique et une armée de fonctionnaires. On s'en rendra compte par un seul fait : grâce aux magistrates, *les Anglais rendent la justice avec un nombre de juges salariés cinquante fois moindre qu'en France* (2). Calculez, pour les autres services publics, une proportion analogue, et vous vous convaincrez que le mécanisme administratif de l'Angleterre est infiniment moins coûteux et moins bureaucratique que celui de la France.

Mais un pareil régime ne peut se développer que grâce à l'existence d'une classe riche, ayant des loisirs, des capacités et assez de dévouement pour consacrer au bien public son temps et son argent. La grande culture en famille-souche a donné naissance à ce type en Angleterre. Il a disparu en France avec le séjour de la noblesse à la cour, l'absentéisme et le partage forcé. Chez nous, la plus haute ambition d'un « fils de famille » est d'être salarié par le Trésor. Dans ces conditions il n'est pas étonnant que le peuple français se soit désaffectionné de la noblesse.

2° *Patronage dans le gouvernement général.*

Les grands propriétaires anglais que nous venons de voir à l'œuvre sur leurs domaines, dans leur voisinage et dans le gou-

(1) Voir l'organisation du gouvernement local. dans *La Constitution de l'Angleterre*, par Le Play, l. VIII.

(2) Le Play, *La Constitution de l'Angleterre*, t. II, p. 94.

vernement local, exercent en outre une action importante dans le gouvernement général.

Ils ont au Parlement une situation bien différente de celle qu'occupent chez nous les grands propriétaires. En France, le Parlement est envahi par une majorité d'avocats, de médecins et de politiciens de profession; les grands propriétaires ruraux y sont rares et généralement sans influence. En Angleterre, au contraire, ils occupent presque exclusivement la Chambre des Lords et forment une grande partie de la Chambre des Communes, car les votes des campagnes ne vont pas comme chez nous à des candidats venus de Paris ou de la ville voisine, mais à des propriétaires solidement implantés dans le pays. Il ne suffit pas, par exemple, qu'un homme riche achète une terre, pour qu'il puisse se faire envoyer au Parlement. « S'il se présente, le public dira : « Il est « trop nouveau, il n'est pas encore du pays. » Il y est implanté, mais il n'y a pas pris racine. Son fils peut-être, son petit-fils sera nommé, mais non pas lui. Pour représenter un district, il faut y tenir par tous ses intérêts, par toutes ses habitudes, y plonger depuis plusieurs générations et profondément par toutes ses fibres. La première condition du commandement autorisé est la résidence ancienne (1). »

A la Chambre des Communes, ces propriétaires ruraux se trouvent à côté des représentants des bourgs et cités, qui sont en grande partie des commerçants et des industriels, gens également pratiques et plus habitués aux affaires qu'aux discours. Dans un pareil milieu, les représentants ruraux peuvent élever la voix; ils ne sont pas, comme dans nos Chambres françaises, éclipsés et condamnés au silence par une majorité d'avocats et de politiciens, plus habitués aux discours qu'aux affaires.

Ici, pas de tribune, chacun parle de sa place, avec peu de gestes, sans éclat, d'un ton de conversation. On sent des gens qui font des affaires et non des phrases. « Cette simplicité, dit avec beaucoup de raison M. Taine, indique des gens d'affaires qui suppriment le cérémonial pour expédier la besogne. Au contraire, une

(1) Taine, *Notes sur l'Angleterre*, p. 193.

tribune exhaussée, isolée comme celle de notre Corps législatif, pousse à l'éloquence théâtrale... Que nous sommes loin de la bonne éducation politique (1) ! »

L'action de ces propriétaires ruraux dans le Parlement est d'autant plus heureuse qu'ils représentent les *intérêts de stabilité* : l'agriculture est, en effet, de tous les éléments sociaux, le plus stable. Mais ils ne poussent pas cette tendance à la stabilité jusqu'à la routine, jusqu'à l'opposition systématique aux améliorations, aux nouveautés. C'est qu'en effet ces grands propriétaires sont, d'autre part, liés aux *intérêts de progrès*, par leurs cadets, qui sont des marchands, des manufacturiers, des chefs d'usines, des colons. Ils ne sont pas, à la façon de notre noblesse française, isolés du reste de la nation, comme une caste fermée, qui craint de déroger en se livrant à certaines professions; ils tiennent au contraire à elle, à toutes ses préoccupations, par les liens les plus intimes, ceux du sang.

Enfin, ces grands propriétaires donnent de l'éclat à la représentation nationale, par le prestige qui s'attache à la possession du sol national, aux représentants de la tradition, à ceux qui gouvernent directement la partie la plus saine du peuple. Je ne crois pas que l'on puisse contester qu'une pareille représentation soit plus respectée et plus respectable qu'une réunion de gens sans racines dans le pays, choisis au hasard par un comité, et, qui, le plus souvent, n'ont embrassé la politique que comme une situation, parce qu'ils étaient incapables d'administrer convenablement leurs intérêts privés.

Tel est l'ensemble de causes qui a développé et maintenu jusqu'à ce jour, en Angleterre, *le régime de l'aristocratie terrienne*. Il résulte des faits que nous venons d'analyser qu'un pareil régime ne s'improvise pas, qu'il se développe seulement dans certaines conditions sociales déterminées. Ces conditions sociales se sont rencontrées autrefois dans deux pays voisins : en Angleterre et en France. Mais combien les destinées du régime aristocratique ont été différentes dans ces deux pays! En France, l'aris-

(1) Taine. *Notes sur l'Angleterre*, p. 244, 248.

tocratie n'a su se maintenir dans aucune de ses positions; elle est tombée comme un rouage qui ne fonctionnait plus. En Angleterre, elle est encore debout, non seulement puissante, mais, ce qui est plus caractéristique, respectée et aimée par la nation entière.

Les hommes politiques les plus avancés ne songent pas à lui enlever sa situation prépondérante : « Nous ne voulons pas renverser l'aristocratie, disait à M. Taine un partisan de M. Bright; nous consentons à ce qu'elle garde le gouvernement et les hautes places. Nous croyons, nous autres bourgeois, qu'il faut pour conduire les affaires des hommes spéciaux, élevés de père en fils dans ce but, ayant une situation indépendante et commandante (1). »

Si les Anglais sont restés affectionnés à leur aristocratie, c'est uniquement parce qu'ils peuvent mesurer chaque jour les services réels qu'elle leur rend, dans les deux grands cercles de la vie sociale que nous avons parcourus, la vie privée et la vie publique. « Nous admirons, dit encore M. Taine, la stabilité du gouvernement anglais; c'est qu'il est l'extrémité et l'épanouissement naturel d'une infinité de fibres vivantes accrochées au sol sur toute la surface du pays... Dans chaque commune, dans chaque comté, il y a des familles autour desquelles les autres viennent se grouper, des hommes importants, gentlemen et noblemen, qui prennent la direction et l'initiative, en qui l'on a confiance, que l'on suit, désignés d'avance par leur rang, leur fortune, leurs services, leur éducation et leur influence, capitaines et généraux-nés, qui rallient les soldats épars et tout de suite refont l'armée (2). »

Voit-on bien maintenant que le parlementarisme n'est qu'un accident dans la constitution anglaise, un faîte, un ornement, et non une pièce essentielle? La pièce essentielle de la constitution anglaise, c'est cette aristocratie terrienne.

Mais l'Angleterre n'a une pareille aristocratie que parce qu'il

(1) *Notes sur l'Angleterre*, p. 208
(2) *Ibid.*, p. 278.

y a, dans chaque comté, des *magistrates* assumant, gratuitement et à la satisfaction générale, la charge des fonctions publiques ; mais elle n'a ces magistrates que parce qu'il y a, dans chaque voisinage un ou plusieurs *gentlemen* remplissant généreusement les fonctions du patronage ; mais elle n'a ces gentlemen que parce qu'il y a, dans chaque grand domaine rural, un *propriétaire résidant*, résidant toute l'année, résidant de père en fils ; mais ces propriétaires ne résident de père en fils que parce que le régime de la *famille-souche* leur assure la transmission intégrale de ce domaine, et leur permet par conséquent de conserver la position sociale, les idées et les traditions de leurs pères.

Vous voyez donc bien qu'en dernière analyse la constitution anglaise repose fondamentalement sur la *famille-souche*, et que, pour l'importer en France, il aurait fallu importer autre chose que le parlementarisme.

III.

L'organisation sociale, dont nous venons de présenter la description et qui constitue les traits essentiels et caractéristiques de la constitution anglaise, commence cependant à subir un certain ébranlement dans quelques parties de l'Angleterre. Notre tableau serait inexact, si nous ne signalions pas ces phénomènes de déformation.

Ils se produisent particulièrement dans certaines régions, où la grande culture a réussi à éliminer presque complètement la petite culture et la culture fragmentaire.

Cette élimination, commencée il y a deux siècles par la substitution du pâturage au labourage, a été accentuée plus récemment par le développement des prairies artificielles.

Ces deux modes d'exploitation s'accommodant plus particulièrement à la grande culture et, d'autre part, exigeant moins de bras et plus de capitaux, beaucoup de paysans et de bordiers ont dû, ou bien se transformer en fermiers, ou bien abandonner la campagne pour se réfugier dans les industries urbaines.

L'histoire nous a conservé les plaintes soulevées à la fin du seizième siècle par les premières conversions de labourages en pâturages : « Ces pâturages, dit un vieil auteur, nous ruinent ; nous ne pouvons plus avoir de terre à labourer, tout est pris par la pâture soit de mouton soit de gros bétail ; si bien que j'ai vu autour de moi et dans les sept dernières années, et sur un espace d'environ six milles, une douzaine de charrues être abandonnées ; où trente personnes auparavant trouvaient leur nourriture, on ne voit plus qu'un berger avec son troupeau. Ces pâturages enlèvent à beaucoup de gens leur gagne-pain et leur occupation... Maintenant on ne voit plus partout que des moutons, des moutons, des moutons : *Now altogether sheep, sheep, sheep* (1). »

Le développement plus récent des prairies artificielles a eu un effet analogue. C'est ainsi qu'a été transformé l'immense domaine de Netherby appartenant à sir James Graham, homme d'État habile et agronome de premier ordre (2). Ce domaine, qui ne comprend pas moins de 12,000 hectares d'un seul tenant, comptait, en 1820, 340 fermes de 35 hectares en moyenne ; par suite du développement des herbages, ce nombre a été réduit à 65. Cette réduction dans le nombre des fermes a amené une réduction correspondante dans le nombre des fermiers. On a conservé seulement les meilleurs, ceux qui présentaient le plus de garanties par leur fortune, leur habileté et leur énergie. En même temps, on a démoli un grand nombre de bâtiments devenus inutiles ; on a arraché les haies qui subdivisaient trop les champs. Grâce à cette transformation, on obtient des rentes qui s'élèvent dans les bons terrains jusqu'à 100 francs l'hectare, et qui atteignent en moyenne 70 francs, quoique le sol soit généralement marécageux.

L'élimination de la petite culture et de la culture fragmentaire a produit des effets différents, suivant que les paysans et les bordiers ont été rejetés dans le fermage ou dans les industries urbaines.

(1) *A brief conceipt touching the common weale of this realm of England.*
(2) V. L. de Lavergne, *Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre*, p. 290, 291.

1er *Cas. — Les paysans rejetés dans le fermage.*

Par leur transformation en fermiers, les paysans et les bordiers tombent dans une situation à la fois *amoindrie* et plus *précaire*.

Leur situation est amoindrie, parce que, de propriétaires, ils deviennent simples tenanciers; elle est précaire, parce que leur sort dépend en somme de la volonté du grand propriétaire sur les terres duquel ils travaillent.

L'effet sur le grand propriétaire n'est pas moins sensible : celui-ci est moins porté à résider à la campagne, il est moins directement intéressé à la culture, puisque, au lieu de cultiver lui-même son domaine, il se borne à l'affermer. Par là, les habitudes de patronage que nous venons de décrire sont menacées. Or, la disparition des habitudes de patronage, c'est l'instabilité et l'insécurité pour les ouvriers; c'est l'antagonisme social.

Mais, en fait, ces conséquences ont été jusqu'ici en grande partie conjurées par la force des traditions et, malgré le développement du fermage, les grands propriétaires anglais ont continué à résider sur leurs terres et à s'intéresser personnellement et pratiquement à l'exploitation de leurs fermiers. La plupart, au moment de la crise agricole, n'ont pas hésité à faire des sacrifices considérables pour aider leurs fermiers. Sir James Graham, par exemple, a entrepris des travaux considérables de drainage. Le duc de Bedford a fait, de lui-même, reviser toutes ses rentes et diminuer les baux de ses fermiers. Les exemples de ce genre sont innombrables et ils sont dus uniquement à ce que les grands propriétaires ont conservé l'habitude de résider sur leurs terres et de s'intéresser à l'exploitation rurale. Cela est si vrai qu'en Irlande, où les grands propriétaires ne résident plus, ils ne cherchent qu'à tirer de leurs fermiers les rentes les plus élevées, sans rien faire pour favoriser les progrès de la culture.

2e *Cas. — Les paysans rejetés dans les industries urbaines.*

Cette transformation des paysans en ouvriers des villes a eu, en Angleterre, des conséquences autrement graves.

Elle a favorisé la diminution des saines influences de la vie rurale, le développement des centres urbains, l'instabilité des

grands ateliers de fabrication, enfin les crises industrielles. C'est surtout le développement brusque et inouï de ses centres manufacturiers, qui crée aujourd'hui à l'Angleterre les plus réelles difficultés sociales.

Mais ici encore le mal a trouvé une atténuation, en premier lieu, dans les habitudes d'émigration et de colonisation de la race anglaise. Ces habitudes ont poussé vers l'Amérique et l'Australie une partie des paysans que le développement du pâturage et des prairies artificielles avaient déracinés du sol.

Les influences urbaines ont été, en outre, atténuées par la forte constitution de la vie rurale. Ainsi que le constatait Le Play, « la prépondérance des villes ne s'exerce point encore en Angleterre d'une manière aussi absolue que dans les régions de l'Occident où a prévalu la législation des Romains de la décadence. Deux motifs principaux expliquent pourquoi l'Angleterre glisse moins rapidement que ces régions sur une pente funeste. En premier lieu, les propriétaires ruraux tiennent encore pour malséant, sinon pour honteux, le séjour permanent dans les villes; et ils donnent en général peu d'importance aux établissements qu'ils sont forcés d'y faire pour soigner leurs intérêts ou diriger les affaires publiques... En second lieu, les propriétaires qui résident dans les campagnes exercent seuls le gouvernement local. Les habitants d'une cité, quelle qu'en soit l'importance, n'ont rien à gouverner au delà des limites du petit îlot que cette cité forme à la surface du comté; en sorte que, malgré les changements énormes survenus dans la distribution des populations, l'autonomie des campagnes reste à peu près intacte, comme elle l'était au temps d'Alfred le Grand (1). »

On voit qu'en somme ces deux causes d'ébranlement sont en partie conjurées par les conditions générales du milieu : c'est ainsi qu'un homme bien constitué supporte mieux la maladie qu'un corps chétif et débile.

Mais il est une autre circonstance, qui rend moins grave ces faits pathologiques. C'est qu'ils n'atteignent que la classe infé-

(1) *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 309.

rieure, et n'ont pas encore ébranlé la classe supérieure. Jusqu'ici les grands propriétaires ont conservé la forte situation que leur assure l'habitude de la transmission intégrale et la constitution de la famille-souche. Ils sont donc bien organisés et essentiellement résistants.

C'est là un fait important à constater, car il explique pourquoi l'Angleterre, malgré des symptômes partiels d'ébranlement, conserve encore une solide constitution sociale. Tandis que, chez nous, la classe supérieure est tout aussi désorganisée que la classe inférieure ; en Angleterre, la classe supérieure n'a pas été essentiellement ébranlée. La réforme y sera donc beaucoup plus facile qu'en France, puisqu'elle pourra s'appuyer sur une classe sociale bien organisée pour pratiquer les fonctions du patronage.

Avec l'Angleterre, nous terminons ce que nous avons à dire sur la culture en famille-souche. Dans notre prochain article, nous franchirons le détroit, pour étudier en France le spécimen le plus complet de la culture en famille instable.

Edmond DEMOLINS.

(*A suivre.*)

LES

VUES SOCIALES DE NECKER.

(1er *article.*)

Le personnage de Necker est demeuré un problème au milieu de l'histoire de notre Révolution française.

Cet homme tranche sur tous ceux de son temps. Il ne s'amalgame ni avec la secte philosophique, ni avec la coterie des gens de cour, ni avec la cohue des agitateurs politiques. Comme financier, il ne ressemble en rien aux autres ministres des finances du roi Louis XVI. Il est à part. Vous me direz que c'est une physionomie bourgeoise. Je vous répondrai qu'il n'a rien du bourgeois français de l'époque. La bourgeoisie alors se formait sur deux types opposés : sur les grands avec lesquels elle cherchait à se confondre, ou sur la populace dont elle cherchait à devenir maîtresse. Les fermiers généraux d'une part, les avocats de l'autre, représentent assez bien les deux façons opposées de la classe bourgeoise à la veille de la Révolution. Necker ne tient ni du fermier général ni de l'avocat.

On poursuivrait indéfiniment la revue de tous les hommes marquants du règne de Louis XVI et de la Révolution naissante, on n'en trouverait pas un qu'on pût accoupler à Necker. Il ressort, en disparate, du milieu de tous ses contemporains.

Ce n'est pas aux yeux de la postérité seulement qu'il apparait ainsi étrange et isolé : c'est bien là ce qu'il fut aux regards des hommes de son temps; il a donné de lui cette impression à tous ceux qui l'ont approché.

Je n'en veux pour témoin que Marmontel; il peut compter

parmi ses plus fidèles partisans et, après Thomas, l'auteur des *Éloges*, il fut le premier des gens de lettres invité à fréquenter l'hôtel de Necker. Voici le portrait piquant qu'il nous fait de son hôte :

« Ce n'était point pour nous, ce n'était point pour elle, dit-il en parlant de Mme Necker, qu'elle se donnait tant de soins : c'était pour son mari. Nous le faire connaître, lui concilier nos esprits, faire parler de lui avec éloge dans le monde et commencer sa renommée, tel fut le principal objet de la fondation de sa société littéraire. Mais il fallait encore que son salon, que son dîner, fussent pour son mari un délassement, un spectacle; car, en effet, il n'était là qu'un spectateur silencieux et froid. Hormis quelques mots fins qu'il plaçait çà et là, personnage muet, il laissait à sa femme le soin de soutenir la conversation (1). »

On voit assez d'ici le personnage. Mais ce qui rend la scène plus pittoresque, c'est que Mme Necker tenait quelque peu de M. Necker, tout en se donnant pour la conversation le mal qu'il ne se donnait pas. Je poursuis le récit de Marmontel :

« ... Il laissait, dit-il, à sa femme le soin de soutenir la conversation. Elle y faisait bien son possible; mais son esprit n'avait rien d'avenant à des propos de table; jamais une saillie, jamais un mot piquant, jamais un trait qui pût réveiller les esprits. Soucieuse, inquiète, sitôt qu'elle voyait la scène et le dialogue languir, ses regards en cherchaient la cause dans nos yeux. Elle avait même quelquefois la naïveté de s'en plaindre à moi. « Que voulez-vous, Madame! lui disais-je, on n'a pas de l'esprit quand on veut et l'on n'est pas toujours en humeur d'être aimable. Voyez M. Necker lui-même s'il est tous les jours amusant? »

Et le spirituel conteur tire la conclusion :

« Les attentions de Mme Necker et tout son désir de nous plaire n'auraient pu vaincre le dégoût de n'être à ses dîners que pour amuser son mari. Mais il en était de ses dîners comme de beaucoup d'autres, où la société, jouissant d'elle-même, dispense l'hôte d'être aimable, pourvu qu'il la dispense de s'occuper de lui (2). »

(1) Marmontel, *Mémoires*, l. X.
(2) *Ibid.*

Si tel était M. Necker au milieu de ceux qu'il appelait ou que M[me] Necker appelait à l'intimité de sa table et de son salon, on imagine bien ce qu'il devait être pour le public.

Marmontel le dit : « Lorsque Necker a été ministre, ceux qui ne l'avaient pas connu dans sa vie privée ont attribué son silence, sa gravité, son air de tête à l'arrogance de son nouvel état. Mais je puis attester qu'avant même qu'il eût fait fortune, simple associé du banquier Thélusson, il avait le même air, le même caractère silencieux et grave, et qu'il n'était ni plus liant ni plus familier avec nous. Il recevait civilement sa compagnie; mais il n'avait avec aucun de nous cette cordialité qui flatte et qui donne à la politesse une apparence d'amitié (1). »

Il est impossible de contester que chez Necker il y avait plus du tempérament suisse que du tempérament français. Je ne veux pas dire qu'il ne fût très français de cœur : il l'a surabondamment montré; mais il est visible que la formation de son esprit appartenait plus à la Suisse qu'à la France. Cette raideur, cette gravité, cette réserve, sont toutes genevoises.

N'est-il pas curieux de voir que le roi Louis XVI ait dû recourir à cet étranger pour mettre bon ordre aux finances de l'État, absolument comme aujourd'hui les grandes maisons commerciales de Lyon et de beaucoup d'autres villes de France recourent à des caissiers suisses pour assurer la bonne tenue de leurs comptes? Mais je reviendrai sur cette considération.

J'ai dit tout à l'heure quelque chose de M[me] Necker : elle aussi était de Suisse et on s'en apercevait. Marmontel, « qui fut toujours du nombre des amis qu'elle distinguait, » ainsi qu'il le dit lui-même, nous a laissé d'elle un portrait en pied; le voici :

« Étrangère aux mœurs de Paris, M[me] Necker n'avait aucun des agréments d'une jeune Française. Dans ses manières, dans son langage, ce n'était ni l'air ni le ton d'une femme élevée à l'école des arts, formée à l'école du monde. Sans goût dans sa parure, sans aisance dans son maintien, sans attrait dans sa politesse, son esprit, comme sa contenance, était trop ajusté pour avoir de la grâce.

(1) Marmontel. *Mémoires*, l. X.

Mais un charme plus digne d'elle était celui de la décence, de la candeur, de la bonté. Une éducation vertueuse et des études solitaires lui avaient donné tout ce que la culture peut ajouter dans l'âme à un excellent naturel. Le sentiment en elle était parfait; mais, dans sa tête, la pensée était souvent confuse et vague... On eût dit qu'elle réservait la rectitude et la justesse pour la règle de ses devoirs. Là tout était précis et sévèrement compassé; les amusements même qu'elle semblait vouloir se procurer avaient leur raison, leur méthode. On la voyait tout occupée à se rendre agréable à sa société, empressée à bien recevoir ceux qu'elle y avait admis, attentive à dire à chacun ce qui pouvait lui plaire davantage; mais tout cela était prémédité; rien ne coulait de source, rien ne faisait illusion (1). »

Voilà une physionomie suisse bien dessinée. Et cette honnêteté d'âme elle-même, qui est tout d'une pièce, qui se voit à plein et par-dessus le reste dans toute l'allure de la personne, n'a-t-elle pas bien le caractère traditionnel de l'honnêteté suisse?

Ce trait national, M. Necker a soin de s'en réclamer pour son compte, dans le portrait voilé qu'il fait de lui-même en décrivant les qualités d'un grand ministre des finances ; il range parmi ces qualités l'honnêteté de vie, bien sensible au dehors.

« Je n'ai pas encore parlé, dit-il, des mœurs et de la conduite privée d'un administrateur des finances, parce que dans tous les états une vie régulière et une circonspection extérieure honorent un homme et font partie de ses devoirs. Cependant, on ne peut disconvenir que cette décence publique ne soit surtout nécessaire à celui qui a le plus besoin de l'opinion, ou plutôt à celui qui doit la faire servir à de plus grandes choses (2). »

Personne ne lira les écrits de Necker sans y remarquer, à travers des vues de génie, ou tout au moins de bon sens poussé jusqu'au génie, une certaine emphase prudhomesque : ceci encore est suisse. Sans doute, la littérature française, au déclin du dix-huitième siècle, aimait la pompe en dépit du goût; mais il

(1) Marmontel, *Mémoires*, l. X.
(2) Necker, *Administration des finances de la France*, Introduction.

ne faut pas oublier qu'elle s'était mise à l'école d'un Genevois, J.-J. Rousseau. Mme Necker aussi tenait pour le style suisse :

« Dans l'art d'écrire, dit encore Marmontel, elle n'estimait que l'élévation, la majesté, la pompe. Les gradations, les nuances, les variétés de couleur et de ton la touchaient faiblement. Elle avait entendu louer la naïveté de La Fontaine, le naturel de Sévigné ; elle en parlait par ouï-dire, mais elle y était peu sensible. Les grâces de la négligence, la facilité, l'abandon lui étaient inconnus (1). »

Si j'ai insisté quelque peu sur les traits qui, au premier aspect, pouvaient aisément révéler la nationalité de M. et de Mme Necker, c'est que ni les contemporains ni ceux qui sont venus depuis ne paraissent avoir tenu compte de ce que devait à son origine ce couple illustre.

Et cependant, qu'on veuille bien me passer cette expression, M. et Mme Necker étaient sortis tout faits de leur pays.

Necker, destiné par ses parents à la banque et au grand commerce, n'était venu faire à Paris son apprentissage dans la maison de banque de M. Vernet, qu'après avoir achevé le cours complet d'une éducation libérale et élevée. Mme Necker avait reçu jusqu'à vingt-cinq ans les leçons de son père, homme notable du pays de Vaud et très lettré.

Il est remarquable qu'en France, la Révolution déjà commencée, et alors que tantôt la cour tantôt les meneurs cherchaient de beaux prétextes pour évincer Necker, personne n'ait pensé à lui faire un crime de son origine étrangère. On n'avait pas encore cette fausse susceptibilité nationale, qui empêche un peuple d'employer à son service les talents d'hommes sortis de petites nations, où ils ne trouvent pas un champ assez large, une situation assez haute, pour faire valoir leur mérite. Aujourd'hui même, malgré la prétention qu'on a de reviser tous les sentiments du passé, l'honneur ou l'orgueil français ne songent pas plus à éliminer Necker que Mazarin du nombre de nos illustrations nationales.

(1) Marmontel, *Mémoires*, l. X.

Il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut apprécier le rôle de ces hommes, transplantés d'un autre sol, si l'on ne sait quelle sève particulière ils ont tirée de la terre où ils ont été nourris. Mazarin est mal connu si l'on ne tient compte qu'il était Italien. Necker est mal compris si l'on ne songe qu'il était Suisse.

Je vais le faire voir en ce qui regarde Necker.

Ce n'est pas que je veuille ici m'associer le moins du monde à une théorie fataliste, qui fait résulter des mystérieux phénomènes de la race toute l'histoire humaine.

L'observation sociale scientifique repousse absolument cette hypothèse mal bâtie.

La doctrine que j'écarte procède, comme tant d'autres doctrines sociales, d'une mauvaise méthode d'observation.

On considère le genre humain dans ses grandes masses; on remarque que telle portion considérable de l'espèce présente un même caractère, une même manière d'être, qui lui est propre : on remarque, par exemple, que l'Oriental est grave, respectueux, traditionnel; que le Français est léger, vain et inconstant; et, sans autre forme de procès, on prononce que, s'ils sont ainsi, c'est... « de naissance »!

Et pourquoi, je vous prie? Voilà une justice terriblement sommaire! Voilà une conclusion singulièrement en dehors des faits observés! Voilà de la science faite au pied levé!

Dites-moi : en Allemagne, tout le monde parle allemand; en Italie, tout le monde parle italien; en Chine, tout le monde parle chinois : est-ce « de naissance »?

Laissez-moi ici ouvrir une courte parenthèse, la question en vaut la peine; laissez-moi reprendre rapidement l'observation suivant la méthode de toutes les sciences, non par les vastes aperçus, mais par l'analyse, par l'infime détail. Considérez avec moi, non pas cette innombrable espèce humaine tout entière, non pas un de ses centièmes, ni de ses millièmes, ni de ses millionièmes, mais une famille seulement. Vous allez voir là le phénomène de la race dans un champ assez restreint pour que votre attention ne s'égare pas, pour que votre imagination ne supplée pas à la claire vue des faits. Vous suivrez là, de point

en point, la marche de la nature; vous verrez se développer par le menu les causes de ce grand effet d'uniformité, que vous remarquez dans de larges portions du genre humain.

Bien loin de naître avec les mêmes tendances, les enfants d'une même famille témoignent spontanément de penchants et d'aptitudes si divers, qu'il y a, sous ce rapport, plus de différence entre eux qu'il n'y en a entre la plupart des races humaines. Voilà ce qu'ils apportent en naissant (1).

Si vous voulez bien passer dans votre mémoire la revue des familles que vous connaissez, si vous voulez bien faire attention aux goûts naturels qui, dès le premier âge, se sont manifestés chez les fils et les filles d'un même père et d'une même mère, vous y trouverez non seulement la plus grande diversité, mais, la plupart du temps, les plus vifs contrastes... Écoutez une mère caractériser l'un après l'autre chacun de ses jeunes enfants : « Celui-ci, vous dira-t-elle, est brave et entreprenant, il ne doute de rien; celui-là, au contraire, est timide, doux et casanier : c'est le feu et l'eau! — Et cet autre? — C'est une nature d'artiste, imaginative, capricieuse, impressionnable. — Et ce dernier? — Il ne ressemble guère à son frère : c'est un bon gros indifférent, qui sans s'émouvoir verrait la maison s'écrouler. » Sous chacun de ces portraits en raccourci, on pourrait écrire le nom d'une race. Quand on y regarde de près, il n'y a pas de famille où, en se faisant indiquer les dispositions natives de chaque enfant, on ne recueille la preuve de la plus grande disparité naturelle entre frères ou sœurs. La ressemblance des visages n'y fait pas obstacle. Il s'en faut de beaucoup que les phénomènes moraux et intellectuels suivent les apparences physiques.

Et ceci est vrai dans tous les pays du monde. On peut le voir dans les familles anglaises, dans les familles allemandes, dans les américaines, les asiatiques et les africaines, aussi bien que dans les familles françaises.

Voilà ce que la naissance donne, famille par famille, à toutes les races de la terre.

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, c. V.

Ce n'est donc pas par l'effet de la naissance qu'est produite l'unité d'une race.

Bien au contraire : le problème qui est posé à la famille d'abord, puis aux autres groupes sociaux superposés à celui-là, c'est de faire aller d'accord, dans l'unité d'un même foyer, d'un même voisinage, d'une même commune, d'une même province, d'un même État, toutes ces natures disparates.

La grande force qui crée l'unité de la race, c'est l'éducation. Suivons notre observation, considérons ce qu'il advient de ces jeunes enfants que nous avons vus tout à l'heure si différents de caractère et de goûts, bien qu'issus d'un même ménage. Les voilà, pendant quinze à vingt ans, soumis à la pression journalière, incessante et incontestée d'une même autorité, celle du père et de la mère ; les voilà dépendants des conditions et du sort d'un même foyer ; les voilà dominés par l'influence d'un même entourage, d'un même milieu physique et moral. Représentez-vous bien quelle est la puissance de ce moule de la famille, agissant de toute sa force sur la nature malléable de l'enfant et de l'adolescent, agissant sans relâche et sans action contraire, depuis le premier jour et pendant toute la période décisive du développement de l'homme. Il n'y a pas lieu de s'étonner que, l'éducation faite, l'unité soit faite entre les enfants, quelque unité du moins ! Car l'énergie des contrastes que la nature a mis entre eux est telle, que l'opposition de leurs caractères se fait encore sentir au milieu de l'harmonie à laquelle les a pliés l'éducation.

La race n'est donc pas un effet de la naissance, mais de l'éducation.

Et c'est pourquoi, quand l'éducation change dans un pays, la race change, sans aucune infusion de sang nouveau. Nous en avons l'exemple en France, à plus d'une époque. La jeunesse que nous voyons grandir aujourd'hui n'est certainement pas de la race des hommes du dix-septième siècle, et cependant elle descend d'eux, et d'eux seuls, en droite ligne.

Je ne fais qu'indiquer ceci en passant. Je n'oublie pas que j'ai ouvert une parenthèse : j'ai hâte de la fermer. Je ne fais qu'es-

quisser une *démonstration*, qu'il faudra quelque jour traiter *ex professo* dans cette Revue.

Cependant je ne puis m'arrêter là; car il faut voir ce qui rend l'éducation si uniforme dans cette quantité prodigieuse de familles qui composent une race.

L'éducation étant essentiellement une œuvre de l'homme, risquerait beaucoup d'être incohérente et capricieuse si elle ne dépendait que de l'homme. Elle ne ferait alors qu'ajouter à la diversité des dispositions natives des enfants. Mais l'éducation est dominée par des conditions qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme d'écarter ou qu'il ne peut modifier que très difficilement : il subit les unes et se soumet largement aux autres. Or, ces conditions sont uniformes sur de vastes espaces et se maintiennent longtemps. Ce sont, par exemple, la nature du sol, l'état du climat, le genre des productions, les méthodes du travail, les moyens de communication, les ressources de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, de l'hygiène et des récréations, etc... Voilà les conditions matérielles qui, tout d'abord, encadrent l'éducation, lui posent des règles, lui font sentir des nécessités inéluctables chez toutes les familles d'une même région et les réduit toutes à une allure de vie foncièrement semblable.

En outre, l'usage le plus utile de ces éléments matériels requiert une série d'institutions déterminées : par exemple, tel régime de la propriété, tel mode des successions, telle forme de la famille, telle composition du voisinage, telle constitution de la commune, de la province, de l'État. Ces institutions, uniformes comme les conditions régionales auxquelles elles répondent, achèvent de faire l'uniformité de l'éducation, l'unité de la race.

Pour conclure, *ce n'est pas en agissant sur la naissance, mais sur l'éducation, que le lieu et l'organisation sociale, qui s'adapte au lieu, créent la race.*

Tout ceci dit rapidement, je reviens à M. Necker et j'y reviens de plain-pied, car j'ai commencé à faire valoir sa « manière suisse », non pas à raison de ce qu'il était *né* Suisse, mais de ce qu'il avait été *élevé* sous les influences très caractéristiques du petit peuple helvétique.

Avant de montrer dans les vues sociales de Necker les résultats de cette éducation, il me paraît curieux de remarquer que la vie de cet homme illustre a justement suivi les phases que la nature des choses trace à la vie du plus simple enfant de la Suisse lui-même, quand il ne trouve pas sur le sol natal l'emploi de son activité. Il est assurément intéressant pour la science sociale de saisir ainsi, dans un personnage célèbre, la manifestation de phénomènes qui sont communs à toute sa race. On voit alors apparaître, sur un théâtre haut placé, ce qui s'accomplit obscurément tous les jours dans les existences les plus humbles; on constate alors la puissance et l'étendue de ces lois sociales, dont l'influence se fait sentir des petits aux grands et se révèle dans l'histoire des hommes publics comme dans celle des plus modestes particuliers.

Le rôle social de la Suisse, au milieu de l'Europe occidentale, a été aussi bien déterminé par Le Play que son rôle physique par les géographes. Au point de vue géographique, la Suisse est un haut réservoir qui envoie ses eaux en tous sens vers les plus beaux fleuves de l'Occident. Au point de vue social, c'est un pays pauvre et un petit peuple qui envoie des recrues utiles en hommes aux grandes nations dont il est entouré.

C'est là la fonction des petits peuples et des pays pauvres, c'est-à-dire de ceux où la nature du lieu résiste aux entreprises qui créent la richesse intense. Telle est bien la Suisse avec son sol alpestre et ses frontières fermées à la mer. Elle est mise à l'abri de la corruption qu'enfantent si facilement dans toutes les classes sociales le développement du bien-être et le luxe. Elle n'a jamais été atteinte de ce mal. L'éducation y demeure sévère, forte et grave.

Dans cette heureuse condition, la race se multiplie et il faut qu'une partie de la population se déverse sur les pays environnants; il faut qu'elle trouve dans les pays riches d'alentour les ressources que lui refuse son sol.

Ces émigrants, formés par une éducation sage et solide, se font partout distinguer dans le métier qu'il leur plaît d'embrasser; ils se créent à l'étranger des spécialités où ils sont sans rivaux.

Comme ils sont issus de pasteurs, de pasteurs sédentaires e en famille-souche, il est vrai, mais de pasteurs après tout, ils s'adonnent plus volontiers aux métiers qui n'absorbent pas les forces corporelles ; ils ne sont guère cultivateurs, ni terrassiers, ni portefaix, ni ouvriers de gros œuvre en bâtiment, ni mineurs. Ils sont vachers, d'incomparables vachers ; ils sont pâtissiers, de merveilleux pâtissiers ; ils sont horlogers, de parfaits horlogers ; ils sont soldats, soldats de si excellente troupe qu'ils ont réhabilité dans l'histoire les corps de mercenaires ; ils sont gardiens vigilants des demeures privées et des édifices publics, à telles enseignes que cette fonction a pris d'eux son nom : ils sont « suisses ». Ce n'est pas tout, et je l'ai déjà dit, ils sont caissiers et comptables, si exacts, si rangés, qu'en France on les préfère aux Français, etc., etc.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'émigration des hommes les plus distingués de la Suisse a une parfaite analogie avec celle des hommes du peuple, telle que je viens de la dépeindre.

Ces hommes d'un esprit cultivé et d'aptitudes supérieures sont, eux aussi, à l'étroit dans leur petit pays. Ils n'y ont pas de grandes fonctions à exercer : le gouvernement démocratique et local suffit à régir les intérêts publics. Ils ont reçu, comme le peuple, une éducation sevrée de luxe, exempte de corruption, entourée de tous exemples d'une vie modeste. Ils émigrent et vont faire profiter de leurs mérites les grandes nations voisines. Ils ne s'adonneront guère, eux non plus, à l'agriculture, qu'ils ignorent comme leurs paysans ; ils ne se feront pas à l'étranger propriétaires ruraux et ne chercheront pas à s'enrichir par l'exploitation du sol. Ils seront soldats et caissiers, comme leurs compatriotes du peuple, mais soldats et caissiers de haut rang ; ils serviront dans les armées, où ils se feront donner des grades ; ils entreront dans les grandes entreprises de banque et de commerce, dont ils deviendront les dirigeants.

J'ai visité en Suisse une vieille et illustre famille de cette classe supérieure. Son chef actuel avait fait partie des gardes du roi Charles X et avait dû rentrer tout jeune à son foyer, en 1830. Ses ancêtres, depuis plusieurs siècles, avaient servi jusque dans les

grades les plus élevés en France, en Autriche, en Espagne. Le nom de l'un d'eux est inscrit dans le roc vif, au-dessous du fameux lion de Lucerne, au rang des héros qui ont péri dans la funeste journée du 10 août. Un autre, dont on me montra le portrait, avait commandé en chef les armées espagnoles. La famille est titrée, bien que la noblesse soit inconnue en Suisse : elle doit sa couronne de comte à la reconnaissance d'un souverain étranger et elle porte les fleurs de lis dans ses armes de par les rois de France.

Voilà un exemple entre mille de ce qu'a pu faire la haute émigration suisse dans le service militaire.

Aujourd'hui, par parenthèse, le conseil fédéral siégeant à Berne a eu la pauvre idée d'interdire aux Suisses la carrière des armes à l'étranger, sous prétexte de l'honneur national. Il reste aux fils de ces preux à se faire avocats devant les tribunaux de Cantons. Ce n'est pas ici une boutade : c'est la réalité.

Dans la carrière des finances, je ne puis citer d'exemple mieux choisi que celui de Necker. Genève était plus que jamais en ce temps-là un pays de banque. Le même Marmontel, dont j'ai invoqué le témoignage plus haut, s'en allait voir Voltaire dans sa retraite, et se promenant avec lui aux alentours de Genève, il lui demandait « comment, presque sans territoire et sans aucune facilité de commerce avec l'étranger, cette ville s'était enrichie. — A fabriquer des mouvements de montre, lui répondit Voltaire ; à lire vos gazettes et à profiter de vos sottises : ces gens-ci savent calculer les bénéfices de vos emprunts » (1). Ce fut donc à la banque que Charles-Frédéric Necker, bourgeois de Genève, destina tout naturellement son fils puîné, Jacques Necker, qui devait être le fameux ministre.

Le fils aîné, Louis, demeura à Genève et y pratiqua l'enseignement, comme son père. Mais, suivant ce qui arrive d'ordinaire, cette situation d'aîné ne valait pas celle de cadet ; il émigra à son tour et se mit aussi dans les finances. Il devint à Paris l'associé de Girardot et Haller, banquiers ; il fonda plus tard un établissement à Marseille.

(1) Marmontel, *Mémoires*, l. VII.

Quant à Necker le cadet, le nôtre, il s'était rapidement distingué, comme je l'ai déjà indiqué, dans la maison de banque parisienne de M. Vernet, puis dans celle de Thélusson, dont il était l'associé. Il acquit de la manière la plus honorable d'immenses richesses. On le créa syndic de la Compagnie française des Indes, qu'il eut le talent de faire renaître de ses cendres. C'était en 1764 : il avait alors trente-quatre ans. Quand, cinq ans plus tard, on s'apprêtait à abolir cette grande institution coloniale, il fit une défense énergique, qui fut très remarquée. En 1773, l'Académie ayant mis au concours l'éloge de Colbert, Necker remporta le prix. Déjà s'annonçait en lui le futur ministre des finances.

Ainsi avait fait fortune et s'était élevé par son seul mérite, au milieu de la France aristocratique et lettrée, ce fils cadet d'un professeur de droit public à l'Académie de Genève.

Un des traits les plus remarquables des émigrants suisses, tout au moins de ceux qui prennent service à l'étranger, est l'attachement à leur patrie d'adoption. Ils conçoivent, comme naturellement, pour elle ce sentiment de fidélité que les Anglais appellent si bien *loyalty*, et cela, sans rien perdre de l'affection filiale qu'ils ont pour la mère-patrie. C'est une disposition d'esprit dans laquelle il nous semble, à nous Français, impossible d'entrer. Nous n'imaginons pas qu'on puisse avoir deux patries, ou aimer l'une sans haïr l'autre. Il est vrai que nous n'émigrons pas, et pour cause : nous en sommes incapables, actuellement. Mais à prendre successivement tous les peuples de l'Europe qui n'ont pas cette infirmité lamentable et qui émigrent, je ne crois pas qu'on trouve chez eux, au même degré, ce phénomène de bilocation du sentiment patriotique. C'est une aptitude suisse, que je suis tenté de croire très caractéristique. Que voit-on d'ordinaire chez les autres peuples? Si l'émigrant doit revenir dans son pays d'origine, c'est là que la patrie demeure pour lui tout entière, et le lieu qu'il habite temporairement n'est qu'un lieu hospitalier, pour lequel il a sans doute tous les sentiments qui conviennent à un hôte bien traité, mais rien de plus. Si au contraire l'émigrant quitte pour toujours le pays natal, s'il

emporte comme Énée ses pénates, la terre où il les dépose devient sa patrie, et, bien que son cœur et sa pensée se retournent souvent vers les rivages d'où il est venu, il sent que de jour en jour la patrie d'autrefois se fait pour lui plus étrangère. Il n'en est pas ainsi pour le Suisse. Il a vraiment deux patries à la fois. C'est qu'il ne peut y avoir de rivalités entre elles et qu'elles se complètent l'une l'autre. L'une est la terre de la quiétude et du repos : c'est là que se sont développées en paix son enfance et sa jeunesse; c'est là qu'il garde un asile assuré contre les orages de la vie; c'est là qu'il peut mourir dans le calme et la simplicité. L'autre est la terre de l'activité et des viriles entreprises : c'est là qu'il peut déployer à son aise ce que Dieu lui a donné d'intelligence et de vigueur. Ainsi, dans l'une il se recueille et dans l'autre il s'épanouit. On comprend que toutes les deux lui soient chères et qu'il ne puisse faire de l'une à l'autre aucune comparaison désavantageuse. « Il fait bon vivre en France, me disait un vieux Suisse d'Uri, qui avait été vacher à l'établissement de Grignon ; mais il fait bon mourir en Suisse. »

L'attachement de l'émigrant suisse à la grande nation qu'il vient servir me paraît avoir beaucoup d'analogie avec le dévouement que conçoit pour une famille princière un particulier engagé à sa suite. Cet homme a deux familles : celle du prince dans laquelle sa vie est absorbée, et la sienne propre où il a sa retraite assurée. On ne sait à laquelle des deux il appartient le plus. Dans l'une, il trouve les grandes émotions, l'intérêt des grands événements, un reflet de gloire et des moyens de fortune; dans l'autre, le charme d'une affection tranquille et stable, les doux abandons de l'intimité, la sécurité dans l'ombre.

Je parlais tout à l'heure d'un Suisse, vrai gentilhomme, que la révolution de 1830 avait arraché tout jeune au service militaire de la France. Pensez-vous qu'il ait cherché à poursuivre ailleurs une carrière si brusquement interrompue? Non; il brisa son épée, comme l'eût fait un Français. Seize ans après, il en ramassa un tronçon pour défendre avec les pâtres de ses montagnes la cause de la liberté suisse dans le soulèvement du Sonderbund. Voilà bien les deux patries.

Qu'ai-je besoin d'insister? La fidélité des gardes suisses en service à l'étranger est légendaire.

Ce grand trait du caractère national se retrouve tout entier chez Necker. Quand, après avoir été cinq ans ministre, il se retira, en 1781, parce qu'on lui refusait indignement et follement l'entrée au conseil du roi, les offres les plus magnifiques lui furent faites tour à tour par Joseph II, par Catherine II, par la reine de Naples, qui voulaient le mettre à la tête de leurs finances. Il repoussa ces royales et impériales propositions et demeura simple particulier en France. Sept ans plus tard, Louis XVI le rappela au ministère, tout étant compromis. Il accepta. Mais tout à coup, le 11 juillet 1789, il reçut du roi une lettre qui lui ordonnait de sortir du royaume et de s'éloigner sans éclat. Comme les nouveaux ministres avaient proposé de le faire arrêter, « craignant, disaient-ils, son immense popularité et quelque rébellion, » le roi avait répondu : « Je suis sûr qu'il obéira avec scrupule et disparaîtra sans bruit. » Bel et juste hommage rendu à la loyauté française de Necker! « En effet, raconte un contemporain, Necker, qui avait reçu la lettre à trois heures, dîna comme de coutume avec les amis qu'il avait invités, sans que personne pénétrât son secret, ne le confia qu'à sa femme en sortant de table, monta avec elle dans sa voiture à cinq heures et demie, comme s'il n'allait faire que sa promenade habituelle, et, à deux cents pas de sa maison, donna l'ordre de le conduire à la première poste. Ses amis et sa propre fille ne surent son départ que le lendemain. Pendant dix mois d'administration, il s'était occupé sans relâche de prévenir la disette dont la France était menacée; MM. Hope lui avaient demandé sa caution personnelle pour se charger de l'approvisionnement de Paris; il leur avait offert en garantie deux millions de sa fortune déposés au trésor royal. La disgrâce et l'exil ne changèrent rien à ses dispositions; arrivé à Bruxelles, après avoir voyagé jour et nuit pour sortir de France sans être reconnu, son premier soin fut d'écrire à MM. Hope qu'il leur continuait sa caution (1). »

(1) Lally-Tollendal, *Biographie universelle* de Michaud, v° NECKER.

Comme Necker était sorti de France par la frontière de Belgique, il lui fallut traverser toute l'Allemagne pour se rendre à Genève, la patrie de refuge. Cependant, en arrivant à Bâle, il trouva à l'hôtel où il descendait la duchesse de Polignac, favorite de la reine. Elle avait fui à l'étranger au bruit de la prise de la Bastille. Necker apprit les événements sinistres qui avaient immédiatement suivi sa disgrâce et qui consommaient le désordre de l'État. A peine était-il sorti de son entretien avec la duchesse, qu'il recevait deux lettres du Roi et de l'Assemblée nationale pour le rappeler avec instance aux affaires. Il alla montrer ces lettres à Mme de Polignac, qui crut bien qu'après avoir éprouvé tant de contradictions, il devait hésiter à se remettre en pareil péril : « Non, Madame, rassurez-vous, lui dit Necker; j'obéirai au devoir, mais en sachant bien que je me dévoue. » En vain Mme Necker, pleine de la plus juste sollicitude pour l'avenir et pour la vie même de son mari, fut-elle d'avis qu'il était temps de rentrer dans l'heureux asile de Coppet : Necker reprit avec elle le chemin de la France.

Enfin, « en novembre 1792, Necker se présenta des premiers pour défendre le malheureux prince dont il avait été ministre. Son plaidoyer pour Louis XVI, publié sous le titre de *Réflexions offertes à la nation française*, fit inscrire le nom de l'auteur sur la liste des émigrés et séquestrer tous ses biens, » y compris le dépôt des deux millions qu'il avait engagés pour préserver Paris de la famine (1).

Quand on considère les prodigieux talents de Necker pour l'administration, le bon ordre qu'il avait remis dans les finances, la confiance qu'il inspirait au public, n'est-il pas permis de se demander ce qu'aurait été la fin du dix-huitième siècle en France, si le roi eût été, depuis 1777, aussi fidèle à son ministre que le ministre le fut à son roi? Quoi qu'il en soit, on peut voir à quel point Necker a professé pour sa patrie d'adoption cet attachement tenace et inébranlable qui a été si remarqué chez ses compatriotes de tout rang, engagés au service de la France.

(1) Lally-Tollendal, *loco citato*.

D'autre part, Necker présente bien dans sa retraite définitive à Coppet, près de Genève, l'image agrandie de la retraite que les émigrants suisses trouvent, après le succès ou le malheur, dans la patrie première, dans leur lieu d'origine.

Quand le paysan suisse qui a été chercher fortune à l'étranger regagne le pays, il n'y apporte pas un élément de nouveauté et de changement : il s'y encadre modestement dans l'ordre établi et qui ne varie guère plus que les pics de ses montagnes et que les productions de ses Alpes. Il en est de même des hommes éminents qu'a produits ce petit territoire et qu'il a recueillis après qu'ils avaient grandi au dehors. Guerriers, littérateurs, savants, financiers, on ne voit pas qu'ils aient ébranlé leur patrie à leur retour et qu'ils aient essayé de donner à ses destinées une marche conforme à leurs pensées personnelles. Ils y ont vécu contents de la paix, de la sécurité et de la liberté qu'ils y trouvaient. S'ils y ont exercé des fonctions, ce n'étaient que les humbles et traditionnels pouvoirs de la démocratie la mieux réglée qu'il y ait. C'est que la constitution fondamentale de cet heureux coin de l'Europe est souverainement réglée, en effet, par une puissance qui ne fléchit pas, par la nature. Guillaume Tell dit bien, dans le drame de Schiller, quand, levant la main vers les sommets des Alpes, il s'écrie : « Dieu nous a bâti dans ces montagnes la maison de la liberté. »

La Suisse n'avait que faire du génie administratif de Necker. Elle n'avait à peu près pas de finances publiques à cette époque. Les biens communs, en bois et en herbes, suffisaient et au delà aux modestes dépenses d'intérêts communs. S'agissait-il de bâtir une école, de refaire une église? on faisait une coupe dans la forêt profonde de sapins. On avait d'ailleurs régulièrement les droits de location prélevés sur les étrangers, sur les non-bourgeois, qu'on admettait aux pâturages. Au besoin, les bourgeois eux-mêmes payaient quelques sous par chaque tête de bétail envoyée à l'Alpe. Associée aujourd'hui, par une nécessité qui ne vient pas d'elle, à quelques entreprises des grands peuples voisins, telles que la création de la ligne ferrée du Saint-Gothard, la Suisse n'a encore que le système d'impôt le plus simple. On

ajoute, par exemple, aux ressources que je viens de dire, une taxe personnelle, uniforme, d'un franc. On lève aussi sur les fortunes, s'il le faut, tant pour mille du revenu. Mais tout cela est réglé avec une pleine indépendance par l'assemblée de chaque canton. C'est bien le peuple se taxant lui-même, et non pas le peuple pris en masse, mais le peuple divisé par régions restreintes, par voisinages, pour ainsi dire. Tout se décide, tout se gère, tout se liquide comme entre voisins. Sauf quelques inspecteurs fédéraux, qui ne font que traverser le pays, les fonctionnaires sont tous pris dans le canton et nommés par l'assemblée cantonale. Ils sont de peu de frais à leurs concitoyens : quand ils ont lieu d'exercer leurs fonctions, on les paie à la journée, au taux d'un bon ouvrier. S'ils ont un traitement fixe, il est de quelques centaines de francs. C'est le gouvernement à bon marché. Tel est, dans ses traits généraux, le système financier et administratif de la Suisse.

Necker, dont je me propose d'étudier les vues sociales, a lui-même parfaitement défini la loi de l'organisation politique des petits peuples pauvres : « En général, dit-il, les États dont la force et l'étendue sont étroitement circonscrites doivent être bien plus occupés des moyens propres à entretenir la tranquillité, la confiance et la subordination, que d'aucune de ces idées politiques dont la fin principale est l'accroissement des richesses (1). »

Rentré en Suisse, Necker y vécut donc dans la retraite la plus paisible, à l'exemple de ses plus humbles concitoyens lorsqu'ils reviennent au pays.

« Les dernières années de Necker, raconte Lally-Tollendal, qui vécut lui-même réfugié à Coppet, ont eu le calme et la dignité qui convenaient à son caractère, et tous ceux qui l'ont connu alors, attestent que le temps avait plutôt accru que diminué ses facultés intellectuelles. La mort de Mme Necker, en 1794, fut pour son mari un malheur dont, pendant plusieurs années, rien ne put le distraire; cependant la tendresse incomparable de sa fille adoucit graduellement l'amertume de ses regrets. Il est doux

(1) Necker, *Administration des finances de la France*, t. III, ch. XI.

de penser que la sympathie parfaite qui a constamment uni M. Necker et M[me] de Staël, a charmé autant qu'honoré leur vie. Necker mourut à Genève, le 9 avril 1804, avec la résignation d'un sage et les espérances d'un chrétien (1). »

La retraite de Necker ne fut pourtant pas oisive. Il écrivit ce qu'il avait fait. Il suivait, avec les sentiments d'un fils exilé de la France, les événements de la Révolution et du Consulat, et il écrivait ce qu'il en pensait.

Ce n'est pourtant pas à ces écrits que je demanderai les plus curieuses vues sociales de ce grand esprit, parce qu'alors les faits parlaient assez haut pour instruire même de moins habiles; mais j'interrogerai un livre qui a précédé les catastrophes; j'interrogerai l'ouvrage fameux publié par Necker en 1784 et intitulé : *De l'Administration des finances de la France.* Quatre-vingt mille exemplaires s'en vendirent en peu de jours, et les contemporains purent y lire un plan de réforme qui semblerait aujourd'hui émaner, en beaucoup de points, d'un disciple de Le Play.

Ce livre a été écrit avant que les conséquences du triste état de la France ne se fussent manifestées. A cet égard, il participe du mérite singulier de *La Réforme sociale,* qui parut au milieu des splendeurs du second Empire et qui indiqua si clairement les causes d'une décadence prochaine.

Quand on lit l'œuvre de Necker, on est frappé de voir combien ses idées sociales s'éloignaient de celles qui régnaient alors souverainement en France et qui avaient reçu leur expression fascinatrice de la plume de J.-J. Rousseau.

Comment ces deux Genevois apportaient-ils à la France des vues si différentes?

C'est ce que je me propose d'examiner en commençant à exposer les vues de Necker.

Dans ce préambule, j'ai désiré montrer, par un exemple, comment la vie des hommes illustres s'encadre dans les conditions générales qui influent sur la vie des hommes les plus ordinaires

(1) Lally-Tollendal, *loco citato.*

de leur pays et de leur temps, et comment il importe à l'historien de sonder ces conditions communes, pour rattacher son héros à l'humanité et pour ne pas faire de l'histoire publique quelque chose d'absolument étranger à l'histoire vulgaire des plus simples particuliers.

Henri de TOURVILLE.

(*A suivre.*)

« L'ESPRIT DES LOIS »

ET

LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

II.

COMMENT MONTESQUIEU A ANALYSÉ LES SOCIÉTÉS (1).

Montesquieu nous est apparu jusqu'ici comme un penseur curieux des problèmes soulevés par la science sociale. Nous l'avons vu se dégager des questions purement juridiques et s'enquérir de l'esprit des lois, « cet esprit qui consiste, dit-il, dans les divers rapports que les lois peuvent avoir avec les diverses choses ».

Aujourd'hui, nous allons essayer de déterminer par quelle méthode il a conduit cette recherche délicate.

Les trois procédés suivis par la science sociale : *l'analyse méthodique*, *l'observation comparée* et *la classification* ne sont que trois opérations différentes et simultanées de l'esprit humain, soumises à des règles scientifiques. Personne n'a étudié les sociétés sans analyser, sans comparer, sans classer, d'une façon plus ou moins grossière. C'est donc en examinant dans le détail cette triple série qu'on pourra se rendre un compte exact de la manière propre à chaque auteur.

Nous nous demanderons tout d'abord comment Montesquieu a *analysé* les sociétés.

(1) Voir l'article précédent, t. III, p. 443.

I.

La forme du gouvernement est la préoccupation dominante de l'auteur de l'*Esprit des lois*. Cela éclate dès le début avec les douze premiers livres, consacrés uniquement à cet objet.

La première chose que Montesquieu observe dans les sociétés, c'est le phénomène *le plus compliqué* qu'elles présentent, le groupement le plus nombreux, le plus difficile à saisir.

Premier inconvénient : son analyse va se heurter à une grosse difficulté ; elle courra risque de s'égarer, en entrant de prime abord sur un aussi vaste théâtre.

Cependant Montesquieu ne paraît pas effrayé de ce danger. Il ne le soupçonne même en aucune façon. N'est-ce pas la méthode à laquelle il a été formé dans son enfance par l'éducation classique de son époque? Disserter sur de grandes généralités, sur la liberté des anciennes républiques grecques, sur la servitude des Mèdes et des Perses; prendre parti pour Marius ou pour Sylla, pour César ou pour Pompée ; exalter la fondation de l'empire romain ou plonger, avec Brutus, Harmodius et Aristogiton, un poignard homicide dans le sein du dernier des rois ; telles sont les vues qui lui ont été ouvertes par la fréquentation des grands auteurs de l'antiquité et surtout par les interprétations modernes qui lui ont été enseignées.

Tous les contemporains, d'ailleurs, marchaient dans la même voie; ceux avec lesquels il se trouve en dissentiment partagent sa méthode.

Voyez l'abbé Dubos et le comte de Boulainvilliers, qu'il critique si finement à propos de leurs opinions sur les origines de la monarchie française : aucun d'eux n'a cherché à pénétrer dans la vie intime de la société qu'il étudiait ; toutes leurs discussions portent sur des textes de lois, sur des attributions de la souveraineté. Par exemple, il s'agit de savoir si les Francs ont été en Gaule les successeurs des Romains, si nos premiers rois, appelés par eux, ont exercé le pouvoir absolu des proconsuls, si on trouve,

en un mot, dans le *Corpus juris* les règles de leur gouvernement. L'abbé Dubos soutient l'affirmative et conclut incidemment que toutes les familles des Francs étaient égales au début. Là-dessus le comte de Boulainvilliers se tient pour offensé et répond que les Francs, vainqueurs des Romains, sous la conduite de chefs puissants, ont établi « un règlement général » pour les réduire en servitude. Montesquieu les renvoie dos à dos assez poliment, mais par des discussions de textes. Or notez que, dans ces discussions, ils cherchent précisément une question sociale. Ce qui les préoccupe, au fond, c'est de savoir comment était organisée à ses débuts notre société française; chacun d'eux la construit idéalement suivant ses préférences, à telle enseigne que, de leurs deux systèmes, l'un « semble être une conjuration contre la noblesse, l'autre une conjuration contre le tiers état (1) ». Aucun d'eux n'imagine que la constitution sociale soit ailleurs que dans ces grands faits généraux; aucun ne se demande comment vivaient en fin de compte, ces Francs sur lesquels ils discutent à perte de vue; comment ils se procuraient leur subsistance; quel était le travail auquel ils recouraient pour cela et quels rapports les nécessités de ce travail amenaient entre les diverses familles. Là pourtant était la question capitale.

Voulez-vous des exemples plus illustres? Le dix-huitième siècle en est plein. Lisez Voltaire, lisez Rousseau : vous verrez que, pour eux, étudier une société, c'est examiner son gouvernement.

Et ce ne sont pas eux qui ont inventé cette méthode. Elle est vieille comme le monde ; elle domine les esprits, grands et petits, en sorte que la *Politique* d'Aristote et la *Politique tirée de l'Écriture sainte* de Bossuet en portent la trace aussi bien que les élucubrations de l'abbé de Saint-Pierre ou les écrits de nos publicistes contemporains.

Ne croyez pas, en effet, que cette maladie soit inconnue à notre siècle. Elle s'est transmise de générations en générations, comme ces vices héréditaires qui abâtardissent les races. Quand les armées de la Révolution renversaient tous les trônes de l'Europe et

(1) L. XXX, c. x.

imposaient aux peuples vaincus la constitution républicaine; lorsque, quelques années plus tard, Bonaparte, devenu empereur, relevait ces mêmes trônes pour y asseoir les différents membres de sa famille, cet immense bouleversement n'était pas autre chose qu'une terrible manifestation de notre erreur dominante. On pensait qu'en changeant l'étiquette du gouvernement on changeait tout.

Et, aujourd'hui encore, c'est la même aberration qui permet à des jurisconsultes français de rédiger sérieusement, avec un soin pieux, des pastiches de la constitution anglaise à l'usage des Japonais ou des Bulgares.

Tous partent de la souveraineté de l'État, comme d'un fait antérieur, avant lequel n'existait aucun groupe social. C'est la source de tout le reste, à les entendre, tandis qu'en réalité cette organisation complexe des pouvoirs publics n'est que la résultante de mille circonstances diverses. C'est le couronnement, la toiture de l'édifice, et cette toiture repose sur des murs, ces murs sur de solides fondations, toutes choses qui ont nécessairement été construites auparavant.

Mais il y a deux hommes dans Montesquieu, le politique qui observe les gouvernements et le philosophe qui observe les individus en eux-mêmes. Ces deux hommes viennent tour à tour donner leur avis sur les sociétés. Tout l'*Esprit des lois* tient dans ce cadre. L'un voyant toujours des faits généraux, l'autre voyant toujours des faits individuels, il faut bien que tout s'explique par des raisons de l'un ou de l'autre ordre.

Mais tandis que le premier donne à l'analyse une base beaucoup trop large, étrangement complexe, et que, partout, il aboutit à des résultats vagues, le second lui fournit des données trop étroites, trop bornées, incomplètes en un mot.

Par exemple, l'observation des gouvernements nous apprendra que le principe de la monarchie se trouve dans l'honneur, celui du despotisme dans la crainte, celui de la république dans la vertu, affirmations sans portée, formules vaines et creuses.

D'autre part, nous verrons par l'observation des individus que l'Orient est immuable à cause « d'une certaine faiblesse d'organes

qui fait recevoir aux hommes les impressions du monde les plus fortes, jointe à une certaine paresse dans l'esprit, naturellement liée avec celle du corps, qui fait que cet esprit n'est capable d'aucun effort, d'aucune action, d'aucune contention (1). »

Ainsi, d'après cela, toute personne impressionnable et manquant d'énergie serait peu portée au changement. Je ne crois pas cette proposition exacte. Lors même qu'elle serait inattaquable, il y aurait encore à formuler des réserves importantes sur la généralité de ce caractère attribué aux Orientaux.

Ces terribles Sarrasins, qui firent trembler tout le sud de l'Europe, au début du moyen âge, ne péchaient ni par manque d'énergie ni par défaut de virilité. Ceux que nous retrouvons aujourd'hui sur les champs de bataille de l'Algérie ne nous paraissent pas, non plus, si faciles à réduire ; pourtant l'immobilité de leurs coutumes se manifeste par mille traits. Ce n'est donc pas à leur mollesse qu'elle est due.

Je ne prétends pas, d'ailleurs, traiter ici à nouveau la question posée par Montesquieu ; je me borne à indiquer simplement que sa conclusion est fausse et à rechercher la cause de cette erreur.

Ici elle tient manifestement au désir d'expliquer un phénomène social par un fait individuel.

Et ce n'est pas un accident dans la marche de l'auteur, mais un procédé habituel de son esprit. Dans un chapitre de son ouvrage, il expose d'ailleurs ses raisons, en montrant « combien les hommes sont différents dans les divers climats (2) ».

Cette influence directe du climat sur l'homme lui paraît considérable. Il va jusqu'à dire que « les peuples des pays chauds sont timides comme les vieillards le sont ; que ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens ». Voilà une conclusion fausse dans sa généralité, et cependant il est bien certain que les sociétés du Nord sont très différentes de celles du Midi ; entendu dans ce sens, le titre du chapitre serait vrai.

D'où vient donc son erreur?

(1) L. XIV, c. IV.
(2) L. XIV, c. II.

Tout simplement de ce qu'il observe l'*individu isolé*. Il débute par des considérations du genre de celle-ci : « L'air froid resserre les extrémités des fibres extérieures de notre corps : cela augmente leur ressort, et favorise le retour du sang des extrémités vers le cœur... L'air chaud, au contraire, relâche les extrémités des fibres et les allonge; il diminue donc leur force et leur ressort. »

Assurément ces phénomènes ont leur importance, mais ils n'agissent pas avec l'intensité qu'il imagine sur la société.

En effet, quel que soit le climat, quelles que soient les tendances naturelles que crée le froid ou la chaleur, l'homme reste toujours en face du même problème, le pain quotidien; sous toutes les latitudes, il faut qu'il se procure des moyens d'existence, sans quoi il disparaît. Or, d'après les circonstances dans lesquelles il se trouve placé, la façon de se les procurer variera. Dans l'Amazone, il chassera isolément; dans la steppe asiatique il ne pourra vivre du seul travail possible, le pâturage, qu'en groupes nombreux, en familles patriarcales; sur les côtes scandinaves, le travail de la pêche et celui de la culture réunis vont donner naissance à un groupe plus restreint; bref, suivant la manière dont les hommes travaillent pour vivre, ils se groupent de diverses façons et les sociétés formées de la réunion de ces groupes tirent de là leur physionomie différente.

Quant aux hommes pris individuellement, ils diffèrent si complètement les uns des autres dans le même milieu, dans le même atelier, dans la même famille, que l'observation en est déroutée.

Ainsi l'individu, pas plus que l'État, ne sera pour Montesquieu une base d'analyse convenable, appropriée au but qu'il poursuit.

Au contraire, dans le groupe primordial de la famille, il se fût trouvé sur le véritable terrain. Là, on est au point; l'objet de l'analyse est saisissable : c'est une famille, on la voit, on l'examine dans sa réalité vivante; l'objet est complet : c'est un groupe dans la formation duquel viennent se marquer les influences de tous les éléments sociaux, depuis les plus simples, comme le sol,

le climat, les productions diverses de la nature, jusqu'aux plus compliquées, comme les pouvoirs publics.

Mais Montesquieu ne pouvait pas faire, de prime abord et sans préparation, cette découverte, à laquelle Le Play n'arriva qu'après de longues recherches et guidé par les habitudes de sa profession d'ingénieur.

Je disais tout à l'heure que Montesquieu avait en lui un philosophe. En cette qualité, il examine l'homme « in abstracto », cet homme idéal qu'aucun de nous n'a jamais rencontré, ce composé artificiel, pour ainsi dire, considéré dans ses rapports directs avec le bien, le beau et le vrai et non cet homme qui est père, patron, agriculteur, commerçant, etc., etc.

Si l'humanité cessait tout à coup et par enchantement d'avoir faim et soif, froid ou chaud; si nos corps se transfiguraient, les affirmations les plus essentielles de la philosophie n'auraient pas à changer. Au contraire, la science sociale disparaîtrait faute d'application, ou tout au moins serait complètement à refondre. Il en résulte tout naturellement que la philosophie ne peut pas résoudre les problèmes que soulèvent les conditions matérielles de notre vie. Elle n'en tient pas compte.

Aussi l'erreur la plus funeste et la plus habituelle chez les philosophes consiste-t-elle à vouloir guider ou expliquer des sociétés soumises à mille nécessités qu'ils ne connaissent pas. On sait ce que vaut pratiquement un conseil de philosophe. Leurs solutions sociales ont la même valeur.

Voilà donc deux écueils entre lesquels Montesquieu se trouve constamment ballotté. Il n'évite l'un que pour tomber dans l'autre. Il court de l'État à l'individu; il ne rencontre jamais *la famille*.

On me dira peut-être : Tout cela est pure question de méthode; il est clair que l'*Esprit des Lois* n'a pas été écrit d'après les données de la science sociale; pourquoi chercher chicane à l'auteur? pourquoi le critiquer de n'avoir pas suivi des procédés d'analyse inventés après sa mort?

Je réponds que Montesquieu n'est pas seul sur le banc des accusés. J'ai cherché à me rendre compte de sa méthode et j'ai

vu que c'était la méthode de tout le monde : des philosophes et des politiques, des historiens, des publicistes, des orateurs de clubs populaires et des élégants causeurs de salons, aujourd'hui comme au dix-huitième siècle et comme aux siècles précédents.

Or cette méthode est impossible, car elle ne conduit pas à la vérité sociale ; elle est dangereuse, elle est révolutionnaire, car elle mène logiquement au renversement du pouvoir.

Tous les jours nous en voyons la preuve, et je n'irai pas la chercher bien loin.

Vous savez en combien de partis politiques se divisent les Français. Il semble au premier abord que nous soyons fort différents les uns des autres ; nous en sommes même très intimement persuadés, et on s'exposerait à de belles colères, si on venait dire à un député de la droite qu'il a sur la société la même idée que ses confrères de l'extrême gauche. Rien n'est plus vrai cependant ; tous les deux sont persuadés que la question sociale serait résolue par leur arrivée au pouvoir.

Et d'où leur vient cette conviction? De la méthode suivie par Montesquieu. Ils se disent : La société se compose d'un gouvernement et d'individus ; le gouvernement fait les lois et, suivant qu'il les fait bonnes ou mauvaises, les individus prospèrent ou souffrent. Or, nous souffrons en ce moment-ci. Donc, renversons les pouvoirs établis, prenons en main l'autorité souveraine et faisons des lois nouvelles. Ce sera l'âge d'or.

Vous voyez bien qu'il n'est pas indifférent de suivre telle ou telle méthode et que ce défaut d'analyse qui vous paraît une question très spéciale, très technique et peut-être très indifférente, est en somme la question offrant l'intérêt le plus général, le plus vivant, le plus grave ; c'est la question de notre instabilité chronique, de notre stérilité, de notre malaise social.

Deux conséquences se dégagent donc très nettement de ce simple fait, que l'*Esprit des lois* repose sur une base d'analyse ou trop large ou trop étroite, sur l'État ou l'individu, non sur la famille.

La première, la conséquence directe, c'est que Montesquieu manque son but. Il n'explique pas l'esprit des lois ; il ne dit pas

d'où elles viennent et comment elles naissent; il n'indique pas les causes premières; il s'arrête à des causes imaginaires ou superficielles et se croit à la source.

La seconde, la conséquence indirecte, c'est qu'en comprenant mal les sociétés qu'il étudie dans l'histoire, il menace l'ordre social présent.

II.

Poursuivons maintenant notre examen : ces États, ces individus que Montesquieu nous présente, comment les choisit-il?

Il est intéressant de s'en rendre compte, parce que, dans les sciences, le choix de l'échantillon est une opération délicate. L'observation, pour être exacte, doit porter sur un objet bien déterminé, elle doit procéder par monographie; pour être utile, avantageuse, il faut de plus qu'elle étudie des types répondant à certaines conditions.

Aussi toute science d'observation possède-t-elle des règles propres à nous guider dans ce choix difficile. Les unes sont générales et s'appliquent aussi bien, par exemple, à la chimie qu'à la science sociale; d'autres au contraire, sont tirées de convenances particulières à l'objet de chaque science. Mais l'observateur ignorant de ces règles, choisit généralement comme sujet d'observation le fait *extraordinaire* qui éveille la curiosité par lui-même et non par la valeur des conclusions auxquelles il conduit.

Parcourez l'*Esprit des lois*, vous y trouverez une foule de singularités. Voici un chapitre entier sur des institutions grecques que l'auteur qualifie d'extraordinaires (1); peut-être la science sociale en pourrait-elle donner l'explication claire, mais ce n'est pas ici le lieu; ce qui est à retenir, c'est que Montesquieu met le caractère bizarre des lois spartiates bien en vue, pour frapper le lecteur, pour soutenir son attention et parce que son

(1) L. IV, c. VI.

esprit, à lui-même, est piqué au vif. Plus loin, il explique un « paradoxe des anciens par rapport aux mœurs (1) ». Ailleurs, je relève les têtes de chapitres suivantes : « Belle coutume des Samnites (2) » ; « Explication d'un paradoxe sur les Chinois (3) » ; « Belle loi de Genève, etc. (4) ».

Il en est ainsi tout le long de l'ouvrage. A tout propos, l'auteur cite de grands exemples de vertu, comme si les sociétés se soutenaient par ces ressorts extraordinaires et intermittents. Il *compose une galerie curieuse, un musée*; il *ne fait pas d'analyse efficace*. Par exemple, il nous apprend qu'à son avis, « le plus beau traité de paix dont l'histoire ait parlé est celui que Gélon fit avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils abolissent la coutume d'immoler leurs enfants. Chose admirable! après avoir défait trois cent mille Carthaginois, il exigeait une condition qui n'était utile qu'à eux; ou plutôt il stipulait pour le genre humain. »

« Les Bactriens faisaient manger leurs pères vieux à de grands chiens : Alexandre le leur défendit; et ce fut un triomphe qu'il remporta sur la superstition (5). »

A côté de la galerie des vertus, voici celle des vices. Prenez ses jugements sur le monde oriental, faites-en une masse; vous verrez qu'ils se résument, en somme, aux opinions que recueillerait un voyageur en séjournant dans les villes, dans les sérails. On peut affirmer que Montesquieu n'a jamais observé en Orient que des types malsains, déformés, des types peu prospères. Aussi quel embarras éprouve-t-il pour expliquer la stabilité, l'immobilité de ces sociétés! Nous en avons déjà vu un curieux exemple; mais combien d'autres affirmations bizarres ne pourrait-on pas relever! Je lis, par exemple, au chapitre XIV du livre XVI : « On change si souvent de femmes en Orient qu'elles ne peuvent avoir le gouvernement domestique. On en charge donc les eunuques, on leur remet toutes les clefs et ils ont la disposition des affaires de

(1) L. IV, c. VIII.
(2) L. VII, c. XVI.
(3) L. XIX, c. XX.
(4) L. XX, c. XVI.
(5) L. X, c. V.

la maison. En Perse, dit M. Chardin, on donne aux femmes leurs habits, comme on ferait à des enfants. Ainsi, ce soin qui semble leur convenir si bien, ce soin qui est partout le premier de leurs soins, ne les regarde pas. »

Coutumes de palais et de harems que tout cela! Autant vaudrait juger la société française et les habitudes des femmes par la vie de quelques courtisanes.

Voici encore, au même livre, le chapitre x, intitulé : « Principe de la morale en Orient. » Montesquieu y enseigne que ce principe est tout entier dans la clôture des femmes. A son avis, la morale se trouve sauvegardée seulement « dans les grands États, où il y a nécessairement des grands seigneurs. Plus ils ont de grands moyens, plus ils sont en état de tenir les femmes dans une exacte clôture et de les empêcher de rentrer dans la société. C'est pour cela que dans les empires du Turc, de Perse, du Mogol, de la Chine et du Japon, les mœurs des femmes sont admirables. »

En somme, pour Montesquieu, il n'y a de morale en Orient que dans les barrières matérielles qui s'opposent aux désordres des femmes, dans la surveillance attentive et méfiante du grand eunuque noir. Tout cela est vrai des milieux qu'il a observés, absolument faux en ce qui concerne la partie saine de la population, la plus nombreuse en somme, celle qui soutient l'édifice social.

Ce choix habituel chez l'auteur de l'*Esprit des lois*, de types malsains et *désorganisés* tient à deux raisons principales :

En premier lieu, ce n'est pas impunément qu'on vit dans la société légère et corrompue du dix-huitième siècle. Non seulement on est attiré soi-même vers les détails croustillants que fournit l'observation de sociétés vicieuses, mais on n'est guère lu, si on ne mélange aux réflexions philosophiques un peu de sel gaulois. L'auteur qui écrivait les *Lettres Persanes*, le *Temple de Gnide*, *Arsace et Isménie*, le public qui lisait ce genre de productions, étaient plus friands d'histoires graveleuses que d'exemples moraux. Si Montesquieu avait vu l'Orient ailleurs qu'au sérail, aucun de ses contemporains n'aurait consenti à le suivre si

loin, sans l'appât et l'excitation que pouvait inspirer un pareil sujet.

En second lieu, on a grande chance de tomber sur des milieux corrompus, quand on borne ses observations aux classes les plus élevées, les plus riches, les plus en vue. Ce qu'on appelle une haute situation est éminemment une situation dangereuse; pour s'y maintenir il faut des aptitudes spéciales, une force de résistance particulière; les chutes y sont plus fréquentes qu'ailleurs. Or, Montesquieu se garderait bien de jamais observer des gens du commun. Que dirait son amie Mme du Châtelet, que diraient Mme du Deffand, la duchesse d'Aiguillon, et d'Alembert, et Duclos, et Helvétius, et le président Hénault, si on venait leur raconter des histoires d'ouvriers et de paysans! Lui, d'ailleurs, n'en a nulle envie; il préfère vivre dans son monde. Séjourne-t-il en Angleterre, par exemple, il fréquente seulement la haute société, et pendant la courte saison qu'elle passe à Londres chaque année. Quant à visiter chez eux, dans leurs résidences rurales, les lords qu'il a rencontrés à Londres; quant à s'informer de leurs rapports avec les cultivateurs qui vivent sur leurs terres, il n'y songe même pas.

Comment eût-il pu se douter qu'une pareille préoccupation fût précisément la plus efficace pour saisir cet esprit des lois qu'il cherchait? En France, la classe supérieure s'était repliée sur elle-même depuis près d'un siècle; séparée par les occupations de tout ce qui travaillait au-dessous d'elle, elle s'était fait une vie toute à son usage, toute pour elle-même, vie dont elle remplissait le vide par mille artifices ingénieux, si bien que le monde lui semblait finir là où finissaient ses plaisirs. En dehors de la cour, des salons de Paris et de quelques grandes villes, il n'y avait plus que l'exil, « l'exil dans ses terres »; le mot est de l'époque et peint merveilleusement l'état d'esprit de la noblesse française au dix-huitième siècle. Le plus terrible châtiment que pût recevoir un grand propriétaire, c'était de remplir sa fonction essentielle. Là où il se sentait étranger, c'était au foyer de ses pères, parmi les descendants de ceux qui les avaient servis, qui avaient combattu avec eux, travaillé avec eux, souffert avec eux et pour eux, qui avaient vécu par eux!

A plus forte raison les autres, toute la masse populaire, leur étaient indifférents. Cela n'existait pas.

Il est donc tout naturel que Montesquieu ait fait porter sur les classes élevées de la société toutes ses observations. S'il prend jamais un petit fait ailleurs, c'est qu'il l'a trouvé dans un livre classique, soigneusement relié et doré sur tranche. Ce Spartiate, cet Ilote qu'il nous présente est si loin de nous que sa compagnie ne saurait rappeler aucunement celle des « gens de peu » qui vont à pied dans les rues et avec lesquels on ne peut vraiment avoir aucun commerce.

Et pourtant, c'est à eux qu'il aurait fallu s'adresser tout d'abord, pour connaître exactement l'état de la société. La famille ouvrière n'a pas la liberté de se créer une existence artificielle, comme peut le faire un grand seigneur, comme le fait un courtisan; ses moyens sont faibles; elle n'a pas de réserves à consommer dans l'oisiveté; elle ressent donc directement et immédiatement le contre-coup de toute transformation sociale. Au dix-huitième siècle, la classe populaire souffrait, et son malaise dénotait clairement les fautes de la classe supérieure. Montesquieu n'a pas vu ces fautes; il n'a pas compris à quel point la noblesse française manquait à son rôle, parce qu'il n'a pas observé dans la *famille ouvrière* les effets de cette coupable négligence.

Ainsi recueillis, soit dans des milieux corrompus, soit dans une antiquité reculée et difficile à observer, soit dans un monde artificiel, les phénomènes relevés par l'*Esprit des lois* constituent des sujets d'observation extrêmement imparfaits.

III.

Il nous reste à examiner comment ces sujets mal choisis ont été analysés par Montesquieu.

Nous avons déjà pu apprécier par plusieurs exemples la légèreté de ses procédés. Un mot de Chardin sur les vêtements des femmes, des récits du même genre tirés de voyageurs à l'esprit curieux, le séjour de quelques capitales étrangères forment par-

fois tout l'arsenal de ses informations. Et sur cette faible base il édifie de toutes pièces une grande théorie générale, un colosse aux pieds d'argile. C'est le principe de « La morale et le gouvernement de la maison en Orient », c'est la constitution anglaise ou les lois de Solon qu'il nous explique *ex professo* par ces faits minces en eux-mêmes, mal observés, incomplètement décrits et choisis en dehors de toute règle.

Au surplus, il en agit souvent de même, et son analyse se réduit alors au récit d'un fait quelconque, destiné à soutenir un raisonnement *à priori*. En d'autres termes, c'est précisément le contraire de l'analyse méthodique.

Par exemple, l'idée lui vient que « quand un peuple a de bonnes mœurs, les lois deviennent simples (1) » ; on avait dit avant lui : *Plurimæ leges, pessima respublica*, et la proposition est très juste ; mais savez-vous quelle preuve il en fournit? La voici dans sa simplicité : « Platon dit que Rhadamanthe, qui gouvernait un peuple extrêmement religieux, expédiait tous les procès avec célérité, déférant seulement le serment sur chaque chef. » Et c'est tout. Ainsi, voilà une loi sociale construite entièrement sur un témoignage de Platon ! et ce témoignage vise un détail de procédure ! et cette procédure est empruntée au tribunal de Rhadamanthe, juge des enfers ! En résumé, nous nous trouvons en présence d'une donnée mythologique ! Où est l'analyse exacte, patiente, de faits positifs?

Autre thèse : « Les femmes ont peu de retenue dans les monarchies. » « Dans les États despotiques, elles n'introduisent point le luxe ; mais elles sont elles-mêmes un objet de luxe. Elles doivent être extrêmement esclaves... » « Dans les républiques, les femmes sont libres par les lois, et captivées par les mœurs ; le luxe en est banni, et avec lui la corruption et les vices (2). » Sur quoi reposent les trois principes? Le premier est tiré simplement de la vie même de Montesquieu. Les grandes dames qu'il fréquente le plus habituellement lui paraissent avoir peu de rete-

(1) L. XIX. c. XXII.
(2) L. VII. c. IX.

nue; nous pouvons l'en croire; mais pourquoi attribuer le même défaut à toutes les femmes, dans toutes les monarchies? Ni les femmes du commun en France, ni les ladies anglaises ne méritaient ce reproche.

Il le constate d'ailleurs pour celles-ci dans ses Notes sur l'Angleterre : « Les femmes y sont réservées, dit-il, parce que les Anglais les voient peu. » Lui-même prend soin de se réfuter.

En ce qui concerne les États despotiques, il est visible qu'il considère seulement les mœurs orientales. Autre généralisation dangereuse et inexacte.

Enfin, ce qu'il affirme des républiques n'est vrai que de celles de l'antiquité et dans les temps héroïques. Au siècle de Périclès et d'Aspasie, la république athénienne n'offrait pas le spectacle de l'austérité.

Tout compte fait, il ne reste rien de ces opinions énoncées avec le ton grave du magistrat qui dicte un arrêt. Elles n'ont de sérieux que leur forme.

IV.

Avec d'aussi graves lacunes, Montesquieu a pourtant réalisé un progrès réel sur son temps, en mettant en lumière certains aperçus des lois sociales, par exemple en présentant ses considérations sur l'influence du climat et du terrain.

D'où cela peut-il venir?

C'est que, dans l'*Esprit des lois,* il y a deux parties distinctes.

Dans l'une, l'auteur se place en dehors de la méthode scientifique. Dans l'autre, il s'en rapproche par certains côtés.

Cela se voit à la simple lecture des titres de chaque livre.

Prenons, par exemple, les treize premiers : Montesquieu y traite des « Lois en général », des Principes des gouvernements et des rapports qu'ont les lois avec ces principes, avec « la force offensive et défensive », avec la « constitution », avec « la liberté du citoyen », avec la « liberté en général ».

Puis tout à coup, au livre XIV, brusque changement; nous sortons des généralités, pour étudier les lois dans leur rapport avec

« la nature du climat ». Et l'étude se poursuit à travers quatre livres; après quoi Montesquieu passe à « la nature du terrain ».

Mais avec le livre XIX, nous retombons dans la première manière, en examinant « l'esprit général, les mœurs et les manières », « le commerce », « l'usage de la monnaie », « le nombre des habitants », « la religion », tous faits complexes.

Il est intéressant de détacher de l'ensemble de l'ouvrage la seule partie où l'auteur ait mis son sujet d'analyse en présence de phénomènes simples et bien déterminés.

Par ce seul fait, les résultats prennent une importance plus grande, l'horizon s'élargit, les conclusions se précisent.

Lorsqu'il expose que « la stérilité des terres rend les hommes industrieux, sobres, endurcis au travail (1) », il fait proprement de la science sociale, il se rend compte que la nécessité du pain quotidien, commune à toute l'humanité, modifie néanmoins les hommes suivant les pays qu'ils habitent, parce que cette nécessité ne peut pas être satisfaite partout de la même manière. Ceux qui vivent sur des terres fertiles résolvent plus aisément le problème. Les autres ont à vaincre des difficultés particulières, mais « il faut bien qu'ils se procurent ce que le terrain leur refuse (2) ».

Au chapitre VIII, il développe cette idée et de la façon la plus heureuse : « Les lois, dit-il, ont un très grand rapport avec la façon dont les divers peuples se procurent la subsistance. Il faut un code de lois plus étendu pour un peuple qui s'attache au commerce et à la mer, que pour un peuple qui se contente de cultiver ses terres. Il en faut un plus grand pour celui-ci que pour un peuple qui vit de ses troupeaux. Il en faut un plus grand pour ce dernier que pour un peuple qui vit de sa chasse. »

Voilà du Le Play tout pur. Aucun chapitre de l'*Esprit des lois* ne contient une idée aussi féconde, et ce résultat est dû précisément à ce que, — sans s'en douter, — Montesquieu s'est placé dans la vraie méthode.

Notez bien qu'ici ce ne sont ni des gouvernements ni des indi-

(1) L. XVIII, c. IV.
(2) *Ibid.*

vidus isolés qu'il observe, mais des groupes sociaux. Il sent que ces groupes vont être différents suivant le travail ; qu'ils seront plus compliqué dans une société commerciale que dans une société agricole et dans celle-ci que dans les sociétés simples de pasteurs ou de chasseurs.

De plus, le voilà en face de travailleurs. Il est sorti des salons ; il examine des commerçants, des laboureurs, des nomades.

Enfin il étudie ces groupes dans leurs rapports avec un phénomène parfaitement concret, le besoin de se nourrir.

J'ai dit plus haut que c'était là de la science sociale. Cela est vrai, mais Montesquieu l'ignorait ou du moins n'a pas eu confiance dans cette vue juste qui lui traversa un jour l'esprit. Il n'en a pas vu la merveilleuse convenance pour son sujet.

Aussi est-ce tout au plus si, dans les chapitres suivants, il fait de cette loi sociale quelques applications justes. Par exemple, il remarque que le grand nombre des « nations sauvages en Amérique » tient à ce que « la terre y produit d'elle-même beaucoup de fruits dont on peut se nourrir.

De même, au chapitre x, il établit un rapport exact entre « le nombre des hommes » dans un pays et « la manière dont ils se procurent la subsistance ». Au chapitre xii, il remarque très justement que « les Tartares peuvent vivre en corps pendant quelque temps, parce que leurs troupeaux peuvent être rassemblés pendant quelque temps ».

Mais, bientôt après, nous voilà de nouveau lancés dans le vague ; au lieu d'observer l'effet direct du travail sur le groupe social qui l'exécute, Montesquieu veut saisir de prime abord et sans intermédiaire le caractère spécial qu'affectera le Droit des gens « chez les peuples qui ne cultivent point les terres ». Aussitôt cet écart de méthode trouve son châtiment dans une erreur de fait. D'après l'*Esprit des lois,* ces peuples « auront entre eux bien des sujets de querelles, ils se disputeront la terre inculte, comme parmi nous les citoyens se disputent les héritages. Ainsi, ils trouveront de fréquentes occasions de guerre pour leurs chasses, pour leurs pêches, pour la *nourriture de leurs bestiaux ;* et, n'ayant point de territoire, ils auront autant de choses à

régler par le droit des gens, qu'ils en auront peu à décider par le droit civil (1). »

Si l'abbé Huc avait tenté de faire comprendre à un Mongol ce que c'est que le droit des gens, il aurait eu certainement beaucoup de peine à y arriver, dans un pays où la guerre est inconnue. Il y a des pasteurs qui se battent pour la possession des pâturages, ce sont ceux que la rareté de l'herbe ou l'agglomération tendent à transformer ; mais dans la citadelle du pâturage, il n'en est pas ainsi. Ici, Montesquieu se trouve en défaut, parce qu'il veut conclure hâtivement d'un fait simple à une combinaison de faits. On ne franchit pas sans inconvénient de pareils intervalles.

Ses conclusions sur le relâchement des liens du mariage et l'autorité des vieillards chez les « nomades (2) » se ressentent du même défaut. Il aurait fallu analyser soigneusement la manière dont les différents nomades se procurent la subsistance, comme il l'expose si bien au chapitre VIII; distinguer, par conséquent, entre les pasteurs, qui respectent les vieillards, et les chasseurs, qui les mangent; entre la promiscuité des nègres et les mœurs pures de la grande steppe.

Les livres de l'*Esprit des lois* consacrés à l'influence du climat offrent le même curieux mélange.

Il est piquant de voir un homme épris de théories générales, dans un pays et dans un siècle où elles sont particulièrement à la mode, reconnaître implicitement que ces théories sont nécessairement fausses dans leur généralité, que leur application vient se heurter en pratique à mille difficultés, que les lois qui conviennent aux peuples du Nord peuvent être sans utilité ou même nuisibles dans le Midi.

Tout cela est fort bien et il a fallu à Montesquieu une certaine indépendance d'esprit pour soutenir de pareilles affirmations.

Mais le vice originel de son analyse va rendre sa découverte stérile. Examinant toujours des formes de gouvernements ou

(1) L. XVIII. c. XII.
(2) *Ibid.*, c. XIII.

des individus, c'est sur eux qu'il observera l'action du climat, et, comme de ces observations il conclura à l'influence sur les sociétés, les conclusions seront généralement fausses.

C'est ainsi qu'il tombe dans la puérilité, quand il indique aux princes comment ils doivent choisir le siège de leur empire : « Celui qui le placera au midi, courra risque de perdre le nord, et celui qui le placera au nord conservera aisément le midi (1). »

Que dire aussi de cette affirmation? « L'ivrognerie se trouve établie par toute la terre, dans la proportion de la froideur et de l'humidité du climat. Passez de l'équateur jusqu'à notre pôle, vous y verrez l'ivrognerie augmenter avec les degrés de latitude. Passez du même équateur au pôle opposé, vous y trouverez l'ivrognerie aller vers le midi, comme de ce côté-ci elle avait été vers le nord (2). »

Voilà une théorie que les nègres des Antilles et du continent africain dérangent singulièrement avec leur amour immodéré du rhum, du tafia et de l'eau-de-vie.

C'est encore le climat qui produit l'esclavage (3), la polygamie (4) et la servitude politique (5).

Montesquieu a en vue quelques faits isolés, recueillis sans méthode ; il les généralise.

Ainsi l'Orient est toujours considéré dans l'*Esprit des lois* comme un pays chaud, bien que le chapitre III du livre XVII, intitulé : « Du climat de l'Asie, » indique fort bien que cette partie du monde se caractérise principalement par les températures extrêmes, par les passages subits du froid à la chaleur ; mais, pour l'explication de l'esclavage, de la polygamie et de la servitude politique, il est beaucoup plus simple de supposer que tout l'Orient vit dans un été perpétuel.

C'est donc à bon droit que Montesquieu passe pour avoir exagéré l'influence du climat et du terrain ; il a affirmé plusieurs

(1) L. XV, c. VII.
(2) L. XVII, c. VIII.
(3) L. XIV, c. X.
(4) L. XVI, c. II.
(5) L. XVII.

rapports inexacts; il a parfois enchaîné la volonté individuelle ou la forme politique, d'une manière fausse, aux degrés du thermomètre; et cependant, je ne crains pas de dire qu'il a ignoré la puissance du climat et du terrain sur les sociétés.

Pour saisir l'action complète de ces deux facteurs, il aurait fallu avoir une idée nette de la place qu'ils occupent dans la série des faits sociaux, connaître par conséquent ces différents ordres de faits et pouvoir observer les combinaisons en nombre infini qu'ils forment entre eux.

Voyez comment le climat et le terrain agissent de différentes façons sur les sociétés, suivant les circonstances; transportons-nous par la pensée dans les steppes de la plaine saxonne, à l'époque où les pasteurs les parcouraient avec leurs troupeaux, puis visitons-les dans leur état actuel. Ni le climat ni le terrain n'ont changé. Et cependant, quelles profondes modifications!

Au lieu de la végétation herbue, ce sont des cultures variées, des clôtures, des maisons de pierre, des villes, des routes, des chemins de fer, mille manifestations du travail de l'homme. Interrogez les habitants, pénétrez dans leurs demeures; la dimension même des pièces vous révélera l'installation séparée de chaque jeune ménage. La tribu pastorale a disparu. Le vieux père vous contera qu'un de ses fils est en Amérique, un autre dans l'Afrique méridionale; la dispersion est passée à l'état de coutume.

Pour accomplir une pareille transformation, que d'influences sociales ont été mises en jeu! Ce sont les Normands pénétrant par l'Elbe et le Wéser jusque dans l'intérieur du pays, conduisant une partie de ces pasteurs à la conquête des terres du sud-ouest, fixant les autres au sol et les pliant à la culture; c'est la navigation, activant les échanges, créant des centres commerciaux, produisant la richesse, le développement des cultures intellectuelles et ces inventions modernes qui centuplent la puissance de l'homme! C'est la famille-souche, réglant l'émigration de ses rejetons, usant des progrès matériels sans se laisser attaquer par leur soudain essor et se continuant imperturbablement à travers tant de nouveauté. Que sais-je encore?

Peut-être vous demandez-vous où se retrouvent, au milieu de

ces vicissitudes, l'influence du climat et celle du terrain. Elles ont continué à se faire sentir; elles se sont imposées à chacun des nouveaux agents qui entraient en scène. La culture a pu s'établir, mais la petite culture seulement; la grande culture a échoué devant la stérilité des terres. Les jeunes gens ont émigré vers des pays lointains, mais ils n'ont pu s'établir que sous des climats tempérés, et ainsi de suite.

Mêmes transformations et mêmes influences constantes dans les steppes de la Russie méridionale, de la Hongrie. Parfois, le climat intervient visiblement pour arrêter ou briser le pouvoir de l'homme. C'est le cas de la Puszta, vaste plaine herbue, dans laquelle toute autre culture se voit balayer par l'ouragan.

Veut-on d'autres exemples et faut-il citer les terrains de chasse de l'Amérique du Nord, que l'activité du Yankee force à produire de riches moissons de céréales? faut-il rappeler les fortunes diverses de Saint-Domingue, racontées dernièrement dans cette Revue? Tout sujet d'ailleurs peut servir à la vérification de la méthode. Toute étude sérieusement conduite révèle l'action *liée* et *combinée* des phénomènes sociaux, par suite la nécessité d'une analyse scientifique qui les dégage, d'une observation comparée qui les juge, d'une classification qui en fixe la nature.

Nous venons de voir pour quelles raisons Monstesquieu a échoué dans l'*analyse* des sociétés qu'il étudiait.

A-t-il été plus heureux dans la *comparaison* et dans la *classification* qu'exige toute étude scientifique?

C'est ce que nous examinerons dans la suite de ce travail.

P. de Rousiers.

(*A suivre.*)

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

EN VACANCES.

VOYAGE SOCIAL AUTOUR D'UN CHATEAU EN LIMOUSIN.

L'année dernière, à pareille époque, j'invitais les lecteurs de la Revue à faire avec moi un « Voyage social autour d'une chambre d'hôtel en Normandie (1) » ; je leur propose aujourd'hui un voyage plus confortable autour d'un château en Limousin. Cette nouvelle excursion, sans nous faire sortir de la France, nous permettra de pénétrer dans une région bien différente de la première par ses caractères sociaux. La Normandie est le type de ce que l'on appelait au moyen âge « la France du Nord » ; le Limousin est un spécimen très exact de « la France du Midi ». Malgré tous les efforts pour jeter ces deux Frances dans le même moule, chacune d'elles a conservé, jusqu'à ce jour, ses caractères essentiels. Ces caractères sont même encore tellement accusés qu'ils suffisent à expliquer les différences anciennes et les longues luttes du Nord et du Midi, de la France des trouvères et de la France des troubadours, de la France d'Oil et de la France d'Oc, de la France féodale et de la France romaine.

Voilà de bien grands mots et de bien grands souvenirs pour commencer un article qui ne doit être qu'une causerie simple et familière. Aussi ai-je seulement voulu vous indiquer ce que l'on pourrait tirer d'un voyage méthodique dans le Limousin. Je ne vous convie, quant à moi, qu'à une simple promenade de vacances, à une excursion de curieux, d'amateur et de touriste.

(1) Voir t. II, p. 293 et suiv.

I.

Nous nous installerons, si vous le voulez bien, dans la région du Limousin qui est limitrophe de l'Angoumois, entre Confolens et Rochechouart. Nous sommes, par conséquent, sur les dernières ondulations du *plateau* central de la France ; à quelques lieues plus loin commencent les vastes *plaines* qui, à travers les bassins de la Loire et de la Seine, se prolongent jusqu'au Pas-de-Calais. Ce n'est pas au hasard que je choisis cette région. Je viens, depuis plusieurs années, y faire un séjour, dans une ancienne famille du pays, où je trouve, avec les charmes d'une vieille amitié, l'avantage d'une collaboration scientifique active. C'est dans de longues conversations avec mes confrères de cette contrée, que j'ai acquis la connaissance des faits que j'expose aujourd'hui.

Lorsque, l'année dernière, je séjournais à Caudebec, dans un hôtel banal, j'étais dans une situation beaucoup moins favorable pour observer le pays et les habitants : j'étais un étranger. Ici, au contraire, j'entre, pour ainsi dire de plain-pied dans la vie domestique et sociale ; je vis comme un homme du pays et dans l'intimité des familles du pays. Mon observation acquiert ainsi tout à la fois plus d'étendue et plus de précision.

Ces avantages sont encore singulièrement accrus par ma rencontre avec deux amis habitant le pays, adonnés comme moi aux études sociales, travaillant d'après la même méthode, employant les mêmes formules, parlant en un mot la même langue scientifique. Rien n'est intéressant, je vous assure, comme de constater un phénomène social, d'en déterminer la cause et les conséquences, de le comparer aux phénomènes du même groupe, enfin de le classer dans la série des types connus. C'est à ce travail que nous nous sommes livrés, en considérant ici les hommes et les choses.

Voici d'abord un fait qui nous frappe à première vue et qui va nous mettre sur la voie de curieuses découvertes :

Dans ce pays, les habitations sont très rarement isolées au

milieu des domaines; elles se présentent presque toujours réunies par groupes. Dans chaque commune, il y a un groupe plus important qu'on appelle le bourg, et des groupes secondaires qui portent le nom de villages ou de hameaux. Je prends comme exemple la commune de Saint-Maurice, elle comprend le bourg de Saint-Maurice, qui compte 700 habitants; les villages de Lésignac, du Chambon, de la Brouterie, de Rue, de la Janadie, de la Charpetie, de Mazoin, de l'Ertérie, de Villemier, etc. : ces villages comptent en moyenne de 120 à 140 habitants. Sur les 1,820 habitants de la commune, il n'y a guère que quelques métayers vivant dans une habitation entièrement isolée.

On dirait que les familles ont horreur de l'isolement. C'est à tel point que beaucoup de grands propriétaires, au lieu de résider sur leurs terres, aiment mieux habiter dans les petites villes de la région, à Confolens, à Rochechouart, à Chabanais, etc., d'où ils gèrent leurs domaines.

Or remarquez que ce n'est pas une chose aisée et toute naturelle que de diriger d'aussi loin un nombre plus ou moins grand de domaines; il faut toujours être sur les routes et parcourir souvent dix, vingt, vingt-cinq kilomètres.

Vous allez peut-être me dire que ces habitudes de résidence urbaine, ou d'habitation par villages, sont affaire de goût. Oui, mais reste encore à savoir pourquoi un pareil goût s'est développé dans certains pays, tandis que le goût de l'isolement s'est développé dans d'autres. Remarquez, en effet, que cette distribution ne se fait pas au hasard, çà et là, mais qu'elle se fait par régions bien marquées.

Parcourez le nord de l'Europe, vous trouverez la plupart des habitations rurales établies isolément au milieu des domaines. Les villages sont peu importants et ne renferment que des artisans et des bordiers. En France, le même fait s'observe encore dans la plus grande partie de la Normandie.

Avancez, au contraire, vers le Midi, descendez du Limousin vers les Pyrénées et vers la Méditerranée, vous constaterez que c'est l'habitude de l'agglomération qui triomphe, qui règne presque exclusivement. La population est généralement grou-

pée dans des villes et dans des villages. Au moyen âge, la différence était tout aussi sensible : tandis que dans le Nord, la classe supérieure, la noblesse féodale, habitait à la campagne au milieu de ses terres et dans des résidences isolées, comme aujourd'hui encore la noblesse anglaise ; au contraire, dans le Midi, la classe supérieure, moins féodale, composée surtout d'une bourgeoisie riche, résidait dans les villes. Le Nord était rural, le Midi était urbain.

Le célèbre voyageur anglais Arthur Young, qui parcourut le midi de la France à la fin du siècle dernier, constate le fait avec étonnement : « Vu, dans l'Agenais, dit-il, le château d'Aiguillon, dont la *situation dans la ville n'est pas selon nos idées rurales;* mais, en France, une ville est l'accessoire obligé d'un château ; il en était ainsi autrefois dans la plus grande partie de l'Europe (1). »

Descendons encore plus au midi : les Grecs, les Romains habitaient dans des villes, ils laissaient les campagnes aux esclaves. La Grèce n'est qu'une réunion de villes dominant la banlieue, d'où elles tirent leur subsistance.

Chez les Romains, le fait est encore plus sensible ; Rome n'était à l'origine qu'une municipalité, qu'une commune urbaine. « Le gouvernement romain n'a été que l'ensemble des institutions qui conviennent à une population renfermée dans l'intérieur d'une ville ; ce sont des institutions *municipales*, c'est là leur caractère distinctif (2). »

Même phénomène dans le reste de l'Italie, à la même époque ; autour de Rome, on ne trouvait que des villes. Ce qu'on appelait alors des peuples n'était que des confédérations de villes. Le peuple latin est une confédération de villes latines. Les Étrusques, les Samnites, les Sabins, les peuples de la Grande Grèce sont tous dans la même condition. La société romaine n'a été constituée que par le triomphe d'une ville sur d'autres villes.

Guizot le dit très justement, quoique sans en connaître la

(1) *Voyage en France*, p. 81.
(2) Guizot, *La Civilisation en Europe*, 2e leçon.

cause : « Il n'y avait à cette époque point de campagnes ; elles étaient cultivées, il le fallait bien ; elles n'étaient pas peuplées Les propriétaires des campagnes étaient les habitants des villes ; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales ; ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves : mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparse, était un fait presque inconnu de l'ancienne Italie. « Dans les Gaules, en Espagne, ce sont toujours des villes que vous rencontrez. Rome ne nous a légué que des monuments immenses empreints du caractère municipal, destinés à une population nombreuse agglomérée sur un même point (1). »

Voilà qui est bien clair : le midi de l'Europe est urbain, le nord est rural et, en France, le midi est plus urbain que le nord. Quelle peut bien être la cause de cette différence ?

Tel est le problème très curieux et très important par ses conséquences, que nous nous posions, en considérant autour de nous ces habitations uniformément agglomérées. Ce problème, ni Guizot ni personne ne l'a expliqué ; mais la science sociale en donne la clef d'une façon très remarquable.

Veuillez bien observer que les peuples issus de pêcheurs se fixent toujours au sol *dans des habitations isolées*, ainsi que nous l'avons démontré dans cette Revue pour les peuples du nord de l'Europe, tout au contraire, les peuples issus de pasteurs s'établissent *par villages*.

Vous pouvez voir ce dernier cas se produire aujourd'hui même dans les régions de la Russie, de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Algérie, où des populations de pasteurs sont en voie de passer à la culture et à la vie sédentaire. Toujours, ils se fixent par villages. L'agglomération s'impose à eux impérieusement. En effet, les peuples pasteurs, vivant essentiellement dans le régime de la communauté patriarcale, ont contracté l'habitude de la vie commune et l'horreur de la vie isolée ; dès lors, ils se fixent au sol par familles composées de plusieurs ménages et par tribus ; ils constituent des agglomérations de bourgs et de villages, comme ils cons-

(1) Guizot, *La Civilisation en Europe*, 2e leçon.

tituaient dans le désert un campement principal et de petits campements secondaires.

On doit maintenant s'expliquer pourquoi les habitations rurales sont surtout agglomérées dans le midi de l'Europe, où les populations sont généralement issues de pasteurs ; tandis qu'elles sont disséminées dans le Nord, où se sont principalement établis les émigrants de pêcheurs normands.

Par sa situation, le Limousin échappa facilement aux Normands, qui ne purent y importer les habitudes, les traditions, la formation des peuples du Nord.

Le Limousin occupe, en effet, une partie du plateau qui s'élève au centre de la France comme une immense boursouflure. C'est de ce plateau que sortent la plupart de nos rivières et de nos fleuves : la Loire, l'Allier, le Cher, l'Indre, la Creuse, la Vienne, la Charente, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, le Tarn, pour ne citer que les plus importants. Mais ces divers cours d'eau ne sont pas navigables aussi près de leur source et sur les pentes rapides du plateau. Ils ne purent donc servir de route aux vikings normands. Cette région échappait en outre aux invasions des hommes du Nord par son altitude. Aussi l'histoire ne mentionne-t-elle que quelques invasions passagères, qui ne furent suivies d'aucune tentative d'établissement. Ainsi, en 848, les vikings s'avancèrent jusqu'à Limoges; en 866, l'église, l'abbaye et la ville du Dorat furent saccagées et brûlées par les Normands de la Loire conduits par Hastings.

II.

L'origine pastorale et patriarcale des populations du Limousin ne se manifeste pas seulement par l'habitude de vivre dans des habitations agglomérées; elle va nous apparaître dans un trait encore plus caractéristique : *la persistance des habitudes de communauté*.

J'entre chez une famille de paysans de la commune de Pressignac; elle comprend le père, sa deuxième femme, deux enfants

en bas âge de celle-ci, et trois enfants du premier lit. Deux de ces derniers sont mariés et établis au foyer avec leurs enfants. En tout *trois ménages* et treize personnes.

Je visite une autre famille dans la commune de Saint-Maurice : trois ménages également ; celui du père et ceux de deux enfants ; en outre, le grand-père et deux enfants non mariés. On m'assure que ces faits de communauté sont encore fréquents ; ils étaient le cas général autrefois.

Ils ne se retrouvent pas seulement parmi les paysans, mais encore dans la bourgeoisie. Il me serait facile d'en citer des exemples. Ces familles appartiennent nettement au type patriarcal. On sait que ce type, d'origine essentiellement pastorale, est caractérisé par *la présence de plusieurs ménages au même foyer*.

Ce petit monde fonctionne bien comme une communauté patriarcale, mais comme une communauté arrivée au dernier degré de déformation. Dans la série des types déjà connus, celui-ci vient se placer le dernier.

Ici, en effet, *la communauté est réduite aux produits consommés en nature* par toute la famille réunie. Les bénéfices, au contraire, sont partagés également chaque année, et partagés non pas par ménages, mais par tête, par *têtée*, selon l'expression du pays. Tout membre, homme ou femme, âgé de plus de quatorze ans, forme une têtée et prend part au partage. Un enfant de quatorze ans se trouve donc sur le pied d'égalité avec le père de famille ; il a autant de droits que lui. Par ce simple fait, nous pouvons mesurer tout ce qu'a perdu l'autorité patriarcale ; elle est encore plus réduite que dans la communauté slave, qui constitue déjà un type très déformé (1). On sent bien qu'au moindre choc, à la moindre difficulté entre les membres, ces partages annuels des bénéfices peuvent devenir des partages définitifs de tous les biens de la communauté. La menace de la dissolution est donc perpétuellement suspendue sur ces communautés.

Et ce n'est pas une vaine menace, car ces dissolutions sont très fréquentes; j'en recueille à chaque instant le témoignage.

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 235.

J'essaie de déterminer les causes qui précipitent ces dissolutions ; elles sont multiples.

Signalons d'abord le développement des chemins de fer et des travaux publics, qui ont fait luire la perspective d'une foule de situations d'employés et d'ouvriers ; on est séduit par l'appât d'un salaire en argent et d'un travail généralement moins pénible que celui de la terre.

En second lieu, la culture de la vigne dans la région de Cognac nécessitait, jusqu'à l'apparition du phylloxéra, de nombreux domestiques auxquels les riches propriétaires de vignobles donnaient des salaires élevés. Beaucoup de gens sont sortis de leur communauté, pour aller chercher un travail plus rémunérateur dans les pays de vignobles avoisinants.

Mais la cause principale, qui pousse à la dissolution des communautés est *la disparition graduelle du châtaignier.*

C'est une des conquêtes les plus magnifiques et les plus inattendues de la science sociale, d'avoir réussi à dégager la relation étroite qui existe entre les phénomènes matériels et les phénomènes moraux ; entre le sol, le climat, les productions végétales, les productions animales et l'état social d'un peuple.

On a déjà signalé ici l'action sociale du saumon, du cheval, du chameau, du blé, du riz, etc., etc. On a démontré comment le châtaignier a fait la Corse ce qu'elle est. Le Limousin est également le pays du châtaignier, et j'avoue que j'étais curieux de retrouver cet arbre sur ce nouveau théâtre et de constater s'il y produisait les mêmes effets sociaux. La vérité est que le châtaignier a fait du Limousin une petite Corse. On va bien le voir.

Le châtaignier se trouve dans presque toute la partie moyenne du plateau central à laquelle appartient le Limousin. « Le granit et le châtaignier, dit Arthur Young, nous apparaissent à la fois à notre entrée dans le Limousin... Les châtaigniers s'étendent sur les champs et donnent la nourriture au pauvre (1). » Aujourd'hui encore certaines parties du Limousin sont couvertes de châtaigniers. On en a arraché un grand nombre dans la région de

(1) *Voyage en France*, t. I, p. 26, 30.

Confolens ; mais, du côté de Rochechouart, ils couvrent de vastes espaces.

Ici la châtaigne est rarement transformée en farine, comme on le fait en Corse : elle est généralement consommée bouillie ; mais cette différence de traitement culinaire ne modifie pas sensiblement ses effets sociaux. Ici, comme en Corse, le châtaignier a contribué activement à maintenir la communauté ; son action est encore très sensible aujourd'hui, bien que sa culture soit moins générale.

Le châtaignier n'exige aucun effort de culture : une fois planté, il pousse et donne annuellement son fruit sans aucun travail de l'homme. Le principal travail consiste à ramasser la châtaigne, et c'est plutôt un plaisir, une fête, qu'un travail. Comme il n'y a là à faire aucune dépense sérieuse de force, les vieillards, les femmes, les enfants peuvent prendre part à la cueillette aussi bien que les hommes ; ils n'ont aucune infériorité vis-à-vis de ces derniers. Non seulement ils n'ont aucune infériorité, mais il serait difficile de se passer de leur concours. En effet, lorsque les fruits commencent à tomber des arbres, en octobre et novembre, il faut, *chaque matin,* aller ramasser ce qui est à terre, si l'on ne veut pas que les passants et les voisins s'en emparent, car on n'est pas pour rien en pays de communauté. Or, cette petite récolte journalière est bien un travail approprié aux membres les plus faibles de la famille.

Ces membres faibles jouent encore un rôle important dans le second travail que nécessitent les châtaignes, et qui consiste à les peler. Et ce n'est pas là une petite affaire ! C'est d'abord un *travail quotidien :* chaque soir, à la veillée, on pèle les châtaignes qui seront consommées le lendemain. C'est, en outre, un *travail très long,* qui exige de quatre à six heures. Il s'agit, en effet, de peler les châtaignes, non seulement pour nourrir la famille, mais les cochons, car la châtaigne nourrit bêtes et gens. Par l'intervention du précieux animal que je viens de nommer, elle se transforme donc en viande, et, sous cette forme nouvelle, elle fournit aux familles une de leurs plus grosses ressources. Le Limousin vit en grande partie de châtaignes et de « salé ».

Étant données cette importance de la châtaigne et cette aptitude des faibles à la récolter, aussi bien sinon mieux que les forts, il est aisé de comprendre comment faibles et forts peuvent rester en communauté sur le pied de l'égalité la plus parfaite et partager par *têtée* les bénéfices de l'exploitation : un enfant de quatorze ans est, en somme, aussi utile qu'un homme de trente ans.

Voilà comment, en Limousin, de même qu'en Corse, de même qu'en certaines parties de l'Italie, le châtaignier contribue au maintien de la communauté familiale.

Et la preuve qu'il y contribue, c'est que ces communautés tendent à se dissoudre dans toutes les parties du Limousin où l'on commence à abattre le châtaignier, pour le remplacer par la culture du blé, de la pomme de terre, etc.

Cette évolution est déjà presque complète dans la région de Confolens; elle est encore peu avancée dans celle de Rochechouart.

Représentez-vous une communauté qui, afin de tirer du sol un meilleur parti, a remplacé le châtaignier par la culture. Par ce seul fait, la situation respective des divers membres de la famille est renversée. La culture étant un travail pénible, qui exige de la force, fait éclater au grand jour toute la différence qu'il y a entre un homme de trente ans et un enfant de quatorze ans, une femme ou un vieillard. Alors les hommes faits commencent à murmurer contre ce régime de la communauté qui ne leur donne pas plus de bénéfices qu'aux membres faibles et improductifs de la famille ; après les murmures, on en vient aux protestations; enfin, on déclare qu'on en a assez, qu'on ne veut plus travailler pour les autres, on réclame sa part et l'on va s'établir pour son compte en ménage isolé. C'est ainsi que la communauté se dissout, lorsque le châtaignier cesse de la protéger de son ombre.

Cet exode de la communauté se produit surtout au moment où un chef de ménage voit arriver ses derniers enfants à l'âge de dix-sept à vingt ans. Tant que ceux-ci étaient plus jeunes, la communauté était, somme toute, plus avantageuse pour le père, puisque les enfants, qui ne produisaient rien ou presque rien,

étaient élevés, nourris, aux frais du groupe, par-dessus le marché, pour ainsi dire. Remarquez, en effet, cet avantage inappréciable de la communauté : les enfants coûtent au père très peu à élever, puisqu'ils tombent à la charge commune; donc plus vous avez d'enfants, plus la communauté vous est avantageuse. Aussi, dans tous les pays à communauté, a-t-on beaucoup d'enfants. Ici, cette habitude s'est conservée même dans la bourgeoisie. Plusieurs familles ont de 10 à 13 enfants. On m'en cite une qui en a eu 23 et une autre 24.

Mais dès que les enfants ont grandi, vous avez plus d'intérêt à avoir le produit intégral de leur travail et à ne pas le partager avec les autres membres de la communauté moins travailleurs qui ont des enfants en bas âge.

On me cite le cas d'un gros garçon, solidement bâti, qui trouve dur de travailler ainsi dans la communauté au profit des autres; aussi vient-il de déclarer à son père qu'il ne consent à rester « que si on le paye comme domestique ». Ce cas est assez fréquent, c'est une des portes de sortie de la communauté. J'en relève un exemple dans le voisinage même de ma résidence : un fils est domestique de son père et reçoit à ce titre 300 francs par an. Il aime mieux ce salaire fixe que le partage très aléatoire de la communauté.

La crise agricole qui sévit actuellement et l'invasion du phylloxéra dans les Charentes ont eu pour effet de faire baisser le taux des gages et les bénéfices des exploitations. Cette circonstance a diminué d'autant la tendance à sortir de la communauté. C'est qu'en somme la communauté, si elle ne favorise pas l'essor des plus travailleurs, a du moins l'avantage de réduire les frais généraux, en mettant tout le monde « au même pot et à la même chandelle ». La communauté est essentiellement un régime économique.

On peut dire avec raison que le Limousin présente la variété la plus déformée de la communauté. Un observateur, qui passerait sans transition du grand plateau de l'Asie centrale dans le Limousin, se trouverait successivement en présence des deux variétés les plus extrêmes de la communauté. En Asie, il la ver-

rait dans toute sa force, nombreuse et inébranlablement groupée autour de patriarches qui rappellent les grandes figures d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; dans le Limousin, il la verrait à sa dernière période, sans cesse prête à se dissoudre, réduite en nombre et soumise aussi peu que possible à des patriarches amoindris qui n'ont presque rien conservé de l'autorité de leurs congénères de l'Asie.

Entre ces deux variétés extrêmes, la science sociale a déjà déterminé, soit en Asie, soit en Europe, une série de variétés intermédiaires, qui, les rattachant l'une à l'autre, montre les modifications graduées de ce type social, comme un herbier bien classé montre la série des variétés d'une même espèce. Ce n'est pas tout : la science sociale, non seulement opère ce classement, mais fait voir, avec la rigueur de la méthode scientifique, comment ces diverses variétés procèdent l'une de l'autre; par quelles causes elles se modifient, elles se déforment, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Et le nombre des variétés de ce type qui sont déjà connues n'est peut-être pas la centième, la millième partie des variétés qui sont encore à déterminer, pour que nous possédions la série complète des formes de la communauté patriarcale.

III.

Quelle que soit la distance sociale qui les sépare, les communautés du Limousin et celles de l'Asie centrale accusent leur parenté, par une foule de caractères, qui sont communs à tout le groupe. On va le voir par un exemple.

Je m'informe de ce que deviennent, en Limousin, les échappés de la communauté; je veux dire les membres qui, mécontents de ce régime, en sortent, pour s'établir au dehors, en ménages isolés. Vous savez que la communauté, partout où nous l'avons déjà observée, a pour effet de comprimer l'initiative, la responsabilité, l'esprit d'entreprise; chacun est porté à compter sur les autres, nul n'est porté à déployer toute sa force,

toute son activité, pour un travail dont il n'aura pas tout le bénéfice. N'est-ce pas ce qui nous arrive à nous-mêmes, lorsque nous nous mettons à plusieurs pour une entreprise quelconque? Ne sait-on pas qu'une affaire confiée à un comité, à une commission, à un groupe, en un mot, ne sera jamais conduite aussi énergiquement qu'une affaire dirigée par un homme dont le sort, dont la fortune, dont l'avenir est lié au résultat même de l'opération? Cela est si vrai que, lorsqu'une de ces entreprises collectives réussit, c'est *uniquement* parce qu'il s'est rencontré dans le groupe *un homme* qui en a fait sa chose propre, qui a eu un intérêt immédiat, *personnel*, à son succès; c'est en un mot parce que, sous les apparences de la communauté, l'affaire a été réellement une entreprise individuelle. Je n'insiste pas davantage, bien que ce point de vue soit plein de conséquences éminemment pratiques et actuelles.

Le fait est que, partout et toujours, en Asie comme dans le Limousin, les gens qui sortent de communautés sont éminemment rebelles à tout travail exigeant de l'initiative et de la responsabilité. Ce ne sont pas eux qui s'en iraient, comme les rejetons de la famille-souche anglo-saxonne, coloniser à la force du poignet et de la tête les territoires de l'Amérique, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande! Voyez nos bons Limousins : ils se précipitent vers des situations subordonnées, tranquilles, où, avec le moins de travail possible, on trouve à toucher un salaire fixe, et cela sans courir aucun risque, sans avoir besoin de déployer aucune initiative, aucune activité, bien plus, vers des situations où toute l'intelligence est employée, comme dans la communauté, à travailler le moins qu'on peut, et à laisser travailler les autres.

A ce tableau, vous avez sans doute reconnu les *administrations* publiques ou privées. On croirait que les administrations ont été essentiellement inventées par des gens issus de communautés et pour des gens issus de communautés. Ne sont-elles pas d'ailleurs elles-mêmes des communautés? Les hommes désireux de vivre en travaillant le moins possible ont-ils jamais imaginé un plus ingénieux mécanisme?

Les Limousins sont donc des employés remarquables. Dans les administrations où ils s'installent, ils cueillent chaque mois leur traitement, comme, dans les communautés d'où ils sortent, ils cueillaient chaque matin les châtaignes, et cela sans plus d'effort, sans plus de travail. Ils ne sortent pas de la cueillette.

Et que la France est bien, pour ce genre de travailleurs, un pays de cocagne! Il n'en est pas qui offre un plus beau choix de carrières administratives, car la France est essentiellement une bureaucratie.

Si je ne craignais pas d'être entraîné trop loin, je vous montrerais comment la bureaucratie s'est développée chez nous, à mesure que les influences du Midi l'ont emporté sur les influences du Nord, c'est-à-dire à mesure que les populations issues de communautés l'ont emporté sur les populations issues de familles-souches. Jusqu'au quatorzième siècle, la France a évolué dans le sens des peuples du Nord; si elle avait continué dans cette voie, nous serions comme ces peuples, comme l'Angleterre, par exemple, une société à fonctionnaires peu nombreux, une société s'administrant elle-même. Ce sort enviable ne nous a pas été donné. On a vu, ici même, dans un article intitulé *La Question de la Monarchie* (1), comment, à partir du quatorzième siècle, les légistes, gens du Midi, gens issus de communautés, avaient mis la main sur la France. Ces hommes ont été les grands créateurs de la bureaucratie et de l'absolutisme royal, ces deux plaies que la France, malgré la Révolution et les révolutions, porte toujours au flanc. Je me donnerai quelque jour la satisfaction d'étudier ici une figure de légiste, afin d'en bien déterminer l'espèce.

Revenons à nos Limousins. Malgré le grand nombre de nos administrations, tous ne trouvent pas le moyen de se caser comme employés de l'État, des chemins de fer, etc... Ils se placent alors comme domestiques, situation qui n'exige pas davantage l'initiative et la responsabilité, et où l'idéal consiste également à avoir le moins de travail possible.

Enfin, ceux qui ne peuvent s'accrocher à un groupe constitué,

(1) Voir t. IV, p. 109 et suiv.

administration ou famille, tombent généralement dans la misère, tant il est vrai que la communauté a peu développé chez eux l'aptitude à se tirer d'affaire par soi-même. Vous ne pouvez vous imaginer quel nombre de mendiants il y a dans le pays. La mendicité est presque une institution réglée.

Or notez bien ceci : la mendicité est plus développée à mesure que les châtaigniers sont plus abondants. Vous ne vous attendiez pas à ce nouveau fait d'armes du châtaignier! Eh bien, oui, cet arbre développe la mendicité, par la même raison qu'il développe la cueillette : mendier, n'est-ce pas encore une forme de la cueillette? Comment? Vous avez des fruits qui poussent tout seuls, sans exiger de vous aucun travail : il est bien naturel que vous en donniez à ceux qui n'en ont pas, et ceux-ci trouvent également tout naturel de venir vous en demander. Une fois prise, l'habitude de demander s'étend à tout, elle entre dans les mœurs.

Un jour, en revenant au logis, nous trouvons à la porte, assis sur un banc, deux pauvres. Ils s'approchent de la maîtresse de la maison, la saluent, lui demandent des nouvelles de sa santé, de celle de ses enfants; « ils les trouvent grandis ». A leur tour, ils lui donnent des nouvelles de sa belle-sœur, chez laquelle ils sont allés la veille demander l'aumône; ils lui parlent des autres membres de sa famille, qui habitent Rochechouart. Ils disent ce dont ils ont besoin : l'un désirerait une veste, la sienne est hors de service; l'autre, auquel on donne une paire de chaussures et je ne sais plus quoi, refuse l'argent; il dit que ce serait trop pour une fois. C'est un véritable hidalgo; j'allais dire un gentleman, si ce terme ne caractérisait un autre type social que ne produisent ni les châtaigniers ni les sociétés à communautés.

A Pressignac, c'est bien autre chose : là, ils se présentent par bandes de huit ou dix et opèrent de la même manière. C'est qu'à Pressignac, il y a beaucoup plus de châtaigniers.

A Rochechouart, où ce singulier arbre couvre de vastes espaces dans toute la contrée, les mendiants sont bien plus nombreux encore et reviennent bien plus fréquemment. On m'affirme qu'on

en reçoit de dix à quinze chaque jour, dans les maisons bourgeoises ; ils entrent comme chez eux, s'informent de toute la famille ; on les connaît par leurs noms. On sait d'où ils viennent ; beaucoup viennent de la commune de Saint-Mathieu, où les châtaigniers sont encore plus abondants qu'à Rochechouart.

Pendant mon séjour dans le pays, il s'est passé un fait assez caractéristique, qui indique bien comment l'habitude de la mendicité résulte ici des conditions du lieu et résiste par là même à toute répression administrative. Un procureur de la République, étranger au pays, venait d'être nommé à Rochechouart, et l'abondance des indigents qui passent leur journée aux portes l'avait frappé. Désireux de faire cesser une pratique contraire aux lois, il donna ordre au commissaire de police de mettre tous les mendiants en état d'arrestation. Le soir, une cinquantaine d'individus se pressaient dans l'étroite prison de la ville, et dès le lendemain le zélé magistrat se voyait contraint d'en faire ouvrir les portes. Par le fait, les mendiants ont aujourd'hui droit de cité. La puissance de la loi est venue se briser devant leur nombre.

Dans cette même ville, la mendicité a une extension assez curieuse : les familles aisées s'empruntent fréquemment les objets qu'elles n'ont pas et dont elles ont besoin. Il y a une certaine poissonnière qui fait le tour de la ville ; on me parle d'une famille très aisée qui vient d'emprunter une machine à boucher les bouteilles ; cet objet ne coûte guère que 2 fr. 50 ; il lui serait facile de l'acheter, d'autant plus qu'elle en a souvent besoin. Mais ce serait là un raisonnement d'homme du Nord. Quand on est d'un pays à communauté, quelle nécessité y a-t-il d'acheter ce que possèdent les voisins ? cela ferait double emploi. On se le fait prêter, c'est bien plus simple, et cela a beaucoup plus de couleur locale.

Et maintenant, essayons de pousser les choses. Vous allez vous expliquer tout naturellement comment se développe, dans certains pays à cueillette, ce type curieux de mendiant que l'on voit fleurir dans quelques parties de l'Espagne, de la Corse et de l'Italie, etc., le mendiant à grandes manières, qui vous demande poliment l'aumône, un pistolet ou une dague au

poing. C'est qu'il considère, pour toutes les raisons qu'on vient de voir, l'aumône comme son droit; c'est, dans ce genre, la dernière conséquence de la cueillette; elle produit le brigand corse, le brigand des Abruzzes, le brigand calabrais. Ce brigandage est comme une végétation folle sortie de ces deux racines : les habitudes de communauté et la notion confuse de la propriété qui résulte de l'usage de la cueillette.

On la retrouve bien en Limousin cette notion confuse de la propriété, quand on voit sortir chaque matin de Rochechouart un bon nombre de très honnêtes gens qui vont, un panier sous le bras, faire dans la campagne leur provision de châtaignes. Notez qu'ils ne possèdent pas, au soleil, le plus petit châtaignier. Mais est-ce que la châtaigne ne tombe pas pour tout le monde? Soyons de bon compte; vous avez des châtaigniers qui ne vous demandent aucun travail; dès lors, quel mal y a-t-il à ce que j'en prenne ma part? N'est-ce pas ainsi que cela doit se passer entre braves gens issus de communauté? Et le fait est que cela se passe ainsi et que ce sont ceux qui y trouvent à redire qui ont tort, en fait.

Ce maraudage de la châtaigne est si bien organisé, qu'on me cite un propriétaire qui ne pouvait se donner le plaisir bien légitime de manger les fruits d'une châtaigneraie un peu éloignée de son habitation. On y allait toujours trop tard : la cueillette était faite chaque matin par des gens qui ne craignaient pas de voir lever l'aurore. Notre propriétaire n'eut pas d'autre ressource que de donner ses châtaigniers à un métayer. Celui-ci, plus matinal, arrivait du moins avant les maraudeurs. Grâce à cette combinaison du métayage, notre propriétaire put au moins manger la moitié de ses châtaignes, ce qui valait encore mieux que de n'en pas manger du tout.

IV.

Puisque je viens de prononcer le mot de métayage, je veux tout de suite vous faire part d'une série de réflexions que nous

a suggérées ce mode de travail, qui est général dans le Limousin.

Nous sommes d'abord frappés de ce fait que le métayage est généralement répandu dans le Midi et le fermage dans le Nord. Quand je dis le Midi, je n'entends pas seulement le Limousin et le midi de la France, mais l'Italie, mais l'Espagne.

Cette répartition nous amène à constater une curieuse coïncidence : le métayage paraît se développer et se maintenir principalement dans les pays issus de communautés patriarcales, ce qui est le cas de l'Italie, de l'Espagne, du midi de la France ; au contraire, l'extension du fermage semble coïncider avec la famille-souche, comme dans l'Angleterre, la Normandie, etc., ou avec la famille instable, comme en Champagne.

Voyez-vous le problème? Il s'agit de savoir, si, dès lors, il n'y aurait pas entre ces divers faits une relation de cause à effet.

A première vue, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que le métayage eût pris particulièrement naissance et se fût surtout développé et maintenu dans les pays à communautés. Qu'est-ce, en effet, que le métayage? C'est une sorte de communauté établie entre le propriétaire du sol et celui qui le cultive. Le premier dit au second : « Je vous fournis le sol, les animaux et les instruments de travail; vous, vous apporterez votre travail : nous partagerons les produits. »

La plupart des familles de métayers se composaient autrefois de plusieurs ménages; elles étaient en communauté; j'ai dit que ces groupes tendent actuellement à se dissoudre; néanmoins je constate encore l'existence d'un certain nombre de métayers en communautés de famille. Ces familles ont pû être tout naturellement amenées à s'associer aux propriétaires du sol, dans des conditions qui présentent de l'analogie avec celles de leur association au foyer. La communauté du métayage leur devait paraître aussi naturelle que la communauté de famille. D'ailleurs le métayage était mieux adapté que le fermage à des gens chez lesquels la communauté de famille n'avait ni stimulé l'esprit d'entreprise, ni créé l'habitude de la responsabilité.

Avec le métayage, ils ne couraient aucun risque, puisqu'ils payaient le propriétaire en nature et seulement en proportion de la quantité des produits obtenus; de plus, ils restaient sous la direction d'une famille plus riche et plus capable, qui suppléait à leur insuffisance dans la conduite de l'exploitation.

Tout ceci ne veut pas dire que le métayage n'existe et ne soit florissant que dans les pays d'origine sensiblement patriarcale : on le trouve, par exemple, en honneur dans la Mayenne, dans l'Anjou, dans le Pays Basque, régions où les influences de la famille-souche ont prédominé. Mais il semble qu'il y ait une affinité plus grande entre la famille patriarcale et le métayage, et que celui-ci se soit plus aisément conservé dans les populations issues plus particulièrement de pasteurs.

Si l'on s'explique comment le métayage a pu se produire plus spontanément, se développer de préférence, ou se maintenir davantage dans des pays à communauté, on s'explique tout aussi bien comment le fermage a grandi surtout dans des pays à familles-souches et dans des pays à familles instables.

Une des conséquences de la famille-souche est de développer chez les individus l'esprit d'entreprise et l'habitude de la responsabilité, par l'obligation où se trouve chaque ménage, à l'exception de celui de l'héritier, de s'établir au dehors, à part, à ses risques et périls. Les émigrants de familles ainsi constituées répugnent donc absolument à la communauté et n'inclinent au métayage que s'ils en ont vu l'exemple dans leur foyer d'origine. Ils se sentent capables de se tirer d'affaire, ils en ont tout au moins la volonté très ferme ; ils entendent dès lors être leurs maîtres et ils veulent, le prix convenu une fois payé, avoir pour eux seuls l'intégralité des bénéfices qu'ils pourront réaliser.

Voilà bien la raison pour laquelle les fermiers anglais se refusent au métayage. J'ai bien constaté une résistance du même genre en Normandie : plusieurs propriétaires n'ont pu réussir jusqu'ici à substituer sur leurs terres le métayage au fermage.

La famille instable agit à son tour dans le sens du fermage,

par l'esprit d'indépendance et d'insubordination qu'elle développe, en obligeant tous ses membres à s'établir seuls et sans aucun appui de la maison d'où ils sortent. Évidemment, des esprits formés dans ce moule ne seront pas disposés à adopter le type du métayage, qui entraîne une dépendance et une subordination directe vis-à-vis du propriétaire. Cela est si vrai que, actuellement, à mesure que la famille instable se multiplie dans le midi de la France, par suite de notre récent régime successoral, on constate un ébranlement croissant du métayage. Le fait est déjà très frappant ici, en Limousin : les métayers obéissent plus difficilement au propriétaire. Or, sans obéissance, il n'y a pas de métayage possible, parce qu'il n'y a pas de communauté d'action possible si chacun tire de son côté.

Mais, si pays à familles-souches et pays à familles instables développent les uns et les autres le fermage, il s'en faut de beaucoup qu'ils développent le même type de fermage. Je propose donc de distinguer très nettement deux types différents suivant ces deux origines.

La ligne de démarcation entre ces deux fermages ressort très clairement des faits cités dans l'article publié ici même par M. de Tourville (1).

Le fermage à famille-souche est surtout caractérisé par la *résidence* du grand propriétaire et par l'exercice du *patronage*, qui est le résultat de cette résidence et de la transmission intégrale. C'est bien le type que nous avons décrit dans notre article sur le grand propriétaire anglais (2).

Au contraire, le fermage à famille instable est caractérisé par l'*absentéisme* du grand propriétaire et par l'*absence de patronage*, qui est le résultat de l'instabilité imposée à la propriété par les partages périodiques. M. de Tourville a démontré, avec beaucoup de précision, comment ce type de fermage rend impossible toute exploitation rurale sérieuse et est incapable de résister à la première crise agricole. J'aurai l'occasion de décrire ce même type

(1) Voir t. III, p. 109.
(2) Voir t. IV, p. 131 et suivantes et p. 226 et suivantes.

dans mes prochains articles sur la culture en famille instable. Nous le verrons fonctionner dans les plaines de la Champagne et de la Picardie, où il règne dans toute sa pureté.

Il est vraisemblable qu'il y aurait lieu de distinguer pareillement le métayage pratiqué dans les pays de communauté, du métayage pratiqué dans les pays de famille-souche. Quelque institution sociale qu'on observe, on constate qu'elle diffère singulièrement d'elle-même, suivant qu'elle tombe aux mains de familles patriarcales ou de familles-souches.

Mais tenons-nous pour le moment au Limousin, et essayons d'y déterminer le résultat du métayage : nous constaterons qu'il corrige à beaucoup d'égards les faiblesses de la communauté familiale, par l'heureux effet du patronage, auquel il donne une grande prise. Ainsi, s'il ne développe pas directement l'initiative et la responsabilité chez le paysan, il le stimule de deux manières : d'abord en le mettant à l'école d'un patron, qui présente généralement les aptitudes supérieures d'un chef de famille-souche et d'un grand propriétaire ; ensuite, en lui offrant, comme une véritable prime, la moitié des bénéfices de toute amélioration, à laquelle il voudra bien contribuer par son travail. Quand les patrons remplissent vraiment leur fonction, ils apportent par ces deux côtés un puissant correctif à l'apathie de la communauté familiale. La communauté du métayage diffère, en effet, essentiellement de celle-ci, en ce que, dans l'espèce, elle a pour chef non pas un patriarche, mais un patron à famille-souche, ce qui donne à la communauté un tout autre caractère et un tout autre résultat. Ces deux communautés, de la famille et du métayage sous un patron à famille-souche, se rangent donc finalement dans deux genres très différents. La première est une vraie *communauté*, la seconde est une forme du *patronage proprement dit*, et elle est, comme je l'ai dit, une forme de patronage admirablement adaptée aux besoins de la communauté de paysans. Lorsque le métayage s'allie à la communauté familiale, il donne le maximum de protection et de production auquel on puisse arriver avec des natures inférieures. Je me rends parfaitement compte de ce fait, en constatant qu'ici la plupart des métairies

exploitées par plusieurs ménages associés réalisent des bénéfices. Elles comprennent, en effet, assez de membres pour se passer de domestiques salariés, qui constituent la charge la plus lourde de toute exploitation rurale. Un des métayers de mon hôte est dans ce cas, et il a réussi, en quelques années, à économiser une petite fortune : il a acheté des terres qu'il fait exploiter en métayage. Au contraire, les métayers qui exploitent par simple ménage sont grevés de charges très lourdes, et, si les années ne sont pas très bonnes, ils s'obèrent rapidement.

D'après ce que je viens de dire du patron dans le métayage, vous remarquerez que la classe supérieure, dans le Limousin, était généralement constituée en familles-souches, tandis que les familles du peuple avaient plutôt conservé la forme patriarcale. C'est un fait que M. de Rousiers a déjà signalé dans cette Revue (1). Ceci s'explique par l'influence du système féodal, qui, sans avoir été très puissante dans le pays, comme je le dirai plus loin, avait atteint les familles de grands propriétaires beaucoup plus que les paysans. Mais, en dépit de cette transformation, ces familles ont gardé des traits curieux de l'origine patriarcale : on le verra tout à l'heure. J'en reviens au métayage.

Un autre avantage classique du métayage est d'obliger le propriétaire à la résidence ; il faut bien qu'il soit là pour exercer la direction générale et pour présider aux partages des divers produits. Le métayage rend beaucoup plus difficile que le fermage l'absence du grand propriétaire.

On le voit bien dans ce pays : la plupart des grands propriétaires résident toute l'année et dirigent eux-mêmes, outre leurs métairies, une réserve plus ou moins importante.

Vous ne sauriez imaginer combien cette résidence des grands propriétaires rend agréable le séjour de la campagne. C'est le fait qui se produit en Angleterre, où, pour le même motif, la vie sociale, la vie littéraire, la vie artistique, la vie élégante sont plus développées dans les campagnes que dans les grandes villes, où ne séjournent que les industriels et les commerçants.

(1) Voir t. III, p. 289 et 290

J'ai rencontré ici une jeune femme élevée à Paris, qui a épousé un des propriétaires du pays. Eh bien, elle s'est tellement acclimatée qu'elle ne regrette pas la capitale. Je défie bien un propriétaire de Picardie, par exemple, d'obtenir le même résultat. C'est que, dans cette partie de la France, les propriétaires ne résident pas ; dans ces conditions, habiter la campagne c'est l'exil, c'est une forme mal dissimulée de la déportation.

Ici, je compte, dans un rayon de vingt kilomètres, plus de cinquante familles à voir, presque toutes parentes ou alliées entre elles. Ne vous effrayez pas de ces vingt kilomètres. Vous ne sauriez croire avec quelle facilité on se met en route ; on a des chevaux pour s'en servir.

L'éloignement même a pour résultat de donner plus d'intimité aux relations. Vous n'en voyez pas immédiatement la raison. C'est cependant bien simple. Si la distance est grande, vous ne pouvez facilement faire une visite sans prendre un repas et sans séjourner assez longtemps. Or, voyez-vous, rien ne développe l'intimité comme de causer les pieds sous la table. Combien a-t-on d'amis à Paris qu'on n'a jamais eus à dîner et chez lesquels on n'a jamais dîné ! D'ailleurs, recevoir à dîner, c'est toute une affaire, parce que tout est coûteux et compliqué dans un milieu aussi artificiel que celui d'une grande ville.

Ici, rien de plus simple : on s'invite : « Nous irons vous voir tel jour et nous resterons à dîner. » Voilà une formule épistolaire très courante.

Mais il faut tout dire ; les rapports n'ont conservé ce caractère que parce que les habitudes de vie sont demeurées simples. On se reçoit, comme on dit, « sans cérémonie ». Et les habitudes sont demeurées simples, parce que tous ces propriétaires résident dans le pays toute l'année. Jetez dans ce milieu un propriétaire résidant à Paris pendant huit mois de l'année : il arrivera avec des idées, avec des habitudes bien différentes, avec les idées et les habitudes de la ville. Il ne s'invitera pas chez vous, et il vous trouverait bien mal élevé si vous vous invitiez chez lui. C'est qu'il se pique de ne vous recevoir qu'à grand orchestre. Le malheur est que souvent il suffit d'un pro-

priétaire de ce genre pour bouleverser toutes les habitudes d'un pays ; les autres propriétaires sont portés, en vertu de notre croyance française et bête à la supériorité des villes, ils sont portés, dis-je, à imiter leur voisin de Paris. Alors c'en est fait ; voilà tout un voisinage gâté, des relations transformées. On va se recevoir en habit et à grands frais, et par conséquent le moins souvent possible. Se voyant de moins en moins, on se connaît de moins en moins ; on est de plus en plus isolé ; la vie rurale paraît de plus en plus triste, et les jeunes femmes commencent à murmurer à l'oreille de leur mari, qu'il serait bien agréable de passer l'hiver à Paris.

Un propriétaire rural résidant habituellement à Paris est une peste pour son pays, car non seulement il désorganise la vie sociale, mais, par son ignorance des choses de la culture, il discrédite la classe des propriétaires aux yeux des paysans et n'est capable de réaliser aucun progrès agricole.

Il y a un type de ces propriétaires non résidants qui excite particulièrement ma stupéfaction ; ce sont ceux qui, à Paris, sont à la tête de ce que l'on est convenu d'appeler « les bonnes œuvres » : ce qui n'est trop souvent qu'un moyen honnête de dissimuler son désœuvrement. Mais, mes bons amis, votre première « bonne œuvre », ce serait de rester sur vos terres, au lieu d'aller vous amuser à Paris ; c'est là qu'est votre place ; c'est là que vous avez le plus de bien à faire ; c'est en faisant ainsi que la noblesse anglaise a conservé son influence sociale et sa remarquable intelligence pratique ; c'est parce que vous ne le faites plus que vous avez perdu toute influence sociale et que ce pays ne vous prend plus au sérieux.

Je dois dire que je n'ai pas rencontré ce type de propriétaire dans cette partie du Limousin, et que les vieilles mœurs que je viens de décrire sont encore dans toute leur force.

V.

J'ai dit que la plupart des familles appartenant à la société étaient parentes ou alliées entre elles. Je dois insister un peu

sur ce fait, car il va nous révéler un autre trait caractéristique des sociétés issues de la communauté.

Le fait est que, ici, on se traite de parents, de cousins, avec une incroyable facilité et alors même qu'on est hors d'état de remonter à la souche commune. A l'occasion d'un mariage entre deux familles du pays, je suis surpris d'entendre dire, de mémoire, la généalogie complète des deux côtés, avec les alliances, les dates, etc... On me parle couramment d'un mariage conclu dans la première moitié du siècle dernier; on se souvient des époux, du nombre de leurs enfants, etc., et tout cela, je le répète, s'est conservé uniquement par la tradition orale. Nous retrouvons ici cette aptitude remarquable des pays de communauté à garder les traditions. C'est ce qui explique l'immobilité de sentiments et d'habitudes de l'Orient.

On me cite plusieurs exemples de cette influence prépondérante de l'esprit de famille.

A Rochechouart, dans un dîner de mariage, les convives ont été placés strictement suivant le *degré de parenté* et non suivant l'âge. Il en est de même pour les enterrements : un assistant qui se placerait un rang avant celui qu'il doit occuper commettrait une grave faute de préséance. A Confolens (où l'influence du châtaignier et par conséquent de la cueillette se fait moins sentir), on est moins observateur de ces règles. Aussi les habitants de Rochechouart disent-ils qu'à Confolens les enterrements se font sans ordre. Les lettres de décès témoignent des mêmes préoccupations; elles sont très développées, on y fait figurer tous ses parents et alliés jusqu'à un degré invraisemblable. La moindre omission serait très grave; on se rend compte que ce dénombrement de sa parenté est un acte de la plus haute importance.

On retrouve la même préoccupation dans les visites que doit faire un jeune ménage après le mariage. A Rochechouart, on va dans presque toutes les maisons. Une jeune femme qui, venant se fixer dans la ville, voudrait déroger à cet usage, serait sûre de voir tout le monde lui tourner le dos.

Un jour, un jeune homme parlait légèrement d'une personne

du voisinage; sa mère l'arrête aussitôt par ces mots : « Tu oublies que nous sommes parents. » Et elle lui établit, point par point, une parenté à la mode de Bretagne.

C'est que la parenté à la mode limousine n'est pas autre chose que la parenté à la mode de Bretagne; et l'une et l'autre ne sont pas autre chose que la parenté à la mode corse, à la mode celtique; et ces dernières ne sont pas autre chose que la parenté à la mode patriarcale, telle qu'on peut l'observer encore aujourd'hui dans tout le groupe des sociétés issues de pasteurs.

Ce qui caractérise toutes ces sociétés, c'est que le groupement social n'y est pas établi fondamentalement par le sol, par la propriété, comme dans les sociétés issues de pêcheurs, dont la société féodale est le type avec sa hiérarchie purement *territoriale;* au contraire, le groupement y est établi originairement par les *liens de parenté,* par la famille. Ce lien était le seul possible, lorsque ces sociétés, menant la vie pastorale, étaient mobiles sur le sol. Celles d'entre elles qui devinrent sédentaires dans des pays où la cueillette était abondante, comme dans le midi de la France, la Bretagne, l'Italie, l'Espagne, etc., purent conserver facilement la communauté de famille et ne constituèrent qu'imparfaitement la propriété territoriale. Vous reconnaissez encore ici l'influence du châtaignier.

Tenez, j'ai sous la main un volume de voyage en Arabie. Là, les pasteurs, la vie nomade, la communauté triomphent; la propriété territoriale n'existe pas. Eh bien, lisez ce qu'écrit l'auteur : « En Orient, les *généalogies* sont conservées avec beaucoup de soin. On se reconnaît pour parent et on se traite comme tel dans toutes les occasions (1). » L'auteur constate ensuite le fait que l'on a déjà signalé ici à propos de la Corse (2), à savoir que « dans les dissensions intestines toujours renaissantes il faut, bon gré mal gré, prendre parti pour l'une des familles rivales (3) ». On se groupe donc, non d'après la région, non d'après le territoire, mais d'après les liens du sang, d'après la parenté. Ce n'est

(1) *Séjour chez le grand chérif de la Mekke,* par Charles Didides, p. 165.
(2) Voir, t. III, p. 517.
(3) *Ibid.*, p. 166.

pas un groupement territorial, mais un groupement par *clan*.

Le Limousin, comme tous les pays à formation patriarcale, repose essentiellement sur l'esprit de clan; on se classe par clan; on se soutient, on s'attaque par clan; et le clan a pour fondement la parenté étendue jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Si j'ai réussi à vous bien faire comprendre ce curieux phénomène du *clan*, vous devez vous expliquer pourquoi la féodalité, qui n'est pas un groupement familial, mais un groupement territorial, n'a jamais pu s'implanter dans le midi de la France comme dans le Nord. On n'a jamais connu, dans le Midi, qu'un mauvais pastiche de la féodalité. Vous allez bien saisir la différence par un exemple.

D'après le système féodal, dans toute sa pureté, on est noble parce qu'on possède une terre noble; c'est la terre, c'est le sol, c'est la propriété qui fait la noblesse. Si vous êtes incapable de conserver cette terre, si vous l'aliénez, si un autre vous l'enlève par les armes, vous perdez votre titre, qui passe de plein droit au nouveau possesseur. De même dans une famille, le titre n'appartient qu'à celui des enfants qui possède la terre noble. Les autres n'ont pas de titre. C'est le vieux système anglo-normand, qui est encore aujourd'hui celui de la noblesse anglaise. C'est le système des peuples issus de familles-souches.

Tout autre est le système des peuples issus de familles patriarcales, des peuples issus de la communauté. Chez ceux-là le groupement, le classement social se fait par la famille et non par la propriété, parce que les liens de famille, très forts, ont été le moyen tout-puissant à l'aide duquel s'est formé tout l'ordre social; la propriété, au contraire, vague et indécise, ne s'est dessinée que très à la longue et quelquefois encore imparfaitement.

Voyez dès lors ce qui se produit chez les peuples du Midi. On est noble suivant qu'on appartient à une famille noble et non suivant que l'on possède une terre noble. On conserve son titre, même lorsque l'on perd la terre. De même, le titre passe à tous les enfants. C'est une noblesse de clan. Et voilà bien pourquoi, tandis qu'il y a si peu de nobles en Angleterre, il y a tant de comtes en Italie, tant de princes en Russie; et je ne suis pas bien

sûr qu'il y ait un seul Espagnol qui ne soit pas noble et qui ne se dise, en se drapant avec une majesté castillane : « Et moi aussi je suis hidalgo! »

Laissez-moi vous signaler, en passant, une conséquence de cette constitution si différente de la noblesse.

Une noblesse territoriale peut difficilement tomber au-dessous d'un certain niveau; elle porte dans sa constitution même un mode automatique d'épuration. En effet, dès qu'un membre de cette noblesse dissipe son patrimoine, dès qu'il s'endette, en un mot dès qu'il devient vicieux et incapable, il se voit obligé d'aliéner sa propriété territoriale, car elle exige toujours un entretien coûteux. Par le fait même, il sort de la noblesse et va se perdre, de chute en chute, dans les rangs inférieurs de la société. En même temps, et en vertu du même mécanisme automatique, il est remplacé par une famille qui sort de ces mêmes rangs inférieurs, et qui, grâce à son travail, à son économie, à ses aptitudes, s'élève à la propriété territoriale.

Il en est tout autrement de la noblesse de clan. Non seulement elle ne s'expurge pas d'elle-même, puisqu'elle conserve dans son sein tous ses membres, même les plus vicieux, même les plus incapables; mais, de plus, elle s'augmente indéfiniment en nombre, suivant la loi de la progression des naissances. En outre, n'étant pas essentiellement rurale parce qu'elle n'est pas territoriale, mais résidant principalement dans les centres urbains, cette noblesse s'y corrompt généralement par l'oisiveté; elle perd peu à peu, dans cette existence inutile, les aptitudes nécessaires pour gérer et ses propres affaires et les affaires publiques. Vous retrouvez ici la raison profonde qui a permis à la noblesse anglaise de conserver sa situation sociale et qui a rendu la noblesse française incapable de conserver la sienne.

Si le sujet n'était pas si vaste, je pourrais, par le simple tableau de ce pays-ci, mettre en relief la triste situation faite en France au grand propriétaire. Par l'action combinée de ces deux plaies toujours béantes, la centralisation et la bureaucratie, nos grands propriétaires ruraux ont été dépouillés de toute fonction sociale.

Ils pourraient disparaître sans laisser aucun vide, au point de vue du fonctionnement des pouvoirs publics.

Cette situation est d'autant plus triste, qu'à la suite des « épurations » opérées dans différents services de l'État et des démissions qui en ont été la conséquence, un certain nombre d'anciens fonctionnaires sont revenus se fixer sur leurs terres. C'était le cas de les y attacher et de les y occuper, en leur confiant une partie des intérêts locaux qui sont toujours très mal gérés par nos préfets, nos sous-préfets et leurs bureaux. C'eût été à la fois une économie financière, une amélioration administrative et une réforme sociale.

Au lieu de cela, ces anciens fonctionnaires rongent leur frein; ils cherchent, chaque matin, dans leur journal le symptôme de la révolution qui les ramènera au pouvoir, c'est-à-dire qui leur permettra de quitter de nouveau leur résidence rurale, où il s'ennuient à périr. Pour préparer cet heureux événement, ils agitent le pays, vont sans cesse au chef-lieu du département, au chef-lieu de l'arrondissement, pour y présider des comités et des sous-comités, où, si l'on agit peu, du moins on parle beaucoup; où l'on se surexcite mutuellement et stérilement. En voyant ce spectacle, je me demande quels sont les plus fous de ces anciens fonctionnaires ou des gens qui nous gouvernent. Au fond, si vous voulez franchement mon opinion, je crois qu'ils le sont également; car si les rôles étaient intervertis, chacun des deux partis ferait identiquement, quoique sous une autre étiquette politique, ce qu'il reproche actuellement à ses adversaires.

Mais je laisse ce sujet : il me ferait sortir du ton que je veux conserver à cet article; d'ailleurs il est temps de terminer cette causerie déjà longue, qui se sent du loisir des vacances.

Le Limousin n'est qu'une fraction du massif montagneux qui couvre le centre de la France, et il n'en est que la fraction la moins élevée. Plus haut, se trouve l'Auvergne, célèbre par ses pâturages, comme le Limousin est célèbre par ses châtaigniers.

Bien souvent, en croisant sur la route de Confolens les longues files de bœufs rouges qui descendent chaque année des pâtu-

rages de l'Auvergne vers les marchés de l'Angoumois, nous nous sommes demandé pourquoi l'Auvergnat différait tant du Limousin.

Tandis que ce dernier, à l'ombre de ses châtaigniers, a conservé la tradition de la communauté patriarcale, et avec elle ce défaut d'initiative qui en est la conséquence, l'Auvergnat, au contraire, paraît avoir adopté de bonne heure le type de la famille-souche et avoir acquis en même temps cette puissance de travail, cet esprit entreprenant, qui est bien le caractère de la race auvergnate et qui la différencie nettement de la race limousine.

Quelles sont les causes de deux destinées aussi diverses? C'est ce que nous nous sommes proposé d'examiner, mes amis et moi, afin de compléter notre connaissance du massif central de la France.

Nous avons donc formé le projet de nous transporter dans la partie de l'Auvergne où les caractères qui distinguent cette province sont le plus accusés.

Mais pour que cette étude fût entière, il faudrait qu'elle s'étendît à toute la région montagneuse du Centre. Nous prions donc ceux de nos lecteurs qui habitent cette région de vouloir bien se mettre en rapport avec nous, afin de coopérer à cette enquête, en nous fournissant sur les localités de leur voisinage les renseignements complémentaires dont nous pourrions avoir besoin.

Edmond Demolins.

UN

NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA BOULANGERIE PARISIENNE.

Quand Étienne Boileau, au treizième siècle, rédigea ou plutôt recueillit, d'après les déclarations des maîtres-jurés et des prud'hommes de chaque corps d'état, les statuts des métiers de Paris, son but était de fixer les coutumes d'alors.

A cette époque, les arts industriels étaient florissants et la paix régnait dans l'atelier. Parmi les usages que constate le livre de Boileau, les uns regardent les procédés de fabrication : ceux-là ne pouvaient manquer de changer au fur et à mesure des inventions du travail; les autres regardent les rapports des patrons avec les ouvriers, les rapports des patrons entre eux, les rapports du monde industriel avec le public. C'est cette partie sociale des coutumes que les siècles suivants se sont efforcés de maintenir à travers toutes les transformations techniques des arts et métiers. Tant qu'on a pu réussir à le faire, il n'y a pas eu de perturbation violente dans le monde du travail : on n'a pas vu naître de question ouvrière. Mais quand, par l'effet même de cette heureuse condition, les progrès de l'industrie en vinrent à changer profondément les moyens d'existence et à ébranler par contre-coup la constitution politique du moyen âge, quand le commerce s'étendit, quand la concurrence s'activa, quand la fortune dut se conquérir de haute lutte, il devint beaucoup plus difficile de pratiquer les bonnes coutumes de l'atelier. On chercha à se défendre contre cette crise, en maintenant, par un système progressif de contraintes, les anciennes conditions du travail; on eut recours à la réglemen-

tation : on la poussa à outrance. On imagina le régime *forcé* des corporations ; on essaya de faire revivre, par une organisation systématique et autoritaire, un état de choses d'où était née spontanément et naturellement la paix sociale en d'autres temps. On crut, en un mot, continuer la libre et fraternelle confrérie par la corporation fermée et obligatoire. Le succès ne fut que temporaire, et chacun sait les abus et les conséquences fâcheuses qui résultèrent de cette organisation factice.

Mais le plus fâcheux est qu'en cherchant vainement un remède dans la réglementation officielle du travail, on avait complètement négligé tout autre moyen d'assurer la paix de l'atelier au milieu de l'évolution des méthodes. Aussi, quand les corporations eurent disparu, décriées par leurs résultats, abolies par l'autorité royale, dédaignées après la retraite de l'édit d'abolissement et finalement interdites par la Révolution, il n'y avait rien qui pût conjurer le désarroi et le désordre du personnel ouvrier, en présence des perturbations extraordinaires que les grandes inventions de ce siècle sont venues jeter dans le commerce et l'industrie.

C'est ce qui fait qu'aujourd'hui le rôle des observateurs qui voudront concourir à la confection d'un nouveau *Livre des métiers,* sera beaucoup plus difficile et beaucoup plus ingrat que celui de leur illustre prédécesseur, Étienne Boileau. Il ne s'agit plus, en effet, d'enregistrer de bonnes coutumes afin de les fixer ; il faut faire le relevé des maux dont souffre l'industrie, les mettre en évidence et en rechercher les causes, afin d'y trouver remède.

Ces deux enquêtes auront nécessairement des résultats fort différents. La première consistait à décrire un mécanisme qui fonctionnait bien : elle faisait donc connaître directement la bonne manière d'aller. La seconde montrera un ensemble d'organes qui frottent, grincent, accrochent et marchent mal : le résultat sera par lui-même forcément négatif. Mais il ne laissera pas que d'être instructif, si, à l'aide de la méthode fournie par la science sociale, on caractérise et on classe les faits de manière à en bien discerner la nature et les rapports, et si, par suite de

cette étude, on arrive à démontrer avec certitude où sont les défauts.

Nous allons essayer aujourd'hui d'écrire un premier chapitre de ce *Nouveau Livre des métiers* : nous prendrons pour sujet *la boulangerie parisienne.*

Le lecteur peut apprécier qu'il s'agit ici d'appliquer l'analyse sociale non plus à des faits simples, tels qu'ils peuvent se produire chez des peuples primitifs, mais à un métier qui ne se constitue au contraire que chez des peuples à organisation compliquée et dans de grandes agglomérations urbaines. Ce métier, nous le prenons à Paris même, *c'est-à-dire précisément* dans le lieu qui, en France, présente au plus haut degré cet état de concentration et d'agglomération et qui réunit le plus grand nombre d'éléments hétérogènes. Nous ne l'étudierons pas à ses débuts, mais à l'heure actuelle, par conséquent au milieu de toutes les difficultés modernes et récentes.

Mais, en même temps, c'est un métier que tout le monde est à même de connaître et auquel tout le monde a affaire : chacun pourra d'autant plus aisément s'intéresser à ce que nous allons en dire.

I.

Le rôle social du blé a été décrit ici même, il y a quelques mois. Nous nous contenterons de rappeler que cette céréale est l'aliment par excellence, en ce sens que, sous le moindre volume, elle réunit le plus d'éléments nécessaires à la nutrition ; qu'elle donne ainsi le moyen d'entretenir, sur un petit espace, une population considérable ; qu'elle conserve longtemps ses propriétés germinatives ; qu'elle se prête admirablement à l'accumulation ; qu'elle est facilement divisible, facilement transportable ; en un mot, que nulle production ne convient mieux à la culture intensive, aux approvisionnements de prévoyance, à l'échange et au commerce. Par toutes ces raisons, elle répond éminemment au besoin d'alimentation des populations qui s'agglomèrent dans les

villes. C'est ce qui se voit chez tous les peuples de l'Occident. En Orient, le riz remplace le blé sur une vaste échelle, et là, ce que nous avons à dire de la fabrication du pain n'a plus d'objet.

La transformation du blé en pain remonte évidemment à la plus haute antiquité. L'histoire de ses origines n'a pas été conservée ; mais elle est facile à reconstituer, puisqu'aujourd'hui encore on prépare le blé, pour l'alimentation, par toutes les méthodes qui ont finalement abouti à l'invention du pain. Les pasteurs nomades mangent souvent le blé à l'état naturel, en le faisant simplement bouillir dans l'eau pour l'amollir et pour le cuire de la manière la plus élémentaire. D'autres, au lieu de le broyer ainsi avec les dents, ont eu l'idée assez simple de le piler dans le mortier et de le manger en bouillie. De là à l'idée de remplacer cette bouillie par une pâte cuite, plus aisée à conserver, il n'y avait pas loin : c'était déjà le pain azyme. Enfin le jour où une ménagère s'avisa de mêler un reste de pâte de la veille à la pâte du jour même pour les faire cuire ensemble, elle se trouva avoir fait du pain levé.

On voit que la mouture du blé, le pétrissage de la pâte et la cuisson du pain, comme en général la préparation des aliments, se sont produits à l'état de travaux de ménage et non pas de travaux d'atelier. Les femmes, tout naturellement, en ont eu la charge.

Mais, des trois opérations, la mouture était à la fois la plus pénible et la plus aisément séparable des attributions de la ménagère, parce que c'est une préparation qui ne demande pas à être faite immédiatement avant le repas : elle peut, sans inconvénient, se faire bien à l'avance et par provision. Aussi, depuis longtemps, dans beaucoup de pays, l'industrie de la mouture est-elle sortie de la famille et s'est-elle constituée à part en travail d'atelier, en métier proprement dit. Et pourtant l'histoire montre que, chez des peuples déjà très avancés dans les arts et le commerce, le blé se broyait encore au foyer, par la seule force des bras, à l'aide du pilon ou de la meule. Il en était ainsi chez les Juifs au commencement de l'ère chrétienne : « De deux femmes qui moudront dans un moulin, dit l'Évangile, l'une sera prise

et l'autre laissée (1) ». Il s'agit évidemment d'un moulin domestique, car on sait qu'en Orient les femmes n'exercent pas de métier : on n'y connaît pas « l'ouvrière ». D'ailleurs cette pratique de moudre chacun chez soi et pour soi subsiste dans une grande partie de l'Orient : Le Play l'a signalée dans l'Oural et dans le Haourân, en Syrie (2).

Dans l'ancienne Rome, les *pistores,* qui, vers l'an 600 seulement de la fondation, devinrent de vrais boulangers, n'étaient, à l'origine, que des gens chargés de piler dans des mortiers le blé, avec lequel les femmes faisaient elles-mêmes le pain. On connut néanmoins à Rome et en Grèce les meules actionnées par des animaux de trait. Plus tard, les moulins à vent et à eau achevèrent de libérer la famille d'un travail exténuant.

Les premiers meuniers ne furent pas commerçants. Pendant longtemps, ils ne furent que de simples entrepreneurs de mouture ; ils travaillaient *à façon*, ne se faisant payer que la main-d'œuvre. Cet usage existe encore aujourd'hui en France ; de petits cultivateurs récoltent leurs grains et les font moudre, au fur et à mesure des besoins. Parmi eux, les uns se contentent d'une simple mouture et le blutent eux-mêmes ; les autres laissent au meunier le soin de séparer le son de la farine. Mais cette mouture à façon, dite « au petit sac », tend à devenir rare. La facilité des communications, l'habitude prise par le boulanger du bourg d'avoir cheval et voiture et de porter le pain dans un rayon de plusieurs kilomètres, l'avantage de recevoir du pain récemment cuit, enfin le profit de n'avoir plus, à intervalles réguliers, la corvée impérieuse d'aller au moulin font que, même dans les familles rurales les plus économes, on se met à vendre son blé et à acheter du pain.

L'usage de faire moudre pour son compte a sans doute déjà le grand avantage, au point de vue social, d'éviter aux femmes, chargées partout des ouvrages domestiques, un travail excessif; mais il ne laisse pas que d'avoir quelques inconvénients. Le meunier est facilement suspecté, on l'accuse volontiers de substituer,

(1) Matth., XXIV, 41.
(2) *Ouvriers Européens,* t. II, p. 223 et 326.

en totalité ou en partie, des grains communs à des froments de belle qualité; de tricher sur les quantités rendues, etc... Cette suspicion entre voisins est une mauvaise condition de paix sociale. On y obvie, dans certains moulins, en affectant à la mouture à façon une matinée de la semaine. L'intéressé apporte lui-même son grain et assiste à l'opération : il ne peut donc plus accuser le meunier; mais chacun prenant son tour, on perd beaucoup de temps; puis, à chaque opération, les meules retiennent une certaine quantité de farine, qui se retrouve, il est vrai, à l'opération suivante, de telle sorte que la compensation se fait naturellement d'une opération à l'autre; mais celui qui fait moudre du froment après le voisin qui a apporté du seigle ou du méteil, se croit un peu lésé. Malgré ces petits inconvénients, cette manière de pratiquer la mouture à façon nous paraît être la meilleure.

Naguère, dans le rayon de Paris, pour éviter les contestations, le meunier prenait le blé et ne prétendait nullement rendre le produit qui en résultait directement; mais il rendait en échange un poids de farine calculé sur la quantité de blé livrée, en déduisant le poids supposé des issues qu'il gardait comme prix de son travail.

Ce genre de mouture se fait « à la grosse », c'est-à-dire qu'il ne comporte qu'un seul blutage et conséquemment une seule et même qualité de farine. Il donne un produit qui renferme toujours une petite quantité de son finement pulvérisé. Ce son, qui n'a aucune qualité nutritive, joue cependant ici un rôle très important : il retient pendant longtemps une certaine quantité d'humidité, empêche le pain de se sécher et permet de cuire sans inconvénient tous les huit ou dix jours seulement. Le pain ainsi obtenu est le *pain de ménage*, dont quelques consommateurs sont friands. Pour des raisons que nous indiquerons plus loin et malgré plusieurs tentatives, il n'a jamais été possible de le faire fabriquer à Paris, où il aurait été, en raison de ses qualités et de son bon marché relatif, une précieuse ressource pour la partie économe de la population.

A la différence de la fabrication de la farine, la fabrication du pain est d'une simplicité extrême; elle se complique nécessaire-

ment dans les villes par suite d'exigences spéciales, mais à la campagne toutes les femmes savent faire le pain. Pétrir une certaine quantité de farine avec de l'eau légèrement salée ; y ajouter un morceau de pâte de la précédente opération et par conséquent fermentée; attendre quelque peu que la fermentation gagne toute la masse ; donner la forme au pain et faire cuire : voilà en quoi consiste toute l'opération. Ce travail est, bien plus essentiellement que la mouture, un travail de ménage, parce que c'est une préparation qui ne peut pas précéder de beaucoup la consommation. Le pain perd très vite ses qualités. Par cette raison et par la facilité relative que je viens de dire, la fabrication du pain est restée dans les familles beaucoup plus généralement, sans aucune comparaison, que le travail de la mouture. Néanmoins elle a dû elle-même se constituer en travail d'atelier et en métier proprement dit par le fait de l'agglomération des habitants : c'est ce que je vais maintenant expliquer.

Dans beaucoup de nos campagnes, à de rares exceptions près, chaque maison possède son four et la famille y cuit son pain ; mais si nous analysons cette industrie familiale, nous voyons qu'elle comporte quatre éléments qui disparaissent en même temps que la vie rurale. Ces quatre éléments sont :

1° L'espace nécessaire au bâtiment renfermant le four ;

2° Le chauffage à bon marché ;

3° La force musculaire nécessaire au pétrissage ;

4° Le temps disponible.

Ces éléments, dis-je, échappent aux familles à mesure que s'accroît l'agglomération.

Dans les villes, à Paris notamment, la population acquiert une telle densité, que l'espace manque souvent pour établir la cuisine, à plus forte raison le fournil.

Le bois y coûte cher. Qu'il faille cuire peu ou beaucoup, que le four soit à moitié ou complètement garni, il faut le chauffer à la même température et la dépense est la même. Cette difficulté se présente également, il est vrai, dans certaines localités rurales, où le combustible est rare ; aussi y obvie-t-on par la création d'un four banal.

La force musculaire se perd dans les villes, et telle servante urbaine que faisait le pain à la campagne, chez ses parents, ne le pourrait plus faire chez ses maîtres.

Enfin les professions, industries et fonctions des habitants des villes sont trop spéciales et exigent une application trop longue et trop soutenue, pour qu'ils ne cherchent pas à se débarrasser de toutes les fabrications domestiques dont ils peuvent s'alléger.

Parfois le voisinage de la ville fait, à ce point de vue, sentir son influence au loin. Nous connaissons une ferme du Soissonnais où la maîtresse de maison a renoncé à la fabrication du pain, pour s'adonner exclusivement à la fabrication de fromages qu'elle fait vendre à Paris. Le bénéfice que fait sur elle le boulanger du bourg ne représente qu'une faible partie de celui qu'elle obtient de son industrie spéciale. On nous assure que cet usage se généralise, et que la ferme qui, dans le rayon de Paris, fait encore son pain, devient une exception.

Donc, les quatre éléments qu'exige la panification sont détruits au foyer des familles, quand l'agglomération se produit, et au fur et à mesure qu'elle se produit. Ils ne disparaissent pas brusquement, mais graduellement. Ce sont d'abord, dans les centres villageois, quelques familles pauvres ou peu nombreuses, qui, profitant de la proximité, font cuire au four d'un voisin. Puis, le nombre de ces familles augmentant, le four banal s'établit. Plus tard, si le village s'accroît, arrive le boulanger, non pas celui que nous connaissons et dont la boulangerie est l'industrie principale, mais un cultivateur ou un artisan qui n'en fait qu'une industrie accessoire. Il vend du pain aux familles peu aisées ou désorganisées. Il cuit pour celles qui ne sont qu'à moitié désorganisées, ou qui sont trop peu nombreuses pour trouver profit à cuire, elles-mêmes, mais qui ont de la farine et prennent encore la peine de pétrir. Enfin, quand l'agglomération rend la population très dense, le boulangerie se constitue en un métier proprement dit et en industrie principale. Telle est la situation dans les gros bourgs, dans les villes, et notamment à Paris, où nous allons l'étudier.

II.

Bien que constituée en dehors des ménages, la boulangerie n'en conserve pas moins son caractère essentiel de travail domestique, c'est-à-dire de préparation, qui est nécessairement liée de très près à la consommation. Et ce caractère, comme nous le verrons par la suite, domine toutes les conditions de cette industrie. Dans la nouvelle situation où nous la voyons placée, son rôle ne change guère de ce qu'il était dans les familles; elle a pour objet la confection *quotidienne, régulière*, d'un produit d'une *nécessité absolue* et d'une *consommation immédiate* : il faut donc qu'elle se trouve à portée des ménages, dont elle a pris une des naturelles fonctions. Cette obligation de se trouver dans le voisinage immédiat des consommateurs et de n'exploiter par conséquent qu'un faible rayon, la met dans la nécessité de se constituer en *petits ateliers locaux*. Ceci est très remarquable.

Nous venons de dire que la fabrication *quotidienne* s'impose à Paris. C'est qu'en effet, suivant les conditions de l'existence, le goût et les exigences se modifient. Nous avons vu tout à l'heure que nos paysans ne voulant pas cuire tous les jours, afin d'économiser le chauffage du four, et obligés de manger du pain de huit ou dix jours, adoptent le pain de ménage, qui ne se dessèche pas. Les Anglais, les Allemands recherchent un pain serré, un peu compact, et se prêtant à la confection des tartines et rôties, qui entrent pour une notable partie dans leur alimentation. Dans l'Europe septentrionale, le pain usuel est le pain de seigle. Le seigle, plus hâtif que le blé, est d'ailleurs la céréale des pays froids; le froment est réservé pour la confection de la pâtisserie, dont l'Européen du Nord est très friand. Quant à la population parisienne, elle préfère un pain blanc, léger, spongieux, riche en croûte et absorbant facilement le bouillon, dont elle fait une grande consommation. Cette fabrication spéciale exige une farine de froment blanche, fine et entièrement privée de son. Mais si cette farine donne un aliment nutritif et doué

des qualités voulues, ce pain a l'inconvénient de se sécher avec une extrême rapidité. Le soir même il est rassis, le lendemain il est dur.

Pour satisfaire le consommateur, le boulanger se trouve donc dans l'obligation non seulement de produire *quotidiennement*, mais de s'astreindre à un *travail de nuit*, de manière à mettre en vente le matin, dès la première heure, le pain sortant du four. Sa fabrication ne souffre *aucune interruption ni retard.*

Le travail nocturne s'organise par équipes. L'équipe normale se compose de trois ouvriers, qui tous trois, suivant les exigences du moment, pèsent la pâte et lui donnent sa forme définitive. Néanmoins le « brigadier » est spécialement chargé de chauffer le four et de veiller à la cuisson ; le « premier aide » fait toujours le levain ; ces deux ouvriers sont sur un pied d'égalité et reçoivent le même salaire ; enfin le « second aide », moins bien rétribué, va chercher l'eau, fait la grosse besogne et sert volontiers de manœuvre aux deux autres. Nous verrons qu'assez récemment ce dernier ouvrier a été supprimé presque partout.

Pendant le jour, le brigadier doit, dans l'après-midi, quand le foyer est suffisamment refroidi, remplir le four de bois, qu'il fait ainsi sécher pour les chauffages ultérieurs. Le premier aide est obligé, dans la journée, pour la fabrication du levain, à trois opérations qui lui prennent chacune une demi-heure environ. Le troisième ouvrier, seul, n'est ou n'était astreint à aucun travail de jour.

Nous voilà donc en présence d'une industrie, qui, exerçant une fonction détachée du ménage domestique, doit se tenir tout auprès des consommateurs et se répartir par conséquent en petits ateliers. D'ailleurs la fabrication est simple, on vient de le voir. Elle n'exige qu'un personnel ouvrier très restreint. Enfin, sa production est quotidienne, régulière, d'un débit certain : la vente de la veille règle la fabrication du lendemain. Tout cela constitue un métier qui est bien à la portée des aptitudes d'un petit patron. Ajoutons encore que la vente se fait généralement au comptant, que l'installation de l'atelier n'est pas extrêmement

coûteuse et que l'entreprise n'exige pas par conséquent l'emploi de capitaux très considérables.

C'est un premier point acquis.

En voici un second.

La présence du personnel étant nécessaire nuit et jour, ce personnel d'ailleurs étant peu nombreux, il sera fort à propos que l'ouvrier boulanger soit un ouvrier domestique, c'est-à-dire qu'il loge chez son patron et qu'il soit nourri à sa table. Ceci sera d'autant plus naturel que cet ouvrier se recrute avant tout parmi les célibataires : en effet, ce travail incessant, de nuit, de jour, et sans jours fériés, ne saurait être qu'une situation transitoire; des hommes jeunes et robustes l'exécuteront, mais, arrivés à un certain âge, il faudra qu'ils deviennent patrons à leur tour et qu'ils n'aient plus à dépenser leurs forces que dans des cas accidentels. Or, la vie de famille s'imposant ainsi entre patrons et ouvriers, ces derniers ne seront guère pris parmi des étrangers, mais parmi des parents, des amis, ou tout au moins des gens de même pays que le maître. Telle était, en effet, au siècle dernier et au commencement de ce siècle, l'organisation de la boulangerie parisienne.

Cette organisation se retrouve encore aujourd'hui dans les petites villes de province, où le boulanger travaille de ses mains avec l'aide d'un auxiliaire.

Pendant les premières années, les garçons étaient considérés comme apprentis et ne recevaient aucun salaire. Plus tard, suivant la satisfaction qu'ils donnaient au patron, ils étaient rétribués six, sept et huit francs par semaine. Bien qu'il s'agisse ici d'une époque éloignée, cette rémunération pour un travail pénible peut paraître dérisoire; mais il ne faut pas perdre de vue que l'ouvrier faisait partie de la famille, qu'il était logé, nourri et même soigné au foyer en cas de maladie, et qu'en outre sa situation n'était que transitoire, comme je viens de le dire. De sorte qu'arrivé à un certain âge, un peu plus tôt ou un peu plus tard, modestement ou plus grandement, suivant les ressources dont il pouvait disposer, il s'établissait et se mariait; et alors le patron intervenait non pas seulement pour le diriger et le conseil-

ler, mais pour l'aider d'une manière plus directe et plus effective. Quand il s'agissait d'un homme sobre, travailleur et de bonne conduite, le patron lui prêtait les fonds nécessaires.

Au reste, les mœurs que je décris ici n'étaient pas spéciales à la boulangerie. Les observateurs qui voudront bien concourir à la confection du « Nouveau Livre des métiers », les retrouveront bien certainement dans un grand nombre d'industries parisiennes.

Les métiers de producteur de blé, de meunier et de boulanger ont trop d'affinité pour n'être pas quelque peu solidaires. Jadis les boulangers venaient presque tous de la Beauce, de la Brie et du bassin de Paris, pays de blé par excellence, où sont établis les moulins approvisionnant la grande ville. On pouvait encore observer, vers 1840, que la boulangerie parisienne était aux mains d'un petit nombre de familles. L'usage, qui existait alors chez les commerçants, d'accoler à leur nom patronymique celui de leur femme, permettait de constater entre les boulangers de fréquentes alliances. Ces parentés et ces alliances résultaient évidemment de l'habitude de recruter ses auxiliaires dans son propre pays et le plus souvent dans sa propre famille.

Aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges de ces coutumes : je les indiquerai plus loin. Le garçon boulanger est devenu ouvrier libre ; il ne mange plus, il ne couche plus chez son patron ; il est « son maître ». S'il est marié, il vit chez lui ; s'il est célibataire, il loge en garni et vit à la gargote. Son salaire normal n'est plus de 7 francs, mais de 45 francs par semaine, et tout travail supplémentaire lui est payé en sus. Mais il sera ouvrier toute sa vie ou, plus exactement, jusqu'à l'épuisement de ses forces. Celui qui s'élève à la dignité de patron est bien rare ; il faut que ce soit un travailleur doué de qualités bien difficiles à l'ouvrier de Paris : l'économie, la prévoyance. Il faut qu'il amasse, sou à sou, un petit pécule pour s'établir dans un quartier excentrique. Là, placé au milieu d'une population pauvre et clairsemée, il ne cuit pas toujours assez pour couvrir ses frais, il vend souvent à crédit, il travaille au fournil une partie

de la nuit, passe la journée à la boutique, végète et finit par regretter le temps où il était ouvrier. Les fonds manquent tellement à ce genre de patrons que certains propriétaires parisiens, dans les quartiers nouveaux, construisent eux-mêmes le four et le fournil, au prix de 2,000 ou 2,500 francs, et ils les louent, ainsi que les boutiques, tout organisés.

De leur côté, les patrons n'ont plus le personnel dévoué, stable, permanent, qu'ils avaient jadis; ils sont obligés d'augmenter sans cesse le prix de la main-d'œuvre; il sont menacés de grèves; un profond antagonisme les sépare de leurs auxiliaires. Nous verrons plus tard comment ils ont réussi, malgré ces difficultés, à maintenir leur industrie.

Avant tout, il importe de rechercher les causes d'une telle transformation.

Représentons-nous la vie dure, pénible, exempte de tout plaisir, du garçon boulanger, au siècle dernier. Tout le temps qui n'était pas employé au sommeil et aux repas était consacré au travail. Cette austère vie de labeur ne laissait place à aucune distraction. Le repos dominical lui-même n'avait pas lieu. Et cette existence était menée dans une grande ville où tous les plaisirs sont faciles et viennent s'offrir à tous. On comprend facilement que des jeunes gens placés dans cette situation aient eu de grandes tentations et qu'ils aient considéré leur condition comme le plus rude esclavage. Il leur suffisait d'un peu de liberté, d'avoir leur domicile au dehors, pour goûter au fruit défendu et, à défaut de repos, prendre au moins du plaisir. D'ailleurs quelle objection le patron pouvait-il raisonnablement faire? Pourvu que son travail fût bien exécuté, en temps et lieu, que lui importait le reste et de quoi se mêlait-il?

D'autre part, en ne logeant plus l'ouvrier, le patron se trouvait exonéré de certaines responsabilités. Les logements, d'ailleurs, réduits au dernier point, manquaient de place. La patronne surtout n'avait plus à s'occuper de la nourriture de son personnel; les travaux du ménage se simplifiaient d'autant. Les soins à donner aux ouvriers, en cas de maladie, ne lui incombaient plus, ainsi que beaucoup d'autres obligations résultant de la vie de

famille. Matériellement, tout le monde semblait y trouver son compte. Le lien social et par suite la loi morale se relâchaient, il est vrai, mais le patron tranquillisait sa conscience en se disant qu'après tout il avait eu la main forcée.

La même tendance s'est produite partout et dans les mêmes conditions. Nous sommes convaincu qu'on n'étudiera pas un métier parisien sans la retrouver.

Voilà bien l'historique de cette transformation ; mais il reste une difficulté. De tout temps, la jeunesse a été encline au plaisir : pourquoi donc celle du siècle dernier a-t-elle accepté une vie laborieuse, pénible, austère, et pourquoi celle du siècle présent a-t-elle répudié cette tradition? La question est là. La réponse va nous montrer que, dans le mal social dont nous souffrons sous tant de formes différentes, la cause profonde est toujours la même : les atteintes portées à la puissance de la famille et à son action souveraine. Jadis, lorsque l'ouvrier habitait chez le patron, l'autorité était déléguée au patron par le père de famille, qui, absolument et seul responsable de ses enfants, plaçait lui-même son fils, non pas au hasard dans un « atelier » quelconque, mais dans une « maison » connue et choisie, en laquelle il avait confiance. Alors le patron, fort des droits qui lui étaient conférés, certain de n'être jamais désavoué s'il avait besoin de recourir à l'autorité du père, exerçait à son tour sur son ouvrier une autorité incontestée. Quand la famille et l'autorité paternelle ont été désorganisées violemment et à dessein, puis discréditées ensuite de mille manières, l'atelier s'est fatalement ressenti de la désorganisation de la famille.

Voilà donc l'ouvrier boulanger devenu ouvrier libre, mesurant rigoureusement son travail, discutant avec âpreté son salaire, s'exagérant d'ailleurs son importance, se croyant absolument indispensable et se persuadant dès lors qu'il peut, s'il réussit à établir une entente entre camarades, faire grève et imposer à son patron n'importe quel salaire, pour excessif qu'il soit. Rompant d'ailleurs avec toutes les traditions, il sait qu'il n'a plus d'avenir et qu'il sera ouvrier toute sa vie. L'abîme est creusé : il sépare deux catégories sociales bien tranchées qui, la veille encore, ne

faisaient qu'une famille, et qui, maintenant, vivront dans un permanent état d'antagonisme : le patron et l'ouvrier, l'employeur et l'employé.

Le Play a fait remarquer, d'une manière générale, que ce relâchement de l'action de la famille et du patronage en France s'était précisément produit dans le temps où l'ouvrier aurait eu le plus besoin d'être puissamment appuyé par ces deux forces réunies, pour pouvoir s'élever à la condition de patron. C'est en ce temps-là, en effet, que les méthodes ont été perfectionnées dans presque toutes les branches du travail, grâce aux découvertes de sciences très nouvelles et aux facilités d'information qu'elles ont amenées, en créant des moyens extraordinaires de communications. Quantité d'entreprises industrielles ainsi perfectionnées sont devenues plus coûteuses ou plus compliquées, de telle sorte qu'il est tout naturellement devenu beaucoup plus difficile à l'ouvrier d'y accéder en qualité de maître.

Cette remarque s'applique, dans une certaine mesure, à la boulangerie elle-même, bien qu'en principe elle constitue, comme nous l'avons vu, un art très simple. Elle a subi, dans ces derniers temps, des perfectionnements et des complications qu'il importe de dire, parce que ces perfectionnements et ces complications sont de nature à rendre plus difficile à l'ouvrier, d'ailleurs désorganisé, son accession à la condition de patron boulanger.

C'est ce que nous allons voir.

Aujourd'hui, la boulangerie parisienne exerce en quelque sorte deux professions distinctes. Intentionnellement, nous ne parlons pas de la pâtisserie que bon nombre de boulangers ajoutent à leur commerce et qui forme bien une industrie à part. Nous ne parlons que du pain, qui se divise en deux catégories : *pain de luxe,* dit « viennois » et *gros pain.*

Nous verrons tout à l'heure pourquoi le pain de luxe est appelé viennois. Quant à la qualification de gros pain, elle ne s'impose ici que par opposition, car le gros pain parisien se fabrique avec de la farine de froment de première qualité. Le froment est d'ailleurs la seule variété de blé qui se consomme

à Paris; le peu de seigle qu'on y emploie sert à la confection d'un pain spécial, auquel les consommateurs attribuent des propriétés hygiéniques; il peut être considéré comme destiné à satisfaire un caprice plutôt qu'un besoin et se vend d'ailleurs plus cher que le pain usuel.

A plusieurs reprises, l'administration, désireuse de procurer aux classes ouvrières du pain de bonne qualité et à bas prix, a imposé aux boulangers la fabrication du *pain de ménage*, ce pain dont nous avons parlé plus haut à propos des campagnes. Ces tentatives n'ont jamais réussi. La matière première de ce produit, c'est-à-dire le blé moulu « à la grosse » et donnant une farine dite *tout venant*, n'existe pas dans le commerce de la meunerie parisienne; pour la remplacer, les boulangers se servaient de farines de second choix résultant des derniers blutages, et qui n'étaient, en réalité, autre chose que le résidu des fleurs de farine réservées au pain de luxe. Le pain résultant de cette fabrication n'était ni nutritif ni savoureux, et il était vite condamné par le consommateur. Les pauvres eux-mêmes ajoutaient quelques sols aux bons qu'ils reçoivent de la charité, pour obtenir du pain blanc.

Bien que l'industrie de la meunerie soit intimement liée à celle de la boulangerie, nous n'entrerons dans aucun détail à son sujet : cet examen sortirait de notre cadre et nous entraînerait trop loin. Je ne note qu'un point : à l'heure actuelle, la meunerie qui approvisionne Paris a si bien perfectionné sa fabrication que le tégument se trouve absolument séparé de toutes les autres parties du grain. Le son ne renferme pas un atome de farine, la farine ne renferme plus trace de son. Naguère encore, la farine était blutée à 65, 70 et 75 %. Les premières farines se composaient surtout de la partie centrale du grain, très blanche et très légère, et des parties glutineuses que donnait une seconde mouture et qu'on mélangeait ensuite. Les dernières farines, au contraire, plus lourdes et plus grises, chargées de son, se panifiaient mal et donnaient un pain lourd, gris, peu savoureux. Aujourd'hui, toutes les parties nutritives du grain, entièrement séparées du son, se trouvent dans la farine, que l'on peut con-

sidérer comme irréprochable et parfaite. Quant au son, il nous paraît bien établi que, s'il est parfaitement débarrassé de la farine, il n'a plus aucune qualité nutritive.

Nous avons dit précédemment que le Parisien aimait le pain blanc, riche en croûte ; la croûte est en effet beaucoup plus sapide que la mie. Il est facile de satisfaire cette dernière exigence, en donnant au pain une forme qui présente de grandes surfaces. Mais cette solution renferme une grosse difficulté. Le pain riche en croûte fait à la cuisson un déchet que ne peut supporter le boulanger, et il a fallu déterminer les formes du pain vendu au poids. En dehors de certaines dimensions, le pain est considéré comme produit de fantaisie et le consommateur ne peut plus exiger le poids rigoureux. Toutefois, l'expérience ayant démontré qu'il faut mettre au four 2 kilos 310 grammes de pâte, ayant la forme réglementaire, pour obtenir 2 kilos de pain à une cuisson normale, le boulanger devrait, même pour les pains de fantaisie, cuire cette quantité de pâte. Mais il le fait rarement. Dans la pratique, il y a là un petit abus que le consommateur de pain de fantaisie tolère. Quant au pain réglementaire lui-même, il est impossible d'être très rigoureux ; voici pourquoi : le pain enfourné le premier sera retiré le dernier, il sera nécessairement plus cuit et aura fait d'autant plus de déchet ; ainsi, sans qu'il y ait la moindre fraude de la part du boulanger, les poids des pains seront inégaux. Après de nombreux tâtonnements dans les règlements de police, tâtonnements dont nous ferons grâce au lecteur, l'usage qui a prévalu est celui-ci : le consommateur de pain de fantaisie ferme les yeux et accepte son poids sans vérification. Le boulanger, quand il livre le pain court et épais qui a les dimensions réglementaires, doit, sans faire entrer en ligne de compte le degré de cuisson, passer le pain à la balance, et si le poids annoncé n'y est pas, il doit le compléter avec un morceau pris sur un pain entamé à cet effet.

Outre le pain dont il est ici question et que nous qualifierons de pain usuel, l'ouvrier de gros pain fabrique aussi quelques variétés, que nous mentionnerons pour mémoire seulement.

Avec la pâte du pain usuel, il fabrique des petits pains, d'un faible échantillon, sans poids déterminé, qui sont vendus cinq et dix centimes. Il fabrique également le pain dit *flûte*, très léger, très spongieux, destiné au café au lait et au bouillon, et qui est obtenu avec un ferment spécial, la levure de bière. Enfin, comme exception, on trouve dans un certain nombre de boulangeries, disséminées dans les différents quartiers, les pains allemands et anglais, que nous avons signalés comme se prêtant à la confection des tartines et rôties. La levure de bière sert aussi de ferment pour ces pains étrangers. Le pain anglais renferme en outre une notable proportion de pommes de terre cuites à l'étouffée et réduites en pâte, et c'est dans cette sorte de purée qu'on met la levure de bière : ce mélange, qui prend le nom *d'éponge*, entre environ pour un quart dans le pain anglais.

Telle est, sommairement, la boulangerie dite de gros pain.

Passons maintenant à la boulangerie du *pain de luxe* ou *viennois*. L'industrie du pain viennois est relativement récente; son importation date d'un demi-siècle. Voici ce qui se raconte à ce sujet. En 1837, plusieurs membres de la famille royale de France mangèrent à Vienne, dans un dîner d'apparat, des petits pains de gruau, dont la capitale de l'Autriche avait alors le monopole, et, les trouvant excellents, ils exprimèrent cette opinion, que leur fabrication aurait à Paris un succès certain. Ces propos furent tenus devant un officier d'artillerie nommé Zang, qui était marié à la fille d'un riche meunier des environs de Vienne. Cet homme, doué d'intelligence et d'un esprit entreprenant, vint fonder à Paris, rue de Richelieu, au n° 92, une boulangerie qui existe encore, porte toujours son nom, et jouit d'une réputation méritée. Grâce au succès et à la vogue de son établissement, M. Zang eut vite de nombreux imitateurs. Dès 1840, on comptait à Paris douze boulangeries viennoises, occupant une centaine d'ouvriers. Ces ouvriers, au début, venaient tous de la capitale de l'Autriche; actuellement, bon nombre d'ouvriers français fabriquent le pain viennois.

Cette innovation fit une révolution dans la boulangerie parisienne et cette révolution aurait certainement tourné à l'avantage

de la corporation, en lui apportant une nouvelle source de profits, si l'on avait su limiter aux quartiers riches la création de ces boulangeries de luxe. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Les boulangeries des quartiers bourgeois imitèrent les boulangeries viennoises. Les emplacements qu'elles occupaient étaient trop petits, leur clientèle trop modeste, pour leur permettre, comme à leurs heureuses rivales, de reléguer le pain usuel dans une arrière-boutique et d'avoir, pour la vente et l'étalage, un vaste et riche magasin, vitré de glaces, pavé de mosaïques avec peintures allégoriques au plafond et riches ornementations dans les panneaux. Mais avec un petit nombre de glaces bien placées, des comptoirs et des tablettes de marbre blanc, quelques baguettes dorées appliquées sur un fond de céruse, un dallage blanc et noir, les propriétaires de ces boulangeries obtinrent de *pseudo-viennoises*, où le pain de luxe s'étala en étages sur le devant de la boutique, alors que le gros pain se rangeait au fond, soutenu par des tringles de cuivre, d'ailleurs toujours polies et brillantes.

L'auteur de cette étude est un vieux Parisien, qui se rappelle encore l'ancienne boulangerie, avant la transformation. Le boulanger ne recherchait pas alors les voies luxueuses, mais les rues populeuses et fréquentées. Sa boutique était défendue par une grille composée de gros barreaux faisant saillie en encorbellement sur la voie publique. Derrière cette grille, se plaçaient quelques pains servant d'enseigne. Dans la boutique, comptoir et tablettes étaient en bois et d'une simplicité primitive. Enfin, et ceci est pour nous un souvenir bien présent, comme tous les souvenirs d'enfance, dans la plupart des boulangeries se trouvait, — c'était la mode, — une grande cage en fil de fer, placée bien en évidence et renfermant un perroquet gris. La simplicité des mœurs s'arrangeait très bien alors de cette installation modeste, mais suffisante.

Aujourd'hui, la plus pauvre boulangerie de faubourg est installée avec un luxe ruineux : elle aussi prétend être *viennoise*, et, comme la modicité de sa vente ne lui permet pas la fabrication du pain de luxe, elle achète chez quelques fabricants spéciaux,

qui viennent l'approvisionner le matin à la première heure, les quelques croissants rancis qui sèchent derrière les vitres. Cette misère dorée pèse lourdement sur le petit boulanger; elle ne lui permet pas de vendre à bas prix, comme le quartier l'exige, et ne lui laisse aucun espoir de faire quelque épargne et de s'élever dans sa profession.

On se tromperait beaucoup, si l'on attribuait uniquement la métamorphose qu'a subie l'installation des boulangeries au raffinement excessif des mœurs et au penchant général pour le luxe et le bien-être. Que ces tendances y aient contribué, nous n'y contredisons pas; mais cette transformation est due surtout à un fléau moderne qui cause de grands désordres : les *faiseurs d'affaires.*

Nous avons tort de qualifier ainsi cette calamité : les faiseurs d'affaires ne sont pas de création récente; mais aujourd'hui ils pullulent, et l'exploitation par eux des industries les plus usuelles est chose relativement nouvelle. Toujours est-il que la boulangerie ne leur a pas échappé. Quand il fut établi que la fabrication du pain de luxe, ajoutée à celle du pain usuel, était une source de profits pour le boulanger des grands quartiers, un certain nombre de spéculateurs ont acheté des fonds de boulanger dans les quartiers secondaires, les ont embellis, y ont ajouté la fabrication viennoise, se sont beaucoup démenés pour donner à ces établissements une prospérité factice et par conséquent de courte durée; puis ils ont profité d'un moment favorable pour vendre l'entreprise avec un gros bénéfice et recommencer ailleurs. Toutes les boulangeries de Paris y ont passé successivement.

Ces fonds, pour la plupart revendus à crédit, ont été payés en billets à ordre. Ces billets, suivant les ventes et les reventes des mêmes boulangeries, ont été endossés par toute une série d'acquéreurs, et, impayés aux échéances, protestés, renouvelés, ils ont fini par constituer la fiction d'un passif et d'un actif pour une infinité de faillites, qui sont venues déshonorer un commerce où, jusqu'alors, on avait montré le plus grand respect pour ses engagements. Cette spéculation condamnable a eu d'autres conséquences encore; elle a amené dans la boulangerie l'intrusion

de personnes étrangères au métier; elle a empêché l'accession facile de l'ouvrier boulanger au rang de patron; elle a ruiné un certain nombre d'ouvriers laborieux, économes, qui ont cru prendre des établissements prospères et ayant de l'avenir; enfin, nous aurons l'occasion de le voir plus tard, c'est la classe ouvrière parisienne qui, en dernière analyse, paie sur son pain quotidien le luxe parfaitement inutile des petites boulangeries.

Mais le point sur lequel j'insiste et auquel j'en voulais venir, c'est cet obstacle créé à l'établissement des garçons boulangers comme patrons.

Jadis, nous l'avons dit, quand le garçon boulanger songeait à s'établir, il s'adressait à son patron pour être guidé et conseillé; aujourd'hui, les rapports entre maître et ouvrier ne comportent plus cette marque de soumission et de confiance, et la fonction du patron en cette circonstance est remplacée, au grand dommage de tous, par l'homme d'affaires, par l'agent qui se charge de la vente des fonds de commerce. Généralement ces agents se spécialisent, et un certain nombre d'entre eux s'occupent presque exclusivement des fonds de boulangerie. L'ouvrier boulanger s'adresse donc à l'agence, qui a toujours une excellente affaire à lui offrir. A l'aide de fallacieux renseignements, on lui fait acheter à un prix excessif une mauvaise boulangerie, où l'on cuit un sac et demi ou deux sacs par jour. La commission due à l'agent est grosse et toujours payée par le vendeur : c'est justice, car c'est lui que l'on débarrasse d'une mauvaise affaire. Quant à l'ouvrier qui n'a jamais quitté le fournil, qui n'a pas la moindre idée du commerce, il est l'objet de la plus grande sollicitude de la part de l'agent; l'agent s'intéresse beaucoup à lui, et il veut lui en donner une preuve effective en lui prêtant, au fur et à mesure des besoins, le fonds de roulement nécessaires. Ces prêts, grossis de leurs intérêts, sont représentés par des billets à ordre, dont les échéances sont renouvelées tant que l'agent y trouve profit. Grâce à cette facilité, les véritables échéances, nous voulons dire celles qui sont relatives aux achats de farine, sont exactement remplies pendant un laps de temps assez long pour inspirer confiance au vendeur et obtenir crédit de lui. Mais quand arrive

le jour de l'inévitable culbute, tous les billets souscrits au profit de l'agent sont payés, et ceux qui regardent le meunier figurent seuls au passif de la faillite.

Ces habiles faiseurs d'affaires ne se contentent pas de ruiner ainsi l'ouvrier travailleur qui a fait quelques économies, ils s'en servent comme d'une pompe aspirante pour soutirer quelques billets de mille francs de la caisse de trois ou quatre meuniers trop confiants.

Ce désordre est beaucoup plus répandu qu'on le pense généralement. Il existe, nous en avons la conviction, dans tous les petits commerces parisiens, plus désorganisés encore que la boulangerie.

Traquer les faiseurs d'affaires, faire de nouvelles lois, serait peine perdue. Il est impossible de laisser, d'une part, aux transactions honnêtes une liberté suffisante, et de fabriquer, d'autre part, un réseau de lois assez serré pour que les habiles ne trouvent pas moyen de passer à travers les mailles.

Quand une fois on est sorti de l'organisation vraie des choses, il n'y a guère de remède, sinon de revenir à ce qu'on a abandonné. Le mal est venu de ce que l'ouvrier boulanger a cessé d'être ouvrier domestique. Vivant autrefois au milieu de la famille du patron, il avait, sur la situation générale du métier, des idées beaucoup plus nettes et beaucoup plus exactes. Aujourd'hui, il ne sort plus du fournil et ne connaît que la fabrication; il n'a aucune idée du commerce; il se figure volontiers que son patron fait fortune à son détriment; quand il a besoin de conseil et d'appui, ne trouvant plus à se faire patronner par le maître, il va trouver celui qui prétend faire métier de l'aider, et qui l'exploite.

Le boulanger parisien a d'autres auxiliaires que ses ouvriers proprement dits. Le caractère essentiellement local de son atelier ne lui permettrait pas d'étendre sa vente au delà du strict voisinage que lui laissent ses plus proches concurrents, s'il n'agrandissait son rayon en faisant porter le pain à domicile. Le matin dans les quartiers populeux, trois fois par jour dans les quartiers riches, à l'heure des repas, le consommateur parisien reçoit son

pain, sans qu'il ait à s'en préoccuper. Enfin, quelques rares boulangeries occupent des préposés à la vente, des caissiers ou des caissières; mais ce dernier personnel est trop peu nombreux et nous le négligerons. Parlons seulement des porteurs, ou plutôt des porteuses, car ce sont généralement des femmes qui exercent ce pénible métier.

Porteurs, ou porteuses, sont un peu des dévoyés. Ce sont des ouvriers sans ouvrage, qui acceptent cette situation, avec espoir de la quitter bientôt pour une meilleure. Plus souvent encore, ce sont de malheureuses femmes chargées de famille, très courageuses, et qui trouvent expédient de gagner le prix d'une journée, en donnant dans la matinée un énorme coup de collier, afin de consacrer le reste de la journée au ménage et aux enfants. Parfois, dans les petites boulangeries, la porteuse est la servante de la maison. C'était l'ancienne condition commune.

Les porteurs gagnent 3 fr. 50 c. ou 4 francs, dans leur journée. Les porteuses, 3 francs ou 3 fr. 50 c. Les uns et les autres ont droit, en outre, à 1 kilogramme de pain.

Ce métier est extrêmement pénible et difficile. Il n'exige pas seulement la force musculaire des bras et des jambes pour porter ou traîner de lourdes charges de pain et pour le distribuer à tous les étages des maisons, mais il exige encore du tact et certaines qualités morales; car, de l'exactitude, de la politesse, de l'obligeance des porteuses dépend en partie le maintien de la clientèle. Il faut en outre qu'elles sachent diviser, classer méthodiquement leur besogne, pour faire vite et bien; qu'elles s'ingénient à ne pas faire un pas inutile, à trouver le complaisant boutiquier ou le sergent de ville de planton qui surveillera leur voiture abandonnée tandis qu'elles monteront l'escalier, etc. En tout cas, c'est un métier transitoire, qui exige jeunesse, force et santé, et que les pauvres femmes qui s'y livrent quittent volontiers, quand elles peuvent se tirer d'affaire avec un travail moins excessif.

Ainsi, plus encore que les garçons boulangers, les porteurs et les porteuses ne voient guère dans leur emploi qu'une situation de passage, plus ou moins prolongée. C'est un fait très important à relever au point de vue social : il donne à la boulange-

rie un caractère assez singulier, qui la rapproche bien plus du commerce proprement dit que des métiers ouvriers. C'est grâce à ce caractère, nous le verrons, que la boulangerie souffre beaucoup moins de la désorganisation où elle est tombée, que n'en souffrirait un atelier de fabrication proprement dite. En effet, le commerce est un travail flexible, que la même personne peut appliquer à des objets très différents; si un commerce périclite, elle peut se rejeter sur un autre; de même, l'ouvrier de la boulangerie n'a pas à exercer d'aptitudes assez particulières pour qu'il ne puisse, au besoin, se trouver *tout aussi apte* à des emplois qui n'exigent pas un apprentissage de véritable ouvrier. Au contraire, les vrais métiers ouvriers, les fabrications industrielles sont ordinairement des spécialités dont il est impossible à un ouvrier de sortir pour s'adonner à une autre, quand celle qu'il pratique vient à lui faire défaut.

Nous voilà renseignés sur les divers employés de la boulangerie parisienne. Nous pouvons maintenant examiner la situation du patron.

Qu'est-ce que fait le patron boulanger?

Le patron boulanger de Paris ne fait généralement pas le pain. Il ne met la main à la pâte que tout à fait accidentellement, et s'il le sait faire. Sa grande occupation, est l'achat des farines.

Le patron a ensuite à surveiller ses ouvriers; il fait leurs comptes et tient la comptabilité générale de la maison : en un mot, il administre. En outre, levé de très grand matin, il assiste au chargement des voitures à bras et constate combien de pains, gros et petits, de qualités et de prix différents, sont confiés à chaque porteur. Dans l'après-midi, il reçoit les comptes des porteurs, et ces comptes sont très minutieux, puisqu'ils comportent des unités de cinq et dix centimes, et qu'un certain nombre des livraisons sont faites à crédit.

La patronne s'occupe du ménage, vend au comptoir, tient la caisse et est spécialement chargée d'entretenir les relations avec la clientèle. Mission très délicate, car la clientèle ici est surtout

représentée par des servantes, filles susceptibles et souvent trop exigeantes sur les petites gratifications qu'il est d'usage de leur donner. Je passe sur ce sujet.

On voit ici trois choses, qu'il importe de bien saisir pour se rendre compte, de plus en plus, de l'organisation de la boulangerie :

On voit d'abord que ces petits ateliers, exigés par la nécessité du métier, sont bien à la portée de petits patrons, c'est-à-dire de gens sans aptitudes éminentes et sans gros capitaux. Il n'y a, dans les occupations et charges patronales que nous venons de décrire, rien qui demande l'intervention d'un grand patron. Ceci explique une fois de plus comment la boulangerie ne se constitue pas en grandes entreprises : c'est du reste ce que nous allons mieux vérifier encore tout à l'heure.

On voit, en second lieu, que les patrons de la boulangerie peuvent parfaitement se recruter en dehors des ouvriers boulangers ; c'est ce qui a lieu si souvent aujourd'hui, par les causes que nous avons vues. Le patron administre, il ne travaille pas de ses mains.

On voit, en troisième lieu, que, pour le patron comme pour les ouvriers et employés, la boulangerie présente bien plus les caractères du commerce que ceux de la fabrication industrielle, des métiers ouvriers proprement dits. Quantité de petites gens intelligents, qui ont fait quelques épargnes et qui ont du goût pour le commerce, traitent d'un établissement de boulangerie, sans avoir jamais fait de pain, comme ils traiteraient d'une mercerie.

Telle est donc l'organisation actuelle de la boulangerie. Partout le petit atelier local a prévalu.

Le désir fort légitime de procurer à la population ouvrière le pain à bon marché a jeté certains esprits dans l'erreur. On a successivement et vainement demandé ce bon marché à la *coopération* et à la *fabrication en grand atelier*.

M. Barberet, qui a écrit une monographie de la boulangerie parisienne, signale deux tentatives avortées de coopération. La première fut faite en 1866. Émile de Girardin, qui jouissait alors d'une grande notoriété, mit son influence personnelle et celle de

son journal au service de cette entreprise. Le capital social, fixé à cinquante mille francs, fut entièrement souscrit. Les actionnaires devaient verser un franc par semaine jusqu'à parfaite libération des actions, qui étaient de vingt francs. Avec les premiers apports, on installa la fabrication; mais les versements suivants ne se firent pas et, après un fonctionnement de huit mois, l'entreprise échoua. Notre auteur attribue cet échec à l'inexécution des engagements; cela est certain, mais ce n'est que la cause seconde. Pourquoi les versements ne se firent-ils pas? Étaient-ils excessifs? Non, il s'agissait d'un franc, et un ménage nombreux pouvait rattraper cette somme sur le bas prix des fournitures qu'il prenait à la boulangerie coopérative en une semaine. La véritable cause est que les adhérents habitaient les différents quartiers de la capitale et qu'ils s'aperçurent vite qu'ils s'étaient trompés et qu'il leur était plus avantageux de payer plus cher et *d'avoir la boulangerie à leur porte.*

La seconde tentative de coopération date de 1873. Il s'agissait de trouver six cents adhérents souscrivant chacun une action de cinquante francs, dont le dixième était immédiatement exigible. On réunit facilement les six premiers mille francs et les opérations commencèrent. L'entreprise fonctionna un an, puis sombra. Les associés n'achetaient plus leur pain à la coopération et ne faisaient aucun versement. M. Barberet indique ici une cause qui, à elle seule, suffirait, il est vrai, à justifier l'échec qu'il signale. L'association n'était pas seulement coopérative, mais *ouvrière,* et, fidèle aux principes, elle nommait à l'élection les directeurs et même les ouvriers. Directeurs et ouvriers furent donc choisis, non parmi les plus capables et les plus travailleurs, mais parmi les plus remuants et les plus beaux parleurs. La direction était mauvaise et le travail détestable. Le pain, qui tantôt n'était pas assez cuit et tantôt était brûlé, n'était jamais prêt à l'heure. Ceci, nous le répétons, suffit pour justifier l'échec; mais si l'entreprise était viable, ne pouvait-on, éclairé par l'expérience, changer le personnel? On ne le fit pas et on eut raison. Là encore, les adhérents étaient éparpillés et le succès impossible, parce que, quand l'agglomération chasse du foyer la fabrication du

pain, il faut qu'elle s'installe le plus près possible de la famille.

Mais les petits ateliers parisiens eurent un plus rude assaut à soutenir.

Le 18 février 1857, sur l'initiative prise par le préfet de la Seine et par le Conseil municipal de Paris, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics invita le Conseil d'État à donner son avis sur la question suivante : « Y a-t-il lieu de modifier l'organisation actuelle de la boulangerie et de substituer aux six cents petits ateliers existant dans l'ancienne enceinte de Paris, un nombre restreint de *grandes usines*, réunissant la mouture du blé à la panification de la farine »? Pour les partisans de cette réforme, la chose ne faisait pas question et leur paraissait évidente. A l'appui de leur opinion, ils citaient l'usine Scipion, qui cuit le pain des hospices de la ville de Paris; ils prétendaient que cette usine, qui réalisait déjà une économie de six centimes par kilog. sur le pain des petits ateliers, arriverait facilement à une différence de neuf centimes, si l'on y faisait quelques améliorations. En outre, M. Haussmann, préfet de la Seine, était fils du directeur de la manutention militaire de Metz. Son père, qui ne connaissait pas les besoins d'une population urbaine, lui persuadait qu'une fabrication en grand produirait pour la population ouvrière de Paris du pain à bien meilleur marché que le petit atelier. Le Conseil d'État nomma une commission chargée d'examiner la question, et il se trouva que Le Play en fut le rapporteur. Il établit, contre l'opinion généralement admise, que le travail mécanique n'est pas toujours nécessairement meilleur marché que l'autre; qu'en certains cas, il peut être plus cher. Il ne contestait pas la perfection de l'outillage de l'usine, mais il affirmait que, si l'on faisait entrer en ligne de compte l'achat de ce matériel, son entretien, l'intérêt des capitaux engagés et leur amortissement, on arriverait certainement à un prix de revient plus élevé que celui des boulangers. Enfin, après mûr examen, il concluait que les grandes manutentions pouvaient fournir de pain les administrations, collèges, prisons, hospices, mais qu'elles ne se prêtaient nullement à la diffusion des livrai-

sons à faire aux particuliers, aux ménages, aux consommateurs individuels.

Il est donc bien établi que la boulangerie ne peut s'exercer que dans la famille, ou en petits ateliers locaux, puisqu'à Paris même ces petits ateliers ont résisté à tous les efforts faits pour les remplacer par de grands établissements.

Nous allons voir maintenant comment la boulangerie parisienne peut fonctionner avec le personnel désorganisé qui la compose. Au prix de quels efforts, de quels sacrifices, de quelles souffrances, et à l'aide de quels expédients a-t-elle pu se maintenir et continuer à vivre dans une condition aussi anormale?

A. Feyeux.

(*A suivre.*)



« L'ESPRIT DES LOIS »

ET

LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

III.

COMMENT MONTESQUIEU A PRATIQUÉ L'OBSERVATION COMPARÉE DES SOCIÉTÉS (1).

Lorsque l'analyse a séparé les divers éléments d'un sujet d'étude, l'observation comparée les met en présence d'éléments analogues observés dans d'autres sujets, pour arriver finalement à classer tous ces éléments entre eux.

Cette marche, dont toutes les sciences reconnaissent l'efficacité et dont elles tracent les règles, est d'ailleurs la marche naturelle de l'esprit, en dehors de toute méthode. Chacun de nous compare pour juger et nos jugements ne diffèrent le plus souvent que par la diversité de nos points de comparaison.

Sans rien préjuger de l'œuvre de Montesquieu, on peut donc affirmer que ses diverses appréciations sont le résultat d'une observation comparée quelconque.

La question est simplement de savoir comment il a conduit cette opération délicate. Toutes les sciences d'observation se créent et progressent par la découverte de types irréductibles complets, facilement saisissables par l'analyse. En chimie, ce sont

(1) Voir les articles précédents, t. III, p. 443, et t. IV, p. 272.

les corps simples; en science sociale, les sociétés simples.

La souveraine importance de ces types consiste en ce qu'ils constituent des unités de mesure. Ils permettent de déterminer exactement le rapport qu'il y a entre deux objets donnés, en ramenant chacune de leurs parties au terme simple de comparaison qui leur convient.

Grâce à ce procédé, les sciences parviennent à établir des classifications, qui, en rangeant très méthodiquement les objets d'après leur ressemblance et leurs différences, mettent vivement en relief la cause constante de leur similitude et la série progressive des causes de leurs diversités. Ces causes, ainsi dégagées et classées, peuvent s'exprimer par des formules simples, qui donnent les lois générales d'une multitude de faits particuliers.

Montesquieu n'a pas procédé ainsi. Il compare directement des sociétés compliquées avec d'autres sociétés compliquées, l'antiquité grecque et romaine, la Turquie, la Perse, la Chine ou l'Angleterre, avec les Français de son siècle.

Et, dans ces sociétés, il ne peut comparer que les éléments fournis par son analyse incomplète : des formes de gouvernements ou des individus; c'est-à-dire ce qu'il y a de plus compliqué dans les sociétés compliquées, ou bien ce qui est insuffisant pour présenter un fait social.

Parfois la difficulté de l'opération lui saute aux yeux, et il a recours à un curieux subterfuge. Il imagine un terme de comparaison simple, une société sans lois, sans famille, sans aucun groupement, où les hommes, réduits à trois ou quatre sentiments artificiels ou dénaturés, vivent à l'état isolé, jetés sur terre on ne sait par quel hasard ; c'est l'*état de nature*.

Ainsi son observation comparée se fait sans unité de mesure, ou bien avec le secours d'une unité imaginaire et impossible.

Voyons quels seront les effets d'une semblable méthode.

Nous ne nous attarderons pas à montrer combien elle néglige de parties essentielles dans la constitution sociale. Nous acceptons le terrain sur lequel Montesquieu s'est placé, et nous examinerons comment il a compris l'organisation des pouvoirs publics, — objet principal de ses préoccupations, — dans les sociétés qu'il con-

naissait le mieux : l'Angleterre moderne, la Grèce et l'Italie anciennes.

I.

Ce qui a le plus frappé Montesquieu à son arrivée en Angleterre, c'est l'existence de la liberté politique.

Le contraste entre la France et nos voisins d'outre-mer était assez accusé, dès cette époque, au point de vue spécial de la constitution des pouvoirs publics, pour qu'un esprit observateur en reçût une impression vive. Montesquieu la traduit à sa manière, en l'encadrant dans une théorie générale sur « l'objet des États divers (1) ». Pour lui, l'Angleterre « a pour objet direct de sa constitution la liberté politique ». Et, jaloux d'assurer à son propre pays et à toutes les nations en général un bien aussi désirable, il entreprend de rechercher « les principes sur lesquels cette liberté se fonde. »

Voilà certes une entreprise à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir : Montesquieu a l'esprit mis en éveil par ses voyages ; il remarque dans la nation qu'il visite une précieuse garantie, qui fait défaut à la sienne, et, pour la conquérir, il essaie de découvrir la cause qui l'a produite : ainsi faisait Le Play, lorsque, dans ses courses à travers l'Europe, il s'efforçait d'arracher, aux sociétés bien constituées qu'il rencontrait, le secret de leur prospérité.

Dans ces deux œuvres, parties du même point, la différence des méthodes nous expliquera la différence des résultats.

On sait sur quelle base Montesquieu asseoit le magnifique édifice de la constitution de l'Angleterre.

Tout repose, d'après la description qu'il donne dans un chapitre célèbre, sur le principe de la *Séparation des pouvoirs*. Voyons au juste ce qu'il entend par là. « Il y a, dit-il, dans chaque État trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des

(1) L. XI, c. v.

gens, et la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes ou juge les différends des particuliers. On appellera cette dernière la puissance de juger; et l'autre simplement la puissance exécutrice de l'État (1) ».

On voit par cette citation, que j'ai tenu à donner en entier, que Montesquieu borne son observation à l'État. C'est dans les attributions de l'État, de la souveraineté, que la séparation des pouvoirs lui est apparue.

Il a reconnu que le pouvoir législatif appartenait aux deux Chambres, le pouvoir exécutif au roi, le pouvoir judiciaire à des magistrats nommés à vie.

Il a comparé cette constitution politique avec celle qu'il avait sous les yeux en France; il a vu le pouvoir législatif confondu avec l'exécutif entre les mains du souverain; il a vu le parlement de Paris essayant d'unir la puissance politique à son pouvoir judiciaire. Et cela se passait dans un pays où la liberté était moindre qu'en Angleterre.

De là à lier indissolublement la liberté politique à la séparation des pouvoirs ainsi entendus, il n'y avait qu'un pas; Montesquieu l'a franchi, et les fabricants de constitutions après lui.

Tous ceux de mes lecteurs qui ont suivi un cours de droit connaissent la formule consacrée d'après laquelle Montesquieu « a eu la gloire de poser le principe de la séparation des pouvoirs ».

Cette gloire est d'une nature particulière. Elle se renouvelle périodiquement, en ce sens que des constitutions éphémères sont remplacées à courts intervalles par d'autres constitutions, et que dans chacune d'elles on proclame à nouveau le fameux principe. Tous les ans, dans toutes les chaires de droit admi-

(1) L. XI. c. VI.

nistratif et de droit constitutionnel de toutes les facultés de France, — libres ou de l'État, — le professeur chante l'hymne traditionnel aux futurs auteurs des constitutions de l'avenir, en sorte que ce culte idolâtre se transmet entier et indiscuté, sans que l'on songe une seule fois à en contrôler l'efficacité.

Mais, quel que soit le nombre, quelle que soit l'importance de leurs adorateurs, la science ne doit point hésiter à renverser les idoles. Aujourd'hui, nous savons par une expérience de près d'un siècle qu'il ne suffit pas d'établir trois pouvoirs dans l'État pour jouir du bénéfice de la liberté. Tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution ont voulu s'accrocher à cette branche de salut; tous les gouvernés ont cherché dans le principe de Montesquieu une garantie d'indépendance. Aucun n'a réussi. Cependant les professeurs continuent à enseigner que la liberté politique gît dans la séparation des pouvoirs, les politiciens continuent à introduire cette sauvegarde dans les lois qu'ils votent. Et toujours le même échec couronne les mêmes efforts, sans jamais amener la désillusion.

Comment se fait-il qu'une simple opinion, énoncée dans un ouvrage que personne ne lit plus, soit si difficile à déraciner? Comment l'erreur est-elle assez tenace pour résister à tous les assauts que lui livrent continuellement les faits de l'histoire contemporaine, faits que tout le monde voit, et dont tout le monde souffre?

Cela ne peut s'expliquer que d'une manière : c'est que Montesquieu est arrivé à cette conception par la fausse méthode qui est celle de tous ses contemporains, et qui règne encore.

Tous, nous comparons, comme il a comparé, au hasard, sans unité scientifique; nous comparons des gouvernements compliqués à d'autres gouvernements compliqués; nous comparons des faits insuffisamment isolés par l'analyse, et nous attribuons à ces éléments complexes, dont nous ne voyons qu'un seul côté, des influences résultant de quelque détail méconnu.

Dans l'espèce qui nous occupe, nous continuons à voir, dans les attributions séparées du parlement anglais et de la reine Victoria, la cause profonde de la liberté anglaise, sans soup-

conner que cette liberté pourrait bien tenir à un tout autre fait, que nous ignorons.

Or, une observation comparée méthodique, conduite d'après les règles de la science sociale, prenant pour base une unité efficace, aurait suffi à corriger chez Montesquieu et le défaut de l'analyse et l'erreur du résultat.

Je vais essayer de le montrer, en indiquant comment la pure observation de la société simple, dont l'Angleterre est issue, peut, aujourd'hui encore, nous faire connaître la vraie cause de la liberté britannique.

Pour cela, transportons-nous chez les pêcheurs côtiers, qui ont, bien authentiquement, au point de vue historique, formé la nation anglaise.

Dans l'état le plus simple, le plus pur, de cette société, nous voyons un certain nombre de pouvoirs se constituer en dehors de celui du père.

Le premier, c'est celui de la mère. Le travail de la pêche ne pouvait s'exercer qu'en dehors du foyer de la famille, il va se faire un partage d'attributions entre le directeur de l'atelier et et celui du foyer, entre le père, seul capable de l'effort nécessité par la pêche, et la mère, retenue à la maison par ses fonctions naturelles, par l'allaitement des jeunes enfants, par la préparation de la nourriture, par les travaux du ménage. Dès lors, celle-ci va se trouver chargée de conduire toutes les opérations qui s'exécutent au foyer, de décider toutes les questions qui se présenteront en l'absence de son mari. Elle n'aura pas, comme la femme du pasteur, un maître constamment auprès d'elle, absorbant toute la direction. Son rôle va grandir, son autorité se constituer à part, et son pouvoir sera à tel point séparé de celui du père, que, dans les courts passages de celui-ci à son foyer, il se reposera sur elle de tous les soins dont son absence lui laisse ordinairement la charge. Voilà une première *séparation de pouvoirs* dans le cadre même de la famille.

Il importe de formuler dès à présent deux remarques importantes :

1° Chacun de ces pouvoirs séparés est *entier, complet*. Le père

dirige la pêche en toute liberté et sous sa seule responsabilité. De même la mère dirige le foyer et tout ce qui s'y rapporte.

2° La séparation qui s'est opérée résulte simplement d'un phénomène du travail.

Poursuivons notre marche. L'influence du travail se fait sentir en plusieurs autres points. Sur le littoral profondément découpé de la Scandinavie, les familles des pêcheurs vont se resserrer les unes auprès des autres, entre l'étroite bande de terrain cultivable et les fjords poissonneux qui leur fournissent la subsistance. L'agglomération naît et avec elle la complication. Des intérêts nouveaux se créent, communs à plusieurs familles, dépassant par conséquent le cadre de chacune d'elles : c'est le culte, c'est l'instruction, dont le patriarche pouvait aisément supporter la charge dans la steppe, alors que le pâturage lui assurait de longs loisirs, mais que le travail absorbant de la pêche ne lui permet plus de diriger. De son côté, la mère, chargée de responsabilités nouvelles, ne peut en accepter aucune autre. Qui donc va remplir ce rôle ?

C'est en dehors de la famille qu'il faut chercher. Des auxiliaires spéciaux vont se former, auxquels chaque père déléguera cette partie de sa tâche à laquelle il ne suffit plus. L'agglomération permettra la réunion facile des membres de différentes familles, pour le culte, pour l'instruction, pour toutes les fonctions qui échappent aux parents.

Voilà une *seconde séparation de pouvoirs*, dans le cadre de la vie privée. Un personnel spécial va paraître, aisément fourni par les rejetons qui ne trouvent plus leur place dans l'atelier restreint du père, sur la barque étroite et légère, seule habile à naviguer dans les passages resserrés de la mer, au milieu des innombrables archipels de la Norwège.

Encore ici, même remarque que précédemment :

1° Chacun des pouvoirs, originairement délégués par la famille, se constitue séparément, vit de son existence propre, juge souverainement et agit librement dans sa sphère. Il est *limité quant à son objet*, mais *absolu dans son exercice*.

2° Chacun d'eux se sépare sous l'empire d'une nécessité résul-

tant du genre de travail auquel se livrent les pêcheurs côtiers de la mer du Nord.

Mais ces fonctions spéciales de la vie privée sont loin de suffire à l'emploi de toutes les activités nouvelles qui se créent chaque jour. Les familles n'y trouvent pas un débouché suffisant pour leurs nombreux rejetons. Il leur faut une autre ressource.

C'est sous l'empire de cette constante nécessité que s'organisent, à chaque printemps, les expéditions lointaines dirigées par les *vikings* et les *jarls*. Pour la bonne conduite de ce travail de la piraterie et de la conquête, il va se former toute une hiérarchie, étrangère à la famille. La barque du viking, devant à la fois tenir la pleine mer et naviguer sur les fleuves, et cela en face même des périls du combat, ne pourra être montée que par des matelots éprouvés, d'une vigueur reconnue; aussi l'équipage se compose-t-il de jeunes hommes issus de familles diverses. Ils se distinguent aux yeux de leur chef par la force corporelle et l'énergie morale. Voilà un travail qui se constitue sur des bases particulières, essentiellement différentes du travail de la pêche; ce n'est plus un atelier de famille, mais un atelier recruté dans toutes les familles; ce n'est plus l'autorité du père ou une autorité greffée sur celle du père, qui le dirige; c'est un pouvoir tout nouveau.

Mais cette direction du travail enlevée au père ne réduit pas son pouvoir au pur néant. Il lui reste la conduite de l'éducation pendant toute la période qui précède le départ de l'enfant. C'est lui qui réprime le vice originel; c'est lui qui transmet le respect de la loi de Dieu et de la tradition des ancêtres; c'est lui, en un mot, qui donne la première formation morale à ses enfants, en même temps qu'il les initie, sur sa barque étroite, au métier de la navigation.

En plus, l'autorité du père reste entière sur celui qui doit continuer son œuvre, sur l'héritier qui demeure au foyer, qui renouvellera, à la génération suivante, l'opération que nous avons vue s'effectuer à celle-ci.

Enfin, les émigrants eux-mêmes conservent un lien d'affection et de respect vis-à-vis du père qui a guidé leurs premiers pas dans la vie.

Nous saisissons donc, dans la société simple des pêcheurs côtiers de la mer du Nord, à la simple inspection du mécanisme familial, l'existence de pouvoirs absolument différents et dans leur origine et dans leur exercice. Il y a un pouvoir familial, partagé entre le père et la mère, et il y a une série de pouvoirs extérieurs à la famille.

Les conséquences directes de cette multiplicité de pouvoirs sont : la *spécialisation* des objets sur lesquels porte chacun d'eux, et l'*autonomie* de chacun d'eux. Nous rencontrons le phénomène pour la troisième fois.

L'écumeur de mer normand qui parcourt l'Océan, sous l'habile direction d'un chef renommé, ne dépend de lui qu'à raison du travail de la piraterie. Quelle que soit d'ailleurs son admiration et son attachement pour son viking ou son jarl, il se sent libre de tout lien vis-à-vis de lui dans toutes les questions étrangères à ce travail très spécial. Un contrat a été passé entre ces deux hommes en vue d'une entreprise particulière. Tout ce qui se rapporte à cette entreprise est réglé par les termes du contrat; l'obéissance entière, l'obéissance passive du matelot envers son capitaine, figure essentiellement dans ces conventions, c'est la condition universellement nécessaire de la vie à bord. Mais, une fois l'entreprise terminée, ou la saison du retour arrivée, les deux contractants se trouvent mutuellement déliés de leurs obligations, ils sont *indépendants*. De même, au cours de la campagne, pour toute affaire non prévue dans l'engagement. En un mot, le pouvoir du viking est un pouvoir *entier*, *absolu*, mais *spécial* à un objet déterminé.

Toutes les autorités qui se constituent successivement dans les sociétés issues de pêcheurs, au fur et à mesure de leur complication, présentent ce double caractère : elles sont autonomes; elles s'exercent *souverainement* dans une sphère *déterminée*.

Or cette organisation de la vie privée et de la vie publique a pour effet d'engendrer la liberté.

Qu'est-ce, en effet, que la liberté, sinon d'être maître chez soi? Si un père de famille décide souverainement des questions qui touchent à ses devoirs de père de famille; si une mère

règle souverainement le ménage domestique; si une commune, si une province, si une université, si un clergé administrent souverainement les intérêts qui les concernent, la liberté règne.

Au contraire, ce n'est pas être libre pour un père de famille que d'émettre un vote indépendant sur les questions d'intérêt général qui ressortent en réalité de l'État; ce n'est pas être libre que de décider par oui ou par non si telle ou telle forme de gouvernement convient à la France; c'est être *maître chez les autres*, ce n'est pas être *maître chez soi*.

Et ce pouvoir, ou plutôt cette fraction de pouvoir, vous ne l'exercez qu'à une condition, c'est que la moitié plus un des Français partagent votre opinion. Sinon elle ne prévaut pas, il n'en est tenu aucun compte. Votre intervention dans des intérêts qui vous échappent gênent ceux qui sont chargés d'y pourvoir, elle ne vous donne pas nécessairement la direction de ces intérêts.

Mais dans le milieu restreint où vous vivez, dans le foyer, dans l'atelier dont vous êtes le chef naturel, votre pouvoir, si on le proclame entier, peut s'exercer réellement dans son intégrité, dans sa souveraine indépendance.

La liberté réside donc essentiellement dans l'existence de pouvoirs *autonomes, indépendants* et *spéciaux*, à tous les degrés de la constitution sociale.

Montesquieu a cherché, lui aussi, les conditions de la liberté; c'est pour cela, comme nous l'avons dit précédemment, qu'il a analysé la constitution de l'Angleterre.

Il ne s'est pas trompé en affirmant que, dans ce royaume, la séparation des pouvoirs existait, en ce qui concerne les attributions de la souveraineté, du pouvoir central.

Mais il ne s'est pas préoccupé de savoir quelle était l'étendue de ces attributions; il n'a pas vu qu'elles se trouvaient restreintes par celles du gouvernement provincial, du gouvernement local et de l'initiative privée. Il n'a pas compris que l'État n'était, en Angleterre, qu'un *groupe autonome*, placé à côté d'autres *groupes autonomes*, pour le règlement de certaines *questions spéciales*, et non un pouvoir supérieur dominant tous les autres.

Or c'est là, c'est dans cette autonomie, que gît véritablement la liberté anglaise.

En somme, analysant toujours le gouvernement central, l'État, il n'a aperçu la séparation des pouvoirs qu'à ce degré.

L'observation comparée de l'Angleterre avec la société simple des pêcheurs côtiers de la mer du Nord aurait eu cet effet merveilleux, de redresser son analyse, en le forçant à regarder au-dessous de l'État, pour découvrir le germe de la liberté.

En effet, chez le *kong*, sorte de roi corsaire, l'autorité est *absolue, sans partage;* on ne discute pas ses ordres et, sur sa barque, personne n'est admis à lui faire aucune remontrance.

Cependant la liberté règne dans la société scandinave. Les hommes auxquels commande ce kong ne lui ont pas été fournis par la conscription, par la contrainte, comme la plupart de nos matelots ou de nos soldats; ce sont tous des volontaires. S'ils sont soumis à un pouvoir absolu, c'est de leur plein gré, pour un fait spécial et parce que cela est nécessaire au but qu'ils poursuivent. Par conséquent, leur liberté n'est atteinte en aucune façon.

Aussi, dans cette société simple, le pouvoir royal, représenté par le kong, n'est pas divisé en trois branches, comme en Angleterre, et cependant la liberté politique y existe.

Voyez-vous Montesquieu mis en face de ce fait, et cela par la seule vertu d'une observation comparée méthodique?

Il lui aurait bien fallu reconnaître que *la séparation des pouvoirs de l'État n'est pas partout et toujours une condition nécessaire de la liberté politique.*

Il aurait bien été obligé de chercher une autre cause, et le recrutement volontaire des pirates scandinaves la lui aurait fait toucher du doigt.

Qu'est-ce, en effet, qu'un groupe social qui se forme volontairement? c'est un groupe *autonome.* Il ne demande, pour se créer, pour s'administrer, pour vivre, le secours de personne. En revanche, il ne souffre l'intrusion de personne. Il est *libre, essentiellement libre.*

Supposez l'armée française obligée de se recruter toute seule,

sans qu'il lui soit permis d'exercer aucune contrainte, sans qu'elle puisse appeler à son aide la bureaucratie compliquée des pouvoirs civils, qui lui fournit avec régularité la liste des citoyens appelés sous les drapeaux par une loi spéciale; ouvrez les casernes, en un mot, et comptez les soldats qui resteront.

Voilà pourtant un corps chargé d'un service spécial, celui de la guerre; mais, ne pouvant se recruter tout seul, il a besoin du pouvoir législatif pour désigner les conscrits, du pouvoir exécutif pour prêter la main à l'exécution de la loi, du pouvoir judiciaire pour condamner les délinquants. Vis-à-vis des conscrits, l'armée est donc simplement une forme de l'État; ce n'est pas un groupe *autonome*. Aussi la conscription militaire est-elle en France la plus dure des contraintes, la négation la plus complète de notre soi-disant liberté.

Cette réflexion nous amène à constater que la *séparation des pouvoirs de l'État n'est pas non plus une condition suffisante de la liberté politique.*

La condition nécessaire et suffisante, c'est l'*autonomie des groupes spéciaux.*

Nous avons vu comment la méthode scientifique de comparaison aurait d'abord révélé cette vérité à Montesquieu en ce qui concerne les pêcheurs scandinaves.

Muni de ce fil conducteur, il lui aurait été facile de pénétrer ensuite dans le labyrinthe des sociétés compliquées, sans courir le risque de s'y égarer. Il eût compris aisément alors pourquoi l'État anglais se compose des trois pouvoirs qu'il indique.

C'est un curieux spectacle de voir comment la liberté politique se conserve, malgré toutes les complications, dans les nations puissantes et riches du nord-ouest de l'Europe qui ont conservé pures de tout mélange les traditions scandinaves.

Une même règle invariable suffit à garantir cette liberté contre tous les dangers qui la menacent nécessairement dans une société très agglomérée, très riche et très lettrée.

Chaque fois qu'un besoin nouveau se fait sentir, il y est pourvu par tous ceux qu'il touche. Il se forme un nouveau groupe *autonome*, s'administrant seul, ayant ses ressources particulières.

Ainsi sont nés en Angleterre les différents corps constitués qu'on y observe et ces innombrables associations volontaires qui couvrent le royaume. Au cours même de ce siècle, il s'est créé un nouveau degré dans les pouvoirs publics; c'est l'union de paroisses, universellement établie en ce qui concerne la taxe des pauvres, mais facultative pour les paroisses qui trouvent un avantage quelconque à se grouper ensemble en vue de quelque autre service spécial, par exemple pour l'administration de la voirie.

Il est particulièrement digne de remarque que, dans le sein de ces groupes autonomes, la séparation des pouvoirs, telle que Montesquieu nous en a donné l'idée, telle que nous l'avons appliquée dans chacune de nos bureaucraties, n'existe en aucune façon.

Par exemple, les « magistrates », chargés des fonctions judiciaires du premier degré, ont encore des attributions administratives, lorsqu'ils se réunissent dans les « petty sessions » et dans les « quarter sessions ».

Dans la paroisse, chacun des trois services du matériel de l'église, du cimetière et des chemins, est remis annuellement par le « vestry » à un seul agent, qui lève lui-même les taxes afférentes à son département. Cet agent réunit ainsi sur sa tête des fonctions administratives et exécutives. Il est maître dans sa sphère, comme les magistrates sont maîtres dans la leur, comme le Parlement est maître de ses décisions, comme l'université d'Oxford ou celle de Cambridge sont maîtresses chez elles, comme tout citoyen est maître chez lui.

Le contre-poids de cette autorité complète, c'est la *responsabilité* complète. Non seulement les ministres sont responsables devant les Chambres, comme en France, mais tout fonctionnaire est responsable devant ses administrés.

Cette responsabilité est réelle pour deux raisons : en premier lieu, elle ne se divise pas entre plusieurs bureaux ou plusieurs agents, comme chez nous; quand une décision est prise, on sait qui l'a prise; on ne se heurte pas à la réponse obligée de tout fonctionnaire français : « Monsieur, j'exécute un règlement que je n'ai pas fait et dont j'ignore l'auteur; » on trouve quelqu'un

devant soi. Se croit-on lésé, aucune *garantie constitutionnelle* ne vous empêche de poursuivre votre droit contre l'agent responsable. Ce n'est pas un personnage sacro-saint, c'est un chargé d'affaires.

Vous voyez comment, à n'analyser que l'État, à ne comparer que des sociétés compliquées, Montesquieu a peu saisi le véritable caractère de la constitution anglaise, la cause exacte de la liberté politique.

La séparation des pouvoirs, dont il a posé le principe, n'aboutit qu'à diviser la responsabilité, par conséquent à l'anéantir.

Toute l'administration de la France repose sur la responsabilité d'une douzaine de ministres, absolument incapables, quel que soit leur talent, de diriger réellement les intérêts écrasants qui leur sont confiés.

Ainsi la responsabilité n'existe en droit que dans le Conseil des ministres, dans l'organisation parlementaire créée à l'image de celle de la Grande-Bretagne; en fait, cette responsabilité est illusoire.

Par suite, Montesquieu a réussi à organiser puissamment le pouvoir central, le *seul* dans lequel il ait observé la séparation en trois branches, qu'il indique comme une règle générale; déjà envahissant par sa nature, — comme tout pouvoir organisé, — l'État, ne trouvant devant lui aucun groupe autonome pour s'opposer à ses desseins, est devenu de plus en plus tyrannique. Il a pratiqué le *sapienter opprimamus eos* des Pharaons. Il a opprimé suivant des règles habiles, sans que la tyrannie se personnifie en un homme, il a organisé la tyrannie anonyme.

Voilà, en somme, l'œuvre de l'*Esprit des lois*, telle qu'on peut la juger aisément à cent cinquante ans de distance, par l'examen des effets qu'elle a produits.

Et notez que ce principe est descendu, grâce à nos constituants logiques, à tous les degrés de notre organisation administrative. Allez dans une commune rurale française et demandez qui est responsable de tel service déterminé, des chemins, par exemple. Vous aurez toutes les peines du monde à le savoir : ce n'est pas le maire, ce n'est pas le conseil municipal, ce n'est pas l'agent voyer,

ce n'est pas l'ingénieur, ce n'est pas le sous-préfet, ce n'est pas le conseil général, c'est tout cela à la fois. Et maintenant, si vous avez une plainte à adresser, débrouillez-vous, si vous le pouvez.

Voilà des pouvoirs merveilleusement séparés, mais merveilleusement confondus aussi, car cet ensemble que je viens d'énumérer n'est pas chargé seulement de la vicinalité, mais des écoles, mais des édifices communaux, de la police locale et de mille autres détails. Par suite, ni le maire, ni le conseil municipal, ni le sous-préfet, ni le préfet, ni le conseil général, ne peuvent connaître et diriger complètement ces intérêts divers.

Il y a donc *une séparation des pouvoirs* qui produit la tyrannie, *une séparation des pouvoirs* qui produit la liberté.

La première, — celle de Montesquieu, — établit trois pouvoirs sur un ensemble de choses complexe, varié, et confie chacun de ces trois pouvoirs démembrés à une personne, ou à un groupe.

La seconde, — celle des Anglais, des Danois, des Scandinaves, celle des pêcheurs côtiers de la mer du Nord, — laisse le pouvoir entier, mais ne le confie à chaque personne ou à chaque groupe que sur un objet déterminé et restreint.

Plus on rétrécit la sphère d'action de chaque groupe, plus il est à même de diriger en connaissance de cause les intérêts dont il a la charge, plus il en est réellement responsable, par conséquent plus il est capable de s'y distinguer, plus ses aptitudes se développent, plus son caractère s'élève, plus il se prépare à de graves devoirs, plus il fait son éducation politique.

Ainsi, lorsqu'un pouvoir complet s'exerce sur un champ étroit, la fonction, même modeste, grandit le fonctionnaire.

Au contraire, lorsqu'un homme chargé des plus vastes intérêts n'en dirige aucun d'une façon complète, cet homme ne donne pas sa mesure, il ne se forme pas.

Et quand un pays est soumis à ce régime depuis un siècle, il n'a plus d'hommes d'État, il ne peut plus en avoir.

On voit quelle maladroite contrefaçon de la constitution anglaise Montesquieu nous a léguée dans l'*Esprit des Lois*. Au lieu de l'autonomie des groupes responsables, fondement de la liberté, nous avons bâti sur ses plans l'édifice de la bureaucratie com-

pliquée et irresponsable, nous avons construit un instrument d'oppression perfectionné.

Je crois avoir démontré en son lieu que ce déplorable résultat est uniquement dû à la *fausse* méthode d'observation comparée suivie par Montesquieu; s'il avait pris pour unité de mesure la société simple des pêcheurs côtiers qui a donné naissance à l'Angleterre, il se serait facilement rendu compte des causes qui l'ont faite libre. Son analyse incomplète aurait été redressée par la seule vertu d'une comparaison scientifique.

C'est la même erreur de méthode qui a faussé chez Montesquieu l'idée des sociétés antiques, sociétés dans le commerce desquelles il avait vécu, si c'est vivre dans une société que d'admirer les beautés littéraires de ses grands esprits, sans pénétrer jusqu'à leur cœur, sans découvrir la source de leur inspiration.

II.

Nous avons vu comment l'*Esprit des Lois* fait reposer sur la séparation des pouvoirs de l'État tout le plan de la constitution anglaise.

Les sociétés antiques, au contraire, sont représentées dans cet ouvrage comme ayant confondu ensemble tous les pouvoirs.

Montesquieu établit, avec preuves, que les chefs des temps héroïques, en Grèce comme à Rome, étaient *rois*, *prêtres* et *juges* (1), absorbant ainsi dans leurs personnes les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et ecclésiastique.

Voilà un contraste bien accusé : d'un côté, l'Angleterre avec trois pouvoirs dans l'État; le l'autre côté, les gouvernements antiques avec un roi, ou un empereur, ou deux consuls, ou un sénat, en un mot, avec une personne, ou un groupe quelconques détenant toute l'autorité.

Or le contraste se greffe sur un autre contraste : la liberté politique n'existe pas à Rome ou à Athènes; Montesquieu le montre excellemment en maints endroits; au contraire, elle paraît être l'objet propre de la constitution anglaise.

(1) L. XI. c. XI.

Et Montesquieu conclut que la confusion des pouvoirs de l'État entre les mains d'un seul corps souverain est toujours une cause de despotisme.

C'est la même erreur déjà relevée plus haut. La véritable cause n'est pas dans la confusion des différents pouvoirs DE L'ÉTAT, entre eux, mais dans la confusion de ces pouvoirs avec ceux des groupes situés au-dessous de l'État, c'est-à-dire dans l'envahissement de l'État.

Or cet envahissement n'a lieu que lorsque aucun groupe local ne parvient à se constituer ou à se conserver *autonome* en présence du groupe central.

Tout cela, nous avons essayé de le démontrer avec l'Angleterre; nous n'avons pas à en faire la vérification avec les sociétés de l'antiquité.

Mais une autre question se pose, du plus haut intérêt : nous avons vu une série de groupes autonomes naître dans les sociétés issues des pêcheurs côtiers de la mer du Nord : nous avons vu leur nombre augmenter avec la complication des intérêts : comment se fait-il que le même phénomène ne se soit pas produit à Rome et en Grèce?

Parce que, direz-vous, les origines étaient différentes. D'accord, mais en quoi étaient-elles différentes? et comment la différence de ces origines a-t-elle pu influer sur la constitution des pouvoirs publics au point de les séparer dans les sociétés du Nord, de les confondre dans celles du Midi? De même que l'observation comparée des sociétés compliquées du nord-ouest de l'Europe avec la société simple des pêcheurs-côtiers de la mer du Nord nous a fait comprendre l'organisation autonome des pouvoirs, de même l'observation comparée des sociétés compliquées de l'Orient et du Midi avec la société simple des pasteurs qui leur a donné naissance nous expliquera leur confusion.

Examinez une société de pasteurs nomades dans son état le plus grand de simplicité. Cette société est une tribu. Elle est sans rapport avec le reste des humains; elle forme un corps social plus distinct, plus isolé que la France ou l'Allemagne, ou toute autre nation que vous voudrez, car elle n'a de relations avec

aucun groupe étranger, avec aucune nation. Tous les pouvoirs y sont donc intérieurs et tous se résument dans le patriarche.

Le patriarche a autorité sur toutes choses et sur toutes gens; cette autorité est effective, parce que, l'atelier de travail et le foyer de la famille étant réunis, il surveille à la fois l'un et l'autre. Les différents membres de la tribu n'ont aucun moyen de se soustraire à cette dépendance; car l'isolement dans la steppe, c'est la mort; par conséquent l'existence de ce pouvoir absorbant, loin d'être menacée par les conditions du lieu et du travail, trouve en elles un puissant soutien; par conséquent aussi, aucune fraction du pouvoir ne sera détachée du patriarcat; aucun groupe autonome, autre que la tribu, ne pourra se former.

De là vient l'impuissance constitutionnelle des sociétés issues de pasteurs à organiser des pouvoirs publics autonomes. Elles ne comprennent qu'une autonomie, celle de la famille.

Pourquoi Montesquieu n'a-t-il pas eu cette vue si claire et si simple?

Est-ce par ignorance des origines pastorales des sociétés de l'antiquité?

Nullement; ces origines lui étaient parfaitement connues; il les avait merveilleusement saisies dans la Rome primitive. C'est ainsi qu'il les expose au début de son ouvrage sur la *Grandeur et la Décadence des Romains* : « Il ne faut pas prendre, dit-il, de la ville de Rome dans les commencements l'idée que nous donnent les villes que nous voyons aujourd'hui, à moins que ce ne soit de celles de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne. »

Rome n'était donc à ses débuts, d'après Montesquieu lui-même, qu'une sorte de camp fortifié, dans lequel on mettait en sûreté les objets nécessaires à la subsistance des familles. Et ces objets, comment se les procurait-on? par la rapine, non par l'agriculture. Montesquieu va encore nous renseigner sur ce point : « Romulus et ses successeurs, dit-il, furent presque toujours en guerre avec leurs voisins... ils revenaient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étaient des gerbes de blé et des troupeaux : cela y causait une grande joie. »

Bref les premiers Romains furent visiblement des pasteurs de petits plateaux, trop à l'étroit chez eux, et combattant les Samnites, les Volsques, les Étrusques, soit pour s'emparer de leurs pâturages soit pour les rançonner.

On peut les comparer aux Arabes du désert de Syrie, qui vivent aux dépens de leurs voisins sédentaires en leur imposant, par la force des armes, les traités onéreux qu'ils décorent du nom de « Fraternité » (El Khoui).

Il est facile de comprendre qu'un peuple ainsi dressé à se procurer par la guerre ses moyens d'existence journaliers forme la meilleure des écoles militaires.

N'est-ce pas une école militaire du même genre, que cette Sparte uniquement occupée à maintenir sa vigueur physique, non pour l'employer aux travaux de la terre, mais pour écraser de son joug pesant une nation d'esclaves cultivateurs?

Montesquieu n'avait pas été sans relever le fait. Il le constate, mais ne l'explique pas : « Il y avait, dit-il, chez les Grecs, des républiques dont la constitution était singulière; des peuples soumis étaient obligés de fournir la subsistance aux citoyens : les Lacédémoniens étaient nourris par les Ilotes; les Crétois, par les Piériécéens; les Thessaliens, par les Pénestes (1). »

On ne saurait donc invoquer en faveur des opinions de Montesquieu sur les sociétés antiques l'ignorance de leurs origines pastorales. Ce qu'il ne soupçonnait pas, c'était l'importance de ces origines pour l'intelligence de leur constitution sociale; c'était le rôle des sociétés simples en général dans l'observation comparée des sociétés compliquées.

Aussi s'arrête-t-il au premier contraste qui le frappe dans l'organisation politique de deux genres de sociétés très compliquées : les peuples de la Grèce et de l'Italie ancienne, d'une part; l'Angleterre moderne, de l'autre.

Et, sans plus ample information, le voilà qui proclame une théorie générale sur l'efficacité souveraine de la séparation des pouvoirs de l'État, sur le danger extrême de leur confusion, qu'il déclare être la mère du despotisme.

(1) L. XXIII, c. XVII.

Or la confusion des pouvoirs de l'État n'engendre pas le despotisme d'une manière fatale.

Toutes les sociétés de pasteurs, ou issues de pasteurs, vivent sous ce régime de confusion; toutes ne sont pas despotiques.

Croyez-vous, par exemple, qu'une famille chinoise, élevant ses enfants elle-même, les jugeant en conseil familial, et cela pour toutes les fautes, pour tous les crimes qu'ils peuvent commettre, aussi bien contre la personne ou les biens d'un étranger que contre une personne ou un intérêt de cette famille; croyez-vous, dis-je, que cette famille ne soit pas libre? Croyez-vous qu'elle ne soit pas maîtresse chez elle? L'empereur ne lui demande, en somme, qu'une chose : faire régner la paix, réprimer tout désordre commis soit dans son sein soit même en dehors, par un de ses membres. Si elle remplit ce devoir, ses rapports avec le pouvoir de l'État sont à peu près nuls. Elle n'a que faire du mandarin. Bref, la famille chinoise est un groupe autonome, capable de résoudre la plupart des questions que soulève la constitution sociale de l'empire du Milieu.

Comment se fait-il qu'un seul groupe autonome suffise à cette tâche? Cela se fait, tout simplement, parce que les conditions du lieu et du travail spéciales à ce pays y ont permis le maintien du cadre patriarcal dans l'atelier et dans la famille. Dès lors, peu de problèmes naissent en dehors de ce cadre; tous les intérêts s'y renferment.

Observez, au contraire, un autre peuple issu de pasteurs et poussé par les nécessités du travail en dehors du cadre patriarcal; prenez, par exemple, ces sociétés militaires de l'antiquité, où un certain classement social se faisait nécessairement par la force physique : immédiatement vous allez voir naître une série de questions qui échappent absolument à la famille; et comme, en dehors de la famille, les sociétés pastorales sont incapables de constituer des groupes autonomes, ces intérêts seront régis despotiquement. C'est la clef de toutes les oppressions et de toutes les révoltes qui ont ensanglanté l'histoire classique.

Donc, suivant que le travail conservera, comme en Chine, ou

brisera, comme à Rome, le moule patriarcal, la liberté ou le despotisme se produira.

Donc le seul fait de la confusion des pouvoirs dans l'État n'est pas la vraie cause du despotisme.

Voilà un exemple, fameux entre tous, des prodigieuses erreurs auxquelles peut aboutir un grand esprit, dépourvu de méthode.

Cet exemple est aussi une terrible leçon pour tous les auteurs médiocres qui suivent, sans s'en apercevoir, la fausse voie où de plus habiles se sont égarés avant eux.

Nous verrons, dans un prochain article, à quelle classification vicieuse et stérile ont abouti l'analyse très imparfaite et l'observation comparée fantaisiste de Montesquieu.

P. DE ROUSIERS.

(*A suivre.*)



LE PAYSAN JURASSIEN.

V.

LA FAMILLE (1).

Regardez autour de vous et demandez-vous pourquoi telles personnes réussissent dans la vie, pourquoi telles autres échouent? Point ne vous sera besoin d'observer longtemps pour vous rendre compte que les unes ont abordé une œuvre, embrassé une carrière, pour laquelle elles étaient pourvues des aptitudes requises, tandis que les autres se sont lancées étourdiment dans des entreprises dont elles ne soupçonnaient pas le premier mot. On ne naît pas paysan ou menuisier, industriel ou grand propriétaire ; on le devient.

Il en va de même pour les peuples. Les Arabes ne naissent pas disposés à la vie nomade, les Norvégiens ne viennent pas au monde avec la ferme intention de s'adonner à la pêche et à la navigation ; ce n'est que par une action lente et continue que les uns deviennent des nomades, les autres des pêcheurs et des marins.

Aussi, quand on a étudié les moyens d'existence d'une race, on doit se demander immédiatement quelles sont les qualités particulières que ces moyens d'existence requièrent de cette race, et comment les jeunes générations sont initiées à la connaissance et rompues à la pratique de ces qualités.

(1) Voir les précédents articles, t. III, p. 295, 384, 485 et 594.

On est donc amené à reconnaître que le groupe formé pour le travail, et appelé l'atelier, réclame la formation d'un autre genre de groupement destiné à donner aux recrues de l'atelier une préparation première, une prédisposition essentielle, sans laquelle il est impossible de songer même à faire faire un apprentissage. Ce groupement, autre que l'atelier, c'est *la famille;* cette préparation autre que l'apprentissage, c'est *l'éducation.*

Prenez des gens qui n'aient pas été élevés : impossible de maintenir avec eux aucune organisation du travail. Ils ne savent vivre que de la violence, de la rapine et de la ruse. Il y a dans leur nature une lacune qui n'a pas été comblée. Pour qu'ils soient aptes à demander au travail leurs moyens d'existence, il faut tout au moins qu'on les dresse au respect du bien d'autrui et à la soumission aux supérieurs; alors seulement ils ne pratiqueront plus la violence et deviendront capables d'entrer dans l'organisation d'un atelier.

Mais il y a plus. Quand des gens ont été élevés en vue d'une certaine façon de gagner ou de garder des moyens d'existence déterminés, ils ne se trouveront pas aussi aptes, pas aussi bien formés, si leurs moyens d'existence viennent à changer de nature. Lorsqu'on a été élevé pour cadrer avec une société patriarcale de pasteurs, en se tenant dans la pleine dépendance du patriarche et en vivant au jour le jour des produits du troupeau, on se trouve manquer foncièrement de l'éducation nécessaire pour vivre dans une société où le patriarche et le troupeau manquent, où il faut se gouverner et se tirer d'affaire soi-même, où il faut prévoir et calculer ses ressources. Et, inversement, si on a été élevé pour ce dernier genre de société, on est impropre à se tenir dans une société patriarcale et pastorale : on ne sait pas s'y plier, on en trouble la quiétude par ses qualités mêmes, par une indépendance personnelle et par un goût d'initiative, d'activité et de changement qui ne sont plus à leur place. Il ne faut donc pas seulement que l'éducation apprenne le respect d'autrui et la soumission aux supérieurs en général, mais il faut encore qu'elle apprenne cela, sous les formes spéciales qui conviennent à l'usage particulier qu'on en

doit faire. L'éducation n'est pas une adaptation générale à n'importe quoi : ceci est une chimère; l'éducation est une adaptation spéciale aux moyens d'existence que l'on doit pratiquer, aux conditions de vie qui y sont attachées.

Ce n'est pas tout. L'expérience et l'observation montrent que cette formation doit être prise au début de l'existence pour réussir.

L'instrument qui opère cette œuvre de la façon tout à la fois la plus régulière, la plus commune, la plus simple, la plus sûre et la plus excellente de beaucoup, c'est la famille.

Voilà l'éducation, œuvre essentielle de la famille.

L'observation de la famille a ce problème pour but, en même temps qu'elle étudie le mécanisme qui amène ce résultat.

Ici se présente naturellement une remarque bien curieuse. De toutes les lois que la science sociale a su mettre en lumière, il en est peu, je crois, qui soit établie d'une façon plus péremptoire que l'influence des moyens d'existence sur la constitution de la famille. A telle organisation spéciale du travail, de la propriété, correspond une organisation spéciale de la famille. Qu'observons-nous ici? Lorsque le travail a fixé la forme de la famille, l'éducation intervient et dispense les jeunes générations des expériences et des dures contraintes que subirent leurs aînées. L'atelier, après avoir façonné la famille sur ses exigences, a besoin de recevoir d'elle des recrues capables de se plier aux nécessités du travail, capables d'entrer immédiatement en apprentissage.

Voyons donc, aujourd'hui, comment les jeunes générations sont formées d'une façon spéciale aux qualités que requièrent les moyens d'existence que nous avons analysés; voyons comment on devient, par l'éducation, paysan jurassien.

I.

La vie des paysans jurassiens repose entièrement sur l'exploitation des pâturages et des sapinières de leurs montagnes.

Mais, ainsi que nous l'avons vu aux Genevez, cette exploitation

ne peut se faire au gré et selon les caprices d'un chacun. Le système de la Bourgeoisie, de la collectivité, complété par la possession individuelle de prairies à faucher, le tout mesuré par l'habitation aux besoins d'un simple ménage, telle est l'organisation traditionnelle des moyens d'existence.

Eh bien, si, en vertu des droits d'hérédité collective, l'enfant d'un bourgeois des Genevez *naît* bourgeois, en réalité, il le *devient*. Pour fonctionner d'une façon normale, la Bourgeoisie exige de chacun de ses membres une série de qualités qui ne sont pas natives et dont l'hérédité ne peut même pas déposer le germe chez les individus; ce sont des qualités essentiellement morales, qui présentent la plus complète contradiction avec les tendances au mal que chaque enfant apporte en naissant.

Comment la Bourgeoisie pourrait-elle durer un instant, si chaque enfant n'était formé au respect des droits de chaque communiste, au respect des autorités qui reçoivent mandat de gérer et d'administrer le bien commun? En laissant leur libre essor aux tendances natives, on ne maintiendrait le système sur lequel reposent les moyens d'existence de ces contrées qu'au prix d'une contrainte tyrannique et de luttes violentes, et bientôt croulerait cet édifice dont nous avons admiré la superbe structure.

Si chaque propriétaire voulait cultiver à sa guise ses prairies à faucher, les enclore, les soustraire en automne au libre parcours, il causerait un sérieux préjudice à ses voisins et ébranlerait un mode d'exploitation du sol approprié, qui repose sur le bon accord, et l'entente commune.

A la mort des parents, si les enfants ne voulaient pas se conformer à la volonté paternelle et prétendaient chacun à une part identique de chaque espèce de bien, il faudrait vendre l'héritage; la stabilité des familles serait à jamais détruite, celle de la race singulièrement compromise.

Somme toute, le Jura bernois repose sur le respect des droits d'autrui et de l'autorité des supérieurs, manifesté sous les formes spéciales que nous venons d'indiquer.

Eh bien, les enfants naissent-ils avec ces qualités particulières et locales? en un mot naissent-ils paysans jurassiens? Évidem-

ment non. Alors comment acquièrent-ils ces qualités, comment deviennent-ils paysans jurassiens?

La famille, voilà l'organisme dont la fonction normale est d'atteindre ce but. Mais, comme elle opère d'une façon lente et continue, par mille détails, qui, pris isolément, paraissent insignifiants, il est fort difficile, pour l'observateur, d'analyser d'une manière complète son action, et surtout d'en donner une idée précise.

Dès que les enfants sont nés, à peine commencent-ils à parler et à manifester leur premiers sentiments, que la famille les saisit pour les former au respect de l'autorité paternelle. Lors de mon séjour aux Genevez, je fus véritablement frappé de voir le soin avec lequel mon hôte et sa femme dressaient leurs jeunes enfants au respect de l'autorité divine et, partant, de l'autorité paternelle. Ils prenaient soin de leur faire faire eux-mêmes la prière du matin et du soir, et, aux oraisons générales de l'Église, ils leur faisaient ajouter quelques mots dans lesquels les enfants demandaient la bénédiction de Dieu pour leurs parents, la grâce de les respecter toujours et de leur obéir.

Dès que ces marmots commencent à grandir et que leurs petites jambes leur permettent de trotter de côté et d'autre, on les envoie rechercher les vaches au pâturage, pour les traire à l'étable ; puis, il les reconduisent. Nous avons vu les enfants de V*** s'acquitter de cet office. A sept ans, ils sont admis aux corvées de nettoiement des herbages et commencent à aider leurs parents dans leurs travaux.

Ces mille riens qui, pour les enfants, constituent plutôt des récréations que des occupations sérieuses, ont cet excellent effet d'habituer ces jeunes esprits à concevoir les choses sous le point de vue spécial où ils les rencontrent autour d'eux. Avant qu'ils aient eu le temps de réfléchir, ils sont déjà saisis par le système qui fonctionne dans leurs montagnes; le travail, pour eux, c'est l'élevage du bétail, l'exploitation des produits forestiers; la propriété, pour eux, c'est la propriété collective de la Bourgeoisie, complétée par l'appropriation individuelle des prairies à faucher. Mais, dès que l'âge de la réflexion arrive, dès que les jeunes gens peuvent se rendre compte que le travail et la propriété ne sont

pas partout régis suivant les usages des Genevez, alors l'action de la famille se fait sentir d'une façon plus intense; alors, en apprenant à connaître par les commentaires de leurs parents les coutumes de leurs pays, les enfants apprennent à les aimer.

Chez ces braves gens, la conversation roule la plupart du temps sur la Bourgeoisie. Lorsque je me trouvais avec V*** et quelques-uns de ses parents et de ses amis, ils croyaient me faire plaisir en me parlant de notre fameuse politique, en me racontant ce qu'en disaient leurs journaux; j'essayais alors de ramener la conversation sur son terrain habituel et je prenais plaisir à les entendre causer de leurs affaires.

Chacun disait son mot sur les avantages que la Bourgeoisie procurait, sur les décisions qu'il convenait de prendre. — Les herbes seront-elles hautes cette année, interrogeaient les uns? le pâturage sera-t-il abondant? — Pourvu qu'on puisse chasser le bétail au commencement du printemps, et ne le ramener à l'étable qu'à la fin de l'automne! — Il n'y aura pas de regain cette année, disait un autre, le bétail sera pour rien, et cependant il a de si belles formes! — Ne faut-il pas, hasardait celui-ci, faire un nouveau règlement pour le partage des produits forestiers?

Puis c'était le conseil de la Bourgeoisie qui venait sur le tapis : S'était-il bien acquitté de sa mission? Les prêts consentis, l'avaient-ils été à des familles laborieuses? et ainsi de suite; mes gens discutaient, s'occupaient sérieusement de tous leurs intérêts. Ceux-ci critiquaient les acquisitions faites par la commission des taureaux; ceux-là demandaient si le pèlerinage que la Bourgeoisie envoie chaque année à Notre-Dame des Ermites avait été fait dans de bonnes conditions.

Lors des élections, c'est une autre histoire. On discute la valeur des candidats, on examine leur vie privée et, en fin de compte, on n'admet que des hommes dont la conduite ait toujours été irréprochable.

Cependant les enfants ouvrent de grandes oreilles, écoutent tout ce qui se dit : on parle de choses qu'ils connaissent, de personnes qu'ils voient chaque jour, et, tandis que, dans la conversation de leurs parents, les phrases s'entrechoquent nom-

breuses, remplies d'appréciations, grosses d'espérance, ils entrevoient peu à peu que c'est dans la Bourgeoisie que repose la sécurité de leur existence; ils arrivent à reconnaître en elle un être supérieur qui les patronne tous, auquel tous doivent dévouement et obéissance; ils comprennent que les générations présentes ne sont pas maîtresses absolues de ce bien qu'elles ont reçu de leurs aînées; c'est un dépôt dont elles devront compte à leur postérité. Les autorités bourgeoises apparaissent à ces jeunes esprits avec toutes les qualités que la Communauté a été en droit d'exiger de ses représentants; en voyant leurs parents obéir aux chefs qu'ils se sont donnés, les enfants sont enclins à les imiter. Ainsi naît chez eux le respect des droits d'autrui et la soumission aux supérieurs pour tout ce qui regarde la Bourgeoisie.

Il en va de même pour les biens appropriés. L'action éducatrice de la famille continue son œuvre. Peu à peu les jeunes gens arrivent à comprendre que c'est par leur seul travail qu'ils acquerront ces prairies à faucher, si nécessaires pour nourrir le bétail pendant l'hiver; ils voient leurs parents travailler pendant de longs mois pour acheter telles ou telles parcelles; ils les entendent discuter la valeur de chacune d'elles, son rapport, les servitudes qui la grèvent. A l'approche des foires d'automne, le sujet des conversations change; on s'occupe de la vente des animaux, on discute les qualités des poulains et des vaches, on apprécie leurs formes; le bétail sera-t-il cher cette année? Cela dépend de la quantité de foin récoltée.

Voilà comment les enfants sont déjà paysans jurassiens, bourgeois des Genevez, avant même d'avoir commencé à travailler sérieusement.

Aussi, au sortir de l'école, ces gaillards sont superbement préparés pour apprendre leur métier. Cette éducation familiale les a conduits à concevoir les choses sous la forme particulière qu'elles présentent dans leurs montagnes. A l'époque où l'apprentissage du métier commence, cet apprentissage se fait dans la famille, et le père continue à exercer son action sur ses enfants, puisqu'il est non seulement chef de famille, mais encore chef d'atelier.

C'est alors que se joue la grande partie, d'où dépend toute la stabilité de cette race. Jusqu'à présent, nous avons vu comment les jeunes générations étaient peu à peu formées aux coutumes et aux idées de la contrée, comment elles étaient amenées à regarder comme parfaite l'organisation du travail et de la propriété dans leurs montagnes. Mais il ne faut pas oublier que tout ce bel édifice a pour base la propriété de l'habitation et sa transmission à un seul des enfants; nous avons assez éclairé ce point dans nos précédentes études pour que nous puissions nous dispenser d'y revenir (1). Or c'est par sa propre autorité que le père règle la transmission de ses biens.

Il faut donc, pour que la stabilité règne dans ces contrées, pour que nos jeunes gens soient, comme leurs aînés, de véritables paysans jurassiens, il faut que cette transmission se fasse sans soulever la moindre contestation; il faut que le père de famille ait une autorité assez forte pour imposer sa volonté, même après sa mort.

Sur ce chapitre, il est bon de ne pas se faire d'illusions. On n'exerce pas la plénitude de l'autorité paternelle tout simplement parce qu'on veut l'exercer. Si le patriarche règne sur son immense famille, ce n'est pas parce que tel est son bon plaisir; si le sauvage, lorsqu'il devient vieux, est abandonné, parfois tué, par ses enfants, ce n'est pas parce que telle est sa fantaisie.

Nous avons vu le père de V*** se contenter d'exprimer verbalement ses dernières volontés, réglant, sans faire d'écrit, le partage de ses biens d'une façon entièrement contraire à la loi; eh bien, si ce vieillard s'est endormi tranquille, certain que ses enfants respecteraient sa dernière volonté, ce n'est pas parce qu'il était un homme extraordinaire et ses fils des enfants modèles; à ce compte, aux Genevez, il n'y aurait que des gens extraordinaires!

Qu'est-ce qui donne à l'autorité paternelle une si grande force dans ces montagnes du Jura bernois?

Il y a dans la constitution comme dans l'exercice de l'autorité

(1) Voir *La Science sociale*, t. III, p. 602 et suiv.

paternelle deux grands courants qui se combinent pour produire une résultante unique. L'un comprend toutes les influences qui découlent de la morale et de la religion; l'autre, toutes celles qui dérivent des conditions du lieu, du travail, de la propriété, en un mot des moyens d'existence des familles. Celui-ci est entièrement matériel, tandis que celui-là est purement spirituel; de leurs mille combinaisons sortent les milles variétés de la puissance paternelle.

Ces montagnes jurassiennes, à l'accès difficile, aux combes étroites et sans issues, condamnent les familles à un complet isolement, et la nature même du travail vient accentuer cet effet en forçant les populations à se répartir par petits groupes sur les immenses espaces que demande le pâturage. Dans ces familles isolées, bloquées pour ainsi dire par les soulèvements que la nature a multipliés autour des endroits habitables, il n'est pas facile d'échapper à l'action du chef, de trouver au dehors des points d'appui contre son autorité. Lorsqu'un gars de seize ans en a assez d'obéir et veut en faire un peu à sa tête, il ne peut se donner le luxe d'une fugue à la ville prochaine; il faut se soumettre ou partir pour de bon.

Il y a plus encore. Parmi les aptitudes physiques et intellectuelles que les conditions du travail demandent aux paysans jurassiens, on ne peut relever aucun sujet d'infériorité pour les vieillards, partant aucun motif d'affaiblissement pour la puissance paternelle. Faire paître des troupeaux, récolter du foin, ce sont travaux peu fatigants, n'exigeant aucun déploiement de force, et point susceptibles de perfectionnement. Les jeunes gens ne retirent donc aucun avantage de leurs forces plus vives, de leur esprit plus inventif; les vieillards au contraire ont le privilège de l'expérience, ils savent prévoir le temps, soigner les animaux : grandes choses pour qui veut élever du bétail! Aussi les pères de famille, acquérant chaque jour des qualités plus éminentes pour diriger le travail, voient leur prestige grandir, à mesure qu'ils s'avancent dans la vie, et leur autorité s'asseoir plus solidement.

D'autre part, les influences morales et religieuses peuvent se

donner libre carrière dans un milieu ainsi préparé. Nous avons déjà vu le soin que les parents apportent à élever vers Dieu les premiers sentiments de leurs enfants. Dans nos familles désorganisées de France, où l'éducation religieuse est abandonnée au clergé, on ne peut que difficilement se faire une idée de la force que donne à l'autorité paternelle l'exercice du culte privé. Quand je voyais V*** faire faire à ses enfants leurs prières du matin et du soir, réciter le « bénédicité » et les « grâces » à chaque repas, expliquer à son petit monde les croyances de la religion, saisir la moindre occasion pour rappeler que le bon Dieu voulait que les enfants obéissent à leurs parents, alors je comprenais quelle formation recevaient ces jeunes âmes, alors j'apercevais pourquoi ces pauvres paysans savaient faire respecter leurs volontés. Ils apparaissent toujours à leurs enfants grandis par la mission et le pouvoir qu'ils ont reçus de Dieu. C'est là un fait d'observation courante pour qui visite ces montagnes en voulant voir ce qui s'y passe.

Avec la loi de Dieu, la tradition des ancêtres vient donner un sérieux appui à la puissance paternelle. Dans une contrée, où tout le travail consiste à exploiter les productions spontanées, à faire pâturer les herbes et à abattre les arbres dans les sapinières, les méthodes de travail sont forcément traditionnelles; aussi, lorsque, dans une circonstance difficile, il faut prendre une décision, nos gens sont naturellement portés à rechercher ce que leurs ancêtres faisaient en pareille occurrence. Dans toute discussion, dans tout projet, on demande aux vieillards leurs avis; on cite les maximes des gens du temps passé.

Cette tendance se manifeste même aux Genevez sous une forme assez curieuse. Les chefs de famille ont, ou plutôt avaient, l'habitude d'écrire des espèces de journaux, où ils notaient pêle-mêle et les faits dont ils étaient les contemporains et leurs petites affaires. J'ai eu entre les mains plusieurs de ces livres qui avaient été tenus par des ancêtres de la famille V***; un autre, dont j'ai obtenu copie, est intitulé ainsi : « S'ensuivent aucunes choses remarquables veues et remarquées par Urs V***, mayre et notaire des Genevez, et ce depuis l'an 1694. » Durant 175 pages

d'un grand manuscrit, se trouvent racontés et mêlés de singulière façon, tous événements petits et grands qui, pendant dix-sept ans, se passèrent dans la famille V*** et dans la communauté des Genevez, ou qui arrivèrent dans l'évêché de Bâle, en France, à Rome et dans le Saint-Empire; mais il faut voir comme leur course à travers ces montagnes les a étrangement travestis! Les chefs de famille lisent ces livres tout imprégnés du bon sens et de l'expérience du temps passé; et, avec l'histoire de leur famille, ils y trouvent mille renseignements utiles. A tout propos, ils peuvent raconter à leurs enfants ce que fit tel de leurs aïeux, en telle circonstance; et, quand ils veulent citer un bel exemple d'obéissance ou de dévouement filial, c'est dans leur propre famille qu'ils vont le chercher.

Formés de cette façon, les enfants s'habituent à plier devant l'autorité paternelle, et, lorsque le chef de famille règle la dévolution de ses biens, avec la majesté que lui donne son grand âge et l'approche de la mort, ses fils tiennent sa volonté pour sacrée. Nous avons vu V*** et ses frères déclarer au commencement de leur acte de partage qu'ils entendaient respecter et exécuter avant tout les volontés de leur père.

C'est ainsi que la famille opère son œuvre éducatrice, c'est ainsi qu'elle forme cette forte race des paysans jurassiens. Les vieux bourgeois des Genevez peuvent mourir, la Bourgeoisie ne meurt pas; sans cesse elle reçoit dans son sein de nouveaux bourgeois qui ont appris au foyer paternel à aimer leurs antiques coutumes. C'est ainsi que les jeunes générations acquièrent, sous l'action insensible mais profonde de la famille, ces qualités particulières qui permettent à la race de conserver les moyens d'existence mis à sa portée.

Cette forte éducation donnée au foyer, va-t-elle pouvoir se transmettre à travers les âges? Faite dans la famille, elle suivra le sort de la famille. Il faut donc nous demander maintenant comment la tradition se perpétue, comment se fondent les jeunes ménages.

Lorsque V*** voulut se marier, il ne mit pas longtemps pour faire son choix parmi les jeunes filles du pays. Depuis plusieurs années déjà, il avait remarqué une de ses cousines, Marie V***; ses

qualités de ménagère, sa piété, sa bonne humeur l'avaient attiré. De son côté, la jeune fille avait souvent pensé à son cousin; mais, comme il ne se déclarait pas encore, comme il travaillait et faisait des économies pour acheter des prairies, elle s'en alla à Paris amasser quelque argent; des religieuses d'une communauté de Saint-Ursanne, où elle avait été quelque temps pour apprendre la couture, lui procurèrent une place de femme de chambre. Au bout de trois ans, Marie V*** revint aux Genevez passer quelques jours dans sa famille, et, comme elle se disposait à repartir, son cousin lui demanda si elle voulait bien se marier avec lui. L'accord fut vite établi, et, au bout de quelque temps, nos jeunes gens s'épousèrent.

En prenant sa femme parmi les jeunes filles des Genevez, V*** s'était conformé aux coutumes du pays. Plusieurs causes ont amené de longue date les habitants de ces montagnes à se marier dans leurs villages. Tout d'abord, la difficulté des communications condamne chaque groupe d'habitations à un isolement assez complet; entre les villages même les plus voisins les communications sont rares en été, nulles en hiver. Cet isolement a eu, entre autres conséquences, celle d'entremêler les cultes. Lors de la Réforme, les populations de ces montagnes n'abandonnèrent pas en masse leurs vieilles croyances, comme le firent celles de la plaine qui s'étend entre le Jura et les Alpes bernoises. Là où Farel et les autres prédicants passèrent, ils réussirent quelquefois à exciter les paysans contre le prince-évêque de Bâle, leur souverain temporel, et à leur faire embrasser les nouvelles doctrines; mais ce qui arrivait dans un village n'avait pas de sérieux retentissement dans le village voisin; aussi, à l'heure actuelle, les villages catholiques et protestants sont entremêlés et répartis au hasard. Cet enchevêtrement de croyances a porté les paysans à ne pas sortir de chez eux pour se marier; les mariages mixtes sont extrêmement rares; aux Genevez, bien que la majeure partie des villages avoisinants soient protestants, on n'a pas encore vu un seul exemple de ces sortes d'unions.

Il n'est pas indifférent, pour l'œuvre éducatrice de la famille, pour son homogénéité, que les jeunes époux sortent du même

milieu ou de milieux différents. Sortant du même milieu, de deux familles de même condition, de même profession, toutes deux originaires des Genevez et bourgeoises d'ancienne date, les jeunes mariés ont forcément reçu la même formation, cette formation dont nous avons essayé de donner une idée. Aussi, loin de se contrarier, leur action est commune, et ils réussissent à faire de leurs enfants de vrais paysans jurassiens, de vrais bourgeois des Genevez.

Pour bien vous rendre compte de ce fait, pour comprendre à quel point l'identité d'origine des époux importe à la stabilité de la famille et à la bonne éducation des enfants, regardez autour de vous en France, et demandez-vous pourquoi certains ménages sont en pleine désunion, pourquoi certains enfants sont si mal élevés par des parents qui cependant sont de fort honorables gens ; neuf fois sur dix, vous en trouverez la cause dans la disparité d'origine des époux. On ne marie pas impunément un rural et une Parisienne, la ville et la campagne ; si, de temps en temps, une pareille alliance réussit, observez bien et vous remarquerez que votre Parisienne ne l'était que de nom ou qu'elle possédait des qualités morales qui ne sont pas celles du commun.

Ce mariage peut encore donner lieu à d'autres observations tout aussi intéressantes. Nous n'avons pas vu les parents de V*** intervenir activement, ils se sont contentés de ratifier le choix de leur fils, le trouvant convenable. Ce simple fait en dit long à ceux qui connaissent deux mots de science sociale ; il suffit pour déterminer quelle espèce de famille on a devant soi. Lorsqu'une femme doit entrer dans une communauté, dans une famille patriarcale, ses qualités les plus importantes ne sont pas celles qui la feront apprécier par son mari, mais celles qui lui permettront de vivre en bon accord avec tous les membres du groupe où elle va demeurer désormais. Aussi, dans les pays à familles patriarcales, en Chine en particulier, ce sont les parents qui choisissent eux-mêmes la femme qu'ils destinent à leur fils, sans que celui-ci puisse le moins du monde intervenir dans leur choix. Au contraire, dans les contrées où les familles vivent par simples ménages, ce qui importe avant tout, c'est que la femme plaise à

son mari. Celui-ci peut donc épouser la personne qui lui convient. Cependant, aux Genevez, lorsqu'il s'agit du mariage du cadet, c'est-à-dire du fils qui doit rester avec ses parents, ces derniers sont sérieusement consultés, et la bru qui vient sous leur toit n'y vient qu'avec leur agrément.

En analysant l'organisation de la propriété aux Genevez, nous avons montré combien les subventions bourgeoises facilitaient l'établissement des jeunes ménages ; nous ne pouvons, sans nous condamner à d'incessantes répétitions, faire mieux que de renvoyer nos lecteurs à nos précédentes études.

Nos gens une fois mariés, comment s'organise le ménage domestique ? Quel partage d'attributions se fait entre le mari et la femme pour le gouvernement de la famille ?

Tous les travaux extérieurs, agricoles et forestiers, dont nous avons déjà donné le détail (1), tous les travaux intérieurs qui exigent un certain déploiement de forces, la réparation et l'entretien de la maison et du mobilier, les soins qu'exige le bétail pendant la stabulation d'hiver, tel est le lot de V***.

A sa femme revient le soin d'apprêter la nourriture, de faire le ménage, d'entretenir les vêtements ; c'est elle qui s'occupe de la laiterie, fait le beurre, et va à Tramelan, petit centre d'horlogerie voisin des Genevez, vendre celui dont elle ne se sert pas. La direction d'un potager, situé devant la maison, rentre encore dans ses attributions ; son mari le cultive, mais selon ses indications ; elle seule est à même de savoir ce dont elle a besoin pour sa cuisine journalière. Lorsque des ouvriers viennent à la maison pour confectionner des vêtements ou de la chaussure, lorsqu'une voisine vient pour aider à la lessive, c'est Marie V***, qui les commande. Enfin, tant que les enfants ne vont pas à l'école et ne sont pas capables de prendre une part active aux travaux de leur père, ils demeurent sous la direction maternelle.

D'autres travaux, au contraire, sont entrepris par toute la famille a raison de la célérité qu'ils exigent. Lors de la fenaison, vieillards, hommes, femmes et enfants, tout le monde s'y met,

(1) T. III, p. 384 et suiv.

mais, là encore, le travail est distribué suivant les forces d'un chacun.

Dans une famille ainsi organisée, on devine sans peine quels seront les enfants.

Tout d'abord leur nombre est caractéristique. Voici quel était l'état civil de la famille de mon hôte :

Joseph-Léon V*** dit Régent, le père, né le 30 septembre 1841.
Marie-Julie-Augustine V***, la mère, née le 10 février 1851.

Mariés en 1876, ils ont eu :

1. Augusta-Marie, née le 15 août 1877.
2. Jules-Léon, né le 5 octobre 1878, mort le même jour.
3. Jules-Alphonse, né le 10 octobre 1879.
4. Julie-Eugénie, née le 2 janvier 1881.
5. Joseph-Maurice, né le 19 mars 1882.
6. Léon-Hermann, né le 2 mai 1883, mort le 23 septembre 1883.
7. Joseph, né le 25 avril 1881, mort le même jour.
8. Marie, née le 18 mai 1885, morte le même jour.
9 et 10. Deux jumeaux, nés en 1886, morts le jour de leur naissance.

Sur dix enfants nés en dix ans de mariage, quatre seulement ont survécu. La mortalité a été dans cette famille bien supérieure à la moyenne du pays ; elle s'explique par la santé un peu délicate de la mère, et par la rigueur du climat, qui, faisant disparaître les nouveau-nés dont la constitution n'est pas très forte, conserve, par une véritable sélection naturelle, solide et vigoureux le type de la race. Les enfants sont très nombreux; chaque foyer en compte en moyenne de huit à dix; j'ai même vu une famille qui en avait dix-huit vivants. C'est là un fait qui n'est pas particulier aux Genevez, mais qui se manifeste dans tout le Jura bernois.

Pourquoi les paysans jurassiens ont-ils beaucoup d'enfants, tandis que nos paysans français en ont si peu?

Aux Genevez, comme dans tout le Jura bernois, les familles sont nombreuses, tout simplement parce que l'organisation des moyens d'existence ne vient en rien contrarier la tendance naturelle des parents à désirer une nombreuse progéniture.

Tant que les enfants sont en bas âge, ils ne coûtent pas grand'-

chose. Les dépenses de nourriture et d'habillement qu'ils occasionnent sont minimes ; on fait les miches de pain un peu plus grosses, on met un peu plus de pommes de terre dans la marmite, le lait est toujours en abondance ; les fils passent successivement dans les vieilles culottes de leur père ; les vieilles jupes des mères servent à accoutrer les filles ; et puis, il faut bien se persuader qu'aux Genevez on ne fait pas de « genre ». A sept ans, les enfants vont à l'école ; là encore, point de frais ; les dépenses scolaires sont supportées par la commune et la bourgeoisie. Lorsque le travail devient pressant, immédiatement les portes de l'école s'ouvrent et les familles peuvent mettre en mouvement l'arrière-ban de leurs petits travailleurs.

Arrivés à leur maturité, les enfants s'expatrient ; seul, le cadet, qui va prendre le bien paternel, et les filles, qui se marient dans le pays, demeurent. Quelle serait donc la raison qui empêcherait les familles d'être nombreuses ? les pères savent parfaitement que tous leurs enfants se caseront et que leur œuvre sera continuée.

De bonne heure, on entrevoit, dans chaque foyer, quels seront les enfants qui émigreront, quels seront ceux qui resteront au pays. Ainsi, en me parlant de ses deux fils, V*** me disait : « Voyez-vous, Monsieur, notre Léon : il n'a que sept ans ; eh bien, je sais déjà ce qu'il fera. C'est un bon gros Suisse, qui ne demande qu'à rester tranquille ; il restera avec nous ; tandis que son frère Maurice, qui est remuant et batailleur, ne pourra jamais se faire à la vie paisible de nos montagnes ; il s'en ira chercher fortune à l'étranger. »

En réalité, tous les jeunes gens qui sont un peu actifs et entreprenants quittent de bonne heure leur pays ; un vaste courant d'émigration, établi de longue date, les emporte. D'ailleurs, ce qu'ils font par goût, il faudrait bien qu'ils le fassent par nécessité, les moyens d'existence ne pouvant guère s'accroître sur place. La solution du problème des subsistances se trouve naturellement résolue par les tendances différentes que manifestent les enfants de chaque famille. Il est certains caractères que l'éducation n'arrive pas à former complètement. La stabilité de la race exige

alors qu'ils s'éloignent. Que deviendrait la bourgeoisie des Genevez, si elle avait dans son sein une douzaine d'individus au tempérament actif et remuant? Mais si ces jeunes gens n'ont pu être assez formés, assez mis au point par leur famille pour devenir paysans jurassiens, il n'est pas moins vrai qu'ils ont fortement subi l'empreinte de la famille et qu'ils emportent avec eux les résultats et les avantages immanquables d'une éducation austère et des exemples d'un foyer où règne le respect du père et de Dieu.

La plupart se fixent dans leur patrie d'adoption, fondent un établissement et se marient; ils ont de nombreux enfants et, au bout de deux générations, il n'y a plus de Suisses, plus de bourgeois des Genevez, il y a de nouveaux Français, de nouveaux Allemands... C'est avec ces éléments étrangers que la France arrive chaque année à boucher les trous que lui cause l'excédent de la mortalité sur la natalité dans la population indigène.

Quelques-uns ne quittent leur village qu'avec la ferme intention d'y revenir. Pendant plusieurs années, ils font de sérieuses économies et les envoient à la maison paternelle. Leur père ou leur frère cadet emploient cet argent à restaurer l'habitation, à acheter des prairies et du bétail; et quand l'émigrant rentre au pays, il revient dans une maison que son argent a rendue prospère, et il y tient bonne place; c'est l'oncle, c'est la tante, dont le concours est si précieux au ménage.

Nous venons de passer en revue le personnel de la famille, d'analyser la fonction de chaque membre; il nous reste à observer ce personnel en mouvement dans la vie quotidienne, à étudier encore plus avant l'action éducatrice dans la famille, en regardant de près comment elle résout les questions que soulève chaque jour le mode d'existence, c'est-à-dire le mode d'application de ses ressources aux besoins de chacun.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

LE MANIFESTE

DE M. LE COMTE DE PARIS.

Le Manifeste adressé par M. le comte de Paris aux représentants du parti monarchiste a soulevé bien des discussions. On l'a violemment attaqué et vivement défendu, comme il arrive entre gens plus ou moins affairés d'intérêts politiques.

Mais après ces discussions, l'esprit public n'est ni mieux informé, ni plus formé.

La grande ressource en pareil cas, — on en use largement en France, — est de demeurer parfaitement indécis.

On se résigne à n'avoir pas d'opinion, ou bien on en a plusieurs pour les différentes occasions. On attend que le temps décide ; et alors, chacun de dire : « Je l'avais bien prévu ! »

Il y a là une atonie cérébrale, aussi commode que peu glorieuse.

De sorte qu'après tant de débats, de dits et de contredits, c'est une nouveauté, et c'en est une grande, que d'annoncer qu'on veut se faire sur le manifeste une opinion « carrée ».

Je pose d'abord en principe que, pour apprécier un document, la première condition est de le lire.

Or, il est de fait qu'il y a aujourd'hui très peu de gens qui lisent. On parcourt, on effleure, on devine, *on voit ça d'ici,* on lit ce qu'on a dans la tête, non ce qui est sur le papier. On ne compte plus ce que valent les mots, ce que pèsent les paroles ; on attrape en passant un terme qui plaît ou qui déplaît, qui

rappelle une idée favorite ou honnie, et là-dessus on part, on commente, on discute, on affirme, non pas ce qui est dans le texte, mais ce dont on est préoccupé.

Pour faire ici, très à propos, un retour sur ce qui nous touche de près, n'est-il pas vrai que Le Play a été, lui-même, une des plus illustres victimes de cette générale incapacité de lire? C'est en vain qu'il a formulé, développé, j'ose dire ressassé, les conclusions auxquelles l'avaient amené les études les plus précises : vous ne rencontrez que gens qui lui imputent les opinions les plus contraires aux siennes et les plus opposées d'ailleurs entre elles.

En matière politique, Le Play a parlé de ce qui fait l'objet des revendications ou des convoitises des partis : il a parlé des fonctions et des formes diverses du gouvernement. Il le fallait bien, puisqu'il étudiait du haut en bas, ou plutôt de bas en haut, l'organisation sociale : il remontait de l'ouvrier au chef de l'État. Mais il en a parlé en savant, comme un archéologue aurait parlé des dynasties égyptiennes, comme un astronome parle des astres, soupèse le soleil, disserte sur sa lumière et en indique les taches, sans être ni adorateur ni contempteur de l'astre du jour.

Néanmoins il y a peu de lecteurs qui ne l'aient classé dans un parti quelconque. Quelconque est bien dit; car le choix du parti dépend absolument du sentiment dans lequel chacun a lu Le Play. L'un en fait un libéral; l'autre, un réactionnaire. Celui-ci en fait un monarchiste; cet autre, un républicain, et celui-là un bonapartiste.

On s'entend tout juste comme dans la fable :

> « Il est vert! — Il est jaune! — Il est rouge, morbleu!
> Chacun de vous ne veut y voir
> Que la couleur qui sait lui plaire. »

Après tout, Le Play reste ce qu'il est, et il se place où se place la science, en dehors et au-dessus de tout parti politique, et c'est pourquoi il est singulièrement intéressant d'avoir son opinion sur le Manifeste.

Il est aisé de l'avoir en confrontant les déclarations du prince avec les données acquises par la science sociale. Et c'est justement ce que nous allons faire.

Cette science sociale, qu'on voudrait croire reléguée dans le fond d'un laboratoire, uniquement occupée de pasteurs, de pêcheurs côtiers et de chasseurs, et quintessenciant la constitution essentielle de l'humanité, cette science sociale peut avoir la singulière hardiesse de dire ouvertement ce qu'elle pense du plus délicat de tous les sujets, les déclarations d'un prétendant; et cela, avec la parfaite certitude de ne blesser aucune personnalité et de ne faire œuvre de parti en quoi que ce soit.

C'est là l'avantage, c'est là le triomphe de la science. Elle peut avoir des hardiesses à nulle autre pareilles, parce qu'elle ne fait autre chose qu'appliquer à un cas particulier, de quelque parti qu'il émane, ce qui est imperturbablement vrai de tout cas semblable, émanât-il de tout autre parti. La science, comme la justice véritable, est la même pour tous. Il n'y a pas une science à l'usage des républicains, une autre à l'usage des bonapartistes et une troisième à l'usage des monarchistes. Elle est à l'usage de tous ceux qui désirent se tromper aussi peu que possible.

Voyons donc, dans le Manifeste, où en sont les conclusions de la science sociale. Y ont-elles pénétré? Y sont-elles en progrès? Y sont-elles en recul? Voilà un écrit public, s'il en fut; voilà un écrit solennel, destiné à provoquer le sentiment public, à attirer sur son auteur les sympathies nationales : y est-il fait quelque part à ce redressement de l'esprit français, que réclamait Le Play? C'est l'occasion ou jamais de voir ce qui a déjà pénétré de la science dans la politique.

Ce n'est pas que je veuille me livrer à une analyse et à une enquête méthodique des vues de M. le comte de Paris, afin de le peser au poids de Le Play. Ce serait très mal imaginé. Un prétendant, un chef de parti ne s'avise pas, comme un savant, de donner au public la somme complète et raisonnée de ses connaissances acquises et de ses convictions faites.

Ce que je cherche dans le Manifeste de M. le comte de Paris,

c'est ce qu'il est aujourd'hui permis de dire à une partie choisie du public français et, par-dessus la tête de ce public spécial, à toute la nation, sans avoir à craindre de s'aliéner les esprits, et même avec l'espoir de se les concilier.

Ce que je cherche, c'est beaucoup moins ce que pense M. le comte de Paris, que ce qu'il peut penser tout haut. Ce que je cherche dans le Manifeste, c'est beaucoup moins ce que veut son auteur, que ce que l'opinion publique lui permet de vouloir.

C'est là le résultat le plus intéressant de ce document. Il atteste à sa manière l'état des esprits, au moins dans une portion notable du pays.

I.

La première remarque que je fasse à la lecture de cet écrit, c'est qu'à l'inverse de plusieurs autres manifestes, sans oublier ceux qui venaient de la même source ou du même côté de l'horizon politique, il tranche net un certain nombre de grosses questions.

Ceci s'annonce au premier coup d'œil par une forme significative : ce sont de simples *Instructions*, données à un groupe d'hommes politiques (1). Ce n'est plus le grand manifeste à effet, qui évoque devant lui toute la nation.

Il y a là un progrès.

Des instructions ont nécessairement pour objet d'indiquer ce qu'il y a à faire. Elles sont donc obligées de toucher les faits, de dire quelque chose de positif, de précis, de décisif. La proclamation, au contraire, s'accommode bien et s'arrange mieux de belles déclarations de sentiment, de superbes protestations de droit, de touchantes démonstrations de bon vouloir. Il est même difficile d'y faire entrer le règlement des affaires et l'explication de combinaisons politiques : cela languit, paraît mesquin et n'empoigne plus.

(1) *Instructions de M. le comte de Paris aux représentants du parti monarchiste en France.*

Les instructions se donnent de plain-pied dans le conseil; la proclamation veut qu'on gravisse la tribune aux harangues.

Commencerions-nous donc à sortir de l'amphigouri, des vaines déclarations de principes et des discours creux? En viendrions-nous à vouloir traiter les questions politiques comme on traite les questions de toute vie pratique?

Le prince examine d'abord comment pourra bien se légaliser son retour.

« Croyez-moi, mon compère », aurait dit Henri IV à quelque conseiller du Parlement en peine de la même question, « le jour où la France aura manifesté clairement sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la Monarchie de renaître. »

C'est ce que dit le prince.

« Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire ». Voilà pour la procédure du congrès.

Accepterait-il un plébiscite?

« Un gouvernement porté par l'opinion publique, comme le sera la Monarchie le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation. »

C'est parler clair. Le bon sens n'y paraît pas faire défaut. Mais ce n'est pas là ce que j'ai à examiner pour le moment. Je m'enquiers de savoir si ce Manifeste dit quelque chose.

Il continue :

« Toutefois, dit-il, le pays, instruit par une triste expérience, croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique. Son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons de prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris, dans notre vie nationale, un caractère périodique. »

Cette considération pratique clôt assez bien la question légale. Elle ouvre la question du coup d'État.

La crise, M. le comte de Paris déclare qu'il ne la fera pas naître, mais qu'il pourra et qu'il devra en profiter : « Si une telle crise se produit, la Monarchie peut et doit en sortir; mais elle ne l'aura pas provoquée. »

Les bagatelles de la porte terminées, « il est bon, dit le Prince, que la France sache d'avance ce que sera cette Monarchie. »

Et, sans se faire prier, il dit successivement ce qu'il entend faire à l'égard du suffrage universel; ce qu'il entend faire à l'égard du parlement; ce qu'il entend faire à l'égard du budget, à l'égard du ministère et de l'armée, et même à l'égard des fonctionnaires actuellement en fonctions.

Parmi les partisans de M. le comte de Paris, quelques-uns ont estimé qu'il avait tort de s'avancer de la sorte, de se compromettre, qu'il aurait dû parler sans trop rien dire, qu'il fallait s'en tenir au style ordinaire des proclamations, à ces déclarations générales, mais bien sonnantes, qui sont bien prises par tout le monde, que chacun peut tourner à son sens et que les adversaires mêmes se donnent, sans péril, la bonne grâce d'applaudir.

Je ne fais pas de politique, et, par conséquent, je n'ai pas de conseil de conduite à donner à M. le comte de Paris; mais je dis que Le Play a signalé comme un fléau l'usage de « cette phraséologie abrutissante » (je ne fais que citer), dont nous nous servons en politique depuis la Révolution.

Il déplorait grandement l'attitude de ces hommes de bien, fussent-ils de rang princier, qui, au milieu des difficultés présentes, ne trouvaient autre chose à faire que de renouveler « la perpétuelle affirmation de leur principe ». Il réclamait, comme une réforme fondamentale, et il attendait comme le commencement du bien public le retour des politiques « à la langue de Descartes. »

Ce n'est pas chez le fondateur de la science sociale une étrangeté de sentiment, mais un trait de profonde observation, que d'avoir estimé si grande l'influence des procédés du langage sur l'état d'esprit d'un peuple. « Cette phraséologie, dit-il, endort les esprits dans l'erreur et *elle retarde indéfiniment la réforme.* Elle assure à certaines coalitions de partis des succès éphémères; mais lorsque arrive le moment des explications, elle soulève des récriminations et des haines *qui fournissent de nouveaux éléments à l'antagonisme social* (1) ».

(1) *L'Organisation du travail*, chap. VI, § 56.

Voilà qui est exactement observé ; notre histoire contemporaine est pleine de cette vérité.

C'est en outre une grave erreur de fait, que de croire diplomatique un langage indécis et équivoque. Le langage de la diplomatie consiste essentiellement à ne dire que ce qu'on veut dire, à user par conséquent d'une langue très précise et très sûre, et non pas du tout à se servir de mots qui risquent de vous faire dire tout autre chose que ce qu'on entend exprimer : il n'en saurait résulter que des malentendus. Si, au dix-septième siècle, la langue française, celle de Descartes, a été adoptée pour les relations diplomatiques dans toute l'Europe, c'est précisément à cause de sa parfaite clarté et parce qu'elle repousse toute équivoque comme une insupportable incorrection.

Les Anglais ont, dans leur Parlement et dans leurs meetings, une langue politique que nous n'avons pas dans nos Assemblées et dont chaque syllabe tombe nette et ferme, comme les coups de marteau d'un homme qui taille la pierre. S'il s'agissait de caractériser ce genre de littérature, on pourrait dire qu'il consiste à mener sa pensée par le chemin le plus droit. Cette parole est la parole des affaires, et il se trouve qu'elle est en même temps celle de l'éloquence politique.

Cette parole n'appartient pas en propre à la race anglaise. Dans tous les pays et dans tous les temps, elle a été celle des vrais politiques et elle a fait une partie de leur puissance.

Une parole nette est toujours puissante en politique ; elle est invincible quand elle tombe juste.

Qu'on se souvienne du parler bref et décisif d'Henri IV. Elle ne louvoyait pas, cette parole-là? Elle a certainement beaucoup plus servi que compromis celui qui n'a jamais hésité à l'employer, au milieu de circonstances pourtant bien autrement délicates, bien autrement périlleuses, que celles où sont aujourd'hui nos Prétendants.

Il y a eu de la netteté aussi dans la parole du comte de Chambord, et elle avait de la puissance. Mais elle était affaiblie, çà et là, par je ne sais quel manque de justesse qui le différenciait d'Henri IV.

Les Bonaparte ont été forts quand ils ont parlé net, et triomphants quand ils ont à la fois parlé net et juste.

Rien n'a mieux servi l'empereur Napoléon III que son discours de Bordeaux, où il lui a suffi de se compromettre par quelques paroles fermes et sans ambages.

L'homme qui passe aujourd'hui pour le plus habile politique de l'Europe est aussi l'homme qui connaît le moins les dissimulations du langage. Dans une lutte récente avec le parlement de l'Empire allemand, lutte qui demeurera entre les plus fameuses du siècle, il était curieux de voir le prince de Bismarck, chaque fois qu'il remontait à la tribune, reprendre une force nouvelle dans l'affirmation de plus en plus nette de ce qui soulevait contre lui la majorité. « Messieurs, leur disait-il en les congédiant, après que le vote s'était prononcé contre lui, Messieurs, nous nous retrouverons dans trois mois, et si vous revenez ici les mêmes, eh bien, nous recommencerons! » Ce n'était guère là ménager l'avenir; mais c'était le décider. Voilà donc cette langue teutonne, qui semble si bien s'arranger de l'indécision de la pensée, la voilà qui vibre, comme celle d'Henri IV, entre les lèvres d'un politique! « Monsieur, » répliquait le Chancelier à un député, chef de parti, qui semblait comparer sa responsabilité à celle de M. de Bismarck, « quand vous m'avez donné dans une journée tous les ennuis qu'il est en votre pouvoir de me créer, et que, le soir, vous avez remonté votre montre, votre journée est faite. »

C'est se tromper beaucoup que de dissuader un meneur d'hommes de parler net et d'entrer dans le vif des choses.

Je sais bien ce qu'il y a à dire contre cette parole nette et précise : c'est qu'elle oblige à parler juste, sans quoi on manque son coup. C'est ce qui fait qu'on se montre peu empressé à s'en servir. Mais c'est ce qui fait que l'intérêt de la réforme en France exige qu'on restaure cette parole parmi nous. Il faut qu'on soit tenu de parler juste ou de succomber.

Nous ne manquons pas de prétendants aujourd'hui. Sous la République, chacun peut faire un prétendant, chacun peut se sentir la charge d'amener la nation au point où elle aspire depuis

qu'elle est au monde. Il n'est donc pas bien malaisé de trouver, dans le nombre, un homme qui fournisse le spécimen de ce langage politique que Le Play stigmatise au nom du bien public.

Je mets la main sur une pile de journaux et je tombe au hasard sur un manifeste tout récent. Il est de M. Spuller, notre ministre de l'instruction publique. C'est un discours qu'il a prononcé à Chartres, le 10 octobre dernier. J'y trouve ce qu'il me faut :

J'y lis que les ministres « *ont le sentiment des nécessités et des* devoirs du gouvernement » ; qu'ils « ne séparent pas l'idée d'ordre de l'idée de progrès », et qu'ils « tiennent que la République a pour premier intérêt d'assurer ces deux grands biens à la France ».

Voilà des choses qu'on peut dire sans se compromettre.

Il y en a d'autres encore : « La vraie politique républicaine doit être avant tout une politique nationale..... Il faut réconcilier tous les Français dans le sein d'une démocratie large, ouverte, intelligente et généreuse. »

Je ne choisis pas M. Spuller plutôt qu'un autre. Je le prends à l'aventure. Vous pourrez, d'ailleurs, constater les mêmes procédés chez les conservateurs. Ce n'est pas là le fait d'un parti à l'exclusion des autres.

Ceci étant, je dis que, dans l'intérêt de la réformation sociale, il faut louer M. le comte de Paris de s'être sensiblement éloigné de ce genre d'éloquence.

Voilà un premier signe favorable des vérités qui se font jour parmi nos politiques.

En voici un autre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer que, dans le Manifeste du prince, les mots que Le Play désirait voir disparaître autant que possible de notre langue politique, n'apparaissent que très effacés. On n'entend pas sonner haut les mots de liberté, de droits du peuple, de souveraineté nationale, de démocratie coulant à plein bord, de progrès, de civilisation, de conquêtes modernes. Il y a bien encore un peu de tout cela, mais discrètement. On

sent que le prestige de ces mots magiques et désastreux s'en va; qu'il ne paraît pas nécessaire, ni même bien utile d'avoir affaire à eux. Ceci est encore bon à constater. Il y a un endroit où le mot d'égalité, qui est du même lexique, se trouve un peu plus en évidence : mais il ne passe pas tout seul; il ne marche qu'avec une mauvaise note dans le dos : c'est la *passion de* l'égalité, ce n'est plus le bienfait de l'égalité. Il est évident que le crédit du mot est en baisse.

Pour bien résumer toute ma pensée, si j'examine, dans le Manifeste de M. le comte de Paris, où en est la réforme préalable que Le Play demandait aux politiques, je trouve qu'il s'est fait quelque chose dans le sens de cette première réforme.

II.

J'aborde maintenant une des grosses questions traitées par le prince : le suffrage universel.

C'est le grand fétiche français. Je n'ai aucun embarras à m'exprimer sur son compte. Le Play s'en est expliqué à fond. Il a rigoureusement défini, d'après les faits, le rôle utile de la démocratie et son rôle pernicieux. Il y a plus de vingt-cinq ans qu'il a élucidé ce sombre problème, qui hantait si fort l'esprit des contemporains de Tocqueville et qu'on ramène sans cesse devant nous comme le grand inconnu de l'avenir. C'était sous l'Empire, au temps où le suffrage universel faisait la meilleure figure. Je n'ai pas entendu dire que, pour s'être prononcé ouvertement contre cette machine politique, Le Play se soit mis mal avec l'Empereur : cela ne l'a pas empêché d'être fait sénateur à la suite de la grande Exposition de 1867. Il est donc parfaitement loisible de faire de la science sociale sur ce sujet sans qu'on soit en droit d'y voir aucune opposition dynastique aux Bonaparte. L'Empire est en soi une institution qui peut parfaitement se distinguer du suffrage universel; elle existait avant celui-ci; le fondateur du régime impérial et de la dynastie napoléonienne n'a pas cru qu'il lui fût nécessaire de faire appel au

suffrage pour faire accepter le mode particulier de son gouvernement.

Il faut que ceci soit bien compris, pour qu'on ne confonde pas les études scientifiques avec les débats politiques.

On peut voir, dans un travail de M. Guerrin, qu'a publié cette Revue, un rapide résumé des observations de Le Play sur la démocratie. Voici d'ailleurs ses deux principales conclusions : 1° Il n'y a de démocratie prospère qu'avec une forte organisation de la famille; 2° la démocratie réussit à gouverner utilement les intérêts communaux, dans les communes rurales; elle réussit mal à gérer les intérêts de la province ou de l'État, à moins qu'il ne s'agisse de petits pays à intérêts très simples.

Si on cherche la raison de ce fait, on la trouve dans le défaut d'aptitude, chez la plupart des hommes, à bien connaître et à bien concevoir des intérêts compliqués et éloignés du champ ordinaire de leur expérience.

La thèse de Le Play étant ainsi posée, passons au Manifeste.

Il vise « le maintien du suffrage universel pour toutes les « fonctions actuellement électives et la nomination des maires « par les conseils municipaux dans les communes rurales ».

Il ne distingue donc pas entre les diverses fonctions actuellement électives. Les unes sont locales, ce sont celles de conseiller municipal, de conseiller d'arrondissement et de conseiller général : celles-là peuvent, avec des nuances, être raisonnablement données par l'élection populaire. Les autres touchent aux affaires de l'État, ce sont les fonctions de députés : là, le suffrage universel cesse réellement d'être compétent.

Cette distinction, le Manifeste ne la fait pas; et cependant il y a, dans le passage que je viens de citer et ailleurs, des traces évidentes de ce qui est la vérité sur ce sujet, c'est-à-dire, de la convenance particulière du régime démocratique aux communes rurales et de sa moindre convenance à d'autres milieux.

En effet, le prince mentionne ici, à côté des élections populaires, la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales; il fait très bien sentir que cette nomina-

tion, où n'intervient pas l'État, ajoute à l'indépendance que ces communes trouvent déjà dans l'élection directe de leurs conseils : c'est donc pour elles qu'est ainsi admise la plus grande somme de liberté, la plus réelle autonomie. Tout au contraire, quand le prince en vient à traiter la question des députés, il a grand soin d'indiquer tout ce qui devra contrebalancer les dangers de leur élection directe par le peuple.

Tant il est vrai qu'il y a une différence du tout au tout entre la démocratie appliquée aux intérêts locaux et la démocratie appliquée aux intérêts de l'État. Et cette différence, il est impossible qu'on n'en tienne pas compte.

Si cette idée progressait dans les esprits et dans les institutions, elle amènerait la vraie solution de la difficulté créée par l'établissement inconsidéré du suffrage universel. Ce suffrage serait rejeté de l'État dans les communes rurales et dans leurs groupements cantonaux. Là, il s'exercerait en son lieu. Et il ne faut pas croire qu'une transformation de ce genre serait mal accueillie par la masse de la nation. Les campagnes, qui constituent la grande majorité en France, sont très peu satisfaites du rôle qu'on leur fait jouer au scrutin dans les élections politiques. Elles s'en vont voter là, surtout depuis l'adoption du scrutin de liste, pour des gens qu'elles ne connaissent pas et qui ne les intéressent pas ; on fait valoir auprès d'elles, pour décider leur vote, des considérations qu'elles comprennent très peu et qui ne les touchent pas. Ou bien si on remue à cet effet les passions aveugles qui les dominent, elles sentent qu'en y obéissant elles n'en retirent pourtant aucun avantage appréciable, rien de positif, rien qui réponde aux besoins réels qu'elles éprouvent. Leurs affaires communales leur importent bien autrement ; elles les comprennent, elles en saisissent les bons ou les mauvais effets. C'est là qu'elles aiment à se sentir chez elles et à n'être pas gênées dans leur manière d'entendre leurs intérêts, qui sont pour elles des intérêts immédiats et de tous les jours, des intérêts liés aux préoccupations usuelles de leur existence. C'est là, c'est au sujet de leurs communes, qu'elles conçoivent en réalité le sentiment de la patrie ; c'est là qu'elles entendent ce qu'est *le pays ;* c'est là

qu'il leur plaît d'être maîtresses d'elles-mêmes et qu'elles se sentent capables de l'être avec avantage.

Voilà, d'après les observations de Le Play, l'avenir véritable de la démocratie; c'est dans cet ordre de faits qu'elle peut se développer heureusement; elle peut y établir la paix et la prospérité : à deux conditions cependant. La première, c'est que, par la liberté de tester, on la laisse revenir à une forte organisation de la famille; la seconde, c'est qu'on la décharge du soin et qu'on la débarrasse de la prétention de gouverner l'État.

Mais puisque nous n'en sommes pas là pour le moment, examinons, d'après le Manifeste, le suffrage universel s'exerçant dans les questions d'État.

Là, on s'aperçoit bien que le suffrage universel n'est plus à sa vraie place, et cette conviction plus ou moins consciente se traduit par la préoccupation de restreindre ou de « pondérer » son action. C'est ce qu'ont été obligés de faire tous ceux qui ont dû résoudre pratiquement le problème de gouverner avec ce dangereux compagnon. Bien des systèmes ont été imaginés à cet effet; tous ont répondu à la même nécessité. Il y a eu, sous l'Empire, le système fameux des candidatures officielles. Il y a eu, à l'élection de l'Assemblée nationale en 1870, le projet non moins fameux de Gambetta sur les catégories d'inéligibles. Il y a enfin, sous la présente République, une variété de législation électorale s'accommodant, pour chaque période, aux besoins du moment.

Je disais tout à l'heure : Le suffrage universel, c'est le fétiche. En effet, au fond, personne ne croit à lui sérieusement; chacun, tour à tour, glose sur lui; pratiquement on lui fait la perpétuelle irrévérence de le conduire comme un bonhomme crédule et passionné. Il a de grosses histoires, de gros méfaits sur son compte! La constance et la clairvoyance ne sont pas des qualités dont il fait preuve. Mais comme il constitue une force d'action intense, sinon sûre et intelligente, il y a toujours des gens disposés à se servir de lui, « à maintenir ses droits, » et les autres sont bien obligés de compter avec le fétiche. C'est ainsi que son culte se soutient.

M. le comte de Chambord, qui s'était expliqué si vivement sur

la question du drapeau, avait cru devoir s'arranger du suffrage universel, lui aussi, à sa manière : tant il paraît que ce point est difficile à attaquer de front, dans ce sensible pays de France! Le comte de Chambord avait dit qu'il acceptait le suffrage *pratiqué honnêtement.* Qu'est cela? Ce n'est pas s'expliquer d'une façon compromettante. Il faut avouer que le suffrage universel, fût-il honnête, ne vaudrait pas encore grand'chose, car il lui manquerait toujours d'être compétent, d'avoir les aptitudes nécessaires aux grandes affaires.

M. le comte de Paris, à son tour, a jugé nécessaire de dire ce qu'il entend faire du suffrage. Il l'a dit en termes explicites.

Au point de vue de la science sociale, j'ai indiqué plus haut ce qu'il faut penser de toute immixtion du suffrage universel dans le gouvernement de l'État.

Il n'échappe à personne que le prince cherche à enlever une arme aux partis opposants et qu'il veut manœuvrer de façon à tirer à lui le fétiche sans trop s'en encombrer. C'est là le jeu de la politique, où l'art est de calculer ce qu'on risque et ce qu'on a chance de gagner, puis de faire la balance.

Laissant donc au compte de la politique ce qui lui appartient et ce qui n'est pas mon affaire, je relèverai ce qui est dans le sens des conclusions de la science sociale : c'est elle dont je cherche uniquement la trace dans tout ce document.

Le premier point que je relève, c'est que le Manifeste ne reconnaît pas le suffrage universel pour la source du pouvoir.

C'est un échec fait à la théorie *a priori* de J.-J. Rousseau, théorie à laquelle le suffrage universel doit sa brillante situation; car ce n'est pas, croyez-le bien, en vertu de l'expérience qu'il s'est établi. Si on l'a intronisé, ce n'est pas qu'on ait éprouvé, par quelques commencements, combien il était apte à procurer le bien public; c'est tout simplement par ce que Rousseau, raisonnant sans observer, a découvert un beau jour que la souveraineté résidait essentiellement dans le nombre. C'est cette doctrine qui a fait le suffrage universel souverain.

Vous comprenez que si cette doctrine est contestée, écartée,

rejetée publiquement, le suffrage perd son prestige inviolable; il ne vaut plus que pour ce qu'il est capable de faire; or nous sommes renseignés à ce sujet. Un avenir s'ouvre donc pour lui bien différent de celui que lui avait créé, de sa grâce, Jean-Jacques-Rousseau. Le suffrage n'est plus qu'une institution politique comme une autre, à prendre pour ce qu'elle vaut; il n'a plus de droit absolu, supérieur et inamissible.

Aussi, aux théories de Jean-Jacques M. le comte de Paris substitue l'histoire. C'est un sensible progrès de méthode. Là on touche des faits et on a affaire à l'expérience.

Le prince ne demande donc pas au suffrage universel de lui conférer le pouvoir; il ne lui demande pas « une délégation de la souveraineté du nombre ». Il convie une représentation nationale quelconque, « Assemblée constituante ou vote populaire », à reconnaître les droits préexistants de la monarchie, à faire acte solennel d'acquiescement volontaire au rétablissement effectif de l'institution monarchique, comme, aux jours d'Hugues Capet, « ceux qui représentaient alors la France naissante » furent appelés à reconnaître l'autorité du fondateur de la monarchie nouvelle.

Donner l'autorité ou la reconnaître n'est pas du tout la même chose. Quand un gouvernement s'établit quelque part en Europe, il invite les puissances étrangères *à le reconnaître,* non pas à lui donner le pouvoir. Celles-ci n'ont pas d'autorité à lui transmettre, et ce n'est pas d'elles qu'il entend tenir ses droits. Mais il lui est avantageux que ses droits, expressément reconnus, soient désormais à l'abri de toute contestation.

En suivant cette méthode expérimentale, le prince rencontre plusieurs questions intéressantes, qui se rattachent au même sujet.

Il trouve l'origine de la monarchie dans un pacte formel, dont le but était, « comme celui de tous les contrats, *de lier les générations futures, et de les lier à une famille* dont le sort devait rester uni au leur ».

Je suis persuadé que M. le comte de Paris n'a pas voulu faire de science sociale. Mais parce qu'il s'est mis à décrire les faits,

il a parfaitement indiqué le mécanisme social de l'institution monarchique. Quand, à travers le perpétuel renouvellement des générations et la perpétuelle instabilité qui en résulte, les pères d'une race veulent établir la stabilité, assurer la durée de leur œuvre et l'avenir de leurs descendants en ce qui est des intérêts publics, ils cherchent un moyen *qui lie entre elles les générations successives,* et ce moyen, ils le trouvent dans un contrat *qui lie ces générations avec une famille* déterminée. Ainsi, au milieu de cette masse de familles, qui constituent une nation et dont les destinées sont si mouvantes, si diverses et si incertaines, on trouve l'élément le plus naturel d'organisation générale et de stabilité commune, en rattachant toutes ces destinées par un point, par la charge des intérêts généraux et communs, à la destinée *d'une famille.*

Pour ceux qui ont tant soit peu étudié Le Play, il n'est pas étonnant de voir la famille et les principes d'hérédité apparaître partout dans l'ordre social comme la naturelle condition de la stabilité.

Des deux formes du suffrage qui sont aujourd'hui en pratique, la représentation nationale et le plébiscite, M. le comte de Paris paraît préférer ce dernier pour renouveler « le pacte ancien ». Il est de fait que les assemblées constituantes n'ont jamais réussi qu'à mettre à néant ce qu'elles devaient constituer. La plus célèbre d'entre elles a si bien constitué la monarchie constitutionnelle de Louis XVI, que, peu de jours après, toute monarchie était abolie et le roi exécuté. En 1848, une autre assemblée de même nom n'a pas mieux assuré la perpétuité de la République que la première n'avait assuré la perpétuité de la royauté. Enfin, depuis 1870, les constitutions, en se succédant au pas de charge, n'ont pas relevé, devant l'observation impartiale, les aptitudes des assemblées nationales à rien combiner de durable.

Ce n'est pas que les plébiscites aient toujours été plus efficaces. Mais eux au moins ont une qualité. Ils n'ont jamais créé de difficulté aux pouvoirs qui les ont consultés : ils ont toujours confirmé les pouvoirs établis en fait. C'est ce que n'a pas man-

qué d'observer, non sans quelque malice, l'auteur du Manifeste : La votation populaire, dit-il, a sur l'Assemblée constituante cet avantage, « qu'elle permet de donner *sans retard* une assise *solide* à la Constitution. *Un gouvernement porté par l'opinion publique,* comme le sera la Monarchie le jour de son avènement *n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.* »

Mais il faut saisir ce bon moment, le moment favorable qu'on a toujours eu grand soin de prendre ; car il ne faudrait pas se fier au régime permanent des plébiscites ; personne n'a jamais eu la témérité de le faire, ni même de le promettre. On sent que ce ne serait pas se recommander auprès du bon sens public. Aussi le prince n'a-t-il rencontré aucun embarras à déclarer que cette démonstration plébiscitaire était « un acte qui ne devait pas se renouveler ».

Voilà les vérités qu'il paraît n'y avoir plus de difficulté à dire aujourd'hui au public sur le compte du suffrage universel.

J'y vois la preuve d'un progrès dans l'appréciation générale de cette institution moderne, que la science sociale, après observation dûment faite, est obligée de classer dans les institutions créées *a priori* et en dépit des données de l'expérience.

Mais le plébiscite n'est pas tout le suffrage universel. Celui-ci figure encore, depuis 1848, dans l'élection périodique des députés.

« C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés, » dit le Manifeste.

Ceci est incontestablement en faveur du suffrage. Mais voyez combien la vérité se fait vite jour dans cette question, dès qu'il faut en venir au fait et au prendre ; voici la déclaration qui suit *immédiatement* celle que je viens de dire : « Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la Monarchie sera assez forte *pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties d'ordre que lui demandera le pays.* »

Il paraît que le suffrage ne jouit pas de la réputation d'établir l'ordre. Étrange pays ! il semble qu'il faille tout à la fois lui promettre de ne pas toucher à une institution qu'il sait détestable

et lui apporter des moyens de se garantir contre elle ! « Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il *comprend très bien* que *même le véritable régime parlementaire n'est pas compatible avec une assemblée élue par le suffrage universel.* » Voilà l'éloge complet de la facilité de vivre avec ce suffrage. Et notez bien que cet éloge très peu flatteur n'est pas seulement tiré des faits acquis, mais qu'il est fondé sur la conviction générale établie en France. Et cela est tellement exact que ce qui, dans le Manifeste, a produit le meilleur effet sur le public, c'est l'annonce des moyens que prendrait le prince pour préserver le pays contre l'instabilité de la Chambre. Et c'est à ce point, que le parti républicain lui-même n'a pas été sans songer à s'adjuger quelque chose des garanties proposées par M. le comte de Paris.

Passons donc à l'examen social de ces garanties.

III.

Le premier moyen de stabilité est d'élever, à côté de la représentation nationale, fondée sur la théorie du suffrage universel, une autre représentation fondée sur le rôle réel que chaque élément social joue dans le pays.

C'est la représentation naturelle, non pas substituée, mais opposée à la représentation de pure convention.

« A côté de la Chambre des députés, une autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure partie électif, et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts sociaux. »

Le manifeste ne s'explique pas sur la manière dont cette seconde assemblée sera tirée du pays. Il y a peut-être à cela des raisons politiques que j'ignore ; mais il y a malheureusemen aussi une raison sociale.

C'est que, si on peut établir à volonté une représentation factice, comme celle qui se règle d'un trait de plume sur le nombre des habitants, on n'établit pas aisément une représen-

tation naturelle, là où les groupes sociaux naturels ont été, à dessein, complètement désorganisés.

En France, depuis qu'on est livré à la manie des constitutions écrites et des lois écrites, depuis qu'on a considéré le pays comme une table rase sur laquelle on peut tout élever d'après un plan idéal, la législation civile, administrative, constitutionnelle, est intervenue de son autorité souveraine et absolue dans les intérêts de tous genres, a dérangé, détruit, empêché leur organisation spontanée et mis tout sur un pied *factice*.

Cette manie de légiférer a touché à tout : elle n'a rien respecté. Elle nous a fait une famille factice, qui se divise à chaque génération en morceaux bien réguliers; elle nous a fait une commune factice, où les intérêts des gens du lieu sont décidés la plupart du temps par un employé de la préfecture; elle nous a fait dans le département, non pas une province de parti pris, mais la négation même de toute province; elle nous a fait une magistrature sur le type des fonctions administratives de l'État; elle nous a fait un service militaire universel qui, au lieu de se lier aux diverses conditions d'existence, les contrecarre toutes, les désorganise et les démanche parfois complètement. Et ainsi du reste.

Comment voulez-vous tirer une représentation naturelle d'un pays où tout est ainsi constitué d'une manière plus ou moins factice? Vous n'aurez, après tout, qu'une représentation du factice.

C'est ce qui jusqu'à présent a enlevé au Sénat la force qu'il devrait avoir.

Imaginez bien qu'il ne suffit pas à une assemblée politique, pour tenir le pays sous sa coupe, de réunir des hommes éminents; il faut encore que, *par eux-mêmes*, ces hommes aient une influence positive sur la portion du pays ou sur le groupement social qu'ils représentent : il faut qu'ils apportent à l'assemblée la force de leur situation personnelle et non pas qu'ils empruntent leur autorité de la situation qu'ils ont dans l'assemblée ou de celle qui leur est faite par des fonctions que donne l'État. Il faut, en un mot, qu'ils viennent exercer dans le Sénat, auprès du pouvoir central, la puissance qu'ils tirent de groupes sociaux agis-

sant spontanément et se constituant d'eux-mêmes. Mais si ces groupes, ainsi qu'on le voit aujourd'hui en France, n'agissent guère que par le ressort de l'État et ne sont constitués que par ses règlements, comme c'est de lui qu'ils reçoivent toute leur force, ils ne lui en communiquent aucune.

On saisit bien là comment un gouvernement vraiment libre ne peut surgir que d'une libre organisation de la vie privée et de la vie locale. Aussi, avec le meilleur vouloir du monde, cherche-t-on sans fruit à créer en France la liberté politique. On n'en peut jamais installer que la vaine image.

Sans recourir à de scabreuses et inutiles combinaisons, on aura un Sénat tout trouvé, et celui-là sera solide, quand on aura rendu à l'initiative privée le soin de pourvoir à beaucoup de services confisqués par l'État, et quand ces services indépendants s'organiseront par localités, depuis les services de la commune jusqu'à ceux de la province.

Ces deux conditions sont nécessaires : donnez l'autonomie à un ordre de service quelconque, sans le localiser; donnez, par exemple, l'autonomie à la magistrature en la constituant en un seul et même corps pour tout le royaume (puisqu'il s'agit ici de royaume), vous n'aurez réussi qu'à en faire un corps redoutable à l'État et incapable de se gouverner lui-même, à cause de ses trop vastes proportions. Si éclairés, si désireux du bien que vous supposiez ces magistrats, comment, d'un bout de la France à l'autre, choisiront-ils en connaissance de cause leurs représentants? Et puis, quelle influence réelle, pratique et éprouvée, ces représentants pourraient-ils exercer sur une masse si diffuse de commettants? Et quand, par l'esprit de corps, ils y parviendraient, comment leur action se relierait-elle au reste du pays, à l'ensemble de la population, à ceux qui ne sont pas du corps? C'est cependant ceux-là qu'il faut gouverner après tout; c'est sur ceux-là qu'il faut avoir prise enfin. Au contraire, faites, par exemple, comme en Angleterre, des magistrats qui ne soient que d'un pays : ils se rattacheront nécessairement par le sol, par le voisinage, par les relations de tous les jours, aux intérêts communs du lieu, et leur crédit s'étendra de place en place sur tout le peuple.

On n'avancera donc vers la réalisation de ce Sénat dépeint par M. le comte de Paris, et assez bien accepté par l'opinion, que dans la mesure même où progresseront les idées, encore très peu admises, d'autonomie locale et d'autonomie provinciale.

La seconde garantie de stabilité que met en avant le Manifeste, c'est le Pouvoir royal lui-même.

« Sous la République, la Chambre gouverne sans contrôle. Sous la Monarchie, le Roi gouvernera avec le concours des Chambres. »

Ce n'est plus la célèbre devise : « Le Roi règne et ne gouverne pas. » Voilà une formule bien aimée, à laquelle longtemps on n'aurait pu toucher, et qui s'en va. Cela donne bon espoir d'en voir partir quelques autres encore, dont on croit aujourd'hui impossible de se défaire jamais.

« Entre les deux assemblées, la Royauté, ayant ses ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. »

C'est le régime que Le Play décrit au sujet de la royauté anglaise :

« La Chambre des communes et la Chambre des pairs concourent, dit-il, avec le Roi au gouvernement de l'État.

« Dans l'ère de paix sociale ouverte par la réforme morale de Georges III, les deux Chambres du Parlement ont, en fait, pris à la haute direction des affaires une part plus grande que celle du Roi et de son conseil. Cependant, cette organisation du pouvoir n'est nullement essentielle à la constitution britannique : elle se modifierait par l'ensemble des circonstances qui amèneraient un jour au pouvoir un roi populaire et un Parlement méprisé. Si l'antagonisme social, qui se développe depuis 1830, continuait à s'aggraver ; si la nation se divisait par la discorde au point que ses représentants devinssent impuissants à constituer une majorité, le Roi reprendrait momentanément la plénitude de l'autorité publique.

« Cette heureuse répartition des pouvoirs, créée par une longue expérience, se prête donc, avec une merveilleuse élasticité, aux

alternances de souffrance et de prospérité. Un peuple se gouverne en toute liberté aux époques de vertu; il s'appuie davantage sur le Roi quand le vice et l'erreur se propagent; il doit se borner à obéir quand le mal est à son comble.

« Enfin, si, comme il arriva au dix-septième siècle, tous les pouvoirs publics manquent à leur devoir, c'est dans le cœur du père et de la mère (c'est dans la formation d'une nouvelle génération au foyer de la famille) que se trouvent les dernières traces de dévouement et le seul espoir de salut (1). »

Ce tableau, tracé de main de maître, me dispense de tout commentaire.

Le Play ajoutait que ce pouvoir royal est surtout utile aux peuples dont les voisins sont organisés eux-mêmes en monarchies et préoccupés de desseins envahissants. En voici la raison : la monarchie héréditaire est plus apte que toute forme de gouvernement à conduire des entreprises de longue durée. On l'a vue pousser imperturbablement, à travers des siècles entiers, l'exécution des mêmes projets. C'est ce qu'ont fait en France les Capétiens. Pendant huit cents ans, de Hugues Capet à Louis XIV, ils ont poursuivi, au milieu des circonstances les plus diverses, la constitution de l'unité nationale. Si donc un peuple a, tout près de lui, d'autres peuples qui se servent de cette action persévérante de la Royauté pour développer leur puissance aux dépens d'autrui, pour élargir leurs frontières, pour étendre les privilèges de leur commerce, il a besoin de recourir lui-même à la Monarchie, afin d'opposer à des tentatives persistantes une résistance suivie et à de longues combinaisons une permanente sagesse (2).

Le Manifeste ne néglige pas de viser cette vérité d'observation à l'avantage de la monarchie en question.

« Sous la protection du gouvernement monarchique, la France pourra recouvrer, dans la paix et le travail, sa prospérité d'autrefois. Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses ins-

(1) *La Constitution de l'Angleterre*, t. II, l. XI, c. I.

(2) Voir Le Play, *La Réforme en Europe et le salut en France*, c. IV, § 4 : *La Question du souverain en France.*

titutions, elle aura l'autorité nécessaire pour traiter avec les puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires, qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde. »

Il y a longtemps que Le Play a fait remarquer combien l'Europe s'attardait à de vaines querelles de voisinage, tandis que le Nouveau Monde, d'une part, et l'antique Orient, de l'autre, nous créaient de formidables concurrences (1).

Pour mettre le roi à même de donner aux grandes affaires publiques cette suite qu'elles exigent, M. le comte de Paris s'assure, dans le système de son gouvernement, trois points fixes :

Une loi budgétaire stable;

Un ministère stable;

Un commandement militaire stable.

IV.

Ces mots : *stable, stabilité,* commencent à sonner bien à nos oreilles françaises. Il y a peu de temps encore, ils étaient un objet de scandale pour les lecteurs de Le Play. On ne comprenait pas bien ce qu'il pouvait y avoir de si bon à préconiser sous ces mots-là. La stabilité, c'était la routine, l'inertie, la stagnation; c'était la négation du progrès. Pour progresser, il fallait que tout fût changeant; plus on introduisait en tout la mobilité, la facilité du changement, plus on ouvrait la voie au progrès.

Facilité de changer le foyer de la famille, par le régime de l'habitation à loyer; facilité de changer les serviteurs, par leur assimilation à des gens de journée; facilité de changer le personnel ouvrier, par l'application pure de la loi de l'offre et de la demande; facilité de changer la population de tout pays par la licitation incessante des héritages; facilité de changer les

(1) *La Constitution essentielle.*

possesseurs du sol national par le morcellement forcé et la circulation à outrance des biens; facilité de changer l'éducation des enfants par le développement et le perfectionnement des internats ; facilité de changer la magistrature par la suppression de l'avancement distinct dans chaque ressort et par d'opportunes suspensions de l'inamovibilité, etc., etc., tout cela, et bien d'autres facilités de changement, était compté pour autant de progrès, pour autant d'améliorations de la condition humaine, je ne veux pas dire par des sots, mais par ce qu'on a coutume d'appeler « de fort honnêtes gens ».

J'en oublie, et des meilleures! On en est venu à la facilité de changer de mari et de femme par la loi du divorce. Et, pour retomber sur mon sujet, on en est venu à la facilité de tenir en échec tous les services publics, et, s'il le faut, le système entier du gouvernement et l'avenir de la France, par la votation des douzièmes provisoires.

Quand l'ineptie est arrivée à rétrécir à ce point l'horizon d'un pays comme la France, il est temps d'édicter ce qui suit :

« Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra par conséquent être amendé que par l'accord des trois pouvoirs. Chaque année, la loi des finances ne comprendra que les modifications proposées par le gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne seront pas suspendus, et les intérêts compromis par le refus du budget.

« Et cependant les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune nouvelle dépense ne sera décidée sans le consentement des élus de la nation.

Mais « *un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus à l'improviste paralyser la vie publique et la politique nationale.* »

Nouvelle constatation, sans détour et sans conteste, de l'aptitude des représentants du suffrage universel à faire justement le contraire de ce dont ils ont la charge devant le pays.

Et pour qu'on ne croie pas que cette vérité soit nouvelle ou que cette opinion soit celle d'un parti, je me contenterai de

rappeler l'exclamation célèbre de Duport, qui a été un des membres les plus révolutionnaires de la Constituante : « Comment, s'écriait-il, depuis qu'on nous rassasie de principes, ne s'est-on pas avisé que la stabilité est aussi un principe de gouvernement? »

Mais ce ne serait rien que d'avoir un budget fixe : il faut l'employer avec des idées suivies.

De même qu'il faut soustraire à une Chambre, jouet du suffrage universel, les finances essentielles à la marche des services publics, il faut lui soustraire, et encore plus, la direction des grands intérêts nationaux.

Il faut, avec un budget stable, un ministère stable.

« La Monarchie, dit le Manifeste, devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice; elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise ne sauraient en poursuivre la réalisation, s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative.

Ainsi, « *les députés* ne pouvant plus élever ou renverser les ministères, *n'exerceront plus cette influence abusive, qui est aussi funeste pour l'Assemblée que pour l'administration* ».

Encore un clair énoncé de l'incapacité reconnue d'une Chambre élue au suffrage universel.

Le Play ajoutait à cette pensée, en réclamant, au nom de l'expérience nationale et européenne, l'institution stable d'un premier ministre :

« La principale condition de succès pour le pouvoir exécutif, disait-il, est l'unité de pensée et d'action : *elle est toujours remplie dans les gouvernements modèles par l'institution d'un premier ministre.*

« Le chef de l'État le désigne parmi ceux qui possèdent au plus haut degré les qualités des gouvernants. Il lui délègue son autorité *et le soutient malgré les résistances que soulève toujours la meilleure pratique du pouvoir* (1). »

Viennent les exemples à l'appui :

« Dans l'histoire des grandes monarchies héréditaires, on trouverait difficilement un règne dans lequel la prospérité n'ait pas été produite par le concert du monarque et d'un premier ministre. Cette vérité est démontrée par nos succès du passé, depuis Louis VI et Suger jusqu'à Louis XIII et Richelieu. Elle a été mise également en lumière par notre décadence présente, qui date du gouvernement *personnel* de Louis XIV. Napoléon Ier a donné une confirmation frappante de ces enseignements de l'histoire : il avait au plus haut degré les aptitudes d'un premier ministre; mais, en exerçant *lui-même* les fonctions de cette charge, il a établi une forme de gouvernement qui eût été impraticable pour des centaines de successeurs (2). »

Les leçons du passé et les exemples domestiques sont bons, mais ce qui est généralement plus efficace, ce sont les exemples du présent et les leçons des voisins. La France peut aisément apprendre des Bismarck, des Gortschakoff, des Andrassy, des Metternich et des Pitt, comment se relèvent à l'aide d'un premier ministre les pays qui ont envie de se relever.

Entre les services publics qui sont de la compétence essentielle de l'État, s'il en est un qui demande à n'être pas conduit avec des vues de trois mois ou d'un an, comme sait conduire une Chambre issue du suffrage universel, c'est l'armée.

« La Monarchie, dit M. le comte de Paris, mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique, en donnant à l'armée un chef *incontesté et immuable,* » — c'est-à-dire le roi lui-même. — « La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie. »

(1) *La Réforme sociale en France* t. IV, p. 312, 6e édit.
(2) *Ibid.*, p. 313 et 314.

Ouvrons Le Play et lisons :

« L'armée française, dit-il, est en fait dirigée et administrée par le ministre de la guerre, qui, en général, ne la commanderait plus dès qu'il faudrait faire campagne. En raison de l'instabilité qui émane trop souvent chez nous du régime parlementaire, ce ministre ne peut acquérir, par une pratique suffisamment prolongée, les qualités du commandement. De là, il résulte que le service qui exige le plus l'unité de pensée et d'action, la responsabilité et la personnalité d'un chef unique, est en fait dirigé par des bureaux et des comités consultatifs, souvent travaillés par des discordes intestines, et toujours irresponsables. Un tel régime est condamné à la fois par l'expérience et par la raison (1). »

Et ailleurs :

« En ce qui touche l'armée, le modèle est indiqué par la prépondérance actuelle de la Prusse : il s'impose aujourd'hui comme une dure nécessité aux Européens du continent qui veulent conserver leur indépendance.

« Le principe de l'action personnelle et de la responsabilité du chef avait été momentanément oublié en Prusse à l'époque de corruption qui suivit le règne de Frédéric II : il a été le point de départ de la réforme commencée après le désastre d'Iéna et qui se résume en quatre traits principaux :

« 1° Le souverain est le chef suprême de l'armée ;

« 2° Les principaux chefs de l'armée remplissent leurs fonctions sous l'autorité directe du roi et sous leur responsabilité personnelle ;

« 3° L'organisation des troupes est fondée sur la constitution locale du régiment ;

« 4° Les régiments des différentes armes sont groupés par corps d'armée correspondant aux diverses provinces de la monarchie (2). »

Et comme Le Play n'est pas un royaliste, mais un observateur, il ajoute :

(1) *La Réforme sociale en France*, t. IV, p. 324, 6e édit.
(2) *La Réforme en Europe et le salut en France*, p. 176 et suiv.

« Ici, comme en toutes choses, la réforme doit prendre pour modèles les peuples qui se distinguent par leurs succès : cependant elle doit être subordonnée, en partie, à l'organisation politique du pays.

« Si l'action du souverain doit être prépondérante en ce qui touche l'armée, on ne saurait prendre un meilleur modèle que le régime prussien.

« Si la prépondérance doit appartenir au Parlement, il faut se rapprocher du régime anglais. Il faut instituer, sous la haute direction du souverain, un « commandant en chef de l'armée » et un « ministre parlementaire », défenseur de l'armée, contrôleur de ses finances et de ses règlements. »

Ceci nous amène à une conclusion, qui ressort de toutes ces études :

Il y a des assemblées qui sont capables de mettre de la suite dans le vote du budget, dans l'administration publique et dans l'organisation de l'armée. J'en citerai deux : le Parlement anglais, particulièrement au temps de la rivalité de l'Angleterre avec la France sous le premier Empire, et le Sénat romain.

Mais ceci ne se voit pas dans les assemblées élues au suffrage universel et omnipotentes.

Le Sénat romain était un corps aristocratique, non une assemblée populaire. Il était fondé sur l'aristocratie de naissance; il se recrutait lui-même parmi les patriciens, ou parmi ceux qu'il jugeait bon d'assimiler aux patriciens; c'était une transmission héréditaire du pouvoir, avec choix de l'héritier. Quand le Sénat a cessé d'être ainsi constitué, quand il s'est démocratisé, la République a pris fin.

Le Parlement anglais a une Chambre élective, mais non pas élective au suffrage universel. Elle est d'ailleurs encadrée, comme nous l'avons vu, par la Chambre des pairs et par le pouvoir royal.

Si l'on veut avoir une idée du recrutement de cette Chambre, il suffit de lire, dans cette Revue, quelques pages sur ce sujet (1).

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 213 à 247.

Si l'on veut s'expliquer comment l'alternance des ministères *tory* et *whig* ne contredit pas à la continuité de l'action administrative, l'un modérant, en somme, le mouvement que l'autre donne, on peut le voir dans un autre article, de M. Saint-Romain (1).

Enfin si l'on veut connaître comment les États-Unis se préservent, tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, au moyen d'un Sénat, d'un Pouvoir présidentiel et d'une Cour suprême, contre l'incapacité d'une Chambre élue par le suffrage universel, on le trouvera ici dans l'étude de M. Guerrin sur la démocratie (2).

Mais ce qui reste acquis et indéniable, c'est que partout où on a admis dans les pouvoirs de l'État une Chambre élue par le suffrage universel, le grand problème du gouvernement a consisté à établir une défense suffisante contre les dangers que cette Chambre fait courir au pays.

Jusqu'à présent, aucune défense ne s'est trouvée assez sûre.

C'est le problème que M. le comte de Paris touche à son tour aujourd'hui.

Entre tous nos prétendants, le vainqueur sera celui qui aura le mieux résolu cette ridicule énigme.

Il n'y aura jamais de solution véritable qu'à la suppression radicale de la difficulté, à la suppression du suffrage universel dans les questions d'État.

On n'arrivera à supprimer cette sottise que comme on est arrivé à l'installer, par l'opinion.

M. le comte de Paris a donné un coup vigoureux dans le sens de l'opinion qu'il importe de faire. C'est un service rendu au pays.

Il y a une autre difficulté cependant à laquelle il faut songer dans nos révolutions politiques : c'est la difficulté de concilier les réformes utiles au public avec les intérêts d'une multitude de gens engagés dans le régime qu'il s'agit de supprimer.

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 218 et 219.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 367 à 372.

Henri IV triomphant s'est trouvé en présence de cette délicate question.

Il l'a résolue en partageant également sa faveur entre tous ceux qui se montraient capables et soigneux du bien public, qu'ils fussent royalistes ou ligueurs.

C'est le procédé auquel veut recourir M. le comte de Paris.

« Les modestes serviteurs de l'État, dit-il, qui ont gagné leur situation par leur travail, ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part, les exploiteurs et les indignes qui avilissent leurs fonctions auront seuls à redouter l'avènement d'un pouvoir honnête et juste. »

Je me bornerai à citer textuellement la pensée de Le Play sur ce point :

« Les réformes vraiment fécondes ne sont jamais dirigées contre une classe de personnes. Les peuples qui combattent sans cesse la corruption par la réforme attribuent des compensations et conservent tout au moins l'intégrité du salaire à ceux qui ne trouvent pas immédiatement, dans la nouvelle organisation, des avantages égaux à ceux dont ils jouissaient (1). »

« Je ne saurais trop signaler les avantages qu'offre, en cette matière comme en toute autre, l'observation des règles de l'équité. Les Anglais pensent qu'il est non seulement injuste, mais contraire à l'intérêt général, de fonder les réformes sur la violation des droits acquis. Ils croient faire un acte judicieux en supprimant un emploi public inutile, tout en conservant au fonctionnaire dépossédé la totalité de son salaire. En France, on ne veut pas généralement supporter les charges que ces sortes de dédommagements entraînent, et l'on conserve, par ce motif, des institutions qui, en raison de leur pernicieuse influence, sont plus lourdes au public (2). »

Il faut donc se féliciter, au point de vue de la réforme et des

(1) *L'Organisation du travail*, ch. VI, § 54, p. 349.

(2) *La Réforme sociale en France*, t. IV, p. 360, 6e édit.

progrès de la science sociale, toutes les fois qu'un parti quelconque en France ne se croit pas obligé de copier à son profit la maxime connue : « La République aux républicains. »

V.

J'ai dit en commençant que le Manifeste touchait résolument à beaucoup de questions. On en peut voir quelque chose dans ce qui précède. Mais ce n'est pas là tout. Je ne puis cependant m'attarder à d'autres sujets, non moins considérables. La moindre question sociale qu'on aborde menace de devenir un volume : il y a tant à dire en pareille matière aux esprits de ce temps ! J'ai choisi la question politique, parce qu'elle est plus amplement traitée par le prince et parce qu'elle est celle qui dépend de lui le plus directement.

Nous avons vu ce qui concorde avec les données de la science sociale, dans les déclarations faites par le représentant de la Monarchie traditionnelle, sur la façon dont il entend organiser ce qui le regarde, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir central.

Mais poser le centre n'est pas dessiner toute la circonférence. Il faudrait donc que les instructions de M. le comte de Paris fussent complétées par une « Déclaration des Conservateurs ». Ce serait à eux à exposer ce qu'ils entendent faire en ce qui les regarde personnellement, c'est-à-dire, l'organisation des forces de la vie privée.

Nous avons reconnu, en passant, à propos du Sénat, que toute constitution de la vie publique manquait de ressources et d'appui, si elle ne trouvait son fond dans la vigoureuse organisation de la vie privée. C'est la thèse la mieux établie qu'il y ait en science sociale. Elle a été le triomphe de Le Play.

Il est donc très nécessaire que ce côté des choses soit élucidé et vienne donner au Manifeste son complément le plus décisif.

Mais comme la qualité dominante, le caractère essentiel des institutions de la vie privée est l'initiative des particuliers, ce n'est pas au prince à donner ici des Instructions ; c'est aux Conser-

vateurs à faire leurs déclarations. Elles auront, à raison de leur spontanéité même, beaucoup plus d'effet sur le public.

Quand je parle d'une Déclaration, je n'entends pas précisément un écrit, une publication solennelle, non. Il n'y a pas besoin là de manifeste; il n'y a pas à attendre une circonstance publique et marquante, il n'y a qu'à se mettre individuellement à faire ce qui est à faire, d'autant plus que ce dont il s'agit n'est pas, comme un changement de gouvernement, l'affaire d'une journée : il y faut du temps. Les actes d'ailleurs disent plus que les paroles. Et si cependant il y a à parler, ce peut être fort à propos dans le cercle habituel de ses relations, en *manifestant* les idées justes, les sentiments courageux, les résolutions pratiques d'après lesquels on prétend régler sa vie et son action personnelle. Ces discours pourront remplacer avantageusement beaucoup de ceux qu'on a l'habitude de tenir entre soi dans le monde auquel ceci s'adresse.

Mais comme il faut accorder quelque chose au goût français de la manifestation, voici, d'après la science sociale la plus claire et la plus élémentaire, ce que devrait contenir une Déclaration des Conservateurs, répondant aux Instructions du Monarque. Faute de ce qui suit, le Monarque jouerait sa partie tout seul, et, les comparses manquant leur rôle, la scène resterait bientôt vide.

J'esquisse le projet au courant de la plume; le voici :

« Les Conservateurs entendent s'occuper personnellement de la bonne exploitation des parties du sol national qui sont entre leurs mains et qui y sont en souffrance notoire.

« Ils entendent s'appliquer à procurer, *chacun dans sa localité*, le bien-être du pays.

« Pour cela, ils reconnaissent qu'il leur est plus nécessaire encore qu'aux évêques de pratiquer la résidence : c'est une obligation de leur charge; les voilà donc tous, tout autant qu'ils le doivent, à la campagne, sur leurs terres et à la culture.

« Ils renoncent à s'acoquiner dans les villes, et à Paris surtout, où ils ne peuvent être jamais qu'en minorité. Ils ne négligeront pas les populations conservatrices des campagnes, pour s'intéresser aux populations révolutionnaires des villes.

« Ils seront les gens les plus capables de leur endroit. Il n'arrivera plus que le paysan, le mieux intentionné d'ailleurs, demeure attristé de leur peu de connaissance de tout ce qui intéresse la classe rurale.

« Les mêmes Conservateurs croient utile de s'occuper par-dessus tout de la bonne organisation de leur famille. Et d'abord ils se choisiront pour femmes des jeunes filles qui ne seront pas entichées de la vie parisienne, qui détesteront les distractions de « la promenade au bois », du théâtre et des jours de réception, et qui seront des mères sachant élever leurs enfants, sans les jeter dans des internats comme des enfants trouvés. Elles leur inculqueront l'esprit de famille, l'attachement au foyer paternel, au pays que leurs pères et elles-mêmes patronnent.

« Les pères voudront bien s'intéresser à faire de leurs fils des *hommes*, vigoureux de corps et d'esprit, gens de bien et capables. Ils les formeront à la religion, avec le secours du clergé, mais non pas sans y concourir eux-mêmes fortement, et ils les initieront à tous les intérêts de la localité en même temps qu'à ceux de l'établissement paternel.

« Ils voudront bien prévoir de bonne heure les carrières qui peuvent convenir à chacun de leurs enfants ; ils les y prépareront et ils organiseront leur fortune de façon à seconder chacun suivant ses besoins particuliers. Ils se garderont bien de professer qu'on n'émigre qu'autant qu'on est malheureux ou incapable, ce qui serait professer une sottise. Ils ne vanteront pas la loi de succession, qui, en disposant sans eux et malgré eux de leur héritage, les traite en pères ineptes et dénaturés.

« Ils attireront hors de Paris les hommes distingués qui pourront contribuer à l'instruction des jeunes gens, et feront en sorte que les établissements destinés aux études se reportent peu à peu dans le milieu rural, sous les fortes influences des sentiments propres à chaque province.

« Ils voudront bien considérer qu'un titre de noblesse ou un nom illustre sont un déshonneur quand on ne les justifie pas par de plus grands et de meilleurs services rendus au public. Ils sauront donc que le dévouement doit remplacer la morgue aristocra-

tique et qu'en France, s'il y a des distinctions, il n'y a pas de classe fermée.

« Ils ne se tiendront à l'écart d'aucune classe sociale, mais se mettront partout à la tête des intérêts de chacune et s'y montreront compétents.

« Ils pratiqueront la permanence des engagements vis-à-vis de leurs serviteurs, en ayant soin de les choisir *ad hoc*, et de les traiter en conséquence.

« Ils dirigeront leurs entreprises industrielles avec la préoccupation essentielle du bien de leurs collaborateurs et de la fixité du foyer ouvrier. Ils n'iront pas, de préférence, établir ces entreprises dans l'air doublement malsain des villes.

« Ils feront peu d'estime des jeux de bourse ; ils ne s'aviseront pas d'imiter ceux qui « font des affaires », dont ils tirent le premier profit et dont ils passent la perte aux autres.

« Ils s'instruiront, s'informeront et se gouverneront autrement que par la lecture des journaux, même de ceux qu'on appelle « les bons ». Ils donneront en général peu de crédit à la presse, telle qu'elle existe aujourd'hui.

« Ils tiendront que la meilleure politique est de bien gouverner chez soi et que, si le roi n'est pas à même de tout conduire, eux le sont un peu moins encore ; qu'il ne s'agit pas, par conséquent, d'aspirer à régénérer l'univers, à parler au pays tout entier, à faire des œuvres grandes comme le monde, mais à s'occuper tout de bon des *siens*, de *sa* famille, de *ses* gens, de *son* bien, de *ses* voisins et de *sa* localité. »

Faute de faire ces déclarations et de les exécuter, les Conservateurs royalistes verront les gens sensés applaudir à la parole « du roi », toutes les fois qu'il parlera bien, et ils verront les classes populaires les mieux disposées pour « le roi » leur tourner le dos à eux-mêmes.

Ne dit-on pas d'eux déjà, ne disent-ils pas d'eux-mêmes quelquefois, qu'ils sont des officiers sans soldats ?

Tandis que le prince se dit le roi de tous et le premier serviteur de la France, qu'ils soient, eux, les patrons réels des leurs et les premiers serviteurs de leur localité.

Alors chacun sera à sa besogne et tout marchera bien.

Tout marchera bien : oui, tant que chacun restera à sa besogne. Car, le roi revenu, il ne faudrait pas courir de plus belle à la cour, ni surtout courir aux appointements. Ce serait renouveler, sous une autre forme, l'erreur et le vice de l'ancien régime en décadence : Versailles et les pensions du roi.

Mais comment, me direz-vous, les Conservateurs auront-ils part au gouvernement ?

Par les petites recettes que je viens de dire, ils tiendront à la fois le pays et le gouvernement.

En effet, quand les Conservateurs auront de solides enfants, de vrais successeurs pour maintenir et accroître indéfiniment leur œuvre; quand ils useront de toute leur fortune, de toute leur intelligence, de toute leur action personnelle sur le sol dont ils se trouvent les maîtres ; quand ils seront les plus avisés de l'endroit; quand ils feront la pluie et le beau temps autour d'eux dans les intérêts de tout le voisinage, alors ils réussiront bien à se donner pour représentants aux deux Chambres des gaillards de leur espèce, et non plus comme aujourd'hui des avocats, d'anciens fonctionnaires, des journalistes : gens qui leur claquent dans la main et tournent plus ou moins, une fois qu'ils sont assis sur leurs sièges de députés ou de sénateurs, gens qui ont une situation personnelle à se faire et n'en ont pas une par eux-mêmes.

D'autre part, ces Conservateurs réimplantés, rentrés à leur place, gouverneront les préfets et sous-préfets, qui menacent d'être parsemés de républicains et de « nouvelles couches », d'après les larges vues du prince. En effet, que peut faire un préfet, même républicain, entre un souverain qui l'attire au royalisme et les propriétaires du lieu qui dominent le pays par leur influence? il ne peut que se laisser conduire par ceux-ci : ce sont les vrais maîtres du pays.

Voilà comment les conservateurs, rentrés et fixés chez eux, tiendront sous leur coupe le pays et le gouvernement.

S'ils lâchent leur résidence, ils perdent leur force, et ils seront battus encore une fois.

Il est temps de mettre fin à cette étude, tout incomplète qu'elle soit.

J'y ai montré quelque chose de ce que la science sociale peut dire au milieu des débats politiques.

Elle n'a pas d'embarras à s'expliquer sur une parole, pour royale que cette parole puisse être.

C'était l'antique tradition française, c'était « la bonne façon de nos pères », et c'est la vraie pratique sociale, de maintenir aussi bien en face de l'opinion qu'en face de toute puissance la modeste et libre affirmation de ce qu'on sait être la vérité, et de se tenir aussi également éloigné de l'esprit de révolte et de l'esprit de servilité.

Ce que la science sociale vient de nous dire au sujet du Manifeste est-il pour ou contre le parti monarchiste?

Ceci ne dépend que du parti lui-même. Ce sera pour lui, s'il en profite pour s'affermir dans ce qui est exact et se compléter dans ce qui ne l'est pas. Ce sera contre lui, s'il laisse d'autres, — et il y en a d'autres, — s'emparer plus pleinement de la vérité.

Henri de Tourville.



« L'ESPRIT DES LOIS »

ET

LA MÉTHODE D'OBSERVATION.

IV.

COMMENT MONTESQUIEU A ÉTABLI SA CLASSIFICATION SOCIALE (1).

I.

Nous arrivons à la dernière partie de notre tâche. Après avoir suivi Montesquieu dans ses procédés d'analyse et d'observation comparée, il nous reste à voir comment il a *classé* les faits sociaux.

Les critiques contenues dans les articles précédents doivent faire pressentir au lecteur que la classification de l'*Esprit des lois* péchera sûrement par certains côtés. Il est évident qu'elle ne saurait être complète, puisqu'elle résulte d'une analye très superficielle, d'une observation comparée sans méthode.

Il serait donc facile de livrer à Montesquieu, sur ce nouveau terrain, une série d'escarmouches ; on pourrait l'attaquer à propos de sa division des gouvernements en trois formes, ou de son classement tronqué des phénomènes relatifs au *Lieu*. On sait, en effet, qu'il examine les lois dans leurs rapports avec

(1) V. les articles précédents, t. III, p. 443. et t. IV, p. 272 et 351.

le climat et le terrain, sans mentionner leurs rapports non moins curieux avec les productions végétales et animales, par exemple.

Mais il y a plus et mieux à faire.

Parmi toutes les classifications tentées par les esprits avides de connaître les lois sociales, les unes sont utiles, les autres, stériles; les unes préparent l'avancement, la naissance même des sciences; les autres, étrangères à tout progrès, ne peuvent être considérées que comme une œuvre personnelle; elles ne se rattachent à aucune marche en avant; elles n'appartiennent pas à l'histoire de la science, à la véritable histoire du développement de l'esprit humain.

A laquelle de ces deux espèces appartiennent les classifications partielles que l'on rencontre dans l'*Esprit des lois?* Ont-elles été de quelque profit, soit directement, soit indirectement, à la science sociale? ont-elles favorisé d'une manière quelconque l'essor de la méthode?

On ne saurait faire à cette question une réponse générale. Les classements de Montesquieu, tirés d'idées *à priori*, et faits d'après l'étiquette vulgaire des choses, comme le classement des États en monarchiques, républicains et despotiques, sont nuls et de nul effet au point de vue scientifique. Ils ont pu servir de cadre à d'ingénieux développements, mais leur résultat principal consiste précisément à fausser les faits. Il y a, en effet, des monarchies qui sont ou qui ont été plus républicaines que bien des républiques; il y a et il y a eu des républiques qui ressemblent fort à des monarchies; enfin, il y a eu des monarchies et des républiques parfaitement despotiques; peut-être y en a-t-il encore.

Il en va tout autrement des classements fondés sur l'observation. Quelque fantaisiste que soit la méthode qui les a inspirés, quelque incomplètes que soient les séries de faits analysées, ces classements ont au moins le mérite de mettre en relief, de-ci delà, quelque relation importante entre les phénomènes de l'ordre matériel et ceux de l'ordre social. C'est le premier pas dans la science.

C'est pourquoi le véritable mérite de l'*Esprit des lois* se trouve dans l'aperçu, bien vague d'ailleurs, de l'influence du climat et du terrain, sur la constitution des sociétés. J'ai eu l'occasion de citer, au cours de ce travail, l'admirable chapitre où Montesquieu affirme que les lois varient beaucoup « avec la façon dont les peuples se procurent la subsistance » (1). Cette affirmation est tout un programme d'études, que l'auteur ne remplit guère avec trois ou quatre réflexions très courtes sur un aussi vaste sujet. Néanmoins le programme subsiste et la science sociale commence à résoudre les problèmes indiqués dans ces quelques lignes.

Ainsi, tandis qu'il ne reste rien aujourd'hui des douze premiers livres de l'*Esprit des lois*, sur les formes du gouvernement, ce simple chapitre voit grandir sans cesse l'idée qu'il a présentée. Autant les uns sont stériles, autant l'autre est fécond. Par ces résultats, on peut mesurer très justement la différence qui sépare les classements *à priori* des classements fondés sur l'observation des faits. Notez que l'observation de Montesquieu est très défectueuse, nous l'avons maintes fois prouvé ; mais il lui a suffi de tomber juste sur un ordre capital de phénomènes, les phénomènes du travail, et d'en apercevoir l'action sociale, pour arriver à formuler une véritable loi : « Les lois ont un très grand rapport avec la façon dont les divers peuples se procurent la subsistance. »

S'il ne tire de cette découverte aucun profit appréciable, c'est par défaut d'analyse. Il ne creuse pas son sujet ; il ne cherche pas à voir comment influent sur les lois ces « différents moyens de se procurer la subsistance » ; il se borne à indiquer qu'un peuple adonné au commerce de la mer a besoin d'un code plus étendu qu'un peuple agriculteur, pasteur ou chasseur, et, satisfait de cette réflexion, il passe à un autre ordre d'idées.

Cette négligence est caractéristique. Quand on rapproche de ce tout petit chapitre les douze livres de l'*Esprit des lois* consacrés à de longues dissertations sur les trois formes de la souveraineté, les principes qui les soutiennent et les dangers qui les mena-

(1) L. XVIII, c. VIII.

cent, on ne peut manquer d'être frappé du contraste. D'un côté Montesquieu passe légèrement sur un fait d'une importance extrême, sur le grand ressort des sociétés, en quelque sorte. Songez donc ! il s'agit de savoir comment les différents groupes de l'humanité parviennent à vivre, à se procurer le pain quotidien ! De l'autre, il s'étend avec complaisance sur une question importante à la vérité, mais non pas au même chef, la question du pouvoir central. Et cependant il entrevoit l'importance du sujet qu'il néglige.

Pourquoi donc cette anomalie? Pourquoi ne pas faire tout au moins la part égale entre la vie matérielle et la forme du gouvernement?

C'est que la première est fertile en développements *scientifiques*, la seconde, en développements *philosophiques ;* la première constitue un remarquable sujet d'*analyse*, la seconde laisse le champ libre aux *déductions*.

Placé entre ces deux méthodes, Montesquieu ne devait pas hésiter : il a laissé de côté l'analyse et s'est lancé dans le raisonnement pur.

Remarquez, en plus, que cette décision flattait sa vanité littéraire. Poser un principe, qu'on ne doit à personne, qu'on a trouvé tout seul, et en tirer mille conséquences curieuses, n'est-ce pas beaucoup plus tentant, pour un homme soucieux de sa renommée de bel esprit, que d'établir des divisions révélées par la nature elle-même, écrites en quelque sorte dans son organisation extérieure? des divisions qui sautent aux yeux de tout le monde, que tout le monde aurait pu faire?

Par exemple, Montesquieu enseigne que la vertu est le fondement des républiques. Avant lui, personne n'avait dit cela. Personne ne l'a répété bien longtemps après. Voilà une découverte toute personnelle. En revanche, elle est éphémère.

Supposez qu'au lieu de se perdre dans ce genre d'affirmations, l'*Esprit des Lois* ait poursuivi l'analyse des moyens de subsistance. Sans doute ses révélations premières n'auraient rien eu de très piquant. Il aurait fait remarquer que les hommes vivent soit de productions spontanées, soit des fruits de leur travail, soit de la possession d'une propriété immobilière, soit de

biens mobiliers, soit d'épargne accumulée, soit d'un salaire affecté à quelque genre de travail. Tout cela, on le sait, et tout le monde en tombe d'accord, comme d'une chose évidente par elle-même.

Mais sur cette base simple et indiscutable, quel merveilleux édifice Montesquieu n'eût-il pas construit si, poussant toujours son analyse, il avait déterminé le rapport des lois avec chacune des espèces de faits contenues sous ces appellations générales! Voyez-vous l'*Esprit des Lois* nous faisant connaître l'influence sociale du pâturage, de la pêche côtière, de la chasse, de la cueillette, de l'agriculture, de la fabrication, des transports, des différentes formes de la propriété, etc.!

Au surplus, un troisième motif devait éloigner Montesquieu de ce travail. On n'aperçoit pas de suite l'influence de la fabrication, par exemple, sur les lois écrites; on n'arrive à cette connaissance qu'après avoir établi de proche en proche l'action de ce genre de travail sur la constitution libre et spontanée de la vie privée. Or l'*Esprit des Lois* se préoccupe assez peu de la vie privée; il n'a guère souci que de la législation publique. Dès lors, le lien entre le but auquel il vise et l'étude approfondie des moyens d'existence lui échappe; il n'y voit qu'un « rapport général », ainsi qu'il le dit lui-même, quelque chose de vague et d'indéterminé; il ne sait pas à quel point les familles, les nations, sont profondément atteintes, par les nécessités de la vie matérielle.

Ainsi, lorsque Montesquieu saisit une loi générale importante, quand il découvre une relation entre un grand ordre de faits et l'organisation sociale des nations, il néglige de s'arrêter à l'examen de cet ordre de faits, il le considère dans son ensemble, sans en séparer les différents genres, les différentes espèces.

Tel est cependant le premier travail de la classification : quand l'analyse méthodique a étudié des phénomènes isolés, quand l'observation comparée les a rapprochés les uns des autres, la classification range dans le même groupe ceux qui offrent les mêmes caractères.

Montesquieu n'a pas tenté, nous venons de le voir, cette opération nécessaire; son manque d'analyse, sa vanité littéraire y fai-

saient obstacle; de plus, il n'en soupçonnait pas la fécondité.

Il a donc déterminé ses groupements de faits d'une façon arbitraire. Si l'*Esprit des Lois* contient un assez grand nombre de divisions et de sous-divisions, ce n'est pas qu'elles résultent de l'observation; ce sont des distinctions artificielles, sorties tout armées du cerveau de Montesquieu, sans que la réalité y ait grande part. Là, comme partout, il a donné beau jeu à ses conceptions personnelles, et n'a accordé que peu d'attention au classement naturel des faits.

En résumé, aucune classe de phénomènes n'est déterminée scientifiquement et dans le détail par l'*Esprit des Lois*.

II.

Mais la classification comporte un autre travail que la *détermination* des espèces, c'est celui de leur *coordination*.

Il ne s'agit pas seulement d'établir des espèces, il faut leur donner un certain ordre, ou mieux il faut découvrir les relations qu'ont entre elles ces diverses espèces. Il faut, en un mot, examiner le rôle de chacune d'elles vis-à-vis de toutes les autres.

De ce second travail l'*Esprit des Lois* ne porte guère la trace.

C'est une œuvre sans lien, sans ensemble : un livre expose les rapports des lois avec le climat, un autre leur rapport avec le terrain, ou le commerce, ou la religion, ou le nombre des habitants; mais l'action réciproque de ces divers éléments, mais leur fonctionnement combiné, mais la manière dont la société, résultat de tous ces éléments, va vivre, se mouvoir, agir en un mot, Montesquieu n'en donne aucune idée; il n'en a lui-même aucune idée, et il le prouve par mille marques indiscutables.

Il en est une qui se manifeste à toutes les pages de l'*Esprit des lois*, c'est cette ardeur désordonnée, cette fièvre, de dire de suite, de peur de l'oublier, ce qu'il aperçoit dans le moment : « Il faut, dit-il, que j'écarte à droite et à gauche, que je perce, et que je me fasse jour (1)... Cette matière est d'une grande étendue... une

(1) L. XIX, c. I.

foule d'idées se présentent à mon esprit... » et ailleurs : « Je vois beaucoup de choses à la fois, il faut me laisser le temps de les dire. » On sent bien dans ces divers passages le manque de méthode, le manque d'ordre. Montesquieu n'est pas maître de son sujet; il entasse des faits, des réflexions sur ces faits, des théories d'idéologue, suivant que son esprit les conçoit, au hasard, en sorte qu'au cours de son ouvrage, il n'est pas capable de se rappeler si telle idée qui germe dans son cerveau n'a pas été déjà exposée. « Ai-je dit?... J'allais oublier de dire... J'ai oublié de dire...; » ce sont là formules fréquentes dans l'*Esprit des Lois*. Elles témoignent de l'absence de conception générale.

Montesquieu nous apparaît comme un observateur curieux en présence d'un squelette. Les différentes parties du corps humain sont là devant lui; il ne les distingue pas toutes, parce que son analyse est faite sans soin, mais il pourrait les distinguer. Ce qui échappe complètement à ses investigations, c'est *la vie,* c'est la force invisible qui donne à tous ces membres le mouvement et leur permet d'agir de concert.

Pour comprendre le merveilleux mécanisme du corps humain, il faut l'observer, non pas à l'état de squelette, mais vivant; non pas inerte, mais agissant. Il en est de même pour les sociétés. Si vous désirez voir par quels ressorts tient un État, ne vous perdez pas en considérations philosophiques sur *les principes* de son gouvernement; examinez plutôt comment on y vit, ce qu'on y fait, comment telle partie déterminée de cet État se trouve à la hauteur de sa tâche quotidienne.

Or l'*Esprit des Lois* se renferme le plus souvent dans des abstractions. Il étudie la bonté, la vertu, le courage, l'honneur, la crainte, la tyrannie, l'humeur sociable, la vanité et l'orgueil des nations, la liberté, la démocratie, la frugalité et mille autres idées générales. Tout cela n'a pas vie et ne saurait engendrer la vie.

Aucun de nous n'a jamais rencontré sur son chemin la bravoure, la justice ou la générosité; l'idée que nous nous faisons de ces vertus, nous l'avons prise dans le commerce d'hommes braves, justes, ou généreux; c'est là, en somme, la source de

notre conception abstraite et c'est à cette source qu'il faut remonter pour se rendre un compte exact des conditions diverses et des règles générales suivant lesquelles s'exercent la bravoure, la justice ou la générosité.

Le reproche que nous adressons à Montesquieu ne porte donc pas sur le choix de son sujet, — chacun est libre de le choisir à sa guise, — mais sur la stérilité du procédé par lequel il le traite.

Prenons un exemple : l'*Esprit des lois* consacre deux livres à étudier les rapports des lois avec le commerce; croyez-vous que Montesquieu va tout d'abord se placer dans un pays commerçant et examiner comment, sur ce point déterminé, le commerce se comporte, à quelles causes il se rattache et quels effets il produit? Nullement. Il considère au contraire le commerce dans son abstraction philosophique; il expose en premier lieu sa nature et ses distinctions; puis, dans un autre livre, il raconte les révolutions qu'il a subies, c'est la méthode de déduction, toute pure. Voyons quels seront ses résultats au point de vue de la classification, et spécialement au point de vue de la coordination des classes. En d'autres termes, à quelle conclusion générale, à quelle idée d'ensemble, la méthode suivie par Montesquieu va-t-elle le conduire?

Dès le début, je trouve un chapitre sur l'*Esprit du commerce*. C'est commencer précisément par le plus épineux, par le plus compliqué. On ne peut guère concevoir l'esprit du commerce, c'est-à-dire son influence sur les autres phénomènes sociaux, qu'après en avoir bien déterminé la manière d'être; c'est le travail de la coordination succédant à la fixation des espèces, à l'observation comparée et à l'analyse. Ici, et bien visiblement, ce travail précède les autres. Montesquieu expose, sans préambule, que le commerce produit naturellement la paix et « un certain sentiment de justice exacte aussi éloigné du brigandage » que du désintéressement; en revanche, le commerce détruit la vertu morale de l'hospitalité.

Voilà tout l'esprit du commerce d'après Montesquieu. Voilà tout ce qu'il aperçoit des relations du commerce avec les autres phénomènes sociaux!

Et ces relations ne sont même pas exactes dans leur forme absolue : je veux bien que les commerçants maudissent la guerre quand elle nuit à leurs intérêts, mais ils la bénissent quand elle les sert ; les deux grandes guerres des États-Unis, celle de l'Indépendance qui leur a donné naissance, la guerre de Sécession, qui a assuré la domination du Nord sur le Sud, ont été des luttes commerciales, des guerres de tarifs. Il est donc faux de dire que le commerce produit naturellement la paix.

Reste ce « sentiment de justice exacte, opposé d'un côté au brigandage, et de l'autre à ces vertus morales qui font qu'on ne discute pas toujours ses intérêts avec rigidité et qu'on peut les négliger pour ceux des autres ». Je ne vois pas non plus que le commerce détruise toutes les formes du brigandage : considérez le commerce de l'argent, par exemple ; allez à la Bourse passer votre après-midi ; écoutez les conversations, et dites-moi si les « lanceurs d'affaires » paraissent bien pénétrés de ce sentiment de justice exacte dépeint par l'*Esprit des lois* ? Vous me direz que ce n'est pas là un commerce honnête ; j'en tombe bien d'accord, mais il suffit que le commerce puisse être malhonnête pour que l'affirmation de Montesquieu se trouve réduite à néant.

Il n'est pas juste non plus de rendre le commerce seul responsable de la diminution de l'hospitalité ; cette diminution est un résultat naturel de l'agglomération, et Montesquieu l'indique lui-même. Il cite, en effet, une loi des Bourguignons « réglant que celui qui recevra un étranger sera dédommagé par les habitants, chacun pour sa quote-part ». Évidemment le commerce est peu développé chez ces Bourguignons, qui ne possèdent pas la plus petite auberge. Cependant l'hospitalité ne s'y exerce que comme une charge publique ; par conséquent elle n'existe plus, et c'est le fait seul de l'agglomération qui l'a tuée.

On voit ce qui reste de ce premier essai de coordination tenté par l'*Esprit des lois* au début de son étude sur le commerce, quand on l'examine, sans parti pris d'admiration ou de dénigrement, en mettant simplement ses affirmations en face des faits observés.

Plus loin, Montesquieu détermine deux variétés dans le com-

merce et affecte chacune de ces variétés à une forme des pouvoirs publics. « Dans le gouvernement d'un seul, dit-il, le commerce est ordinairement fondé sur le luxe... Dans le gouvernement de plusieurs, il est plus souvent fondé sur l'économie. » Cette division ultrà-fantaisiste, démentie par le luxe des républiques italiennes du moyen âge et par mille autres faits, lui cause cependant un scrupule, vers la fin du chapitre où il la présente ; pour se couvrir vis-à-vis de lui-même, il ajoute : « Je ne veux pas dire qu'il y ait aucune monarchie qui soit totalement exclue du commerce d'économie ; mais elle y est moins portée par sa nature. Je ne veux pas dire que les républiques que nous connaissons soient entièrement privées du commerce de luxe ; mais il a moins de rapport à leur constitution. » Voilà une seconde tentative de coordination, un rapport établi à grand fracas, entre les variétés du commerce et les formes de gouvernements. Au bout de quelques lignes, l'auteur lui-même l'abandonne.

Parcourez les autres chapitres de ce livre, vous y trouverez des réflexions éparses sur divers sujets : sur « l'exclusion en fait de commerce » ; sur la liberté commerciale, les faillites, la juridiction consulaire et la contrainte par corps ; sur la question de savoir si la noblesse doit, oui ou non, faire le commerce ; s'il est avantageux à tous les pays de faire le commerce ; bref, sur tout ce qui vient à l'esprit de Montesquieu, sans qu'aucun enchaînement préside à cette suite de dissertations.

C'est après avoir ainsi obscurci le sujet par des considérations à bâtons rompus que l'*Esprit des lois*, abordant la question historique, examine le commerce « dans les révolutions qu'il a eues dans le monde ».

Le livre que Montesquieu consacre à cet examen est un trésor d'érudition. L'auteur passe successivement en revue les peuples de l'Afrique, du nord et du midi ; le commerce des Phéniciens, celui des Grecs, celui de l'Assyrie. Il établit les effets commerciaux de la conquête d'Alexandrie, puis il examine Carthage, Marseille, Délos, Rome et le commerce dans le monde romain, le commerce du moyen âge et sa modification par la découverte du Nouveau

Monde; en somme, il plante des jalons pour une histoire universelle du commerce.

Cette partie de son étude emprunte une apparence de vie à l'ordre historique qu'elle suit; mais j'y retrouve toujours le même défaut d'unité au point de vue social. De temps à autre, on rencontre une réflexion juste, souvent aussi une réflexion fausse, parfois une réflexion incompréhensible; impossible de les lier l'une à l'autre par une idée d'ensemble.

Voici, par exemple, une série de relations exactes que je relève dans un chapitre sur le « commerce des anciens » : « L'effet du commerce sont les richesses; la suite des richesses, le luxe; celle du luxe, la perfection des arts. » Mais si le développement du commerce produit nécessairement la richesse et le luxe, que devient la soi-disant distinction fondamentale établie en tête du livre précédent, entre le « commerce de luxe » et le « commerce d'économie » ?

On voit très bien par ce trait qui n'est pas sans beaucoup d'analogues, comment Montesquieu a conçu le sujet du commerce. En premier lieu une série de principes abstraits, déduits de conceptions à priori; c'est la partie philosophique. En second lieu une accumulation de faits concernant le commerce ; c'est la partie historique. Entre la théorie et le fait aucun lien. Ce sont deux domaines absolument séparés.

Par suite, il n'existe dans l'*Esprit des lois* aucune coordination entre le commerce et les autres classes de faits sociaux.

Comment voulez-vous dès lors que Montesquieu aperçoive le vrai rôle du commerce dans la formation des sociétés? Il constate l'activité passée des relations commerciales dans l'Asie Mineure ; il admire, à la vérité, l'antique splendeur de Ninive et de Babylone; il la compare à la désolation qui plane aujourd'hui sur leurs ruines, mais il reste impuissant à résoudre le problème qui révèle ce contraste. Rien n'est venu lui montrer la fragilité constitutionnelle des empires fondés sur le commerce seul. Il n'a pas vu que des établissements soumis à toutes ses fluctuations ne pouvaient avoir qu'une existence éphémère, sans cesse menacée par toutes les variations d'un des phénomènes les

plus mobiles, les plus indépendants de la nature du Lieu. Au contraire, il semble avoir été frappé des rapports du commerce avec certaines données immuables : « Quoique le commerce, dit il, soit sujet à de grandes révolutions, il peut arriver que de certaines causes physiques, la qualité du terrain ou du climat, fixent pour jamais sa nature. » Et partant de ce principe, Montesquieu affirme que « dans tous les temps, ceux qui négocieront aux Indes y porteront de l'argent et n'en rapporteront pas ». « C'est la nature même, dit-il, qui produit cet effet. Les Indiens ont leurs arts, qui sont adaptés à leur manière de vivre. Notre luxe ne saurait être le leur; ni nos besoins, leurs besoins. » On sait avec quel profit les manufacturiers anglais font mentir cette prédiction hasardée, en inondant les Indes de leurs cotonnades.

Rien n'est imprudent comme d'affirmer la perpétuité d'un phénomène commercial, parce que rien n'est aussi variable. Les sociétés fondées sur le commerce ont des existences brillantes auxquelles succèdent parfois de terribles chutes. Quoi de plus désolé aujourd'hui que les déserts où s'élevèrent jadis les villes puissantes de l'Assyrie? Quoi de plus morne que le grand canal de Venise, bordé de superbes palais, autrefois demeure de l'opulence, aujourd'hui refuges de la misère ou de la médiocrité? Et qui pourrait dire ce que sera dans cinquante ans le rocher de Hong-Kong, siège de transactions si actives à l'heure actuelle?

Non seulement les centres commerciaux se déplacent, mais les établissements particuliers changent souvent de mains, dans chaque centre. Le commerçant n'est pas lié au sol, parce que l'art qu'il exerce dépend très peu du sol; il ne se fixe pas forcément, d'une manière définitive, là où il construit l'édifice de sa fortune. On le voit bien par le caractère instable des colonisations purement commerciales, dans le présent comme dans le passé (1).

Or ce trait si frappant de « l'esprit du commerce », comme eût dit Montesquieu, il ne l'aperçoit nullement. Sa méthode ne le

(1) Voir sur les colonies commerciales, *La Science Sociale*, t. II. p. 64.

conduit à aucune de ces vues larges qui éclairent un sujet dans son entier, et cependant ce sont les idées générales qu'il recherche, ce sont elles qu'il prend comme point de départ de toutes ses théories.

III.

Nous saisissons ici, dans l'œuvre de Montesquieu, le signe d'une erreur commune à la plupart des écrivains, en France.

On est persuadé que la source des généralisations qui frappent par leurs conséquences importantes se trouve dans les considérations abstraites, dans l'étude de sujets vastes.

Rien n'est plus faux, et cette croyance stérilise les plus puissantes intelligences en les laissant s'exercer sur un terrain ingrat. Elle obscurcit le sens de l'observation et par là même s'oppose à l'emploi de la méthode scientifique.

Examinez les progrès d'une science d'observation quelconque depuis sa naissance : vous verrez que sa marche en avant est toujours due à l'analyse plus exacte d'un petit phénomène déterminé.

Voyez les merveilleuses reconstitutions antédiluviennes de Cuvier; c'est la connaissance plus parfaite des rapports existants entre les différentes parties du squelette animal qui nous les a values; voilà comment l'observation d'un fait assez mince dans le présent peut jeter une vive lumière sur l'histoire du passé.

Tout ce que nous savons des époques préhistoriques, c'est à des découvertes du même genre que nous le devons.

Toutes les inventions modernes, toutes les nouvelles applications de la science que nous pressentons et les immenses transformations qui peuvent en être la conséquence, ce sont encore des études semblables qui les préparent.

Ainsi, dans l'ordre des vérités auxquelles il peut atteindre par sa propre force, sans le secours de la révélation, l'homme n'en a conquis aucune plus complètement que par la méthode scientifique d'observation. C'est par elle qu'il s'élève sûrement des faits actuels à la connaissance de ceux du passé, comme aux

découvertes futures; c'est par elle qu'il plie à son service les forces que la Providence tient en réserve dans la nature.

Il serait donc puéril de nier que l'observation de phénomènes simples et concrets ne contienne en germe les conséquences les plus générales.

On peut faire mieux que de le constater, on peut les comprendre, s'en rendre compte.

Je rappelais au début de cet article que l'effort suprême de la science consiste à saisir dans son action le mécanisme de la vie; en science sociale, la manière dont les différentes séries de faits sociaux se combinent ensemble. Par suite, il faut bien se garder de détruire, en voulant les analyser, les éléments que l'on observe; il faut les voir *dans leur rôle, à leur place,* non pas inertes.

Si cette condition est remplie, le phénomène le plus simple vous donnera l'idée de la vie aussi clairement que le plus complexe. Il vaut donc mieux observer le premier, qui est plus saisissable.

Ainsi, vous vous rendrez compte du fait de la végétation sur un chêne à peine sorti du gland, ou sur un arbre de haute futaie, pris isolément, beaucoup mieux que sur mille mètres cubes du bois d'ouvrage le plus parfait.

Bien plus, si vous voulez apprécier la puissance de la végétation dans une forêt, c'est-à-dire dans un ensemble d'arbres, vous ne pourrez y arriver qu'en déterminant avec le plus grand soin la valeur d'un certain nombre d'arbres, pris comme types dans chaque variété d'essence et pour chaque grosseur. Vous ne saisissez avec justesse l'idée d'ensemble que par une série d'opérations particulières.

Cela est tellement vrai, qu'en chassant dans une futaie vous pourrez émettre sur la valeur marchande du bois qu'elle renferme une opinion vague, une opinion de promeneur et d'indifférent. Vous direz : C'est une belle futaie. Mais supposez que vous vouliez acheter au propriétaire la coupe de la forêt; vous contenteriez-vous d'une semblable appréciation? Non sans doute; vous auriez recours au procédé d'estimation dont je parlais tout à l'heure. Vous cuberiez *un à un* quelques types d'arbres qui

serviraient à guider votre appréciation, vous suivriez dans cette opération toute matérielle le procédé monographique.

Montesquieu aurait cru sans doute s'éloigner des vues générales auxquelles il tendait s'il avait pris pour base des phénomènes concrets. J'ai déjà fait remarquer que la partie utile de l'*Esprit des lois* était précisément celle où il avait examiné le climat et le terrain, c'est-à-dire des faits simples. Mais ces faits simples, il les considère *in abstracto*. Il ne se rend aucunement compte de la façon dont l'observation scientifique, l'examen d'un fait restreint, conduit aux généralisations les plus hardies.

Là pourtant est tout le secret de la science. C'est l'éternel contraste entre l'étroitesse du point de départ et la largeur du résultat qui scandalise et surprend les hommes étrangers à la méthode scientifique.

Montesquieu était, parmi les hommes de son temps, un de ceux qui s'étaient le plus occupés de sciences naturelles; on connaît ses discours sur la « cause de l'écho », sur « l'usage des glandes rénales », sur la « cause de la pesanteur des corps », sur « la cause de leur transparence ». Ces productions témoignent d'un goût marqué pour l'observation et le « Projet d'une histoire physique de la Terre » qu'il avait rédigé, indique qu'il voulait s'élever de ces travaux spéciaux à une œuvre considérable.

Que lui a-t-il donc manqué pour tenter par la même méthode d'observation la découverte de l'esprit des lois?

Il lui a manqué la conviction de la fécondité de cette méthode.

Sans doute, il la jugeait profitable, pour analyser dans ses détails un phénomène spécial, mais il ignorait que ces études de détail pouvaient conduire très sûrement aux idées générales qu'il recherchait. Il ignorait la coordination des classes, ce dernier travail des sciences d'observation, par lequel elles se grandissent jusqu'à saisir des ensembles de faits qui échappent par leur complexité à l'intelligence humaine la plus puissante, dépourvue du secours de la méthode.

A vrai dire, Montesquieu avait compris les heureux effets de l'observation scientifique dans certaines branches spéciales du savoir, dans l'astronomie, dans la physique, etc. Son « Discours

sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences » en fait foi : « Ce qui rend les découvertes de ce siècle si admirables, y disait-il, ce ne sont pas des vérités simples qu'on a trouvées, *mais des méthodes pour les trouver;* ce n'est pas une pierre pour l'édifier, mais des instruments et des machines pour le bâtir tout entier. »

Voilà très justement défini le rôle de la science dans le progrès des connaissances humaines : elle est féconde, non seulement par les résultats auxquels elle atteint immédiatement, mais aussi par ceux qu'elle prépare.

Il y a plus. Bien que les sciences naturelles fussent encore dans leur enfance, à l'époque où Montesquieu prononçait le discours dont je viens de détacher un passage (1), il avait pressenti leur développement futur, il avait compris qu'aux découvertes déjà faites il viendrait s'en joindre une infinité d'autres, que la communauté d'origine relierait ensemble; il s'était rendu compte qu'elles formeraient un édifice, un tout, qu'elles seraient *coordonnées* en un mot.

Mais il n'avait prévu que leur coordination intérieure, pour ainsi dire. En effet, l'astronomie ne pouvait coordonner que les résultats de l'astronomie; la physique ceux de la physique et ainsi de suite.

Il était réservé à un autre siècle de voir se commencer une autre coordination, une coordination pour ainsi dire extérieure, grâce à laquelle les objets des diverses sciences se trouveraient classés dans l'ordre de leurs effets sur les sociétés.

Tout ce que l'on observe dans le monde matériel aboutit en dernière analyse à l'homme, roi de la création. En se plaçant sur le terrain spécial de l'étude des sociétés humaines, la méthode d'observation devait donc saisir dans leur action finale, dans leur terme, les différents phénomènes de la nature.

Et ces phénomènes, elle ne les saisit pas seuls. Elle en montre, chaque jour sur un nouveau point, l'influence combinée avec celle de cent autres phénomènes d'ordres différents; elle les

(1) Ce discours date du 15 novembre 1725.

étudie à la véritable place qu'ils occupent dans le rôle qu'ils jouent finalement à l'égard de la société humaine.

Telle est la raison des larges vues qu'ouvre la science sociale. C'est elle qui forme le lien le plus étonnant entre la monographie, procédé minutieux d'analyse, et la classification, synthèse vaste, embrassant les phénomènes les plus divers.

On comprend qu'un esprit avide de vues synthétiques ne se plie pas sans de graves motifs aux exigences de l'analyse.

Ces motifs se résument, en somme, dans la conviction profonde et raisonnée de l'efficacité de la science et de la vanité des autres procédés. C'est par manque de cette conviction, nous l'avons vu, que Montesquieu a reculé devant un travail qu'il jugeait ingrat; il n'a pas tenté l'analyse méthodique des faits sociaux, il ne les a pas comparés entre eux, parce qu'il ne croyait pas aboutir ainsi à une classification. Là est donc son erreur fondamentale.

Arrivés au terme de notre étude sur l'*Esprit des Lois*, nous saisissons la cause véritable qui fait tomber aujourd'hui dans l'oubli cette œuvre, qu'une vaste érudition et une somme énorme de travail n'a pu sauver.

C'est l'absence de méthode scientifique.

Il faut reconnaître qu'on ne consulte plus guère à notre époque les écrits des pères de la science. Aucun cours de chimie ne répète aujourd'hui les leçons de Lavoisier; aucun traité de physique ne reproduit Franklin, mais tous les professeurs de chimie et de physique suivent encore les mêmes procédés d'investigation mis en honneur par les premiers savants; tous sentent ce qu'ils leur doivent à raison de la seule de leurs découvertes qui soit assurée de ne pas périr, la découverte de la méthode.

C'est le caractère merveilleux de la méthode, que, pareille à la lance d'Achille, elle guérit les maux qu'elle a causés.

Bien souvent une hypothèse trop hardie s'affirme prématurément, sur une donnée fournie par des analyses isolées, avant que l'observation comparée ne l'ait vérifiée suffisamment. Dans ce cas on passe trop rapidement de l'analyse à la coordination; c'est un écueil à éviter. Si quelques-uns viennent s'y heurter, ce n'est là

toutefois qu'une faute individuelle, sans grande conséquence sur la marche de la science. En effet, les lois les plus souvent contrôlées sont toujours susceptibles de nouvelles vérifications. Elles offrent un très grand degré de probabilité; on ne réclame pas pour elles la certitude mathématique, la certitude absolue; à plus forte raison celles qui ne comptent qu'une courte existence ne sont-elles admises qu'après des expériences répétées et d'une manière en quelque sorte provisoire. Un vrai savant n'affirme jamais une loi sans ajouter qu'elle est relative à l'état actuel de la science.

Ainsi le danger des généralisations trop hâtives se trouve conjuré en fait par le contrôle incessant qu'exercent les uns sur les autres les différents adeptes d'une même méthode. Bien plus, une hypothèse hardie peut être détruite par un fait contradictoire, sans devenir pour cela absolument infructueuse. Il s'y rencontre souvent une part de vérité incomplètement dégagée par le premier travail et qu'une seconde tentative isole et met en relief.

En un mot, aucun effort n'est perdu lorsque la méthode scientifique le dirige. Si celui-là même qui le produit n'est pas toujours capable d'en recueillir le fruit, d'autres, suivant la même route que lui, le mettront à profit.

Cette commune et féconde direction donnée à toutes les forces qui s'emploient à la conquête d'une science, me ramène par un frappant contraste à cet ouvrage de l'*Esprit des Lois*, qui a coûté tant de labeur à un homme d'une si haute intelligence et d'une si étonnante érudition. Montesquieu n'a fondé aucune école. Personne n'est venu continuer le sillon qu'il avait commencé à tracer si péniblement. Cet effort de vingt années est retombé dans le néant et n'a profité qu'à la renommée de son auteur.

Faible résultat en vérité! Grâce à cette renommée, les théories les plus hasardées de l'*Esprit des Lois* ont trouvé bon accueil dans un public imbu des préjugés qu'il érigeait en principes, et nous n'entendons plus aujourd'hui le nom de Montesquieu que dans les discussions parlementaires où s'élabore, pour la vingtième fois, le plan d'un gouvernement libre, condamné dès sa naissance à une mort prochaine.

P. de Rousiers.

LE ROMAN FRANÇAIS

CONTEMPORAIN.

Les romans ne sont pas une invention moderne. De tout temps certains ouvrages littéraires ont porté ce nom et plusieurs même sont parvenus jusqu'à nous. Il y avait des romans chez les Grecs; on connaît encore *Théagène et Chariclée*, *Chéréas et Callirhoé*, *Daphnis et Chloé*, et chez les Romains, *l'Ane d'or, l'Amour et Psyché* d'Apulée. Plus tard, au moyen âge, nous avons le *Roman du Renard*, le *Roman du Rou*, le *Roman de Berte aux grans piés;* enfin, à l'époque moderne, Mademoiselle de Scudéri, Voltaire, Rousseau, Crébillon, Lesage, Bernardin de Saint-Pierre, et beaucoup d'autres, se sont essayés dans ce genre.

Cependant il n'y avait pas avant ce siècle-ci une « Question du roman ». Le roman pouvait servir de sujet à une étude littéraire, non à une étude sociale.

En effet, le caractère spécial et intéressant du roman contemporain, c'est qu'il forme un délassement habituel, une récréation ordinaire. Autrefois, la lecture des romans que je viens de citer ne constituait qu'un fait isolé; aujourd'hui c'est un phénomène social.

Il est bien clair qu'une société qui lit par manière de passe-temps, dans laquelle, par conséquent, beaucoup de gens lisent, recevra une forte impression de ses lectures.

Or c'est bien là ce qui se passe aujourd'hui. Le roman n'est pas seulement dans les bibliothèques; il pénètre quotidiennement dans chaque famille au moyen des feuilletons de journaux. Il est envahissant.

Non seulement il remplace dans la classe élevée d'autres goûts littéraires, mais il se substitue dans la classe ouvrière à d'autres récréations traditionnelles. Le roman-feuilleton est essentiellement une distraction populaire; il n'est pas une concierge au dix-neuvième siècle qui n'en fasse ses délices.

Ainsi, du haut en bas de la société, le roman exerce sur nous l'influence très pénétrante qu'exercent tous nos plaisirs. On n'est pas en garde contre les impressions que l'on reçoit en s'amusant. Le propre des plaisirs est précisément l'abandon momentané de la lutte, le repos, le désarmement. Toutes les sensations que nous éprouvons dans ces intervalles nous trouvent donc sans défense; par suite leur action n'est contrariée par aucune force opposante; elle se produit avec son maximum d'effet.

Voilà pourquoi il y a, à notre époque, une question du roman.

Quant à l'écarter par des subterfuges, il n'y faut pas songer. Le roman est devenu une distraction générale et populaire par une série de causes matérielles, que l'on ne saurait détruire. Citons l'invention de l'imprimerie et ses améliorations techniques, le bon marché extrême du papier, le développement des transports qui a créé la presse périodique, enfin le nombre plus considérable des individus sachant lire.

La nature de ces phénomènes indique qu'on ne peut pas enrayer ce mouvement. Il n'est pas question ici d'ailleurs de le condamner *a priori* comme une chose dangereuse par elle-même; nous nous proposons simplement de rechercher quels ont été, en France, les effets de ce nouveau genre de récréation et d'indiquer la cause première qui les a produits.

I.

Nous examinerons en premier lieu le roman dont l'action se passe dans la vie contemporaine.

C'est le plus accessible de tous à la masse du public; il n'exige aucune connaissance historique; il se meut dans un milieu que

le lecteur a sous les yeux; enfin il se forme des seules ressources fournies par la vie de notre siècle et de notre pays.

Voici les différents genres que je rencontre, en repassant dans ma mémoire les titres des romans de mœurs contemporaines les plus connus :

Premièrement, le roman de mœurs parisiennes. Vous voyez souvent ce sous-titre s'étaler en gros caractères sur la couverture du livre qui vient de paraître. Il faut en conclure que c'est là une réclame fructueuse et que le public est avide de ces peintures. Cela n'a rien de surprenant. L'immense majorité des Français, surtout parmi ceux qui lisent, considèrent Paris comme la source de tous les plaisirs; on est retenu en province par la médiocrité de la fortune, mais qu'un gros héritage survienne, avec quel entrain on mettra le cap sur Paris! En attendant le gros héritage, qui ne viendra peut-être jamais, on se procure, moyennant trois francs cinquante, quelques heures d'illusion parisienne. On fait son tour au bois dans le landau de la marquise de X..., on s'assied à des tables somptueusement servies; on se complaît dans un riche mobilier minutieusement décrit; on entend le quatrième acte des *Huguenots* dans une première loge de face, chaque fois que M. Octave Feuillet dénoue la situation maîtresse d'un nouveau roman; on savoure avec un appétit d'assiégé tous les enivrements de la grande vie mondaine; on se régale des miettes qui tombent de la table du riche.

Car, dans ce genre de romans, tout le monde est extrêmement riche. Les jeunes ménages n'ont jamais moins de trois cent mille livres de rente et on rencontre souvent un vieux général capable d'offrir, avec l'hommage d'un cœur légèrement racorni, sept cent mille francs de revenu à une jeune orpheline sans fortune. Vous voyez d'ici l'écarquillement d'yeux d'un clerc d'huissier de tribunal de première instance à la lecture de ces splendeurs!

Les Parisiens sont infiniment moins émerveillés et jugent M. Octave Feuillet un peu fade. Ce qui les rattache quelquefois à ce genre, c'est qu'en somme ils retrouvent leurs habitudes dans les romans. Les scènes se passent souvent à Trouville, sur une promenade célèbre, ou bien en plein Paris dans les quartiers

élégants. Cela a toujours l'intérêt d'une vieille connaissance.

Mais le principal attrait se trouve dans la description détaillée d'une vie luxueuse dont la plupart des lecteurs sont sevrés. Voilà la véritable raison d'être de l'œuvre de M. Feuillet. Dépouillez ses héros de leur fortune, ils cesseront par là même d'être intéressants.

Je sais bien qu'on peut me répondre en citant le *Roman d'un jeune homme pauvre;* mais ce jeune homme pauvre nous est présenté au premier chapitre comme un clubman des plus élégants, et nous le retrouvons riche au dernier. Sa pauvreté ne nous intéresse que par contraste.

Sur ce fond de convenu et de mondanité, quels sentiments va développer l'auteur? des sentiments faux. Tous les personnages qu'il met en scène semblent écrasés par leur situation : ce sont des hommes du monde, ce ne sont plus des hommes. Tout est préjugé dans leur vie; leur manière de se vêtir, de saluer, de penser, d'aimer, est réglée par un code spécial qu'un invisible législateur modifie incessamment, sans lasser un seul moment leur patience. Ces gens fort riches, — on nous assure du chiffre de leur fortune, — ces gens fort nobles, — on nous donne leur généalogie, — ne sont pas à la hauteur de leur rôle social. Ils n'ont pas l'âme, le cœur de directeurs d'hommes. Ils n'ont pas non plus la rudesse, la franchise un peu grossière de l'homme du peuple. Ils sont en dehors de la vie naturelle. Ne soyons donc pas surpris de la fausseté de leurs sentiments.

Il est vrai que de semblables types se rencontrent fréquemment dans le grand monde. C'est tant pis pour le grand monde, mais cela n'enlève rien à leur caractère artificiel.

Or, mettre dans la tête d'un lecteur quelconque une idée artificielle, c'est déjà faire une mauvaise œuvre. Transporter dans un cœur simple les sentiments compliqués d'une société qui s'en va, c'est pis encore.

De plus, le spectacle de la richesse oisive, de la richesse qui jouit, n'est pas un spectacle moral; c'est un spectacle antisocial. Cela fait pénétrer partout l'idée qu'un beau nom et une grande fortune ne sont utiles qu'à enrichir les couturières et les entrepre-

neurs de casinos. Bref, un roman de mœurs parisiennes prêche peut-être la révolte plus éloquemment que les plus farouches orateurs de clubs.

M. Octave Feuillet m'a servi à juger ce type; ce n'est certes pas par inimitié personnelle que je l'ai choisi; tout au contraire, j'ai voulu étudier le roman parisien honnête à part de celui qui ne l'est pas. Or l'œuvre de M. Feuillet est honnête, d'une honnêteté convenue tout au moins. Il est admis, en effet, que tout ce qui se passe *dans le monde* est honnête, et M. Feuillet met un soin extrême à ne pas franchir la limite qui sépare le monde où il se place, du demi-monde.

Cette limite est pourtant bien indécise. Pour la suivre, il faut marcher sur une lame de rasoir, comme disait le vieil Homère, et cet exercice trouve peu d'amateurs. Aussi la plupart des romanciers qui décrivent les mœurs parisiennes abandonnent-ils ce scrupule. Beaucoup même s'installent résolument dans le demi-monde pour étudier leurs modèles.

Seulement cette absence de scrupules fait notablement dévier la direction principale du roman. Ce n'est plus alors l'éclat du grand monde, ce n'est plus la vanité qui constitue le plus puissant attrait, c'est le vice.

Ainsi, par une transition très naturelle, nous voilà passés du roman parisien au roman franchement immoral; nous ne sommes encore que dans le demi-monde, mais une fois rendu à ce degré on dégringole très vite dans le quart de monde et dans l'immonde tout cru.

Je ne m'appesantirai pas sur la description de ce type de roman. Ceux qui s'en repaissent ordinairement ne cherchent pas leurs tableaux favoris dans la *Science sociale* et les autres seraient choqués de les y rencontrer. Mais tous en savent assez pour apprécier avec moi les effets sociaux d'une semblable littérature.

Il n'est pas douteux que l'accès de certaines maisons lui est rigoureusement fermé. Je connais des familles très disciplinées dans lesquelles aucune personne n'oserait introduire un livre tant soit peu risqué. Ces familles se défendent avec succès contre l'envahissement de ce genre de désordre, du moins elles se

défendent intérieurement; mais elles ne sauraient garantir d'une façon complète ceux de leurs membres que les nécessités de la vie éloignent du foyer.

En effet, à part ces milieux exceptionnels, tout le monde subit de près ou de loin l'influence de ce courant malsain. Je disais tout à l'heure que le roman de mœurs parisiennes chevauche ordinairement du monde au demi-monde, tellement la frontière est indécise; celle qui sépare le convenable du non-convenable n'est pas seulement indécise, elle est essentiellement mobile. Cela est dans sa nature même. Telle réflexion, parfaitement admissible à l'Académie de médecine, serait absolument révoltante dans un salon. Telle histoire, très morale en elle-même, doit être tue devant une petite jeune fille. Bref, nous sommes habitués à transporter avec nous cette barrière séparative du convenable et de l'inconvenant; le tout consiste à la planter précisément là où il faut, suivant les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés.

Cette opération est fort délicate. Toutefois il existe des bornes positives au delà desquelles l'inconvenant n'est plus relatif, mais absolu. Dès que vous arrivez à l'immoralité voulue, au détail inutile en soi, mais alléchant par l'attrait qu'il offre aux instincts les moins relevés de l'humanité, vous êtes sûr de laisser derrière vous la zone du convenable.

Mais quelque invariable que soit cette règle, elle est susceptible dans la pratique des interprétations les plus variées.

L'habitude de juger la moralité d'une conversation, d'une lecture, d'une chanson, d'une pièce de théâtre, d'après la composition de l'auditoire, amène ce résultat, qu'on étend démesurément le champ abandonné aux appréciations libres. On fait franchir aux limites mobiles du convenable des précipices au fond desquels on finit par les oublier tout à fait. Sans ambitionner le rôle de moraliste chagrin, on peut affirmer que, depuis une vingtaine d'années, nous avons beaucoup marché vers cet oubli total des bienséances. Aucun journal n'aurait consenti, au début de cette période, à publier la repoussante production dont le *Gil Blas* se fait actuellement une réclame, bien qu'elle ait soulevé

le cœur, le cœur robuste, des disciples de M. Zola; les répertoires des cafés-concerts sont tombés au-dessous du vraisemblable; les théâtres descendent la même pente. Il en résulte que la société se nourrit en grande masse d'un poison détestable.

Il est à peine nécessaire de tirer la conclusion sociale d'un pareil fait. Aucune société n'a résisté longtemps à ces révoltes de l'instinct brutal contre la loi éternelle. Le dix-huitième siècle a sombré, malgré les dehors charmants que nous n'avons plus, dans une catastrophe finale; la dissolution des derniers Valois nous a valu les désordres matériels du seizième siècle. La corruption des républiques italiennes a précédé immédiatement leur chute. Il y a là une véritable loi qui se vérifie tout le long de l'histoire.

Poursuivons notre examen : au roman licencieux qui exploite le vice de la luxure, nous pouvons rattacher le roman de cours d'assises qui dépeint tous les autres vices. Les émotions qu'il cause ne sont pas plus saines, son influence pas plus morale. Les magistrats ont eu maintes fois occasion de constater que cette littérature constituait l'apprentissage ordinaire du crime. Toute perquisition au domicile d'un prévenu amène la découverte de livres ou de journaux détaillant les crimes les plus récents, et c'est là qu'on cherche des idées, paraît-il, quand on désire se lancer dans la profession de scélérat. On met à profit l'expérience de ses devanciers, on évite leurs fautes, on imite leurs procédés les plus heureux. Tout le monde a pu remarquer, par exemple, qu'aujourd'hui un assassin ne manque jamais de couper sa victime en morceaux, toutes les fois du moins qu'il le peut; c'est classique, disons mieux : c'est à la mode, et le roman de cours d'assises tient ses lecteurs au courant de ces modes lugubres.

Il y a donc un inconvénient grave, au point de vue de la criminalité, dans le développement de ces productions; aucun juge d'instruction ne manque de l'affirmer, si vous l'interrogez.

Mais il est un autre effet social qui, pour échapper à la justice criminelle, n'en est pas moins terrible. Les lecteurs de romans de cours d'assises ne sont pas tous sur le banc des accusés; ils sont aussi dans l'auditoire, parmi toutes les personnes, assez

nombreuses, qui trouvent un régal à de semblables friandises. Que les criminels soient plus habiles à déjouer les poursuites de la police, c'est très fâcheux; mais, que d'honnêtes pères et mères de famille, que des jeunes gens corrects, se complaisent au spectacle d'atrocités, voilà un symptôme effrayant de dégradation morale. Il semble, en effet, que le seul attrait du vice puisse expliquer ces goûts.

Aussi devons-nous reconnaître qu'il est encore bon nombre de personnes auxquelles la tentation de cette lecture ne vient même pas. On satisfait mieux leurs sympathies avec le roman *à clef*, qui pique leur curiosité, sans trop effrayer leurs instincts honnêtes. Pour ne citer que ceux qui me reviennent à l'esprit en ce moment, ce genre nous a donné depuis quelques années *Numa Roumestan*, *Monsieur le ministre*, les *Rois en exil*, le *Nabab*. Les plus habiles de nos romanciers ne dédaignent pas de recourir à cet artifice.

D'autres construisent avec l'aide de leur imagination des hypothèses qu'ils s'efforcent de rendre vraisemblables, malgré leur étrangeté. Le talent qu'ils y déploient les conduit parfois jusqu'à ce résultat, et tous les critiques d'applaudir. Mais ce résultat est-il donc si profitable pour la société? Faut-il se réjouir, parce qu'un écrivain habile a fait travailler l'esprit de son lecteur sur une situation qu'il ne rencontrera jamais dans la réalité? Non sans doute, et c'est là le principal danger du roman français contemporain, même honnête. Il nous sort de la vérité, nous monte l'imagination sur des obstacles supposés et nous fait passer à côté des véritables difficultés de la vie.

Je viens de lire le dernier roman de M. Georges Duruy, *L'Unisson*, et je n'ai aucune envie de le critiquer. Beaucoup d'esprit et de finesse s'y unissent à une étude psychologique des plus intéressantes; l'ensemble du livre révèle chez l'auteur un souffle d'honnêteté, de générosité et de vérité qui repose des grossièretés voulues de l'école réaliste, et cependant on ne peut nier que le convenu n'y occupe une assez large place. Qu'on en juge.

Un jeune homme et une jeune fille, voisins de campagne, sont présentés l'un à l'autre par des personnes désireuses de favoriser

leur mariage. Voilà bien une donnée française, une donnée de la vie réelle, mais c'est assez peu intéressant. Pour donner du charme à son récit, l'auteur suppose alors que tous les jours, pendant trois semaines, les jeunes gens se rencontrent dans une forêt voisine, pour s'étudier. A la fin de la troisième semaine la jeune fille donne son consentement. Voilà, par exemple, qui n'est plus du tout vraisemblable; on a beau avoir été élevée à *l'anglaise,* comme a soin de l'expliquer l'héroïne du roman, il est contraire à tous les usages qu'une jeune fille se promène seule en voiture et dirige sa promenade pendant trois semaines consécutives vers le coin sombre et poétique de la forêt où son voisin de campagne erre mélancoliquement.

En somme, le caractère commun à toutes les variétés de romans que nous avons décrites jusqu'ici, c'est la préoccupation d'échapper par un artifice quelconque aux peintures de la vie de tous les jours, de la vie ordinaire, de la vie, telle que nous la vivons. Il faut la relever soit par l'éclat d'un grand luxe, soit par l'attrait du vice, soit par une excitation particulière à la curiosité, soit par des efforts d'imagination. Tout cela est factice, tout cela est faux.

Pourquoi donc nos romanciers persistent-ils dans cette voie? Pourquoi ne pas s'attacher à des données plus vraies?

La raison en est bien simple et se résume à ceci : notre vie moderne, en France, est peu colorée, peu accidentée, peu variée; par suite on ne peut guère tracer un tableau intéressant. Vous voyez comme il est difficile de rendre attachante même l'histoire d'un mariage sans sortir des données de la vie réelle! La plupart de nos mariages sont des marchés, comme en Orient, seulement les rôles d'acheteur et de vendeur sont ordinairement intervertis. Nous sommes une nation de fonctionnaires civils et militaires, corrects, marchant au pas, admirables de tenue, de discipline et de platitude; pourvu que nous puissions faire quelques mots d'esprit sur le gouvernement qui nous conduit, nos goûts de liberté sont satisfaits, notre énergie est épuisée et nous nous alignons docilement à la voix de ceux que nous venons de plaisanter. D'ailleurs presque aucun effort pour créer quelque chose de personnel.

On trouve partout des hommes qui se déclarent fils de leurs œuvres ; cela signifie assez souvent qu'ils sont mal élevés ; mais qui peut légitimement, parmi nous, se dire le père des siennes? qui est le propre artisan de sa fortune? qui a lutté *seul* pour se créer une situation? A peine quelques personnalités de l'industrie ou du commerce.

Or, ce qui est le plus intéressant pour l'homme dans la peinture de la vie, c'est l'effort de ses semblables, c'est la lutte de l'homme pour la vie, comme on dit aujourd'hui, ce que les classiques fatalistes appelaient la lutte contre la destinée. Pour que cette peinture soit facile, il faut de plus que l'effort soit apparent, saisissable, qu'il n'échappe pas à l'analyse.

Cette règle, que l'observation vérifie constamment, est vieille comme le monde ; c'est le *suave mari magno* de Lucrèce, c'est Platon affirmant que les dieux n'ont pas de plus beau spectacle que celui de l'homme de bien en lutte avec les peines de l'existence. Faute d'efforts visibles, nous n'avons pas de romans de mœurs contemporaines, peignant avec intérêt des situations vraies.

II.

Peut-être plus d'un lecteur a-t-il trouvé exagérée mon appréciation sur la monotonie de la vie moderne, mais ce n'est pas là un jugement personnel, c'est celui des faits. Nous allons nous en convaincre sans sortir de notre sujet.

Je ne saurais, en effet, faire une esquisse complète du roman actuel, sans ajouter au roman contemporain le roman *à thèse* et le roman *historique*.

Or ces deux variétés de romans témoignent par leur existence même du dégoût qu'inspire la vie moderne à ceux qui la vivent : on renonce absolument à la peindre pour elle-même ; on place seulement dans son cadre connu une intrigue plus ou moins vulgaire, tendant à démontrer une thèse. Ou bien encore on va résolument prendre son sujet à une autre époque. Ces deux genres méritent par leur importance de nous arrêter un moment.

Le roman à thèse prend soin la plupart du temps de nous révéler son origine par la nature de la thèse qu'il expose. Bien souvent, en effet, cette thèse est pessimiste, décadente, désespérée, morbide; que sais-je encore! Par exemple, on soutient que la société repose sur des principes faux, que les bâtards sont mille fois préférables aux enfants issus d'un couple légitime; on sait quelle somme de talent M. Alexandre Dumas fils a dépensée au profit de cette idée. Tout d'abord, c'est le *Fils naturel*, dont le titre même donne le thème; puis, dans toute son œuvre, soit dans le roman, soit au théâtre, soit dans la *Dame aux Camélias,* soit dans les idées de *Madame Aubray*, si un bâtard entre en scène, soyez sûr qu'il a le beau rôle.

Cependant M. Dumas n'est pas un pessimiste, encore moins un décadent; il a trop de bon goût littéraire pour se poser ainsi, mais évidemment il ne se trouve pas satisfait de l'état social dans lequel il vit, et ce qu'il cherche à ébranler, à modifier, ce n'est pas tel ou tel détail variable, contingent; c'est l'assise même, le fondement de la société, l'union légitime de l'homme et de la femme, le mariage.

Ainsi, non seulement il cherche un refuge dans le roman à thèse parce que la société contemporaine ne lui offre pas, par elle-même, de tableaux intéressants; non seulement il se révolte contre cette situation; mais il en rend responsable l'humanité entière, qui, dans tous les lieux et dans tous les temps, a reconnu au mariage un certain caractère religieux et élevé.

On peut dire avec juste raison que, soutenir des thèses de ce genre, c'est montrer plus que son dégoût pour le siècle dans lequel on vit; c'est être dégoûté de la vie de tous les siècles.

C'est pis encore, car c'est inspirer ce même dégoût à tous ceux qui vous lisent. Dans son discours de réception à l'Académie française, si j'ai bonne mémoire, M. Alexandre Dumas disait naguère qu'il n'avait pas écrit pour les jeunes filles; cela est vrai en raison des tableaux que son récit met sous les yeux du lecteur ou du spectateur; mais sa thèse, à qui est-elle bonne, grand Dieu? Ce n'est pas seulement la pudeur des vierges qu'elle effarouche, c'est la virilité des hommes qu'elle abat.

Qui voulez-vous qui se dévoue, qui voulez-vous qui aime, qui voulez vous qui espère, si une fatalité aveugle nous a voués à une vie impossible? si la vertu n'amoncelle dans le monde que des ruines nouvelles? si toute bonne action, tout effort, vient encore exagérer les vices de la société? si toute famille honnête donne forcément naissance à des scélérats ou à des sots? Toute l'œuvre de M. Dumas a été appréciée d'un mot, d'un mot de prophète, par le chantre de ***Rolla,*** quand il adressait aux démolisseurs impies du dix-huitième siècle cette fin de vers terriblement exacte : «..... On meurt dans votre air. »

Et la mort se traduit précisément par ces nouvelles écoles, en quête de noms désespérés, impressionnistes, décadents, etc. ; par ces jeunes gens, las de la vie au moment où ils y font leur entrée; par ces morbidesses, ces langueurs, ces sombres scepticismes, dont nous voyons chaque jour quelque nouveau produit. Je sais d'ailleurs qu'il serait naïf de s'apitoyer sur l'état d'esprit de tous ceux qui se montrent ainsi dans leurs livres; beaucoup, je suppose, sont de gais compagnons, soupant tous les soirs, qui se font une *tête de bois* littéraire, comme leurs camarades, bien nés ou moins bien doués, se font simplement une *tête de bois* mondaine. Aujourd'hui, en effet, le suprême de l'élégance consiste dans le manque d'expression du visage; il ne faut paraître ni gai, ni triste, ni intelligent, ni aimable; il faut paraître nul; il faut paraître mort.

Le ridicule aura raison bien vite de cette mode nouvelle, mais il ne guérira pas le mal profond qui lui a donné naissance; l'essence du ridicule, c'est de tuer et non de faire vivre; or c'est la vie qui nous manque.

Les romanciers qui aiment à la peindre vont la chercher ailleurs, aux époques où nous savons qu'elle coulait à pleins bords; c'est de ce besoin qu'est né le roman *historique*, particulièrement le roman *de cape et d'épée.*

Ce genre est inépuisable, en ce sens que les sujets abondent dans notre histoire, mais toutes les époques ne sont pas également accessibles au grand public. Tout au moins cela me semble être ainsi, car les romans historiques célèbres ne remontent

guère au delà du seizième siècle. Alexandre Dumas père et ses *Trois Mousquetaires* reviennent naturellement à l'esprit, quand on évoque les souvenirs d'un lecteur français sur cette période. Beaucoup n'ont pas d'autres connaissances historiques que celles qu'ils ont puisées à cette source, et certainement elle ne figure pas parmi les plus sûres. Il est bien rare, d'ailleurs, que le roman historique échappe à ce grave inconvénient de fausser l'histoire. Je ne parle pas seulement ici des faits dont on intervertit la date; des hommes célèbres que l'on fait mourir au moment le plus avantageux pour le dénouement de l'intrigue; de ceux dont on défigure le caractère. Je vise surtout la fausse interprétation de faits exacts; je m'élève contre cette tendance sotte qui nous fait prêter aux personnages d'un autre siècle les sentiments qui nous animent au dix-neuvième, tendance à laquelle Walter Scott seul peut-être a échappé, parmi tous ceux qui ont cultivé ce genre.

Assurément, il est curieux de savoir exactement l'année de l'avènement au trône de tous les souverains de France, de Pharaon à Louis XVI; mais c'est peu utile pour comprendre l'histoire.

Comprendre l'histoire, c'est connaître les mobiles qui ont fait agir les hommes à ses diverses époques; ce n'est pas mettre une date sur tous les faits, c'est savoir pourquoi et comment ces faits se sont accomplis; c'est se représenter Mérovée, Louis XI et Louis XIV sous trois aspects absolument différents et non les confondre sous une commune appellation de rois de France.

Or, si le roman historique respecte la succession des événements, il les dénature presque toujours; il les dénature par nécessité.

Le public, en effet, n'est pas préparé d'avance à éprouver les sentiments d'un bourgeois du moyen âge, d'un ligueur de Paris, ou d'un soldat de Henri II. De plus il est fort difficile de le retourner assez complètement dès les premières pages du livre, pour qu'il prenne rapidement les manières de penser de l'époque à laquelle on le transporte. Dès lors, un seul moyen reste à la disposition du romancier : prêter à ses héros une partie des

préjugés du public, et cela lui est d'autant plus facile que lui, auteur, partage ces préjugés et les donne naturellement, inconsciemment, aux types que produit son imagination.

Ce qu'il garde de l'époque à laquelle il place son récit, c'est le cadre pittoresque qui fait défaut à la nôtre, accusant ainsi bien nettement la cause qui le fait sortir de la vie moderne.

On comprend que ce procédé d'adaptation ne soit pas toujours possible. Par exemple, on ne voit pas bien comment un auteur français du dix-neuvième siècle pourrait expliquer avec des sentiments modernes les faits que retracent les vieux récits populaires du moyen âge, tels que : *le Département des enfants Aymeri, Jourdain de Blaivies*, *Floovant*, *Garin le Loherain*, et tant d'autres du même genre.

La donnée première de toutes ces œuvres est à peu près la même. Il s'agit toujours de jeunes gens qui se font un chemin dans le monde à l'aide de leur épée; ils se taillent un royaume, tout au moins une seigneurie, à grands coups de lance. Leurs exploits sont bien un peu invraisemblables parfois, mais il faut cela pour saisir l'imagination de lecteurs habitués eux-mêmes à frapper vigoureusement.

Je dis l'imagination des lecteurs; c'est de celle des auditeurs qu'il faudrait parler, car le livre était rare alors. On n'avait pas les journaux, on n'avait pas les bibliothèques circulantes, mais on avait les troubadours et les trouvères, les bardes, les ménestrels, les chanteurs de toutes sortes qui en tenaient lieu. Bref, il existait au moyen âge une sorte de *roman parlé*, aussi populaire que nos feuilletons modernes.

Et cette littérature indique nettement une époque qui cherche ses distractions en elle-même; quand les bons chevaliers veulent se délasser un moment, ils se font raconter des exploits tout semblables à ceux qu'ils accomplissent. Ce qui les intéresse par-dessus tout, ce sont les récits guerriers, les tours de force inouïs. S'ils écrivent l'histoire, c'est pour enregistrer des hauts faits d'armes. Lisez Froissart, par exemple; quand il voyage dans le midi de la France et chaque fois qu'il rencontre un château fort, son compagnon Espaing de Lyon lui raconte avec mille détails

tous les grands coups qui s'y donnèrent; ces interminables conversations sont rapportées tout au long. Arrivé à Orthez, Froissart est reçu par le comte de Foix; il admire la grande salle du château et sa vaste cheminée; mais ce qu'il admire bien plus encore, ce qu'il n'a garde d'oublier, c'est la plaisanterie d'Hercule accomplie autrefois par un seigneur béarnais, un certain Ernauton d'Espagne qui avait chargé sur son cou « moult légèrement » un grand âne avec son faix de bois et l'avait monté ainsi au premier étage pour renverser « les bûches et l'âne les pieds dessus sur les cheminaux ».

C'était certainement là un des meilleurs souvenirs de son voyage que cette bonne histoire d'Ernauton. Que de larges faces il égaya sans doute, en la redisant, à son tour, dans les châteaux où il recevait l'hospitalité !

On retrouve cette admiration naïve de la force matérielle dans toutes les sociétés où elle est utile pour se créer une situation. Le viking qui faisait soulever aux jeunes hommes, avant de les admettre sur sa barque, la pierre énorme placée devant sa porte, eût dispensé Ernauton de l'épreuve ordinaire, si celui-ci s'était présenté à son service. Tous les camarades l'eussent acclamé.

Notre société moderne n'a plus le même enthousiasme pour la vigueur musculaire, en France du moins. Elle ne comprend pas non plus de la même manière l'indépendance et la liberté. Elle a plus grand souci de l'égalité que de tout autre bien et se console aisément de la servitude, quand cette servitude est générale.

Cette différence de sentiments tient au fond à une différence capitale dans la façon dont les situations s'acquièrent dans ces deux types de sociétés et dans la nature même de ces situations.

Chez nous, on exalte l'intelligence et la mémoire, qui permettent l'entrée de toutes les carrières. Ce sont, en effet, des examens qu'il s'agit de subir avec succès, pour être constitué à jamais pensionnaire de l'État, moyennant un certain service. Au moyen âge en France, aujourd'hui en Angleterre, les fonctionnaires sont peu nombreux et l'immense majorité des jeunes hommes doivent créer eux-mêmes leur situation. Rien ne développe autant

l'énergie morale ; rien ne rend aussi impatients de tout joug ceux qui réussissent dans leurs entreprises. En cela, les Anglais modernes ont conservé l'ancienne formation féodale, mais l'initiative de leurs rejetons ayant à s'exercer sur différents théâtres suivant les époques, leurs procédés d'émigration ne ressemblent pas, point pour point, au *Département des enfants Aymeri* et s'inspirent davantage des circonstances du milieu moderne.

Par ce côté, ils se rapprochent de nos habitudes. Aussi, tandis que le roman historique laisse généralement de côté l'époque féodale, le roman anglais, sorti de la même source, a-t-il pénétré dans notre littérature française par de très nombreuses traductions. Il y forme en quelque sorte un genre à part que nous devons examiner sous peine d'être incomplet.

III.

C'est un phénomène assez curieux que cette invasion du roman anglais en France. Dans un pays où les écrivains ne manquent pas, où le succès ne se marchande guère à ceux qui flattent les goûts du public, comment se fait-il qu'on ait éprouvé le besoin d'importer d'outre-mer cette énorme quantité d'ouvrages étrangers? Comment ne s'est-il pas trouvé de littérateurs indigènes pour combler la lacune dont témoigne cet emprunt fait à nos voisins?

Ce sont les mères de famille qui peuvent le mieux répondre à cette question. Elles vous diront, si vous les interrogez, que les romans français sont impossibles pour leurs filles, ou bien mortellement ennuyeux. On a le choix entre la lecture dangereuse et les innocentes niaiseries où l'on voit la vertu récompensée et le vice puni avec la régularité et le naturel d'un mécanisme. Pour échapper à ce dilemme, on donne en pâture aux jeunes filles des traductions sans couleur, mais ordinairement sans danger. Voilà toute l'histoire du roman anglais en France.

En général, il a la réputation d'être assez pâle, légèrement endormant. A vrai dire, les traductions le défigurent et les lecteurs

français, les lectrices surtout, le comprennent mal et s'y intéressent peu.

Cela s'explique par des raisons matérielles et par des raisons morales.

Les raisons matérielles, ce sont l'ignorance des usages britanniques et l'ignorance des pays à travers lesquels un roman anglais promène ordinairement ses héros. Quand une jeune fille française connaît par cœur toutes les sous-préfectures de son pays, les caps de l'Europe et le peu d'isthmes que M. de Lesseps n'a pas encore percés, on la tient pour suffisamment instruite ; si elle affronte les épreuves du brevet supérieur, la science géographique se complétera par une série plus compliquée d'exercices de mémoire, mais elle ne sort guère des frontières, à moins que ce ne soit pour aller en Suisse, n'a aucun parent fixé dans une contrée éloignée ; par suite elle n'a jamais entendu causer sur les pays étrangers; pour elle, la géographie est une matière classique, ennuyeuse, qu'on a bien le droit de laisser de côté après l'achèvement de ses études, surtout lorsqu'on a subi un examen.

Naturellement, si vous entreprenez de conduire votre héros en Australie, — ce qui est aussi ordinaire pour un jeune Anglais que l'entrée à Saint-Cyr pour un jeune Français, — votre lectrice ne vous y suivra pas. Elle a aussi bien l'idée de Lilliput que de Melbourne, et se doute de ce qu'on peut faire là-bas comme nous savons ce qui se passe dans la lune. Elle est complètement dépaysée.

Voilà une première cause matérielle d'ahurissement et de manque d'intérêt : le cadre de l'action est absolument inconnu.

Et maintenant, si dans ce cadre le romancier anglais fait mouvoir ses personnages en leur prêtant ses propres goûts, ses propres sentiments, goûts et sentiments tout britanniques, la lectrice perdra pour le coup toute espèce d'attrait; en tous cas elle n'appréciera pas l'œuvre au même point de vue que le public auquel elle est destinée.

C'est au point de vue de ce public qu'il faut nous placer pour comprendre comment a pu naître en Angleterre une littérature

nombreuse peignant la vie réelle, et cependant très goûtée.

Nous avons vu qu'en France le plus grand effort des romanciers consiste précisément à sortir de la vie réelle. Les situations sont toujours choisies de manière à présenter un attrait particulier qui réveille le lecteur et l'intéresse ; nous avons passé en revue les différents moyens employés le plus ordinairement pour obtenir ce résultat ; nous avons même constaté que ces moyens étaient toujours dangereux par un côté. Comment se fait-il que les auteurs anglais aient échappé à ce danger?

On répond généralement que ces auteurs choisissent leurs situations dans la vie réelle. D'accord, mais comment, faisant cela, peuvent-ils rendre leurs personnages intéressants? Nous aussi, nous avons d'honnêtes romanciers, en petit nombre il est vrai, qui cherchent à régénérer le roman en en faisant une bonne petite histoire morale ; malheureusement ils n'offrent aucun intérêt, on ne les lit pas. Ils ne résolvent donc pas ce problème de procurer au public par la lecture une distraction innocente.

Or beaucoup de romanciers anglais arrivent à la résoudre.

A côté des romans vertueux nous avons aussi en France des romans qui s'attachent à nous montrer la vie telle qu'elle est. Ceux-ci réussiront-ils davantage? Nullement, leurs prétentions à la vérité des peintures n'ont produit que le naturalisme, dont le nom est devenu synonyme de grossièreté.

Ainsi, soit que nous visions principalement la moralité du récit, soit que nous ayons la préoccupation de son exactitude matérielle, nous n'arrivons pas à unir les deux qualités qui constituent le roman anglais : une peinture *honnête* et *intéressante* de la vie réelle.

Qu'y a-t-il donc dans la vie des Anglais qui les passionne? On ne dirait pas, à voir leur figure froide et leur air ennuyé, que l'existence leur soit un si grand plaisir. N'est-ce pas plutôt notre rôle à nous, Français, à nous qui rions toujours et de toutes choses, de peindre la vie sous un aspect gai et enjoué?

Non, car la gaieté n'est qu'un accident dans la vie, un délassement momentané; elle n'est pas la vie.

Je cherche à me rendre un compte exact de l'idée que les

Anglais se font de la vie, de la peinture qu'ils en tracent dans leurs œuvres d'imagination. Il me semble qu'elle leur apparaît surtout comme une lutte assez âpre, lutte prosaïque, que vient éclairer d'un rayon de poésie l'amour dans le mariage.

Un des romans de Thackeray, *The Adventures of Philip*, contient à ce sujet une charmante discussion entre l'auteur et un interlocuteur imaginaire : « La vie, dit celui-ci, est sérieuse. La vie, c'est le travail. La vie, c'est le devoir. La vie, c'est un loyer à payer. La vie, ce sont les impôts. La vie apporte ses épreuves, ses charges, ses remèdes. La vie n'est pas une simple succession de lunes de miel. — Très bien, répond l'auteur, mais sans l'amour la vie ne serait que la mort, et vous n'en auriez pas plus souci que d'un nouveau chapitre ajouté à mon dernier ouvrage (1). »

Ces deux aspects différents de la vie sont constamment mis en opposition dans le roman que je viens de citer : « Est-ce l'amour qui paiera les dépenses de votre ménage ? » dit à Philippe son ami Pendennis, quand le jeune homme, ruiné de fond en comble, lui fait part de ses projets de mariage. Plus loin, le même Pendennis, revenant chez lui, après que Philippe vient de partir pour son voyage de noce, suppute les charges du jeune couple et se console ainsi de leurs maigres ressources : « Ils ont la santé, l'espérance, du courage, de bons amis. Je n'ai jamais entendu dire que les épreuves de la vie prennent fin avec le mariage ; mais heureux celui qui possède un compagnon aimant pour les partager avec lui ! »

Le roman dont je viens de citer quelques passages n'est pas une exception dans l'œuvre de Thackeray, pas plus d'ailleurs que l'œuvre de Thackeray n'est une exception dans la littérature anglaise moderne. L'esprit général qui l'anime, c'est précisément cet esprit anglais, cette manière anglaise d'apprécier les situations, que je retrouve chez Dickens ou chez Bulwer Lytton, comme chez Miss Yonge ou Lady Fullerton. Cela est indépendant du sexe ou de la situation sociale de l'auteur. Il y a là un véritable sentiment national.

(1) *The Adventures of Philip on his way through the world*, W.-M. Thackeray, vol. II, p. 169. Tauchnitz, edit.

C'est lui que chantait Longfellow dans les magnifiques vers du *Psalm of life* qui respirent une indomptable énergie : « La vie est réelle. La vie est vraie ! Le tombeau n'est pas sa prison ; ce n'est pas à l'âme qu'il a été dit : « Tu es poussière et tu retourneras en poussière. » Nous n'avons pas été créés pour nous réjouir ou pour souffrir, mais pour agir, afin que chaque lendemain nous trouve plus en avant... Ne vous confiez pas dans l'avenir, tout plaisant qu'il soit ! Laissez le passé ensevelir ses morts ! Agissez, agissez dans le présent qui vit ! Le cœur dans votre poitrine, et Dieu sur vos têtes ! »

Voilà de la poésie saine et fortifiante ! Elle est, à mon sens, l'expression sincère de l'éducation britannique. De bonne heure, on inculque aux jeunes gens cette idée que la vie est une grande et belle chose, le théâtre d'une lutte sérieuse dont personne ne peut se désintéresser. De bonne heure aussi on le leur prouve, en les lançant dans le monde avec une situation à conquérir. Aussi voyez-vous des enfants de quinze ans parler sérieusement de leurs projets d'avenir (*prospects in life*) ; ne riez pas, ce sont là choses sérieuses, et deux ou trois ans plus tard les projets de l'enfant recevront un commencement d'exécution.

Dans une vie ainsi entendue l'homme poursuit un but personnel ; pour l'atteindre, il lui faut un soutien, une compagne, et il entend bien la choisir lui-même, avec connaissance de cause ; aussi la vie de tout Anglais comporte-t-elle un petit roman, son mariage.

Et maintenant, faut-il s'étonner que les Anglais arrivent à écrire des romans réels, des romans vrais, des romans honnêtes et pleins d'intérêt pour eux ?

Nullement ; leur vie fournit au romancier deux éléments précieux qui la résument : la conquête d'une situation et le mariage.

Vous allez voir, en effet, que l'immense majorité des romans anglais ne sont pas autre chose que le récit de ces deux actions.

J'ai déjà parlé des *Adventures of Philip*. Le sous-titre de de l'ouvrage est lui-même tout un programme ; je le traduis littéralement : *Les Aventures de Philippe, sur son chemin à travers*

le monde, montrant qui le vola, qui l'aida et qui le négligea. C'est, comme vous voyez, une sorte de procès-verbal.

Au début, Philippe nous est présenté comme le fils unique d'un docteur très fastueux, célèbre par la bonne entente de ses dîners et la qualité supérieure de sa cave. Voilà un garçon qui n'a pas de préoccupations d'avenir. En effet, au sortir de l'université, il régale ses amis dans les meilleurs restaurants de Londres, monte des chevaux de prix et... s'ennuie terriblement. Sa vie est vide.

Heureusement, son père, un affreux coquin, s'enfuit un jour pour l'Amérique, emportant une partie de la fortune personnelle de son fils. Les créanciers se jettent sur le reste, et quand Philippe examine sa position, il constate sans peine qu'il lui reste pour tout bien 5.000 francs.

Le romancier avait besoin de cela pour rendre son héros intéressant. D'ailleurs personne ne le plaint beaucoup. Son père est un filou, c'est vrai, mais on le savait avant le désastre, paraît-il; ceux mêmes qui dînaient le plus souvent chez lui l'affirment. Dès lors, rien n'est changé à ce point de vue. Reste sa ruine, mais ses meilleurs amis s'en embarrassent peu. « Il travaillera, disent-ils; un jeune homme de vingt-deux ans, qui a 5.000 francs dans sa poche, se rend à peine compte qu'il est ruiné. »

Lui-même paraît assez peu impressionné. L'ennui a disparu de son existence et la pauvreté ne l'effraie pas : « Ne me parlez pas de la pauvreté, dit-il à son ami Pendennis; c'est un tyran, si vous en avez peur; mais allez au-devant d'elle comme un homme, vous la trouverez de bonne composition. » Et, rempli de cette noble confiance, il entreprend hardiment la lutte; il la juge bienfaisante.

La misère lui a d'ailleurs rendu un fameux service; elle l'a débarrassé des filets d'une mère prévoyante qui lui destinait sa fille au temps de sa splendeur et lui fait fermer impudemment la porte de son hôtel au lendemain de sa chute. En revanche, elle l'ouvre toute grande à un gentleman en bottes vernies dont la voiture stationne chaque jour sous les fenêtres de la séduisante Agnès Twisden. Thackeray nous décrit avec infi-

niment d'esprit le manège savant auquel se livre cette diplomate consommée, aidée des conseils de sa mère, pour circonvenir le nouveau soupirant. Pendant ce temps-là, notre Philippe se félicite de sa ruine, qui lui évite une femme sans cœur, et tombe éperdument amoureux d'une jeune fille sans fortune.

Tout l'intérêt du roman consiste maintenant à savoir comment ce jeune ménage va se tirer d'affaire.

En France, nos romans vieux genre se terminent par un mariage; les deux héros sont heureux et ont beaucoup d'enfants. Les romans nouveaux commencent au mariage et le dépeignent ordinairement comme un enfer, tout au moins comme un purgatoire.

Les Anglais ont une autre conception du mariage; ils ne le considèrent ni comme la fin des épreuves qui le précèdent, ni comme une torture; ils y voient la marche naturelle de l'humanité vers le but qui lui est fixé et ils s'y intéressent parce que la façon dont ils se marient est intéressante.

Aussi, presque tous les romanciers anglais consacrent-ils leur talent à raconter une intrigue assez ordinaire; nos auteurs français, toujours en quête de *situations neuves*, trouveront sans doute que c'est là une infériorité grave; mais qu'importe la nouveauté des situations, si une situation éternellement la même paraît éternellement intéressante?

Très souvent même, on peut dire qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'intrigue. Voici, par exemple, un roman de Bulwer Lytton, *The Caxton*, dans lequel le héros est pris à son berceau et suivi jusqu'à sa mort dans toutes ses actions. Lui aussi était fils unique et l'auteur a bien soin de le ruiner pour le forcer à aller élever des moutons en Australie, après avoir été pendant plusieurs années secrétaire intime d'un homme politique en vue. Naturellement cet homme politique avait une fille aux charmes de laquelle le jeune Caxton n'est pas insensible, mais sa situation personnelle ne lui permettant pas cette alliance, il cache tant bien que mal son sentiment tendre et va chercher un remède à ce malencontreux amour dans l'entreprise coloniale qui lui permet au retour d'épouser une cousine pauvre. Ce n'est

plus, comme dans les romans français, l'amour triomphant de tous les obstacles.

L'absence d'intrigue est plus marquée encore dans certains romans de Dickens, *Great expectations*, par exemple. Quand elle paraît, ce n'est jamais en première place; elle vient en son lieu, comme un incident dans le récit. Tout ne gravite pas autour d'elle.

En somme, le roman anglais, comme le roman parlé du moyen âge, raconte simplement, avec une pointe d'exagération, la vie de tous les jours. Voilà son caractère le plus accusé. C'est pour cela qu'il peut être honnête, sans danger pour l'imagination; c'est parce que la vie qu'il peint est intéressante qu'il trouve des lecteurs.

Et si maintenant nous faisons un retour vers la conclusion de notre étude du roman français contemporain, ne deviendra-t-il pas évident que les seules nations qui puissent avoir une littérature saine sont celles qui trouvent dans l'existence un intérêt véritable?

Au fond, cela n'a rien de très nouveau. Il y a beau temps qu'on a dit de la littérature qu'elle était l'expression de la société; comment donc le roman qui a précisément pour but de peindre la société pourrait-il être à la fois intéressant et vrai, quand la vie de cette société n'est pas intéressante en réalité?

Ce que je disais de la France moderne n'est pas un effet de pessimisme. Partout où l'énergie individuelle, l'effort personnel ne sont pas très développés, le même phénomène se produit : la peinture de la vie réelle n'est pas littéraire.

Examinez les littératures de l'Orient : elles sont philosophiques ou imaginatives. Les contes arabes des *Mille et une Nuits* en fournissent un très joli spécimen. C'est dans le merveilleux, dans l'invention pure, que l'on trouve l'intérêt dont la vie ordinaire est dépourvue.

Les habitudes de la communauté qui règnent dans ces contrées ont naturellement pour effet de rendre l'homme moins attachant. Il est si bien protégé par sa tribu, il a si peu besoin de se dépenser pour vivre, que le problème de la vie lui est à peu près

inconnu. Comment voulez-vous dépeindre les tribulations d'un jeune homme obligé de se faire une place au soleil? Cela n'existe pas en Orient.

Cela existe en France, j'en conviens, mais les moyens que nous employons pour arriver à une situation ne sont pas intéressants, parce qu'on n'y sent pas l'effort personnel. A vrai dire, ce sont des moyens inventés par des sociétés compliquées, isssues de la communauté; on sent partout la préoccupation extrême de l'égalité, caractéristique de ces sociétés; on sent aussi la protection à un haut degré. Pour obtenir certaines positions, il est absolument utile d'être fortement recommandé. Plus vous avez de parents et d'amis capables de vous pousser, plus vous êtes étroitement uni au *clan* qui dirige les affaires, plus vous avez de chances d'arriver. Au contraire, si vous voulez vous *créer* une situation, à la manière des rejetons de la famille-souche, il ne s'agit plus d'être bien vu de vos chefs. Vous êtes votre seul chef, et le succès de votre entreprise dépend de vous seul. Il est clair que ce procédé-là grandit beaucoup l'homme et donne à sa vie un immense intérêt.

On peut conclure de là très logiquement que les sociétés pour la création et la propagation des bons livres ont en France une tâche assez ingrate. Le seul moyen de donner naissance à des romans vrais, empoignants et honnêtes, c'est de briser avec nos habitudes paresseuses de la communauté, c'est de ne plus compter aussi complètement sur les appuis extérieurs, c'est de faire des enfants qui s'élèvent, des *hommes* et non des fonctionnaires.

Le moment est particulièrement propice à cet heureux revirement : l'État, grand distributeur du pain quotidien, devient chaque jour plus instable; la plus vulgaire prudence nous engage donc à ne pas compter sur ses prébendes. D'autre part, les transformations profondes amenées par le développement des transports ont ouvert partout à l'activité humaine de nouveaux théâtres, faciles à exploiter. A nous de profiter de ces circonstances pour y lancer les générations nouvelles.

Si jamais nous entrons dans cette voie, si les jeunes gens savent se faire par eux-mêmes une situation qui les mette à même

de choisir leur femme pour ses qualités personnelles, alors la vie réelle offrira un intérêt suffisant pour que sa peinture vraie devienne littéraire et tente les romanciers.

Voyez comme ils s'emparent avec avidité de tous les événements qui jettent un peu de pittoresque dans notre existence, de tout ce qui secoue notre torpeur et nous contraint à un effort vigoureux ! Combien de romans a-t-on bâtis, par exemple, à propos de la dernière guerre de 1870 ! On trouverait mille données aussi intéressantes dans la vie de tous les jours, sans recourir aux grands désastres nationaux, si cette vie offrait l'occasion fréquente d'un effort personnel.

En résumé, le seul moyen pour une société d'avoir une littérature saine et vraie, c'est d'être elle-même un théâtre favorable au développement des caractères.

H. Saint-Romain.



MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

VI.

LE MODE D'EXISTENCE ET LES PHASES DE L'EXISTENCE (1).

Pour bien connaître une pièce, pour porter un jugement éclairé sur l'action que l'auteur a imaginée, il ne suffit pas de savoir quels personnages entrent en scène ; quel rôle ils y jouent ; il faut, soit par la lecture, soit par la représentation théâtrale, il faut voir ces personnages en mouvement, les entendre exprimer leurs sentiments, assister aux heurts de leurs volontés, aux luttes de leurs passions, en un mot, il faut les voir vivre de cette vie que l'auteur dramatique leur a donnée.

Il en va de même en science sociale. On ne connaît pas une famille ouvrière quand on sait combien de personnes elle renferme; on ne peut juger pleinement de son action éducative quand on a analysé seulement les fonctions de chacun de ses membres; il faut voir en mouvement tout ce bel organisme, observer comment ces gens se tirent d'affaire aussi bien dans les mille détails de la vie quotidienne que dans ces événements plus compliqués qui, de temps en temps, atteignent les familles; il faut, pour parler une langue plus scientifique, analyser le mode et les phases de leur existence. C'est précisément ce que nous allons faire aujourd'hui pour la famille V***.

(1) Voir les précédents articles, t. III, p. 295, 384, 485, 594, et t. IV, p. 372.

I.

Il peut sembler de prime abord que cette analyse est chose aisée. Les hommes ne poursuivent-ils pas partout la satisfaction des mêmes besoins inhérents à l'humaine nature ! Partout on les voit occupés à assurer leur pain quotidien, à se prémunir contre les rigueurs du climat, en se retirant dans des habitations, en se couvrant de vêtements. Mais ce même but ils le recherchent de mille façons différentes.

Pour vivre, celui-ci se livrera à *l'extraction* : il sera cultivateur, forestier, mineur; pour vivre, celui-là s'adonnera à *la fabrication* : il sera charpentier, forgeron, faïencier, etc... Dans l'industrie, combien de professions ! dans chaque profession combien de métiers ! Ajoutez à cela que, d'un endroit à un autre, les mêmes travaux varient suivant les conditions du climat, les ressources du lieu, la nature des matières premières, et bien d'autres circonstances encore. Aussi lorsque de l'étude des *moyens d'existence*, c'est-à-dire des ressources du travail ou de la propriété, on rapproche celle du *mode d'existence*, c'est-à-dire des dépenses de la nourriture, de l'habitation et du vêtement, on paraît à l'extrême complexité juxtaposer l'extrême simplicité. Ceci explique pourquoi Le Play, qui était arrivé du premier coup à donner l'exacte classification du mode d'existence des familles ouvrières, ne put, dans toute une vie de travail et de recherches, déterminer d'une façon satisfaisante le classification des moyens d'existence.

Cependant ce serait se laisser piper par l'apparence que de tenir pour entièrement vraie cette impression reçue d'une observation superficielle.

Si, en tous lieux, l'activité humaine se dépense de mille façons différentes pour la satisfaction des mêmes besoins, il n'en est pas moins vrai que ces besoins ne sont pas partout satisfaits d'identique façon : on vit, de même qu'on travaille, d'après les conditions et les ressources du lieu.

Entre le mode d'existence d'un ouvrier de Paris et celui de

notre paysan jurassien, il y a une aussi grande différence qu'entre leurs moyens d'existence; ils n'ont ni la même nouriture, ni la même manière de se loger, ni la même manière de se vêtir.

On est ainsi amené à reconnaître facilement que le mode d'existence d'une famille ouvrière est étroitement lié à ses moyens d'existence, en découle directement.

Et c'est précisément parce que la vie journalière des familles dépend de leurs moyens d'existence, que le foyer, centre de cette vie, a un rôle éducateur si important; peu à peu il façonne les jeunes générations et leur donne les caractères de la race, c'est-à-dire l'empreinte qu'il a lui-même reçue des conditions particulières de l'endroit où il se trouve.

Le régime alimentaire de la famille V*** est des plus simples; j'en puis parler sciemment, puisque, pendant douze jours, je me suis assis à la table de mon hôte. Nos gens vivent des productions de leur exploitation; leur nourriture a pour bases essentielles les céréales, la graisse et la viande de porc, le beurre, le laitage, le sel et quelques légumes.

Les céréales se préparent sous deux formes principales : le pain et les *mijeules*.

Le pain se fait à la maison, avec le blé que V*** récolte et surtout avec les farines qu'il achète. Nous avons déjà indiqué que la rigueur du climat rendait la culture du blé extrêmement difficile aux Genevez (1) ; aussi, maintenant que le développement des transports facilite les échanges et permet l'arrivée, jusque dans ces montagnes, des productions des autres régions, la tendance générale est d'abandonner la culture du blé et de la remplacer par celle du foin pour donner plus d'extension à l'élevage. V*** ne récolte par an que 35 doubles décalitres de blé et, comme cette provision ne peut suffire à l'alimentation de sa famille, pendant plus de trois mois, il achète chaque année huit sacs de farine. Le sac, d'une contenance de 10 doubles décalitres environ, lui revient à 40 francs; il a donc de ce chef une dépense annuelle de 320 francs.

(1) T. III. p. 398 et suiv.

Tous les dix jours la mère fait le pain ; son mari l'aide, à cause de la grande dépense de force que nécessite cette préparation. Lorsqu'elle a mis dans le pétrin la quantité voulue de farine d'orge et d'eau, V*** pétrit la pâte ; puis, tandis qu'il chauffe le four attenant à la cuisine, sa femme met le levain et confectionne les miches. Au bout de quelques heures de cuisson on obtient un pain excellent, qui se conserve frais pendant une huitaine de jours, grâce à l'humidité qu'entretient dans chaque miche le son resté mélangé, en très faible quantité, à la farine.

Nous connaissons assez, à présent, la vie des paysans de ces montagnes pour nous rendre compte qu'ils ont l'espace nécessaire au bâtiment qui renferme le four, le chauffage à bon marché, la force masculine nécessaire au pétrissage, et, par-dessus tout, du temps à revendre ; ils ont donc réunies toutes les conditions que M. Feyeux a si bien déterminées pour que la fabrication du pain demeure une industrie domestique (1).

Le blé se consomme encore sous une autre forme, les *mijeules*. A l'époque de la fenaison, lorsque les paysans dépensent largement leurs forces, les ménagères rendent l'ordinaire un peu plus substantiel ; elles préparent en particulier, avec de la farine, du lait et du beurre, des espèces de beignets qu'elles font frire et qu'elles vont distribuer deux fois par jour, dans les champs, aux travailleurs.

Avec les céréales, le lait et ses dérivés occupent une grande place dans l'alimentation des paysans jurassiens. Chez V***, le lait de ses deux vaches est entièrement consommé à la maison. Toutes les fois qu'on trait les vaches, on donne immédiatement un bol de « chaud-lait » aux jeunes enfants. Ceux-ci en sont généralement très friands. C'est un goût que je comprends facilement ; au sortir de la mamelle de la vache, le lait a un parfum exquis, un arome composé de toutes les senteurs des herbes de la montagne. Le matin et le soir, la famille prend de grandes tasses de café au lait avec du pain et du beurre, le plus souvent du pain et du fromage.

(1) T. IV, p. 323 et suiv.

Le pain, le lait et le beurre sont des produits de fabrication domestique; leur consommation ne cause donc à nos gens aucune dépense en argent. Mais il leur faut acheter le café, la chicorée, le sucre; ils font de ce chef une dépense annuelle de 100 à 120 francs. Bien que deux paysans du village aient joint à leur exploitation rurale la vente des liqueurs alcooliques et de quelques menus objets d'épicerie, les familles ont l'habitude de faire leurs provisions aux bourgs voisins à l'époque des foins; elles ne recourent à leurs voisins, généralement assez pauvrement approvisionnés, que lorsque leurs provisions se trouvent épuisées avant l'époque des foires. La difficulté des communications, l'isolement des villages au milieu de la montagne ont ainsi contribué à dresser les paysans à l'épargne et à la prévoyance. Combien de familles, placées trop à portée de ce dont elles peuvent avoir besoin, et je ne parle pas seulement des familles ouvrières, ne savent pas amasser l'argent nécessaire aux provisions annuelles, et s'interdire les folles consommations qui dissipent, en quelques mois, l'approvisionnement d'une année!

On se demande souvent pourquoi les émigrants suisses sont capables de faire des économies avec un salaire qu'un ouvrier français trouve insuffisant pour vivre; on répond généralement qu'ils jouissent de qualités inhérentes à la race et, si cette solution est donnée avec un certain air de gravité, tout le monde paraît convaincu. C'est très joli, les qualités inhérentes à la race, mais cela ne veut rien dire! Ce qui signifie quelque chose, c'est d'indiquer quelles causes ont forcé les paysans suisses à être sobres et prévoyants. Quand nous irons à Saint-Imier, nous nous trouverons encore en présence de Suisses, qui, eux aussi, doivent avoir ces fameuses qualités inhérentes à la race; eh bien, on a été obligé, ces temps derniers, de fixer toutes les semaines la paye des ouvriers horlogers juste à la veille du marché, afin que les ménagères puissent avoir quelque argent pour faire leurs achats. On voit par cet exemple combien il est dangereux de se contenter de formules vagues qui n'expliquent qu'une chose : une absence totale d'esprit d'observation et de jugement chez ceux qui les émettent.

Mais revenons-en à la description du régime alimentaire de nos gens. Nous avons vu que la famille V*** prenait généralement avec son café au lait de superbes tartines de fromage. D'où vient ce fromage? Les anabaptistes, qui exploitent depuis de longues générations les quelques fermes de ces montagnes, fabriquent deux espèces de fromage : l'un est le « Gruyère »; l'autre, la « Tête de moine ». Pour se livrer à cette fabrication, pour faire chaque jour une seule de ces grandes meules que l'on voit exposées chez tous les épiciers, il faut le lait d'une trentaine de vaches; seules les grandes fermes de la montagne possèdent de pareils troupeaux Il est vrai que les paysans du Jura bernois auraient pu, comme leurs congénères du Jura français, s'associer pour créer des fromageries; mais l'élevage a toujours été et est encore pour eux une industrie assez rémunératrice pour qu'ils ne songent pas à faire autre chose. V*** a trouvé un excellent moyen pour avoir chaque année deux ou trois fromages à très bon compte; il en place une vingtaine, et, pour prix de la peine qu'il se donne, le fermier de la Soux lui fait ce cadeau. Cette subvention n'est pas à dédaigner; chaque « Tête de moine » pèse 8 kilogrammes environ et se vend au prix de 70 centimes le kilogramme.

J'ai dit que la viande de porc, le lard et les légumes forment avec les céréales et le laitage la base du régime alimentaire des populations jurassiennes. Tous les ans, chaque chef de maison achète un ou deux porcs, selon le nombre de personnes qui demeurent sous son toit; en quelques mois, les déchets de la nourriture et le petit-lait mettent en bel état notre animal; vers la Noël on le tue, et les ménagères apprêtent la boudinée et font fumer la viande et le lard. Chaque jour, les femmes confectionnent une soupe composée de pain, de légumes et de salé. Les légumes qui apparaissent dans ces repas sont ceux que nous avons vu récolter : les pommes de terre, les choux, les carottes, les raves, les épinards (*mengo*). Quelquefois on trouve sur la table quelques légumes secs, tels que les haricots et les lentilles; mais il faut les acheter, la rigueur du climat empêchant qu'ils ne croissent aux Genevez. La famille V*** fait de ce chef une dépense annuelle de 30 francs.

Ajoutez maintenant l'eau comme boisson et vous aurez le régime des habitants de ces montagnes.

Voici d'ailleurs comment ces mets sont distribués, voici quel en est le menu quotidien :

Le matin, à 6 heures en été, à 7 heures 1/2 en hiver, tout le monde prend un ou deux grands bols de café au lait avec du pain recouvert de beurre ou de fromage.

Vers 10 heures, les hommes cassent une croûte et boivent un petit verre d'eau-de-vie, la goutte.

A midi, se fait le principal repas. Alors on mange une soupe au lait et aux légumes; avant de la servir, les ménagères en retirent le lard et la majeure partie des légumes, qui forment le second plat. Les jours maigres, le beurre remplace le lard dans la soupe.

Dans l'après-midi, vers 4 heures, les hommes mangent un morceau de pain et de fromage et prennent la goutte; les femmes et les enfants, une tartine et du « chaud lait ».

Enfin, le soir, à 8 heures, toute la famille soupe de café au lait, de pain et de fromage.

Lors des grandes fêtes de l'Église, à l'époque de la fenaison, lorsque le travail devient plus rude, ce menu reçoit quelques compléments. On achète un peu de viande, au bourg voisin, à Tramelan; on boit du vin. Marie V*** estimait à 40 francs par an la dépense qu'elle faisait chez le boucher, et son mari comptait 150 francs pour le prix et le transport d'une pièce de vin.

Tel est le régime alimentaire de ces montagnes. On voit combien il est lié étroitement aux ressources, aux productions du lieu. Les physiologistes feraient peut-être bien d'étudier d'une façon sérieuse cette alimentation, qui a pour base les céréales et un corps gras, et où la viande n'entre régulièrement qu'à l'époque des grands travaux. La supériorité de ce mode de nourriture se révèle par l'énergie soutenue, la santé robuste et surtout la vieillesse saine et lucide de ces paysans, comparés à l'effort excessif, mais peu durable, des ouvriers urbains gorgés de viandes et de spiritueux. On comprend, maintenant, pourquoi des hommes qui, dans leur famille, ont été accoutumés, pendant de longues années,

à un pareil régime, sont sobres et économes, pourquoi, lorsqu'ils émigrent de leurs montagnes, ils peuvent vivre et faire des économies avec un salaire qu'un individu élevé dans une ville trouve cent fois insuffisant.

En voyant toute une famille réunie autour d'une table pour prendre ses repas, vous êtes-vous parfois douté qu'un acte, qui de prime abord paraît si matériel, n'était pas sans avoir une grande influence sur la formation morale des enfants? Pour vous en convaincre, nous allons, si vous le voulez bien, assister « invisibles et présents » au dîner de la famille de mon hôte.

Tout d'abord nous voyons V*** dire le *bénédicité;* son petit monde, se tenant debout autour de la table, lui répond. Quand des gens invoquent la bénédiction de Dieu avant et après leurs repas, il y a grande chance à parier que ces repas se passeront bien et que la décence règnera dans leur conversation comme dans leur tenue. Une fois nos gens assis, dès que les premières anxiétés de la faim sont calmées, alors les grandes personnes causent entre elles de leurs affaires; le père raconte à sa femme et ce qu'il a fait et ce qu'il compte faire, quelles difficultés il rencontre dans son travail; on discute les projets, on parle des pâturages, de la bourgeoisie. Tant que les enfants ne sont pas parvenus à l'adolescence, tant qu'ils n'ont pas pris un rôle actif dans le travail, ils n'ont pas le droit de se mêler à la conversation des grandes personnes. Cela se comprend.

Les repas ont ceci de particulier qu'ils groupent toute une famille autour d'une table; bon gré, mal gré, vieillards, hommes, femmes, jeunes gens, marmots, tout le monde se trouve réuni. C'est le seul groupement de ce genre; dans toutes les autres circonstances de la vie journalière, les individus se réunissent suivant les aptitudes que demandent les choses qu'ils font; ici les hommes se retrouvent tous ensemble, là les femmes, d'un autre côté les enfants; pour figurer et tenir rang honorable au groupement que demande la table, la seule aptitude nécessaire est d'avoir faim; c'est une aptitude assez commune...

Dans une famille nombreuse, la réunion de tant de personnes d'âge, de sexe, d'esprit différents ne va pas sans inconvénients

si chacun se laisse aller à ses petits caprices, et ne s'inquiète pas de son voisin. Il faut que l'ordre règne, et pour cela il n'y a qu'un moyen; tous les enfants doivent se taire, et manger ce qu'on leur donne. Mais, il importe de remarquer que les enfants ont un droit qu'on ne peut leur enlever : c'est d'écouter les conversations de leurs parents et de leurs hôtes; toutes ces petites mémoires ne manquent pas de retenir ce qui se dit, toutes ces jeunes cervelles comprennent et réfléchissent plus qu'on ne le croit. Ce sont précisément ces mille riens, ces mille propos, ces préoccupations que suscitent à nos gens leur vie locale, leur vie paysanne, qui forment peu à peu l'esprit des enfants, et les frappent à l'image du lieu où ils vivent, de la famille où ils sont nés.

Aussi, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse et de dire que les gens qui prétendent élever bien leurs enfants, tout en laissant se produire à leur table des conservations plus ou moins légères, sous l'excellent prétexte que « les enfants ne comprennent pas », font preuve de peu de sens et qu'on n'est pas porté à les plaindre lorsque leurs fils leur prouvent qu'ils ont compris.

Il se passe encore à table un fait assez curieux. La mère, qui, depuis le matin, a eu à garder et à surveiller ses enfants, tandis que son mari vaquait à son travail, profite naturellement de ce que tout le monde est réuni pour signaler celui ou ceux qui ont été par trop insupportables, ceux dont elle n'a pu venir à bout. Alors le père intervient, gourmande les délinquants, et, si une réprimande ne suffit pas, une punition corporelle est promise et bientôt appliquée. Dans ces circonstances, l'action paternelle est d'autant plus intense qu'elle s'exerce précisément plus rarement et dans les cas les plus graves. Il est un fait d'observation courante; ce n'est pas la personne qui est toujours sur le dos d'un enfant et ne cesse de le morigéner, qui en obtient les meilleurs résultats. Si l'autorité du père paraît, et est en réalité supérieure à celle de la mère, ce n'est pas parce que le père est le chef de famille; donner une pareille raison, c'est expliquer un fait par sa conséquence; ce n'est pas non plus parce que les pères sont plus sévères que les mères, le contraire se rencontre

très souvent : c'était là précisément le fait de V***; la véritable raison se trouve dans les attributions différentes des parents. Le père, appelé au dehors par son travail, n'a pas comme la mère la direction du foyer, où les charges de la maternité ont rivé la femme de tout temps, et chez tous les peuples; demeurant chez elle, la garde et la surveillance des enfants lui incombent, elle est donc forcée d'intervenir continuellement et au moment même de la faute, circonstances difficiles pour conserver le calme et la mesure dans la répression. Le père, au contraire, n'intervient, lorsqu'il rentre de son travail à son foyer, que sur la demande de la femme et dans les cas les plus graves; n'ayant pas été témoin de l'acte répréhensible, il intervient sans impatience, et son action a d'autant plus d'effet qu'elle est plus rare et plus réfléchie.

Modifiez tant soit peu les rôles; prenez, par exemple, un père homme de lettres, ou, pour reporter notre observation sur des personnages qui nous seront peut-être plus indifférents, prenez un père ouvrier horloger travaillant en chambre, comme je l'ai vu à Saint-Imier, et vous verrez combien la scène va changer.

Qu'est-ce que veulent ces deux hommes? ils veulent que leurs enfants les laissent en paix, il y a même une expression pour cela; aussi, s'ils ne peuvent les éloigner d'eux, ils les corrigeront, non pas en proportion des fautes commises, mais du trouble que ces pauvres marmots leur causeront; à telles enseignes que, quand ils auront fini leur travail, ils joueront avec leurs enfants, riront de leurs espiègleries, et seront parfois plus espiègles que ceux-ci. Ceci explique, en passant, pourquoi les enfants des hommes de cabinet sont souvent parfaitement mal élevés; leurs pères ne les élèvent pas, ils les « envoient au diable » ou les immobilisent chez eux.

On voit donc, par cet exemple, que, pour faire une bonne observation sociale, il ne suffit pas de savoir, à un haricot près, la quantité de nourriture qu'absorbe une famille ouvrière, il faut aussi se rendre compte du rôle éducateur des repas. C'est un peu moins beau au point de vue de la statistique, je veux bien l'avouer, mais c'est bien plus intéressant au point de vue social.

Nous en aurions fini avec cette question, si la sincérité de notre analyse ne nous avait révélé l'ombre de tout ce tableau, le grand vice de ces populations : l'abus des boissons alcooliques. Dès mon arrivée dans ces montagnes, je fus frappé de la quantité d'alcool que consommaient les paysans. Non seulement ils en prennent deux fois par jour, à 10 heures du matin et à 4 heures de l'après-midi; mais, toutes les fois que nos gens se visitent, ils en profitent pour boire la goutte. Aux Genevez, tous les dimanches après la messe, les hommes et les jeunes gens, dès qu'ils ont seize ans, entrent dans deux cabarets qui se trouvent de chaque côté de l'église et, avant le dîner, tout le monde prend son absinthe; les femmes des hameaux voisins ne craignent pas de tenir compagnie à leurs maris. Les débits de boissons sont toujours pleins, et, pour une population aussi peu nombreuse que celle des Genevez, il n'y a pas moins de trois auberges, qui toutes trois font bien leurs affaires. Cette habitude est tellement invétérée dans cette population que les pères de familles laissent leurs fils aller seuls au cabaret. Quand un jeune homme se marie, il fait un cadeau à ses camarades, et, jusqu'à minuit, nos jeunes gens peuvent faire du tapage et boire de l'eau-de-vie à l'auberge, sans que leurs parents trouvent grand'chose à leur dire. Un homme qui ne boit pas paraît un être extraordinaire. Je me rappelle qu'un jour étant entré dans une auberge à Bellelay, comme je ne prenais pas d'eau-de-vie, un paysan me demanda de quelle paroisse j'étais pasteur. Pour ce brave homme, quelqu'un qui ne buvait pas d'eau-de-vie ne pouvait être qu'un pasteur protestant, grand promoteur d'une société de tempérance.

L'alcoolisme est vraiment la plaie de ces montagnes; j'ai vu aux Genevez deux maisons délabrées où la pluie, le froid et la misère avaient élu leur gîte; leurs propriétaires avaient bu petit à petit leur part d'héritage. Une veuve, mère de trois enfants, avait de telles habitudes d'ivrognerie que tout son bien y avait passé; pendant l'été, elle se réfugiait tous les soirs dans la forêt; l'hiver, la bourgeoisie lui donnait asile dans le bâtiment qui renferme la pompe à incendie. Quand une personne est

tombée dans un pareil état, la Bourgeoisie tâche de la placer dans un asile; elle a même contribué par un don de 1,600 francs à la construction de l'hôpital de Saignelégier, pour avoir le droit d'y placer ses infirmes et ses incurables.

On a employé en Suisse mille moyens pour combattre un pareil fléau. L'initiative privée a propagé les sociétés de tempérance; seul, le sentiment religieux a assez de force pour arrêter un tel penchant. On voit dans l'église des Genevez deux beaux lustres; ils furent données en 1885 par un paysan qui avait fait vœu d'orner l'autel de la Vierge, s'il parvenait à se corriger. D'un autre côté, le Gouvernement fédéral, effrayé des progrès de la consommation de l'eau-de-vie, qui, pendant l'année 1884, avait atteint 150,000 hectolitres, c'est-à-dire 10 litres et demi par tête, proposa à l'Assemblée fédérale de faire de la fabrication et de l'épuration de l'alcool un monopole gouvernemental. Malgré la répulsion qu'excite l'ingérence du pouvoir central, le peuple suisse a adopté, en 1886, la proposition de l'Assemblée.

Aujourd'hui, les petites distilleries agricoles, qui vendaient un alcool imparfaitement épuré, ne peuvent plus fonctionner, et le gouvernement fédéral est forcé par la loi de consacrer le 10 0/0 de ses bénéfices annuels à combattre l'alcoolisme (1).

Il est vraiment remarquable de voir que l'alcoolisme dévore surtout les populations du nord de l'Europe, tandis qu'il est très rare de rencontrer ce vice chez les populations du midi de l'Europe. On pourrait presque dire que l'alcoolisme est une affaire de climat. Dans les pays chauds, l'alcool n'est pas buvable; si on boit souvent, on boit pour se rafraîchir; l'eau, le vin, les sirops, remplissent parfaitement ce rôle, et quand un Méridional a bu un peu trop de vin, son ivresse n'a rien de dangereux ni pour le présent ni pour l'avenir. Dans les pays septentrionaux, au contraire, l'alcool pris à petite dose est une boisson vraiment réconfortante; il soutient et réchauffe les membres engourdis par le froid. Mais le grand malheur est

(1) Nous tenons ces détails de l'obligeance de M. d'Amman Veck, de Fribourg.

que beaucoup d'hommes ne savent pas user de ce réconfortant avec modération; bien vite ils en abusent, alors la consommation augmente, et le commerce leur vend des alcools de pomme de terre imparfaitement épurés, dont les effets sont terribles.

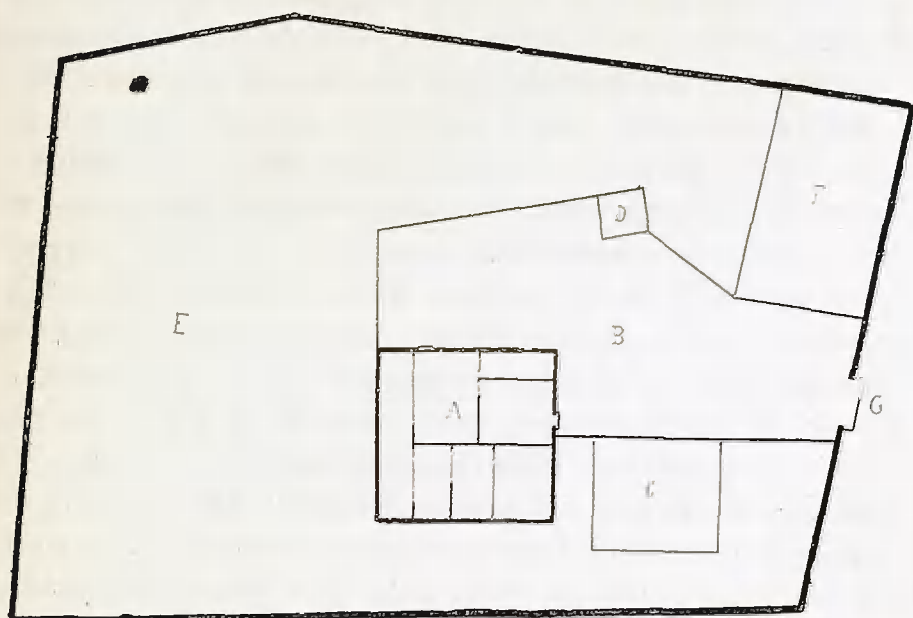
Si vous le voulez bien, nous allons maintenant examiner dans le détail la maison de mon hôte. Mais avant d'en franchir le seuil, regardons-la un peu de l'extérieur. Située au centre du village, elle est entourée de quelques ares de terrain; devant l'habitation, non loin de la route, se voit le potager; derrière et sur le côté gauche se trouve une petite prairie à faucher. Bien que les maisons soient ainsi isolées, leur isolement n'est pas bien grand, et, à vrai dire, elles sont agglomérées, voisines les unes des autres; ici, autour de l'église, s'élève la partie principale du village, les Genevez; un peu plus loin, sur les confins du pâturage, on découvre quelques hameaux, les Vacheries, le Predame, le Bois Rebetez. Ce n'est pas par hasard que toutes ces habitations sont ainsi groupées; et si dans ces montagnes, en exceptant les fermes, on ne rencontre jamais une maison isolée au milieu d'un domaine, c'est tout simplement parce que le régime de la propriété s'y oppose absolument. La possession et l'exploitation collective de la plus grande partie du sol par les Bourgeoisies, l'extrême mobilité qui existe dans la propriété des prairies à faucher, la servitude de parcours qui les grève, toutes ces causes ont agi pour amener l'agglomération en village.

En regardant toujours autour de nous du poste d'observation où nous nous sommes posés, nous pouvons faire encore d'autres remarques. Dans ce pays d'élevage, on ne voit ni étables ni granges à côté de l'habitation; seule, une espèce de petite guérite à double parois, servant à renfermer les graines, se trouve dans la cour. Les maisons, assez grandes, semblent disparaître sous un toit immense, vaste dos d'âne dont les flancs descendent presque jusqu'à terre; les fenêtres sont étroites, et sur le mur situé du côté du vent aucune ouverture n'apparaît; bien plus, on ne se contente pas de l'abri que la proéminence du toit

donne à ce mur, on le recouvre encore d'une véritable cuirasse, faite en planchettes de pin.

Voilà qui est bien local, bien caractéristique des conditions, des exigences du lieu. C'est qu'en effet dans ces montagnes les paysans ont un grand ennemi à combattre, l'hiver; il faut qu'ils

PLAN DE L'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES.



A, maison; B, cour; C, potager; D, grenier aux grains; E, prairie de 38 ares; F, mare; G, route.

se défendent contre toutes ces attaques, froid, neige, vent, pluie. Contre la pluie, qui arrive par rafales toujours dans la même direction, on a cette cuirasse de bois; sans elle l'eau du ciel, projetée violemment contre les murs, ferait peu à peu tomber le mortier, déchausserait les pierres et ébranlerait la maison. Contre le froid on multiplie les défenses. En première ligne, il faut citer l'aménagement intérieur des maisons, dont nous nous occuperons tout à l'heure; puis il faut remarquer que ces immenses toits permettent à la neige d'envelopper les habitations d'un vaste manteau blanc. Dès la fin d'octobre, le sol est recouvert d'une couche d'un mètre de neige, et comme c'est précisément à cette

distance que naissent les deux flancs du toit, les maisons paraissent bientôt ensevelies sous un épais duvet de flocons blancs; alors la neige, mauvaise conductrice de la chaleur, empêche le froid de pénétrer à l'intérieur des habitations et y maintient la douce température que produisent de belles flambées de bois. D'ailleurs ces toits n'ont pas cette seule utilité.

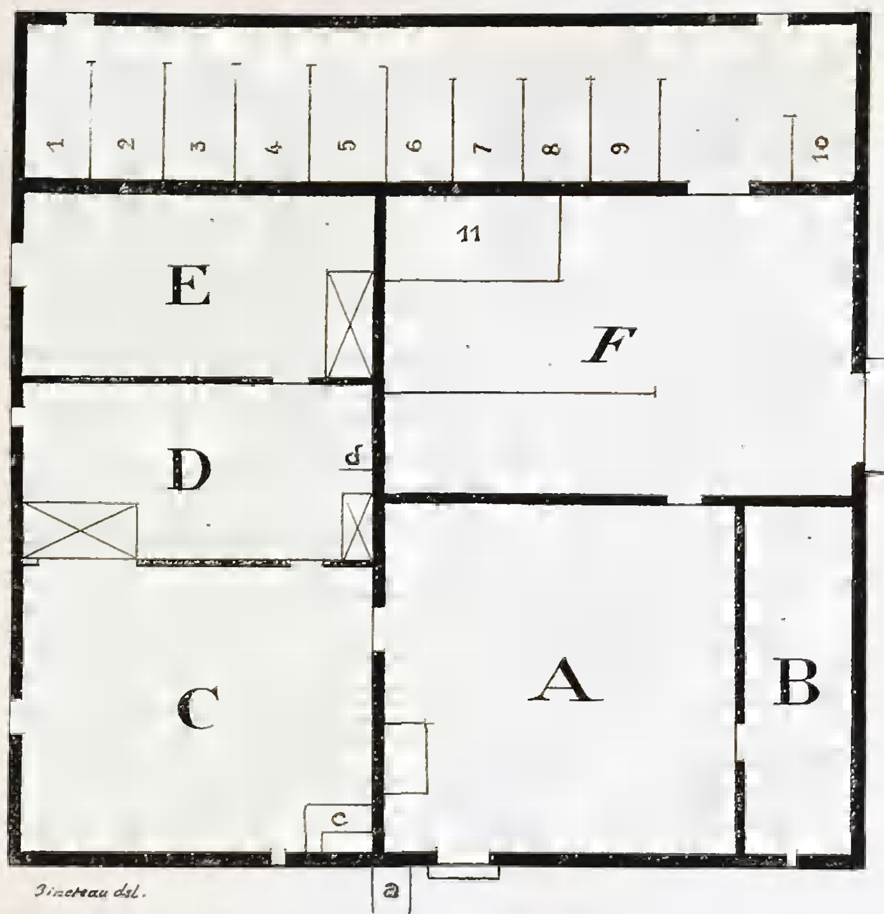
En étudiant la structure géologique du sol des Genevez, nous avons vu combien il était difficile de rencontrer une nappe souterraine. Les paysans, ne pouvant trouver dans le sous-sol l'eau dont ils ont si grand besoin pour eux et pour leur bétail, sont obligés de recueillir dans des citernes celle qui tombe du ciel; et comme la quantité d'eau recueillie est proportionnelle à la surface qu'on lui présente, on voit que nos gens savent ce qu'ils font en ayant de grands toits.

Levons maintenant le loquet en bois qui ferme la porte de la demeure de V*** : nous voici dans la cuisine (A). En entrant dans cette salle, on est immédiatement frappé de son aspect particulier. Figurez-vous une grande pièce voûtée, dont les quatre murs à leur partie supérieure et la voûte sont entièrement noirs. Lorsqu'un rayon de soleil pénètre dans cette pièce, lorsque la vive lueur d'une flambée de fagots l'éclaire, on croit apercevoir mille brillantes paillettes de jais. D'où vient ceci? Regardez à votre gauche, là se trouvent réunis le fourneau de cuisine, le four au pain et la porte d'un grand poêle qui réchauffe la pièce voisine. Ces foyers n'ont pas de cheminées de dégagement sur le toit, aussi, dès qu'on allume deux morceaux de bois dans la maison, la fumée au lieu de s'échapper au dehors vient remplir la cuisine. Là, après avoir fumé la viande et le lard que les ménagères déposent sur des claies suspendues à la voûte, ces nuages résineux vont caresser les murs, y déposent cet enduit brillant puis s'échappent avec l'air qu'ils ont échauffé, dans la grange située au-dessus.

Nous avons déjà eu occasion de décrire l'ingénieux système qui permettait cette communication entre la cuisine et la grange, lorsque nous avons indiqué comment les paysans s'y prenaient pour faire sécher la paille, qu'ils récoltent presque toujours sous

les premières neiges; nous ne pouvons mieux faire que de prier nos lecteurs de se reporter à ce passage (1). Cet air chaud, qui remplit tout le premier étage, contribue beaucoup à maintenir

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.



A, cuisine voûtée; *a*, four pour le pain; B, cave, laiterie; C, salle principale; *c*, grand poêle en briques; D, chambre à coucher du père, de la mère et du dernier enfant; E, chambre occupée en hiver par un domestique; F, remise à bois; G, étable; 1, 2, chevaux; 3, moutons; 4, 5, vaches; 6, génisse, 7, bouvillon; 8, veau; 10, porc.

dans toute l'habitation une chaleur bienfaisante durant les froidures de l'hiver.

Maintenant que nous connaissons l'histoire de l'étrange tapisserie qui revêt les murs de la cuisine, examinons un peu cette

(1) T. III, p. 399.

pièce. A notre gauche, nous avons déjà remarqué un fourneau en fonte; sur le mur sont fixés les différents ustensiles de cuisine, pots en terre, marmites et casseroles en fer et en cuivre; ce fourneau, qui vaut bien 80 francs, a détrôné chez mon hôte l'âtre antique que l'on voit encore dans presque toutes les autres demeures. Sur une large pierre, surélevée de quelques centimètres au-dessus du sol, brûle ordinairement le bois; on approche les ustensiles de cuisine des tisons ardents, ou on les suspend par une chaîne au-dessus des flammes. Continuons notre promenade autour de cette pièce; nous passons devant une porte qui conduit à la salle principale (C), et nous voici arrivés devant un grand buffet adossé au mur qui fait face à la porte d'entrée; là se trouvent la vaisselle et les provisions; les assiettes sont en terre, les couverts en étain, tout est propre et luisant et fait honneur à la ménagère. A notre droite, nous voyons deux portes, l'une conduit à la remise au bois (F), l'autre à la laiterie (B); mais puisque mon hôtesse me guide dans ma visite, je n'entre pas dans la remise, qui dépend de son mari, je reste dans son royaume et nous pénétrons dans la laiterie.

Cette laiterie (B) est une sorte de cave, à peine éclairée par un petit jour, sa température est à peu près constante, elle peut ainsi conserver en bon état le lait, la crème et le beurre.

Repassons par la cuisine et entrons dans la salle principale (C). A gauche, dans l'angle de deux murs, se trouve un grand poêle; à première vue on se demande à quoi peuvent bien servir ces deux grands cubes de briques d'inégales dimensions posés l'un sur l'autre dans une encoignure; on ne voit ni porte, ni tuyaux, puisque le foyer se charge dans la cuisine où il renvoie sa fumée. En hiver, quand il fait bien froid, trois personnes peuvent s'étendre tout à leur aise sur ce poêle; l'une se couche sur la face supérieure du plus petit cube, les deux autres sur la partie de la face supérieure du grand cube, que le premier laisse à découvert. A côté du poêle s'ouvre une petite lucarne, qui permet de voir ce qui se passe dans le potager et sur la route; puis, toujours du même côté, se trouve un canapé. Dans le mur qui fait face à la porte par laquelle nous sommes entrés, une fenêtre assez large a

été ménagée : de blancs rideaux recouvrent les vitres, et des volets en bois disposés à l'intérieur permettent de la clore hermétiquement. Enfin, dans la cloison qui fait angle avec ce mur, se voit une large baie ; dans la journée elle est fermée par un simple rideau qui cache le lit des parents, placé dans la pièce voisine ; cette ingénieuse disposition permet à la chaleur d'entrer dans leur chambre à coucher et de la réchauffer. Avant de quitter cette pièce, nous remarquons encore une grande commode et plusieurs gravures suspendues aux murailles ; ces gravures représentent toutes des sujets religieux : ici c'est la Vierge et l'enfant Jésus, là saint Joseph. Cette salle sert aux réunions ; lorsqu'un hôte vient prendre un repas, c'est là qu'on le reçoit ; et dans les grandes soirées d'hiver, quand les familles voisinent, c'est autour de la table du milieu que les hommes s'assoient, jouent aux cartes en buvant leur petit verre d'eau-de-vie.

Dans la chambre à coucher des époux V***, le mobilier est des plus simples : un grand lit, une armoire et quelques chaises. Le lit en bois est garni d'un sommier, de deux matelas ; je note un détail assez curieux au sujet de la disposition des draps ; comme cela se voit en France, le drap de dessous est posé sur le matelas qu'il borde, mais le drap de dessus n'est pas autre chose qu'un des côtés d'un vaste sac (four de lit) où l'on met un immense duvet qui couvre entièrement le lit et retombe sur ses bords ; cette disposition, m'assure-t-on, est incomparable pour conserver la chaleur.

En face du lit, se trouve une armoire ; je prie mon hôtesse de me l'ouvrir, c'est l'armoire au linge ; elle m'énumère avec plaisir ses richesses : voici 12 paires de draps, 20 fours de lit, 12 serviettes de table, 6 nappes, 24 essuie-mains, 20 torchons ; il y a bien là, me dit-elle, pour 250 francs de linge de ménage. A côté se trouve rangé le linge d'un chacun ; tout ce qui est posé sur ce rayon appartient à son mari, 40 chemises, 30 paires de bas, 3 douzaines de mouchoirs ; tout à côté se trouve le linge de ses enfants. On voit que dans ces montagnes les paysans ont conservé l'antique usage : ils ont encore des armoires à linge bien remplies ; d'ailleurs chaque ménagère, faisant elle-même sa lessive,

est naturellement portée à entreprendre le plus rarement possible une pareille corvée, et quand on ne blanchit son linge que tous les quatre mois, il faut en avoir une assez grande provision.

Pendant qu'elle est en train de me faire examiner ses armoires, Marie V*** me montre les vêtements : je compte 4 costumes d'homme ; 2 pour l'été : pantalons de drap, petites blouses de toile bleue ; 2 pour l'hiver en mi-laine ; des souliers, des sabots et un chapeau en feutre complètent la garde-robe de V***. Sa femme a deux robes et un châle pour aller à l'église, et 2 robes de travail ; à tout cela joignez quelques fichus, des jupons, des souliers, et toutes les affaires des enfants, et vous aurez le détail du linge et du costume de mes hôtes ; tout cela peut bien valoir 1,000 à 1,200 francs.

Nous avons fini l'inspection des armoires, et, avant de quitter la chambre de mes hôtes, je remarque, près de la porte par laquelle nous sommes entrés, un berceau : c'est là que couche le plus jeune enfant ; pendant la nuit, ses parents peuvent le veiller et lui donner les soins dont il a besoin. Auprès de ce berceau, se trouve un escalier en bois conduisant à la chambre des enfants, située à l'étage supérieur (E). Son ameublement se compose de deux lits : dans le plus grand couchent deux enfants ; dans l'autre, un seul. V*** et sa femme se proposent d'aménager, d'ici à quelque temps, cette chambre du haut pour les garçons, tandis que les filles habiteraient la seconde chambre du rez-de-chaussée (E), qui est actuellement occupée en hiver par un domestique. L'avantage de cette combinaison sera de rendre plus facile la surveillance ; les fils ne pourront entrer ou sortir de leur chambre sans passer par cet escalier, partant dans la chambre de leur père.

Notre visite de la partie de l'habitation qu'occupent mes hôtes est terminée ; nous allons maintenant, sous la conduite de V***, examiner la partie réservée aux animaux et à l'exploitation.

Entrons tout d'abord dans la remise au bois (F) ; c'est une grande pièce où l'on peut accéder par deux portes : l'une s'ouvre sur la cuisine et permet à la ménagère d'aller chercher

son bois et de gagner l'étable, l'autre donne sur la cour et sert à la sortie et à la rentrée du bétail. Une cloison de planches est appliquée perpendiculairement sur le mur qui fait face à la sortie sur la cour; elle sert à ranger les fagots et les souches qu'on brûle pendant l'hiver. Dans un des angles, V*** a construit un petit cabanon; c'est là que s'engraisse le porc. Je remarque encore dans cette pièce mille choses rangées le long des murs; ici sont suspendus les harnais des deux chevaux; là, les instruments de travail, bêches, pelles, pioches, fourches, etc...

A côté se trouve l'étable (G) : elle peut contenir facilement dix animaux de forte taille; lors de mon voyage elle renfermait deux chevaux, deux moutons, deux vaches, une génisse, un bouvillon, un veau. Sur la cloison sont agrafés les auges et les râteliers; une trappe ménagée dans le plafond permet de faire tomber de la grange, située au-dessus, le foin dans les râteliers.

L'aménagement du premier étage est assez curieux; on ne voit pas souvent une grange, l'aire à battre le blé, la remise aux charrettes situées à cette hauteur. Il semble même qu'il y ait de sérieuses difficultés, pour ne pas dire de complètes impossibilités, dans une pareille disposition. La maison est assez bien charpentée, les récoltes de blé sont assez maigres pour qu'il n'y ait pas grand inconvénient à battre le grain à l'étage supérieur, surtout quand on se rend compte, ainsi que nos lecteurs pourront le faire avec les plans ci-joints, de la situation de l'aire (A); elle est juste au-dessus de la remise au bois, qui ne craint ni la poussière ni le bruit.

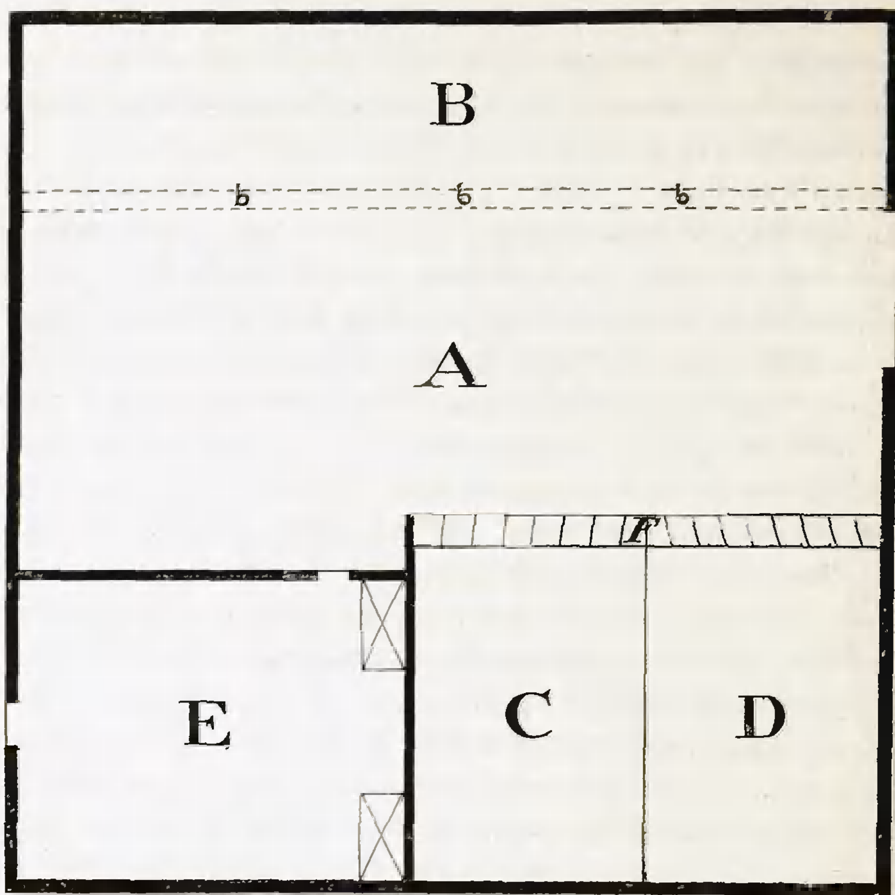
Mais comment amener les charrettes à $3^{m},50$ au-dessus du sol? Dans la cour, à côté de la porte de la remise au bois, un plan incliné, fait en pierres et en terre, permet à tout véhicule l'accès de la grange. Une porte charretière est ménagée dans le mur, et, lors de la fenaison et de la récolte, les charrettes montent toutes chargées dans la grange; le foin est disposé à droite (B), au-dessus de l'étable; à gauche (C et D), près de la baie par où arrive l'air chaud de la cuisine, on met la paille; en

temps ordinaire, les voitures demeurent remisées sur l'aire.

Quelle impression rapportons-nous de cette visite que nous venons de faire à la maison de V***?

Quand, après avoir examiné séparément chaque détail de cette

PLAN DU 1er ÉTAGE.



A, aire ; B, foins ; *b*, claire-voie servant à faire tomber le foin dans le râtelier de l'étable ; C, D, grange ; E, chambre des enfants ; F, claire-voie laissant pénétrer dans la grange la fumée du rez-de-chaussée.

habitation, on regarde attentivement son ensemble, on est véritablement frappé de voir combien exactement elle répond aux conditions du lieu et du travail.

Lorsque, pendant cinq grands mois, une contrée disparaît sous une couche de 1 mètre à 1m,50 de neige, lorsqu'elle est exposée à

des vents assez froids pour y faire régner une température qui varie entre 10 et 18 degrés au-dessous de zéro, il faut que ses habitants se claquemurent pendant un temps aussi long dans leurs maisons et puissent s'y tenir au chaud tout en vaquant à leurs travaux.

Certes il serait peut-être plus joli à l'œil, plus conforme à nos habitudes, de voir les étables et les granges former à côté de la maison des bâtiments séparés. Mais les paysans jurassiens n'ont que faire des habitudes des contrées qui jouissent d'un climat tempéré ; ils s'inquiètent peu de savoir si leur organisation est plus ou moins jolie : tout ce qu'ils veulent, c'est avoir chaud et pouvoir soigner leurs animaux sans être obligés de mettre le pied dehors. Aussi, bêtes et gens, tout le monde vit sous le même toit ; et comme on n'a pas voulu faire d'immenses bâtiments difficiles à chauffer, on a placé la grange et la remise aux charrettes au premier étage, sous les flancs de ce vaste toit, qui, recouvert d'un épais manteau de neige pendant l'hiver, conserve si bien la chaleur dans toute la maison,

Mais cette habitation n'est pas seulement une bonne et saine demeure où une famille peut se tenir à l'abri des intempéries du climat, elle est, comme nous l'avons démontré tout au long, la *maîtresse pièce de l'organisation sociale*, elle est le bien de famille (1). Un bien de famille, une maison qui, de générations en générations, reste entre les mains de l'un des fils, n'est pas sans exercer une influence très sérieuse sur l'éducation des enfants. On ne vend pas facilement la maison où l'on est né, la maison qui a vu le premier sourire, qui a reçu le dernier soupir d'une longue suite d'aïeux ; elle a quelque chose de saint et de sacré, on dirait qu'elle renferme en ses vieilles pierres l'âme de la famille. Ceci attache une race au sol. Mais comme tous les enfants ne peuvent posséder cette demeure, ils s'habituent peu à peu, les aînés, à l'idée qu'il leur faudra aller chercher fortune ailleurs, le cadet, à la tâche qui lui incombera : il devra soigner la vieillesse de ses parents, donner asile à ses frères quand ils reviendront

(1) T. III, p. 602.

au pays ; sa demeure n'est-elle pas la demeure de la famille!

On vit si bien dans ces vieilles maisons, qu'il est bien rare d'y rencontrer des malades ou des infirmes. Pour résister sous le ciel un peu rude des Genevez, il faut être robuste et bien constitué.

Obligés de se donner pas mal de mouvements pour exécuter des travaux qui n'ont rien de bien fatigant, jouissant d'une alimentation éminemment saine, logés à leur aise dans des maisons où ils sont bien abrités, les habitants de ces montagnes sont soumis à une excellente hygiène. Lorsque, de temps en temps, un petit malaise vient les atteindre, on laisse le mal partir comme il était venu ; chaque ménagère possède d'ailleurs mille tisanes aux vertus incroyables. Si une maladie sérieuse se déclare, on appelle un médecin qui habite Tramelan, le bourg voisin ; mais comme ses consultations sont très chères (10 fr.), on ne recourt à son art que le plus rarement possible. La mère de V*** jouit dans tout le pays d'une grande réputation d'accoucheuse : tout le monde la demande, et son expérience a été plus forte que le diplôme d'une jeune femme du pays qui a passé des examens de sage-femme.

Vous connaîtrez entièrement la vie journalière des paysans jurassiens quand vous saurez quelles sont les distractions qu'ils prennent, quelles sont leurs récréations. Les dimanches et les jours de fête le travail s'arrête, les familles au grand complet se rendent à l'église pour assister aux offices, et, après la messe, les hommes vont au cabaret prendre leur absinthe, tout en causant de leurs affaires et en fumant quelques pipes.

En hiver, on voisine, on va, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, passer la veillée, et le temps s'écoule à jouer aux cartes, à fumer et à boire un peu d'eau-de-vie. Au printemps, les travaux de nettoiement des pâturages amènent quelques journées de rires et de gaîté. En été, la fenaison, malgré l'énorme fatigue qu'elle procure, est aussi considérée comme un bon moment : la nourriture devient meilleure, tout le pays est en liesse, car c'est le foin, l'espoir de l'année, que l'on rentre dans les granges. Puis arrive l'automne : les courses aux foires commencent, il y en a pour un grand mois ; une ou deux fois par semaine les hommes partent, avec les animaux qu'ils veulent vendre, pour les bourgs

du voisinage; on déjeune à l'auberge, et quand nos gens ont bien vendu leur bétail, ils ont coutume de se récréer quelque peu.

II.

Si chacun de nous n'a pas besoin d'opérer un long retour en arrière pour se convaincre que les jours se suivent et ne se ressemblent pas, il ne faut pas non plus observer pendant bien longtemps une famille pour se rendre compte que sa vie journalière est souvent bouleversée, tantôt pour un bien tantôt pour un mal, par certains faits, dont l'arrivée est souvent imprévue, dont la périodicité est toujours incertaine. Il n'est pas indifférent de se demander quels furent ces événements, quelles furent leurs conséquences; ils permettent de juger l'organisation d'une famille, et de voir si elle est capable de se tirer d'affaire, de se patronner dans les circonstances difficiles.

Voyons tout d'abord quelles ont été les différentes phases par lesquelles V*** et sa femme passèrent avant leur entrée en ménage.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que Léon V*** était originaire d'une des plus anciennes familles des Genevez. Son père, Joseph V***, né en 1801, épousa, le 17 novembre 1840, Geneviève V*** une de ses cousines germaines, qui était plus jeune que lui d'une douzaine d'années. De ce mariage naquirent six enfants, dont l'aîné fut Léon, le chef de la famille que nous avons étudiée.

Sa première enfance s'écoula comme celle de tous les enfants de ces montagnes; il aidait ses parents, conduisait le bétail au pâturage, nettoyait l'étable tandis que son père restait à son étau et exerçait l'industrie accessoire qui lui avait valu le sobriquet de « fondeur ». Lorsque notre jeune homme fréquenta l'école, il montra de telles dispositions pour l'étude que son père n'hésita pas à l'envoyer dans un collège, à Fribourg; ce brave homme se flattait de voir son fils entrer un jour dans les ordres, et continuer ainsi une des vieilles traditions de la famille. Au siècle dernier, deux V*** avaient reçu la prêtrise; l'un fut abbé de l'abbaye de

Bellelay, de l'ordre des Prémontrés, l'autre professeur de théologie dans cette même abbaye. Bientôt Léon V*** dut quitter Fribourg, son père ne pouvait plus payer sa pension.

Du temps des moines, un fils de pâtres pouvait devenir abbé mitré; aujourd'hui un enfant de ces montagnes ne peut sortir de sa condition; car il y a des sacrifices qu'une famille ne peut faire sans être aidée; il y a des situations auxquelles elle ne peut prétendre pour ses membres, sans être patronnée. Au bon vieux temps, l'abbaye de Bellelay était le patron naturel de ces contrées : quand un enfant montrait quelques dispositions, lorsqu'une belle intelligence était soupçonnée parmi les petits galopins qui couraient, la culotte déchirée, dans les rues du village, les moines attiraient cet enfant, lui donnaient une bonne et solide instruction, et, si notre jeune pâtre avait le goût de la vie religieuse, il prononçait ses vœux et pouvait, comme le R. P. Grégoire V***, devenir Révérendissime Abbé et Seigneur temporel de haute importance. Si l'abbaye de Bellelay n'avait pas été détruite lors de la Révolution, mon hôte aurait probablement fréquenté ses écoles, et, au lieu d'être un brave paysan, maître d'école à ses heures, il serait peut-être aujourd'hui religieux, peut-être... *chi lo sa?*

Mais revenons à la réalité. De retour aux Genevez, Léon V*** reprit pendant quelque temps sa vie habituelle; puis il alla à l'école de Saint-Hippolyte et en revint avec son brevet de régent. Une place était vacante à l'école des Genevez, il l'obtint. Alors V*** employa ses premières économies à rembourser les dettes que son père avait contractées pour payer le prix de sa pension; puis il se mit à se faire petit à petit un domaine. Nous l'avons vu à l'œuvre (1), nous l'avons vu acheter, parcelles par parcelles, son bien, se marier, enfin acquérir une habitation, et faire ainsi un établissement définitif.

Marie V***, sa femme, sortait, elle aussi, de l'innombrable famille des V*** : son père, Alexandre V***, né en 1815, épousa, le 11 mai 1841, une de ses cousines, Agathe V***; sept enfants naquirent de

(1) T. III. p. 597.

cette union, trois fils et quatre filles, mon hôtesse comptait parmi les derniers nés.

Rien de bien particulier dans son enfance : vers dix-neuf ans elle dut songer à émigrer ; il y avait trop d'enfants à l'habitation paternelle. Mais avant d'aller se mettre en condition à Paris, notre jeune fille passa quelques mois à Saint-Ursanne, dans un couvent tenu par les Filles de la Charité ; dès qu'elle sut bien coudre, les religieuses la placèrent, avec une de ses sœurs, dans une famille de Paris. Pendant les cinq années que Marie V*** resta en service, elle réussit à économiser ces 2.000 francs qui furent si utiles au jeune ménage lors de sa fondation.

Aux Genevez comme partout ailleurs, ce n'est pas petite affaire que de se marier. Alors les familles des futurs époux doivent non seulement les guider jusqu'à un certain point dans leur choix, mais intervenir encore activement dans toutes les formalités, dans toutes les cérémonies des fiançailles et du mariage. C'est une des fonctions essentielles du patronage de la famille.

Quand un jeune homme désire se marier, il vient le soir chez les parents de la jeune fille qu'il a remarquée, cause de choses et d'autres avec eux. Tout d'abord ces visites ne paraissent pas extraordinaires : aux Genevez, tout le monde se connaît, tout le le monde est un peu parent. Mais en même temps que les visites deviennent plus fréquentes, notre jeune gars ne reste pas transi devant la jeune fille ; celle-ci, avec l'instinct particulier à son sexe, n'est pas longue à deviner le motif de ces visites, si bien qu'au bout d'une ou deux semaines, tout le village sait déjà ce que personne n'a encore annoncé. C'est alors que le père de la jeune fille dit au prétendant : Tu viens pour notre fille ? Si, sur sa réponse affirmative, il lui permet de revenir, le mariage est décidé.

Les jeunes fiancés vont faire connaître l'heureux événement au curé, qui les bénit, puis à leur famille, et, pendant deux ou trois ans et quelquefois plus, ils se fréquentent. Les dimanches et les jours de fête, le jeune homme vient chercher sa fiancée et la conduit se promener ; deux ou trois fois par semaine il va, le soir, une fois son travail fini, faire sa cour ou plutôt, suivant l'expression du pays, « il va à la veillée ». Ces fréquentations, ces fiançailles

entre gens qui se connaissent depuis l'enfance et dont les familles sont déjà alliées de longue date, peuvent nous paraître un peu longues. Rester fiancés deux ou trois ans, mais cela paraîtrait fantastique à des Parisiens qui se font présenter aujourd'hui à une famille, qu'ils ne connaissent ni d'Ève ni d'Adam, et qui dans trois semaines prétendent être bien et dûment mariés... si leurs notaires se sont convenus. Devant une pareille manière de faire, on n'éprouve qu'un étonnement, c'est qu'il n'y ait pas plus de mauvais ménages!

Au milieu des coutumes que je viens de dire, les bonnes mœurs se maintiennent dans le Jura. Il est rare que les fiancés donnent le scandale d'une mauvaise conduite. En pareil cas, le mariage se fait sans cérémonies, hâtivement et de bonne heure; mais, malgré l'heure matinale, les mariés n'échappent pas aux quolibets des voisins.

Cependant les bonnes vieilles gens se plaignent un peu du relâchement des mœurs; ils prétendent qu'on en voit des exemples plus souvent que par le passé; ils en viennent à regretter une antique coutume : autrefois une jeune fille qui s'était mal conduite devait se tenir trois dimanches de suite à genoux au milieu de l'église, un bouchon de paille sur la tête; la pénitence était publique et sa rigueur faisait rester bien des gens tranquilles.

Quinze jours avant le mariage, le jeune homme réunit ses amis, tous les garçons de son âge; l'un d'entre eux va demander au père de la jeune fille la main de son enfant pour son ami; elle lui est toujours accordée. Alors notre ambassadeur vient rejoindre ses camarades, annonce au fiancé la bonne nouvelle, et tous ensemble font la fête au cabaret bien avant dans la nuit.

Lorsque le jeune homme choisit sa femme parmi les filles des hameaux voisins du Prédane, des Vacheries, etc..., les choses se compliquent. Quand il vient pour chercher sa fiancée, il trouve devant lui tous les jeunes gens du hameau; l'un d'eux s'avance et lui dit : « Tu nous enlèves une de nos plus belles jeunes filles, nous ne la laisserons pas partir! » Un simulacre de combat a lieu et on convient d'une rançon, qui s'élève souvent jusqu'à quatre-vingts francs. Avec cet argent les jeunes gens s'amusent en l'hon-

neur des heureux fiancés. Cet enlèvement simulé, cette rançon sont caractéristiques des origines patriarcales de ces populations; dans la grande steppe asiatique, ces cérémonies ont lieu; on les retrouve chez toutes les populations qui en sont sorties; voilà bien le Kolime des Baschkirs (1), et les rites de l'ancienne Rome.

Enfin arrive le jour du mariage.

Les deux familles se rendent, chacune de son côté, à l'église; le curé adresse quelques paroles aux jeunes gens, bénit les anneaux que la fille d'honneur tient sur un plateau, où ils reposent sur deux mouchoirs, qui, après la cérémonie, seront offerts l'un au curé, l'autre au marguillier. Dès que la bénédiction nuptiale est donnée, le père de la mariée, qui jusque-là s'était tenu avec le père du marié debout derrière les jeunes époux, se retire, et le garçon d'honneur, prenant la jeune femme par la main, la conduit dans le banc de la famille de son mari, puis tout le monde entend la messe.

Pour ces populations très religieuses, c'est là le vrai mariage; l'Assemblée fédérale a eu beau, il y a dix ans, établir un mariage civil, elle n'a pas réussi à le faire considérer sous un autre aspect que celui d'une ennuyeuse formalité. Deux ou trois jours avant la cérémonie religieuse, les jeunes gens vont à la Soux, village voisin qui forme avec les Genevez une seule commune pour l'état civil, et font tout bonnement enregistrer leur mariage.

Au sortir de l'église, la noce a lieu, une de ces bonnes noces paysannes, où l'on rit, où l'on s'amuse. Les parents du marié donnent un grand repas aux membres les plus proches des deux familles, à leurs plus intimes amis; généralement on est une trentaine à table, et en dépensant trois francs par tête on peut avoir un superbe festin.

Le lendemain, les jeunes mariés partent en pèlerinage, ils vont demander à N.-D. des Ermites de bénir leur union.

Du rire aux larmes souvent la distance n'est pas grande, et le lendemain d'une fête est quelquefois un deuil. Tristesses et joies, tout se partage en famille, et si on est heureux de faire goû-

(1) *Ouvriers européens,* t. II, p. 42.

ter son bonheur à tous les siens, on apprécie bien plus encore le concours de leur affection dans le malheur.

Dès que la mort a frappé à la porte d'une maison des Genevez, dès qu'un mourant a rendu son âme à Dieu, sa famille s'agenouille et récite le chapelet et les litanies. Une personne âgée va annoncer le décès au curé, et aussitôt les cloches de l'église se mettent à sonner. Alors toute la famille s'éloigne du lit funèbre, des amis, des voisins l'entourent et procèdent à l'ensevelissement du mort; pour reconnaître la peine qu'ils prennent on leur donne à chacun une des meilleures chemises du défunt; ensevelir son père ou sa mère, toucher à un mort de sa famille est considéré aux Genevez comme un manque de respect.

Pendant les trois jours qui s'écoulent avant l'inhumation, les proches parents du défunt vont de porte en porte annoncer leur malheur et convient tout le monde au service funèbre. Le jour de l'enterrement, le curé vient à la maison mortuaire; les filleuls ou les plus proches parents du mort chargent son cercueil sur leurs épaules et le cortège se rend à l'église entendre la messe. Les prières terminées, la bière est descendue en terre dans le cimetière qui entoure l'église, et la famille reste à genoux récitant le chapelet autour de la fosse jusqu'à ce qu'elle soit comblée.

Telle est l'organisation de la famille; elle paraît suffire à tout. Cependant la vie sédentaire et le groupement en villages ont fait naître des intérêts qui dépassent la famille; nous verrons dans un dernier article comment il y est pourvu.

Robert Pinot.

(*A suivre*).

Le Propriétaire-Gérant : Edmond Demolins.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR.

LES DÉCORATIONS

ET LE SENTIMENT PUBLIC.

Un scandale s'est produit qui a mis l'opinion publique en éveil, et la vieille probité française s'est révoltée à l'idée que l'étoile des braves se vendait, comme le charbon de terre ou le sucre de betterave.

Sans doute, le pot-de-vin entre insensiblement, depuis quelques années, dans les habitudes de notre pays et nous achemine peu à peu vers les mœurs politiques des États-Unis, mais encore est-il vrai que, jusqu'ici, on ne parvient pas aisément à se faire décorer contre espèces sonnantes : les procès qui viennent de se dérouler nous ont montré des dupes, conservant, malgré de beaux sacrifices, leur boutonnière vierge de tout ruban.

Le violent soulèvement de l'opinion contre le méfait de quelques commissionnaires en décorations est d'ailleurs un symptôme rassurant.

Ce qui est moins rassurant, c'est le sentiment qu'on voit se développer dans la masse de la nation, sans que personne s'en inquiète beaucoup : je veux parler de la manie de se faire décorer.

Il est certain qu'on voit croître prodigieusement en France, depuis vingt ans et plus, le goût pour les décorations. On parle bien encore, dans les clubs populaires contre ces « hochets de la vanité, vestiges d'un régime à jamais disparu »; mais ces indignations vertueuses s'évanouissent dès que l'orateur, devenu

homme politique, entre dans la sphère où fleurit la croix d'honneur. Un industriel intelligent, qui a mené à bien son entreprise, un commerçant heureux, un savant distingué, un médecin célèbre, un avocat de talent, sont flattés de voir leur mérite reconnu par le gouvernement, estampillé par l'État.

On conçoit qu'un régime politique mal assuré trouve un puissant moyen d'action dans la dispensation de ce genre de faveurs; mais ce qui déconcerte, c'est de voir que malgré la prodigalité avec laquelle le gouvernement en use, il ne se montre pas encore assez libéral, puisqu'on rencontre sans trop de peine des gens disposés à attirer son attention par des procédés non moins coûteux à la bourse qu'à la morale.

Je veux bien que les plus gros faits en ce genre soient des exceptions, et je les mettrai de côté; mais ce qui demeure général, c'est l'amour immodéré du ruban, de la distinction extérieure et portative.

Or, quand un goût est assez répandu pour devenir ainsi un trait marquant du caractère national, il faut en rechercher la cause, non pas dans les caprices ou les erreurs personnelles de quelques individus, mais dans une erreur dominante et acceptée du public.

C'est la recherche de cette cause qui fera l'intérêt de notre étude.

I.

La question que nous nous posons est donc celle-ci : Pourquoi les Français ont-ils tous envie d'être décorés?

Remarquons d'abord que ce genre de distinctions n'a pas toujours existé.

C'est seulement à l'aurore de l'époque moderne que paraissent les ordres de chevalerie conférés à titre d'honneur. Le plus ancien dont il soit fait mention est celui de « la Vierge Marie », plus connu sous le nom d'ordre de « l'Étoile », créé par le roi Jean, en 1352; puis viennent l'ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI; celui du Saint-Esprit, par Henri III; celui de Saint-

Louis, par Louis XIV. Napoléon créa la Légion d'honneur en 1802. Enfin, au retour de l'émigration, Louis XVIII envoya à tous les royalistes fidèles la décoration du Lys. Voilà, à ma connaissance, tous les ordres français.

Antérieurement à cette série de dates, la façon d'être décoré était tout autre. On se décorait soi-même, et vous allez voir que c'était la bonne manière.

Un chevalier prenait un blason au début de sa carrière; c'est-à-dire qu'il peignait son écu, son bouclier, de certaines couleurs et de certaines figures; et c'était à lui d'illustrer ce signe par de hauts faits. Cette décoration, qui ne lui donnait pas la gloire, mais à qui il fallait qu'il la donnât, lui devenait un titre d'honneur selon la mesure même de ses belles actions. Il la transmettait à ses descendants, avec la charge d'en maintenir l'éclat, avec le péril d'en laisser ternir le lustre.

Il n'y avait pas moyen de brocanter un pareil genre de décorations.

Je viens de parler des chevaliers laïques. Mais ce sont les ordres religieux militaires qu'on considère à bon droit comme la source des ordres de chevalerie modernes. On y postulait, avant leur corruption du moins, non pas pour se parer d'un signe de distinction, mais pour enchaîner son âme par des vœux à une discipline sévère et pour mettre son corps en péril dans les combats contre les infidèles. Le religieux militaire portait la croix sur son costume, non pour informer les autres des actions brillantes qu'il avait faites, mais pour s'instruire lui-même des vertus qu'il devait pratiquer.

Ces institutions, qui n'avaient pas en vue la gloire, la rencontrèrent si bien, qu'il n'y eut bientôt pas de plus haut titre d'honneur que de leur appartenir.

Mais peu à peu, à mesure que disparaissaient les circonstances qui avaient déterminé leur établissement, le lien primitif s'affaiblissait : les obligations des chevaliers perdaient leurs raisons d'être; le signe extérieur restait seul, comme une distinction flatteuse.

C'est alors qu'on en vint à imaginer les ordres de chevalerie

purement honorifiques. Néanmoins, on ne laissa pas que d'imposer d'abord à ces chevaliers d'honneur quelques obligations sérieuses, quelques règlements qui rappelaient de loin les anciens temps.

Mais un fait historique assez ancien montre combien fut rapide la transformation dernière qui fit des ordres une distinction sans charges correspondantes. Le roi Henri II ayant envoyé au duc de Saxe le collier de Saint-Michel, celui-ci, qui était protestant, s'excusa de ne pouvoir pas l'accepter, parce que, d'après les statuts de l'ordre, tout chevalier devait assister quotidiennement à la messe, « et combien que sa religion ne fust bonne, dit un auteur français, son excuse fut louée et son intention de n'encourir le parjure (1) ». Ce scrupule du duc de Saxe, Henri II ne l'avait pas prévu; son désir était tout simplement d'envoyer à ce prince une marque de sa faveur. C'en était fait, on le voit, de l'époque de transition : les rois considéraient déjà la faculté de créer des chevaliers de leurs ordres comme un moyen de gouvernement, comme un simple accessoire diplomatique.

Les ordres postérieurs au seizième siècle, celui de Saint-Louis ou de la Légion d'honneur, par exemple, sont entrés de plain-pied dans cette conception; ils n'ont jamais entraîné aucune obligation particulière qui vaille la peine d'être notée. Ceux des anciens ordres qui subsistent encore ont entièrement perdu leur caractère. C'est ainsi que la Toison d'or est donnée à des princes hérétiques ou schismatiques, sans que personne y trouve à redire. Lors de son institution, cependant, le bon duc de Bourgogne avait établi que tous les membres de cet ordre seraient tenus de défendre la religion catholique. On se souvient peut-être qu'un chroniqueur malveillant mit au jour, il y a quelques années, les statuts les plus caractéristiques de la Toison d'or, au moment où elle fut conférée au précédent Président de la République française. Le contraste entre les obligations du nouveau dignitaire et ses actes ne laissait pas que d'être piquant. C'était,

(1) *Recueil des Roys de France, leur couronne et maison*, Des Chevaliers de l'ordre du Roy et estat de chevalerie.

si j'ai bonne mémoire, peu avant les expulsions. On peut donc considérer actuellement comme de vaines formules ces engagements.

De tout ceci il résulte qu'à notre époque *une décoration constitue essentiellement un honneur sans charge correspondante.*

Ce point est des plus importants dans notre affaire. Il nous explique, par une première raison, comment une décoration peut devenir aisément l'objet de l'ambition de tout le monde.

Quand un honneur est lié à une fonction, toute personne qui brigue cet honneur doit en peser la charge. S'il arrive que des indignes le reçoivent, leur indignité éclate dans leur incapacité même et l'institution qui les admet ne tarde pas à s'écrouler. Ce fut le cas des Templiers.

Si, au contraire, une dignité ne suppose, chez celui auquel elle est conférée, aucune charge à remplir, rien ne souffre le jour où un indigne en est revêtu. Qu'importe qu'il soit indigne? Il n'a à satisfaire à aucun devoir. Par suite tout le monde peut ambitionner cette distinction commode, et celui qui en dispose l'accorde sans peine à qui sait lui plaire.

Il y a même un euphémisme officiel pour cela : ce sont les fameux « services exceptionnels ». Quand la décoration est donnée à un militaire, on cite le temps de service, les campagnes, les blessures; quand on l'attache sur la redingote d'un gros électeur ou d'un marbrier complaisant, on a recours à cette obscure et bureaucratique formule.

Voilà donc une première conclusion acquise : Les décorations sont un honneur qui n'entraîne aucune charge correspondante.

Par ce seul fait, elles excitent la convoitise générale.

Cependant, depuis que les décorations existent, cette convoitise ne s'est pas toujours montrée aussi intense qu'aujourd'hui. D'où vient cette progression.

II.

Si on suit à travers l'histoire de France le développement du pouvoir central et le développement des ordres de chevalerie, on constate sans peine qu'ils suivent la même marche.

Ceci tient à un autre inconvénient des décorations : *elles sont entièrement dans la main de l'État.*

Au quatorzième siècle, au quinzième, voire même au seizième, l'État était peu de chose encore. L'autonomie locale et provinciale, le pouvoir seigneurial, l'indépendance communale faisaient qu'on avait peu de faveurs à demander au roi. Les courtisans étaient à peu près les seuls citoyens classés d'après la faveur royale. C'est ce qui fait que les ordres de chevalerie créés à ces époques, l'Étoile, Saint-Michel, le Saint-Esprit, n'étaient conférés qu'à des courtisans.

On trouve encore dans les *Mémoires* de Saint-Simon la trace de cette tradition première.

Saint-Simon raconte qu'un brave marin, Ducasse, parvint à tromper la vigilance des Anglais et des Hollandais et conduisit à la Corogne « les galions très richement chargés qu'il était allé chercher en Amérique... Le roi d'Espagne en fut si aise qu'il fit Ducasse chevalier de la Toison d'or *au prodigieux scandale universel* », dit Saint-Simon. Notez que le noble duc ne méconnaît pas l'importance du service rendu par le marin français : « Ce fut, dit-il, une grande ressource pour l'Espagne, qui en avait un extrême besoin, un grand coup pour le commerce, qui languissait et où le désordre était prêt de se mettre, et un extrême chagrin pour les Anglais et Hollandais, qui les guettaient depuis si longtemps avec tant de dépenses et de fatigues (1). » Ducasse, d'ailleurs, était « un des meilleurs citoyens et un des meilleurs et plus généreux hommes que j'aie connus », continue Saint-Simon. Mais alors où était le scandale? Le scandale était en ceci que, par sa qualité de chevalier de la Toison d'Or, Ducasse *prenait rang à la cour,* et Ducasse « était connu pour le fils d'un petit charcutier qui vendait des jambons à Bayonne ».

Mais, avec l'institution des armées permanentes, le Roi devint le seul maître de la hiérarchie militaire; les grands commandements ne furent pas, comme auparavant, l'apanage exclusif des grands vassaux, possesseurs de provinces considérables; tous les

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. VI, ch. XVIII, édit. Chéruel.

grades de l'armée, tous les honneurs militaires se trouvèrent réellement « en la pleine distribution du Roy », pour me servir de l'expression de du Tillet. C'est à ce moment que fut fondé l'ordre de Saint-Louis, destiné à récompenser le mérite militaire.

La Révolution opéra dans la vie civile la même transformation que Louvois avait accomplie dans la vie militaire. Elle renversa le peu qui restait de l'ancienne hiérarchie féodale et jeta, confondus pêle-mêle aux pieds d'un César, tous les pouvoirs répartis autrefois dans le royaume, suivant des coutumes indépendantes de la volonté souveraine.

Dès lors, il n'y eut plus pour les sujets d'autres rangs et honneurs que ceux que le souverain voulut bien leur accorder. Napoléon n'en fut pas chiche, comme on le sait, et couronna l'édifice hiérarchique qu'il venait de construire par l'établissement de la Légion d'honneur, destiné à récompenser toutes sortes de mérites.

On entend souvent des officiers réclamer comme une réforme nécessaire l'attribution exclusive de la Légion d'honneur à l'armée. Je comprends aisément le sentiment qui leur dicte ce vœu ; il est respectable. Mais se sont-ils jamais demandé pourquoi Napoléon, militaire très clairvoyant, avait précisément confondu dans une même institution l'armée et l'élément civil ?

Je viens d'en indiquer la raison : Louis XIV réserva la croix de Saint-Louis aux officiers, parce que, dans l'état de la monarchie française, il n'avait la libre disposition des honneurs que dans l'armée. Napoléon, mis en face d'une société d'où toute hiérarchie avait disparu, se trouva maître des honneurs dans toute la nation ; il fut seul en situation de reconnaître le mérite, et comme toute distinction émanait de son pouvoir, il lui suffit d'en créer une seule espèce avec des degrés différents.

On voit que l'institution de l'ordre civil et militaire de la Légion d'honneur est le résultat de l'état social de la France moderne.

On comprend surtout que, par sa prétention à distinguer tous les mérites, l'État ouvre la porte à toutes les intrigues.

Aussi la passion du ruban ne se montre-t-elle dans son plein

que lorsque le pouvoir central dispose de tout et qu'il n'y a plus de pouvoirs locaux en droit de décerner des charges honorifiques à des gens dûment connus.

Nous avançons vers la solution du problème : La puissance abusive, l'omnipotence de l'État, est la seconde cause qui surexcite aujourd'hui en France l'ambition d'être décoré. On ne trouve plus, de place en place, comme dans l'ancienne France, ces mille fonctions honorifiques qui étaient librement distribuées par le pays lui-même à des mérites qu'on pouvait contrôler de près. Je me permettrai de faire observer en passant que les affirmations solennelles de l'égalité systématique n'ont pas eu pour effet de ruiner l'amour des distinctions, amour qui tient au fond de la nature humaine et se manifeste spontanément, chaque fois que l'agglomération vient mettre les hommes en contact fréquent et obligé. Les principes égalitaires détruisent les anciennes distinctions héréditaires, quand celles-ci ne trouvent plus dans des faits patents leur justification évidente ; mais ils laissent par là même un champ plus libre à des distinctions nouvelles et attisent précisément le sentiment qu'ils croient nier.

Les farouches conventionnels qui brillèrent, quelques années plus tard, sous les costumes dorés d'archichancelier, d'archichambellan ou simplement de préfets impériaux ont été le jouet de cette illusion, la démonstration vivante, l'exemple type du phénomène que je signale ici. Il a suffi de leur montrer un sabre et un panache pour faire fondre la rigidité de leurs principes égalitaires, comme la neige au soleil, et leur prouver que ces soi-disant principes n'étaient faits que d'envie.

A leur tour, ils ont servi d'aiguillon aux ambitions de plus d'un. On s'est dit qu'il était profitable de renverser l'ordre établi, puisque, sur cet ordre ancien, il pouvait s'en élever un autre où les situations seraient interverties. Sans doute, cet ordre était éphémère ; mais plus la roue de la Fortune tourne vite, plus les situations acquises sont fréquemment bouleversées, plus celui qui n'a « rien à perdre », selon l'expression vulgaire, voit pour lui de chances de succès, et l'instabilité même des institutions qui se fondent lui semble le plus précieux des encouragements

III.

Dans les remarques que je viens de tirer de cette histoire des décorations, un fait curieux se fait jour ; le voici :

Les décorations semblent prendre d'autant plus de prestige aux yeux d'un peuple, que la considération publique est moins attachée à la possession du sol.

Nous avons vu d'abord que les décorations n'existaient pas au moyen âge : c'était le temps où, malgré l'axiome inverse, tant valait la terre, tant valait l'homme.

Nous avons vu ensuite que, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, le régime des décorations s'était développé au fur et à mesure que l'autonomie locale et que l'importance politique des possessions terriennes s'en étaient allées.

Averti par ce premier résultat, j'ai poussé plus loin l'observation. Je vais l'exposer rapidement. Il sera intéressant de voir à quelle idée précise et sage elle mène sur les réformes à faire en matière de décorations.

Il y a un premier fait général très frappant : c'est que les peuples du Midi et de l'Orient, bien qu'ils soient à beaucoup d'égards moins désorganisés que la France, ont encore plus que nous le goût de la décoration : elle y est plus vulgarisée et, partant, plus amoindrie que chez nous. Or c'est un fait bien connu, que les peuples du Midi et de l'Orient se sont constitués dans des conditions où la possession de la terre n'a pas pris l'importance qu'elle a reçue chez les peuples du Nord. La science sociale a aujourd'hui parfaitement éclairci les causes de ce phénomène : on a pu le voir dans divers travaux de cette Revue (1).

Allons donc au Midi et passons les Pyrénées. Il est difficile d'imaginer à quel point les Espagnols ont poussé la manie du ruban. Pour en donner une idée, je mets ici sous les yeux du

(1) Voir notamment t. IV, p. 295 à 298.

lecteur la liste des ordres actuellement existants en Espagne. Je l'emprunte au récent ouvrage du comte Paul Vasili sur la société de Madrid.

L'Espagne possède donc, en fait d'ordres de chevalerie :

La Toison d'or ;

Les quatre ordres militaires : Calatrava, Alcantara, Montera, Santiago ;

Les cinq *Maestrauzas* : Ronda, Séville, Grenade, Valence et Sarragosse ;

L'ordre de Hijasdalgas de la noblesse de Madrid ;

L'ordre d'Isabelle la Catholique ;

L'ordre de Charles III ;

L'ordre militaire de Saint-Ferdinand ;

L'ordre de Sainte-Herménégilde ;

L'ordre du mérite militaire rouge ;

L'ordre du mérite militaire blanc ;

L'ordre du mérite naval rouge ;

L'ordre du mérite naval blanc ;

L'ordre d'Isabelle II ;

L'ordre des Bienfaisances ;

L'ordre des Épidémies ;

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

En plus, chaque bataille a une médaille ;

Tous les magistrats ont une plaque de la justice ;

Tous les juges et tous les procureurs du Roi ont une croix ;

Tous les académiciens, une médaille en or émaillé ;

Tous les professeurs d'université ou d'institut, une croix.

Avec un pareil arsenal, bien malheureux est l'hidalgo qui n'a pas le droit de s'orner de quelque insigne !

Mais il serait fort imprudent à cet infortuné de fleurir illégalement sa boutonnière d'une rosette. Le ruban est un bien trop estimé pour qu'on le laisse usurper ainsi, et la police espagnole, qui sommeille parfois quand on s'assassine, a l'œil ouvert sur ces abus.

Disons que si l'Espagne se montre sévère, elle ne se montre pas chiche. Elle répand l'honneur à pleines mains sur l'étranger

lui-même. Tous les préfets français des départements frontières du Midi reçoivent généralement la croix de commandeur de Charles III, quand ils demeurent quelque temps à leur poste; la plupart du temps aussi, leur secrétaire est fait chevalier. Je trouve, de cet ordre de Charles III, deux cent soixante-trois grands cordons à l'étranger; et de l'ordre d'Isabelle la Catholique, quatre cent trente. Imaginez ce qu'il peut y avoir de commandeurs, d'officiers et de chevaliers!

Il est aisé de voir que si, en Espagne, on attache tant d'importance à ces signes de distinction, c'est qu'il n'y a pas de manière plus positive et plus brillante tout à la fois de se donner du relief. On sait dans quel abandon y est le sol national, surtout depuis que la découverte des trésors du nouveau monde a fait négliger la culture de la terre espagnole pour l'exploitation de l'or américain. La fortune territoriale a paru d'un maigre intérêt auprès des fameux galions. On ne se donne pas de lustre, dans ce pays-là, à aller faire le grand seigneur à la campagne. En cela, les Espagnols se placent encore au-dessous de nous. Le grand agriculteur est chez eux une pièce aussi rare que le serait en Angleterre un noble lord portant à cœur de jour des brochettes de décorations. En Espagne, on se groupe dans les villes, la campagne est déserte; on vit en provinciaux de la petite ville : c'est assez dire si le ruban y doit faire de l'effet!

Cependant les décorations espagnoles ne sont pas encore les plus prodiguées; ce ne sont pas les moins recherchées. Il en est que l'on distribue avec plus de profusion encore : ce sont celles de l'Orient.

C'est là que fleurissent le Nichan Iftikar de Tunis, le Medjidié de Turquie, l'Osmanlis et autres ordres célèbres par la facilité avec laquelle on les obtient.

Ainsi, en avançant du Midi vers l'Orient, on voit abonder l'instinct de la décoration.

Les nations de l'Orient sont donc celles qui se montrent le plus friandes de ces insignes, celles où ils sont le plus répandus et le plus goûtés.

Ce goût des décorations proprement dites va de pair chez les

Orientaux avec celui des distinctions du costume. Rien n'égale la splendeur de vêtements d'un sultan ou d'un grand vizir ; il y a quelques années, lors de la visite du schah de Perse à Paris, tout le monde a pu admirer la profusion de diamants qui couvraient sa poitrine, sa coiffure et jusqu'à la queue de son cheval.

Il portait de cette façon avec lui la preuve matérielle de sa richesse, de sa puissance. En cela il ne faisait que suivre l'usage de tous les pays d'Orient. Jamais le rang social élevé n'y va sans cet appareil extérieur. Les origines pastorales et nomades sont encore trop près pour que les hommes se classent par la possession de la terre ; il leur faut un signe visible et portatif, un signe qui ne les quitte pas dans leur vie plus ou moins errante. Les différences de costume, les ornements, les parures, les décorations, répondent à ce besoin.

Le phénomène se retrouve d'ailleurs sous mille traits divers et avec une intensité toujours proportionnelle à la proximité et à la pureté des origines nomades, qui font que la race se tient détachée du sol et ne considère pas la possession du sol comme un titre d'honneur et comme la source première de l'influence.

J'indique à dessein les origines nomades et non pas seulement les origines patriarcales, car les sauvages rivalisent avec les Orientaux pour l'amour de la parure. Leur société n'est pas assise davantage sur la possession du sol ; ce sont des distinctions extérieures et portatives qui séparent aussi chez eux les différentes classes d'hommes.

Toutes les relations de voyages en Océanie nous montrent des chefs qui se font remarquer au milieu de leurs sujets par des plumes plus hautes ou plus nombreuses, des tatouages plus compliqués, attrait de la marque portative de l'honneur et du rang.

Il en est de même des nègres, ennemis jurés du travail de la terre et les plus ridicules amateurs de panache que l'on puisse trouver. A Haïti, où l'ancien sol des habitations françaises, si fécond et si riche, est devenu à peu près stérile en fait, tout le monde est au moins colonel, le plus souvent général. Un président ayant voulu plaire à une courtisane, lui donna une com-

mission de général en blanc ; elle ne put arriver à la vendre que 125 francs. Nous voilà bien loin des 50,000 francs que la Limouzin demande et obtient pour un ruban de la Légion d'honneur qu'elle ne procure pas.

On trouve plus de bon ordre et de gravité, sinon moins de passion pour les distinctions extérieures, dans l'extrême Orient : là, le goût est tout aussi vif, mais la discipline de la famille patriarcale se fait sentir au sujet des décorations comme dans le reste. Plus que partout ailleurs, les honneurs apparents y sont enviés, mais ils y sont difficiles à usurper.

Allez, par exemple, dans l'Inde : certains détails de toilette sont déterminés par la réglementation compliquée des castes, et malheur à celui qui les négligerait : il perdrait sa caste, perte qui entraîne une série de conséquences matérielles très pénibles. Aussi met-on le plus grand soin à entretenir, avec du bois de sandal pilé, les coupures horizontales ou verticales dont le nombre et la position sur la figure indiquent le rang de chaque individu.

Les Chinois ne sont guère moins sévères sur les marques de distinction : on sait comment la matière et la couleur du globule, la forme et la richesse de la coiffure, constituent les signes extérieurs du mandarinat à ses divers degrés. Les parents de l'empereur portent une ceinture rouge ou jaune et une plume de paon à leur bonnet.

Le Japon suivait des usages analogues avant de s'être lancé à corps perdu dans l'imitation européenne. Des règlements inflexibles fixaient la coupe et la couleur du costume, suivant la classe et le rang. A l'époque où l'habitude de se passer de tout vêtement ne permettait pas les distinctions de ce genre, on en trouvait l'équivalent dans la richesse des tatouages, plus grands chez les chefs que chez les gens du peuple. Aujourd'hui, ceux-ci conservent seuls l'habitude de s'orner ainsi la peau, mais le mikado, la taille serrée par un vilain uniforme, figure dans les journaux illustrés, la main gauche sur la poignée de son épée, la main droite tendue pour le *schake-hands* familier, vers un officier de marine en mission au Japon. Ceci n'a plus rien d'oriental ; c'est une pure importation de l'Occident.

Cette rapide incursion faite en Orient, à travers la Turquie, la Perse, l'Inde, la Chine et le Japon, passons aux antipodes et rentrons en Occident par les États-Unis.

Là, à l'inverse de ce qui est dans le Midi et en Orient, nous trouvons une nation qui foisonne en grands propriétaires ruraux actifs, une nation où la hiérarchie sociale se fonde avant tout sur la propriété du sol; aussi voyons-nous ce peuple incapable d'attacher aux marques extérieures de distinction, aux décorations, l'importance que nous leur avons vu attribuer par les Espagnols, à mœurs urbaines, et par les Asiatiques, à traditions nomades.

Et cependant, les citoyens américains sembleraient bien avoir tout ce qu'il faut pour goûter le régime démocratique de la décoration : chez eux, pas d'honneurs héréditaires; considération à outrance du mérite personnel; exploitation des ressources de l'État pour des profits tout personnels. Leur cas est assez intéressant pour qu'on puisse s'y arrêter un instant.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord furent peuplés originairement de familles-souches anglo-saxonnes et conservèrent jusqu'au commencement de ce siècle une forte empreinte de leur esprit. Comme leurs ancêtres, les Normands, les premiers colons étaient venus pour se constituer des domaines, pour « gaigner terre » à la façon des Bohémond et des Robert Guiscard, quoique avec moins de dangers. Tandis que les Portugais et les Espagnols, attirés par les mines d'or de l'Amérique du Sud, acquéraient, pour les perdre ensuite, d'immenses empires, les Anglais s'implantaient fortement dans le nord, et créaient une race nouvelle sur ce sol nouveau. De pareils colons devaient être peu accessibles aux petites vanités du bout de ruban. Ce qu'ils demandaient, ce qu'ils étaient venus chercher, c'était un morceau de terre, pour le cultiver et y vivre en maîtres.

Quand, au nom de théories dangereuses, et par une reconnaissance mal entendue pour un peuple libérateur, les Américains secouèrent leurs vieilles traditions et firent tomber les barrières morales qui avaient sauvegardé leur véritable indépendance; quand les États-Unis offrirent un refuge assuré aux aventuriers de tous les pays; quand ceux-ci, se sentant en force, montèrent à

l'assaut du pouvoir, la constitution se trouva fortement ébranlée te l'instabilité chronique commença. Alors ces hommes, qui avaient aimé la terre avec passion, conservèrent pour elle l'amour que l'on peut lui porter quand on méconnaît le rôle social de la propriété ; ils l'aimèrent pour les profits qu'elle donne : dans tous leurs efforts, ce qu'ils continuent à viser, c'est la propriété, c'est la fortune, ce ne sont pas les honneurs. Aux États-Unis, on n'a pas grand souci des boutonnières fleuries ; on préfère de beaucoup les portefeuilles bien remplis. Lorsqu'un Yankee peu scrupuleux corrompt ses électeurs, soyez sûr qu'il ne vise pas à devenir grand-croix d'aucun ordre de chevalerie. Sa fantaisie est moins innocente ; il veut avoir part au gouvernement, puiser dans les caisses publiques et remplir ses poches.

Et maintenant, achevons notre tour du monde et passons en Angleterre.

Les Anglais sont célèbres par l'absence de décorations à leur habit. C'est aussi la race qui est, avec celles de la Scandinavie et du nord de l'Allemagne, la plus fortement attachée à la possession du sol, la plus fortement établie sur la hiérarchie rurale.

J'ai dit que les préfets français n'échappaient pas aisément à la décoration dans le voisinage de l'Espagne. Le préfet du Pas-de-Calais ne court pas le même risque du côté de l'Angleterre. La Jarretière, le Chardon et Saint-Patrick, les trois ordres anciens de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande ne comptent qu'un nombre extrêmement restreint de dignitaires (1). Les deux derniers de ces ordres ne sont pas accordés à l'étranger ; la Jarretière n'est portée en dehors de l'Angleterre que par des membres de familles princières. L'ordre du Bain, plus nombreux, est représenté en France par trois grand-croix *honoraires :* le prince Napoléon, le maréchal Canrobert et le maréchal de Mac-Mahon. L'Étoile des Indes a un grand commandeur *honoraire* français, M. de Lesseps. Il m'a été impossible de découvrir aucun autre membre français des ordres britanniques.

Après le voyage circulaire autour du globe, que je viens de

(1) La Jarretière, 57 ; Le Chardon, 25 ; Saint-Patrick, 34 (*Whitaker's Almanack*).

faire faire au lecteur, rentrons en France. Chose bien frappante! le phénomène que nous avons observé au dehors se retrouve là : il est à nos portes, il est chez nous. La classe rurale, l'homme attaché aux champs, les propriétaires qui ont gardé ou repris les traditions de la résidence sur leurs terres, composent tout un peuple qui ne s'est jamais passionné pour la croix d'honneur. Ce ne sont pas les gens de cet acabit qui encombrent les antichambres des ministères à solliciter du ruban. On les décore très peu. Singulière anomalie, remarquable au dernier point : tandis que toutes les classes sociales, même les plus discutées, ont successivement été admises, et largement admises, aux honneurs du ruban rouge; tandis qu'il y eut des croix, et en abondance, pour tous les mérites, pour tous les emplois, pour toutes les professions, depuis le soldat qui risque sa vie sur le champ de bataille, jusqu'au chanteur et au danseur qui chante et qui danse à ravir sur le théâtre, depuis le savant, qui ouvre de nouvelles voies au génie humain, jusqu'à l'habile industriel qui perfectionne un produit utile ou agréable, il est arrivé au contraire que les hommes de tout rang, adonnés sur la surface entière du pays à cultiver la terre, à nourrir la patrie, à maintenir les traditions locales et nationales, à perpétuer une race austère, vigoureuse et résistante qui est l'incessante ressource où puisent l'armée, les services publics, les villes et l'industrie, il est arrivé, dis-je, que ces hommes, ces ruraux, cette classe agricole est demeurée en dehors de l'immense distribution d'honneurs dont toutes les autres classes ont été rassasiées!

Et quand on a enfin pensé, dans ces derniers temps, à cette classe oubliée, aux agriculteurs, quand on a cru qu'il fallait les encourager par des faveurs publiques, on avait l'esprit si peu fait, si peu préparé à l'idée de voir cette classe admise aux honneurs de la décoration, qu'on n'a pas cru pouvoir lui prodiguer comme aux autres la croix de la Légion d'honneur. Par une exception unique, on a créé pour elle un petit ordre modeste, sans origine illustre, l'ordre du Mérite agricole. Et cet ordre, il se trouve que les hommes attachés à la culture et au soin du sol national ne le sollicitent pas plus qu'aucun autre.

Il est donc bien avéré que ce qui tue la passion de la décoration, c'est tout ce qui rattache l'homme à la vie locale, tout ce qui lui permet de prendre influence par le sol.

Dans les pays où beaucoup de services publics sont remplis gratuitement par les hommes que leur situation, leurs loisirs et leur capacité désignent pour ces charges, ces hommes acquièrent une considération locale, il est vrai, mais autrement sérieuse, autrement flatteuse, par conséquent, que les distinctions honorifiques accordées par une bureaucratie, par un ministère quelconque.

Cet effet de la vie locale est absolu. Allez voir un maréchal de France en villégiature : vous êtes parfaitement sûr de ne pas le trouver en grande tenue ; s'il vous promène dans ses fermes, les paysans se découvriront devant lui avec respect, lors même que sa boutonnière ne porterait aucun insigne ; on le connaît, cela suffit.

Que l'on cesse donc de faire de l'État une machine de guerre contre la société ; que l'essor des individualités éminentes, l'autorité des détenteurs naturels du pouvoir cesse d'être entravée ; que l'on permette à la hiérarchie sociale de se reformer sur ses bases véritables.

Alors les distinctions arbitraires perdront leur valeur. Il sera facile à tout citoyen ami du bien public d'en gagner de plus durables et de plus sérieuses.

Comparez, s'il vous plaît, la situation d'un homme authentiquement reconnu par toute une population comme le bienfaiteur et le directeur du pays ; comparez, dis-je, sa situation avec celle d'un légionnaire quelconque.

Pour la dignité de chacun de nous, pour le mieux de la chose publique, pour la cessation des scandales qui nous attristent, que l'opinion publique cesse donc de mettre la Légion d'honneur au-dessus de cet honneur bien autrement digne d'estime et de renom, parce qu'il porte avec lui ses charges et ses responsabilités. Que l'État laisse à qui de droit la charge des intérêts publics ; qu'il cesse de les détenir tous et de les embrouiller à plaisir : qu'un intérêt communal se règle dans la commune par une

certaine personne ou un certain groupe déterminé; qu'un intérêt cantonal se règle au canton, et ainsi de suite; que seuls, les intérêts généraux se règlent à Paris; qu'on nous évite le spectacle ridicule de cinq cents députés discutant pendant toute une journée sur le déplacement d'un curé de campagne du Dauphiné. De cette façon les responsabilités se dégageront toutes seules.

Je n'invente pas ce système; c'est celui de la vieille autonomie du moyen âge en France; c'est celui de l'autonomie moderne de l'Angleterre.

Telle est la conclusion où nous mène tout droit l'étude que nous avons faite en parcourant l'histoire des décorations et en traçant leur répartition géographique.

Tel est le remède vrai et efficace à la ridicule passion du ruban rouge.

Ce remède, c'est à l'opinion publique de l'assurer, en réclamant impérieusement le retour à l'autonomie locale. C'est là que se retrempera l'honneur français, comme c'est là qu'il s'est trempé autrefois, comme c'est là aussi que se trempe aujourd'hui la fierté britannique.

Paul de Rousiers.



UN

NOUVEAU LIVRE DES MÉTIERS.

LA BOULANGERIE PARISIENNE (1).

III.

Résumons rapidement les conclusions de la première partie de notre étude.

Nous avons vu que la boulangerie était, par nature, *un travail de ménage*, parce que c'est la préparation d'un aliment qui demande à être faite peu de temps avant le moment de la consommation.

Néanmoins, lorsque les familles s'agglomèrent, elles perdent le moyen de faire elles-mêmes leur pain : l'emplacement pour le fournil, le chauffage économique du four, la force musculaire et le temps leur font défaut.

C'est alors que la boulangerie devient *un métier* et s'établit en dehors des familles, en atelier commercial.

Mais, dans cette transformation, la condition essentielle de ce travail subsiste : il faut qu'il s'installe tout auprès des familles et pour ainsi dire sous leur main, pour leur fournir, au fur et à mesure des besoins détaillés et variés de leur consommation, un produit de fabrication toujours récente. La boulangerie, dans les villes, se constitue donc spontanément en petits ateliers qui se répartissent au milieu de la population.

C'est ce qui se voit notamment à Paris. On y a vainement tenté

(1) Voir l'article précédent, t. IV, p. 323.

la fabrication du pain en grand atelier pour la fourniture des particuliers. On raisonnait comme Garo :

Tel fruit, tel arbre, pour bien faire.

A la grande ville, le grand atelier. On oubliait que la diversité et la mobilité extrêmes de la population de Paris sont précisément les deux obstacles au succès d'une industrie de ménage centralisée et uniformisée. La boulangerie en grand n'a réussi, là comme partout, que pour une clientèle stable ou homogène : elle a réussi pour l'armée, les collèges, les hôpitaux. Car ce sont là les groupes stables, ou tout au moins homogènes, de la grande ville.

La boulangerie, réduite à ce qu'elle a d'essentiel, est au reste une industrie simple et qui n'exige pas beaucoup de frais : elle est bien à la portée de petits patrons.

Un personnel peu nombreux lui suffit, à l'atelier et à la boutique : deux ou trois ouvriers, pour faire le pain ; quelques porteurs ou porteuses pour le distribuer à domicile.

Voilà donc la boulangerie parisienne constituée en petit atelier.

Elle est assurée par là des avantages de la petite industrie et à l'abri des inconvénients de la grande industrie. Ceux qui voudront s'édifier sur les traits distinctifs de ces deux modes si différents d'organisation du travail pourront consulter deux ouvrages de Le Play : *la Réforme sociale en France*, au chapitre 33, dont le titre est ainsi conçu : « Dans les arts usuels, la petite industrie est moins apte que la grande à enrichir les nations, mais elle assure mieux l'indépendance des familles » ; et le *Rapport au conseil d'État sur les commerces du blé, de la farine et du pain* : « Comparaison des grandes et petites boulangeries (page 49) ».

Et pourtant il y a dans le métier un vice qui, au premier aspect, semblerait radical : ce n'est pas un métier où le personnel ouvrier puisse vieillir. Le travail est très rude ; il y faut les forces et l'activité de la jeunesse. Ouvriers et porteurs s'y usent vite. Aussi sont-ils obligés de chercher dans quelque autre occupation la fin de leur carrière.

Mais ce qui est curieux à observer, c'est que ce vice se trouve

comme naturellement conjuré par un ensemble de circonstances qui tiennent aux particularités même du métier. Voici comment.

Et d'abord, nous l'avons vu, le travail de porteur ou de porteuse ne se présente guère que comme un emploi accessoire, auquel s'adonnent, dans la matinée, un homme ou une femme qui occupent ailleurs le principal de leur journée. Dans le cas le plus simple, qui est maintenant devenu à Paris le plus rare, c'est la servante de la boulangère qui joint ce service au service du ménage. L'avenir pour cette femme dépend donc beaucoup moins du métier que des coutumes de la domesticité. Si elle n'a pas d'avenir comme porteuse, elle peut et elle doit en avoir un tout assuré comme servante. Quant aux porteurs ou porteuses pris parmi les gens du dehors, ce ne sont pas là non plus des spécialistes : ils appartiennent le plus souvent à la catégorie des manouvriers, dont l'ordinaire espoir (et l'habituelle ressource quand ils sont probes et de bon vouloir) est de quitter un emploi pénible et médiocrement lucratif pour un autre moins pénible et plus lucratif. A vrai dire, ce personnel n'appartient pas en propre à la boulangerie : son sort n'est pas essentiellement lié au sort de la boulangerie. Il peut se faire un avenir en dehors du métier.

Pour l'ouvrier boulanger, au contraire, le métier est absorbant et ne se concilie avec aucun autre. Le travail se fait de nuit, par la nécessité fondamentale, que nous avons dite plus haut, de fabriquer peu de temps avant la consommation : il faut fournir la clientèle de pain frais le matin. Cette condition du travail en aggrave beaucoup la fatigue, et c'est ce qui exige, une fois de plus, que l'ouvrier soit jeune. Quelques opérations préparatoires sont en outre à faire dans la journée. Ceci étant, il se trouve à la fois commode et aisé que l'ouvrier soit à demeure chez le patron : c'est commode, puisqu'il faut être à l'atelier toute la nuit et à diverses reprises le jour ; c'est facile, puisque l'ouvrier encore jeune est ordinairement célibataire.

Mais l'intéressant de l'affaire est que cette combinaison, fondée sur les exigences matérielles du métier, a pour résultat de faciliter au garçon boulanger son établissement comme patron.

C'est la solution de la question de son avenir : c'est l'issue la plus naturelle du métier qu'il pratique et qu'il ne peut continuer très longtemps. Les fonctions de patron boulanger sont une excellente retraite ; elles n'ont rien de bien fatigant ; elles consistent surtout à surveiller son monde, à acheter ses farines et à administrer sa caisse, tandis que la patronne tient le comptoir. Or c'est en vivant dans la société du patron et de la patronne, que l'ouvrier boulanger peut le mieux acquérir les connaissances et trouver les ressources nécessaires à son futur établissement. C'est là, en effet, et non au fournil, qu'il peut apprendre à connaître le côté commercial de la boulangerie, côté le plus important pour être patron. C'est là aussi qu'il est le mieux dressé à une vie sage et économe et qu'il est plus à même d'inspirer confiance et intérêt à son patron, dont l'aide financière lui est généralement indispensable pour s'établir.

Et comme les bonnes conditions de toute chose s'appellent l'une l'autre, il arrive naturellement, quand le garçon boulanger doit vivre chez le patron, qu'on le prend de préférence dans une famille connue ou parente. Les relations entre l'ouvrier et le maître sont rendues par là beaucoup plus faciles, plus sûres, plus efficaces. Et si l'on suit jusqu'au bout les conséquences de ce fait, on remarque que, dans un pays donné, le personnel entier de la boulangerie ne tarde guère à être composé de gens unis entre eux, maîtres et ouvriers, par les liens de la parenté. C'est assurément l'organisation qui peut le mieux assurer la paix et la prospérité dans tout le métier.

Telle était encore, au commencement de ce siècle, l'organisation de la boulangerie à Paris.

Mais les choses ont bien changé par le seul fait que le garçon boulanger a cessé d'être ouvrier domestique, c'est-à-dire logé et nourri chez le patron. Tant il est vrai qu'une modification apportée au genre de vie de l'ouvrier peut avoir les plus graves effets sur le travail même et sur la constitution tout entière du métier !

Et ce qu'il faut noter plus encore, c'est que ce changement accepté par les patrons est venu de la désorganisation du foyer et

de la décomposition de la famille. De la désorganisation du foyer : parce que les logements sont devenus si petits qu'il n'y a plus eu de place pour les garçons boulangers (1), et parce que l'éducation des femmes à Paris est devenue si peu domestique que certaines patronnes ont repoussé la charge d'une ou deux personnes de plus dans l'intérieur du ménage. De la décomposition de la famille : parce que les patrons ont dû cesser de prendre à demeure les garçons boulangers, quand les parents de ceux-ci ont cessé de soutenir de leur autorité l'autorité patronale ; et ceci s'est produit quand, par l'effet de notre législation successorale et des sophismes qui l'ont fait agréer du public, les enfants se sont trouvés pourvus de droits qui, devant la loi et devant l'opinion, les rendent indépendants de leur famille.

On voit donc ici, ce qui est aujourd'hui si général en France, une industrie souffrir non pas de difficultés techniques, mais de la désorganisation du personnel, et cette désorganisation résulter de la décomposition de la famille.

Par une coïncidence que Le Play a fait remarquer vingt fois et qui n'est pas toute fortuite, cette désagrégation du patron et de l'ouvrier, des parents et des enfants, a été précisément imaginée et accomplie dans le temps où le progrès des sciences physiques et naturelles introduisait dans l'industrie des perfectionnements et des complications de méthode qui, pour donner de bons résultats sociaux, auraient exigé plus que jamais l'entente et l'action profondément unie du personnel des ateliers secondée par les influences de la famille.

En effet, si peu perfectibles que paraisse être la boulangerie, elle s'est notablement compliquée à Paris par le luxe des boulangeries dites viennoises. Il est devenu beaucoup plus coûteux au garçon boulanger de s'établir, et cela dans le temps même où il cessait d'habiter chez le patron et d'être soutenu par lui. Les agents d'affaires ont aggravé le mal en spécu-

(1) Il faut remarquer cependant que les garçons boulangers étaient souvent assez mal logés.

lant sur les boulangeries ordinaires, qu'ils ont achetées pour les monter sur un plus grand pied, pour les achalander par des moyens extraordinaires et les revendre ensuite au-dessus de leur valeur réelle et durable.

En résumé, la condition du garçon boulanger s'est trouvée complètement changée à partir du jour où il a cessé d'être ouvrier domestique.

Quelle situation a succédé à celle-là ?

Le salaire, suivant la méthode moderne, a dû remplacer tous les avantages dont le garçon boulanger jouissait auparavant. Nous verrons s'il les a remplacés en effet.

Cet homme n'étant plus logé, nourri, soigné en cas de maladie et parfois pécuniairement aidé au moment de son établissement, son salaire est passé de 6, 7 ou 8 francs par semaine, aux taux dont voici le tableau historique :

En 1832...........	26 fr. 75	En 1859...........	32 fr.
En 1840...........	28 fr.	En 1863...........	35 fr.
En 1848...........	31 fr. 50	En 1867...........	38 fr.
En 1849...........	28 fr.	En 1870 et 71.....	40 et 42 fr.
En 1854...........	30 fr.	En 1879...........	45 fr.

Les salaires ont donc suivi une marche constamment ascendante. Seule, l'année 1848 a donné une hausse d'où il a fallu redescendre. Cette augmentation de salaire avait été alors imposée aux patrons par le célèbre Caussidière, préfet de police, celui qui « faisait de l'ordre avec du désordre ». L'ordre rétabli, l'augmentation fut supprimée et on retomba en 1849 au taux antérieur, à 28 francs.

Les salaires ici indiqués supposent par jour 4 fournées faites par une brigade de 2 hommes, ou 6 fournées faites par une brigade de 3 hommes, ou 8 fournées faites par une brigade de 4 hommes.

Tel est le nombre réglementaire de fournées que doit produire une brigade proportionnellement au nombre des ouvriers dont elle se compose. Ce qui est à faire au delà est considéré comme travail supplémentaire.

Les fournées supplémentaires se sont toujours payées à part.

L'augmentation en a été constante comme celle du salaire principal. Elles ont été successivement rémunérées aux taux de 60, 75 centimes, et 1 franc, par homme et par fournée.

A ce salaire en argent il faut ajouter une subvention, qui n'a jamais varié : elle consiste en un kilogramme de pain et 20 centimes de vin ; elle est accordée à chaque travailleur indistinctement. Le vin n'est ordinairement pas donné en nature. Quand le patron règle la paie de l'ouvrier, il ajoute 20 centimes par jour pour le vin. Cette subvention et le matelas sur lequel a droit de se coucher dans le fournil le premier aide qui surveille le levain sont les seuls vestiges qui rappellent aujourd'hui l'ancienne situation de l'ouvrier domestique.

Cette progression dans les salaires n'est pas particulière à la boulangerie : on la voit dans tous les autres métiers. Elle résulte en partie de l'avilissement de l'argent.

Mais ces augmentations, équitables ou excessives, ne se produisirent pas sans tiraillements entre patrons et ouvriers.

Dès 1832, à la suite d'une demande mal accueillie par les patrons, les ouvriers déclarèrent se mettre en grève, et, un matin, ils se rendirent, au nombre de mille à quinze cents, du côté des Buttes-Chaumont. Un pareil rassemblement menaçait l'ordre public. D'ailleurs l'article 414 du Code pénal, punissant les coalitions destinées à faire hausser ou baisser les salaires, n'était pas encore modifié. On arrêta trois cent soixante manifestants, qui furent emprisonnés, et tout rentra dans l'ordre. Il n'en est pas moins vrai que cette manifestation attestait avec éclat le régime de guerre auquel on était arrivé.

En 1848, le préfet de police Caussidière déjà nommé rendit un arrêté qui limitait le nombre des fournées que les ouvriers devaient faire par jour et leur accordait une augmentation de salaire. Le 15 février 1850, cet arrêté est rapporté et les ouvriers menacent de faire une nouvelle grève. Immédiatement l'administration fait savoir qu'elle met à la disposition des boulangers parisiens les ouvriers de l'armée, et chacun reprend

le travail. Cette manière de couper court à la grève est grosse d'enseignements : nous y reviendrons.

En 1854 la guerre de Crimée, en 1870-71 le siège de Paris, furent autant d'occasions de faire hausser les salaires; les garçons boulangers en profitèrent.

Mais la contestation la plus grave qui ait eu lieu entre patrons et ouvriers boulangers est celle qui éclata en 1879. Dans une réunion tenue au Cirque d'été, sous la présidence de M. Morin, conseiller municipal, les ouvriers décidèrent qu'à l'avenir ils gagneraient 7 francs par jour, et que les fournées supplémentaires seraient payées 1 fr. 50 par homme.

Les patrons refusèrent énergiquement de souscrire à ces nouvelles conditions. Ils consentirent à un salaire de 45 francs par semaine et demandèrent à l'autorité de mettre à leur disposition, en cas de grève, comme on l'avait fait en 1850, les ouvriers boulangers tirés de l'armée, qui accepteraient de travailler au fournil. Instruits par l'expérience, n'osant d'ailleurs braver l'opinion publique et encourir l'odieux qu'une grève, dans un métier si nécessaire au public, attire inévitablement sur ses auteurs, les ouvriers représentés par leur syndicat qui menait cette campagne eurent recours à un autre expédient; ils imaginèrent d'établir entre eux un *système de rotation*. Ce système consistait à ne travailler qu'une nuit dans chaque fournil : le matin, quand la besogne était faite, les ouvriers passaient à la caisse, se faisaient payer leur travail et déclaraient ne pas vouloir rester plus longtemps à l'atelier ; le boulanger était ainsi obligé d'enrôler chaque jour une nouvelle brigade. Inutile d'ajouter que le travail était horriblement mal fait, puisque cette tactique n'avait d'autre but que de lasser les patrons et de les amener à consentir à l'augmentation demandée. Ils se seraient peut-être lassés en effet, si, par un phénomène curieux que nous aurons à examiner tout à l'heure, ils n'avaient trouvé dans les placeurs de puissants alliés. Les placeurs, qui, au début, avaient pris fait et cause pour les ouvriers, firent subitement volte-face et affichèrent dans leurs bureaux qu'ils ne s'occuperaient de placer que les ouvriers acceptant le tarif de la chambre patronale, soit 45 francs par semaine,

et que le seul fait de recourir à leurs services impliquerait cette acceptation. Cette mesure mit fin au litige. Toutefois, dans un grand nombre de fournils, les ouvriers demandèrent qu'on supprimât le dernier aide des brigades composées de plus de deux ouvriers et qu'on partageât son salaire entre les hommes de la brigade. Cette transaction fut acceptée. Mais ce nouvel arrangement rendit bien plus pénible encore le travail, qui, en somme, fut moins bien fait.

Ainsi, grâce aux augmentations de salaire, aux fournées supplémentaires, à cette combinaison qui supprime un aide et donne sa paie à l'équipe, un ouvrier viennois peut gagner 3,500 francs par an et un ouvrier de gros pain 3,000 francs. Mais ces salaires maximum supposent des ouvriers d'élite, très laborieux, recherchant les petites brigades, c'est-à-dire celles auxquelles on est obligé de demander de nombreuses fournées supplémentaires. Ils supposent en outre que l'ouvrier n'a pas pris dans l'année un seul jour de repos et qu'il n'a subi aucun chômage. Une centaine de garçons boulangers à peine se trouvent à Paris dans ces conditions-là !

Voilà les faits. Examinons de près leur signification.

Quand l'ouvrier boulanger a cessé d'habiter chez le patron, la séparation s'est faite à peu près à l'amiable. Au fond, on pensait de part et d'autre faire une bonne opération en se rendant réciproquement libre. On se flattait d'y gagner quelque petite tranquillité de vie.

Cette combinaison a complètement échoué. Au lieu d'une existence plus commode, on a trouvé la guerre, d'abord sourde dans les discussions incessamment renouvelées au sujet du salaire, ensuite ouverte et déclarée dans les grèves, et enfin organisée dans le système calculé de l'instabilité des engagements.

Les patrons sont arrivés à payer très cher et à être mal servis.

Les ouvriers ne sont pas arrivés à se faire payer le prix qu'ils désirent et ils ont perdu les services de l'aide.

Quant à celui-ci, il y a perdu son métier.

Je n'ai pas besoin d'indiquer ce qui est entré en compensation

du salaire, si considérablement accru sous ce régime nouveau de la boulangerie. Faites le compte du gargotier, du logeur en garni, du cabaretier, des entrepreneurs de plaisirs publics, des camarades, du placeur ou de l'agent d'affaires; ce sont eux qui sont venus suppléer à l'hospitalité du patron; joignez à tout cela les frais de chômage, et faites la balance. Faites aussi le parallèle, au point de vue du bien-être matériel et du bien-être moral, entre ce milieu où vit aujourd'hui le garçon boulanger et l'intérieur de famille qu'il avait chez le patron.

Il ne faut pas oublier dans l'appréciation de la crise la part de mal qui en revient au public : c'est sur lui que retombe, en fin de compte, la charge de cette progression du prix de la main-d'œuvre : nous le verrons plus loin.

Mais je ne veux m'arrêter ici qu'aux conséquences qui peuvent nous éclairer le plus directement sur la question de l'organisation de la boulangerie.

Or, voici ce que je remarque :

Malgré l'antagonisme si vif que témoignent ces tentatives de grèves, la grève n'a jamais pu réussir; elle n'a pas pu s'établir, et les garçons boulangers ont dû réduire leurs prétentions. A quoi tient ceci? A un fait que nous avons déjà noté et qui agit singulièrement sur toute la question de la boulangerie : c'est un art des plus simples, qui ne demande pas d'aptitudes spéciales et qui est d'un assez petit apprentissage; quantité de gens sont aptes à pareil métier, et il en vient de tous les coins du pays, villes et campagnes; beaucoup de jeunes gens, sortis de familles rurales, ont appris chez eux à faire le pain. La grande simplicité et la diffusion de cet art rendent donc facile le recrutement du personnel. C'est ce qui fait que les garçons boulangers ne peuvent pas soutenir des prétentions exagérées en face des patrons. S'ils restaient en grève, ils seraient bientôt remplacés. Nous avons vu qu'à deux reprises la grève avait immédiatement cessé, par la seule menace de tirer des rangs de l'armée les hommes sachant faire le pain.

Mais il n'est pas nécessaire de recourir à ce bureau de placement très particulier. Les placeurs ne manquent pas.

Dès que l'instabilité apparaît dans le personnel d'un métier quelconque, les bureaux de placement y trouvent leur affaire. Loin de corriger le mal, ils organisent régulièrement l'instabilité, en fournissant aux gens de plus grandes facilités pour se déplacer et se replacer. Et cependant nous venons de voir, dans la crise de la boulangerie, les placeurs couper court à la résolution qu'avaient prise les garçons boulangers de changer d'atelier tous les jours. D'où a pu venir cette sagesse? De la cause même que je signalais à l'instant : grâce à la facilité du recrutement, les patrons auraient bientôt trouvé moyen de se passer des bureaux de placement, si ceux-ci n'avaient imaginé, pour subsister, de prêter main-forte aux patrons et de les aider à faire un bon triage du personnel.

Disons quelque chose de l'histoire de ces bureaux.

Au début, certains aubergistes ou cabaretiers logeaient, hébergeaient, nourrissaient à crédit les ouvriers de province que le haut prix des salaires attirait dans la capitale. C'était dans ces auberges que les patrons allaient recruter leur personnel. Le premier argent gagné était fidèlement remis par l'ouvrier à l'aubergiste pour le couvrir de ses avances. A peu près à la même époque, certaines corporations ou sociétés eurent leurs *petites mères*, qui remplissaient à peu près le même office. Plus tard d'autres organisations, l'*Union des Travailleurs* de Grenelle, l'*Union centrale* de la rue Monge, *la Saint-Honoré*, la *Chambre syndicale des ouvriers*, etc., qui étaient des sociétés de secours, se donnèrent aussi pour but de placer des ouvriers. Ces associations étaient soutenues par les cotisations des adhérents et administrées par leurs soins : aucune d'elles n'eut de succès ni de durée. D'ailleurs les patrons voulaient avoir la haute main sur les bureaux de placement.

Concurremment à ces entreprises particulières, l'administration publique s'occupait aussi des placements. Une ordonnance du 14 mars 1803 obligeait les garçons boulangers à se faire inscrire dans un bureau spécial de police où on leur délivrait un livret renfermant leur signalement. Quand ils étaient occupés, ce livret devait être déposé chez le commissaire de police du

quartier de leur patron. Un certain nombre de *préposés*, disséminés dans Paris, faisaient l'office de placeurs. Cette organisation n'eut qu'une courte durée : patrons et ouvriers semblaient peu se soucier de l'ingérence de l'administration.

Enfin des placeurs libres se firent autoriser et, depuis 1810 environ, ils ont à peu près le monopole. Toutefois, ce n'est pas sans conteste; car la lutte entre eux et les ouvriers est presque aussi ancienne que leur institution. Ce sont les ouvriers qui paient les placeurs et, par suite, il leur semble que ces derniers doivent être à leur dévotion. Mais les patrons s'adressent exclusivement aux bureaux qui leur fournissent de bons ouvriers; si un bureau ne les satisfait pas, ils vont ailleurs, de sorte qu'en réalité les placeurs, rétribués par l'ouvrier, sont dans la dépendance des patrons.

Cette situation un peu fausse est la cause de l'antagonisme que je viens de dire. Pour contenter leur clientèle, les placeurs, qui tous sont d'anciens garçons boulangers, doivent parfaitement connaître la valeur de chaque ouvrier et donner au patron des renseignements rigoureux. Ils doivent s'efforcer de trouver pour chaque cas l'homme qui répond au besoin. Aussi leur profession est-elle loin d'être une sinécure. Les ouvriers nomades et turbulents voudraient imposer *le tour de rôle*. Les placeurs ne demanderaient pas mieux; le tour de rôle est une loterie, qui ferait des unions mal assorties et sans durée; ce serait une source incessante de bénéfices pour les bureaux; mais les patrons n'en veulent pas entendre parler : force a été d'y renoncer.

On aura une idée de la facilité qu'il y a de choisir son monde quand on saura que Paris renferme toujours plus de sept mille ouvriers boulangers et qu'il en occupe à peine quatre mille. Le haut prix des salaires, eu égard surtout à ceux qui sont d'usage en province, assure à la capitale un nombre de travailleurs qui la mettra toujours à l'abri de la disette. La nuit même, un petit nombre d'ouvriers ne quittent pas les bureaux pour parer à tout événement. Et quand, dans la journée, un ouvrier malade ou fatigué s'aperçoit qu'il ne pourra poursuivre son travail, il fait prévenir le placeur avant même d'avertir son patron. Dans ce

cas l'usage veut que le remplaçant reçoive, outre son salaire, un franc d'indemnité par jour pendant les dix premiers jours. Cette indemnité est à la charge de l'ouvrier remplacé.

Cette institution fonctionne ainsi depuis près de soixante-quinze ans, à l'avantage des patrons, qui y trouvent une auxiliaire gratuite, active, bien renseignée, pour le choix de leur personnel. C'est une compensation, ou plutôt une atténuation, des difficultés qu'ils se sont créées ou qui leur ont été créées par l'instabilité des garçons boulangers, devenus de simples salariés.

Il semblerait juste que le placeur fût rémunéré par le patron, puisque, en définitive, il est à la dévotion de celui-ci. La proposition de régler ainsi les choses fut un instant mise en avant dans le conflit de 1879, par la chambre patronale, qui déclarait alors accepter toutes les combinaisons relatives au placement, « pourvu que les placeurs fussent toujours dans la main des patrons ». Il est vraisemblable que cette décision de la chambre syndicale a été cause de la volte-face des placeurs : ils ont mieux aimé se rendre spontanément utiles aux maîtres boulangers que de perdre la clientèle de ceux dont, en définitive, ils dépendent. Mais, alors même que cet arrangement viendrait à prévaloir, il ne ferait pas cesser l'antagonisme du patron et de l'ouvrier : il serait peut-être de nature à l'envenimer davantage, parce que l'ouvrier verrait le placeur vendu au patron et se croirait dans un complet état d'esclavage.

Plus sage, nous le verrons tout à l'heure, l'ouvrier viennois a organisé lui-même une chambre syndicale, dont la plus importante, nous pourrions dire l'unique fonction, consiste dans le placement de ses membres. Mais elle a soin d'éviter tout froissement et de n'exercer jamais la moindre pression ; ajoutons aussi qu'ils sont dix fois moins nombreux.

A quoi tient cette différence entre deux corporations ouvrières d'un même métier? Elle tient à la différence d'origine. Les Viennois sont d'origine étrangère et les ouvriers étrangers sont mieux faits que les nôtres à une situation dépendante. Ils sont plus modérés, plus stables, plus disciplinés. La raison en est qu'ils ne

sortent pas, comme les nôtres, de familles désorganisées et impuissantes à donner une éducation solide.

Par un effet naturel qui est partout très digne de remarque, l'incapacité de se tenir volontairement dans une condition subordonnée entraîne l'incapacité de gérer ses propres intérêts dans l'indépendance à laquelle on prétend. C'est ce qui se voit ici.

Il existe dans la boulangerie parisienne, comme dans beaucoup d'autres métiers, plusieurs chambres syndicales. Celles des ouvriers de gros pain, c'est-à-dire des ouvriers français, ne peut guère compter. Elle poursuit deux buts chimériques, elle voudrait d'abord organiser le placement de façon à ce qu'il fût absolument entre les mains des ouvriers : cela, pour dicter ses volontés et faire la loi aux patrons. Nous avons vu que c'était impossible. Elle voudrait ensuite supprimer le travail de nuit. Nous avons vu qu'il s'impose à cette industrie par la nature des choses. Les ouvriers qui mènent ce groupe n'ont pas été pris parmi les meilleurs ni les plus stables. Ils agitent les autres, mais ils n'ont pu rien fonder; ils n'ont pu rendre aucun service. La chambre syndicale des ouvriers Viennois a été instituée pareillement pour aviser au placement de ses membres, et elle le fait sans aucune arrière-pensée de domination : elle fonctionne bien. Elle se contente d'indiquer des ouvriers aux patrons qui en demandent, s'efforçant d'assortir les qualités des uns aux exigences des autres. Elle n'intervient jamais dans les questions de salaire, qu'elle laisse débattre entre les intéressés. Elle punit d'amende, frappe même de radiation ceux de ses membres qui attirent sur elle les disgrâces des patrons. Son rôle se borne là, mais il est efficace et utile.

Le contraste de ces deux syndicats est instructif au point de vue français.

Il y a aussi un syndicat des patrons. Il a été créé en 1803, mais il a subi de nombreuses modifications. A l'origine, il a été organisé par divers actes de l'autorité publique; toute la boulangerie de Paris y était représentée de droit et de fait : on était alors sous le régime de la taxe officielle du pain. Le préfet de police avait la direction et homologuait ses décisions pour leur donner

force exécutoire. Le syndicat actuel n'a pas le même caractère. C'est une association libre, constituée d'après la loi nouvelle pour défendre les intérêts professionnels. Sur dix-huit cents boulangers environ qui existent maintenant à Paris, elle compte mille quarante sociétaires et près de six cents adhérents, non sociétaires. A peine deux cents boulangers restent-ils absolument en dehors de son action.

Les sociétaires paient un droit de réception de cent francs, plus une cotisation annuelle. Ils sont copropriétaires d'un immeuble situé quai d'Anjou, nº 7, immeuble où se trouvent installés les bureaux du syndicat et une *boulangerie commune.* Cette boulangerie commune répond à un besoin impérieux de la profession; elle se compose de trois fournils, munis de tout l'outillage nécessaire et destinés à être employés par ceux des boulangers dont le four est en réparation ou qui ne peuvent cuire chez eux par un empêchement quelconque. La production du pain ne pouvant chômer un seul jour, ces fours de secours sont de toute nécessité. A titre de copropriétaires les sociétaires y cuisent sans rétribution.

Les adhérents qui s'en servent paient un loyer. Les deux cents dissidents n'y ont aucun droit. Quand ils sont empêchés, ils prient leurs voisins de leur faire les deux ou trois fournées dont ils ont besoin.

Le syndicat a une autre fonction : il se charge de faire payer aux boulangers les *bons de pains,* quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine. Ces bons donnés aux pauvres émanent soit de l'assistance publique, par l'entremise des bureaux de bienfaisance, soit d'institutions charitables, soit même de maisons particulières bien connues. Tous les boulangers indistinctement, sauf les dissidents, font honneur à ces bons. Les pauvres peuvent donc s'adresser à quantité de boulangeries; mais comme il serait très gênant pour les donateurs, établissements ou particuliers, d'avoir à payer dans quelques centaines de mains, le syndicat perçoit et répartit les sommes que ces bons représentent. A cet effet, un boulanger délégué par quartier centralise les bons que ses confrères lui apportent; il les envoie au syndicat, qui les classe et les fait solder.

Dans le courant du mois, chacun peut toucher à la caisse syndicale la somme qui lui revient. Six employés sont constamment occupés à la comptabilité que nécessite ce service. Les sociétaires paient un et demi pour cent des sommes qu'ils touchent par ce moyen, et les adhérents trois pour cent; ces commissions couvrent les frais.

Le syndicat se compose de vingt-un membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers. Les adhérents ne prennent pas part aux élections. Les membres sociétaires peuvent toujours se retirer en renonçant à leur quote-part de l'immeuble et aux sommes qu'il ont versées.

Jadis le syndicat soutenait un certain nombre de vieux ouvriers tombés dans la misère. Aujourd'hui qu'il n'est plus obligé à cette institution de secours, le syndicat fait peu d'aumônes. Il venait même en aide à d'anciens patrons; lorsque ceux-ci étaient encore valides, ils étaient placés par les syndics, ou employés soit aux bureaux du syndicat, soit au grenier d'abondance. Aujourd'hui encore, il y a un ou deux anciens patrons, maltraités par la fortune qui ont trouvé emploi de cette manière.

Le salaire, les grèves, les bureaux de placement, les syndicats résument l'organisation actuelle de la boulangerie à Paris.

Le trait dominant de cet état nouveau est l'indépendance réciproque du patron et de l'ouvrier.

Cette indépendance se traduit par la lutte.

Dans cette lutte, les plus faibles disparaissent complètement. Ce sont les « derniers aides », les apprentis : ils sont supprimés.

Ils sont supprimés du fait des ouvriers : les plus gros mangent les plus petits.

Ce n'est que le commencement : le mouvement continue.

Les ouvriers eux-mêmes succombent. Ils sont obligés d'accepter les prix que décident les patrons et de subir la sélection à laquelle les soumettent d'un commun accord les patrons et les placeurs. Et c'est à eux de payer le placeur.

Les moins capables d'entre eux, les ouvriers du gros pain,

sont dans l'impuissance de constituer même un syndicat qui leur soit de quelque secours.

Les ouvriers Viennois, composés d'une façon plus choisie, gens plus relevés dans le métier et sortis de familles mieux constituées, ont moins à souffrir. Ils réussissent à se placer eux-mêmes par les soins de leur syndicat.

Ainsi, à mesure qu'on monte, la liberté se montre moins funeste. L'ouvrier ordinaire est incapable de rien organiser au point de vue de la concurrence industrielle; toutes les tentatives qu'il fait en ce genre se retournent contre lui : la grève, le système du changement quotidien d'atelier, un syndicat de meneurs. L'ouvrier d'élite manifeste plus d'aptitude à se concerter utilement avec ses pareils; mais c'est à la condition de se tenir à des visées très modestes.

Viennent au-dessus les patrons. Ceux-là savent s'arranger. Ils entrent presque tous dans un syndicat qui fonctionne au mieux de leurs intérêts et qui leur rend les services d'un organisme puissant.

Ces résultats ne sont pas particuliers à la boulangerie. Ils se voient partout où les différentes classes qui concourent au travail se séparent, s'isolent, agissent chacune pour son compte. Chacune est alors livrée à ses propres aptitudes. Les faibles, séparés des forts, n'ont que des aptitudes faibles. Les forts, séparés des faibles, gardent pour eux seuls et emploient à leur seul profit leurs aptitudes meilleures.

Les faibles, qui cherchent dans cette séparation leur élévation et la domination, n'y trouvent que l'abaissement et la défaite.

C'est la première loi de toute désorganisation du travail : les forts l'emportent au détriment des faibles.

L'organisation sociale du travail consiste à faire que les forts, en l'emportant, patronnent les faibles. Ils prennent la charge de ceux qu'ils surpassent et ils s'acquittent d'autant plus largement de cette charge qu'ils s'élèvent davantage au-dessus des autres.

C'est le phénomène du patronage.

Voilà une conclusion très claire, en ce qui regarde les intérêts des faibles.

Mais pour les forts, n'y a-t-il pas intérêt à la séparation? Ne leur est-il pas avantageux de s'élever sans avoir à porter les faibles? En se débarrassant des charges du patronage, ne monteront-ils pas plus rapidement, comme un ballon qui jette du lest?

C'est bien le premier effet qui se produit, quand les patrons cessent de patronner leurs ouvriers, et c'est bien la raison qui engage les patrons à laisser établir le régime de l'indépendance réciproque du maître et de l'ouvrier. Les maîtres boulangers n'ont pas été les derniers à goûter l'idée de n'avoir plus le garçon à demeure et de faire de lui un simple salarié.

Mais après avoir recueilli les premiers avantages de cette irresponsabilité, les patrons ne tardent pas à s'apercevoir des inconvénients désastreux qu'elle entraîne pour eux-mêmes. L'ouvrier qui, abandonné à lui seul, s'est vite désorganisé, démoralisé, dérangé, l'ouvrier vient à manquer : c'est la grève, au moment le plus nécessaire de la production; ce sont les irrégularités de tous genres dans le travail; ce sont les malfaçons, par méchant vouloir ou par inhabileté professionnelle; c'est l'abandon graduel de l'apprentissage. Au lieu d'une population ouvrière, les maîtres d'atelier ne trouvent plus en face d'eux qu'une masse d'incapables arrogants, qui réclament de vivre sans travailler. Ainsi, tandis que les patrons sont en train de faire des profits, le métier s'en va en décadence et bientôt il faut renoncer à l'exercer. On ferme boutique, on liquide et l'industrie disparaît du pays. Elle s'en va enrichir ailleurs des maîtres et des ouvriers mieux avisés, qui cherchent dans une étroite union le succès de leur entreprise commune.

Parcourez la France et comptez les villes et les villages où s'éteignent de la sorte les industries qui renaissent vigoureuses à l'étranger.

Cependant nous avons vu que la boulangerie n'en était pas arrivée à cette extrémité. Si les patrons ont senti le désarroi de leur personnel, le métier n'en a pas moins continué à vivre.

C'est qu'il s'est rencontré ici une condition particulière, des plus curieuses à relever : le métier est si élémentaire, et tant de gens l'apprennent au foyer domestique, que l'ouvrier ne peut pas

faire défaut; à côté d'un ouvrier qui disparaît, qui refuse son travail, on trouve deux hommes prêts à le remplacer.

Cette industrie n'est, en effet, autre chose qu'une industrie de ménage : elle est nécessairement simple et la connaissance en est très répandue.

D'autre part, nous avons vu que dans la boulangerie parisienne les petits patrons ne peuvent pas être primés par de grands patrons : et ceci encore, parce que c'est une industrie de ménage; il faut qu'elle se tienne répartie en petits ateliers au milieu de familles très diverses et très mobiles.

Voilà donc une industrie dans laquelle les petits patrons ne peuvent ni être dépossédés par la concurrence de gros patrons, ni être arrêtés par la résistance des ouvriers. De sorte que ces petits patrons se tiennent ainsi, comme entre ciel et terre, par les seules conditions naturelles du métier, quelle que soit la désorganisation qui les entoure. Actuellement, le régime de la boulangerie est maintenu exclusivement par son caractère élémentaire et domestique.

Mais si le métier tient bon, les ouvriers boulangers n'en demeurent pas moins les victimes de la désorganisation, dont ils sont en grande partie les auteurs. Il y en a une quantité qui chôment souvent; ils n'ont, dans leur travail très rude, aucune des compensations que donne la vie du foyer; ils n'ont, au delà de leur courte carrière, point d'avenir.

Et cependant cette situation n'amène pas parmi eux de soulèvements comparables à ceux qu'on verrait en pareil cas chez les ouvriers d'autres industries.

C'est qu'eux-mêmes bénéficient jusqu'à un certain point de cette nature essentiellement simple de leur métier. Ils n'ont pas d'aptitudes très spéciales et laborieusement acquises, qui les attachent et les fixent exclusivement à un genre de travail déterminé; ils savent qu'en toute hypothèse la profession de garçon boulanger ne peut être que transitoire; ils peuvent donc aisément passer, quand le besoin le veut, à toutes sortes d'emplois occasionnels ou de besognes usuelles qui ne réclament pas de formation particulière. Ils se fondent ainsi un à un dans des

rangs très divers de la population et, en face de la nécessité, ils ne demeurent pas absolument en corps compact de métier, menaçant pour la paix publique, comme le font les ouvriers de professions plus savantes et plus stables.

Cette étude, tout abrégée qu'elle soit, fait bien voir, si nous ne nous trompons, ce qui a été annoncé au lecteur : elle montre comment la science sociale, avec ses procédés méthodiques d'analyse, peut nettement dégager, même dans un métier essentiellement urbain, même dans le milieu social le plus compliqué, les lois générales qui agissent sur la constitution de l'atelier et les causes particulières qui modifient l'effet de ces lois générales; elle peut enfin ramener cet ensemble de connaissances très complexe à des éléments très simples.

Le lecteur voudra bien particulièrement remarquer un point, qu'il serait important de faire entrer une bonne fois dans la tête des gens : c'est que, dans l'ordre social, comme dans l'ordre physique, il y a une invincible nature des choses. Voilà un travail, la boulangerie, qui n'est pas par nature un travail fait pour constituer un profession mais une besogne de ménage, parce que c'est, nous l'avons dit et redit, une préparation d'aliment qui demande à être faite peu de temps avant le moment même de la consommation. Dans la classification des phénomènes sociaux, le travail professionnel et la besogne de ménage appartiennent à deux espèces absolument différentes : le premier appartient au Travail proprement dit, qui est une manière de gagner sa vie; la seconde appartient au Mode d'existence, qui comprend les soins de la nourriture, de l'habitation, du vêtement, etc... Tout le monde peut, même à première vue, se rendre compte que l'exercice d'un métier ou la pratique du ménage ne sont pas des occupations qui se constituent l'une et l'autre dans les mêmes conditions. On peut dire que tout à peu près y est différent : le métier figure au chapitre des recettes, le ménage au chapitre des dépenses; le métier vise le public, le ménage vise la famille; le métier est plutôt l'affaire de l'homme, et le ménage l'affaire de la femme; le métier cesse de se pratiquer au foyer pour se développer et grandir,

le ménage ne cesse de se pratiquer au foyer que pour se désorganiser et dépérir : c'est ce qu'on voit quand la famille va vivre au restaurant et se loger à l'hôtel ; et ainsi du reste.

Or, ceci étant posé, que va-t-il arriver si, par une combinaison particulière de circonstances, certaines gens entreprennent de faire d'une besogne de ménage un métier? Cette besogne va-t-elle entrer dans toutes les conditions des travaux professionnels proprement dits? Ce métier va-t-il se comporter comme tous les autres métiers? Non pas! Cette besogne ne perdra pas son caractère spécial; elle ne suivra pas les mêmes lois que tous les métiers. Et quand on se mettra à observer comment elle fonctionne à l'état de profession publique, on reconnaîtra qu'on n'a pas affaire à un travail ordinaire d'atelier, mais à une pure pratique de ménage. C'est précisément ce que nous avons vu dans la boulangerie. La nature de travail de ménage est la raison de tous les caractères originaux, de tous les traits particuliers de sa destinée.

Ne semble-t-il pas au lecteur, comme il nous paraît à nous-même, qu'il y a quelque chose d'anormal dans le fait de ce travail essentiellement domestique, sortant de la famille et se transformant en métier? La fabrication du pain est, dans la famille, une source de dépense; par un renversement de l'ordre naturel, elle devient ici une source de profits et figure seule au budget des recettes. Cette transposition de fonctions blesse l'adepte de la science sociale comme peut le faire, par exemple, dans certains cas, le rôle de l'homme attribué à la femme : sans doute elle peut devenir ouvrière et faire vivre le ménage, mais son travail même aura toujours un caractère spécial qui trahira son sexe.

Les phénomènes sociaux ont leurs espèces distinctes et on ne les fait pas passer à volonté d'une espèce dans une autre. Voilà une conclusion qui vaut la peine d'être retenue.

Au point de vue de la science, cette conclusion s'élève et plane pour ainsi dire au-dessus de toutes les conclusions de détail que nous avons données, soit au commencement de cet article en résumant la première partie de notre travail, soit immédiatement

en déduisant les conséquences de l'état présent de la boulangerie parisienne.

Au point de vue pratique, le résultat est clair : l'usage de l'ouvrier boulanger domestique est le seul qui assure le bien de tous dans le métier; il n'y a eu d'autre raison d'abandonner cet usage que la désorganisation de la famille, tant du côté des patrons que du côté des ouvriers. Il n'y a de remède qu'à réorganiser la famille.

Si on se récrie et si on dit que c'est trop demander aux Français que de bien organiser la famille, je n'ai plus rien à dire.

IV.

Nous pourrions clore ici ce travail. Mais le lecteur resterait sans doute soucieux de savoir ce que la science sociale pense d'un régime sous lequel se trouvait la boulangerie parisienne. il y a peu de temps encore : le régime de la taxe officielle du pain. L'étude de cette question n'est pas d'un intérêt purement rétrospectif : la comparaison du régime de la taxe avec le régime actuel de la liberté éclairera celui-ci de plus de lumière.

Pendant le dix-huitième siècle, la taxe à Paris ne fut appliquée qu'aux pains de luxe. Le pain de ménage, qui alors faisait la base de l'alimentation des classes ouvrières, était vendu dans les marchés, sous un régime de libre concurrence. Les boulangers faisant partie de la corporation parisienne, ceux des faubourgs et les boulangers des villes environnantes, notamment ceux de Gonesse, dont la fabrication était très estimée, concouraient à l'approvisionnement. Nous savons que le pain de ménage se conserve : c'est ce qui permettait ce commerce forain.

Sous l'ancien régime, les boulangers parisiens formaient une puissante corporation. Elle fut supprimée en 1791. Cette suppression, qui inaugurait brusquement un régime de complète liberté, eut pour conséquence de porter de six cents à deux mille le nombre des boulangeries : la population de Paris était de cinq cent mille âmes. On voit ici se confirmer ce fait que la bou-

langerie, laissée à elle-même, tend à se subdiviser dans le plus grand nombre possible de petits ateliers. Le consommateur achète toujours au plus près ; la clientèle va donc se partageant d'elle-même entre les établissements nouveaux et les anciens suivant la loi de la proximité.

Une autre observation d'ordre social se place encore ici, et elle est de nature à dérouter complètement les théories économistes. C'est que, par suite de la cherté, la consommation a dû, à cette époque, qui fut une époque de famine, augmenter considérablement. C'est en effet un phénomène observé par tous les hommes qui ont pratiqué la boulangerie : la consommation du pain augmente en raison directe de son prix. *Plus le pain est cher, plus on en mange.* Cette consommation excessive s'explique : le pain est l'aliment de première nécessité ; aux époques de prospérité, les classes travailleuses ajoutent à leur pain d'autres aliments, aliments de luxe, pour ainsi dire; aux époques calamiteuses, elles ne mangent que du pain et elles en mangent d'autant plus.

A la suite de cette émancipation de la boulangerie, pendant quatre années, de 1791 à 1795, la population parisienne a été soumise à toutes les horreurs de la famine. Cette famine ne résultait pas de la liberté de la boulangerie, mais de l'état de malaise et d'instabilité de la France en révolution; puis aussi des fausses mesures qui furent prises sous la pression des masses affolées. Pour remédier à la disette, plus de quatre-vingts lois, décrets ou arrêtés furent rendus, promulgués, publiés dans l'espace de ces quatre années. Tous eurent pour but d'approvisionner la capitale; tous eurent pour résultat de l'affamer davantage. Ils étaient relatifs à la libre circulation, à la prohibition d'exporter, à la répression du pillage, etc. Les gens de désordre n'en tenaient pas compte et les gens paisibles s'en effrayaient. La dixième partie des grains expédiés sur Paris y arrivait à peine; les voitures qui n'étaient pas pillées par des malheureux et des malfaiteurs, étaient réquisitionnées par les chefs d'armée, dont les troupes mouraient de faim.

Nous citerons quelques-uns de ces décrets, qui témoignent

de l'effarement général : 22 décembre 1792, décret tendant à réprimer la *hausse fictive* des grains; 21 mai 1795, décret portant que les blés en gerbes seront battus sur-le-champ ; 24 juin 1795, décret prohibant la vente *des grains en vert* et pendants par racines; 28 juillet 1793, décret punissant de mort les accapareurs. Tous ces décrets sont évidemment rendus pour donner raison aux passions populaires et calmer les imaginations en délire. En réalité, le vice du système monétaire qui avait substitué les assignats aux métaux, la loi du maximum, enfin l'incapacité des gouvernants, étaient les véritables causes du mal. Voici d'ailleurs le texte d'un arrêté qui donnera une idée de la situation ; il est du 8 avril 1795 : « Le pain livré aux deux classes d'indigents, aux citoyens mal aisés et aux fonctionnaires publics, est fixé en assignats à 37 francs *la livre*. Le prix de la viande ne pourra excéder 95 francs. »

A la suite de cette cruelle période, pendant trois ou quatre ans, la France put respirer, je devrais dire put se nourrir un peu; les blés se maintenaient à des prix modérés. Mais en avril 1805, une hausse subite se manifesta et prit rapidement des proportions inattendues. Cette crise ne finit qu'en juin 1803. C'est de cette époque que date la réglementation de la boulangerie parisienne.

Nous avons dit plus haut que, quand l'industrie avait été rendue libre, le nombre des boulangeries s'était élevé à deux mille. La majeure partie de ces établissements cuisaient de si minimes quantités, qu'ils ne pouvaient vivre qu'à la condition de prendre de très larges bénéfices. Or le préfet de police Dubois fit pression sur les principaux boulangers pour que le pain fût vendu à un prix relativement très modéré. Dès lors la situation des petits boulangers devint absolument intolérable; ils fermèrent leurs ateliers, se proposant bien de les rouvrir dans des temps meilleurs. Mais l'autorité profita de la circonstance pour les exécuter; elle leur opposa leur impuissance en temps de crise et les supprima définitivement.

Alors la boulangerie fut réglementée; un syndicat fut créé, une forte réserve de farine assurée, et le nombre des ateliers fixé

à six cents. Le nombre réel de ceux qui avaient survécu aux exécutions du préfet dépassant sensiblement ce chiffre, on procéda par extinction. Quand un boulanger se retirait, on ne lui permettait pas de vendre son fonds, on l'obligeait à le fermer mais comme cette suppression, en définitive, profitait aux établissements survivants, on l'indemnisait au moyen de cotisations semestrielles que le syndicat percevait de chacun d'eux. Quant à l'approvisionnement de réserve, il était à la charge des boulangers et variait de vingt à soixante sacs, suivant l'importance de leur atelier. Ces farines devaient être déposées dans un magasin appartenant à la ville, et dont elle avait la surveillance, mais qui était administré par le syndicat de la boulangerie.

Le pain n'était pas alors taxé périodiquement comme il le fut depuis, la taxe n'apparaissait qu'irrégulièrement. Il était de principe, à cette époque, que l'administration pouvait laisser la libre concurrence amener la baisse des prix, mais qu'aucune hausse ne devait se produire sans son autorisation. L'administration estimait avec raison que le prix du pain dans Paris influait sur le cours des grains et des farines et elle n'autorisait l'augmentation du pain qu'à la dernière extrémité. Souvent l'administration pesait trop lourdement sur la boulangerie et la laissait perdre sur ses ventes en s'opposant quand même à la hausse. Les boulangers alors s'entendaient et cuisaient chacun, le même jour, une fournée en moins. Le matin, dès neuf heures, le pain manquait partout. Les commissariats de police étaient envahis par les réclamants. La préfecture faisait appeler les syndics, et ces derniers exposaient que, pour perdre moins, ils réduisaient leur fabrication ; ils menaçaient même de la suspendre entièrement, si la résistance de l'administration à la hausse se prolongeait. Ils obtenaient ainsi l'augmentation qu'ils sollicitaient.

En 1823, le pain commença à être taxé périodiquement. Mais cette taxe n'était pas rigoureusement calculée, comme elle le fut depuis, sur la mercuriale des farines à la halle. L'administration pratiquait un peu arbitrairement un système de compensation. Quand le pain était cher, elle laissait à la boulangerie un béné-

fice insuffisant ; quand le pain était bon marché, un bénéfice beaucoup plus large la dédommageait. Nous verrons tout à l'heure que ce système de compensation, qui se pratiquait alors à l'insu du public, fut en 1854 élevé à la hauteur d'une institution par la fondation de la Caisse de la boulangerie.

La taxation se fit bientôt d'une manière plus mathématique. On relevait pendant la quinzaine le cours des farines à la halle de Paris et ce cours, que l'on considérait comme absolument officiel, servait de base au prix taxé : on accordait au-dessus du cours sept francs au boulanger pour cuire 100 kil. de farine, représentant 130 kil. de pain. Cette différence de sept francs représentait à la fois les frais et les bénéfices du boulanger.

Le préfet de police Dubois, le premier réglementateur, pesait sur le cours des farines en faisant vendre le pain bon marché; ici la situation est renversée : c'est le prix de la farine seul, qui fixe le prix du pain.

Mais alors se produisit le phénomène suivant : bon nombre de boulangers n'achetaient plus leurs farines à la halle à prix débattu ; ils achetaient directement à la meunerie à un prix non fixé, mais auquel la taxe officielle du pain devait servir de base, et voici comment. Nous venons de voir que la taxe était calculée de telle façon que l'on accordait à la boulangerie, pour fabrication et bénéfice, sept francs par 100 kil. de farine, donnant 130 kil. de pain. Le prix du marché s'établissait donc en diminuant sept francs (un peu plus, un peu moins, suivant la qualité des farines) du prix de 130 kil. de pain, tel que le déterminait la taxe. Ce genre d'opérations portait le *nom de marchés à cuisson.* Les petites quantités de farine qui se vendaient encore à la halle fixaient la mercuriale, d'après cette mercuriale on fixait la taxe, mais le plus grand nombre des ventes se réglaient après coup sur cette taxe ; de sorte qu'en fin de compte les prix étaient réglés par les mercuriales d'un marché délaissé et où il se faisait peu d'affaires.

Ce seul exemple montre à quelles difficultés on se heurte, aussitôt qu'en matière de commerce on veut faire de la ré-

glementation. L'organisation que je viens de dire, dura jusqu'en 1854.

A cette époque on voulut faire mieux. L'ouvrier, nous pourrions dire l'homme, est par nature essentiellement imprévoyant. Les ouvriers parisiens ne savent pas économiser aux temps de bon marché du pain pour se servir de l'économie aux temps du cherté. Dans la vue de remédier à cette imprévoyance native, on songea à une institution qui assurerait un système de compensation entre les temps de bon marché et les temps de cherté et qui donnerait au pain un prix à peu près uniforme. Vendu au-dessous de son prix réel aux moments de disette, il serait vendu au-dessus aux époques d'abondance. C'était la régularisation du système que nous avons vu pratiqué d'une manière un peu occulte sous la Restauration.

A cet effet, on créa une *Caisse de la boulangerie*. Elle fut autorisée à emprunter, sous la garantie de la Ville, une somme de vingt-quatre millions. Dans les années de disette, le pain était taxé au-dessous du prix de revient, mais les boulangers étaient indemnisés par la Caisse. Dans les années d'abondance au contraire, le pain était taxé au-dessus de sa valeur réelle et les boulangers versaient à la Caisse ce qui excédait le juste prix. En outre, ils avaient chacun un compte ouvert à cette Caisse, car c'était par son entremise, et pas autrement, qu'ils devaient faire leurs paiements pour l'achat des farines. Cette mesure était prise pour contrôler la quantité de farine qu'ils cuisaient et s'assurer de l'exactitude des indemnités qu'ils réclamaient et des excédents qu'ils versaient. Cette création fut suivie d'un décret portant un nouveau règlement pour la boulangerie de Paris : le nombre des ateliers restait limité; mais, au lieu de fixer un nombre déterminé, l'administration tenant compte de l'accroissement de la population et, prévoyant une augmentation plus considérable encore, fixait un prorata qui comptait une boulangerie pour dix-huit cents habitants. Le dépôt de farine était augmenté; il assurait à la population un approvisionnement de trois mois.

Enfin, ordre était donné au syndicat de veiller à ce que du pain de ménage, destiné aux ouvriers et taxé modérément, fût

fabriqué et mis en vente dans chaque boulangerie. Nous savons déjà pourquoi cette fabrication est impraticable à Paris.

Le mieux, dit-on, est l'ennemi du bien. Cet aphorisme est pleinement justifié ici. L'œuvre de Dubois, un peu modifiée plutôt qu'améliorée, avait duré plus de cinquante années. Il y avait à peine quatre ans que la Caisse de la boulangerie fonctionnait, que déjà on constatait de nombreuses et irréparables défectuosités. Cette Caisse avait été admirablement organisée et fut parfaitement administrée ; elle a d'ailleurs, dans des circonstances bien critiques, rendu d'immense services, nous ne tarderons pas à le voir ; mais l'institution péchait par la base, on lui demandait l'impossible. La compensation rêvée, qu'on voulait appliquer à tout le département de la Seine, n'était pas réalisable. En temps d'abondance, les consommateurs de ce département achetaient en Seine-et-Oise. En temps de disette, naturellement l'inverse se produisait. Les blanchisseurs, dont les voitures font sans cesse la navette entre les deux départements, se prêtaient à ce trafic (1). Puis, les boulangers fraudaient, du moins on les en accusait : ils déclaraient cuire un peu plus qu'ils ne cuisaient, en cas de disette ; un peu moins, en cas d'abondance. Il aurait fallu faire un inventaire des farines en magasin, pour contrôler leurs déclarations. Mais cet inventaire est impossible, le boulanger versant ensemble dans une chambre spéciale huit ou dix sacs de farines diverses pour les mélanger et les faire sécher bien avant le moment de la cuisson. Enfin la fabrication domestique, peu considérable, il est vrai, à Paris, puisqu'elle se limite à deux établissements, cessait complètement ou reprenait activement suivant la situation et le profit qu'on y trouvait.

Toutes ces tentatives, toutes ces indécisions eurent pour résultat le décret du 22 juin 1863, qui a proclamé la liberté de la boulangerie. Le pain n'est plus taxé. L'approvisionnement de réserve n'est plus exigé. Le nombre des boulangeries n'est plus limité. Mais la loi des 19 et 22 juillet 1791, qui permet aux maires de taxer le pain n'est pas abrogée. C'est une menace permanente

(1) Ce trafic portait sur le pain de ménage et non sur le pain blanc, qui ne s'y prête pas.

suspendue sur la tête des boulangers. Ce décret, qui rendait libre la boulangerie, n'a pas amené heureusement la complète liquidation de la Caisse; elle a continué à fonctionner dans d'autres conditions. Elle était alors en déficit et une disposition de ce même décret prescrivait à son profit le prélèvement d'un droit spécial, à l'octroi de Paris, sur le blé, la farine et le pain. Par contre, cette caisse garantissait à la population parisienne que le pain ne serait pas vendu « plus de cinquante centimes le kilo ». L'éventualité prévue ne s'est pour ainsi dire pas présentée. Pendant la seconde quinzaine de janvier 1868 seulement, la caisse a dû indemniser les boulangers, qui vendaient en réalité au-dessous du cours, en cédant le pain à 50 centimes; c'est avec intention que nous négligeons cette période en raison de sa courte durée. Cependant l'octroi continuait à percevoir suivant les termes du décret. Mais le gouvernement de la Défense nationale mit fin à cette perception. A cette époque, la Caisse subsistait encore, et c'est grâce à elle que l'approvisionnement de Paris a été assuré pendant le siège; c'est elle encore qui a permis de faire fonctionner le rationnement quand il est devenu nécessaire.

Quand on observe bien la série de faits que nous venons d'exposer, voici ce qui en résulte :

Dans les circonstances extraordinaires, dans les cas de force majeure comme la guerre de 1870-71, le gouvernement est contraint d'intervenir. Si la Caisse de la boulangerie, sur l'ordre et avec l'aide du gouvernement, n'avait, avant l'investissement, fait entrer des quantités considérables de farine dans Paris, le commerce aurait été dans l'impossibilité matérielle d'approvisionner la ville, puisque les armées allemandes ne laissaient rien entrer.

Ce cas se distingue nettement de celui où l'impuissance des particuliers ne vient pas d'une force majeure, mais des obstacles créés par l'autorité publique elle-même, comme il arriva sous le régime de 1793. La taxe du pain et tous les autres moyens de pression sont alors inutiles et funestes : il n'y a d'autre remède que de retirer les obstacles suscités par la mauvaise administration du pouvoir. La peine de mort édictée contre les accapareurs

n'a fait qu'intimider les gens capables d'approvisionner Paris; la moindre sécurité donnée au commerce eût été bien mieux l'affaire.

Si des cas extraordinaires on passe à l'état ordinaire des choses, on voit que la réglementation de la boulangerie est inutile et embarrassante. Elle est inutile, puisque les commerçants, qui ne peuvent pas accepter une limitation arbitraire de leurs intérêts, prennent toujours quelque biais par où ils échappent aux effets de la taxe. Elle est, de plus, embarrassante, parce qu'elle exige l'entretien d'un mécanisme coûteux et délicat, auquel il faut toujours retoucher. Elle mêle le gouvernement a de vulgaires débats de boutique.

La conclusion est qu'il faut, habituellement, que le gouvernement n'influe sur le prix du pain qu'en assurant la paix et la sécurité.

Sauf la paix et la sécurité, qui ont passablement fait défaut, c'est là le régime sous lequel vit la boulangerie parisienne depuis 1863.

Il n'y a eu à élever contre ce régime qu'une objection : le pain a subi une augmentation de quinze pour cent. Ce n'est pas ce qu'on avait fait espérer des effets de la liberté.

Il est intéressant d'examiner de près cette objection.

Il faut d'abord compter dans ces quinze pour cent le renchérissement qui est dû à l'amoindrissement de la valeur du numéraire : le pain, *comme tout le reste*, vaut plus, parce que l'argent vaut moins; il faut une plus grande quantité d'argent pour équivaloir à une même quantité de pain. C'est le phénomène qu'on désigne vulgairement en disant que « tout va augmentant de prix ». Il n'y a là rien de particulier ni à la boulangerie, ni à la liberté de la boulangerie.

En second lieu, il faut se rappeler que les boulangeries ont été grevées de frais abusifs par le prix auquel les ont élevées les spéculateurs, en agrandissant les boutiques, en les installant avec luxe, avec des loyers, des frais de patente plus forts, et en donnant au débit une importance factice et illusoire. Ces frais sont nécessairement recouvrés par les boulangers sur le public : autant à

compter dans les quinze pour cent. Ce n'est pas de la liberté du métier, mais de la désorganisation du métier que vient cette cause de renchérissement : elle vient de ce que les patrons se sont retirés des fonctions du patronage et ont laissé la place aux spéculateurs, qui ont prélevé leur part sur les bénéfices.

Tout ceci déduit, il y a quelque chose dans les quinze pour cent qui est le fait de la liberté; le voici : en 1863, comme 1791, le nombre des boulangeries s'est considérablement accru. Au début du règne de Napoléon III, il y avait à Paris une boulangerie pour dix-huit cents habitants; aujourd'hui, il y en a une par mille habitants environ. Cette multiplication des fournils a pour résultat de diminuer de près de moitié la fabrication de chaque atelier et, par suite, de doubler les frais généraux. Il faut donc que le fabricant rattrape cela sur le prix du pain.

Mais nous avons vu que ce qui favorise cette multiplicité des boulangeries, c'est le goût qu'a essentiellement le public parisien de se fournir de pain au plus près. L'augmentation de prix qui est la conséquence de ce désir répond donc à un service rendu; il est la juste rémunération d'une facilité que les boulangers offrent à la population d'avoir le pain sous la main.

Ce qui montre que, tout compte fait, l'augmentation de quinze pour cent n'est pas une exigence abusive des boulangers mésusant de la liberté, c'est qu'il est avéré que si une taxe venait aujourd'hui réduire le prix du pain, une bonne partie des boulangers seraient obligés de fermer boutique, et le peuple de Paris serait contraint de courir après son pain au lieu de l'avoir à sa porte.

Ainsi, à la fin de cette étude accessoire sur la taxe du pain, nous retombons, chose bien curieuse, sur ce phénomène fondamental de l'industrie de la boulangerie : elle est une industrie de ménage et on paie pour l'avoir aussi près que possible de chez soi et lui conserver autant que possible ce caractère.

A. Feyeux.

LE « GUILLAUME TELL »

DE SCHILLER (1).

L'OBSERVATION SOCIALE DANS L'ART.

Schiller, dans ses lettres de l'année 1798, expose à Goethe le plan du *Guillaume Tell*, à peu de chose près en ces termes :

« Je veux mettre sur le théâtre une action émouvante : je tiens le personnage, le petit peuple suisse des Trois Cantons forestiers. Voici l'action : la maison d'Autriche, forte de son élection à l'Empire d'Allemagne, s'abat sur cette poignée d'hommes qui relèvent librement de l'Empire, pour en faire ses propres sujets. Les montagnards résistent, et, sans considérer l'adversaire, sans autre aide que leurs bras, ils combattent pour la liberté. Ils se soulèvent peu à peu de terre sous la masse qui les écrase, puis finalement, dans un effort surhumain, rejettent le géant pardessus leurs montagnes. C'est le drame. »

Schiller poursuit : « Comme une tragédie ne doit pas être une énigme et que le spectateur, témoin de cette besogne héroïque, voudra savoir d'où vient à ces pâtres suisses tant de solidité, j'ai l'obligation de montrer qu'ils ont vaincu, parce qu'en dépit des apparences, ils composaient une société qui, pour être mille fois plus petite que l'énorme puissance hostile, était bâtie de matériaux autrement forts. Je mettrai donc en scène cette société de montagnards telle qu'elle est. Le théâtre sera la montagne elle-même. On y verra mes Suisses, les pieds collés sur un sol dont on

(1) Voir l'article précédent, t. IV, p. 29.

ne se déprend pas comme on veut, s'y fortifier par une exploitation entendue de l'herbe qu'il fournit en abondance, s'y bâtir, en chaque pli de montagne, un Hof, en guise de forteresse, y dresser une famille et de mâles rejetons et faire ainsi un peuple. — C'est la monographie.

« Mon drame ne sera qu'une monographie en action ; tel que je l'ai conçu, il ne peut être que cela. »

C'est, en effet, bien cela. Schiller, dont je ne fais que traduire ici l'exacte pensée, n'a pas dit le mot, mais il a fait la chose.

Je crois avoir montré en partie que c'est l'originalité si simple et si nouvelle de ce plan qui fait l'originalité si belle de *Guillaume Tell*. Aussi bien, puisqu'on nous annonce une monographie complète, il y faut regarder de plus près encore.

Une monographie de société se divise en deux parts. Vous décrivez d'abord, dans quelques familles choisies comme types, tous les rouages qui font aller la vie privée ; — puis vous montrez quel mécanisme joint toutes les familles, quelles institutions supérieures à elles les font marcher de concert dans la vie publique et forment, de toutes les familles réunies, une machine nouvelle plus compliquée : la société. On peint le foyer d'abord, le forum ensuite. On voit en œuvre sur le forum toutes les forces préparées au foyer.

Un drame se fait, pour ainsi parler, comme une monographie : 1° l'exposition où l'on nous présente les personnages ; 2° l'action.

Je fais ce rapprochement à dessein, car il est intéressant de noter que, dans le *Guillaume Tell*, par une rencontre frappante, ou mieux par une raison profonde que je dirai, chacune des phases du drame répond à une des parties de la monographie : l'exposition de la tragédie présente les institutions de la vie privée, et l'action, le tableau de la vie publique.

Pour un instant encore, je m'en tiens à l'exposition du drame, que j'ai analysée dans mon premier article. Le personnage entre en scène. Est-ce un poète qui le peint ? Est-ce un monographe qui le décrit ? Écoutez Schiller.

« Sur les bords du lac de Lucerne, au cœur des Alpes, » dont

les pentes ne produisent guère que de l'herbe pour les troupeaux, vit un petit peuple de bergers. Ils sont disséminés en trois vallées formées par le plissement des monts. Toutes trois sont « séparées l'une de l'autre par l'inaccessible escarpement des rochers ». Impossible aussi de communiquer avec le reste du monde, puisqu'elles sont « fermées à un bout par la barrière infranchissable des glaciers. » Mais, à l'autre extrémité, les longues avenues de ces trois vallées « viennent déboucher face à face sur le lac », heureusement enchâssé dans ce cercle de montagnes, ouvert entre ces trois cantons isolés, comme une place publique où l'on se rencontre.

Des Suisses vivent là du lait de leurs vaches, « sans souci des nouveautés qui n'ont point accès sur leurs rochers, » n'estimant que ce qui sert véritablement aux besoins d'une vie simple. Chaque montagnard est « campé sur un petit héritage dont il est le maître incontesté, où il gouverne sa famille en administrateur vigilant, en père aimant, en époux fidèle ». Nul autre soin que de conserver le foyer qu'il tient de ses ancêtres, de « transmettre à ses fils les traditions vénérables, les trésors d'expérience que ses pères lui ont légués, les vieilles mœurs et la vieille Suisse ». Il met son bonheur à aimer par-dessus tout les siens, à se faire aimer d'eux, ne redoutant rien sinon qu'on l'empêche de mener ses affaires à son gré.

Tel est, tracé de la main de Schiller, le portrait du peuple suisse dans tous les détails de sa vie ordinaire, avec sa physionomie de tous les jours. Nous en avons vérifié trait pour trait la ressemblance.

Au moment où Schiller le saisit ainsi sur le vif, on observe que ce peuple, ordinairement paisible à son foyer, s'agite et se retourne comme s'il y était gêné dans le train courant de ses affaires. Ce sont les prodromes de la tragédie.

Mais, à ce point, la première partie de l'œuvre est achevée : l'exposition du drame est complète, et, parallèlement, la description de la vie privée des Trois Cantons.

Seconde partie : le drame entre dans une phase nouvelle où l'on voit à nu tous les rouages de la vie publique.

La crise éclate. Un péril extrême menace l'existence des Suisses. Aussitôt ce petit peuple entre en action. Toutes ces familles indépendantes, fondées dans le sol, citadelles vivantes où se garde intact le dépôt des coutumes du pays, se rapprochent et se relient l'une à l'autre pour opposer un front de défense à l'ennemi. Chaque chef de famille quitte son foyer et paraît sur la place publique pour se concerter avec les voisins. Après le père, le citoyen; après la vie privée, la vie politique.

Je voudrais avoir fait comprendre que c'est bien le progrès de l'action dramatique qui rejette ainsi dans la seconde partie du drame la description des institutions politiques des Suisses. Cette observation justifie à la fois les procédés de la méthode monographique et le plan du drame de Schiller : ceux-là et celui-ci suivent l'ordre naturel des faits.

Je sens bien que j'ai l'air de refaire après coup le plan de la tragédie, mais, on peut m'en croire, je ne prête rien au poète. Il allait de soi que Schiller, transportant au théâtre les faits comme il les observait dans la réalité, fît d'abord apparaître, dans son exposition, les parties vives de la constitution helvétique, *les institutions de la vie privée*, pour qu'on sût quelles choses importantes menaçait l'événement tragique.

L'exposition terminée, il en viendra au nœud du drame, à l'action, et là, pour expliquer le dénouement, force lui sera de nous montrer, avec *les institutions politiques*, par quel art les paysans suisses combinent leurs ressources individuelles, par quelles industries ces membres épars se joignent et constituent un corps assez nerveux dans sa petitesse, pour se mesurer avec le colosse impérial et sortir à jamais triomphant de ce combat disproportionné.

I.

Au vrai, il n'en est pas encore là. Courte vue, et qui n'est pas celle de Schiller, que de prétendre expliquer la bonne organisation des familles d'un pays par la seule énumération des ressources matérielles à l'aide desquelles ces familles se sont établies.

C'est bien, sans doute, de décrire le *lieu* qui fournit ces ressources, le *travail* par lequel chaque ménage les tourne à son service, la *propriété* qui en assure à chacun le bénéfice, enfin la manière dont on s'en sert pour la nourriture, le vêtement, l'installation du foyer; — de décrire la *famille* elle-même, l'ordre de subordination qui existe entre ses membres, époux, père, mère, enfants, les rapports personnels qu'ils ont entre eux. Mais, qui ne sent qu'il faut aux membres de chaque famille, pour user au mieux des biens fournis par le lieu, le travail, la propriété, des connaissances acquises, des vertus morales, et entre les ménages un perpétuel échange de bons services : — les *Cultures intellectuelles*, la *Religion*, le *Voisinage*, trois éléments qui complètent la vie privée?

Pour parler d'abord des cultures intellectuelles, ce n'est certes point aux livres que nos montagnards demandent l'éducation caractéristique de leur esprit. Ils ont pour s'instruire ce qu'ils voient et ce qu'ils font. Leur savoir résulte des conditions mêmes de leur existence, et, par un juste retour, contribue à les leur assurer. Leur vie de pâtres est leur école; les spectacles de la nature, la pratique de leur métier, l'expérience des vieillards sont leurs maîtres.

Le milieu où ils vivent, les phénomènes d'une nature grandiose et fertile en surprises éveillent leur esprit. Ils ont, pour se tenir attentifs, le calme de la vie pastorale, les Alpes solitaires, l'air transparent des hauteurs, la sublime solennité des montagnes. Leurs travaux simples, appliqués à recueillir les dons spontanés de la nature, les obligent à la réflexion, à la décision, et les forment à l'expérience de mille choses.

Dans cet isolement et cette uniformité de travaux ne naissent pas les idées nouvelles, mais les anciennes s'enracinent davantage : elles pénètrent l'âme.

Seul sur la montagne, le berger est bien forcé de prêter attention à ce qui l'entoure. Chargé de la responsabilité de ses biens, il s'ingénie à toutes les adresses capables de conserver et d'accroître son troupeau, sa seule richesse. Il surveille la face du ciel, la direction des vents, le glissement des névés.

Écoutez les personnages de Schiller. Un batelier, un chasseur

de chamois et un armailli parlent entre eux. — « Le Pêcheur (à son aide) : Sois leste, Jenni, tire la barque. Le gris bailli de la vallée arrive, le glacier gronde sourdement, le Mythen met son bonnet, et un vent froid souffle du *Wetterloch* : l'orage, je crois, sera là avant que nous y pensions. — L'Armailli : Il pleuvra, batelier. Mes bêtes mangent l'herbe avec avidité et mon chien flaire la terre. — Le Chasseur : Les poissons sautent et les poules d'eau plongent : la tourmente est proche. — L'Armailli (à son fils) : Regarde, Suppi, si les bêtes ne se dispersent pas. — Suppi : J'entends la clochette de la brune Lisette. — L'Armailli : Alors il ne nous en manque pas une : c'est elle qui va le plus loin... Elle a une belle sonnerie. Elle sait bien qu'elle mène toute la bande, et si je la lui ôtais, elle cesserait de manger. Ah ! c'est que la bête a aussi sa raison ! »

Ainsi, c'est par une observation constante que la tête du Suisse se meuble de toutes les connaissances qui lui sont utiles. Schiller saura bien montrer que des intelligences formées par cette méthode savent appliquer la sûreté qu'elle leur donne aux choses plus compliquées de la vie politique : elles y apportent le coup d'œil du montagnard. « Allez ! enfants, dit le banneret Attinghausen à ses valets, allez travailler, et à l'heure du repos nous parlerons ensemble des affaires du pays. »

Gertrude, que nous avons vue, pareille à une Romaine, inspirer la conjuration à Stauffacher, évoque devant lui, le souvenir des « veillées où dans son enfance chez le vieil Iberg, au milieu des femmes qui tournaient le fuseau, les paysans délibéraient du bien public dans de judicieux entretiens. »

C'est qu'après la nature, c'est qu'après le métier il y a un troisième maître : l'expérience des vieillards. Une sagesse pratique plus utile que la « science livresque » se transmet des pères aux neveux par la tradition orale, comme il advint pour la sagesse des Druides et les chants d'Homère. Devant les anciens, les jeunes suspendent leur jugement : « Ma voix doit se taire modestement dans les assemblées du pays, dit Melchtal. Oh ! pieux pères de ce pays, je ne suis qu'un jeune homme entre vous qui avez beaucoup d'expérience. »

Et ces anciens, comme ils savent à propos de tout instruire les jeunes! quelles leçons de choses! Rappelez-vous Tell apprenant à son petit garçon, sur la route d'Altdorf, quel soin pieux les Suisses doivent mettre, pour l'intérêt de tous, à conserver aux montagnes leur manteau de forêts. Il lui raconte « la légende des arbres qui saignent », ou plutôt, la légende s'est déjà si bien gravée dans l'esprit de l'enfant que c'est lui qui la rappelle : « Père, est-ce vrai que là, sur le Bannberg, les arbres saigneraient si on les frappait avec une hache? Le maître berger le raconte... Les arbres sont enchantés, dit-il, et la main de celui qui les frappe sort de son tombeau. — Tell : Les arbres sont enchantés, c'est la vérité. Vois-tu là les glaciers, les blanches cornes qui se perdent dans le ciel? — Walther : Ce sont les glaciers qui tonnent pendant la nuit et nous envoient les avalanches. — Tell : C'est cela et les avalanches auraient depuis longtemps enseveli le bourg d'Altdorf, si la forêt là-haut ne s'y opposait comme une barrière (1). »

A cette leçon s'en joint une autre. « Walther (après un moment de silence) : Père, est-il des contrées où l'on ne voit pas de montagnes? — Tell : Quand on descend de nos montagnes et que l'on va toujours suivant le cours des fleuves, on arrive dans une vaste plaine où n'écument plus les torrents, où les rivières coulent lentes et paisibles. Là, de tous côtés les regards se promènent librement; le blé grandit dans de longues et belles plaines et le pays est comme un jardin. — Walther : Eh bien! père, pourquoi ne descendons-nous pas dans ce beau pays au lieu de vivre ici dans le tourment et la fatigue? — Tell : Le pays est bon et beau comme le ciel, mais ceux qui le cultivent ne jouissent pas de la moisson qu'ils ont semée. — Walther : Est-ce qu'ils ne vivent pas libres comme toi sur leur propre héritage? — Tell : Les champs appartiennent à l'évêque et au roi. — Walther : Mais ils peuvent du moins chasser librement dans les

(1) Ceux qui ont pu converser avec les gens d'Altdorf savent qu'il ne se passe guère d'hiver où la ville, éveillée de nuit par les grondements de la montagne, ne se mette tout entière sur pied aux tintements du glas, prête à fuir, si la forêt cédait sous le poids du glacier.

forêts? — Tell : Le gibier et les oiseaux appartiennent au seigneur. — Walther : Ils peuvent alors pêcher dans les rivières? — Tell : Les rivières, la mer, le sel appartiennent au roi. — Walther : Quel est donc ce roi qu'ils craignent tous? — Tell : C'est cet homme qui les protège et les nourrit. — Walther : N'ont-ils donc pas le courage de se protéger eux-mêmes? — Tell : Là, le voisin n'ose se fier à son voisin. — Walther : Père, je sens que je serais à l'étroit dans ce vaste pays, j'aime mieux rester sous les avalanches. — Tell : Oui, mon enfant, mieux vaut avoir derrière soi des glaciers que des hommes méchants. »

Après un échantillon de ce genre, je n'ai pas besoin de faire ressortir comment Schiller a mis en scène les qualités intellectuelles que ces paysans tirent de l'éducation que je viens de dire. A la finesse d'observation, à la sagesse du conseil, on voit ici s'ajouter le pathétique contenu et froid qui est la grande langue du montagnard.

Cette brusquerie éloquente, ce parler bref mais plein de choses, est aussi le ton de la plaisanterie chez le peuple. Quand les cavaliers, lancés à la poursuite de l'homme d'Unterwalden qui a tué leur bailli, arrivent aux bords du lac et demandent aux gens qui viennent de sauver Baumgarten où est le meurtrier, nos Suisses prennent un air étonné : « De qui voulez-vous parler? — Ah! c'est celui qui est dans la barque que vous cherchez? Alors, faites vite : un temps de galop et vous y êtes! » Quelques femmes passent sur la place où Gessler le bailli a fait suspendre son chapeau; deux soldats ont pour consigne d'obliger tout le monde à saluer l'objet : « C'est le bailli qui pend là-haut, dit une femme; saluez-le bien, gamins? — Élisabeth : Plût à Dieu qu'il s'en allât! Nous aurions bien assez de son chapeau. »

Telle est bien la physionomie intellectuelle du peuple Suisse. Il y manquerait quelque chose d'essentiel, si Schiller n'y avait joint le goût de cet art dont l'effet pacifique et doux élève le cœur de ces rudes paysans et leur met dans l'âme je ne sais quelle joie mélancolique sans laquelle nul d'entre eux ne saurait vivre. On entend bien que je fais allusion au chant, à ces tyroliennes

modulées en mélopées qui ne finissent point et qui montent se perdre dans l'air pur et silencieux des hauteurs. En les chantant, il semble aux bergers qu'ils sont moins seuls; ils se les renvoient d'une montagne à l'autre. « Ainsi se saluent les bergers d'Uri et d'Engelberg. » Souvent aussi le pâtre, se faisant d'un entonnoir de bois une trompe épique, se distrait de sa solitude en soufflant le *Ranz des vaches* avec ses longues et toujours semblables ritournelles. Tout ici, jusqu'aux chansons, participe à l'immuable uniformité des choses. « Oh! tu n'entendras plus le *Ranz des vaches* si tu quittes ton pays, dit Attinghausen à son neveu, pressé, comme tous les cadets suisses, d'aller s'engager au service de l'étranger, et quand sur la terre étrangère, loin des montagnes maternelles, tu n'entendras plus cette mélodie, le souvenir du pays, — das Heimweh, — s'emparera de toi avec un douloureux désir. » Aussi, d'un bout à l'autre de la pièce le son des trompes accompagne tous les transports joyeux où éclate l'âme des Suisses. On l'entend dès la première scène, et à la dernière, quand les montagnards viennent à la maison de Tell pour acclamer le libérateur du pays, leur enthousiasme s'exprime « dans un *tutti* splendide des trompes sonnant le *Ranz des vaches* ».

Ce Schiller est admirable jusque dans les moindres détails. Celui-là du moins est un dramaturge. Nul ne fit jamais mieux comprendre que le théâtre n'est rien s'il n'est la vie réelle.

Ainsi, le poète nous a fait voir tout ce que les Suisses doivent au lieu qu'ils habitent : ils lui doivent leurs biens et même la formation de leur esprit. Il pousse plus loin encore son enquête, et après avoir montré l'appui matériel que la terre donne à l'homme, et l'homme lui-même, il a bien garde d'oublier le soutien suprême qui lui vient des choses célestes : la Religion.

II.

Elle se mêle à tous les travaux comme à toutes les affaires de ces rudes hommes.

Le sentiment qu'ils en ont leur est donné d'abord par les choses qui les environnent, par le Lieu lui-même.

L'aspect des montagnes fait aux Suisses une âme spontanément religieuse, qui s'agrandit au spectacle de ces masses superbes, qui s'élève avec la cime des monts et atteint droite et simple à l'Auteur de ces merveilles.

Tous les peuples qui vivent en présence des grandes scènes de la nature sont comme familièrement entretenus par elles des idées qui portent au grand et du grand à Dieu. Ce que la mer dit au pêcheur, la steppe le dit au pâtre, le désert le dit à l'Arabe et les Alpes aux Suisses. Aussi toutes ces races sont-elles naturellement religieuses.

On l'a observé de tout temps : pour les plus hautes conceptions comme pour les plus vulgaires, il est bon qu'un cadre matériel tienne l'esprit de l'homme. Dans tout ordre de choses où la nature aide, on est certain de voir l'homme plus ferme. Si les Suisses gardent imperturbablement leur métier de pâtres, c'est que la nature les y maintient ; s'ils gardent cet esprit d'observation que nous avons dit tout à l'heure et qui est leur grand maître intellectuel, c'est que la nature les y contraint ; s'ils gardent si vif le sentiment de la puissance qui s'élève au-dessus de l'homme et du monde, c'est que la nature le leur impose.

Il faut remarquer que les régions du globe où ces magnificences naturelles donnent par leur stabilité une impression constante de la grandeur divine, sont aussi celles où l'homme court ordinairement le plus de périls. Nulle part les éléments ne déploient plus librement leurs forces que sur la mer, dans la steppe, les déserts et les montagnes. Il n'est pas douteux que la perspective habituelle de la mort entretienne chez l'homme une plus ferme conviction de ses devoirs, de la vie future et de Dieu. « L'orage qui souffle les tempêtes des gorges de la montagne sur le lac, roulant dans son tourbillon hommes et biens, la montagne qui croule avec l'avalanche, les glaciers, solides depuis la création, qui se fondent en déluges, les passages vertigineux des sommets », tels sont, dénombrés par Schiller, les périls auxquels le Suisse est journellement exposé. Aussi est-il facile au Suisse de recon-

naître que « Dieu commande aux hommes comme à l'avalanche », et ses réflexions le portent à penser que si on peut échapper par bonheur à l'avalanche, on n'échappe pas à Dieu. « Dieu juste! s'écrie le batelier en voyant la barque de Gessler roulée par les flots, c'est le bailli! Ah! le bras du Vengeur l'a trouvé! maintenant il reconnaît au-dessus de lui un maître plus puissant. Ces vagues n'obéissent pas à sa voix. Ces rochers n'inclinent pas leur tête devant son chapeau. » Et la conclusion directe de ces sentiments est qu'il vaut mieux rester dans le péril que de manquer au devoir; c'est la pensée que Schiller met sur les lèvres de ses personnages toutes les fois qu'ils ont un danger à affronter : elle est bien là l'expression la plus naturelle de la religion du montagnard : « Confie-toi à Dieu, dit Tell au batelier qui, en présence des fureurs du lac hésite à passer Baumgarten, et sauve celui qui est en danger. » Tell saute dans la barque : « Je vous sauverai bien, moi, de la colère du bailli. Il faut qu'un autre nous aide à résister à la tempête. Mais il vaut mieux tomber entre ses mains qu'entre celles des hommes. »

A ces motifs d'aller à Dieu que le Suisse trouve dans les conditions matérielles qui l'entourent, s'ajoute un autre motif. Celui-là est puisé dans son rôle de père et de chef de famille. Pour gouverner ceux qui vivent à ses côtés, il n'a pas, nous l'avons vu, d'autres ressources habituelles que lui-même. Roi absolu dans sa demeure, souverain indépendant et isolé, il n'a auprès de lui aucune force extérieure organisée pour appuyer son autorité. Il sent donc impérieusement la nécessité de fonder son pouvoir sur une délégation de l'autorité divine; de pénétrer de cette vérité ceux auxquels il doit commander, et d'obtenir leur soumission autrement que par des violences impossibles. S'il lâche ce point, rien ne garantit plus la paix et le bonheur à son foyer. Aussi prend-il le soin assidu d'inculquer aux siens la foi religieuse.

C'est le trait caractéristique de la religion chez les Suisses : le foyer domestique en est le premier sanctuaire; le père de famille en est le plus ordinaire pontife et le plus usuel docteur. Il préside lui-même à la prière matin et soir, il bénit les repas, ré-

cite l'Angélus et instruit ses enfants dans les rudiments du dogme et dans la pratique des commandements.

Cette action du père de famille répétée à chaque foyer, assure dans tout le peuple la fidélité à la religion. Il n'y a point au monde d'organisation pareille pour répandre et faire pénétrer partout la connaissance et le culte de Dieu. Du premier au dernier de la nation, personne ne se soustrait plus à l'autorité divine qu'à l'autorité paternelle elle-même.

La religion catholique a été de bonne heure annoncée aux Suisses. Elle leur a été portée par ces fameux moines bénédictins, maîtres en l'art d'enraciner la foi au sol. Les abbayes de « Einsiedeln, Rappersweil, Morlischachen, Zurich, Muri, Engelberg, Saint-Gall » apparaissent partout dans le drame de Schiller. Il y étale leur importance et leur grandeur. Nulle part l'influence bénédictine n'a été mieux accueillie, car nulle part elle n'a rencontré d'hommes mieux préparés par les habitudes naturelles de leur esprit et par le régime de leur famille. Nulle part la foi chrétienne n'est devenue plus populaire et ne s'est plus étroitement incorporée à la nation; elle ne s'est nulle part plus identifiée au sentiment patriotique.

Les manifestations religieuses sont une partie essentielle de la vie des Trois Cantons conjurés. Ces manifestations, on les rencontre sur l'« Alpe » avec les chants du pâtre, dans la vallée avec le tintement des chapelles dont les flèches rouges percent partout le feuillage, dans le glacier avec les croix qui marquent les passages redoutables où quelque passant a péri.

Allez à Uri, vous entendrez, le soir, monter dans la paix du crépuscule la voix de l'homme qui chante lentement, à pleine gorge, l'Évangile de saint Jean. Les habitants du Canton aiment qu'il leur soit rappelé du haut de la montagne que Dieu est descendu parmi les hommes.

Les lieux où se sont accomplis les actes célèbres de la vie nationale, sont consacrés par des chapelles où tout bon Suisse va prier. Il y en a à Sempach et à Morgarten, au Rütli où la Confédération est née, sur le rocher où Tell a bondi de la barque de Gessler, à Küssnacht où il a délivré la Suisse en perçant le des-

pote, sur l'emplacement des maisons de Stauffacher, de Walther Fürst, de Melchtal, les pères de la patrie. Ils disent : C'est pour nous rappeler « qu'avec l'aide de Dieu un Suisse n'a rien à craindre ».

Quand, sur le lac en fureur, Tell enchaîné dans la barque de Gessler est exposé à périr, on entend sur la montagne sonner les clochettes des chapelles. C'est une coutume encore vivante. Les villages des hauteurs qui ont vue sur le lac, dès que quelque danger menace, avertissent ainsi le peuple d'invoquer le secours du ciel. « Entendez-vous, père, dit l'enfant du batelier, on sonne sur la montagne. Certainement on a vu une embarcation en détresse et on sonne la cloche pour qu'on se mette en prière! » et l'enfant se met à genoux. « Dieu aide les pauvres gens! » répond le père.

Quand Tell met Jean le Parricide sur la voie de cette gorge épouvantable d'où descend la Reuss et qui, par le Pont du Diable, mène au Saint-Gothard : « Le chemin, lui dit-il, suit le bord de l'abîme : il est indiqué par beaucoup de croix élevées en mémoire des voyageurs que les avalanches ont ensevelis. Devant chaque croix tombez à genoux et expiez votre crime par les larmes d'un ardent repentir. » Il n'est pas d'assemblée publique qui ne s'ouvre par la prière. Le prêtre y reçoit le serment des chefs du peuple sur l'Évangile et sur le livre des Coutumes.

Fidèle observateur de toutes ces traditions, Schiller met dans la bouche de Reding, qui préside au Rütli l'assemblée des Conjurés, ces significatives paroles : « Je ne puis poser la main sur les Livres; ils ne sont pas ici, mais ils sont gravés dans nos cœurs. Je jure donc par les étoiles éternelles de ne m'éloigner jamais du droit ni de la justice. »

Le poète n'oublie pas non plus que le Suisse, en prenant la parole, a coutume de rapporter à une inspiration intérieure de Dieu ce qu'il pense devoir dire : « Amis et Confédérés! dit le premier orateur qui se lève dans l'assemblée du Rütli, écoutez ce que Dieu inspire à mon cœur. Nous tenons ici la place d'une *Landsgemeinde;* nous pouvons agir au nom de tout un peuple; siégeons donc selon les anciennes coutumes du pays comme nous

le faisions en des temps paisibles. S'il y a quelque chose d'illégal dans cette réunion, que la nécessité des temps l'excuse. Dieu est partout où s'exerce la justice et nous sommes sous la voûte de son ciel. »

C'est ainsi que le paysan du Danube commençait sa harangue.

Il va sans dire que la conjuration, faite pour sauver les droits les plus sacrés, est mise par Schiller sous la protection du ciel : « Si vous vous réunissiez pour délibérer secrètement et aviser à nous délivrer de l'oppression, dit d'abord Gertrude à Stauffacher, Dieu ne nous abandonnerait pas et favoriserait la bonne cause. » Nous verrons plus loin quelle invocation solennelle clôt la conjuration du Rütli.

Les cérémonies du culte rencontrent les manifestations du respect public en quelque circonstance qu'elles se présentent. Voici ce que conte un des soldats de Gessler préposés à la garde du fameux chapeau : « Je pensais mettre la main sur les gens qui sortent de la maison de ville à midi, car personne ne songeait à saluer le chapeau. Le curé Rösselmann s'en aperçoit ; il venait de visiter un malade ; il se place avec le Saint-Sacrement juste au pied de cette perche ; le sacristain sonne sa clochette : tous tombent à genoux et moi-même avec eux. Mais, c'est le Saint-Sacrement qu'ils ont salué et non le chapeau. »

De son côté, le clergé est empressé à se montrer dans les actes de la vie nationale.

Les confédérés voient parmi eux avec bonheur Rösselmann, le curé d'Altdorf. Les gens d'Unterwalden, arrivés les premiers au champ où doit se tenir la *Landsgemeinde,* lui envoient un salut joyeux quand ils l'aperçoivent sur la barque qui amène ceux d'Uri : « Voyez ! le pieux serviteur de Dieu, le digne curé ne vient-il pas aussi avec eux ? Il ne craint ni la fatigue du chemin ni l'obscurité de la nuit quand il s'agit de veiller sur le peuple, en fidèle berger. »

Il vient en effet pour veiller. Avant même que l'assemblée ait commencé à délibérer, il leur rappelle leur devoir.

On vient de décider de combatre « pour les femmes, les enfants

et le foyer menacés. « Le prêtre entre dans le cercle que forment les assistants. « Avant de tirer l'épée, réfléchissez bien. Vous pourriez arranger l'affaire pacifiquement avec l'Empereur. Vous n'avez qu'à dire un mot pour que les tyrans qui maintenant vous oppriment, vous flattent. Prenez ce qu'on vous a souvent offert. Séparez-vous de l'Empire, reconnaissez la souveraineté de l'Autriche. »

Du coup, le curé est prié de se taire. Ici un trait nouveau du caractère des Suisses, que Schiller met en pleine lumière. Ces montagnards, si respectueux de leur clergé, entendent mener eux-mêmes leurs affaires et, tant qu'elles sont justes, tant qu'elles ont trait à la direction de leur foyer, ils veulent être seuls à en disposer. Si l'autorité la plus respectée intervient, les paysans opposent à son ingérence leurs décisions irrévocables; si elle insiste, ils se fâchent tranquillement, mais leurs réponses partent d'une âme si résolue qu'on se dispense d'appuyer davantage : « Que dit le curé? s'écrie un membre de l'assemblée; nous, prêter serment à l'Autriche! ne l'écoutez pas! Qu'il soit exclu des droits de Suisses celui qui parlera de soumission à l'Autriche. »

Ils ont conservé jusqu'aujourd'hui, en face de leurs prêtres aimés, cette même indépendance. Dociles aux conseils de leurs curés dans les choses religieuses, ils les obligent par la force, s'il en est besoin, à respecter les décisions prises par les assemblées du peuple. Il n'y a que quelques années, à Schwytz, la *Landsgemeinde* décida que le monastère d'Einsiedeln ne pourrait plus acquérir de nouveaux territoires sur le Canton, « par succession, achat ou échange ». Les paysans avaient jugé que ce qu'il possédait était assez. Ils s'inquiétaient de voir leur sol devenir biens de main-morte, leur terre immobilisée entre les mains d'hommes qu'ils vénèrent, mais qui ne doivent pas être maîtres du pays. « Le sol est aux familles, nous ne voulons pas être les journaliers des moines. Ce n'est pas au monastère, c'est sur chaque petit domaine où s'organisent nos familles, où grandissent nos enfants, où se perpétuent les traditions, où nous sommes nos maîtres, c'est là que se fait et que se renouvelle sans cesse la Suisse. Il faut que cela reste toujours à nous. »

Déjà, autrefois, ils avaient résisté, pour une autre cause il est vrai, au couvent d'Einsiedeln. Stauffacher en témoigne : « Nous avons refusé obéissance à l'empereur lui-même, lorsqu'il manqua à la justice en faveur des prêtres. Car, lorsque les gens du couvent d'Einsiedeln revendiquèrent les pâturages où nous menions nos troupeaux du temps de nos pères, l'abbé exhiba une ancienne charte qui lui donnait les solitudes sans maîtres, car on s'était fait délivrer cette charte en dissimulant notre existence. Alors nous dîmes : « La charte a été obtenue par surprise ! même un empereur ne peut donner ce qui est à nous ; et si justice nous est refusée par l'Empire, nous pouvons bien nous passer de lui dans nos montagnes (1). »

On se tromperait fort si l'on découvrait en ce sentiment quelque impiété ou une protestation contre les religieux. Ces paysans, sages et soucieux de l'avenir de leur famille avant tout le reste, maintiennent vis-à-vis du clergé ce qu'ils considèrent comme leur droit inaliénable, la libre direction de leurs affaires temporelles.

Veut-on, en deux mots, l'histoire des Suisses? Elle est tout entière dans le drame de Schiller, et Jean de Müller l'a résumée dans une observation judicieuse et profonde qui donne le secret de la force séculaire de ce petit peuple : « Les Suisses n'ont jamais su sacrifier à la patrie et à la religion un droit privé, ni autre chose que la vie sur les champs de bataille (2). »

III.

Après Dieu, après elle-même, chaque famille ne compte que sur les voisins. C'est le sentiment que Gertrude exprime à Stauffacher : « De l'autre côté du lac on est également las de la pesanteur du joug des baillis ; Landenberg se conduit aussi insolemment là-bas que Gessler ici. Il ne nous arrive pas une barque qui ne nous apprenne quelque nouveau malheur. C'est pourquoi il serait bon que quelques-uns d'entre vous, amis du pays, avi-

(1) Voir aussi Jean de Müller, *Histoire de la Confédération Suisse*, t. I, p. 419.
(2) *Histoire de la Confédération Suisse*, t. III, p. 289.

sassent en secret au moyen de se délivrer de l'oppression. Je crois bien que Dieu ne vous abandonnerait pas et serait favorable à la cause de la justice. N'as-tu pas à Uri, dis-moi, un hôte auquel tu puisses franchement ouvrir ton cœur ? — STAUFFACHER : Je connais là beaucoup de braves gens et de vassaux riches et considérés qui sont mes amis et peuvent entrer dans mes secrets. Je vais de ce pas à Uri ; j'ai là un hôte, un ami, Walther Fürst, qui a la même opinion que moi sur les affaires du pays. Je trouverai là aussi le noble banneret Attinghausen. Je tiendrai conseil avec eux sur les moyens de nous défendre courageusement contre l'ennemi. »

Toutes ces familles qui composent les trois cantons, familles de paysans-propriétaires qui sont les plus nombreuses, familles de nobles, familles de tenanciers (1), se trouvent en rapports les unes avec les autres, de domaine à domaine, de classe sociale à classe sociale. Sans qu'aucune autorité déterminée, les contraigne, sans organisation commune et d'ordre combiné, ces familles, groupées l'une à côté de l'autre, entrent l'une chez l'autre, se font part de leurs mutuels besoins, et, selon l'occurrence, se viennent en aide. A-t-on quelque besogne difficile à faire ? On demande le concours du voisin ; est-on menacé de quelque péril d'où l'on ne peut se tirer tout seul? l'on appelle au secours ceux qui sont plus forts. La surveillance qu'on exerce l'un sur l'autre vaut une bonne police et conserve les mœurs honnêtes. Enfin, sous une forme ou sous une autre, on recourt à tout instant à la bonne volonté des familles les plus proches.

C'est le *voisinage*.

Bien qu'aucune autorité supérieure et générale ne paraisse dominer ce groupement plus compliqué que celui de la famille, mais, pour ainsi dire, spontané comme elle, dans le *voisinage*, image première de la nation, se manifeste l'action dirigeante de certains hommes que leur expérience et leurs ressources mettent à même de concourir efficacement au bien commun, l'action de ceux que Le Play appelle les *Autorités sociales*. Ce sont eux qui

(1) Voir, p. 47 et suivantes.

règlent et gouvernent le voisinage sans autre force que celle du conseil et de l'exemple.

Tous ces détails que l'observation monographique révèle à l'œil attentif de la science sociale, on les retrouve fidèlement transportés par Schiller de la vie réelle à la scène.

Étroits entre les familles d'un même village, les liens du voisinage unissent avec non moins de puissance les hommes des Trois Cantons. Enfermés dans le cercle des montagnes, voyant peu les étrangers, ils sont tous les jours en relations entre eux par le moyen du lac. Séparés du reste des hommes, le moins qu'ils puissent faire est de se lier entre eux à tout événement. Dans la pièce, ils se tiennent comme les doigts de la main. Ils se connaissent tous, ils sont sûrs qu'ils peuvent tout espérer du voisin. Baumgarten et Melchtal d'Unterwalden, pourchassés par les baillis, n'hésitent pas à demander refuge, l'un à Stauffacher de Schwytz, l'autre à Walther Fürst d'Uri. Quand Melchtal, malgré les prières de son hôte, veut aller embrasser son vieux père aveugle, il répond : « Je trouverai en route assez d'amis qui me déroberont à nos ennemis et me donneront volontiers un abri. » Après qu'il a sérieusement pensé à délivrer son pays, Stauffacher, nous venons de l'entendre, dit à sa femme : « J'irai à Uri; je connais beaucoup de gens de bonne condition et considérés, avec lesquels je suis en intimité et auxquels je puis me confier. »

« Ah! c'est vous, monsieur Werner, s'écrie Walther Fürst, d'Uri, quand Stauffacher de Schwytz arrive. Eh bien, par Dieu, un cher et digne hôte! Un homme meilleur n'a pas encore passé ce seuil. Soyez le bienvenu sous mon toit! Quel bon vent vous amène?... Je suis si content à votre vue que mon cœur s'ouvre et s'échauffe... Asseyez-vous, monsieur Werner; » — et, en homme qui sait le prix d'un tel bien dans une maison : « Comment avez-vous laissé dame Gertrude, votre aimable femme, la très sage fille du sage Iberg? » Ah! les réalistes n'ont rien inventé. Reste que Schiller est plus artiste qu'eux, ce que l'on voit déjà et que je saurai montrer.

Comme il n'échappe à personne, le sentiment de la famille perce à travers toutes les autres préoccupations.

J'ai dit que les relations du voisinage étaient partout réglées par les Autorités sociales. Ces autorités se trouvent en Suisse parmi les paysans et parmi les nobles eux-mêmes.

Dans les Waldstetten, la noblesse était ouverte à tous les hommes du pays qu'une expérience plus adroite avait élevés à la possession de plus grands biens et qui mettaient leur fortune et leur sagesse acquise au service de la chose publique. Ainsi se forma cette noblesse locale dont Schiller mêle à ses personnages un digne représentant, le riche Attinghausen. On honorait dans leurs fils, ces hommes rares que leurs richesses, leur prudence ou leurs belles actions avaient entourés d'une considération générale. On aima les souvenirs qui rappelaient leurs noms. Héritiers des traditions de leurs pères, ces heureux parvenus ne s'estimaient pas plus que le peuple des paysans. Ils vivaient avec lui sur le pied de la familiarité et l'aidaient seulement de leurs conseils et de leurs bons offices. La richesse rurale a quelque chose de patriarcal, une grandeur domestique qui manque à toutes les fortunes gagnées par la spéculation ou la flatterie.

Des familles dont Schiller cite les noms historiques se sont perpétuées, toujours dans le même esprit. Les Ab-Iberg et les Reding sont, aujourd'hui encore, les conseils de leurs cantons.

Il est convenu qu'elles n'ont d'ailleurs d'autre autorité que celles qu'elles doivent à leur expérience et à leur bienveillance reconnues.

Il ne fallait pas que cette noblesse pensât à se donner par elle-même de l'importance. On la lui mesurait aux services qu'elle rendait, et les paysans n'entendaient pas qu'on se posât chez eux en maîtres du pays : ils n'avaient besoin que de leur bon sens pour rabattre les prétentions nobiliaires. « Un homme ne vaut point par son nom, disaient-ils, mais par ses actes. » — « Voici ma main, dit le paysan Melchtal au noble Rudenz. La parole du paysan en donnant sa main, noble seigneur, est aussi la parole d'un homme. Qu'est le chevalier sans nous? Et notre état est plus ancien que le vôtre. »

L'usage était de tutoyer les nobles. A ceux qui s'en fâchent voici comme les paysans répondent, avec une fière tranquillité :

« Soleure à Brandolfe de Stein, 2 mars 1491. — Nous ne saurions voir que nous t'ayons écrit rudement, à moins que tu ne prétendes que nous devions, pour t'écrire, nous écarter de l'usage et de la coutume qui nous ont été transmis. Car dans les lettres que nous avons adressées aux de Bubenberg, de Russak, de Stein, d'Erlach, de Diessbach, etc., etc., ainsi qu'à tous les autres gentilshommes de la vieille et bonne noblesse, dans la Confédération entière, en Souabe, en Alsace, dans le Sundgau, le Brisgau et le Hégau, nous les avons toujours tutoyés, et toujours ils l'ont pris en bonne part. » On ne saurait rabrouer plus vertement ni plus respectueusement son homme. L'histoire ne dit pas que le noble entiché de lui-même ait jamais réclamé.

Les paysans capables de donner de pareilles leçons aux nobles en reçoivent modestement, quand ces nobles restent dans leur rôle.

Le type du genre est le vieil Attinghausen. C'est lui qu'on voit, dès l'aube, au milieu de ses gens, boire avec eux le coup du matin et se dire leur pair. De quelle considération jouit ce vieillard ! On sait qu' « il aime le peuple et honore les anciennes coutumes. » Stauffacher et Walther Fürst n'entreprendront rien pour la délivrance du pays « qu'ils n'aient délibéré avec ces bons messieurs d'Attinghausen et de Sillinen ! » — « Nous comptons sur l'appui des nobles quand il sera nécessaire. »

Outre les nobles, il faut compter parmi les *Autorités sociales*, ceux des paysans que leur sagesse a désignés à leurs voisins. Ils sont connus d'un bout du pays à l'autre. Henri de Halden d'Unterwalden est nommé devant Stauffacher : « Oh ! celui-là, dit-il, c'est un homme juste. Qui ne le connaît? Sa voix fait autorité dans les assemblées. » On se rappelle aussi « le noble Iberg de Schwytz, homme de grande expérience, chez qui les premiers du peuple se réunissaient à la veillée. » Son nom a passé le lac, de Schwytz à Altdorf, où Walther Fürst en garde le pieux souvenir.

Dans la tragédie, les meneurs de l'action ne sont que les *Autorités sociales* de chaque canton, non celles de la noblesse, mais celles de la classe des paysans : Stauffacher de Schwytz et Wal-

ther Fürst d'Uri. C'est l'homme d'Unterwalden qui leur dit : « Où est un nom dans les forêts de nos montagnes plus honorable que les vôtres? Le peuple croit à la vertu de tels noms; ils font autorité dans le pays. Vous avez le riche héritage des vertus des ancêtres et vous l'avez même accru. Qu'est-il besoin des nobles? »

Je me contente d'exposer ces détails. Je laisse parler Schiller tout le temps. J'avoue que c'est pour épargner au lecteur les formules admiratives, que m'arrachent, au fur et à mesure que ses vers passent sous mon regard, l'ordonnance de sa tragédie et ce merveilleux tableau, où rien ne manque, de la constitution sociale des Suisses.

Il est vivant, ce tableau. Sous mon analyse tous ces détails sont morts, je le sens bien. Je voudrais seulement inspirer à ceux que les études sociales intéressent le désir de lire *Guillaume Tell*. Ils auront l'idée d'une monographie de société faite suivant la méthode de Le Play.

Au delà de cette union naturelle que crée le voisinage, il y a les *Corporations*, groupements qui se fondent non plus seulement sur la bonne volonté, mais sur les engagements réciproques de leurs membres. Les Corporations sont comme un voisinage plus étroitement lié.

Les associations proverbiales et séculaires des Suisses sont les associations de tir. Les fêtes en sont fameuses aujourd'hui comme elles l'étaient au temps de Guillaume Tell. C'est dans les sociétés de tir que, par l'émulation, se développent le sang-froid, l'adresse et la force qui font l'homme de montagne.

De village à village, les sociétés se défient. A certains jours, elles se réunissent de canton à canton et se disputent le prix : ce sont leurs jeux Olympiques. « Si ce n'est pour agir, dit Melchtal aux conjurés du Rütli, pourquoi avons-nous appris à bander l'arc et à manier le lourd poids de la hache d'armes? » Au moment où Tell, pensif, tient son arc bandé sur Gessler, son esprit, tout préoccupé du grand coup qu'il va frapper, ne s'anime plus qu'au souvenir des coups heureux qui l'ont fait triompher aux tirs fédé-

raux : « Toute ma vie j'ai tiré l'arc, j'ai souvent atteint le but et j'ai rapporté plus d'un beau prix des tirs de fêtes. Aujourd'hui, je veux faire un coup de maître et remporter le plus glorieux prix qui puisse se trouver dans l'enceinte de nos montagnes... Corde familière qui si souvent m'as servi dans des exercices joyeux, sois-moi fidèle dans cette terrible et sérieuse circonstance. »

Telle est la vie privée des Suisses. Je n'ai rien ajouté à la description qu'en a faite Schiller. On voit que ce petit peuple tire toute sa force de lui-même. Les pâturages alpestres, sa ressource première, il les tient de la nature seule. Le travail qu'ils exigent de lui est de peu ; il n'a besoin de personne qui l'y gouverne. Il est maître ainsi de son domaine, et souverain indépendant de sa famille.

La montagne se charge de l'instruire : elle le rend sage et énergique, et il n'oublie pas de le demeurer vis-à-vis des hommes. Elle l'élève naturellement à Dieu, et, dans l'indépendance qu'elle lui fait, il sent la nécessité de se soumettre volontairement au Maître du monde et d'y soumettre les siens. Hors Dieu, il n'a d'aide qu'au bon vouloir de ses voisins et à la libre association de ses forces avec les leurs. Voilà proprement la *constitution helvétique.*

Il faut maintenant la voir à l'épreuve, dans les circonstances plus rares et plus solennelles de la vie politique.

IV.

Tant vaut la vie privée d'un peuple, tant vaut son gouvernement.

Gessler, le bailli de l'Empereur, est bien téméraire de prononcer si dédaigneusement sur ces paysans : « C'est un méchant peuple qui n'est bon qu'à traire ses vaches et à flâner paresseusement dans les montagnes. »

Il est bon à autre chose.

Le gouvernement démocratique de la Suisse est fameux. On

admire que ce petit peuple soit si entendu à se gouverner lui-même. La raison en est bien simple. Ces gens, nous venons de le voir, mènent en personne leurs affaires personnelles. De ce chef, le gouvernement est débarrassé de mille soucis qui l'encombrent ailleurs. La vie publique ne s'organise chez eux que pour assurer à la vie privée son entière liberté.

C'est le but suprême de l'Assemblée politique du peuple, de la *Landsgemeinde*. C'est dans ce rôle de protecteur souverain de l'indépendance des foyers que Schiller la mettra tout à l'heure en scène.

En dehors du soin de l'indépendance, l'Assemblée du peuple ne délibère que sur des intérêts très simples. Il ne saurait y avoir de grandes affaires politiques dans un pays peuplé seulement de paysans et de familles libres. Les paysans se contentent de peu ; leurs besoins ne nécessitent pas d'institutions compliquées. Les familles étant libres ne s'occupent que d'elles-mêmes et de leurs affaires. Où chacun a peu d'affaires et se trouve apte à les diriger, point n'est besoin de pouvoirs publics pour faire mal à la place de tous ce que chacun fait très bien. Ainsi les intérêts généraux sont peu compliqués dans les Trois Cantons et leur administration est tout à fait à la mesure des paysans.

Comment un fonctionnaire, un seigneur ou un souverain saurait-il mieux que les paysans suisses tirer parti, pour le bien de tous, du lieu qu'ils occupent? Qui saurait mieux quels travaux, quels chemins il faut faire pour rendre aisée l'exploitation de tel nouveau pâturage? Qui saurait mieux les précautions à prendre contre les dangers de la montagne, inondations, éboulements, avalanches? Quels règlements de police seraient plus efficaces pour assurer la bonne construction des maisons, leur emplacement et le reste, que ne l'est l'expérience des chefs de famille? Laissez-les faire tout seuls : les intérêts qu'ils ont à gérer sont de leur compétence, et personne, parmi les plus fins politiques, n'y saurait avoir la même attention qu'eux.

Ils se réunissent donc en assemblées périodiques. Ces assemblées du peuple sont à deux degrés : celles de la commune, celles du canton. Les premières, un dimanche de l'année, se

réunissent à l'Église après la messe, et s'occupent des petits intérêts de clocher : du meilleur mode de jouissance de l'*Allmend,* de l'édification ou de la réparation de l'école et des établissements communaux, de l'admission au droit de bourgeoisie qui permet aux élus de jouir des « alpages », de la nomination du conseil communal etc. Les assemblées cantonales ou *Landsgemeindes*, se réunissent en Champ de mai, dans les vallées, pour décider des affaires qui intéressent toutes les communes : le percement d'une nouvelle route, l'aménagement des eaux, la conservation des forêts et les nominations des juges, l'élection du *landammann*, représentant permanent de la *Landsgemeinde*, chargé de veiller à l'exécution des décisions du peuple, le « minister vallis », comme l'appellent les anciennes chartes.

Sur des intérêts si restreints, tous les gens de la montagne sont aptes à ouvrir un avis sage. Attinghausen dit à ses valets : « Allez ! enfants ! allez au travail, et, pendant l'heure du repos, nous parlerons ensemble des affaires du pays. » A la *Landsgemeinde* que Schiller met sur le théâtre figureront, comme dans la réalité, à côté des plus riches, « les tenanciers d'Engelberg, le sacristain d'Uri, Ulrich le forgeron, les pâtres, les bateliers. »

Au-dessus des intérêts du Canton, les paysans n'en ont pas d'autres. Il n'y a donc pas de gouvernement central. Les paysans des Trois Cantons n'ont pas les moyens de l'organiser, ils n'auraient pas les aptitudes de le mener eux-mêmes, et par-dessus tout ils n'en ont pas besoin.

Ils se chargent donc d'eux-mêmes pour toutes leurs affaires intérieures. « Nos pères, dit Stauffacher au nom de ses compagnons, se gouvernaient eux-mêmes paisiblement chez eux, d'après les anciens usages et leurs propres lois. Mais libres, nous avons choisi la protection de l'Empire. Car même le plus libre n'est pas sans maître. »

Deux intérêts supérieurs dépassaient leur force et la capacité de simples paysans : la sécurité extérieure et le jugement des causes capitales.

Ils s'étaient *recommandés* à l'Empire d'Allemagne, pour s'assurer une protection contre les entreprises de voisins ambitieux

et pour le jugement des causes graves, devinant que le seul moyen de prévenir, dans le pays, des vengeances sanguinaires, c'était la suprême considération de la majesté impériale. Aujourd'hui encore, n'ont-ils pas mis leur sécurité sous la protection de l'Europe entière? « Il doit y avoir un chef supérieur, poursuit Stauffacher, un juge suprême auprès duquel on puisse trouver justice en cas de différend. Aussi la plus haute juridiction criminelle seule appartenait à l'Empereur, Où sont ici les traces de servitudes? Nos pères, pour les terres qu'ils ont conquises sur l'ancien désert, ont rendu hommage à l'Empereur, qui se nomme le maître de l'Allemagne et de l'Italie, et, comme les autres citoyens libres de son Empire, lui ont promis le noble service des armes; car c'est l'unique devoir de celui qui est libre, de protéger l'Empire qui le protège lui-même. »

Le suzerain n'avait, à vrai dire, qu'un pouvoir éventuel. Il devait intervenir au besoin, mais ne pouvait établir sur le territoire aucun représentant à demeure, aucun fonctionnaire, ni haut, ni bas. C'est le solide principe d'indépendance que les Suisses maintiennent aujourd'hui encore contre leur gouvernement central de Berne. « L'Empereur nommait un comte de l'Empire qui n'avait pas sa résidence dans le pays. Lorsque se commettait un crime, on l'appelait, et, sous le ciel libre, il rendait nettement et simplement la justice, sans crainte des hommes. »

Le choix qu'ils avaient fait de l'Empire n'était pas sans raison. L'Empire était électif : il n'était pas héréditaire. En se plaçant sous sa suzeraineté, les Suisses ne couraient risque de demeurer inféodé à aucun peuple voisin, à aucune maison princière. C'est le sentiment qu'expriment les conjurés en apprenant la mort d'Albert d'Autriche : élu empereur d'Allemagne, il avait voulu rattacher la Suisse à la domination particulière de l'Autriche; on avait lieu de craindre que son fils lui fût donné comme successeur à l'Empire et poursuivit le dessein de son père. — « Stauffacher : Nous sommes maintenant délivrés d'une grande crainte. On croit que le sceptre passera de la maison de Habsbourg à une autre race : l'Empire veut maintenir la liberté de

son élection. — Walther Fürst : En avez-vous appris quelque chose. — Stauffacher : Le comte de Luxembourg est désigné par le plus grand nombre des suffrages. — Watlther Fürst : Nous avons bien fait de rester fidèles à l'Empire. A présent, nous pouvons en espérer justice. »

Quand donc cet Albert d'Autriche, empereur d'Allemagne, voulut mettre la main sur les Suisses, les faire passer de la suzeraineté de l'Empire à la dépendance de sa propre maison, il rompit avec les coutumes de la liberté suisse et entreprit d'installer des baillis dans les trois petits Cantons. C'est pourquoi à la troisième scène du premier acte, Schiller nous fait voir la forteresse d'Uri qu'on est en train de bâtir. « Le piqueur de corvées : Allons! vivement! apportez les pierres, la chaux, le mortier. Que monseigneur le bailli, quand il viendra, trouve l'ouvrage avancé. Ça marche comme des limaçons! — Un ouvrier : C'est pourtant dur de porter nous-mêmes les pierres de notre donjon et de notre cachot. — Un autre : Piqueur, comment se nommera le fort que nous bâtissons? — Le piqueur : Il s'appellera *Dompteur d'Uri*. Sous ce joug, on courbera bien vos têtes. » Le drame montre Unterwalden déjà dominé par les citadelles de Sarnen et de Rossberg et Schwytz menacé par celle de Küssnacht Il est clair qu'avec cette installation de la puissance impériale au cœur des Trois Cantons, c'en est fait de la liberté suisse. « Loin de nous, ces hommes, dit Attinghausen qui viendront compter nos brebis et nos vaches, mesurer nos « alpages », nous interdire la chasse au tir et au vol dans nos libres forêts ; mettre leurs barrières à nos forêts et à nos portes, et payer leurs domaines avec notre misère, leurs guerres avec notre sang. »

Attinghausen était déjà plus historien que prophète, car les événements se précipitaient. Coup sur coup, la tyrannie des baillis vient de se manifester par des attaques directes à la vie privée. Wolfenschiess est entré chez Baumgarten d'Unterwalden, tandis que le paysan « coupait du bois dans la forêt ». « Il a voulu obtenir de ma femme des choses indignes, dit Baumgarten qui fuit devant les cavaliers, et j'ai fait ce que tout homme libre eût fait à ma place. J'ai usé de mon droit domestique sur celui qui a

outragé ma femme. S'il n'a pas accompli son mauvais dessein, c'est que Dieu et ma bonne hache ne l'ont pas permis. » Les cavaliers du bailli, pour venger la mort de leur maître, mettent chalet et troupeaux à feu et à sang : « Tombez sur leurs troupeaux. Abattez leurs chalets; brûlez et saccagez. »

Un autre bailli, celui de Schwytz, passant devant la maison de Stauffacher lui a dit : « Je suis gouverneur du pays pour l'empereur et je ne veux pas que le paysan bâtisse des maisons de son propre mouvement, qu'il vive aussi libre que s'il était maître du pays; je me ferai fort de vous en empêcher. » Landenberg, le bailli de la plaine d'Unterwalden, « a fait crever les yeux du vénérable Henri du Halden pour une faute légère commise par le fils du vieillard. » — « Pas une barque ne traverse le lac venant d'Unterwalden ou d'Uri qui n'annonce de nouvelles vexations, de nouveaux abus du pouvoir des baillis. »

La femme de Stauffacher a raison : « Il n'est que temps que ceux qui aiment leurs femmes et leurs enfants se réunissent pour délibérer et aviser à se délivrer de l'oppression. — Oui, répond Stauffacher, nous oserons, nous un faible peuple de bergers, entrer en lutte avec le maître du monde. »

Les deux personnages de la tragédie de Schiller, la Suisse et l'Empire, sont en présence : l'action est nouée.

V.

Les petits Cantons paraissaient perdus. L'ennemi avait des intelligences dans la place : il avait séduit quelques cadets de familles nobles « n'ayant pour tout avoir que leur manteau de chevaliers. » On les vit bientôt, ces transfuges, « parés dans la soie avec la plume de paon au casque et le manteau de pourpre sur les épaules. » — « Vous vous tenez séparés des vôtres, dit Attinghausen le banneret, à l'un d'eux, vous êtes aux côtés de l'ennemi du pays, méprisant notre misère. Vous briguez la faveur des princes pendant que la patrie saigne sous un fouet pesant. Ainsi Walfenschiess, le bailli d'Unterwalden, a abandonné son pays, ainsi d'autres feront. »

Schiller ne se trompe pas sur la cause de ces défections des jeunes gens, de cet abandon des saines coutumes du pays. C'est l'influence d'une nation voisine riche et corrompue, influence que Le Play signale comme redoutable aux populations les plus stables et les mieux protégées par leurs institutions traditionnelles : « Le charme étranger pénétrant avec une force irrésistible dans nos montagnes entraîne la jeunesse... Oh! malheureuse l'heure où l'étranger vint dans ces vallées heureuses et paisibles corrompre la pieuse innocence de nos mœurs. Les anciennes, les vénérables coutumes disparaissent, la nouveauté emporte tout. »

Mais les Suisses n'étaient pas hommes à se décourager pour si peu : « Ou mourir, ou demeurer ce que furent nos ancêtres. »

C'était le cas ou jamais de recourir à la convocation de l'Assemblée du peuple en Champ de mai, et de tenir la *Landsgemeinde.* Mais déjà les baillis avaient pris trop de puissance : il était impossible de se réunir au grand jour. « Il faut donc, s'écrie Walther Fürst avec indignation, il faut que sur notre propre héritage, sur le sol de la patrie, nous nous réunissions à la dérobée comme des meurtriers. Il faut que ce soit à l'aide de la nuit, dont le voile sombre s'étend d'ordinaire sur le crime et les complots perfides, que nous sauvions notre bon droit aussi clair, aussi lumineux que le jour dans son plein éclat! »

C'est l'unique ressource. Chacun des trois conjurés (1) amènera donc « dix hommes de confiance dans la prairie du Rütli, cachée dans les bois, en allant à Brunnen, juste en face du Mythenstein. Dans le silence de la nuit, on pourra parler en commun et décider résolument, Dieu aidant. »

C'est ici que, dans un trait de génie, apparaît la connaissance profonde que Schiller avait de ce peuple suisse. Il se garde bien d'imaginer une scène de complot semblable à celle de toutes les conjurations. Il ne peut venir à l'esprit simple et vrai de ces montagnards de décider du sort de leur pays autrement que dans les formes traditionnelles et vénérables de leurs Assemblées populaires.

(1) Voir l'article précédent, t. IV, p. 46.

Ce n'est pas un conciliabule de conspirateurs, c'est une *Landsgemeinde* que va tenir cette poignée de petites gens. Et Schiller nous fait assister aux solennités du Champ de Mai. Comme dans tout le reste, il y sera réaliste et à bon droit. Il n'aura qu'à nous représenter ces quelques pâtres délibérant, à la façon des assemblées annuelles du peuple suisse, pour mettre au théâtre une des créations les plus originales, une des scènes les plus riches en mouvements divers, les plus pleines de sentiments naturels simples et grands, une scène à jamais fameuse dans l'art dramatique.

A revoir cette scène, ceux qui ont assisté en Suisse à une *Landsgemeinde* s'y croiront présents encore.

Voici le cadre tracé de la main même de Schiller. Il faut un tel artiste pour une telle nature. « Une prairie entourée de hauts rochers et de bois. On aperçoit le lac, au-dessus duquel plane un arc-en-ciel lunaire. De hautes montagnes, derrière lesquelles sont encore de plus hauts glaciers, bornent la vue. Il fait obscur, le lac et les glaciers sont éclairés par la lumière de la lune... » Toute la nature alpestre est là : les forêts, les pâturages, le lac et le silence de ces solitudes sont de la conjuration. On dira vrai, quand on affirmera que c'est le pays tout entier qui l'a faite.

C'est la coutume des Suisses de tenir leurs *Landsgemeindes* en plein air. Schwytz se réunit dans une vaste prairie sur les rives de la Muotta, en vue du lac et des sommets du Mythen; Uri, sur les bords du torrent de la Reuss, à l'ombre d'une roche qui, comme une muraille lisse de trois cents mètres de hauteur, soutient à pic le massif des monts. Quel peuple au monde peut se vanter d'avoir pour ses assemblées politiques pareille salle de délibération?

Allons au Rütli avec les premiers qui y viennent et assistons à l'arrivée du peuple. Les gens d'Unterwalden, tournant les détroits du Rütli, y arrivent de plain-pied : « Le chemin s'élargit, leur dit Melchtal qui les conduit; suivez-moi hardiment; je reconnais le rocher et la petite croix qui le surmonte. Nous voici arrivés. — Tout est désert. — Quelle heure est-il? — Le veilleur de Silisberg vient de crier deux heures! Chut! la cloche de la chapelle des bois sonne matines sur l'autre bord, dans le pays

de Schwytz. — Si on allumait du feu, pour éclairer ceux qui viennent? — Quel beau clair de lune! Les eaux du lac sont unies comme une glace. Voyez-vous cet arc-en-ciel lunaire? Voici une barque qui passe justement dessous. — C'est Stauffacher avec son canot. Le brave homme ne se fait pas attendre. — Il amène avec lui tous les gens de Schwytz. — Écoutez donc! on vient! Entendez-vous la troupe d'Uri? » — Ceux d'Uri arrivent à leur tour, descendant par les sentiers, bordés d'appuis et par les échelles rivées au roc. » Voilà bien la physionomie pittoresque du pays le jour où, de toutes parts, on afflue à la *Landsgemeinde.*

Les propos courent et s'animent à mesure qu'on arrive et en attendant que s'ouvre l'assemblée. « Ah! voici le pieux serviteur de Dieu, le digne curé. Celui-là ne craint pas la fatigue du chemin ni l'obscurité de la nuit, quand il s'agit de veiller à son troupeau. — Le sacristain est avec lui et Walther Fürst vient derrière. *Il ne manque que Tell.* » — Faites-moi faire connaissance avec vos amis, dit Stauffacher de Schwytz à Melchtal d'Unterwalden, afin que nous ayons confiance les uns dans les autres. — Mais tout le monde vous connaît dans les Trois Cantons, vous, Monsieur Stauffacher. Je suis Meïer de Sarnen; voici le fils de ma sœur Strùth de Winkelried. — Stauffacher : Les noms que vous venez de dire ne me sont pas inconnus. Un Winkelried tua la bête du marais de Weiler et perdit la vie dans ce combat. — Winkelried : C'était mon aïeul, monsieur Werner. »

Il y a des rencontres de gens qui ne s'aiment guère et qu'un ami empressé et ignorant présente l'un à l'autre. Ils sont brouillés pour de petites affaires de voisinage, pour des affaires privées. Mais quand il s'agit du pays on oublie ces querelles. « Conrad Hùnn à Meier de Sarnen : — Voici M. Reding, notre ancien landammann. — Meier : Oh! je le connais bien. Il plaide contre moi pour un ancien héritage... Monsieur Reding, nous sommes adversaires devant la justice, ici, nous sommes unis. » Et ces braves gens se serrent la main.

Ai-je besoin de faire ressortir à chaque ligne l'art attentif avec lequel Schiller met en lumière, au milieu des préoccupations

les plus solennelles, ce qui fait le fond de l'esprit de ces Suisses? leurs affaires domestiques. Cela revient partout.

La séance s'ouvre.

Son premier acte est, comme toujours, un acte religieux. La parole est au prêtre pour élever d'abord l'âme du peuple à Dieu. Le curé Rösselmann, dans le silence recueilli des assistants, commence par ces graves paroles : « Amis et confédérés, écoutez ce que Dieu inspire à mon cœur. C'est une *Landsgemeinde* que nous tenons ici. Nous pouvons agir au nom de tout un peuple; siégeons donc selon les anciennes coutumes du pays, comme nous le faisions en des temps paisibles. S'il y a quelque chose d'illégal dans cette réunion, que la nécessité des temps l'excuse. Dieu est partout où s'exerce la justice et nous sommes sous la voûte de son ciel (1). L'assemblée n'est pas complète, mais le cœur de tout le peuple est ici et les meilleurs citoyens sont présents. — Formons le cercle. »

C'est le malheur des temps qui fait, ce jour-là, la *Landsgemeinde* si restreinte. D'ordinaire, les hommes de chaque vallée, comme ont fait les conjurés aujourd'hui, se rendent à pied ou en canot à la réunion. Ils y sont parfois au nombre de dix mille et plus. Ils forment un cercle immense autour duquel se tiennent en curieux les femmes et les enfants. Ceux-ci s'instruisent de l'exemple de leurs pères.

« Siégeons donc, dit Stauffacher, suivant les anciens usages. »

On plante en terre « les deux épées croisées, signe de la puissance ».

« Maintenant, que le landammann, président de l'assemblée, prenne séance et que les appariteurs (2) se placent à ses côtés. » — Mais qui sera landammann? — Car il y a ici trois peuples réunis. Qui donnera un chef à l'assemblée des conjurés? Que Schwytz et Uri se disputent cet honneur! Nous, gens d'Unterwalden, nous y renonçons librement, car nous venons en suppliants demander le secours de nos amis. — Qu'Uri

(1) Allusion aux églises, où se tenaient aussi les *Landsgemeindes*.

(2) Ces deux appariteurs ont aujourd'hui le nom de « Tells » dans le canton d'Uri. Ce sont deux hallebardiers en costumes mi-partis.

prenne donc l'épée, dit Schwytz! Sa bannière marche à notre tête dans les expéditions de l'Empire. — Cet honneur, répond Uri, revient à Schwytz! Nous nous glorifions de lui devoir notre origine. » — Le curé intervient : « Laissez-moi arranger amicalement ce généreux combat. Que Schwytz soit notre chef dans les conseils et Uri sur le champ de bataille ». — Walther Fürst d'Uri tend les épées à Stauffacher de Schwytz : « Alors prenez! — Stauffacher : Cet honneur revient au plus âgé. Le plus vieux, dit une voix, c'est Ulrich le forgeron. — Oui, répond une autre, mais il n'est pas de profession libre. A Schwytz, un tenancier ne peut pas être magistrat. — Stauffacher : Mais il y a ici M. Reding, l'ancien landammann! On perd son temps à en chercher un plus digne. — Walther Furst : Qu'il soit l'ammann et le chef de la *Landsgemeinde*. Que ceux qui approuvent lèvent la main. » Tous lèvent la main droite. Le landammann est nommé.

Ces détails sont pris sur le vif. Ce poète de Schiller a tout observé, tout vu. Je vous dis que la Suisse est entière dans son drame. Je suppose que Le Play ait voulu décrire une Landsgemeinde avec la précision de détails qu'exige la monographie, l'eût-il fait avec une exactitude plus expressive et qui fasse mieux saisir le jeu de ces assemblées populaires délibérantes?

L'élection faite, vient le serment de l'élu.

Reding s'avance : « Je ne puis poser la main sur les Livres sacrés, mais je jure par les étoiles immuables que je ne m'écarterai point du droit. » — Il pose l'ordre du jour : « Nous sommes réunis pour fonder une nouvelle alliance. Quelle va en être la teneur? »

Alors entre dans le cercle le premier orateur. C'est Stauffacher, l'homme avisé de Schwytz, l'instigateur de la conjuration : « Non! Nous ne fondons pas ici de nouvelle alliance. C'est l'antique union du temps de nos pères que nous renouvelons... » Il rappelle d'abord, dans une langue ferme et imagée, les origines communes des Trois Cantons (1). Il montre ensuite le peuple

(1) Voir l'article précédent, t. IV, p. 55.

suisse, seul vivant de tout temps sans maître au milieu des peuples de l'Europe. Il raconte combien de fois ils se sont défendus victorieusement de la servitude étrangère : « Voilà ce qu'ont fait nos pères. Et nous? Nous souffririons la honte du nouveau joug? Nous avons acquis la propriété de ce sol par le travail de nos mains. Nous avons transformé en une habitation humaine l'antique forêt, autrefois le repaire des ours; nous avons exterminé la race du dragon qui levait du fond de ses marais sa tête venimeuse; nous avons déchiré le voile éternel des brouillards qui planaient sur cette solitude; nous avons brisé le rocher et jeté sur l'abîme un pont sûr pour les voyageurs. Ce sol est à nous par une possession de mille années, et le bailli, valet d'un maître étranger, oserait venir nous forger des chaînes et nous insulter sur notre terre à nous? Nous devons défendre contre la force notre bien. Nous combattons pour notre pays, pour nos femmes et nos enfants. » — Tous : « Nous combattrons pour nos femmes et pour nos enfants! »

Le curé veut calmer cette agitation, mais l'orateur a enflammé l'assemblée. J'ai dit de quelle façon le curé est repoussé. — « Du calme, confédérés! crie Reding. Quelqu'un porte une motion : « Landammann, je propose qu'il soit exclu du droit des Suisses celui qui parlera de soumission à l'Autriche. Que ceci soit la première loi que nous fassions! » — Tous lèvent la main droite. « Nous le voulons : que ce soit la loi! » — Reding, après une pause : « Cela sera. » Voilà comment sont prises toutes les décisions dans les *Landsgemeindes*. Point n'est besoin de seing, ni de contreseing ministériel. La coutume est fondée.

La discussion reprend de plus belle :

« A l'ordre du jour ; continuons. L'Autriche n'a rien obtenu de nous par des demandes amicales : qu'elle sache qu'elle n'obtiendra rien par la violence. »

Le Président : « Voyons, Confédérés, tous les moyens de conciliation ont-ils été tentés? Peut-être l'empereur ignore-t-il tout. Ce n'est peut-être pas par sa volonté que nous souffrons. Nous tenterons ce dernier moyen de porter nos plaintes à son oreille avant de tirer l'épée. La violence est toujours effrayante, même

dans une cause juste. Dieu n'aide que lorsque les hommes n'aident plus. — L'Empereur, répond un homme de Schwytz, oh ! je suis allé à son palais pour porter plainte de la dureté des baillis et pour prendre la charte de notre ancienne liberté que chaque nouvel Empereur confirme d'ordinaire. Eh bien, moi, l'envoyé du canton, on m'a renvoyé : « L'Empereur n'a pas le temps cette fois ; il s'occupera de vous une autre fois. N'attendez pas justice de lui. Aidez-vous vous-mêmes. »

Le Président. — « Eh bien, s'il n'y a pas d'autre moyen, tenez conseil pour que notre entreprise soit menée prudemment à bonne fin. »

Ici Schiller peint d'un trait définitif l'âme fière, pacifique, juste de ces bons montagnards. Avec la conscience de leur force et de leur droit, ils sont doux, ennemis des violences. Ils ne veulent pas de vengeance sanglante : « Notre droit, notre liberté, la paix de nos foyers ! » Ils sont respectueux des droits légitimes de tous, même des droits de l'Autriche usurpatrice, leur ennemie.

Après Stauffacher, Walther Fürst, demande la parole. Il entre dans le cercle. Lui, il est l'homme d'Uri, le montagnard renforcé, moins beau parleur que Stauffacher, qui s'est dès longtemps exercé au beau langage, au contact des gens de la ville de Lucerne qu'il fréquente. Walther Fürst est homme d'action. Il va au but tout droit : « On veut nous imposer un joug : nous n'en voulons pas. Nous voulons garder nos anciens droits comme nous les avons reçus de nos pères et non pas en acquérir de nouveaux. Ce qui est à l'Empereur restera à l'Empereur. Que celui qui a un maître, le serve comme il le doit. — Une voix : Je tiens un fief de l'Autriche. — Walther Fürst : Vous continuerez à rendre hommage à l'Autriche. — Une autre voix : Je paie redevance aux seigneurs de Rappersweil. — Walter Fürst : Vous continuerez de payer la redevance. Que ce qui doit être se fasse, mais rien de plus. Nous voulons mettre les baillis dehors, abattre leurs châteaux forts, mais, si cela se peut, sans verser de sang. — Il faut commencer par s'emparer des forteresses de Rossberg et de Sarnez. — Mais quand cela se fera-t-il? — Si l'on tarde, dit

Stauffacher, l'ennemi sera averti. Il y a trop de gens qui partagent le secret. »

Cette parole imprudente du prudent Stauffacher éclate au milieu de cette assemblée comme une injure que chacun prend pour soi. Il ne faut pas oublier que nous sommes ici dans une assemblée de paysans. Ce Suisse, d'ordinaire si calme, s'enflamme comme la poudre, s'il se sent atteint dans sa fierté, dans sa dignité de brave homme. Meier, du canton d'Unterwalden, riposte à Stauffacher : — « Dans les cantons il n'y a pas de traîtres. — Qu'importe, reprend Walther Fürst, d'Altdorf, il ne faut pas tarder, sinon le donjon d'Altdorf sera terminé et le bailli se fortifiera. » — Meier, homme de la plaine, ne quitte pas la querelle : il n'a pas la tranquillité, longue à s'émouvoir, du montagnard : « C'est cela ! vous ne pensez qu'à vous ! » crie-t-il à Walther Fürst. Le sacristain d'Altdorf prend la défense de son compatriote : « Vous, vous êtes injuste, » dit-il à Meier. — Meier n'y tient plus : « Nous injustes ! C'est Uri qui ose nous dire cela en face ! » — Il faut que le président intervienne : « Par notre serment, du calme ! » — Le paysan entêté n'écoute rien; il s'en prend au président lui-même : « Bon ! si Schwytz s'entend avec Uri, il faudra bien nous taire. » Reding rappelle le fâcheux à l'ordre : « Il me faut vous dire, devant l'assemblée, que vous troublez la paix avec votre esprit violent. Ne combattons-nous pas pour une même cause ? »

Quelqu'un propose de différer jusqu'à Noël l'exécution du plan exposé par Walther Fürst : « Ce jour-là, il est d'usage que les tenanciers du bailli apportent des présents au château. Eux dans le château, quelques hommes résolus à l'extérieur, viendront facilement à bout des soldats. » — Melchtal assure que, ce soir-là, une servante du château de Rossberg lui tendra une échelle. Quand il sera en haut, il fera monter ses amis.

Reding : — « Est-cela volonté de tous que ce soit différé ? » — La plupart lèvent la main. Stauffacher compte les voix : « Il y a une majorité de vingt contre douze. »

Le principal étant fait, la conversation s'engage. On discute les difficultés de l'exécution. Enfin, le landammann Reding

donne congé à l'Assemblée : « Allons! séparons-nous avant que la lumière du jour ne nous surprenne. » Tous ont involontairement ôté leur chapeau et contemplent dans un silencieux recueillement l'éclat pourpré du matin. La voix du curé s'élève lente et solennelle; c'est à lui qu'il appartient de clore la séance comme à lui de l'ouvrir. « Par cette lumière que nous saluons les premiers, avant tous les peuples qui habitent au-dessous de nous, prêtons le serment de la nouvelle alliance. Nous voulons être un seul peuple de frères et ne nous séparer dans aucune détresse ni aucun danger. » — Tous répètent ces paroles avec trois doigts levés en signe d'invocation de la Trinité. — « Nous voulons être libres comme l'étaient nos pères, plutôt la mort que de vivre dans la servitude. » Tous répètent encore ces paroles. — « Nous nous confions au Dieu puissant et nous ne craindrons pas la puissance des hommes. » — Pour la troisième fois, toutes les voix répètent le serment, et les confédérés s'embrassent.

Alors Reding leur dit : « Que chacun s'en aille en silence! Que celui qui est berger garde tranquillement son troupeau et gagne en secret des amis à l'alliance. Que chacun contraigne sa juste fureur et réserve sa vengeance pour le bien de tous; car il commettrait un vol sur le bien commun celui qui se servirait lui-même dans sa propre cause. »

VI.

Ils n'attendirent pas : le dénouement éclata avant le jour fixé. Pourtant, aucun des confédérés du Rütli ne s'était parjuré.

Parmi les gens d'Uri, attendus à la Landsgemeinde nocturne, un seul avait manqué : « *Il ne manque que Tell!* — Je n'étais pas au Rütli, dit Tell à sa femme, mais le pays me trouvera s'il m'appelle. »

Celui-là est un homme qui dit de lui-même dans le drame : « Je ne suis jamais où l'on parle; vous me trouverez toujours où il y aura quelque chose à faire. » C'est ce personnage qui, sans l'avoir voulu, précipita le dénouement.

Cet homme incarne le pays et tout l'ordre social que Schiller vient de peindre : il est à lui seul la Suisse entière. C'est dans le portrait de ce héros que le poète a fait paraître le plus hautement la profondeur de son génie d'observation. Il faut voir de quels traits il dessine cet homme. Ne croyez pas à une invention d'imagination, à la création poétique qui compose un personnage sur un type idéal.

Voici Guillaume Tell. Tous les éléments de la constitution sociale de Trois Cantons ont concouru à former cet homme. La *montagne* a mis sur lui sa puissante empreinte, et les habitudes que développe le *travail* de la montagne sont les siennes. Nul n'a au fond du cœur un amour plus vivace de l'*héritage* de ses pères. Il est le chef de *famille* modèle, tendre et austère à la fois. Il est le fruit le plus parfait des *cultures intellectuelles* et de l'esprit *religieux* qui façonnent ces rudes pâtres. Il est le voisin le plus secourable et toujours prêt. Il est la plus haute expression de la vie privée des Suisses.

Après cela, peu soucieux des affaires qui dépassent l'horizon aimé du foyer, mais le bras tendu pour soutenir ou exécuter ce que la Landsgemeinde aura résolu pour l'intérêt public.

Les critiques peuvent bien admirer le personnage de Guillaume Tell, analyser ce caractère de héros tragique que « lui a donné » Schiller. Ils courent grand risque de n'y rien comprendre, s'ils ne connaissent la Suisse et s'ils croient à Schiller les procédés de composition communs aux dramaturges.

Le trait dominant du caractère de Guillaume Tell est celui-là même que Schiller a si bien relevé dans le portrait du peuple suisse. Le poète a voulu montrer au plus haut degré dans un seul homme ce qu'il avait d'abord fait voir dans toute la race. Guillaume Tell est, avant tout, l'homme qui compte sur lui-même et sur lui seul. « Nous pourrions beaucoup si nous étions unis », lui suggère Stauffacher, le meneur insinuant. — Dans un naufrage, réplique Tell, celui qui est seul se sauve plus facilement. — STAUFFACHER : — Abandonnez-vous si froidement la cause commune? » — TELL : Chacun ne peut être sûr que de lui-même. — STAUFFACHER : Les faibles en s'unissant deviennent

forts. — TELL : Le fort n'est jamais plus puissant que quand il est seul. »

Cette doctrine que professe si hautement le héros du drame explique ses allures solitaires. Avant le moment où il entre seul en lutte avec le bailli, il ne traverse la scène qu'à la hâte. Il s'y révèle par quelques coups d'exécution ; il y parle une langue brève et froide qui ressemble à celle d'Hamlet, moins le ton du grand seigneur.

Ce qu'il pratique pour lui-même, on voit qu'il l'enseigne à ses enfants. Tandis qu'on délibère au Rütli, Schiller, dans une délicieuse scène d'intérieur, nous montre Tell au milieu de sa famille. Son fils s'exerce à l'arbalète : la corde se brise ; l'enfant court à son père : « Raccommode-la moi, père, dit-il. — Non pas moi, répond Tell, un vrai chasseur se suffit à lui-même. — Les enfants s'exerçent de bien bonne heure au tir, reprend LA MÈRE. — TELL : Celui qui veut devenir habile commence de bonne heure ? — LA MÈRE : Hélas ! plût à Dieu qu'ils ne l'apprissent jamais ! — TELL : Il faut qu'ils apprennent tout. Celui qui veut s'aventurer dans la vie doit être armé pour l'attaque et pour la défense, — LA MÈRE : C'est un malheureux métier celui qui pousse au péril de la vie sur le bord de l'abîme. — TELL : Celui qui sait de sang-froid se tenir sur ses gardes, celui qui se fie en Dieu aussi bien que dans son agilité et dans ses forces, celui-là se tire facilement de tout danger. »

Il ne faut pas s'étonner que cet admirable observateur de Schiller ait fait de Tell, non pas un berger, mais un chasseur de l'Alpe. C'est à ce métier que se sont renforcés les goûts solitaires de son héros. Sa femme lui dit : « Aucun de tes fils ne voudra rester tranquille chez lui. — Tell répond : Mère, je ne le puis pas non plus. La nature ne m'a pas fait pour être berger. Il me faut sans cesse poursuivre un but fugitif. Je ne jouis vraiment de la vie, que si, chaque jour, je la conquiers sur un péril nouveau. »

C'est par ce goût du péril que Tell se trouvera le premier à frapper, avant tous les conjurés, et sans l'avoir cherché.

Stauffacher, qui n'a pu l'entraîner au Rütli, l'avait quitté en

lui disant : « Ainsi le pays ne pourrait pas compter sur vous ? » — Tell lui tend la main : « Tell tire un agneau égaré du précipice et il abandonnerait ses amis !... Mais, quoi que vous fassiez, laissez-moi en dehors de vos conseils ! Je ne puis ni peser ni choisir : si vous avez besoin de moi pour une action déterminée, alors, appelez Tell ! il ne vous manquera pas. »

Cette « action déterminée à faire », elle s'offre inopinément à lui. Il allait chez son beau-père, à Altdorf, avec son petit Walther, pour savoir ce qu'on avait décidé au Rütli. Sur la place de la ville, Gessler a trouvé gai de planter son chapeau au bout d'une perche, et d'obliger les libres montagnards à le saluer. Tell voit le chapeau, ne le salue pas, est saisi par les gardes, et, Gessler survenant, obligé, sous peine de mort pour lui et son enfant, de tirer une pomme posée sur la tête de son Walther. On sait que la Providence guida merveilleusement l'adresse du tireur. La pomme fut partagée par la flèche de Tell. La légende a consacré le souvenir de ce coup étonnant.

Avant de tirer, Tell a glissé une flèche dans son pourpoint. « Pourquoi, Tell, » demande Gessler, et le héros qui jamais ne mentit lui répond : « Si j'avais touché mon fils, vous, je ne vous aurais pas manqué. — Saisissez cet homme, » commande le tyran. « Tell, je t'emmène à Küssnacht. Je t'avais promis la vie sauve si tu disais la vérité. Je tiendrai ma parole, mais je vais t'emmener et te garder où ni le soleil ni la lune ne pénètrent, afin que je sois à l'abri de tes flèches. »

Tell est jeté dans le bateau qui conduit le bailli à Küssnacht. Mais « à peine est-on sur le lac que Dieu voulut que soudain il éclatât des gouffres du Saint-Gothard une tempête tellement horrible que le cœur faillit à tous les rameurs. Troublés par la peur, ils ne savaient que faire ». A la prière du bailli, Tell dont la force est fameuse, prend le gouvernail ; il pousse l'embarcation contre un rocher, bondit sur la plate-forme, repousse la barque d'un vigoureux coup de talon et va attendre Gessler au chemin où le bailli doit passer. Il sent que lui et sa famille sont perdus si cet homme cruel continue à vivre. Il le tuera.

Le bailli avec son escorte rentrait à Küssnacht. Une flèche le

frappe au cœur. Il la reconnaît bien, cette flèche triomphante : « C'est la flèche de Tell, » dit-il en expirant.

Gessler tué, quelle occasion pour les paysans d'exécuter le plan du Rütli, de s'emparer de sa forteresse ! A Noël, il serait maintenant trop tard. Avec l'œil prompt et l'âme résolue du montagnard, le premier conjuré qui apprend la mort du tyran monte sur la hauteur pour faire aux Trois Cantons le signal convenu et traditionnel au Suisse dans tous les appels aux armes. Sur un sommet une flamme s'allume, mille flammes lui répondent : « Les feux messagers de la grande nouvelle bondissent de cime en cime », comme autrefois, dans la Grèce montagneuse, ils faisaient de sommet en sommet pour annoncer l'immortelle défaite de l'Asie (1). Les cloches sonnent et les pâtres soufflent dans leurs trompes « de telle manière, que retentissant au loin, elles résonnent dans les montagnes, et que, réveillant chaque écho dans les fentes des rochers, elles rassemblent promptement les pâtres de tout le pays. » La Suisse entière est debout.

Les baillis, ne sachant quel sort les attend, s'enfuient. En quelques heures, leurs châteaux-forts sont aux mains des montagnards. Le vœu des Suisses est rempli, ils n'ont pas versé une goutte de sang : « C'est bien à vous, dit Walther Fürst, de n'avoir pas souillé avec du sang la pure victoire. »

La Suisse est délivrée.

Une poignée de pâtres, solidement unis, combattant *pro aris et focis*, ont rejeté un Empire au delà de leurs montagnes. Il n'entrera plus chez eux. La Suisse, maîtresse d'elle-même, instruite par une telle leçon, demeurera maîtresse d'elle-même à jamais.

VII.

Je quitte Schiller à regret. J'ai essayé de faire tenir cet immense sujet en peu d'espace. Je n'ai pu en montrer que les premières lignes. Il y faudrait des volumes, un ample commentaire digne d'une aussi grande œuvre.

(1) Comparez Eschyle, *Agamemnon*, v. 273 et suiv.

Quoi qu'il en soit, ce que j'ai dit permet de conclure.

On ne trouvera dans aucun commentateur de Schiller un mode de critique aussi fécond. C'est la première fois, en effet, qu'une méthode scientifique d'observation peut être appliquée à l'analyse d'une tragédie. Les résultats de ce procédé sont autrement fermes et décisifs que les appréciations très divergentes du sentiment esthétique, ou les jugements qui s'appuient sur les conventions du théâtre.

Ce qui fait la grandeur de la science, ce qui lui permet de concevoir les magnificences de la nature, d'en saisir l'ensemble aussi bien que les moindres détails, c'est la puissance de sa méthode d'observation. Cette méthode, appliquée à l'étude des sociétés humaines, donne la connaissance profonde, claire, incontestable de toutes les forces qui s'y remuent, de tous les ressorts qui y jouent.

On comprend que si ces mêmes procédés d'observation sont transportés de la nature et de la société humaine à une création de l'art, à une action théâtrale, ils donneront le moyen d'en pénétrer avec sûreté toutes les parties, d'en discerner tous les joints, d'en suivre toute la combinaison, d'en apprécier toute l'économie.

Rien n'échappera à cette rigoureuse critique. Les inventions de l'auteur passeront par le crible où passent les œuvres de la nature. La société qu'il mettra sur la scène sera analysée avec la même exactitude que les sociétés vivantes. Cette analyse révélera jusqu'à quel point il a su imiter la nature, lier comme elle les rapports des choses et régler leurs proportions. Devant cette critique le génie du compositeur éclatera, comme éclate devant la science le génie du Créateur.

La composition de Schiller sort triomphante de l'épreuve. Soumise à l'examen que je viens de dire, elle nous montre en action une société admirablement conçue.

Le secret du chef-d'œuvre est que le poète a su lui-même admirablement observer. Quand vous vous récriez sur un prodige de la peinture qui vous fait voir dans une toile les plus merveilleux effets de la nature, soyez certain que le peintre a prodigieusement observé. Si le chef-d'œuvre de Schiller résiste à la

méthode d'observation que nous lui avons appliquée, c'est que le poète a employé cette même méthode à le créer.

Ainsi, autant cette méthode est précieuse au critique, autant et plus encore elle l'est au compositeur.

Elle vient à son aide comme les procédés d'anatomie sont venus à l'aide des sculpteurs et des peintres. Le jour où l'anatomie a donné à l'artiste la connaissance exacte de la nature vivante, la peinture est entrée dans sa grande époque avec Raphaël et Michel-Ange. La sculpture avait déjà trouvé cette voie au temps des Grecs, comme l'atteste la perfection de leur statuaire.

De même, à différentes époques de l'histoire littéraire, on a vu des hommes de génie ramener le drame et l'épopée à leur vraie beauté, en revenant à la vraie méthode d'observation, c'est-à-dire à la méthode monographique.

C'est ainsi que Schiller a fait revoir au théâtre les jours de Sophocle et d'Eschyle.

J'ai dit au commencement de cette étude l'étroite parenté qu'il y avait entre l'école de Schiller et celle des Grecs. Leur trait commun est l'usage d'une même méthode d'observation. C'est par ce trait que se caractérise scientifiquement toute école d'art.

L'art se forme essentiellement par l'observation de la nature. C'est pourquoi il y a autant d'écoles d'art que de manières d'observer.

Les deux grandes écoles qui ont divisé de tout temps le monde artistique, l'école idéaliste et l'école réaliste, ne sont que le résultat de deux procédés différents d'observation.

Les idéalistes ignorent la méthode monographique. Au lieu de s'attacher à la connaissance totale d'un seul et même sujet concret, ils promènent leur observation sur une série de sujets divers, où ils considèrent un seul côté, où ils recherchent une seule qualité, qu'ils individualisent ensuite dans un personnage idéal.

Les réalistes pratiquent la méthode monographique.

Mais il y a réaliste et réaliste. Il y a les réalistes à la façon de Schiller et des Grecs, il y a les réalistes à la façon de M. Zola : un abîme les sépare.

Ces derniers s'apellent naturalistes : ils font école à part.

C'est que, là encore, il y a entre eux et les autres une manière différente d'observer.

Les naturalistes appliquent la méthode monographique, — ils prétendent du moins à l'appliquer, — sur des sujets malsains, difformes et anormaux.

Dans toutes les sciences cette façon de procéder demeure infructueuse. Ce n'est jamais par les difformités et les monstruosités, qu'on apprend à connaître la nature. Un zoologiste qui étudierait, de parti pris et sans plus, les animaux difformes, ne ferait faire aucun progrès à l'histoire naturelle. Les observateurs de ce genre ne figurent par aucun résultat intéressant dans les annales d'aucune science. En science sociale, même vérité. Ceux qui ont borné leur observation à des milieux désorganisés, n'ont rencontré aucun des principes qui rendent raison des sociétés. C'est ce que démontrent les travaux de nos publicistes modernes. Ils se sont appliqués à décrire la triste condition de classes dégradées, et, des antres sombres où ils sont descendus, ils n'ont pas fait jaillir la lumière. Le Play lui-même a remarqué qu'en appliquant sa méthode d'observation monographique à des familles mal constituées il ne s'ouvrait aucune voie à la connaissance des sociétés. Ainsi, dans tout l'ordre scientifique, l'observation monographique, appliquée aux êtres difformes, est inféconde.

Par une suite immédiate et logique, elle se trouve également inféconde dans l'art. Elle ne fournit à l'art que des notions fausses de la nature, et, par là, elle l'empêche de se former.

C'est ce qui explique l'étrange effet que produisent sur l'esprit les œuvres de l'école naturaliste. Loin d'étendre les horizons, loin de dilater les forces et de donner aucune impression de la grandeur et de la puissance, même de la grandeur et de la puissance du Mal et du Laid, elles ferment la vue, elles coupent court à tout élan, elles poussent l'esprit comme dans un recoin obscur et clos de toutes parts où il se perd lui-même. Cette impression spontanée et inévitable atteste hautement que ces œuvres ne répondent pas aux exigences de l'esprit humain : elles sont fausses. Elles ont faussé la méthode d'observation et elles n'ont pas apporté à l'âme la connaissance vraie de la nature.

On m'objectera qu'en dehors de l'école naturaliste, on voit figurer des monstruosités dans la plupart des chefs-d'œuvre. On le voit chez les Grecs avec les Euménides, dans Schiller lui-même avec Gessler.

Je prierai d'abord le lecteur de remarquer qu'elles ne produisent par là la même impression que dans les œuvres des naturalistes. Il me permettera ensuite de lui expliquer que si elles n'y produisent pas la même impression, c'est qu'elles n'y tiennent pas la même place, qu'elles n'y jouent pas le même rôle. Elles y viennent à l'effet de mettre en relief autre chose qu'elles-mêmes. Elles sont là comme la figure grimaçante par laquelle le peintre fait ressortir la grandeur et les charmes de la Beauté. Elles y sont comme l'ombre au tableau, comme le repoussoir aux jeux de lumière, comme la contre-épreuve au type véritable.

Et ici, nous retombons droit sur la méthode d'observation. L'observation des types difformes ne vient en aide à la science que pour vérifier, par le contraste, l'observation des types sains : elle ne figure qu'en contre-partie de celle-ci ; elle ne vaut qu'autant qu'elle est utile à celle-ci ; tout son effet est de la faire valoir ; elle ne donne rien seule et par elle-même.

De même dans l'art, la description des types malsains ne vient à bien pour instruire et émouvoir, que quand elle est destinée à relever la connaissance et le sentiment de ce qui est droit et vrai.

Ainsi, toute variété dans l'art répond à quelque variété dans la manière d'observer la nature, à quelque variété dans la méthode d'observation.

Tant de vues précises et lumineuses sur l'art, sur la distinction des écoles, sur les causes de leurs différences, sont une nouveauté. On ne les trouvera pas ailleurs. Elles sont dues à la science sociale. Elles sont le résultat de ses procédés, transportés de l'observation des sociétés réelles à l'analyse des sociétés imitées de la nature, auxquelles le poète donne la vie.

C'est le propre de toute science vraie qui se lève à l'horizon, d'éclairer tout le domaine de l'esprit humain. Le Play, en éta-

blissant le cadre monographique des sociétés, préparait le plus glorieux commentaire de l'œuvre de Schiller.

On m'arrêtera peut-être au souvenir d'un passage des lettres de Gœthe, auquel on a fait dire que Schiller n'avait jamais vu la Suisse. Cette légende court le monde des lettres. On trouve piquant de relever la finesse d'observation de Schiller par l'idée qu'il n'aurait pas vu ce qu'il a peint, comme il pourrait être piquant de relever Raphaël, en imaginant qu'il n'a pas vu la lumière du ciel d'Italie. Quand il n'y aurait que les tableaux de Raphaël pour attester qu'il a vu l'Italie, cela serait assez. Quand il n'y aurait que *Guillaume Tell* pour attester que Schiller a vu les trois petits Cantons, la preuve suffirait.

Aussi Gœthe n'a-t-il pas dit ce qu'on lui fait dire. Il avait suggéré à Schiller l'idée de *Guillaume Tell* et lui avait fourni des documents sur la Suisse. Il admire l'usage qu'en a su faire Schiller. Mais rien n'indique que Schiller n'ait été renseigné sur la Suisse que par Gœthe. Tout au contraire témoigne qu'il a vu et qu'il a dû voir. Il habitait le Wurtemberg, voisin de la Suisse, sur l'autre bord du lac de Constance. *Guillaume Tell*, à coup sûr, valait bien la peine d'une traversée.

A qui ferait-on croire qu'un *Guide* qui décrit le pays dans ses moindres détails n'a pas été fait par des gens qui ont vu? Schiller ne s'est pas contenté de décrire la Suisse pittoresque, il a fait agir, parler, penser trois peuples différents dans les Trois Cantons, avec une vérité qui défie l'invention. On peut dire de lui ce qu'on dit à si juste titre des historiens qui ont été des témoins oculaires : « On n'invente pas de cette manière-là. » L'inventeur serait ici plus extraordinaire que son héros même, l'inimitable petit peuple suisse. Il l'a tellement vu, il l'a tellement reproduit que si les Alpes n'étaient pas là pour assurer la longévité de ce peuple, Schiller y serait pour le faire vivre quand même aux regards de la postérité.

Ce Schiller! il est grand comme les Alpes.

Prosper Prieur.



MONOGRAPHIE DU JURA BERNOIS.

LE PAYSAN JURASSIEN.

VII.

LE PATRONAGE ET SES INSTITUTIONS AUXILIAIRES (1).

Il n'est pas nécessaire de connaître dans le détail la constitution des sociétés humaines, pour se rendre compte que les races simples de l'Orient et les races compliquées de l'Occident ne jouissent pas des mêmes institutions, et qu'en Europe, en France même, si vous le voulez, les campagnes et les villes ne sont pas organisées de la même façon.

Cependant patriarcat ou patronage, seigneuries, bourgeoisies ou associations ouvrières, écoles et paroisses de villages ou collèges et églises des villes, communes rurales aux intérêts simples ou cités aux mille services compliqués, etc., toutes ces institutions en apparence et en réalité si différentes, ont le même but, la même raison d'être : elles aident les familles dans toutes les circonstances où leur action semble imcomplète, elles les suppléent dans la gestion des intérêts généraux pour lesquels leurs aptitudes paraissent insuffisantes et leurs ressources vaines.

Une analyse sociale qui se bornerait à la famille ouvrière serait donc une analyse tronquée; elle montrerait bien, en

(1) Voir les précédents articles, t. III, p. 295, 384, 485, 594, et t. IV, p. 372 et 468.

partie du moins, l'action de ces institutions annexes sur la famille, mais elle n'aurait là, à vrai dire, qu'une connaissance de raccroc. Elle ne pénétrerait pas jusque dans l'intime constitution de ces organismes additionnels, et l'observation, arrêtée dans sa marche, ne révélerait pas l'agencement complet de la société; la monographie de famille ouvrière n'atteindrait pas son but.

Il est donc de toute nécessité scientifique d'observer ces institutions placées en dehors de la famille et de déterminer la loi suivant laquelle elles se développent, la loi suivant laquelle les sociétés se compliquent. L'exemple des Genevez va nous permettre, je l'espère, d'élucider en partie cette question.

I.

On voit encore aujourd'hui, tout auprès des Genevez, l'antique abbaye de Bellelay. Autour du monastère s'élèvent de grands bâtiments dont l'aspect n'a rien de claustral.

A droite de la grille d'entrée, un peu en avant de l'hôtellerie, où les moines donnaient l'hospitalité aux voyageurs, se trouve une magnifique ferme, aux vastes étables, de grands prés l'entourent; c'était autrefois la ferme du couvent; son bétail était réputé le plus beau de la montagne, ses prairies les plus fertiles.

Un peu plus loin, sur la gauche, on utilisait, dans de vastes hangars, les coupes faites dans les forêts de l'abbaye; les ateliers de boissellerie et de charronnerie étaient en pleine activité. A côté se voyait une forge. Venaient ensuite les différentes industries d'utilité domestique; ici la boulangerie et la boucherie, là la cordonnerie et la confection des vêtements.

Tous les métiers en usage dans la montagne étaient réunis autour du monastère, et ils fonctionnaient bien; non seulement ils avaient à pourvoir aux besoins journaliers des religieux, aux largesses de leurs aumônes, mais ils avaient à servir tout un collège que les Prémontrés avaient construit auprès de leur couvent et où les jeunes gens de la noblesse d'Allemagne venaient s'instruire. Un religieux était à la tête de chaque atelier et les

jeunes paysans de la contrée arrivaient à tour de rôle pour y travailler pendant quelques mois, en vue de se perfectionner dans leur profession. Les moines semblaient donc être les patrons du travail.

Lors de la Révolution, l'abbaye fut fermée, les religieux dispersés, et tous ces ateliers modèles disparurent comme par enchantement. Cependant tout continua à fonctionner dans la montagne comme par le passé.

D'où vient cela ?

C'est qu'en réalité, malgré leurs ateliers modèles, les moines n'étaient pas les patrons du travail, parce que le travail n'avait pas besoin d'être patronné.

Rappelez-vous les détails que nous avons donnés sur le pâturage, sur l'exploitation des forêts, et vous comprendrez que ces travaux, tels qu'on les pratique aux Genevez, n'exigent aucune aptitude exceptionnelle, ne réclament aucune avance de fonds extraordinaire; ce sont travaux essentiellement simples que peuvent mener à bien même les gens les moins heureusement doués.

La bonne exploitation du sol jurassien ne demande pas que les individualités éminentes prennent en main la direction du travail, la possession de la terre, et réunissent sous leurs ordres la grande masse des travailleurs incapables des longues vues d'avenir, comme cela se passe dans les pays de grande culture (1). Bien au contraire : les pâturages des hauteurs et les bois, dont on n'a pas à stimuler la production, répugnent même à l'appropriation individuelle, parce qu'ils ne réclament que peu ou point de labeurs de la part des usagers.

L'exemple des moines prouve mon dire. Vivant en communauté nombreuse, au milieu de ces montagnes, ils furent naturellement amenés à tirer des productions du lieu tout ce qui leur était nécessaire, et, avec le temps et les grandes ressources dont disposait l'abbaye, leurs ateliers devinrent facilement des ateliers modèles; mais ces ateliers n'étaient en réalité que des ateliers d'apprentissage où quelques jeunes gens du pays venaient se per-

(1) *La Science sociale*, t. IV, p. 131 et suiv.

fectionner dans un métier qu'ils avaient déjà appris dans leurs familles. Dès qu'ils avaient acquis l'habileté nécessaire, ils retournaient dans leurs villages reprendre l'exploitation de leurs biens. Les religieux ne dirigeaient pas plus le travail qu'ils n'en détenaient l'instrument. Lorsque des colons se fixèrent sur les terres de l'abbaye, comme le firent au treizième siècle les ancêtres des habitants des Genevez, ils reçurent, à charge de redevances, la concession de grands espaces dans les forêts qui entouraient le monastère; mais lorsqu'il s'agit pour eux de défricher le sol, de se le partager et de l'exploiter, les moines n'intervinrent pas; ils ne dirigeaient pas le travail, ils ne conservaient pas la possession du sol.

Les paysans pouvaient venir voir sur les terres du couvent comment les religieux s'y prenaient, comment ils exploitaient le domaine qu'ils s'étaient réservés; les moines n'avaient sur le travail d'autre action que celle de l'exemple, sur la propriété d'autres droits qu'une redevance annuelle. Cela est si vrai que lorsque le monastère fut fermé et ses hôtes dispersés, tout continua à fonctionner comme par le passé : les gens de la montagne ne devinrent ni plus ni moins capables de mener à bien l'élevage de leur bétail, de cultiver et de posséder leurs prairies, et de régler les intérêts de leurs Bourgeoisies (1).

Enlevez de son domaine un grand propriétaire anglais, partagez ses terres entre les gens qu'il emploie et repassez dans dix ans : vous verrez dans quel état sera la culture.

On ne saurait attacher trop d'importance à un fait d'apparence aussi minime. Une société qui peut se passer du patronage dans l'organisation du travail et de la propriété est une société essentiellement simple. Voyez ces paysans jurassiens : ceux même dont les aptitudes sont les plus médiocres, les ressources les plus faibles, peuvent mener à bien l'exploitation du sol; aussi

(1) Nous prions nos lecteurs de ne pas confondre le patronage que les Bourgeoisies exercent sur la propriété avec celui d'un grand propriétaire qui possède les biens dont il fait jouir ses ouvriers : les Bourgeoisies sont des associations composées des paysans eux-mêmes, ainsi que nous l'avons exposé dans un de nos articles précédents, t. III, p. 485.

quelle égalité entre ces gens! Dans leurs montagnes, on ne rencontre pas deux classes sociales, l'une composée des grands propriétaires qui détiennent le sol, l'autre formée de la masse des travailleurs qui n'ont pour tout bien que leur force musculaire et dont l'existence dépend de ceux qui les emploient. Aussi ne voit on pas naître en Suisse ces graves questions, ces luttes entre les classes, qui désolèrent autrefois l'ancienne Rome et qui agitent aujourd'hui l'Angleterre ; en Suisse, il n'y a pas de question agraire ; dans le Jura comme dans les Alpes, on ne rencontre qu'une classe, celle des paysans, maîtres du sol.

La grande loi sociale du patronage n'apparaît donc pas dans les montagnes jurassiennes ?

Le patronage? mais il apparaît partout, au contraire ; il déborde, pour ainsi dire, de cette étude.

Seulement, au lieu de se manifester sous la forme où nous avons l'habitude de le voir dans les sociétés compliquées, c'est-à-dire sous la forme d'une classe sociale composée de familles riches et instruites qui dirigent le travail et en détiennent l'instrument, il se révèle sous un aspect que la science sociale seule a su découvrir. Aux Genevez, le patron c'est l'herbe des pâturages, c'est le bois des sapinières, le patron c'est la Bourgeoisie!

Nous avons, ici, sous les yeux le dernier type de l'immense famille des pasteurs. Comme le nomade de la steppe asiatique, le pâtre jurassien voit la sécurité de son existence reposer tout entière sur cette herbe que Dieu fait croître chaque année : comme son frère d'Asie, il est patronné par l'herbe.

Mais tandis que le pasteur de la Terre des Herbes poursuit sa marche errante à travers les steppes, le pâtre jurassien s'est arrêté, s'est fixé sur ces montagnes. Ce simple fait porte en lui le germe d'une immense révolution : le type du pasteur s'efface peu à peu, la vie simple de l'Orient disparaît dans le lointain, nous assistons à la naissance du paysan, nous voyons pour ainsi dire sortir de terre, les unes à côté des autres, toutes les institutions compliquées de l'Occident.

Jusqu'à présent mille modifications dans l'organisation du travail, de la propriété et de la famille, nous ont bien avertis de ce chan-

gement; mais nous n'avons pas encore observé comment les familles vont s'y prendre pour pourvoir aux intérêts qui dépassent leurs forces individuelles, comment elles vont s'associer pour régler en commun les questions d'école, de culte, pour maintenir l'ordre et la paix dans la commune.

II.

Ce serait commettre une erreur, bien française, il est vrai, que de croire que les Genevez possèdent une école parce que les habitants de ce village croient aux bienfaits indéfinis de l'instruction.

Aux Genevez, comme partout ailleurs, les familles ne donnent à leurs enfants que l'instruction qu'elles croient devoir leur être utile dans l'exercice de leur profession; si un pouvoir supérieur veut augmenter cette dose, tous ses efforts viennent se briser contre la force d'inertie que lui opposent élèves et familles.

Dans les montagnes du Jura, les mille transactions qu'exige l'élevage, les rapports fréquents que les industries accessoires établissent entre les paysans et les directeurs de ces immenses fabriques collectives, la discussion des affaires de la Bourgeoisie, enfin le souci de l'instruction religieuse ont fait comprendre aux populations l'utilité qu'il y avait pour elles à savoir lire et écrire. Mais en même temps, nous voyons l'énergie qu'elles déploient pour empêcher l'instruction de les envahir. Il y a chez ces pâtres un fonds de résistance incroyable contre le développement des programmes; cela se comprend. En Suisse, l'instruction ne mène directement à rien, aussi les gens ne sont portés à en acquérir que ce qui est utile pour le bon exercice de leur profession; en France, au contraire, pays de fonctionnaires, partant d'examens, l'instruction peut mener à tout, aussi vous connaissez nos programmes. On a beau fabriquer à Berne de vastes programmes scolaires, les paysans, maitres dans leurs écoles, les organisent de telle sorte qu'en fin de compte, c'est leur volonté qui fait loi.

L'école des Genevez est *un organisme qui a sa vie propre; ce*

sont les pères de famille qui en surveillent le personnel et en administrent la fortune.

Tous les trois ans le Conseil communal nomme une commission de cinq personnes; cette Commission scolaire a la haute main sur toutes les questions qui intéressent l'école; ses membres doivent faire chaque mois la visite des classes, surveiller les absences des enfants, diriger les examens de fin d'année, contrôler la conduite de maîtres et administrer les fonds d'école.

Mais ce n'est pas par ce seul moyen que les pères de famille tiennent l'école, ils en sont les véritables maîtres par la nomination des régents.

Pour être régent dans le canton de Berne, il est nécessaire d'avoir obtenu un diplôme délivré par la Direction de l'instruction publique, à la suite d'un examen passé devant une Commission que nomme le gouvernement : voilà la condition imposée par l'État, mais elle ne suffit pas; il faut trouver une place, et cette place, ce sont les pères de famille qui la donnent.

Lorsqu'une commune a besoin d'un maître d'école, elle fait insérer une note dans les journaux du pays; ainsi on lit couramment dans les feuilles du canton de Berne des annonces de ce genre : « Avis : La commune de X*** a besoin d'un régent pour une de ses classes; les conditions sont : le logement, le chauffage, un jardin, un traitement communal de 5 à 600 francs. Les candidats sont priés de se présenter à la Commission scolaire. »

Cette comparution devant la Commission scolaire est en réalité le véritable examen. C'est alors que les pères de famille examinent si le régent qui se présente est bien leur homme.

Mais que veulent donc ces gens? Quelles qualités faut-il posséder pour être leur homme? Ils veulent que le maître auquel ils vont confier leurs enfants soit un des leurs, qu'il partage leurs idées; peu importe si ces idées ne sont pas toujours d'accord avec la formation que ces jeunes gens ont reçue dans les écoles normales, si elles sont quelquefois en opposition avec les programmes et les lois scolaires. Aussi les commissions ont-elles une préférence systématique pour les maîtres qui sont originaires du pays et qui adjoignent à leur classe une exploitation rurale, comme nous avons

vu V*** le faire. La Direction de l'instruction publique du canton de Berne se désole de cette tendance, elle regrette « la faveur toute spéciale que le public accorde presque toujours à ces maîtres, une pareille manière de faire ne peut que décourager ces modestes instituteurs qui se vouent entièrement à l'école, et qui emploient leur temps libre à se perfectionner (1) ».

Cette divergence de vues entre les pères de famille et la Direction de l'enseignement provient simplement de ce fait : c'est que, de chaque côté, le but poursuivi n'est pas le même. La Direction de l'enseignement veut non seulement pousser à l'instruction, mais encore appliquer, à l'aide de l'école, certaines idées politiques; pour cela il faudrait que les maîtres fussent dans sa main, ne dépendissent que d'elle seule; les pères de famille, au contraire, veulent et veulent énergiquement que leurs enfants soient élevés dans leurs idées et qu'ils ne pâlissent pas sur des études qui ne servent de rien dans la montagne. Pour atteindre ce but, nos gens n'ont pas été longs à se rendre compte que ce qu'il leur fallait, c'était non pas un maître très savant, mais un homme vivant de leur vie, un maître d'école qui fût paysan jusqu'à la moelle. Avec un personnel recruté de cette sorte, il n'y a jamais de conflit; lorsque la Commission scolaire des Genevez décide, par exemple, que les classes vaqueront pendant quelques jours, parce qu'on a besoin des enfants pour nettoyer le pâturage ou pour rentrer les foins, ce n'est pas V*** qui fera de l'opposition; n'est-il pas paysan lui-même? n'a-t-il pas besoin, tout le premier, de ses enfants?

Là ne se bornent pas les exigences de la Commission, là ne s'arrêtent pas les conditions qu'elle pose aux candidats; elle leur indique de quelle façon les pères entendent que leurs enfants soient élevés. Il se peut que la manière de voir des familles ne soit pas toujours conforme à la loi scolaire, mais cela leur importe peu. Ainsi le parti radical, qui détient le pouvoir dans le canton de Berne, a enlevé à l'école tout caractère confessionnel et

(1) *Rapport sur la gestion de la Direction de l'Enseignement du canton de Berne*, 1884, p. 6.

interdit formellement la récitation des prières au commencement et à la fin des classes. Eh bien, aux Genevez, si les régents ne promettaient pas de faire la prière, ils ne seraient pas acceptés par la Commission, et s'ils n'exécutaient pas leurs promesses par crainte de l'inspecteur cantonal, ils ne seraient pas renommés aux élections suivantes.

C'est la souveraine ressource des pères de famille, pour être maîtres dans leurs écoles, et pour empêcher les régents de leur claquer dans la main, que de tenir les instituteurs par l'élection. L'assemblée communale nomme, sur la présentation de la Commission, les maîtres pour une période de six ans, et lorsque ceux-ci ont su se faire apprécier, ils voient leur investiture se renouveler aussi longtemps qu'ils le veulent.

Il est bien rare que ces régents, qui sont en même temps et surtout paysans, restent longtemps dans l'enseignement. Pour eux l'école n'est qu'un moyen, elle n'est que le métier accessoire qui leur permet de fonder petit à petit un établissement, de monter un train d'agriculteur ; une fois leur but atteint, leur domaine constitué, leur étable garnie, adieu la férule, vive l'élevage !

Cependant les communes font aux instituteurs un sort qui est loin d'être misérable. Elles leur assurent tout d'abord un logement dans la maison d'école, leur donnent le bois nécessaire à leur chauffage et un petit jardin pour cultiver quelques légumes. Depuis que V*** avait quitté la maison d'école pour acheter une habitation de paysan, il louait son logement et son jardin 80 francs par an à deux vieilles filles. Le traitement des maîtres est à la charge des communes ; il varie de 550 francs à 1,000 francs. L'État y ajoute une subvention qui va en augmentant avec les années de service ; de un à cinq ans le canton de Berne donne annuellement aux instituteurs 250 francs ; de six à dix ans, 350 francs ; de onze à quinze ans, 450 francs, et 550 francs à partir de la seizième année ; on espère ainsi retenir les régents ; mais jusqu'à présent ces sacrifices pécuniaires n'ont produit aucun résultat appréciable. V*** gagne 1,200 francs par an, traitement communal et subvention de l'État réunis.

Les enfants doivent fréquenter l'école de 6 ans à 15 ans révolus ;

ils sont partagés en trois classes, suivant leurs forces; ces classes sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles comprennent tous les garçons et toutes les filles qui sont au même degré d'aptitudes. Cette réunion des garçons et des filles sous la direction du même maître est le résultat de certaines théories pédagogiques qui ont cours en Suisse et que les radicaux ont fait passer dans les lois. Cette innovation fut tout d'abord très mal vue dans la montagne, et les Commissions scolaires, notamment celles des Genevez, sous l'action des pères de famille, refusèrent carrément d'exécuter la loi; les préfets de district et les inspecteurs de l'instruction publique multiplièrent leurs ordres et leurs visites sans obtenir aucun résultat; la menace d'une occupation militaire seule put vaincre leur résistance. Ce système n'a pas eu aux Genevez, grâce à la vigilance des maîtres, les inconvénients que l'on redoutait. V***, qui fait la classe supérieure, où sont réunis les enfants de douze à quinze ans, maintient très bien le bon ordre : mais ce n'est pas sans peines.

Les élèves sont donc distribués dans trois classes. Dans chacune ils sont environ une cinquantaine. Dans la première ils apprennent à lire et à écrire, c'est une institutrice qui est chargée de cette tâche; une femme a toujours la main plus douce pour diriger et instruire de jeunes enfants de cinq ou sept ans; c'est ce que Mme de Maintenon avait parfaitement observé lorsqu'elle disait: « Tant que les enfants ne sont pas parvenus à l'âge de neuf ans, les hommes n'entendent rien à leur éducation. » Aux matières précédentes que l'on perfectionne, on ajoute dans la seconde classe un peu de grammaire et de calcul. Enfin, dans la troisième, le maître donne à ses élèves quelques notions d'histoire, de géographie, de dessin; le chant et la gymnastique entrent aussi dans son programme.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, il ne faut pas croire que les programmes soient suivis à la lettre. Aux Genevez comme partout ailleurs, les enfants ne sont portés à apprendre que ce qu'ils sentent devoir leur être utile; pour tout le reste ils opposent une force d'inertie incalculable, qui est encouragée par la complète indifférence des familles.

Il serait bon que les professeurs, qui du fond de leurs cabinets décident ce qui sera enseigné dans tout un pays, et que les directeurs et les bureaucrates de l'enseignement primaire eussent l'intelligence de passer une partie de leurs vacances à voyager sérieusement et à observer quelles sont les populations qui doivent suivre leurs programmes et leurs règlements. En étudiant de près *les aptitudes et les connaissances que chaque genre de travail exige d'une population*, ils sauraient quel genre d'instruction lui est utile, ils comprendraient peut-être pourquoi leurs ordres sont négligés, ici sur un point, là sur un autre, pourquoi ils ne sont jamais exécutés de même façon ; ils verraient que les faits ont souvent raison des théories, et que, dans un programme fait pour tous, chacun sait prendre ce qui lui est particulièrement nécessaire et laisser ce qui lui est superflu.

Un pâtre des montagnes du Jura ou d'Auvergne n'a que faire de savoir dessiner, et ce n'est pas à l'école qu'il apprendra la gymnastique. Un ouvrier, un horloger de Saint-Imier, ou un ébéniste de Paris, sentira très rapidement l'avantage qu'il y a pour lui à savoir écrire, à savoir dessiner.

Il n'y a pas plus d'instruction qui mène à tout qu'il n'y a d'éducation qui convienne à tous ; et si dans l'instruction primaire on remarque que les mêmes rudiments ne peuvent être bons pour le paysan et l'ouvrier, combien cela n'apparaît-il pas avec plus de force et de vertu dans l'instruction secondaire et dans l'instruction supérieure !

Si les enfants des paysans jurassiens apportent une mauvaise volonté évidente contre tels points des programmes dont leurs maîtres et leurs familles ne voient pas plus qu'eux l'utilité, il faut encore ajouter que leur bonne volonté est sur tous points bien minime et leur assiduité bien médiocre.

Même en tenant compte des causes purement physiques qui empêchent les enfants de fréquenter l'école, la maladie, le mauvais temps, la neige en hiver, il faut bien se rendre à l'évidence et s'avouer que les absences de l'école, sans aucuns motifs, sont assez fréquentes ; la raison est toujours la même ; quand un enfant sait lire, écrire et compter, ses parents se soucient peu du

reste et préfèrent le retenir auprès d'eux à titre d'aide. Pour garder des vaches, on n'a pas besoin de savoir si Louis XIV a existé.

L'instruction n'est pas chose facile à acquérir; cela donne de la peine, aussi on aura beau rendre l'école obligatoire, on aura beau faire de grands programmes, autant en emporte le vent. Les hommes ne rechercheront jamais que les connaissances qu'ils croiront devoir leur être utiles dans l'exercice de leur profession.

J'ai vu et copié dans les archives des Genevez des pièces assez curieuses qui prouvent mon dire. Voici tout d'abord une ordonnance en date du 29 novembre 1703, par laquelle Son Altesse G.-J. Rinck de Baldenstein établit l'obligation de fréquenter l'école :

« La Seigneurie, par ordre de Son Altesse..., ordonne de publier dans toutes les églises, que chaque communauté ou village doit avoir son maître d'école et chaque manant et habitant des lieux envoyer tant les garçons que les filles depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans en classe... à peine d'un chatois... »

Malgré cette ordonnance, et toutes celles qui la suivirent, l'assiduité des enfants à fréquenter l'école n'était pas grande, si j'en juge par cette lettre que le Prince-Évêque de Bâle, Mgr de Roggenback, écrivait le 23 juin 1788 à son grand bailli de Delémont le baron de Rinck.

« Monsieur et cher cousin,

« J'apprends avec autant de peine que de surprise que la jeunesse des Genevez et de La-Soux déserte tellement les classes, que la plupart des parents, non contents d'empêcher de les fréquenter, semblent être un obstacle à ce que les autres se rendent à leur devoir. Un mépris pareil de mes ordonnances concernant l'établissement des classes étant infiniment sensible à mon cœur, occupé de procurer à mes sujets le vrai bien, je dois m'empresser de réprimer une désobéissance pareille et prévenir la contagion du mauvais exemple. En conséquence, je désire qu'au plutôt vous vous fassiez représenter les listes des absences

de la classe que les enfants de ces deux endroits auront faites, afin de punir sévèrement, et conformément à mon ordonnance du 5 octobre 1786, les parents de ceux qui auraient marqué le plus de négligence à fréquenter les écoles.

« Je ne doute aucunement que vous ne déployiez ici tout votre zèle qui m'est connu. La nature de la cause l'exige. A l'encontre, soyez persuadé des sentiments d'attachement inviolable avec lesquels je suis tout à vous, Monsieur et cher cousin,

« Votre très humble et affectionné

† JOSEPH, évêque de Bâle ».

D'un autre côté, je lis dans le *Rapport sur la gestion de la Direction de l'instruction publique* du canton de Berne pendant l'année scolaire 1883-1884, la phrase suivante : « Le grand nombre d'absences qui se produisent dans les écoles du Jura, et qui s'élèvent jusqu'au chiffre de 66 par enfant, et même plus dans certaines communes, nous a engagés à transmettre les instructions suivantes aux instituteurs et aux commissions scolaires de cette contrée (1) ». Suivent une série de dispositions édictant des peines contre les parents, discutant la valeur des excuses alléguées, des certificats médicaux présentés.

Quand nous irons à Saint-Imier, au milieu des ouvriers horlogers, nous verrons que tous ces moyens sont inutiles et que les parents sont les premiers à réclamer pour les enfants une bonne et solide instruction. Il y a donc dans l'instruction populaire autre chose à imaginer que la confection d'un programme d'études commun pour tous les enfants d'une même nation.

D'ailleurs les programmes ont bien été forcés de s'incliner sur certains points devant la volonté des familles, ils ont dû laisser aux Commissions scolaires le soin de répartir dans l'année le temps des vacances. Aux Genevez, les vacances sont ainsi fixées : au printemps, en avril et en mai les classes sont suspendues pendant trois semaines pour les semailles et le nettoiement du pâturage ; en été, en juillet et août, pendant cinq semaines pour la

(1) *Rapport de la Direction*, p. 2.

fenaison ; en automne, en septembre et en octobre, pendant six semaines pour la garde du bétail dans les regains. Durant la période scolaire d'été les classes n'ont lieu que le matin, c'est seulement en hiver qu'il y a une seconde classe dans l'après-midi. En réalité on peut dire que les parents ne laissent leurs enfants aller à l'école que lorsqu'ils n'en ont pas besoin.

Qu'il me soit permis de terminer ces observations par une simple remarque. Je ne puis m'empêcher de sourire quand je vois les membres de l'Académie de médecine partir en guerre contre les programmes qui, suivant eux, sont la cause du surmenage intellectuel. Mais ces excellents savants croient donc que c'est par plaisir que les parents condamnent leurs enfants aux travaux forcés; demandez aux mères si elles n'aimeraient pas mieux les voir jouer ou dormir. Les programmes ne sont si développés en France, que parce que l'instabilité des familles les pousse à choisir pour leurs enfants une carrière sûre et certaine : le fonctionarisme leur paraît la terre promise. Or, pour être fonctionnaire il faut passer des examens, et à mesure que le nombre des candidats augmente, et Dieu sait s'il augmente, les examens sont plus difficiles, partant les programmes plus développés. Pour empêcher le surmenage, il faut changer notre vie sociale; quand il y aura moins de candidats, les programmes seront moins chargés, ils abaisseront d'eux-mêmes les barrières qu'ils élèvent aujourd'hui. Est-ce que ces bons docteurs auraient encore une fois pris la conséquence pour la cause? ou plutôt, ce qui serait plus triste, est-ce que désespérant de sauver leur malade, ils lui ordonneraient, au lieu du vrai remède, quelques calmants ou quelques pilules?

C'est dans une grande maison située au milieu du village, la maison d'école, que les classes ont lieu. Avec les trois salles où se font les cours, ce bâtiment renferme encore les logements des deux instituteurs et de l'institutrice, et une grande pièce où sont déposées les archives de la Bourgeoisie et de la Commune.

La commission scolaire administre la fortune de l'école, *le fonds d'école;* voici quel est son état :

Immeubles, bâtiments et champs	12.867 fr.	(estimation cadastrale)
Capitaux placés à 4 % (prêts aux bourgeois)	27.798 »	
Mobilier, cartes, tableaux	1.000 »	
Total	41.665 fr.	

Cette année, en 1887, le budget de l'école a été ainsi fixé :

I. RECETTES.

Intérêts des capitaux	1.100 fr.
Dotation bourgeoise	800 »
Versement de la caisse municipale	1.000 »
Fermage des champs	30 »
Total	2.930 fr.

II. DÉPENSES.

Traitement des instituteurs	1.900 fr.
Entretien de bâtiments, voiturage, façonnage du bois	100 »
Total	2.000 fr.

BALANCE.

Recettes	2.930 fr.
Dépenses	2.000 »
Excédent actif	930 fr.

Ainsi, voilà une école composée de trois classes, où deux instituteurs et une institutrice donnent l'instruction à 150 enfants environ, qui est administrée par les pères de famille ; que coûte-t-elle à l'État? Rien ou presque rien. La seule dépense que nous avons vue à la charge du canton de Berne est cette minime allocation donnée aux instituteurs pour tâcher de les retenir dans l'enseignement.

Ouvrez maintenant le budget de l'instruction publique et regardez ce que l'instruction primaire coûte à la France :

Enseignement primaire. Traitements. Maisons d'école	57.536.000 fr.
Subvention aux communes pour alléger les charges de la gratuité de l'Enseignement primaire	14.000.000 »
Total	71.536.000 fr. (1)

Et encore je n'ajoute pas à ces 71 millions les 2 millions que

(1) *Rapport sur le budget de* 1887, p. 183.

coûtent les inspecteurs de l'enseignement primaire, les 2 millions que nécessitent les suppléments aux pensions de retraite des instituteurs, les millions en nombre incalculé et incalculable qu'engloutit chaque année la fameuse Caisse des écoles, etc. Et tout cela pour arriver au même résultat; je crois même que le nombre des illettrés est proportionnellement beaucoup moins grand en Suisse qu'en France.

Pourquoi voit-on nos communes obérées, endettées jusqu'au dernier sou, l'État épuisé, vivant d'emprunts et d'expédients, tandis que les communes suisses font parfaitement leurs affaires, obtiennent même, comme les Genevez, des excédents, 930 d'excédents actifs, et arrivent à ce beau résultat sans la moindre subvention de l'État? Pourquoi? la raison en est simple : c'est parce que, en Suisse, les familles et la commune sont maîtresses de l'école; bien plus, parce que l'école est dans la commune même un organisme autonome, qui a sa fortune personnelle et qui l'administre elle-même.

Lorsqu'une commune doit pourvoir elle-même aux frais de son école, ce qui est dans l'ordre, il faut bien que les familles fassent les sacrifices nécessaires, excellente garantie de bonne administration! Mais ces sacrifices ne sont jamais de longue durée. Cette école, qui est la chose du village, sur laquelle les gens du pays ont tout pouvoir, puise dans cette organisation autonome une grande force et de grandes ressources. Tout le monde s'intéresse à sa prospérité; de là à lui faire des dons et des legs il n'y a qu'un pas. Ainsi s'est constitué le fond d'école des Genevez; tantôt c'était une vieille fille qui lui léguait un champ, tantôt un ménage sans enfants qui lui laissait une partie de son bien; tous ces legs accumulés ont peu à peu constitué la jolie somme de 41,665 fr., une vraie fortune. Mais ce n'est pas tout : la Bourgeoisie a fait à l'école une dotation de 20,000 fr., et chaque année figure dans le budget les huit cents francs que rapportent les intérêts de cette dot; là ne s'arrête pas sa générosité, elle donne encore le bois nécessaire au chauffage des classes et des logements des instituteurs. En fin de compte, la commune municipale n'a plus qu'à verser mille francs

par an pour que tous les frais d'école, traitements des trois instituteurs, entretien des bâtiments, frais de livres, etc., soient payés. Voilà des écoles gratuites qui coûtent bon marché à l'État!

Ce n'est pas là un fait isolé, particulier aux Genevez; les écoles des trente districts du canton de Berne possèdent une fortune personnelle de 10,312,160 fr. 37; sur ces dix millions les écoles de huit districts du Jura Bernois figurent pour une somme de 4,027,067 fr. 19 (1).

Eh bien, voilà un pays, le Jura bernois, qui est grand à peu près comme un de nos départements, et qui parmi eux figurait certainement entre les plus pauvres; vous voyez quelle fortune possèdent ses écoles! La raison en est simple : ses écoles sont autonomes et ne relèvent en fait que des pères de famille. Rappelez-vous les richesses de nos vieilles Universités, regardez les fortunes dont jouissent aujourd'hui les Universités d'Angleterre et d'Allemagne, et demandez-vous ce que possèdent nos Facultés des sciences, des lettres, nos Écoles de droit, de médecine, nos Lycées, nos Écoles primaires... rien, pas un sou vaillant... Pourquoi? Les Universités, les Écoles étrangères sont autonomes, ont une vie propre; les nôtres dépendent de l'État, leur faire des dons serait une duperie; les familles payent déjà assez d'impôts pour alimenter des écoles dont elles ne sont pas maîtresses. Je conseille à ceux qui parlent d'économies budgétaires de méditer cet exemple, voilà le vrai moyen de réduire les 133 millions que réclame chaque année le service de l'Instruction publique.

Ces coutumes d'autonomie et de liberté sont si répandues en Suisse, que l'État lui-même n'a pas hésité à grouper les instituteurs en corporations indépendantes, en synodes. Il y a deux espèces de synodes; 1° Les synodes de district ou de cercles, comprenant tous les instituteurs d'un même district; ceux-ci se réunissent tous les trois mois pour traiter les affaires concernant l'instruction primaire; deux rapporteurs sont désignés d'avance par les présidents pour étudier le sujet mis à l'ordre du jour de

(1) *Rapport sur la gestion de la Direction des affaires communales*, 1882, p. 66.

la séance ; 2° le Synode scolaire cantonal, composé des délégués de chaque synode de district ; cette assemblée tient ses réunions à Berne, elle est appelée à se prononcer sur toutes les propositions qui sont faites par le gouvernement ou par l'initiative privée au sujet des questions d'enseignement.

Les détails que nous venons de donner montrent combien est restreinte l'ingérence de l'État dans le domaine scolaire. Le canton de Berne exerce une faible action en envoyant douze inspecteurs visiter les écoles ; trois d'entre-eux sont spécialement chargés du Jura bernois. Nommés par le Conseil exécutif pour une période de six années, ils doivent surveiller les classes de leur arrondissement, et faire, après chacune de leurs visites, un rapport sur la marche de l'école, l'activité des régents et de la Commission scolaire ; ils peuvent, sur la plainte des commissions, demander à la direction de l'Instruction publique la révocation des régents. Comme on le voit, leur pouvoir est bien mince ; en fait, il est encore plus étroit ; la difficulté des communications les empêche de visiter chaque école plus de deux fois par an ; et, leur visite faite, c'est la commission scolaire qui est souveraine maîtresse. Quand l'inspecteur est là, les régents se conforment aux règlements et sont prodigues de belles promesses ; dès qu'il est parti, ils font ce que veulent les pères de famille.

III.

L'observation des faits contemporains nous montre, tout aussi bien que l'étude des monuments du passé, que la première préoccupation des colons, lorsqu'ils s'établissent dans une contrée, est d'assurer le service du culte. Ce que nous voyons faire de nos jours aux pionniers du Far-West américain, les premiers habitants des Genevez le firent autrefois.

Mais cet organisme spécial, la paroisse, présente ceci de particulier, c'est que, tout en étant fondé par les familles, elle échappe, sur un point essentiel, à leur action. Les habitants d'une paroisse ont beau entretenir à leurs frais l'église ou le temple, pourvoir aux dépen-

ses du culte, en subventionner les ministres, ces ministres ne sont pas leurs hommes, comme le sont les instituteurs et les agents de la commune; ils les reçoivent, pour en être patronnés, d'un corps constitué en dehors d'eux, le clergé.

Dès qu'une religion a des dogmes et surtout des sacrements, elle ne peut se passer de clergé. Quelque simple que soit la vie des populations qui la pratiquent, les pères voient leurs fonctions religieuses réduites; ils ne sont plus, comme les patriarches de la Bible, tout à la fois chefs de familles et pontifes, il y a disjonction.

D'un côté, le clergé se constitue en corps spécial; il recueille les individualités les plus éminentes, les instruit, les transforme de puissante façon, et après en avoir fait des êtres à part autant par l'éducation cléricale que par le sacerdoce qu'il leur a conféré, il les envoie exercer leur ministère au milieu des populations.

D'un autre côté, les familles, dirigées au point de vue spirituel par ce clergé, doivent en être les auxiliaires et les soutiens. Elles aident à son action en formant, sous sa direction, l'esprit et le cœur des jeunes générations, par l'éducation familiale et le culte privé; elles soutiennent son action, en assurant à ses ministres une subvention qui leur permet de vaquer à leur ministère sans soucis des préoccupations matérielles.

Ils y a donc ceci de caractéristique dans l'organisation du culte paroissial, c'est que les habitants doivent subventionner matériellement un patronage spirituel.

J'ai vu aux Genevez un document assez curieux, qui confirme pleinement cette observation; c'est le « rôle de la paroisse » de la Communauté. Ce rôle, qui porte la date du 26 juillet 1565, fut dressé par ordre de l'évêque de Bâle, Melchior de Liechtenfels, d'après les dépositions des prud'hommes du lieu, réunis à cet effet. Il établit les droits et les devoirs respectifs de l'abbaye de Bellelay, qui devait fournir un curé aux Genevez, et des membres de la Communauté. Voici les principaux points de ce code paroissial, qui relatait, en 1565, des usages remontant à l'époque la plus reculée.

« Le seigneur Abbé de Bellelay est vrai collateur de l'église de la Magdeleine, et il doit aux bons hommes des Genevez donner

un curé qui sort du collège de Bellelay et qui soit compétent et suffisant à la paroisse et il doit avoir son boire et son manger à l'abbaye...

« Le curé doit aller chanter et célébrer la messe dans leur église de la Magdeleine à la quinzaine, et le dimanche après ils doivent venir à Bellelay...

« Le seigneur Abbé de Bellelay prend et lève les gros dîmes de la paroisse et pour ce il leur doit fournir un curé qui doit être pourvu de livres, de calices et de toutes vêtures nécessaires pour dire la messe.

« Si quelque paroissien venait malade, le curé sera tenu de l'aller confesser et administrer les sacrements de sainte Église, et si Dieu commandait sur lui, le curé devra faire ses obits, à savoir : le premier, le tiers, le septième et le trentième ; les parents devront offrir ces quatre jours un pain de quatre deniers et une chandelle de cire. Aux quatre hautes fêtes solennelles de l'année, le curé est tenu d'offrir le pain de charité et de chanter une messe à haute voix. Quand on veut faire une fosse pour enterrer un trépassé, ils doivent aller prendre congé à Monsieur l'Abbé pour faire la fosse.

« Quand un paroissien marie son fils ou sa fille, le curé et le clavier peuvent aller aux noces et doivent avoir leur dîner, et pour ce le curé doit bénir le lit des épousés, et s'il y avait quelque pauvre homme qui eût nécessité pour aller quérir sa femme, le curé sera tenu de lui prêter son palefroy (1). »

En vertu des anciens rôles, la paroisse des Genevez devait maintenir et entretenir la tour de l'église, dans son entier, la nef et la toiture. L'abbé de Bellelay, comme collecteur et grand décimateur, avait la charge du chœur et de ce qui en dépend. Les mariés étaient tenus de donner chaque année au curé : l'homme, un penal de blé ; la femme, un penal d'avoine. D'après une reconnaissance faite par les sept déconfronteurs les *droictures du curé de la Magdeleine* comprenaient un champ, le foinage du vieux cimetière, etc...

(1) Copié sur l'original. Archives de l'ancien évêché de Bâle.

Voilà, bien définis, les devoirs et les droits de chacun.

Mais ne nous attardons pas dans le passé, et maintenant que nous savons comment s'est constituée la paroisse, étudions son organisation actuelle.

Le curé des Genevez, comme tous ses confrères de la montagne, exerce une très grande influence sur les familles qui lui sont confiées.

D'abord il atteint pleinement le but de son ministère; tous les habitants de sa paroisse, sans exception, pratiquent leurs devoirs religieux, tous s'approchent des sacrements; il y a même, pour quelques-uns, un certain sentiment de respect humain qui les pousse à s'associer à ces pratiques : on n'oserait pas ne pas aller aux offices. Chaque dimanche, il y a une grand'messe; toutes les familles s'y rendent; seules, quelques femmes restent à tour de rôle pour garder le village; dans l'après-midi, ont lieu les vêpres et le soir les prières. A la grand'messe, après l'évangile, le curé fait un sermon, et, tout en instruisant les fidèles de leurs devoirs religieux, il ne néglige pas de leur parler de leurs petites affaires.

Le troisième dimanche de chaque mois, il y a une procession du Saint-Sacrement : ce sont les autorités de la commune qui portent le dais.

Mais le curé ne doit pas seulement donner cet enseignement commun à tous les fidèles; une de ses principales occupations est l'instruction religieuse des jeunes enfants; chaque semaine, il fait le catéchisme à tous les élèves de l'école, c'est-à-dire à tous les enfants de la commune, âgés de plus de sept ans et de moins de seize ans. Il faut dire que sa tâche est singulièrement facilitée par l'action des familles; non seulement celles-ci tiennent la main à l'assiduité de leurs enfants, mais elles les envoient parfaitement préparés. Les marmots savent déjà et disent toutes leurs prières; connaissant quelques-unes des vérités de leur religion, ils sont bien en état de recevoir avec profit l'instruction religieuse, elle ne peut manquer de les saisir profondément, car, rentrés au foyer paternel, ils voient honorées et respectées les croyances qu'ils reçoivent à l'église. Les garçons de

quatorze et quinze ans ne sont pas tentés de se prévaloir de leur âge pour déserter ces instructions, lorsqu'ils voient leurs parents pratiquer leur religion, et des hommes âgés quelquefois de vingt-cinq et trente ans, suivre les catéchismes préparatoires à la confirmation, qui se donne à des espaces assez éloignés dans ce diocèse.

La Commune et la Bourgeoisie prennent elles-mêmes part officielle au culte public. Il est de tradition que l'Assemblée communale décide, chaque année, qu'on priera le curé de dire une messe par semaine pour attirer les bénédictions de Dieu sur la commune. Ce n'est pas tout. Vers l'époque de la fenaison, on députe une famille à Einsiedeln; cette famille doit faire ce pèlerinage au nom du village, entendre une messe au sanctuaire de Notre-Dame des Ermites et invoquer la Vierge pour la communauté. Les moines donnent aux pèlerins un reçu qui atteste qu'ils ont bien accompli leur mission; il est ainsi libellé : « Le porteur du présent a donné la rétribution pour une sainte messe dans le couvent d'Ensiedeln le... l'an.... » C'est là une antique coutume: j'ai relevé, dans les anciens comptes de la Bourgeoisie, la somme qu'avait coûté en 1763 ce pèlerinage.

Si, à côté de ces manifestations publiques, nous observons les manifestations privées, les dévotions de chaque famille, nous pourrons comprendre la place que la religion tient dans la vie de ces populations. Toutes les personnes qui ne sont plus ou qui ne sont pas encore dans la période active du travail, c'est-à-dire les vieillards et les enfants, assistent chaque matin à la messe; les autres, en dehors des dimanches et fêtes, n'y vont que pour les messes anniversaires. La coutume de faire dire des messes pour les morts est une des formes les plus répandues de la dévotion dans les parties catholiques de ces montagnes. Le curé des Genevez me disait, lors de mon séjour, qu'en ajoutant aux 140 messes de fondation toutes celles qu'on lui demandait, il lui était impossible de les dire toutes; bon an mal an, il en envoyait bien une centaine à ses confrères.

Le culte des morts, qui a pour base la stabilité des familles, a même donné lieu à une coutume assez originale. Le jour de

la Toussaint, tous les jeunes gens du village
vêpres ; puis, choisissant six d'entre eux, il
toutes les maisons quêter pour les âmes du
en sollicitant la charité pour les morts, nos
pas les vivants, et tandis que l'un d'entre eux
parents pour le repos des âmes des défunts, un autre présente
jeunes filles une grande corbeille, où celles-ci mettent des pommes et des friandises pour la plus grande joie des jeunes députés et de leurs commettants ; mille quolibets, mille gais propos accompagnent les quêteurs. Une fois la collecte terminée, les jeunes gens vont en verser le montant, généralement 150 francs, entre les mains du curé, qui se charge de dire ou de faire dire les messes, puis ils rejoignent leurs compagnons ; alors la joyeuse bande va à l'auberge voisine boire à la santé des jeunes filles du pays, tout en mangeant les friandises obtenues de leur bonne amitié.

Si aux manifestations extérieures du culte nous ajoutons les manifestations domestiques, prières du matin et du soir, bénédicité et grâces, formation religieuse donnée au foyer, toutes choses que nous avons observées en étudiant la famille, nous voyons exactement combien sont religieuses ces populations jurassiennes. Notez bien que ce n'est pas là un fait particulier aux catholiques ; il m'a été donné de voir de près des familles d'anabaptistes et de protestants ; chez tous ces paysans, on trouve la ferveur religieuse, bien que la manifestation en varie avec les croyances. Il serait peut-être temps d'en rechercher la cause.

Tout d'abord, remarquons que le travail auquel se livrent les paysans jurassiens, l'art pastoral, fait naître spontanément le sentiment religieux. Lorsque des hommes sentent que la sécurité de leur existence dépend presque entièrement des forces de la nature, lorsqu'ils se rendent compte que leurs efforts sont inutiles ou d'une efficacité illusoire, ils sont naturellement portés à invoquer la Puissance dont ces forces dépendent. Les nomades d'Asie, les Arabes d'Afrique, sont religieux parce qu'ils voient bien que la vie de leurs troupeaux, que la germination de l'herbe dépend de la bonté de la Providence et non de leurs efforts. La

même cause agit pour développer le sentiment religieux chez les pêcheurs.

Observez au contraire les gens dont la vie est assurée beaucoup plus par leur propre travail que par l'action des forces naturelles : leur métier ne les porte à invoquer Dieu que dans les circonstances où les forces physiques leur font défaut ; l'ouvrier compte sur son habileté, l'artiste sur son intelligence.

Mais l'art pastoral n'agit pas seulement d'une façon directe sur les sentiments religieux, il a encore sur eux une très grande influence par la forme de famille qu'il a constituée.

Voyez ce qui se passe au Genevez : combien est fort le pouvoir paternel, combien est stable la famille ; rappelez-vous tous les détails que nous avons donnés sur l'éducation des enfants, et demandez-vous si un pareil milieu, où l'autorité et la tradition ont une telle puissance, n'est pas éminemment favorable à la religion ? Prenez maintenant toutes les causes qui amènent l'affaiblissement du sentiment religieux, qui engendrent ici l'indifférence, là l'hostilité, et regardez si elles peuvent avoir prise sur ces gens : l'amour du plaisir, les mauvaises fréquentations, la débauche, les lectures malsaines, les exemples pernicieux donnés par une classe riche et oisive, les idées matérialistes propagées par les demi-savants ? Mais, pour que toutes ces influences agissent sur une population, il faut qu'elles puissent se montrer ! Or croyez-vous, connaissant les habitants des Genevez comme vous les connaissez maintenant, que les pères de famille permettraient un seul instant à de pareils désordres de se produire ? mais alors leur autorité n'existerait plus ! Une puissante organisation de la famille n'est donc pas indifférente à la conservation des sentiments religieux. C'est justement par cette bonne organisation que les pères aident le clergé dans sa tâche.

L'action du clergé, elle aussi, n'est pas indifférente, Dieu me garde de le prétendre ! Il s'en faut de beaucoup. Mais elle n'est pas, *à elle toute seule*, aussi efficace qu'on l'imagine quelquefois. Examinez ce que fait le curé des Genevez : tous ses paroissiens sont pratiquants ; non seulement il les patronne au point de vue spirituel, mais encore au point de vue temporel, il est leur conseil naturel,

et ce rôle lui est d'autant plus facile que, sortant lui-même d'une famille du pays, d'une famille bien organisée, il sait donner d'utiles conseils; eh bien, il suffit seul à sa tâche, et il a des loisirs; il n'est pas entouré de tout un cortège d'œuvres. Examinez maintenant la vie agitée d'un prêtre de grande ville : il ne peut suffire à tout; mille laïques viennent l'aider, et Dieu sait quels insuffisants résultats on obtient de tant d'efforts! Si vous voulez voir refleurir le sentiment religieux dans une nation, cherchez donc à rendre les familles stables, cela aura plus d'efficacité que de multiplier des œuvres, qui, en faisant du bien aux individus, n'empêchent pas les familles de s'en aller en décomposition. Je dois reconnaitre, en passant, qu'il est plus facile de se mettre à la tête d'une bonne œuvre que d'apprendre quelles sont les causes qui produisent la stabilité.

Tenez, il s'est passé, il y a quelque années, aux Genevez et dans toute la Suisse, un fait qui prouve bien la vérité de ce que j'avance. Tout le monde sait qu'après le concile du Vatican quelques prêtres se refusèrent à reconnaître l'infaillibité pontificale, se séparèrent de l'Église Romaine et fondèrent le secte des Vieux-Catholiques. Les radicaux de Berne saisirent l'occasion de partir en guerre contre les catholiques, et le Conseil exécutif ordonna à tous les curés d'adhérer au « vieux-catholicisme », sous peine d'exil. Il va sans dire que presque tous les prêtres refusèrent. Alors le Conseil se mit à recruter un clergé, dit clergé national; un bon traitement et la permission de se marier furent accordés à tous ses membres.

Eh bien, malgré tous ses efforts, malgré une occupation militaire, le gouvernement ne put jamais installer un intrus aux Genevez; les habitants déclarèrent au préfet du district que si un curé vieux-catholique mettait le pied dans la commune, il n'en sortirait pas vivant; aucun apôtre de la nouvelle doctrine ne voulut, pour 3,000 francs d'appointements, courir les risques du martyre, et, pendant toute la durée de la persécution, le curé romain resta aux Genevez, caché par les autorités de la commune.

A Saint-Imier, au contraire, un ancien garçon de café, devenu

ministre du nouveau culte, réussit à s'emparer de l'église; il y pontifiait encore en 1885, lors de mon séjour.

Nous savons combien est forte l'organisation de la famille aux Genevez, bientôt nous aurons l'occasion de voir ce que vaut la constitution des familles ouvrières de Saint-Imier.

Au point de vue matériel, la paroisse des Genevez est organisée de la façon suivante.

Le curé est nommé à l'élection par ses paroissiens pour une période de six années. Cette nomination populaire est, dans le Jura bernois, un des derniers vestiges du Kûltûrkampf; les radicaux espéraient, par ce moyen, faire passer partout les prêtres de « l'Église nationale ». Aujourd'hui que la pacification religieuse est faite, tous les six ans les paroissiens élisent à nouveau le curé que l'évêque a réellement nommé. Le gouvernement bernois, qui s'est emparé de la majeure partie des biens ecclésiastiques, assure aux curés un traitement de 3,000 francs; mais comme, sous la persécution, la cure des Genevez fut supprimée et réunie à celle de la Soux, village voisin, le curé des Genevez ne reçoit rien de l'État; son confrère de la Soux partage avec lui son traitement par ordre de l'évêque.

L'Assemblée paroissiale nomme tous les trois ans une commission composée de cinq membres, *le Conseil de paroisse*; cette commission doit administrer la fortune paroissiale, et prélever l'impôt spécial au culte.

La fortune paroissiale des Genevez se compose : 1° de l'église et de tous les objets accessoires nécessaires au culte; 2° du terrain attenant à l'église et du cimetière; 3° des capitaux, peu considérables, qui ont été constitués pour l'entretien de ces objets ou pour couvrir les frais du culte; 4° du presbytère et du jardin du curé; ce qui forme un ensemble estimé à 85,283 fr. 23 par la Direction des affaires communales de Berne. Je n'ai pu me procurer le détail de cette fortune, pas plus que le budget des recettes et des dépenses de la paroisse. Tous ces comptes se trouvent à la Soux, à cause de la réunion des deux paroisses dont nous avons parlé plus haut, et la rivalité qui existe entre les habitants des deux villages m'a empêché d'en obtenir communication.

Malgré la main mise par le gouvernement sur une partie des biens d'église, on voit que chaque paroisse possède une certaine fortune; les fonds d'église de tout le Jura bernois sont estimés 5,176,005 fr., 62 (1).

Lorsque le Conseil de paroisse a établi son budget, et payé une partie des dépenses du culte avec les recettes du fonds d'église, il recourt à l'impôt paroissial, pour couvrir la différence. Tout membre de l'assemblée paroissiale, c'est-à-dire tout habitant, car personne ne voudrait passer pour ne pratiquer aucune religion, se voit imposé d'après la superficie de ses propriétés foncières à un taux qui varie suivant la somme qu'il faut recueillir.

C'est là une excellente coutume, qui porte les habitants d'une commune à s'intéresser à leurs églises, à subventionner, en partie du moins, le culte dont ils retirent si grand profit pour eux-mêmes, pour l'éducation de leurs enfants, et pour le maintien de la paix publique. L'église est ainsi, dans la commune même, un organisme qui a sa vie propre, sa fortune personnelle, qui s'administre lui-même, qui ne dépend pas du bon vouloir d'un conseil municipal; elle ne vit que du zèle et de la charité de ses fidèles, ce qui est conforme à sa dignité; ajoutez à cela le droit de posséder des biens, et vous comprendrez comment elle arrive peu à peu à avoir une fortune qui allège d'année en année les contributions des fidèles.

La principale dépense à laquelle doit pourvoir le Conseil de paroisse est l'entretien de l'église et des objets nécessaires au culte.

L'église actuelle des Genevez fut construite en 1619, au milieu du village; c'est le point habité le plus élevé de tout le Jura.

Elle a 66 pieds de long sur 37 de large. Une inscription placée dans le chœur, du côté de l'évangile, atteste que cet édifice a été élevé à la gloire de Dieu et à l'honneur de sainte Marie-Madeleine par les soins, sous la surveillance active et en grande partie avec les deniers du R. P. et Seigneur David, abbé de Bellelay en 1619.

(1) *Rapport sur la gestion de la Direction des affaires communales*. 1882, p. 66.

La tour de l'église date de 1694. Suivant le journal du notaire Urs V***, « la paroisse plaida (9 décembre 1694) à maître Josué Bourquin de Vuillier pour faire une tour à huit quarts et de 30 pieds de hauteur. On devait lui fournir les bois et matériaux sur place et ledit charpentier la bâtir à ses propres frais et dépens, et pour la somme de 75 livres bâloises. Le 14 mai 1695, on fit marché avec maître Laurent Liepure de Fontenais pour couvrir la nouvelle tour pour le prix de 32 livres 5 sols; la paroisse devait fournir tous les matériaux nécessaires sur place. »

Deux cloches fondues à Porrentruy, pour les Genevez, furent bénies par le curé Norbert Palizot, le 30 juin 1767.

Deux tableaux assez remarquables décorent la nef; ils proviennent de Bellelay. L'un représente le patronage et la confrérie de Saint-Joseph érigée dans l'église abbatiale. Il est dû au pinceau du peintre Tavannes de Delémont. On y voit saint Joseph; à ses pieds, l'abbé de Bellelay, Jean-Baptiste-Simon, et un groupe de personnages. Au bas du tableau cette inscription : *Viro Mariæ fidelibus patrocinanti*, « à l'époux de Marie, patron des fidèles ». Ce fut un prêtre de Porrentruy, Messire Dusaulcy, retiré à Bellelay, qui fit faire ce tableau en 1739 et célébrer solennellement, dans l'église abbatiale où il fut appendu, la fête du Patronage de Saint-Joseph, au son du cor et du tambour et au bruit des détonations des mortiers. Sauvé pendant la Révolution, ce grand tableau fut donné à l'église des Genevez, dont il est un des plus précieux ornements.

L'autre représente le châtelain des Franches-Montagnes, M. de Valoreille, se plaçant, lui et les villages de son district, sous la protection de sainte Claire. Il porte cette inscription : *Sanctæ Claræ martyri romanæ, cordis et corporis oculos illuminanti. Sic se, sic uberos populos in monte vovebat.* Placé dans la chapelle de de Sainte-Claire à Bellelay, ce tableau fut aussi transféré à l'église des Genevez.

Sur l'autel latéral de droite, se trouve la châsse de Sainte-Claire, dont les reliques furent apportées, lors de la Révolution, de l'abbaye de Bellelay dans l'église des Genevez; cette sainte est entourée de la vénération des populations de ces montagnes; de

nombreux pèlerins viennent l'invoquer pour la guérison des maladies d'yeux.

IV.

La commune des Genevez est d'origine féodale. Vers le milieu du treizième siècle, des émigrants venus des environs de Genève s'établirent sur les terres de l'abbaye de Bellelay et donnèrent leur nom à leur nouvelle patrie : les Genevez, c'est-à-dire les Genevois.

Les chroniques de Neuchâtel rapportent qu'en l'an 1291, acceptant les offres favorables que leur avaient faites les seigneurs de Valangin, quarante-cinq familles genevoises vinrent s'établir, dans un des replis du Jura, dans le Val de Ruz. Ce fut là l'origine des Hauts-Geneveys, et des Geneveys sur Coffrane. Pour distinguer ces nouveaux venus d'autres colons d'une autre origine, pour rappeler les immunités dont ils jouissaient, on les appela *francs-habergeants-geneveysants*. Du Val de Ruz, une colonie se détacha du groupe principal et vint s'établir sur le territoire de Bellelay.

L'abbaye possédait de vastes terres, de grandes forêts, qui restaient improductives, elle avait donc le plus grand intérêt à attirer des colons sur ses domaines par des promesses et des franchises. Aussi, sur la demande expresse de l'abbé et du couvent de Bellelay, l'évêque de Bâle, Henri d'Isny, seigneur suzerain de la contrée, voulant témoigner à ces religieux l'affection qu'il leur portait, déclara, par une charte datée de Colmar le 26 février 1234, qu'il voulait maintenir et favoriser les étrangers que l'abbaye établirait sur ses terres et les affranchir de toute espèce de servitude, sous la réserve que chaque famille payerait tous les ans à l'évêque un chapon et une émine d'avoine, et que ces colons agiraient comme les autres habitants de ses terres pour la défense de l'évêque et du pays (1).

Ces franchises si précieuses et si recherchées favorisèrent l'établissement des Genevois dans la Courtine de Bellelay ; et, peu après

(1) Trouillat. *Monument de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*. p. 390.

l'arrivée de nouveaux colons, on prit soin de faire ratifier par l'évêque de Bâle, Othon de Grandson, la charte d'affranchissement d'Henri d'Isny (1).

Au point où nous en sommes, il est intéressant de nous demander si, dès cette époque, on vit poindre quelques germes de la vie communale.

Curieux effet des lois sociales! le régime du travail, l'art pastoral, organisa immédiatement la commune dans ces montagnes.

Comme les terres de l'abbaye n'étaient pas capables de riches cultures, les moines ne furent pas amenés à établir le régime des corvées, et à faire cultiver leur domaine en régie par des familles paysannes n'ayant entre elles d'autre lien que celui d'un commun patron pourvoyeur de tous leurs besoins.

En échange des terres concédées aux immigrants, le couvent n'exigea qu'une redevance annuelle, et cette redevance n'était pas due, pour une quote-part, par chaque famille, elle était due par l'ensemble de ces familles, par *la communauté des Genevez;* le rôle des religieux se bornait à maintenir la paix sur le territoire de la courtine; pourvu que les communautés payassent leurs redevances, elles pouvaient s'arranger, s'organiser comme bon leur semblait.

L'exploitation et la possession collective du sol, la responsabilité de la communauté pour l'acquittement des redevances amenèrent rapidement un développement assez intense de la vie communale; nous avons vu, dans une de nos précédentes études, qu'elle se manifesta pendant des siècles sous la forme de la Bourgeoisie.

Composée des descendants des anciennes familles, la Bourgeoisie avait la pleine propriété de tous les biens communs; mais, en retour, elle devait supporter toutes les dépenses d'intérêt général, patronner tous ses membres; expression réelle et vivante de la communauté, elle avait ses magistrats et ses assemblées, elle subventionnait le culte, entretenait les écoles, assistait les indigents.

(1) *Cartulaire de Bellelay*, p. 375.

Vers le milieu de ce siècle, la facilité des communications aidant, il advint qu'en beaucoup de villages, à côté des bourgeois, des habitants étaient venus se fixer, ici en petit nombre, là en groupes plus nombreux. Ces non-bourgeois, tenus à l'écart des assemblées bourgeoises, ne pouvaient ni se prononcer sur les choses qui intéressaient tout le village, ni contrôler les dépenses pour lesquelles ils étaient imposés. Alors, à côté des Bourgeoisies, on créa les communes municipales, qui, comprenant tous les habitants, bourgeois ou non-bourgeois, reçurent l'administration et la gestion de toutes les affaires d'intérêt général et durent en supporter tous les frais. En présence de ce nouvel organisme, la loi de 1833 laissa subsister l'ancienne commune bourgeoise, mais elle en fit une corporation d'intérêts privés, lui confiant seulement la gestion des intérêts et des biens de la Bourgeoisie, et l'administration de l'assistance et des tutelles.

En même temps qu'elle donnait naissance aux communes municipales, et leur imposait de lourdes charges, la loi n'oubliait qu'une seule chose, c'était de préciser les moyens qu'elle leur assignait pour y faire face. L'article 27 réservait bien au conseil municipal l'administration de la fortune communale, mais sans indiquer en quoi elle consistait.

Les municipalités se virent donc à peu près partout chargées des dépenses publiques, mais sans ressources pour les couvrir. Alors une nouvelle loi intervint, qui ordonna la classification de biens.

Cette classification désigna comme biens municipaux et attribua aux communes :

1° La fortune paroissiale. L'église, le terrain y attenant, le cimetière.

2° La fortune municipale. Tous les chemins, ponts, étangs, ruisseaux, fontaines, places publiques, bâtiments à destination municipale.

3° La fortune scolaire.

Les Bourgeoisies conservèrent comme biens privés, dont la jouissance fut réservée aux seuls bourgeois :

1° Les immeubles de rapport, prés, champs, pâturages, forêts.

2° Les fonds des pauvres. Bien que le service d'assistance soit

considéré en général comme un service public, les Bourgeoisies le conservèrent. — Donc, dans le Jura, les pauvres sont assistés non par la commune principale, mais par la Bourgeoisie du lieu de leur origine.

Ce fut en 1866 que se fit l'acte de classification pour les Genevez. D'après cet acte il fut attribué :

I. A la Municipalité :

1° Le fonds d'Église, estimé à	85.283 fr. 23
2° Le fonds d'École, estimé à	39.711 98
3° Le fonds général municipal, estimé à	32,000 »»
Total	156,995 fr. 21

II. A la Bourgeoisie :

1° Les biens affectés aux jouissances (pâturages, prêts, capitaux) estimés à	157.982 fr. »»
2° Les fonds des pauvres estimés à	8,429 »»
Total	166.411 fr. »»

Mais il importe de remarquer que la plupart des biens donnés à la municipalité, comme les routes, les écoles, les églises, étaient non seulement improductifs, mais demandaient encore de gros frais d'entretien; tandis que les biens que les Bourgeoisies s'étaient réservés, tels que les pâturages et les forêts, étaient au contraire essentiellement productifs et n'exigeaient que très peu de dépenses. Aussi presque partout les Bourgeoisies dotèrent-elles les municipalités naissantes; la municipalité des Genevez reçut de la Bourgeoisie une dotation de 30,000 francs, qui représente presque à elle seule le fonds général municipal.

Cependant, dans la plupart des communes rurales, les familles bourgeoises formant encore l'immense majorité des habitants, on convint, pour ne pas compliquer le fonctionnement des organismes communaux, que la commune municipale et la commune bourgeoise auraient même assemblée, mêmes autorités; seulement, leurs fortunes seraient administrées séparément et, dans toutes les affaires concernant la bourgeoisie, il fut de règle que les non-bourgeois se retirassent de l'assemblée. Dans

d'autres endroits, où, comme à Saint-Imier, l'élément bourgeois n'est plus qu'une infime minorité au milieu des habitants, assemblées, autorités, tout est différent entre la commune municipale et la communauté bourgeoise; la bourgeoisie n'est plus qu'une simple corporation. Ceci montre, en passant, que nos idées d'unité sur l'organisation communale ne sont pas admises partout; j'ai rencontré en Suisse bien des organisations différentes de la commune : chacune avait sa raison d'être.

Aux Genevez, la commune municipale et la commune bourgeoise ont précisément même assemblée et mêmes autorités; nous connaissons déjà le fonctionnement de la Bourgeoisie, examinons celui de la municipalité.

La commune jouit de la plus parfaite autonomie. L'assemblée des habitants, *l'assemblée communale*, est souveraine maîtresse; c'est elle qui nomme son président, qui est aussi le maire, son vice-président, qui est aussi l'adjoint, son secrétaire et le conseil communal; elle se prononce sur toutes les affaires d'administration de la commune dont la décision n'est pas laissée au conseil ou à une autre autorité communale; elle examine les comptes du receveur et les soumet, s'il y a lieu, avec ses observations, au préfet.

Chaque année il y a quatre assemblées communales ordinaires. la première, dans le courant de janvier, pour discuter les comptes du receveur; la seconde, vers le 1er mai, pour fixer l'ouverture du parcours des pâturages, établir les bans, fixer l'époque où les barres, qui clôturent les herbages, devront être réparées; la troisième a lieu vers le 1er septembre : on y fait l'adjudication au rabais de la garde des taureaux et on détermine l'époque du broutage des regains; enfin la quatrième se tient dans la première quinzaine de décembre : c'est alors que l'assemblée procède au renouvellement des autorités communales dont le mandat est expiré.

En même temps que ces questions sont discutées, on peut encore traiter dans ces séances toute autre affaire de la compétence de l'assemblée.

Outre ces assemblées ordinaires, il y a autant d'assemblées

extraordinaires que cela est jugé nécessaire par le maire, le conseil, ou par un groupe de dix habitants au moins.

Le président convoque directement les membres de l'assemblée. Pendant la séance, le secrétaire prend note des délibérations et des discussions; le président a la charge du bon ordre. Cela lui est facile; car, bien que, d'après la loi, tout citoyen majeur ait le droit de figurer à l'assemblée, seuls les pères de famille y viennent, et ils s'entendent très facilement.

L'assemblée remet une partie de ses pouvoirs à un conseil communal. Ce conseil est composé d'un président, le président de l'assemblée, et de six membres, dont trois sont pris dans le village, et les trois autres, l'un dans le hameau du Prédame, l'autre dans celui des Vacheries, et le dernier où l'on veut; la durée de leurs pouvoirs est de trois ans.

Le conseil communal est spécialement chargé : de la gestion des intérêts de la commune; des mesures à prendre pour satisfaire aux charges militaires; de la nomination des agents de police, des gardes champêtres et forestiers et des autres employés de la commune. Le conseil vérifie et débat les comptes du receveur et les soumet à l'assemblée; il prend toute mesure nécessaire pour assurer le bon ordre. Cette organisation, où l'autonomie la plus complète est laissée à la commune, où toutes les affaires sont réparties entre des commissions qui délibèrent et agissent sous leur entière responsabilité, ne répond pas à notre conception française.

Au lieu de voir un maire omnipotent, des habitants éloignés des affaires, et la tutelle administrative, nous trouvons ici de nombreuses commissions : le conseil communal, sept membres; la commission scolaire, six membres; le conseil de paroisse, six membres; la commission des taureaux, quatre membres; la commission des pauvres, etc. Chacune de ces commissions est chargée de diriger un organisme, de faire marcher un rouage de la vie communale, et ses membres *sont responsables de leur gestion devant l'Assemblée.*

Tel est bien le type de la vraie, de la seule démocratie, de la démocratie communale, où les intérêts locaux sont laissés à

ceux-là mêmes à qui la bonne administration de ces intérêts importe le plus.

Les autorité des Genevez, le maire et l'adjoint, ne sont que les membres les plus importants du Conseil ; il est très rare qu'ils agissent seuls.

Le temps que ces braves paysans consacrent aux affaires communales leur est rétribué ; ainsi le maire touche un traitement annuel de 120 francs et tous les membres du conseil une indemnité de 8 francs.

Les employés de la commune sont aussi rémunérés de leur peine. Le secrétaire communal, avec un traitement de 60 francs, jouit encore de tous les bénéfices que lui rapporte la rédaction des actes ; le receveur perçoit 60 francs par an, mais aucune indemnité pour ses frais ; enfin les quatre gardes champêtres, qui sont en même temps gardes forestiers, ont un salaire annuel de 15 francs. Il importe de se rappeler que la commune municipale ne supporte que la moitié de ces frais ; elle les partage avec la commune bourgeoise, puisque toutes deux ont les mêmes autorités et les mêmes agents.

Voici d'ailleurs le budget de la commune ; il nous fera parfaitement comprendre comment toutes ces choses s'agencent ; nous le faisons précéder de celui de la Bourgeoisie qui en facilitera l'intelligence.

BUDGET DE L'ANNÉE 1887

VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DES GENEVEZ, LE 24 MARS 1887.

I. — BOURGEOISIE.

RECETTES.

1° Intérêts des capitaux	2.300 fr.
2° Loyer du moulin du Prédame	35
3° Prix du bois de construction et de barrage vendu aux habitants	90
4° Indemnités pour encombrement ou pour occupation du terrain communal	60
5° Imposition sur 175 encrannes de droitures, à 6 fr. chacune	1.050
6° Imposition sur 600 mètres cubes de bois à délivrer aux bourgeois, à 2 fr. 50 le mètre cube	1.500
Total	5.035

DÉPENSES.

1° Intérêt de la dotation à la municipalité	1.200 fr.
2° idem aux écoles	800
3° Moitié des frais d'administration	196 50
4° Impôt foncier des fonds communaux	600
5° Idem revenant à la municipalité 1,50 p. 1,000	530
6° Traitement du forestier communal	200
7° Au forestier d'arrondissement, mise au courant du plan	15
8° Secours aux pauvres après la déduction de leurs bons	1.500
9° Dépenses diverses pour la construction des murs secs, etc.	300
Total	5.341 50

II. — MUNICIPALITÉ.

RECETTES.

1° Dotation de la Bourgeoisie	1.200 fr.
2° Taxe sur les chiens	120
3° Produit des récoltes du fonds municipal	15
4° Impositions sur l'estimation cadastrale à 1.50 p. 1,000	1.900
Total	3.235

DÉPENSES.

1° Intérêt dû à la bourgeoisie	510 fr.
2° — au fonds des pauvres	90
3 — au fonds des écoles	48
4° — à la caisse d'épargne de Moutier	275
5° Amortissement de la dette	452
6° Abonnement à la feuille officielle et insertions	25
7° Moitié des frais d'administration	200
8° Subvention aux écoles	1.000
9° Assurance des bâtiments et frais divers	250
Total	2.750

Le receveur perçoit les taxes qui sont dues par les habitants à la Commune municipale et à la Bourgeoisie ; il dresse pour chacun d'eux un bordereau où chaque service est spécifié; on peut se rendre compte dans le détail de ce que coûte l'administration de la Municipalité et de la Bourgeoisie.

Voici ce bordereau :

Commune des Genevez | *Exercice de* 188

Bordereau

pour M. | No

DOIT	Fr.	Ct.	AVOIR	Fr.	Ct.
Imposition sur les droitures....			1 Droitures cédées.............		
» sur les gaubes......			2 —		
Arrérages......................			3 —		
Bois de bâtisse et de barre.....			4 —		
Imposition sur vaches......			5 —		
» sur brebis......			6 —		
Droitures reçues................			7 —		
Défaut de corvées			8 —		
Intérêt de la bourgeoisie.......			9 —		
» du fonds des pauvres...					
» du fonds d'école........					
Taxe sur les chiens.............			**BALANCE**		
Pour regain fauché.............			Doit.........................		
Pour le taupier.................					
Sur l'impôt foncier.............			Avoir........................		
Sur le revenu...................					
			Dont quittance		
Pour le présent extrait....			Genevez, le 188		
			Le Receveur,		
TOTAL.........					

N. B. — Toute réclamation doit être faite à M. le Maire avant le novembre courant. Plus tard, elles ne seront plus admises.

Nous n'avons pas à entrer dans de nouvelles explications au sujet de ce bordereau ; tous les termes qu'il contient viennent d'être expliqués ou l'ont été à propos de la bourgeoisie.

La commune municipale n'a pas de bâtiment à elle seule réservé ; ses séances se tiennent dans une des classes de la maison d'école. Dans cette même maison, une salle a été spécialement affectée au dépôt de toutes les pièces concernant les affaires communales.

Ce dernier article complète la série de ceux que j'ai consacrés au *Paysan jurassien*. J'y ai montré les institutions qui se superposent à la famille ouvrière, depuis le Patronage, qui est encore

de la vie privée, jusqu'à la Commune, premier degré de la vie publique.

Arrivés à la vie publique, nous avons vu une série de familles, grâce aux conditions posées par la vie privée, se suffire à elles-mêmes et se gouverner elles-mêmes. C'est une démocratie complète, le gouvernement du peuple par le peuple. Tous nos paysans jurassiens ont toutes les aptitudes et toute la compétence nécessaires pour décider de l'aménagement de leurs pâturages et de leurs chemins, des intérêts de la *Bourgeoisie,* des impôts, des affaires scolaires et paroissiales. Dans la Commune, au-dessus de ces familles du peuple, toutes dans une honnête aisance, ne paraissent ni une seule famille qui leur soit supérieure par la fortune ou les ressources intellectuelles, ni l'État.

L'État a tenté deux fois, sans succès d'ailleurs, d'intervenir dans les affaires communales. Une première fois, il s'est avisé d'imposer certains programmes scolaires et le choix des instituteurs ; une seconde fois, pour organiser les *Municipalités*. Pour ce qui est des programmes scolaires et du choix de l'instituteur, les pères de familles, comme je l'ai montré, ont tout simplement substitué leur appréciation personnelle aux décrets du Gouvernement. Quant aux *Municipalités*, l'État, qui avait déterminé leur rôle et qui avait entendu leur remettre l'administration communale, avait oublié, après leur avoir dressé un budget de dépenses, de leur constituer des recettes. Alors, les *Bourgeoisies*, avec leurs ressources se substituant de fait à une organisation mal constituée, ont pris à leur compte les affaires légalement réservées à la *Municipalité,* et les choses n'en vont que mieux.

Nos gens font, en somme, leurs affaires tout seuls et cela marche très bien. Les conditions qui leur sont faites par le lieu qu'ils habitent, par leurs travaux, par la bourgeoisie, par leur organisation de famille, par leur éducation, par leur groupement autour de l'école et de l'église, les rendent tous aptes et compétents à diriger leur commune personnellement et sans intervention supérieure.

Il nous resterait à voir à quoi se réduit le rôle de l'État. Mais, avant de pousser notre étude de la commune au pouvoir cen-

tral, il nous faut observer un autre type dans la population du Jura bernois.

J'ai vu la hauteur, la campagne, le paysan : je vais maintenant descendre dans la vallée, dans le centre urbain, chez l'ouvrier fabricant. Après le Paysan jurassien, l'Horloger de Saint-Imier. Ces deux types de la population jurassienne, le paysan et l'ouvrier fabricant, sont les types fondamentaux, comme qui dirait les deux pôles extrêmes du petit monde social du Jura bernois. Les autres ne sont que des dérivés de ces deux premiers : ils ne forment qu'une part minime de la population. J'exposerai encore la monographie de l'Horloger de Saint-Imier, du lieu à la commune. A ce point, le Paysan jurassien et l'Horloger de Saint-Imier se rencontreront, se fondront pour ainsi dire dans un même groupement, sous une même institution sociale : la Province.

Par ce que j'ai fait jusqu'ici et par ce que j'annonce devoir faire, on peut voir quelle est la façon de procéder de la méthode monographique. Deux familles, les V*** des Genevez et la famille que je présenterai bientôt à mes lecteurs, suivies toutes deux dans le détail, depuis le plus profond jusqu'à la commune, nous en auront plus appris sur le Jura bernois, sur le rôle social des montagnes, de l'art pastoral, de la fabrication, que plusieurs volumes d'impressions de voyages. Le procédé monographique qui vous fait suivre une famille dans tous les détails de sa vie, pas à pas, qui vous fait toucher du doigt chacune des choses qui opèrent sur elle, avec elle, à côté d'elle, vous fait connaître de fond en comble tout un pays. Voilà le magnifique résultat auquel aboutit la monographie.

Pour que le procédé monographique ait tout son effet, pour que la monographie donne une idée juste du pays observé, il faut qu'elle présente les faits dans l'ordre même où ils agissent. C'est ce que j'ai fait : du lieu à la commune, j'ai montré comment les faits s'amènent et se poussent l'un l'autre. Cette manière de faire une monographie est absolument nouvelle. Il y a une grande différence entre la présente monographie de la famille

V*** des Genevez et toutes les monographies que vous trouverez dans les ouvrages de Le Play.

Le Play a fait un cadre de monographie. Les faits sociaux recueillis par l'observateur y sont distribués en un certain nombre de cases. Quant à voir les relations qui lient l'un à l'autre ces faits dans la réalité, il n'y faut pas songer. Imaginez un mécanicien, qui, après avoir démonté une horloge, mettrait en des casiers différents, ici toutes les vis, là tous les ressorts, plus loin, toutes les roues. Ceci ne vous donnerait pas idée de la façon dont les pièces s'emboîtent, dont les rouages s'engrènent, enfin du fonctionnement de l'horloge. De même la monographie telle que Le Play en a distribué les parties : vous ne voyez pas comment ces parties se lient l'une à l'autre; l'organisme social tel qu'il est dans la réalité, vous ne le voyez pas fonctionner. Relisez les monographies des *Ouvriers européens* et dites si ces monographies par elles-mêmes vous font toucher du doigt les relations des faits.

Heureusement, le patrimoine amassé par les savants est accru par les savants qui viennent après eux.

Le Play a la gloire incomparable d'avoir posé les règles de l'observation monographique. Un autre a fortifié et achevé cet admirable travail. M. Henri de Tourville, dont je n'ai pas à vanter la science aux lecteurs de cette Revue et qui restera comme le premier et le plus éminent continuateur de Le Play, a complété la méthode de l'observation sociale, en dressant la classification de tous les faits sociaux. Cette classification suit pas à pas l'enchaînement des faits tels qu'ils se présentent dans l'ordre social réel.

C'est grâce à ce travail nouveau et puissant que j'ai pu montrer, dans la monographie du Paysan jurassien, comment, du lieu à la commune, en passant par le travail, la propriété, le mode d'existence, la famille, le patronage, s'emboîtent tous les rouages qui composent le mécanisme de la constitution sociale du Jura bernois.

Supposez que j'aie fait ma monographie sur le plan des monographies de Le Play : je vous aurais certainement donné tous les

faits que j'ai exposés dans mes sept articles, vous auriez une série de détails curieux, vous auriez une évaluation en chiffres de beaucoup de phénomènes ; mais mon travail, supposé, ce qui est problématique, que j'en eusse aperçu moi-même tout l'intérêt social, n'eût été abordable qu'à de très rares spécialistes. Vous n'auriez pas vu comment, dans le Jura bernois, le travail pastoral sort du lieu, comment la propriété est une résultante de la méthode du travail, comment, et pourquoi la famille y est solide, comment et pourquoi cette organisation du travail, de la propriété, de la famille rendent tous les paysans jurassiens compétents pour ce qui regarde les affaires publiques de la commune, aptes au gouvernement démocratique.

Ainsi, quand les faits sont suivis de proche en proche, quand on les voit naître l'un de l'autre pour ainsi dire, on apprend la science sociale, on s'explique l'ordre social : c'est comme si on avait sous les yeux la société décrite.

Ici se place une conclusion intéressante pour l'histoire de la science sociale : elle n'a été constituée, elle n'est devenue abordable à tous que depuis le jour où les règles de la méthode monographique de Le Play ont été complétées par la classification sociale de M. Henri de Tourville.

Robert Pinot.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1887 :

LIVRAISON D'AOUT 1887 :

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1887 :

LIVRAISON D'OCTOBRE 1887 :

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1887 :

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1887 :

TABLE MÉTHODIQUE

DES TOMES III ET IV.

(ANNÉE 1887.)

Cette Table suit les divisions de la nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé méthodique des questions traitées dans la Revue, et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, et 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

La méthode sociale monographique est utilement appliquée à l'observation artistique, IV, 29, 586. — Elle est indispensable à qui veut apprécier les événements de l'histoire, IV, 93. — La science sociale n'est pas apte seulement à étudier les phénomènes du passé; elle peut en déduire sûrement certaines applications présentes, III, 458 à 460. — L'objet de la science sociale a été entrevu par Montesquieu quand il a tenté de trouver la raison d'être des lois différentes qu'il connaissait, III, 445 à 449. — Montesquieu a laissé égarer son observation par des habitudes de raisonnement *a priori*, III, 456 et 457. — Comment la croyance à l'omnipotence de la loi écrite faussa l'observation de Montesquieu et hâta prématurément certaines de ses conclusions, III, 449 à 456. — Le mauvais choix des types analysés par Montesquieu l'entraîne dans de graves erreurs, IV, 280 à 284. — Montesquieu, comme tous les philosophes de son temps, considère l'individu comme l'unité sociale. Erreurs qui en résultent, IV, 275 à 280 et 290. — Erreurs de Montesquieu provenant de l'imperfection de son analyse, IV, 284 à 286. — Heureuse influence de la méthode d'observation sur les œuvres de Montesquieu, quand il en suit les règles, IV, 286 à 289. — La coordination est absente des œuvres de Montesquieu parce que, n'ayant pas observé les phénomènes sociaux dans leur réalité vivante, il n'a pas vu comment ils se liaient avec d'autres phénomènes, IV, 430 et 431. — Les classements fondés sur l'observation des faits peuvent être profitables quoique incomplets, IV, 426 et 427. — Les habitudes d'esprit philosophiques et légistes de Montesquieu l'ont amené à passer brièvement sur les classements tirés de l'observation et à s'appesantir sur les classements déduits d'idées abstraites, IV, 427 à 430. — L'ignorance du rôle des sociétés simples de pasteurs comme unités de comparaison scientifique, a empêché Montesquieu de comprendre l'organisation des pouvoirs publics, IV, 351 à 371. — L'examen complet d'un phénomène bien choisi, son analyse méthodique, sont plus profitables pour la découverte des lois générales que les considérations sur de vastes sujets, IV, 437 à 439. — La science sociale coordonne les résultats des autres sciences d'observation, parce que leurs objets divers convergent vers un centre commun, l'homme vivant en société, objet de la science sociale, IV, 440 et 441. — Aucun effort scientifique fait suivant la méthode n'est perdu pour l'avancement de la science; au contraire, l'effort de puissants esprits comme Montesquieu reste stérile quand la méthode y fait défaut, IV, 441.

LIEU.

GÉNÉRALITÉS. — L'influence sociale des phénomènes relatifs au lieu ne peut s'analyser exactement qu'avec la connais-

TRAVAIL.

PROPRIÉTÉ.

BIENS MOBILIERS.

SALAIRES.

ÉPARGNE.

FAMILLE OUVRIÈRE.

MODE D'EXISTENCE.

naturellement, spontanément, III, 218 à 222. — Il y a des sociétés qui s'amusent artificiellement, III, 223 à 226. — Les peuples à familles instables s'amusent hors du foyer, III, 229 à 233. — Les peuples à familles stables s'amusent au foyer, III, 226 à 229.

EUROPE. — **Allemagne.** — LUNEBOURG : Le plan des habitations explique l'organisation de la famille-souche, III, 574 à 585.

France : Les habitudes simples et la résidence rurale maintenues dans le Vivarais, au dix-septième siècle, par la rareté de l'argent et la perception des revenus fonciers en nature, III, 283 à 285. — LIMOUSIN : Les habitations sont généralement groupées, par suite de l'origine patriarcale, IV, 294 à 298. — PARIS : L'habitude de construire des immeubles où la surveillance des domestiques est impossible tient à l'indifférence générale des familles pour leurs serviteurs, III, 174 à 177.

Suisse : *Les heureuses conditions* d'existence de Schwytz y ont développé l'initiative et l'ouverture d'esprit des habitants, IV, 42. — Les habitations des vallées témoignent du bien-être et de l'esprit religieux des cantons forestiers, IV, 41. — Le chalet, habitation estivale, sépare la famille ouvrière en deux, IV, 39. — Le chalet suisse n'est qu'une habitation estivale, IV, 40 ; sa description, 40. — Le ranz des vaches est une des récréations des pâtres sur *l'Alpe*, IV, 40. — JURA BERNOIS : Le mode d'existence est étroitement lié aux moyens d'existence, II, 469 à 474. — Les repas ont une grande influence sur la formation morale des enfants, IV, 475 à 477. — L'alcoolisme se développe sous l'influence du climat, IV, 478. — Le mode d'habitation et les vêtements sont imposés par les conditions du lieu, IV, 480 à 490.

PHASES DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le régime féodal assurait à perpétuité le patronage du seigneur aux familles ouvrières, III, 125 ; IV, 193.

EUROPE. — **Suisse.** — JURA BERNOIS : Les familles sont capables de pourvoir elles-mêmes aux phases de l'existence, IV, 491 à 496.

PATRONAGE.

GÉNÉRALITÉS. — Le patronage de la famille ouvrière ne peut être exercé utilement et en connaissance de cause que par le patron du travail, III, 291 à 294. — La hiérarchie ne se constitue pas dans les sociétés patriarcales, III, 52 à 54. — Les conditions qui assurent l'exercice du patronage dans l'esclavage sont : l'intérêt du patron, III, 201 ; la fréquence des rapports, 204 ; la vie rurale, 204, 205. — L'esclavage est impuissant à dresser l'ouvrier à se patronner tout seul, III, 209 à 216. — La recommandation féodale consistait dans l'offre de payer redevance ou de faire corvée pour bénéficier du patronage seigneurial, IV, 192.

EUROPE. — **Angleterre** : Le patronage du grand propriétaire développe la richesse générale, les cultures intellectuelles, donne la direction morale, pourvoit aux œuvres d'utilité publique, IV, 229 à 240.

France : Le patronage constitue, avec le voisinage, la meilleure agence de placement *pour les domestiques*, III, 173.

Suisse. — JURA BERNOIS : Le travail n'a pas besoin d'être patronné à cause de sa simplicité, IV, 592 à 594. — Il n'y a pas de question agraire parce qu'il n'y a qu'une classe, celle des paysans maîtres du sol, IV, 595.

AMÉRIQUE. — **Antilles** : L'absentéisme des colons dans ces contrées est dû à la richesse qu'ils acquièrent promptement par la culture de produits rares et précieux, propres au commerce, III, 145, 146. — Les colons des Antilles, vivant loin de leur habitation, ne sont pas remplacés dans leur rôle d'éducateurs par les intendants qu'ils y laissent. Ceux-ci n'entendent que la direction matérielle du travail et du mode d'existence, III, 146 et 147. — L'absence de patronage maintenant les nègres dans un état d'infériorité complet, aucune union légitime ne s'établit entre blancs et noirs. Les mulâtres, nés hors mariage, constituent un grave élément de désordre, III, 151 à 153. — L'immigration libre et temporaire des engagés indiens rend l'exercice du patronage plus difficile encore que par le passé ; l'intervention de l'État et la surveillance internationale ne remplacent pas efficacement ce patronage absent, III, 158 à 161. — Le patronage des colons anglais de la Jamaïque vis-à-vis de leurs ouvriers noirs rencontrait trois obstacles spéciaux : 1° dans la présence des nègres marrons dressés jadis à la guerre par leurs anciens patrons espagnols, 2° dans l'activité de la traite, 3° dans le protestantisme, III, 155.

reux, IV, 450 à 452. — Les romans à thèse le plus connus trahissent le dégoût de la vie et l'inspirent généralement, IV, 452 à 454. — Le roman historique, fruit de la monotonie de la vie moderne, défigure l'histoire en prêtant son cadre pittoresque à des sentiments modernes, IV, 454 à 456. — Les vieux récits populaires du moyen âge témoignent de l'intérêt que trouvaient à leur vie les Français de ce temps-là, IV, 456 à 458. — La vogue des romans anglais en France tient à l'innocuité morale de leurs récits, IV, 458. — Les sentiments britanniques qu'ils peignent sont rarement compris et appréciés chez nous, IV, 459. — Le rôle du journalisme en France, son influence malsaine, proviennent de la désorganisation de la nation, IV, 209 à 214 et 223 à 225. — La grande place occupée en France par les journalistes tient à ce que les directeurs naturels de la société n'en occupent aucune, IV, 222 et 223. — L'influence des légistes s'est surtout développée dans les pays à familles instables, IV, 125.

Suisse. — Le drame de « Guillaume Tell » est une monographie en action, IV, 547, 585 et suiv. — La culture intellectuelle des montagnards vient des conditions d'existence et des vieillards, IV, 550. — Jura bernois : Les cultures intellectuelles se constituent en dehors de la famille, à cause du développement des travaux de fabrication, IV, 596 et suiv. — Mais elles sont limitées par les familles, à cause du faible développement de ces mêmes travaux de fabrication, IV, 600 et suiv. — L'école est administrée par les pères de famille, qui réduisent à rien l'intervention de l'État, IV, 601 et suiv.

ASIE. — Les littératures de l'Orient sont philosophiques ou imaginatives. Elles s'attachent peu à la peinture de la vie réelle, où l'effort est rare par suite des habitudes de la communauté, et qui, dès lors, offre peu d'intérêt, IV, 465 et 466.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — La vérité religieuse absolue et partout la même ne suffit pas à résoudre les questions sociales contingentes et variables, IV, 167 à 179. — La religion est la garantie universellement acceptée des préceptes du Décalogue, IV, 156 à 167. — Il y a des conditions naturelles qui influent sur la prospérité des sociétés indépendamment du catholicisme, IV, 93 à 108. — La religion catholique s'adapte à toutes les organisations sociales, IV, 93 à 108.

EUROPE. — **Suisse** : Le sentiment religieux est développé chez les montagnards par les conditions d'existence, l'autorité paternelle et l'influence des Bénédictins, IV, 554 et suiv. — Néanmoins indépendance vis-à-vis du clergé, *ibid.* — Jura bernois : Le culte se constitue en dehors de la famille, à cause de l'agglomération en village, IV, 608 et suiv. — Mais les familles en retiennent encore une grande partie, à cause de la simplicité du travail et de la stabilité des familles, IV, 610 et suiv.

VOISINAGE.

EUROPE. — **Angleterre** : Dans la vie publique, le patronage du grand propriétaire se manifeste dans le gouvernement local et dans le gouvernement général, IV, 240. — Ce qui caractérise le *gentleman*, c'est le dévouement désintéressé au bien public, IV, 237.

Corse : Le banditisme ne peut être réprimé que par la culture en famille-souche, III, 553 à 557.

France : L'institution artificielle des bureaux de placement est due au relâchement des liens du voisinage et du patronage, III, 173. — Limousin : L'esprit de clan y est développé comme dans tous les pays à formation patriarcale, IV, 316 à 320.

Suisse : La noblesse, dans les cantons forestiers, vivait sur le pied de l'égalité avec les paysans, IV, 48. — Son influence et celle des paysans, IV, 561.

CORPORATIONS.

GÉNÉRALITÉS. — Les corporations honorifiques sont caractéristiques des peuples issus de nomades, IV, 507. — Sont développées par l'absence de distinctions héréditaires, IV, 499. — Les décorations accordées par une bureaucratie sont susceptibles de trafic, IV, 497. — Les ordres de chevalerie coïncident avec les armées permanentes; auparavant ils n'étaient portés que par les courtisans, IV, 502. — La centralisation développe les décorations, IV, 504. — Avec la Légion d'honneur l'État est dispensateur du mérite, IV, 503.

COMMUNE.

UNION COMMUNALE.

CITÉ.

PAYS MEMBRES DE LA PROVINCE.

PROVINCE.

ÉTAT.

EXPANSION DE LA RACE.

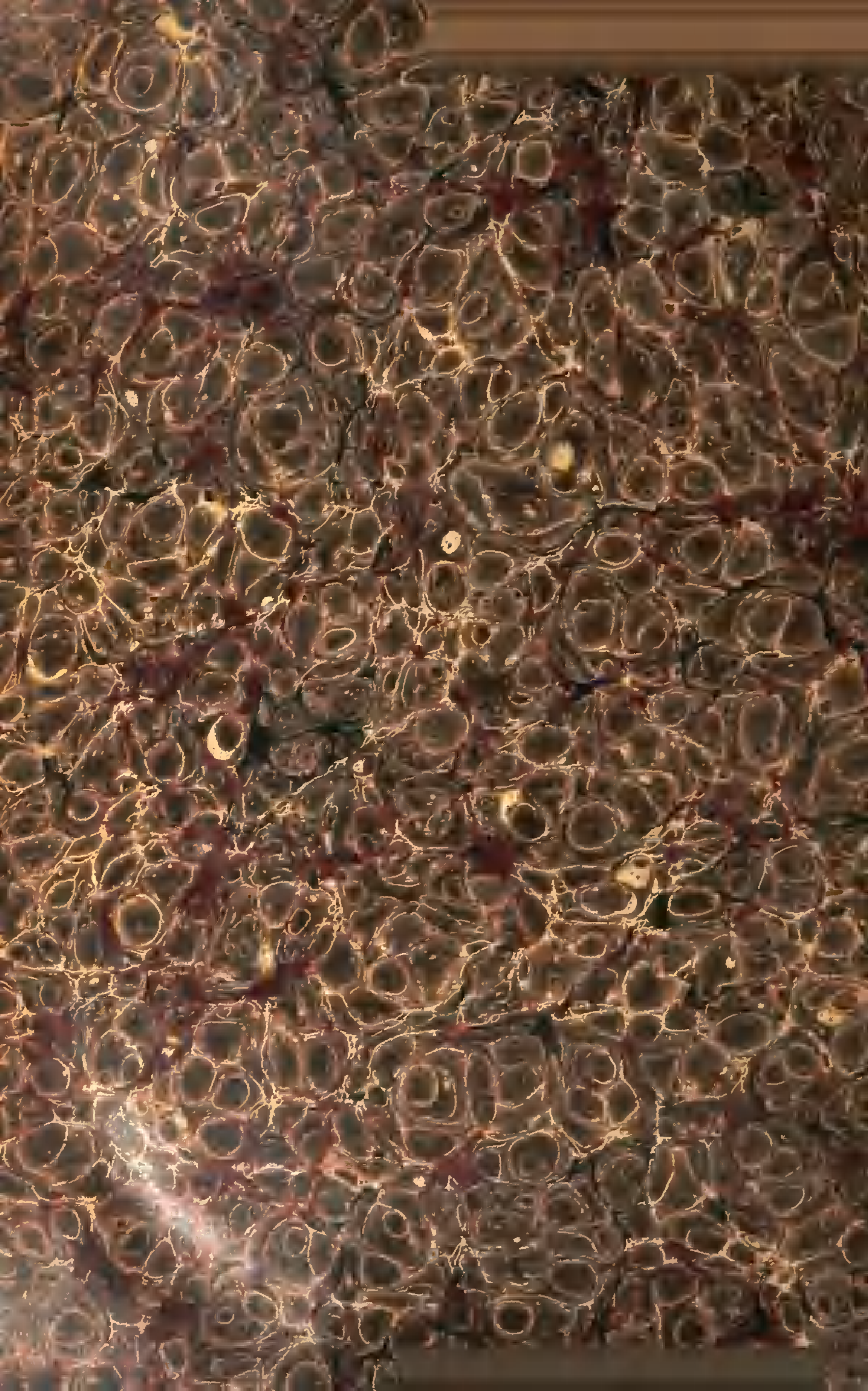
ÉTRANGER.

HISTOIRE DE LA RACE.

RANG DE LA RACE.

Le Propriétaire-Gérant : Edmond DEMOLINS.

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).





GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart